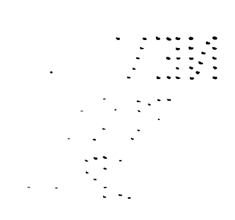

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08157099 0

HISTOIRE

DES

EMPEREURS ROMAINS.

TOME SIXIÈME.



HISTOIRE

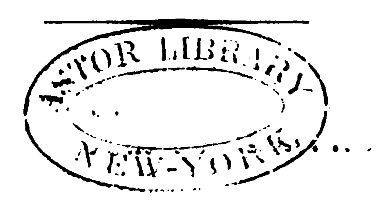
DES

EMPEREURS ROMAINS

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A CONSTANTIN.

PAR CREVIER.

TOME SIXIÈME.



DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT LE JEUNE.

A PARIS,

CHEZ LEDOUX ET TENRÉ, LIBRAIRES,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 8.

M. DCCCXIX.

HISTOIRE

DES

EMPEREURS ROMAINS,

DEPUIS AUGUSTE JUSQU'A CONSTANTIN.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

FASTES

DU RÈGNE DE CLAUDE II,

OU LE GOTHIQUE.

.....PATERNUS. II. An. R. 1019.

.....MARINIANUS. De J. C. 268.

Claude, nommé empereur par les soldats, est reconnu le 24 mars par le sénat.

Il défait et réduit Auréole, qui est tué par les soldats de l'armée victorieuse.

Les Allemands battus par Claude, suivant le témoignage de Victor, près du lac de Garde.

Claude vient à Rome, et il y fait aimer la justice et la douceur de son gouvernement.

M. AURÉLIUS CLAUDIUS AUGUSTUS. II. An. R. 1020.

PATERNUS. De J. C. 269.

Les Goths, avec une armée de trois cent vingt mille

combattans, et une flotte de deux mille bâtimens, portent le ravage dans l'empire par mer et par terre.

Grande victoire que Claude remporte sur eux près de Naïssus, aujourd'hui Nissa, dans la Servie. Il les poursuit, résolu de les exterminer.

Zénobie s'empare de l'Egypte.

Les Bagaudes, en Gaule, assiégent et forcent la ville d'Autun.

An. R. 1021.
De J.C. 270.

..... ANTIOCHIANUS.
ORFITUS.

Les restes des Goths sont détruits dans les défilés du mont Hæmus par la famine et par la peste. Ceux qui échappèrent furent enrôlés dans les troupes romaines, ou appliqués à la culture des terres.

Censorin est proclamé empereur par un corps de troupes mutinées, et tué au bout de sept jours par ceux qui l'avoient élu.

Claude meurt de la peste à Sirmium, vers le mois d'avril.

Tyrans sous Claude II.

Ap. Claudius Censorinus.
Tétricus en Gaule.
Zénobie en Orient.

CLAUDE II.

§. I.

Ce qu'on sait de l'origine et de la famille de Claude II. *Ses commencemens. Son avénement au trône seule tache de sa vie. Il fut d'ailleurs bon et grand prince. Le sénat le reconnoît avec joie. Auréole vaincu et tué. Victoire remportée sur les Allemands. Claude vient à Rome. Sagesse de son gouvernement. L'empire déchiré et attaqué de toutes parts. Les Goths ravagent les terres romaines avec une armée de trois cent vingt mille combattans, et une flotte de deux mille bâtimens. Claude remporte sur eux une grande victoire, et les extermine entièrement. Aurélien et Quintillus furent employés dans cette guerre. On ne peut guère douter que Claude, s'il eût vécu, n'eût réduit Zénobie et Tétricus : mais il meurt à Sirmium. Eloge de ce prince. Honneurs rendus à sa mémoire. Censorin tyran.*

Nous avons eu déjà occasion plusieurs fois de nommer Claude avant qu'il parvînt à l'empire. C'est ici le lieu de le faire connoître plus particulièrement.

Ses noms étoient M. Aurélius Claudius. On lui donne aussi quelquefois ceux de Valérius et de Flavius. Il est appelé dans l'histoire *Claude* II, comme étant le second empereur de ce nom ; ou, à cause de la grande victoire qu'il remporta sur les Goths, *Claude le Gothique*. *Tillem.*

Son origine est peu connue, et tout ce que l'on en peut dire avec quelque certitude, c'est qu'il étoit né en *Treb. Claud.* 11-14. *Vict. epit.*

Illyrie. On ne nomme point son père. Quelques-uns l'ont supposé fils naturel de l'un des Gordiens, sans s'expliquer davantage. L'intérêt qu'avoit à le relever la maison de Constance, qui le reconnoissoit pour son auteur, engagea des flatteurs à lui fabriquer une généalogie qui remontoit jusqu'à Dardanus et aux anciens rois de Troie. Dans le vrai, il étoit du nombre de ceux dont le mérite a fait la noblesse.

Claude n'eut point d'enfans, mais nous lui connoissons deux frères, Quintillus et Crispus. Quintillus lui succéda, et n'eut qu'un règne de peu de jours. Crispus fut père d'une fille nommée Claudia, qui épousa Eutropius, l'un des plus illustres seigneurs de la nation des Dardaniens [a]. De ce mariage naquit Constance Chlore, père du grand Constantin. Ainsi Constance étoit petit-neveu de Claude, et il devoit même vraisemblablement son nom à l'une des sœurs de cet empereur, qui se nommoit Constantine.

Claude commença à paroître sous Dèce en qualité de tribun, et il eut grande part dans son estime. Dèce lui confia, en le comblant d'éloges, un emploi important. Il le chargea de garder les Thermopyles, et de défendre l'entrée du Péloponèse contre les barbares. Valérien eut pour lui les mêmes sentimens; et, après l'avoir éprouvé dans des postes subalternes, enfin il l'éleva au commandement général de toute l'Illyrie. Il étoit disposé à le nommer consul; mais sa chute trop prompte ne lui permit pas d'effectuer cette résolution. Claude fut donc estimé des bons princes. Gallien, qui étoit mauvais, le craignit. C'est ce que l'on voit dans une lettre de cet empereur, qui y paroît alarmé de ce que Claude se plaignoit de lui. Il veut que l'on ait grand soin de l'apaiser, et que l'on s'y prenne adroitement, par le ministère de personnes interposées, qui agissent

Treb. Claud. 14-17.

[a] Les Dardaniens occupoient une partie de la Mœsie. Leur capitale étoit Naïssus, aujourd'hui Nissa, dans la Servie.

comme d'elles-mêmes, de peur de le porter à quelque extrémité, s'il soupçonnoit que son souverain fût instruit de ses mécontentemens. Il n'est point dit quelles suites eut cette affaire; mais nous savons que Claude ne se fioit point à Gallien. Il prenoit sans doute pour lui l'avis qu'il donnoit à Régillianus, à qui il recommandoit de se précautionner contre les jalouses défiances du prince qu'ils servoient l'un et l'autre. *Treb. Tr. Tyr.* 10.

Gallien, malgré les ombrages qu'il avoit conçus de Claude, ne laissa pas de l'employer, et de tirer de lui du service. Il le mena à sa première expédition contre Postume, et nous avons vu que, lorsqu'il quitta l'Illyrie pour marcher contre Auréole, il se reposa sur lui et sur Marcien du soin de faire la guerre aux Goths. Claude réussit, et il ne tint pas à lui que les barbares ne fussent exterminés. Ce succès réveilla les sentimens d'estime et d'affection que le sénat avoit toujours eus pour lui, et rien n'est plus honorable que les acclamations et les vœux que cette compagnie lui prodigua avec une espèce de transport. On lui souhaita en particulier qu'il fût aimé du prince; ce qui prouve que l'on étoit instruit des dispositions peu favorables où Gallien étoit intérieurement à son égard. *Treb. Gall.* 7. *Treb. Claud.* 1 *et* 18.

Son avénement au trône par le meurtre de son empereur et de toute la famille impériale fut odieux et criminel; et il le sentit bien lui-même, puisqu'il s'efforça, comme nous l'avons observé, d'en effacer la trace, et de cacher la part qu'il avoit eue à la mort de Gallien. Nous ne louerons donc point avec Julien l'Apostat la légitimité des voies par lesquelles Claude s'éleva à l'empire; mais nous dirons avec vérité que la tache de son entrée est la seule tache de sa vie, qui d'ailleurs ne présente rien que de digne d'éloges, magnanimité, amour de la patrie, zèle de la justice, noble simplicité, bravoure et bonne conduite dans la guerre, gouvernement sage et modéré dans la paix. *Julian. or.* 1.

Zonar. Un trait que Zonare nous administre fait voir combien ce prince étoit équitable, même contre ses propres intérêts. Gallien avoit souvent ôté à l'un pour donner à l'autre : et Claude, devenu empereur, se montra disposé à réformer ces injustices. Une femme vint le trouver, et lui représenta qu'il possédoit une terre dont elle avoit été dépouillée contre tout droit et toute raison. Il lui répondit : « Le tort que Claude encore par-« ticulier vous a fait dans un temps où il n'étoit point « chargé de veiller à l'observation des lois, Claude em-« pereur le répare »; et il lui rendit la terre dont elle réclamoit la possession. La sagesse qui brille dans cette action de Claude présida à tout son règne, qui malheureusement fut trop court.

An. R. 1019. Treb. Claud. 4. Lorsqu'il eut été reconnu par les soldats, son premier soin fut d'écrire au sénat. Le courrier arriva à Rome le 24 mars, et sur-le-champ le sénat, s'étant assemblé, accéda plein de joie au vœu de l'armée. Il semble, à en juger par les actes qui se trouvent dans les écrivains de l'Histoire Auguste, que les sénatus-consultes ne se formassent alors que par des acclamations réitérées avec plus d'empressement que de décence. On répétoit les mêmes paroles jusqu'à soixante et quatre-vingts fois. Ainsi, dans l'occasion dont il s'agit, les sénateurs s'écrièrent soixante fois : « Claude Auguste, puissent les dieux vous conserver « pour notre bonheur! quarante fois, Claude Auguste, « nous vous avons toujours souhaité pour empereur, ou « un empereur tel que vous! quatre-vingts fois, Claude « Auguste, nous comptons avoir en vous un frère, un « père, un ami; vous êtes bon sénateur, l'empire vous « reconnoît pour son digne chef! » Je supprime le reste, de peur d'ennuyer le lecteur; mais je ne puis m'empêcher d'observer que cette manière de décider les plus importantes affaires n'a guère de gravité, et est sujette à de grands inconvéniens.

Treb. Claud. Claude, avant que de venir à Rome, crut devoir se

défaire d'Auréole, qui tenoit toujours dans Milan. Auréole, après la mort de Gallien, fit des propositions à son successeur, demandant à entrer en alliance avec lui, et à en être reconnu pour son collègue. Mais Claude répondit fièrement : « C'est à Gallien, qui avoit sujet de « trembler, qu'un pareil accommodement pouvoit con- « venir. » Pour lui, loin d'y prêter les mains, il envoya à Rome un édit adressé au peuple, et une harangue qui devoit être lue dans le sénat, pour déclarer Auréole tyran. Auréole, ne pouvant obtenir la paix, se résolut à combattre, et il fut vaincu. Il paroît qu'il devint même prisonnier de Claude; et il est certain qu'il fut tué. Sur les circonstances de sa mort, on trouve beaucoup de variété. Les uns disent qu'il fut tué malgré Claude, les autres par son ordre. On met l'exécution sur le compte des soldats, on la met sur le compte d'Aurélien, qui fut depuis empereur. Il n'est pas difficile de démêler la vérité à travers ces nuages. Claude vouloit sans doute la mort d'Auréole : mais, curieux de la réputation de clémence, il ne vouloit pas l'ordonner. Il feignit donc de souhaiter d'épargner un ennemi vaincu, et sous main il suscita Aurélien et les soldats pour s'en défaire. On ne peut pas blâmer Claude absolument d'avoir pourvu à sa sûreté par la mort d'un rival; mais la ruse étoit peu digne de lui. Il la poussa jusqu'au bout. Il fit rendre les derniers honneurs à celui qu'il avoit privé de la vie, et il lui dressa un tombeau avec une épitaphe en grec, que nous avons encore, et qui exprime le dessein prétendu où il étoit de sauver le malheureux Auréole, si les soldats ne l'en avoient empêché. Ce tombeau étoit entre Milan et Bergame, en un lieu situé sur l'Adda, qui fut nommé *Pons-Aureoli*, et qui conserve encore aujourd'hui des vestiges du nom d'Auréole : on l'appelle *Pontirolo*.

5, *et Tr. Tyr.* 11. *Vopis. Aurel.* 16. *Zos. Zonar.*

Tillem.

Si l'on doit faire fond sur le témoignage de l'épitome de Victor, Claude, avant que de se rendre à

Vict. epit.

Rome, remporta une grande victoire sur les Allemands près du lac de Garde. M. de Tillemont appuie de quelques conjectures le récit de cet abréviateur. Il est singulier que Trébellius, qui a écrit plutôt un panégyrique qu'une histoire de Claude, et qui, pour le mieux célébrer, a pris soin d'enfler son style, ait omis un fait de cette importance, et si glorieux pour le prince qu'il louoit.

An. R. 1020. *Tillem.* Claude, vainqueur d'Auréole, et peut-être aussi des Allemands, vint enfin jouir des applaudissemens et des vœux de la capitale qui se félicitoit de l'avoir pour empereur. Il prit, au mois de janvier qui suivoit son avénement à l'empire, un second consulat : ce qui prouve qu'il en avoit déjà exercé un premier. C'est de quoi nous n'avons pourtant aucun monument : car, quoique Valérien eût eu plusieurs années auparavant la pensée de le faire consul, ce dessein n'avoit point eu son exécution, comme il paroît par les acclamations du sénat, qui, dans les derniers mois de Gallien, souhaitoit le consulat à Claude, en récompense des exploits qu'il avoit faits avec Marcien contre les Goths. Reste donc que Claude se soit nommé consul lui-même pour la première fois dans l'intervalle entre la mort de Gallien et le mois de janvier suivant.

Treb. Claud. 5. On a lieu de croire qu'il séjourna à Rome pendant quelques mois; et c'est à cet espace de tranquillité que doit se rapporter ce que Trébellius nous apprend du gouvernement de ce prince, qui établit de sages lois, qui témoigna son zèle pour la justice en punissant avec sévérité les juges concussionnaires, et sa douceur en feignant de ne pas apercevoir les fautes commises par simple impéritie.

Il ne put pas se livrer long-temps à ces soins paisibles. L'empire étoit dans une situation violente, qui demandoit nécessairement le triste remède de la guerre et des armes. Tétricus occupoit les provinces de l'Occident.

Zénobie, à l'Orient, peu contente des états qu'avoit possédés Odénat son mari, étendoit sa domination par des conquêtes, et elle força l'Egypte à reconnoître ses lois. Les provinces du milieu étoient infestées par les courses des peuples septentrionaux. Il n'étoit pas possible à Claude d'attaquer tant d'ennemis à la fois; et il jugea tout d'un coup que Zénobie, comme la plus éloignée, ne devoit pas attirer ses premières attentions et ses premiers efforts. Il ne balança pas non plus entre Tétricus *Zonar.* et les Goths. « La guerre de Tétricus (dit-il) est la « mienne, celle des Goths est la guerre de l'état. » Il fixa donc sa vue sur les barbares, et il résolut de commencer par en délivrer l'empire.

J'ai dit, sous la dernière année du règne de Gallien, *Treb.Claud. 6-9.* que Claude, après avoir vaincu les Goths, vouloit qu'on *Zos. Zonar.* les poursuivît, mais que Marcien son collègue s'y opposa, et les laissa échapper. La facilité qu'ils avoient trouvée à remporter une partie au moins de leur butin dans leur pays les invita à revenir, mais avec de plus grandes forces. Tous les peuples qui composoient la nation, s'étant réunis, assemblèrent une armée de trois cent vingt mille combattans, et une flotte de deux [a] mille bâtimens. Le rendez-vous général étoit à l'embouchure du fleuve Tyras, que nous appelons aujourd'hui le Niester. Là s'embarqua toute cette effroyable multitude; et, toujours côtoyant les terres, elle tenta une première descente à Tomi, lieu fameux par l'exil d'Ovide, et une seconde à Marcianople, l'une et l'autre sans beaucoup de succès. Arrivés dans le canal du Bosphore, les Goths y souffrirent beaucoup de la rapidité des courans, qui, resserrés dans un espace étroit, poussoient leurs vaisseaux les uns contre les autres avec tant de violence, que les pilotes ne pouvoient plus les gouverner. Il en périt un grand nombre avec leurs char-

[a] Zosime dit six mille. Mais Trébellius, qui a pris à tâche de relever les exploits de Claude, se contente du nombre que nous exprimons.

ges et tous ceux qui les montoient; ce qui n'empêcha pas les barbares d'attaquer Byzance. Mais, en ayant été repoussés avec perte, ils continuèrente leur route, en se portant vers l'Asie et du côté de Cyzique. Ils ne réussirent pas mieux devant cette place que dans toutes les autres entreprises qu'ils avoient tentées jusque-là. Néanmoins, sans se rebuter, et espérant sans doute se dédommager sur la Grèce et sur la Macédoine, ils traversèrent l'Hellespont, et vinrent aborder au mont Athos. Après qu'ils eurent radoubé leurs vaisseaux en cet endroit, ils tournèrent vers le golfe de Thessalonique, et ils vinrent assiéger cette place et Cassandrée, qui n'en étoit pas loin. Pendant que le gros de leur armée s'attachoit à ces deux siéges, leur flotte, partagée sans doute en plusieurs escadres, courut et ravagea les côtes de la Thessalie et de toute la Grèce, les îles de Crète, de Rhodes, et même l'île de Chypre, et les côtes de Pamphylie. Partout où ils prirent terre, les campagnes furent pillées; mais les villes se défendirent, et il n'y en eut aucune de forcée, si ce n'est Athènes, dont Zonare dit qu'ils s'emparèrent. Cet écrivain rapporte même à ce sujet un trait assez singulier. Il dit que les Goths, trouvant dans une ville qui étoit la mère de toute doctrine un grand nombre de livres, voulurent par férocité et par barbarie les brûler tous, après les avoir amassés en un tas; mais que l'un d'entre eux, plus raffiné que les autres, remontra à ses camarades qu'ils devoient les épargner, parce que c'étoit en s'occupant de la lecture de ces livres que les Grecs négligeoient l'art militaire, et devenoient aisés à vaincre. Ce Goth ignoroit que les lettres n'avoient empêché ni Alexandre ni César de devenir les plus grands des guerriers. Les barbares ne gardèrent pas long-temps leur conquête. Cléodème, Athénien, qui s'étoit sauvé du sac de sa patrie, rassembla quelques forces, vint subitement fondre sur eux, et en ayant taillé en pièces une partie, il força les autres à prendre la fuite.

Treb. Claud. 12.
Amm. Marc. l. xxxi.
Zos.
Zonar.

Cependant les siéges de Cassandrée et de Thessalonique avançoient. Les Goths battirent ces deux villes avec les machines dont ils avoient appris l'usage dans leurs longues guerres contre les Romains, et ils étoient près de les prendre lorsque Claude arriva. *Zos.*

Ce prince s'étoit donné le temps nécessaire pour faire un armement capable d'attaquer avec avantage des ennemis si redoutables, et il avoit eu assez de peine à trouver des ressources suffisantes, parce que, comme il le marquoit lui-même dans une lettre au sénat, Tétricus possédoit les meilleures provinces de l'empire, la Gaule et l'Espagne, et Zénobie avoit en son pouvoir les troupes légères et les plus habiles tireurs d'arc. Malgré ces difficultés, il assembla de grandes forces, et à son arrivée les barbares levèrent le siége des deux places qu'ils pressoient déjà depuis long-temps. *Treb.Claud.* 6, 7. *Zos.*

Ils s'enfoncèrent dans les terres, et gagnèrent la Pélagonie, province septentrionale de la Macédoine. Claude les suivit : mais, comme ils avoient sur lui de l'avance, et qu'ils s'éloignoient toujours vers le Danube, il ne put les atteindre qu'à Naïssus, aujourd'hui Nissa dans la Servie. Là il leur livra la bataille, qui fut long-temps et opiniâtrément disputée. Les Romains plièrent en plus d'un endroit. Enfin un détachement de leur armée ayant pénétré par des routes qui paroissoient impraticables pour venir prendre les ennemis en queue ou en flanc, cette attaque imprévue décida de la victoire. Les Goths furent contraints de se retirer, laissant cinquante mille des leurs tués sur la place.

Claude vainqueur remplit le projet qu'un collègue l'avoit empêché de mette à exécution deux ans auparavant. Il résolut de ne laisser échapper aucun reste de l'armée qu'il avoit défaite, et il s'attacha à poursuivre les vaincus jusqu'à ce qu'il les eût entièrement dissipés et détruits. Les Goths, de leur côté, sans être abattus par l'horrible perte qu'ils avoient faite, rallièrent leurs dé- *Treb.Claud.* 8, *et Zos.*

bris, et, ayant formé, suivant leur coutume, une enceinte de leurs chariots et de leurs bagages, ils se défendirent avec courage derrière cette espèce de retranchement. L'enceinte fut forcée par le fer et par le feu : et les Romains, outre un butin immense, firent un nombre prodigieux de prisonniers. Ceux qui avoient pu se sauver de ce second désastre ne laissèrent pas encore de faire bonne contenance, et, marchant en corps de troupes, ils reculèrent vers la Macédoine. Claude, afin de les envelopper, fit prendre les devans à sa cavalerie, pendant qu'avec son infanterie il les suivoit par-derrière. La fierté et la valeur des barbares étoient si grandes, que, dans le triste état où les avoient réduits tant de défaites, ils mirent encore les vainqueurs en danger. Ils tombèrent sur l'infanterie romaine avec une telle furie, qu'ils y portèrent le désordre, en taillèrent en pièces une partie, et se voyoient près de les vaincre, si la cavalerie, se rabattant sur eux, ne les eût forcés de lâcher prise. Ils se retirèrent dans les gorges et les défilés du mont Hæmus, où la faim et la maladie achevèrent de les exterminer.

La flotte des Goths, après avoir couru les mers, revint en Macédoine chargée de butin pour rejoindre l'armée qu'elle y avoit laissée, et en arrivant elle trouva tout perdu. Les troupes qui montoient cette flotte descendirent à terre, apparemment dans le dessein de réparer les pertes que leur nation avoit souffertes, et d'en empêcher l'entière ruine; elles ne firent qu'en augmenter le désastre. Les vaisseaux, abandonnés de leurs défenseurs, périrent et furent coulés à fond. Les hommes n'eurent pas un meilleur sort. Ils ne purent pénétrer dans un pays ennemi et armé; il fallut qu'ils se séparassent, et, épars çà et là, ils furent ou tués, ou pris, ou emportés par la maladie, qui se mit aussi parmi eux. Ainsi, de toute
Treb. Claud. 12. cette nombreuse armée de barbares à peine se sauva-t-il quelques pelotons, que l'on trouve, pendant les premiers jours qui suivirent la mort de Claude, avoir ravagé

Anchiale; [a] et tenté sans succès une entreprise sur Nicopolis.

Voilà ce que nous pouvons dire touchant ce célèbre exploit de Claude, qui méritoit de nous être transmis par des historiens plus intelligens et plus capables d'en sentir le prix et d'en développer les circonstances. Claude 8.
lui-même nous en donne une idée assez juste en général dans une lettre que je vais transcrire ici. « Claude à « Brocchus. (Ce Brocchus étoit commandant de l'Illyrie.) « Nous avons détruit trois cent vingt mille Goths, et « coulé à fond deux mille navires. Les fleuves sont « couverts de boucliers, et les rivages de larges épées et « de petites lances. Les plaines sont cachées sous les amas « d'os blanchissans: nulle route qui ne soit teinte de sang: « le grand retranchement formé par une multitude de « chars réunis a été abandonné. Nous avons fait tant de « femmes prisonnières, qu'il n'y a point de soldat qui « ne puisse s'en attribuer deux ou trois pour esclaves. » La lettre de Claude, qui n'a pour objet que de relever les circonstances singulières de la victoire, parle seulement de femmes captives. L'histoire nous apprend de plus que parmi les prisonniers il y avoit des rois et des reines; que le nombre des soldats et des officiers subalternes qui tombèrent au pouvoir des vainqueurs fut si grand, qu'après que l'on en eut enrôlé beaucoup dans les troupes romaines, il en resta encore assez pour peupler les pro- *Zos.*
vinces d'esclaves destinés à la culture des terres; en sorte que, de guerriers féroces, ces Goths, devenus laboureurs, rendoient à leurs maîtres un service utile en même temps qu'ils perpétuoient le triomphe de Claude.

La victoire de ce prince est donc comparable aux plus illustres qui aient été jamais remportées par les généraux et les empereurs romains: et il prit à juste titre le surnom

[a] Ville de Thrace sur le Pont-Euxin. Nicopolis étoit plus avant dans les terres, au pied du mont Hæmus.

de *Gothique*, par lequel il est souvent désigné dans l'histoire.

Vict. uterque. On a voulu rehausser l'éclat de sa gloire par une fable, en lui faisant honneur d'un dévouement pour la patrie, renouvelé d'après l'exemple des Décius. Le silence de Trébellius est une réfutation suffisante de cette anecdote, qui d'ailleurs ne s'accorde point avec les faits avérés.

Vopis. Aurel. 17 *et* 18. Aurélien se signala dans la guerre contre les Goths. Il y eut un commandement important : il livra quelques combats dont il sortit vainqueur; et les officiers de la cavalerie ayant attaqué les barbares témérairement et sans attendre l'ordre, Claude crut ne pouvoir plus sûrement prévenir de pareils inconvéniens qu'en leur donnant pour colonel-général le même Aurélien, dont la sévérité dans le maintien de la discipline étoit connue et redoutée.

Quintillus, frère de l'empereur, fut aussi employé dans cette guerre : mais c'est tout ce que nous savons touchant ce qui le regarde, et l'histoire ne nous a conservé de lui aucun exploit.

Claude s'étoit attaché uniquement à la guerre contre les Goths, laissant dormir les autres affaires, qu'il se proposoit de pousser lorsqu'il seroit débarrassé du danger le plus pressant. On ne peut douter que, vainqueur des barbares, il n'eût tourné ses armes contre Zénobie, qui, suivant que je l'ai observé, avoit encore ajouté l'Egypte à sa domination. D'un autre côté il avoit à recouvrer les Gaules. Il n'étoit pas disposé à abandonner cette belle portion de l'empire à Tétricus : et de plus, de nouveaux rebelles sous le nom de *Bagaudes* [a] y portoient la désolation, et ils avoient mis le siége devant la capitale des

Eumen. panégyr. Con-

[a] Le texte d'Euménius (*pro schol. instaur.*) ne porte point le nom des Bagaudes, mais celui des Bataves, *latrocinio batavicæ rebellionis.* J'ai adopté la conjecture très-vraisemblable de ceux qui lisent *bagaudicæ rebellionis*. Je parlerai des Bagaudes avec plus d'étendue sous Dioclétien.

Eduens. Les assiégés s'étoient adressés à Claude, avoient implore son secours; et il avoit sans doute été bien dur à ce prince magnanime d'être réduit par la nécessité des circonstances à négliger de si justes prières, et de voir les Eduens après sept mois de siége forcés d'ouvrir leurs portes à l'ennemi. Des objets si intéressans ne pouvoient manquer de remuer puissamment le courage de Claude, et ses grandes qualités lui répondoient du succès. Il y a tout lieu de penser que, s'il eût vécu, il auroit mis à fin le grand ouvrage qu'exécuta Aurélien son successeur, et qu'il auroit rejoint au corps de l'empire tous les membres qui s'en étoient détachés. Mais la mort le prévint.

stant. Flav. nomine, et or. pro schol. inst.

J'ai dit qu'une maladie contagieuse avoit rendu complète la ruine de l'armée des Goths. Cette même maladie se mit dans l'armée romaine. Claude en fut attaqué, et il mourut à Sirmium dans la troisième année de son règne, âgé de cinquante-six ans.

Treb. Claud. 12. Zos. Zon. AN. R. 1021. *Tillem.*

Ce prince a été loué avec raison comme réunissant, aussi-bien que Trajan, les talens et les vertus. Il ne manqueroit rien à sa gloire, si son mérite eût passé par l'épreuve d'un plus long règne, et se fût soutenu dans la jouissance tranquille de l'empire comme dans l'agitation et dans les périls.

Il fut regretté et du sénat, et du peuple, et des soldats. On ne manqua pas de le mettre au rang des dieux. Cet honneur, tout insensé et tout impie qu'il est, devenoit presque une formalité qui ne tiroit plus à conséquence. Mais on s'efforça de témoigner l'affection publique à sa mémoire par des honneurs singuliers, et que la coutume n'eût point avilis. Le sénat lui consacra dans le lieu de ses assemblées un buste d'or. Le peuple lui érigea une statue d'or de dix pieds de haut dans le Capitole, en face du temple de Jupiter. On dressa dans la tribune aux harangues une colonne surmontée de sa statue en argent, du poids de quinze cents livres romaines, qui font deux

Treb. Claud. 3.

mille trois cent quarante-trois marcs six onces de notre poids.

Treb. Tr. Tyr. 33. Sous un si bon et si grand prince, on vit néanmoins s'élever un usurpateur de la puissance impériale. Censorin, sénateur illustre et comblé de tous les honneurs, retiré à sa campagne en conséquence d'une blessure qui l'avoit rendu boiteux, fut proclamé Auguste, vraisemblablement en Italie, par les troupes qui gardoient le pays. Trébellius, de qui nous tenons ce récit, ne nous apprend ni par quels motifs, ni dans quelles circonstances les soldats se portèrent à cette entreprise : il ne dit point si Censorin les y engagea par ses intrigues, ou s'il fut obligé lui-même d'obéir à leurs mouvemens impétueux. Quoi qu'il en soit, ils s'en lassèrent bientôt, et, le trouvant trop sévère, ils le tuèrent au bout de sept jours. Il fut inhumé près de Boulogne; et son épitaphe, chargée de tous les titres dont il avoit été décoré durant sa vie, finissoit par ces mots : [1] *Heureux particulier en tout, malheureux empereur.* Sa famille, frappée de douleur et de crainte après un si triste événement, se retira, partie en Thrace, partie en Bithynie, et elle y subsistoit encore au temps où Trébellius écrivoit.

Tillem. Au commencement de la troisième année du règne de Claude étoit mort Plotin, maître de Porphyre, qui a écrit sa vie. Il professa avec éclat la philosophie platonicienne, qui étoit alors en vogue, et qui, s'égarant dans des spéculations abstraites, perdoit presque de vue l'objet solide et essentiel de la réforme des mœurs. Des hommes qui sous un beau titre se sont si peu occupés de l'utile méritent peu que l'on s'occupe d'eux.

[1] *Felix ad omnia, infelicissimus imperator.*

FASTES

DU RÈGNE D'AURÉLIEN.

. . . . Antiochianus. An. R. 1021. De J. C. 270.
. . . . Orfitus.

Aurélien et Quintillus frère de Claude sont nommés empereurs en même temps, l'un par l'armée d'Illyrie, l'autre par les troupes qu'il commandoit en Italie près d'Aquilée.

Quintillus, sur la nouvelle de l'élection d'Aurélien, est abandonné des siens, et se fait ouvrir les veines, n'ayant régné que dix-sept jours. Il fut mis au rang des dieux.

Aurélien vient se faire reconnoître à Rome.

Il retourne en Pannonie, et force les Goths, qui tentoient une nouvelle invasion, à lui demander la paix.

Guerre pour la défense de l'Italie contre les Allemands, les Marcomans, les Juthonges, et les Vandales. Aurélien est battu près de Plaisance. Alarmes et séditions dans Rome. Aurélien reprend le dessus, et remporte sur les barbares trois victoires consécutives, tant cette année que la suivante.

L. DOMITIUS AURÉLIANUS AUGUSTUS. II. [a] An. R. 1022. De J. C. 271.
M. OU NUM. CÉIONIUS VIRIUS BASSUS.

La tranquillité de l'Italie est rétablie. Murs de Rome

[a] M. de Tillemont compte ce consulat d'Aurélien pour le premier, alléguant néanmoins des raisons et des autorités qui peuvent le faire regarder comme le second. (*Note 7 sur Valérien.*) La suite des faits nous a déterminé à embrasser ce second sentiment.

rebâtis et fortifiés. Nouvelle enceinte de cinquante milles de tour.

Plusieurs illustres personnages mis à mort par Aurélien, entre autres Domitien, qui avoit pris le titre d'Auguste.

Mort de Sapor, roi des Perses. Hormisdas son fils lui succède.

An. R. 1023.
De J.C. 272.

. . . . . . QUIÉTUS.

. . . . . . VOLDUMIANUS.

Aurélien part pour aller faire la guerre à Zénobie. En traversant l'Illyrie, il défait plusieurs troupes de barbares. Victoire remportée au-delà du Danube sur Cannabas ou Cannabaud, roi des Goths.

Septimius, tyran de peu de jours, en Dalmatie.

Aurélien passe en Asie. La Bithynie rentre volontairement sous son obéissance. La ville de Tyane lui est livrée par un de ses habitans. Prétendue apparition d'Apollonius de Tyane à Aurélien.

Combat de cavalerie près d'Immæ, bourgade de Syrie à quelque distance d'Antioche, où Zabdas, général de Zénobie, est défait.

Aurélien entre dans Antioche, que Zénobie avoit abandonnée; et il use de clémence envers les habitans.

Combat de Daphné, où les gens de Zénobie sont vaincus.

Bataille générale sous les murs d'Emèse. Zénobie, vaincue, va s'enfermer dans Palmyre. Aurélien l'y assiége.

Probus, depuis empereur, réduit l'Egypte, et l'enlève à Zénobie.

Mort d'Hormisdas. Vararane lui succède.

An. R. 1024.
De J.C. 273.

. . . . . . TACITUS.

. . . . . . PLACIDIANUS.

Quelques-uns prétendent que Tacitus, consul de cette

année, est l'empereur Tacite, successeur d'Aurélien. Mais l'empereur Tacite étoit fort vieux, et il doit avoir été consul avant ce temps-ci.

Zénobie, voulant s'enfuir chez les Perses, est prise et ramenée à Aurélien. La ville de Palmyre se rend. Le vainqueur traite cette ville humainement.

Mort de Longin.

Aurélien, étant déjà en Thrace, où il défit quelques pelotons de Carpiens, apprend que Palmyre s'est révoltée. Il revient, traite les rebelles à la rigueur, et livre la ville au pillage.

Il fait exécuter le jugement du concile d'Antioche contre Paul de Samosate.

Il passe en Egypte, et y détruit le tyran Firmus.

Il se transporte dans les Gaules, où l'appeloit Tétricus lui-même, fatigué de la mutinerie et des séditions continuelles de ses soldats et des peuples.

Bataille de Châlons-sur-Marne, au commencement de laquelle Tétricus se remet volontairement avec son fils au pouvoir d'Aurélien.

Les Gaules retournent sous l'obéissance des empereurs de Rome, après un schisme de treize ans. Tout l'empire réuni sous un seul chef.

Tant de succès enflent le cœur d'Aurélien, et lui font oublier sa première modestie. Il prend le diadème.

Il mène en triomphe Zénobie et Tétricus.

Il les traite ensuite humainement.

AURÉLIANUS AUGUSTUS. III. — An. R. 1025.
C. JULIUS CAPITOLINUS. — De J. C. 274.

Largesses d'Aurélien au peuple. Remise des vieilles dettes envers l'état.

Rigueurs d'Aurélien contre plusieurs membres du sénat.

Amnistie accordée à ceux qui avoient porté les armes contre lui.

Il bâtit dans Rome un temple magnifique au soleil, en l'honneur duquel il établit aussi des jeux et des combats.

Les monnoyeurs excitent dans Rome une sédition violente, qui devient une guerre. Aurélien, après les avoir vaincus en un combat qui se livra dans Rome même, punit rigoureusement les coupables.

Il vient en Gaule, où il s'étoit élevé quelques mouvemens.

On croit qu'il rebâtit alors la ville de Génabum, qui a depuis porté son nom. C'est Orléans.

On lui attribue aussi la fondation de Dijon.

Il passe en Vindélicie, d'où il chasse les barbares.

Il abandonne la Dace au-delà du Danube, conquise par Trajan, et il en transporte les habitans à la droite de ce fleuve dans une portion de la Mœsie, qui a porté depuis le nom de Dace d'Aurélien. Il peut y avoir établi une partie de la nation des Carpiens.

An. R. 1026.
De J. C. 275.

AURÉLIANUS AUGUSTUS. IV.
. . . . . . MARCELLINUS.

Lorsqu'il se préparoit à aller faire la guerre aux Perses, il périt dans la Thrace par une conspiration que Mnesthée, l'un de ses secrétaires, avoit tramée contre lui.

Il fut mis au rang des dieux.

Il étoit près d'ordonner une persécution contre les chrétiens lorsqu'il fut tué.

Tyrans sous Aurélien.

Zénobie, en Orient.
Tétricus, en Gaule.
Firmus, en Egypte.
Domitien.
Septimius.

AURÉLIEN.

§. II.

Aurélien élu empereur en Illyrie, et Quintillus, frère de Claude, en Italie. Celui-ci périt au bout de dix-sept jours. Commencement d'Aurélien. Après la mort de Quintillus, il vient se faire reconnoître à Rome. Il retourne en Pannonie contre les Goths, et leur accorde la paix. Il revient dans l'Italie, menacée d'une invasion des Germains. Audience donnée aux ambassadeurs des Juthonges. Guerre mêlée d'événemens divers, et terminée enfin par trois victoires consécutives que remporte Aurélien. Négociation avec les Vandales. Aurélien revient vainqueur à Rome, et met à mort plusieurs illustres sénateurs. Il fortifie et agrandit l'enceinte de Rome. Il entreprend la guerre contre Zénobie. Histoire de cette reine. Départ d'Aurélien, qui dans sa marche remporte divers avantages en Illyrie et en Thrace. Il passe en Asie. La ville de Tyane lui est livrée par trahison. Il fait périr le traître, et épargne les habitans. Prétendue apparition d'Apollonius à Aurélien. Circonstance peu vraisemblable de la prise de Tyane. Zénobie à Antioche. Combat de cavalerie près du bourg d'Immæ. Zénobie s'enfuit d'Antioche à Emèse. Aurélien use de clémence envers ceux d'Antioche. Il s'avance vers Emèse. Bataille près de cette ville. Aurélien demeure vainqueur. Zénobie va s'enfermer dans Palmyre. Prétendue merveille dont on a embelli le récit de la bataille d'Emèse. Aurélien la poursuit, et arrive devant Palmyre. Célébrité et importance de cette place. Zé-

nobie avoit pris soin de la bien munir. Lettre d'Aurélien à Zénobie pour l'engager à se rendre. Réponse fière de Zénobie. Siége de Palmyre. La disette se met dans la place. Zénobie, voulant s'enfuir chez les Perses, est prise. Les Palmyréniens se rendent, et sont traités humainement. Aurélien accorde la vie à Zénobie et à son fils Vaballath. Ses ministres et ses conseillers sont mis à mort. Mort de Longin. L'Egypte reconquise par Probus. Aurélien, étant déjà en Europe, apprend la révolte de Palmyre. Il revient, et livre la ville au pillage. Il passe en Egypte, et détruit Firmus, qui y avoit pris la pourpre. Il revient en Occident, et réunit les Gaules à l'empire, Tétricus s'étant remis lui-même entre ses mains. Grandeur et rapidité des exploits d'Aurélien. Ses succès lui firent oublier la modestie et la simplicité qu'il avoit d'abord aimées. Triomphe d'Aurélien. Tétricus et Zénobie y paroissent comme captifs. Du reste ils furent traités humainement par le vainqueur. Largesse d'Aurélien au peuple. Pains distribués au lieu de blé. Remise des vieilles dettes envers l'état. Amnistie. Traits de justice. Aurélien a été accusé de cruauté. Traits d'un bon gouvernement. Il vient en Gaule. Orléans, Dijon. Il chasse les barbares de la Vindélicie. Il abandonne la Dace conquise par Trajan. Il se dispose à aller faire la guerre aux Perses. Succession des rois de Perse. Aurélien est assassiné par les siens dans la Thrace. Ses rigueurs causèrent sa mort funeste, et elles ont nui à sa réputation. Il est vengé et mis au rang des dieux. Sa postérité. Variations de sa conduite à l'égard des chrétiens. Paul de Samosate. Neuvième persécution. Ecrivains sous ce règne.

An. R. 1021. *Treb. Claud.* 82. *Vop. Aurel.* 17 et 37.

AUSSITÔT après la mort de Claude II, Aurélien fut élevé à l'empire par les légions d'Illyrie : mais il eut d'abord un rival. Quintillus, frère de Claude, comman-

doit près d'Aquilée un corps de troupes, destinées sans doute à empêcher que les barbares, qui étoient en armes dans les quartiers voisins, ne pénétrassent en Italie. Sur la nouvelle de la mort de Claude, nul ne parut à ces troupes plus digne de lui succéder que Quintillus, et il fut reconnu empereur, non par droit héréditaire, comme l'observe expressément Trébellius, mais sur la recommandation de sa probité et de la douceur de ses mœurs. Quelques-uns ont dit que le sénat joignit son suffrage à celui des soldats. *Zos. Zon. Eutrop. Eus. chron.*

Il n'étoit pas du bien de l'empire que Quintillus en restât le maître, s'il est vrai, comme le dit Zonare avec assez de vraisemblance, qu'il fût homme simple et peu capable de conduire de grandes affaires. Aussi fut-il très-effrayé lorsqu'il apprit qu'Aurélien avoit été nommé empereur à Sirmium. Il tenta néanmoins quelque effort auprès des troupes qu'il commandoit, et il les exhorta, par une harangue, à lui demeurer fidèles. Mais ces troupes sentoient elles-mêmes toute la différence du mérite entre les deux concurrens, et elles abandonnèrent Quintillus, qui, se voyant sans ressource, prit, par le conseil de ses amis, le parti de se faire ouvrir les veines, n'ayant régné que dix-sept jours.[a] Cette façon de raconter sa mort est plus vraisemblable que le récit de Trébellius, qui, toujours passionné pour la gloire de la maison de Claude, dit que la sévérité de Quintillus irrita les soldats, et qu'il périt par leur fureur, victime de son zèle à maintenir la discipline, comme Pertinax et comme Galba. Aurélien, délivré de ce concurrent, ne lui envia pas l'honneur de l'apothéose. Les médailles de Quintillus nous apprennent qu'il fut mis au rang des dieux. *Tillem.*

Aurélien, qui resta ainsi seul et paisible possesseur de l'empire, étoit, comme plusieurs de ses prédéces- *Vop. Aur. 3.18.*

[a] Vopiscus dit vingt jours, Zosime peu de mois.

seurs, un soldat de fortune, en qui le mérite avoit suppléé à l'obscurité de la naissance. Il naquit dans quelqu'une des provinces de l'Illyrie, soit la Pannonie, soit la Dace, soit la Mœsie. On ne connoît ni le nom ni la condition de son père, si ce n'est que l'epitome de Victor dit de lui qu'il cultivoit les terres que possédoit dans le pays où il habitoit un sénateur romain nommé Aurélius. La mère d'Aurélien étoit prêtresse du soleil dans son village : et il en conserva toute sa vie une impression de vénération singulière pour cet astre, qu'il adoroit comme son dieu tutélaire, et comme le plus grand des dieux. Cette femme se mêloit aussi de divination. Mais il ne paroît point, par ce que nous savons de la vie de son fils, qu'il eût hérité d'elle aucun foible sur ce dernier article.

Aurélien, vif d'esprit, robuste de corps, fit voir dès son enfance une passion décidée pour le métier de la guerre; en sorte qu'il ne laissa jamais passer aucun jour, même jour de fête ou de congé, qu'il ne s'exerçât à tirer de l'arc, à lancer le javelot, ou à quelque autre opération militaire. Ce goût lui dura toute sa vie; et, devenu
Vopis. 49. empereur, il fatiguoit tous les jours plusieurs chevaux par de longues et violentes courses. Il entra dans le service dès que l'âge le lui permit; et il se montra si ardent, si brusque à tirer l'épée, si curieux de tenter aventure, que, pour le distinguer d'un autre officier de même nom qui servoit dans la même armée, on l'appeloit [1] *Aurélien l'épée à la main*. Il fit preuve de cette bravoure personnelle, non contre ses citoyens dans des combats singuliers, mais contre les ennemis de l'état. On dit qu'il tua de sa main quarante-huit Sarmates en un jour, et neuf cent cinquante dans les jours suivans. Nous avons observé ailleurs qu'il est le premier des Romains qui ait combattu contre les Francs, et qui ait eu l'honneur de les vaincre.

[1] *Aurelianus manu ad ferrum.*

Sa valeur le fit estimer des soldats, et ils la célébrèrent dans leurs chansons grossières; mais sa sévérité le leur rendit redoutable. En effet, il exigeoit avec rigueur l'observation de la discipline militaire. Voici de quelle manière, étant tribun, il s'en expliquoit dans une lettre à un officier que nous pourrions qualifier son lieutenant-colonel: « Si vous voulez avancer dans le service, ou « plutôt, si vous voulez vivre, empêchez le soldat de « voler. Qu'aucun n'enlève la poule du paysan; qu'au-« cun ne touche à une brebis qui ne lui appartienne pas; « qu'aucun ne prenne une grappe de raisin ni ne gâte « les blés sur terre. Ne souffrez point que ceux qui vous « obéissent se fassent donner par extorsion ni huile, ni « sel, ni bois; qu'ils se contentent de leurs étapes. S'ils « veulent quelque chose de plus, c'est par le sang des « ennemis qu'ils doivent l'acquérir, et non par les larmes « des sujets de l'empire. » Aurélien entre ensuite dans un assez grand détail sur leur armure, sur leurs habits, sur le soin des chevaux et des mulets de bagages; après quoi il ajoute « qu'ils se servent mutuellement comme « s'ils étoient esclaves l'un de l'autre;... qu'ils ne consul-« tent point les devins; que dans les maisons où ils logent « ils respectent l'honneur des femmes; si quelqu'un excite « une querelle, qu'il en soit puni par la bastonnade. » Telles étoient les lois que prescrivoit Aurélien; et il vouloit qu'elles fussent observées à la lettre, et ne souffroit pas qu'on les violât impunément. Ayant appris qu'un soldat avoit commis adultère avec la femme de son hôte, il fit écarteler le coupable en l'attachant par les quatre membres à des branches d'arbres que l'on avoit courbées, et à qui l'on permit ensuite de se rétablir par leur ressort. Ce supplice paroît cruel, et il l'est sans doute: mais les grands maux exigent de grands remèdes; et l'écrivain de la vie d'Aurélien observe que sa sévérité inexorable lui réussit, et que les soldats, voyant à quel commandant ils avoient affaire, prirent soin de

se corriger, et s'abstinrent de fautes dont la punition étoit certaine et rigoureuse.

J'ai dit que Valérien, empereur, craignit pour son fils la sévérité d'Aurélien. Mais d'ailleurs il n'en rendit pas moins justice au mérite rare de ce guerrier, et il se plut à lui confier les emplois les plus brillans et les plus difficiles. Il le chargea de visiter, comme inspecteur et réformateur, tous les camps romains; il lui donna le commandement de l'Illyrie, sous Ulpius Crinitus, que ses infirmités mettoient hors d'état d'agir; il l'envoya ambassadeur en Perse, enfin il le fit consul, et, à cause de sa pauvreté glorieuse, il lui fournit du trésor public les frais qu'exigeoit alors cette grande charge.

Il a été parlé ailleurs de ce consulat d'Aurélien; mais je dois placer ici une réflexion judicieuse et utile que fait à cette occasion l'historien de sa vie. [1] Nous avons vu dernièrement, dit Vopiscus, le consul Furius Placidus faire de si furieuses dépenses aux jeux qu'il donnoit dans le Cirque, qu'il sembloit moins distribuer des récompenses convenables à des conducteurs de chariots que de riches patrimoines. Tous les gens de bien en ont gémi. Car nous en sommes au point que le consulat est déféré aux richesses, et non à la personne. Ces temps heureux sont passés où les dignités étoient le prix du mérite, et ils dégénéreront de plus en plus par le faste qui cherche à frapper les yeux de la multitude.

Aurélien dut prendre possession du consulat le 22 mai de l'an de J. C. 258, deux ans avant l'infortune de Valérien. Sous Gallien, il n'est fait aucune mention de lui, soit que ce prince l'eût éloigné par jalousie et par haine contre son mérite, ou que lui-même il dédaignât de

[1] *Vidimus proximè consulatum Furii Placidi tanto ambitu in Circo editum, ut non præmia dari aurigis, sed patrimonia viderentur ... ingemiscentibus frugi hominibus. Factum est enim ut jam divitiarum sit, non hominum consulatus.... Perierunt casta illa tempora, et magis ambitione populari peritura sunt.* Vop. Aurel. 15.

servir le plus mou et le plus méprisable des hommes. Sous Claude, ami et juste estimateur de la vertu, Aurélien recommence à paroître. Il aida cet empereur à se défaire d'Auréole; et, ayant beaucoup brillé dans la guerre contre les Goths, il fut jugé digne, comme je l'ai dit, de lui succéder.

Après la mort de Quintillus, il vint promptement se faire reconnoître à Rome, et, selon la pratique des nouveaux princes, il montra de la douceur et témoigna être disposé à profiter des conseils qu'on voudroit bien lui donner. Un sénateur, qui voulut flatter son penchant à une sévérité quelquefois cruelle, lui dit que, pour régner sûrement, il devoit faire usage du fer et de l'or; du fer contre ceux qui manqueroient à ce qu'ils lui devoient, de l'or pour récompenser ses fidèles serviteurs. Cet adulateur reçut le juste salaire de son lâche conseil, et il fut le premier qui éprouva le fer d'Aurélien. *Zos. Zon.*

Ce prince ne put pas faire un long séjour à Rome, et il fut bientôt obligé de retourner dans la Pannonie, que les Goths, malgré l'horrible défaite que leur nation avoit soufferte tout récemment, menaçoient d'une nouvelle invasion. Pour les empêcher de pénétrer bien avant, il prit une précaution sage; il envoya ordre à tous les habitans de la campagne de retirer dans les villes leurs grains, leur bestiaux, et toutes leurs provisions, afin que les barbares, ne trouvant rien à piller, fussent arrêtés par la disette de toutes les choses nécessaires à la vie. Peut-être ces mesures suffisoient-elles, si les circonstances eussent permis d'en attendre le succès; mais l'Italie avoit actuellement à craindre une ligue formidable de peuples germains qui se préparoient à y entrer à main armée. Ce fut donc une nécessité à Aurélien de se hâter de terminer par une bataille la querelle avec les Goths, qui avoient passé le Danube. On combattit jusqu'à la nuit sans que la victoire se décidât; mais les *Zos.*

barbares la cédèrent aux Romains par leur retraite. Ils repassèrent le fleuve pendant la nuit, et envoyèrent demander la paix à l'empereur, qui la leur accorda.

Vop. Aurel. 18. Zos. Dexipp. de legat.

Le besoin de l'Italie le rappeloit pour en éloigner les peuples germains dont j'ai parlé. Nous en trouvons quatre nommés dans cette guerre : les Allemands, les Marcomans, les Juthonges, et les Vandales. Il n'est pas aisé de décider si ces peuples agissoient de concert, ou chacun à part. Il est peut-être encore plus difficile de faire un tissu de toutes les parcelles détachées que l'on trouve en différens auteurs touchant les exploits d'Aurélien contre eux. Tout ce qu'on en peut dire est nécessairement mêlé d'embarras et d'incertitude.

Il paroît que le théâtre de la guerre fut d'abord le pays voisin du haut Danube, et qu'Aurélien y ayant remporté quelque avantage sur les Juthonges en particulier, ces peuples se déterminèrent à lui envoyer une ambassade pour proposer la paix. Ils firent avec fierté cette démarche de soumission ; et leurs ambassadeurs avoient ordre de ne point parler en vaincus qui reçoivent la loi, mais d'offrir leur amitié et leur alliance, sous la condition expresse du rétablissement des pensions que les Romains avoient coutume de leur payer.

Aurélien, sachant quelles instructions leur avoient été données, voulut leur imposer et les intimider par un appareil magnifique et terrible en même temps. Lorsqu'ils furent arrivés dans son camp, il ne leur donna pas audience sur-le-champ, mais la différa au lendemain. Le jour venu, toutes les troupes romaines se mirent sous les armes, et se rangèrent comme s'il se fût agi d'une bataille générale. L'empereur, revêtu de pourpre, monta sur un tribunal élevé. Tous les principaux officiers l'environnoient à cheval, formant une avenue à son trône en double croissant, et derrière lui paroissoient tous les drapeaux des légions, les aigles et

les images du prince en or, des tableaux sur lesquels étoient écrits les noms des légions en lettres d'or, le tout supporté par des piques d'argent. Cette pompe étonna en effet les ambassadeurs des Juthonges, et les frappa d'admiration. Ils demeurèrent quelque temps en silence. Mais, bientôt revenus de ce premier effet d'un coup-d'œil inattendu, ils prirent la parole, et ne s'en exprimèrent pas avec moins de hauteur.

Ils dirent que, s'ils souhaitoient la paix, ce n'étoit pas que leurs courages fussent abattus par un échec qui les avoit à peine entamés, mais parce qu'ils étoient persuadés que la paix et l'alliance entre eux et les Romains leur seroient utiles aux uns et aux autres. Ils vantèrent leurs forces, dont les Romains, disoient-ils, avoient fait l'épreuve sous Gallien; et ils prétendirent que, si on les forçoit à combattre de nouveau, le même succès accompagneroit leurs armes. Ils avertirent Aurélien de ne se pas fier à la fortune, et de ne pas trop compter sur un léger avantage, dû aux circonstances, et qui pouvoit être suivi de revers. Enfin ils déclarèrent qu'en offrant leur alliance aux Romains, qui en tireroient de grandes utilités, ils demandoient qu'on rétablît leurs pensions, sans quoi ils deviendroient aussi irréconciliables qu'invincibles ennemis.

Aurélien étoit très-déterminé à ne rien accorder aux Juthonges, et il pouvoit leur notifier sa résolution en peu de mots. L'historien lui prête une réponse très-longue, contenant surtout de grands éloges de la prudence qui dirige toutes les opérations des Romains, à la différence des barbares, toujours impétueux dans leurs attaques, toujours s'affoiblissant à la première disgrâce. Il reproche aux Juthonges d'avoir violé les traités, et il en conclut qu'ils ont bien mauvaise grâce à venir demander comme tribut ce qui n'étoit qu'une gratification volontaire, ou une récompense de leurs services précédens. Il leur déclare qu'il est résolu de tirer ven-

geance de leurs insultes, en portant dans leur pays le fer et le feu; et, pour leur annoncer l'événement qu'ils doivent se promettre, il leur cite l'exemple des trois cent mille Goths vaincus et exterminés depuis peu par les Romains.

L'ambassade des Juthonges ayant été infructueuse, il fallut reprendre la guerre et les armes; et si nous voulons mettre quelque liaison entre les faits, nous sommes obligés de supposer que les Juthonges firent en commun avec les Marcomans, et peut-être avec les Allemands et les Vandales, ce que Vopiscus raconte des seuls Marcomans. Nous nous servirons du nom de *barbares*, qui les comprend tous.

Aurélien, fier de l'avantage dont j'ai fait mention, et qui avoit engagé les Juthonges à demander le renouvellement des anciens traités, forma le projet, non de rechasser les barbares dans leurs pays, mais de les détruire, comme avoit fait Claude, et pour cela de leur couper la retraite. Il se posta donc derrière eux, les mettant entre lui et l'Italie. Son plan étoit sagement arrangé, si les barrières de l'Italie eussent été bien gardées; mais elles ne l'étoient point suffisamment : les barbares les forcèrent, et pénétrèrent du côté de Milan. Aussitôt l'alarme fut extrême dans Rome, et on crut voir renaître les maux que l'Italie avoit soufferts sous Gallien. Les craintes produisirent même quelques séditions, qu'Aurélien vengea dans la suite selon la rigueur de son caractère.

Vop. Aur. 18, 21.

Il s'étoit mis à la poursuite des barbares, et il les atteignit près de Plaisance; mais, toujours plus attentif à attaquer qu'à se défendre, il se laissa surprendre par les ennemis, qui, s'étant cachés dans d'épaisses forêts, vinrent vers le soir tomber sur son armée. Il fut défait entièrement, et la perte fut si grande de la part des Romains, que l'on appréhenda qu'elle n'entraînât la chute de l'empire.

Alors Aurélien commença à craindre lui-même. Il écrivit au sénat pour ordonner que l'on consultât les livres sibyllins, auxquels on avoit eu la pensée de recourir dès le moment que les barbares avoient mis le pied en Italie; mais quelques flatteurs s'y étoient opposés, prétendant que la valeur du prince dispensoit d'implorer le secours des dieux. Aurélien, instruit par le danger, blâme nettement dans sa lettre au sénat cette façon de penser, et il déclare qu'il ne peut être honteux de vaincre avec l'aide de la Divinité. On chercha donc dans les oracles de la sibylle le remède aux maux présens, et on exécuta avec grand soin toutes les pratiques superstitieuses que les prêtres d'Apollon et les pontifes prétendirent y avoir trouvées recommandées, et qui ressemblent à celles dont on a vu plusieurs exemples dans l'histoire de la république : lustration de la ville et des campagnes, cantique chanté par deux chœurs de jeunes enfans qui eussent père et mère, sacrifices de différentes espèces. Il est remarquable qu'Aurélien, en offrant tout ce qui est nécessaire pour la célébration de ces fêtes, promet d'envoyer des prisonniers de telle nation que l'on voudra : nouveau témoignage de l'usage cruel et impie des victimes humaines, pratiqué dans Rome tant qu'elle fut idolâtre.

Vopiscus attribue à ces misérables et criminelles superstitions le retour de la bonne fortune d'Aurélien. Ce qui est vrai, c'est que ce prince, guerrier habile, et averti par ses défaites de procéder avec plus de circonspection, reprit la supériorité sur les barbares. Ils s'étoient avancés jusqu'à Fano, près du fleuve Métaure. Il les battit en cet endroit, et les força de retourner en arrière vers le pays d'où ils venoient. Il remporta sur eux une seconde victoire près de Plaisance, et une troisième dans les plaines de Ticinum, aujourd'hui Pavie, et il réussit ainsi à les chasser hors des limites de l'Ita- *Vict. epit.*



lie. Il les poursuivit même au-delà des Alpes, si nous devons rapporter à ce temps-ci, comme le fait M. de Tillemont avec beaucoup de probabilité, ce que Dexippe nous apprend touchant les Vandales. *Dexipp.*

Ces peuples, ayant été vaincus par les Romains dans une grande action, demandèrent la paix. Leurs rois eurent à ce sujet une entrevue avec l'empereur, qui ne voulut rien conclure sans savoir le sentiment de son armée; circonstance qui prouve jusqu'à quel point les empereurs romains, même les plus fiers et les plus fermes, dépendoient alors des soldats. Aurélien les convoqua donc, et leur proposa l'affaire du traité entamé avec le roi des Vandales. Les soldats, fatigués d'une guerre dans laquelle ils avoient éprouvé tant de vicissitudes, déclarèrent que leur intention n'étoit pas de commettre à de nouveaux hasards l'état de prospérité dont ils jouissoient actuellement. Ainsi le projet de traité fut suivi, et la paix conclue. Les Vandales s'engagèrent à retourner dans leur pays, et Aurélien à leur fournir des vivres jusqu'au Danube. Les rois des Vandales, pour sûreté de leur promesse, donnèrent en otage leurs enfans et ceux des principaux chefs de l'armée; et deux mille cavaliers de leur nation prirent parti dans les troupes romaines. La plupart des Vandales se retirèrent paisiblement. Quelques pelotons néanmoins, en traversant les terres de l'empire, s'étant débandés pour piller, le commandant romain qui les suivoit comme surveillant tomba sur eux avec les troupes qu'il avoit à ses ordres, et en tua cinq cents; de quoi les rois vandales furent si éloignés de se plaindre, qu'ils firent percer à coups de flèches le chef de ces pillards. Aurélien, libre d'inquiétude de ce côté, ramena son armée en Italie, où les Juthonges préparoient une nouvelle irruption. Mais cette menace n'eut aucune suite, au moins que nous sachions, et l'Italie jouit d'une pleine

paix durant tout le reste du règne d'Aurélien. Une guerre si importante n'occupa ce prince qu'environ un an : elle fut achevée l'an de J. C. 271. An. R. 1022.

Aurélien revint à Rome, non avec la satisfaction d'un vainqueur qui vient jouir dans sa capitale des applaudissemens dus à ses exploits, mais avec le ressentiment d'un prince offensé, qui respire la vengeance. J'ai parlé de quelques séditions qu'avoient fait naître dans Rome les commencemens peu heureux de la guerre. Il paroît qu'Aurélien s'étoit persuadé que ces séditions avoient des chefs secrets, qui mettoient en mouvement la multitude par des vues ambitieuses, et pour envahir le rang suprême à la faveur du trouble qu'ils excitoient. Nous ne savons pas si ses soupçons étoient fondés. Seulement, parmi ceux qu'il fit mourir pour cette cause, nous trouvons un Domitien, qui pourroit être le même que quelques médailles nous apprennent s'être attribué le nom d'Auguste ; et l'histoire nous a fait connoître un général de ce nom vainqueur de Macrien sous le règne de Gallien, et qui prétendoit appartenir à la famille de Vespasien. Ce ne sont là que des conjectures assez foibles, et ignorées de Vopiscus, qui, très-disposé d'ailleurs à louer Aurélien, l'accuse néanmoins de s'être porté à punir avec rigueur ce qu'auroit pu négliger un prince plus porté à la clémence, et d'avoir répandu le sang de plusieurs illustres sénateurs sur des accusations qui n'avoient souvent pour appui que l'autorité d'un seul témoin, quelquefois même vil et méprisable ; aussi la haine publique fut-elle le juste salaire d'une telle cruauté. On estimoit les grandes qualités qu'avoit Aurélien, soit pour conduire une guerre, soit pour gouverner l'état : mais on ne pouvoit l'aimer; et il éprouva enfin, ainsi que nous le verrons dans la suite, ce que doit craindre un prince qui est craint de tous.

Vop. Aur. 21, et Zos.

Tillem.

Les périls réitérés auxquels Rome avoit été exposée *Vop. et Zos.*

de la part des barbares dans les dernières années, avertirent Aurélien de la mettre en état de défense. Depuis la guerre d'Annibal, c'est-à-dire depuis cinq cents ans, Rome n'avoit point eu à craindre l'étranger. Bien loin de trembler pour sa sûreté, c'étoit elle qui portoit la terreur de son nom et de ses armes aux deux bouts de l'univers. Ainsi l'on avoit négligé d'en entretenir les fortifications : les murs tomboient de vétusté, ou avoient été abattus. Aurélien entreprit de les relever, et de les fortifier suivant la méthode alors usitée; et en même temps il [a] agrandit l'enceinte de la ville jusqu'à cinquante milles ou dix-sept lieues de circuit. Il commença l'ouvrage; et Probe, son successeur, le continua, et y mit la dernière main. Quoique Aurélien n'ait pas achevé cette enceinte, elle porta son nom; et elle est marquée ainsi sur la carte que M. d'Anville a donnée de la ville de Rome, à la tête de l'histoire romaine de M. Rollin.

Vop. Aurel. 39.

Vop. Aur. 22, *et Zos.*

Les soins dont je viens de parler n'occupèrent Aurélien qu'en passant. Son grand objet, après qu'il eut assuré l'état de l'Italie par la défaite des barbares, étoit de réunir à l'empire les vastes démembremens auxquels avoient donné lieu la négligence et la mollesse de Gallien. Tétricus, qui tenoit la Gaule, ne paroissoit pas entreprenant; et l'on pouvoit sans crainte et sans péril différer la guerre contre lui. Zénobie, princesse active, ardente, ambitieuse, après avoir ajouté l'Egypte aux

[a] Quoique j'aie employé ailleurs cette expression pour rendre ce que les Romains appeloient *pomœrium proferre*, il y avoit pourtant une différence, mais qu'il n'est pas trop aisé de comprendre. Le *pomœrium* étoit un espace consacré par les cérémonies augurales devant et derrière les murs de la ville; et le reculer, c'étoit un droit et un honneur réservé à ceux qui avoient agrandi l'empire par des conquêtes. Pour amplifier l'enceinte de la ville, le besoin de loger un plus grand nombre de citoyens suffisoit. Aurélien, dans le temps qu'il agrandit l'enceinte de la ville, ne recula point le *pomœrium*. Il le fit dans la suite, je ne sais trop à quel titre, puisque je ne vois point quel pays il ajouta à la domination des Romains. Au contraire, il abandonna, comme il sera dit dans la suite, la Dace de Trajan.

états qu'Odénat avoit possédés, étendoit ses prétentions et ses armes jusque dans la Bithynie : et Aurélien crut devoir commencer par la réduire, et reconquérir sur elle tous les pays où elle régnoit au mépris des Romains. C'est ici le lieu de faire connoître plus particulièrement cette héroïne, dont l'abaissement et la défaite est la plus grande gloire d'Aurélien.

Zénobie se disoit issue du sang des rois d'Egypte, et elle se relevoit par les noms des Ptolémées et des Cléopâtres, dont elle prétendoit tirer son origine. Elle avoit toutes les grâces de son sexe, la beauté et la régularité des traits du visage, les yeux vifs et pleins de feu, les dents si blanches, qu'on les comparoit à des perles; seulement les ardeurs du climat où elle étoit née lui avoient donné un teint un peu brun. Si elle possédoit les agrémens de son sexe, elle en avoit aussi les foibles : le goût de la parure, l'amour de l'argent, le désir de briller par le faste et la magnificence. Sa cour étoit montée sur le ton de celle des rois de Perse, et elle se faisoit adorer comme eux. Elle mérite de grandes louanges pour sa chasteté, qui alloit jusqu'à ne connoître l'usage même légitime du mariage que pour la fin unique à laquelle le Créateur l'a destiné. Elle eut d'Odénat son mari plusieurs enfans, dont trois sont connus dans l'histoire, Hérennianus, Timolaüs et Vaballath. * C'est sans doute par une singularité qu'affecta leur mère à dessein que ces trois princes portent des noms tirés de trois langues différentes ; le premier, latin; le second, grec; le troisième, syrien ou arabe.

Treb. Tr. Tyr. 30

Treb. Tr. Tyr. 27, 28, et Vop. Aur. 36.

Par les qualités du cœur et de l'âme, Zénobie étoit élevée au-dessus de son sexe. Elle avoit toutes les vertus

Treb. Tr. Tyr. 30.

* M. Vaillant, dans les mémoires de l'académie des inscriptions et belles lettres, t. 2, entreprend de prouver que Vaballath n'étoit pas fils de Zénobie, mais petit-fils d'Odénat par Hérode. J'ai suivi le sentiment commun. Dans des faits sur lesquels il reste si peu de monumens, il est bien difficile de décider avec une entière certitude.

et tous les vices des héros; ambition, audace, passion de conquérir, courage dans les périls, constance dans le travail, étendue des vues, dignité et autorité du
27. commandement. Elle vantoit sans cesse Didon, Sémiramis et Cléopâtre, et elle leur ressembloit par les
30. talens. Sa parure allioit au luxe d'une femme l'équipage d'un guerrier. Depuis la mort d'Odénat, elle porta, avec le diadème, la cotte d'armes impériale, ornée de pierreries dans tout le contour. Elle haranguoit les soldats, le casque en tête et le bras nu. Accoutumée, aussi-bien que son mari, aux fatigues de la chasse, elle ignoroit toute délicatesse. Quand elle se servoit de voitures, les plus simples et les moins recherchées pour la commodité étoient celles qu'elle préféroit. Le plus souvent elle montoit à cheval. Quelquefois elle marchoit à pied, et faisoit des traites de plusieurs milles. Quoiqu'elle fût sobre, comme le besoin de ses affaires la mettoit en relation avec les hommes, elle buvoit comme eux, et, dans les grands repas qu'elle donnoit, elle tenoit tête à ses généraux et aux seigneurs persans et arméniens. Habile dans l'art de gouverner, elle savoit entremêler la rigueur et l'indulgence, selon que le besoin de ses affaires l'exigeoit; et malgré l'inclination qui la portoit à accumuler, l'or et l'argent ne lui coûtoient rien à répandre pour l'exécution de ses desseins.

Vop. Aur. 30. Cette princesse aima les lettres, et même elle les cultiva. Elle avoit auprès de sa personne le célèbre Longin, qui fut son maître pour les lettres grecques. Outre sa langue naturelle, qui étoit la syrienne, elle
Trebell. parloit parfaitement l'égyptien; elle possédoit le grec; elle n'ignoroit pas le latin; mais, ne le sachant pas assez pour le parler aisément, elle n'en faisoit point usage. Au contraire, elle voulut que ses fils, qu'elle traitoit sur le pied d'empereurs romains, parlassent toujours latin, qui étoit la langue de l'empire. Elle étudia l'histoire, qui est l'école des princes. Elle s'attacha surtout

à l'histoire de son pays et à celle des Ptolémées, qu'elle comptoit pour ses ancêtres; et, afin de s'en mieux remplir, elle en composa elle-même un abrégé. Elle lut l'histoire romaine dans les auteurs grecs qui l'ont écrite.

Zénobie est regardée comme ayant eu grande part aux succès brillans par lesquels Odénat humilia l'orgueil de Sapor. Mais elle est bien criminelle, s'il est vrai, comme il y a lieu de le soupçonner, qu'elle ait tourné contre son beau-fils et contre son mari même cette audace qui lui faisoit tant d'honneur contre des ennemis armés. Après la mort d'Odénat, elle se mit en possession de la plénitude de la puissance sous le nom de ses fils, qu'elle décora du nom d'Augustes; et Méonius, qui s'étoit fait un titre de l'assassinat de son prince pour en recueillir la dépouille, n'ayant pas long-temps joui du fruit de son crime, elle se vit seule reine et impératrice d'Orient. Elle repoussa sans peine les foibles efforts que tenta Gallien pour la troubler. Sous Claude elle fit plus; elle augmenta ses états; et pendant que ce prince, assez occupé contre les Goths, observoit la paix avec elle, afin de ne se pas mettre trop d'ennemis sur les bras à la fois, elle profita, pour envahir l'Egypte, du repos où il la laissoit.

Voyez ci-dessus Gallien.

Treb. Claud. 11, et Zos.

Cette conquête ne se fit pas sans difficultés et sans combats. Zénobie s'étoit pratiqué des intelligences dans le pays par l'entremise de Timagène, Egyptien attaché à son service; et, pour l'appuyer, elle envoya Zabdas, son général, à la tête d'une armée de soixante-dix mille hommes, tant Palmyréniens que Syriens. Le gros de la nation égyptienne n'étoit pas gagné par Timagène. Au contraire, il paroît que la vieille haine des Egyptiens contre les Syriens se réveilla en cette occasion; et ils vinrent avec une armée de cinquante mille hommes à la rencontre de Zabdas. La bataille se livra; les Egyptiens furent vaincus : et Zabdas, comptant avoir ter-



miné l'entreprise, laissa seulement un corps de cinq mille hommes dans le pays, et s'en retourna avec le reste de ses forces.

Dans ce même temps Probus, ou plutôt Probatus, donnoit la chasse, suivant les ordres qu'il en avoit reçus de Claude, aux escadres des Goths, qui couroient les mers. Ce général, instruit de la révolution qui venoit d'arriver en Egypte, se transporta sur les lieux; et, ayant ranimé le courage de la nation vaincue, qui souffroit impatiemment le joug des Palmyréniens (c'est ainsi que nous appellerons, d'après les auteurs anciens, tous ceux qui obéissoient à Zénobie), il réussit aisément, avec le secours des naturels du pays, à le délivrer des cinq mille hommes que Zabdas y avoit laissés, et l'Egypte rentra avec joie sous les lois de l'empereur romain.

Ce ne fut pas pour long-temps. Les Palmyréniens revinrent à la charge, et, quoique vaincus d'abord dans un grand combat, ils regagnèrent enfin une pleine supériorité: car les vainqueurs s'étant emparés d'une montagne voisine de Babylone, ville [a] peu éloignée du Nil, pour couper la retraite aux Palmyréniens, Timagène, qui connoissoit parfaitement le pays où il étoit né, trouva moyen d'arriver par des sentiers détournés, avec un détachement de deux mille hommes, au plus haut sommet de la montagne, d'où étant venu fondre sur les ennemis qui ne s'attendoient à rien moins, il les défit entièrement. Probatus fut fait prisonnier, et de désespoir il se tua lui-même. L'Egypte, sans chef et sans forces, demeura soumise à Zénobie, qui y régna paisiblement.

Treb. Tr. Tyr. 30. Pendant que ses armes prospéroient en Egypte, elle contenoit dans le devoir, par son autorité et par la

[a] Elle étoit située au-dessus de l'endroit où ce fleuve se sépare en deux branches pour former le Delta. Un quartier ruiné du vieux Caire conserve encore aujourd'hui le nom de Babylone.

terreur de son nom, toutes les nations voisines de Palmyre. Les Sarrasins, les Arabes, les Arméniens la respectoient, et n'osoient faire aucun mouvement.

Il semble que cette reine ambitieuse eût même formé le projet de réunir tout l'empire romain sous sa puissance, et qu'elle prétendît comme Cléopâtre, de qui elle se disoit descendue, soumettre le Capitole à ses lois. C'est sans doute dans cette vue qu'elle avoit voulu se liguer avec Victoria, dont le crédit étoit grand dans les Gaules, afin d'attaquer Rome des deux côtés à la fois, par l'orient et par l'occident. Ce plan ayant échoué, soit par la mort de Victoria, soit par quelque autre obstacle, Zénobie ne rabattit rien de ses prétentions. Sur la fin du règne de Claude, et pendant les commencemens de celui d'Aurélien, elle gagna du terrain dans l'Asie mineure. Déjà la Cappadoce et même la Bithynie la reconnoissoient; et delà le trajet est court en Europe. *Zos.*

Il étoit temps qu'Aurélien arrêtât ses progrès; et ce fut le premier des soins de ce prince dès qu'il eut assuré la tranquillité de l'Occident. Dans la seconde année de son règne il partit de Rome pour marcher contre Zénobie, et il prit sa route par l'Illyrie, attentif à éteindre dans les pays par où il passa tout ce qui pouvoit y rester de semences de troubles. En Dalmatie il détruisit le tyran [a] Septimius, qui s'étoit fait proclamer Auguste par les soldats qu'il commandoit, et que ces mêmes soldats, sans doute intimidés ou gagnés par Aurélien, tuèrent au bout de peu de jours. En avançant dans l'Illyrie, il défit plusieurs pelotons de barbares: il passa même le Danube pour aller attaquer Cannabas ou Cannabaud, roi des Goths; et, dans un combat qu'il lui livra, il le tua avec cinq mille des siens. Il remporta encore quelques avantages en Thrace sur d'autres bar- *Vop. Aur. 22.* *Vict. epit.*

[a] Septimius pourroit être le même qu'Epitimius, qui est nommé par Zosime comme l'un des sénateurs qu'Aurélien mit à mort.

bares qui pilloient le pays; et c'est ainsi qu'il arriva à Byzance.

Vop. et Zos. Dès qu'il eut passé le détroit, la Bithynie se soumit sans résistance. Ancyre, métropole de la Galatie, lui ouvrit pareillement ses portes. En Cappadoce, Tyane l'arrêta; ce qui le mit dans une telle colère, qu'il jura de n'y pas laisser un chien vivant : ce fut son expression. Il se préparoit donc à former le siége de la place; *Vop.* mais un citoyen de Tyane, nommé Héraclammon, voyant bien qu'il y avoit de la folie à prétendre tenir contre une armée impériale commandée par le prince en personne, et craignant d'être enveloppé dans le désastre de sa patrie, aima mieux la trahir pour se sauver lui-même, comme il l'espéroit. Il introduisit Aurélien dans la ville, et l'en rendit maître sans coup férir.

Aurélien, dans un succès si heureux et si inespéré, agit en grand prince, et il fit en même temps acte de justice et de clémence. La trahison, pour lui avoir été utile, ne lui en parut pas moins odieuse; et, bien persuadé qu'il ne pouvoit se fier à celui qui avoit trahi sa patrie, il lui fit porter la peine de son crime, et des soldats le tuèrent par ses ordres secrets. Attentif néanmoins à ne point passer les bornes d'une sévérité légitime, et à éviter lui-même le reproche d'avidité, il ne punit point les enfans innocens d'un père coupable, et il leur conserva leur patrimoine, qui étoit très-riche.

Ce fut une grande consolation pour les malheureux Tyaniens que de se voir vengés d'un traître par leur vainqueur : mais de plus ils éprouvèrent eux-mêmes la clémence d'Aurélien, qu'avoit apparemment adouci la facilité de la conquête. Héraclammon fut le seul d'entre eux qui périt : aucun autre ne perdit ni la vie ni les biens. Les soldats romains, se souvenant du mot qui avoit échappé à leur empereur, lui demandèrent la permission de piller la ville et de faire main basse sur

tous les habitans. « Ce n'est point là ce que j'ai juré, dit « Aurélien. Tuez tous les chiens, je vous le permets. » Il éluda ainsi par une interprétation favorable la menace indiscrète à laquelle un premier mouvement de colère l'avoit emporté; et les troupes romaines étoient si bien disciplinées sous sa conduite, que, frustrées de l'espérance d'un riche butin, elles obéirent sans murmurer.

L'historien jette ici du merveilleux; il attribue la douceur d'Aurélien envers ceux de Tyane à une apparition du philosophe Apollonius, qui, s'intéressant pour sa patrie, se montra en songe à l'empereur, et parlant, non pas grec, quoique ce fût sa langue naturelle, mais latin, pour être entendu de celui à qui il avoit affaire, lui répéta par trois fois ces paroles: « Aurélien, si vous « voulez vaincre, épargnez mes concitoyens. » L'auteur de ce récit croyoit à toutes les fables que l'on a débitées touchant Apollonius; et il ne lui en coûtoit pas beaucoup pour joindre celle-ci à tant d'autres.

Le même écrivain, dans le détail qu'il donne sur la manière dont la ville fut prise, mêle une circonstance qui, pour n'être pas du même genre que le songe miraculeux dont je viens de parler, n'en trouvera guère plus de créance auprès des lecteurs intelligens. Il dit que le traître indiqua à Aurélien un endroit par lequel il pouvoit monter sur le mur; qu'Aurélien y monta en effet avec sa cotte d'armes de pourpre, et que de là, se montrant aux assiégés et à l'armée assiégeante, et répandant tout ensemble la terreur dans la ville et l'allégresse parmi les siens, il devint ainsi maître de la place. Qui croira qu'un général et un empereur se soit exposé de gaîté de cœur dans une occasion où le moindre officier suffisoit?

Zénobie, ou prévenue par la diligence d'Aurélien, ou ne voulant point trop s'éloigner du centre de ses états, attendoit l'ennemi à l'entrée de la Syrie, où elle *Zos. et Georg. Sync.*

avoit assemblé de grandes forces. Sa place d'armes étoit Antioche : et lorsqu'elle sut que l'empereur romain approchoit, elle envoya contre lui Zabdas, son général, à la tête d'une puissante armée. Il se donna un grand combat de cavalerie près d'Immæ, bourgade de la Syrie, à quelque distance d'Antioche. Aurélien craignoit la cavalerie pesamment armée des Orientaux, qui pourtant n'avoit jamais paru redoutable aux anciens Romains, et pour la vaincre il employa la ruse. Il ordonna à sa cavalerie de fuir devant celle des ennemis, jusqu'à ce que, les voyant fatigués et épuisés par une poursuite impétueuse, elle pût faire volte-face, et retourner sur eux avec avantage. Ce stratagème, si commun dans la guerre, lui réussit. Les Palmyréniens poursuivirent à bride abattue les Romains, dont la fuite étoit simulée : et ceux-ci, lorsqu'ils virent leurs adversaires bien harassés, domptés par la chaleur, et pouvant à peine porter le poids de leurs armes, tournèrent tête, et, les heurtant avec vigueur, ils les mirent en désordre, les renversèrent, les jetèrent étendus et immobiles sur le champ de bataille, et ils en foulèrent un plus grand nombre aux pieds de leurs chevaux qu'ils n'en tuèrent avec l'épée. Dans cette bataille se signala un officier nommé Pompeïen, et surnommé *le Franc, Francus*. Ce surnom paroît marquer qu'il étoit Franc d'origine, quoique son nom soit romain.

Zos.

Euseb. chron.

Zabdas, ayant perdu la partie de ses forces en laquelle il mettoit sa plus grande confiance, se tint pour vaincu, et se retira vers Antioche. Il appréhenda même de n'être pas reçu dans cette ville ; et pour s'assurer la liberté d'y entrer, il fit répandre sur sa route le bruit qu'il étoit vainqueur, et qu'il avoit fait prisonnier l'empereur romain. Il menoit en effet comme captif au milieu de ses troupes un homme revêtu des ornemens impériaux, et qui avoit pour l'âge et pour la taille quelque ressemblance avec Aurélien. Il entra dans Antioche à la faveur

de cette fraude : et ayant instruit Zénobie de la vérité des faits, il sortit de la ville avec elle pendant la nuit, emmenant toutes les troupes palmyréniennes, et ils gagnèrent ensemble Emèse, pour s'y préparer à soutenir un nouveau choc.

Aurélien, qui ne s'attendoit pas à la retraite de Zabdas, sortit de son camp, le lendemain du combat de cavalerie, pour engager une action générale. Mais, ne voyant point paroître les ennemis, il se mit à les poursuivre, et vint à Antioche, d'où la terreur de sa sévérité avoit fait fuir la plus grande partie des habitans. Ce n'étoit qu'une vaine alarme. Aurélien déclara qu'il regardoit ce qui s'étoit passé de leur part comme l'effet de la nécessité des circonstances, et non d'aucune mauvaise volonté contre lui, ni contre l'empire. Il distribua des placards dans les villes voisines pour rappeler les fugitifs, en leur promettant entière sûreté. Ils revinrent, et Antioche se repeupla.

Zénobie, en partant d'Antioche, avoit laissé un corps de troupes sur une hauteur qui commandoit le fameux faubourg appelé *Daphné*. Elle vouloit apparemment arrêter la poursuite d'Aurélien, et se donner du temps pour se reconnoître et se mettre en état de bien recevoir un tel ennemi. Il fallut en effet qu'Aurélien livrât un combat pour déloger ces troupes du poste difficile et important qu'elles occupoient : après quoi, continuant sa marche vers Emèse, il soumit en passant les villes d'Apamée, de Larisse, et d'Aréthuse, qui lui ouvrirent volontairement leurs portes. *Vop. Aur. 25, et Zos.*

Arrivé près d'Émèse, il trouva l'armée palmyrénienne qui l'attendoit, forte de soixante-dix mille hommes, sous les murs de la ville. On ne nous dit point à quel nombre se montoient les troupes d'Aurélien. Mais il est à croire qu'elles égaloient ou même surpassoient celles de Zénobie; et elles étoient composées en grande partie d'Européens, aguerris par l'exercice continuel

des combats contre les barbares du nord. On y comptoit aussi des Asiatiques, parmi lesquels Zosime fait mention de soldats de la Palestine, qui, outre l'armure accoutumée, portoient des massues et de gros bâtons, dont ils se servoient dans l'action fort utilement.

Les deux armées ne furent pas long-temps en présence sans en venir aux mains, et la victoire fut vivement disputée. La cavalerie palmyrénienne eut même un plein avantage sur celle des Romains. Elle étoit plus nombreuse ; et les Romains ayant fait un mouvement pour s'étendre en front, afin de n'être point enveloppés, la cavalerie ennemie, qui les attaqua en ce moment, rompit aisément leurs rangs encore chancelans et affoiblis, et les mit en fuite. Mais elle fit perdre aux siens le fruit d'un si heureux début en s'amusant à poursuivre ceux qu'elle avoit obligés de fuir. L'infanterie romaine, dont la force étoit invincible, voyant celle des Orientaux dénuée du secours de sa cavalerie, avança sur elle, la poussa, la mit en désordre : et ce fut alors que les troupes de la Palestine rendirent un bon service en renversant et assommant à coups de massues des hommes couverts de fer, sur lesquels les épées et les lances ne trouvoient pas facilement l'endroit foible pour les percer. La cavalerie romaine, ranimée par le courage et le succès de son infanterie, s'étant ralliée et rétablie elle-même, la victoire d'Aurélien fut complète : les Palmyréniens laissèrent le champ de bataille jonché de leurs morts : ceux qui purent échapper se sauvèrent dans Émèse. Zénobie, ayant recueilli les débris de sa défaite, tint conseil sur le parti qu'elle avoit à prendre. Elle ne pouvoit pas compter sur l'affection des habitans d'Émèse, qui étoient tout Romains de cœur et d'inclination. D'ailleurs le danger pressoit de la part d'Aurélien, qui n'étoit pas de caractère à laisser sa victoire imparfaite. Elle résolut donc de s'éloigner, et d'aller se renfermer dans Palmyre, sa capitale, ville forte, bien

munie, et capable de soutenir un long siége, pendant lequel elle projetoit de tenter de nouvelles ressources, et de ramener la fortune à force de constance.

La bataille d'Emèse est un si grand événement, que le récit ne pouvoit manquer d'en être embelli par quelque merveille. Vopiscus raconte qu'au commencement de l'action, pendant que la cavalerie plioit et abandonnoit le combat, on vit une divinité, qui se manifestoit par une forme auguste et au-dessus de la condition mortelle, exhorter l'infanterie à se mettre en mouvement et à attaquer l'ennemi. Le même écrivain ajoute qu'Aurélien, après la victoire, étant entré dans Emèse, où il fut reçu avec joie, et ayant cru devoir commencer par aller au temple du dieu Elagabal pour lui rendre des devoirs de religion, reconnut dans la forme sous laquelle ce dieu étoit adoré l'objet divin qui lui avoit été si secourable dans le combat. Il n'est pas trop aisé de comprendre la possibilité de cette ressemblance. Celui qui avoit exhorté les soldats romains à bien faire devoit sans doute avoir la forme humaine : et le dieu Elagabal étoit une pierre de figure conique. Mais Vopiscus n'y regarde pas de si près. Il dit qu'Aurélien, frappé de ce rapport merveilleux, conçut qu'il étoit redevable de sa victoire à la protection de ce dieu, et qu'en conséquence il orna de riches offrandes le temple d'Emèse, et dans la suite bâtit dans Rome un temple magnifique au soleil, qui étoit le même qu'Elagabal. Il est vrai qu'Aurélien signala en toutes façons sa piété superstitieuse envers le soleil. Mais nous avons observé qu'il avoit été nourri dans des sentimens religieux pour cet astre, dont sa mère étoit prêtresse ; et un discours de lui, dès le temps du règne de Valérien, nous fournit la preuve de sa fidélité à les conserver, et à regarder le[1] soleil comme le dieu certain et manifeste par excellence. *Vop. Aur. 14.*

[1] *Dii faciant, et deus certus sol*, etc.

Vop. 26. Aurélien ne perdit pas un moment pour se mettre à la poursuite de Zénobie. Sur sa marche d'Emèse à Palmyre, il fut fatigué par les courses des Arabes, qui exerçoient dès-lors le métier qu'ils font aujourd'hui, brigands par état, accoutumés à vivre de pillage, et dont les attaques et les retraites sont aussi subites et aussi promptes que l'éclair. De pareils ennemis, quoique extrêmement incommodes, n'étoient pas capables d'empêcher Aurélien d'aller en avant. Il arriva devant Palmyre, et se disposa à en faire le siége, pour terminer la guerre par la prise de cette place.

Tillem. Palmyre, ville très-célèbre dans l'antiquité, et dont il reste encore aujourd'hui, dit-on, de magnifiques ruines, avoit pour fondateur Salomon, suivant le témoignage de Josephe, qui assure que la ville appelée *Thadmor* dans le texte original des Ecritures, est la même que Palmyre : et c'est ainsi que notre interprète latin a traduit ce nom dans le troisième livre des Rois, et dans le second des Paralipomènes. L'usage moderne y est conforme, et conserve encore aujourd'hui le même nom de Thadmor, ou Thedmour, à Palmyre. Sa situation la rendoit forte et importante, en ce qu'elle occupoit un espace de terrain fertile, riche en sources de bonne eau, et tout environné d'une ceinture de déserts arides et incultes : de manière que, selon l'expression de Pline, [1] elle formoit comme une espèce d'île séparée par la nature du reste des humains. C'est par l'avantage de cette situation que, placée entre deux grands empires, celui des Parthes, et ensuite des Perses à l'orient, et celui des Romains à l'occident, elle se maintint indépendante de l'un et de l'autre, toujours recherchée des deux partis dès qu'il y avoit rupture et guerre, et jamais assujettie. Elle s'éleva sous Odénat et Zénobie au plus haut point de grandeur où elle ait jamais été, et elle devint alors la capitale d'un empire d'une vaste étendue.

Mém. de l'ac. des inscript. t. II, p. 515.

1 *Velut terris exempta à rerum natura.* Plin. V, 25.

Zénobie prit soin non-seulement d'en faire une ville opulente, mais de la munir pour la guerre. C'est ce qu'atteste Aurélien dans une lettre écrite pendant qu'il en faisoit le siége. « On ne sauroit croire (dit ce prince) « combien il y a dans Palmyre de flèches, de traits, « de pierres à lancer : il n'est aucune partie du mur qui « ne soit défendue par trois ou quatre balistes; d'autres « machines jettent des feux; en un mot, aucune sorte de « munition de guerre ne manque dans la place, et ja-« mais ville ne fut mieux préparée à faire une longue et « vigoureuse résistance. » Vop.

Aurélien, prévoyant quelle difficulté il éprouveroit à prendre Palmyre par la force, voulut tenter la voie de la négociation. Il se flattoit apparemment que sa présence dans le pays, avec une armée victorieuse, auroit pu affoiblir le courage de Zénobie, et la disposer à préférer aux hasards de la guerre l'assurance d'un traitement doux et favorable. Il lui envoya donc une lettre conçue en ces termes : « Aurélien, empereur, et restau-« rateur de la puissance romaine en Orient, à Zénobie « et à tous ceux qui sont engagés dans une même cause « avec elle. Vous deviez vous déterminer de vous-mêmes « à la démarche que je vous prescris par la présente let-« tre. Je vous ordonne de vous rendre à moi, sous la « promesse que je veux bien vous faire de vous per-« mettre de vivre. Vous, Zénobie, en particulier, vous « passerez votre vie tranquillement dans le lieu où je « vous placerai de l'avis du sénat. Je veux que vous li-« vriez au pouvoir du peuple romain tout ce que vous « avez de pierreries, d'or, d'argent, de soie, de che-« vaux et de chameaux. Je conserverai aux Palmyré-« niens tous les droits dont ils ont joui jusqu'ici. »

Cette lettre n'eut pas l'effet qu'Aurélien s'en promettoit. Zénobie étoit trop fière pour consentir à se dégrader elle-même; et elle répondit d'un ton aussi haut que celui sur lequel on l'attaquoit. Voici sa réponse :

« Zénobie, reine de l'Orient, à Aurélien Auguste. Ja« mais personne n'a demandé par lettre ce que vous « exigez. C'est par la force des armes que se terminent « les guerres. Vous voulez que je me rende à vous, « comme si vous ignoriez que Cléopâtre, autrefois, a « mieux aimé la mort que la servitude, quelque adou« cissement que l'on pût y joindre. Nous attendons in« cessamment des secours des Perses : les Sarrasins, les « Arméniens sont pour nous. Des voleurs arabes ont « défait votre armée, Aurélien ; que sera-ce lorsque les « forces alliées que nous espérons seront arrivées ! « Certes, vous quitterez alors cette hauteur avec laquelle « vous me commandez de me soumettre, comme si vous « étiez pleinement vainqueur. »

Vop. 28, *et Zos.* La réponse de Zénobie ôtant à Aurélien toute espérance d'une soumission volontaire, il entreprit de la réduire par la force, et il forma le siége de Palmyre. Il s'y comporta en brave et habile capitaine. Il eut grand soin de l'approvisionnement de son armée; et comme il campoit dans un pays stérile, il donna ordre à tous les peuples voisins qui lui obéissoient d'apporter journellement des vivres en abondance. Il défit les Perses qui venoient au secours des assiégés. Il engagea, moitié par contrainte, moitié par persuasion, les Sarrasins et les Arméniens à passer dans son parti. Il paya de sa personne dans les combats, et il fut en une occasion blessé d'un coup de flèche.

Les Palmyréniens se défendirent dabord avec tant d'avantage, qu'ils insultoient même les assiégeans, et les exhortoient avec une ironie amère à ne pas tenter l'impossible. Il s'en trouva un qui, s'étant attaqué à l'empereur par des propos injurieux, fut bien puni de sa témérité : car, pendant qu'il s'égayoit en bravades outrageuses, un archer persan, qui étoit près d'Aurélien, lui dit : « Seigneur, si vous me l'ordonnez, je vais vous « venger de cet insolent. » Aurélien y ayant consenti,

le Persan fit placer devant lui quelques-uns de ses camarades pendant qu'il bandoit son arc; et ensuite il tira si juste, que le Palmyrénien, qui s'avançoit à mi-corps au-delà du mur, atteint de la flèche, tomba mort au milieu des Romains.

Le siége dura long-temps, et ce fut la disette de vivres qui mit fin à la résistance de Zénobie. Cette fière princesse ne prit pas néanmoins le parti de se soumettre au vainqueur. Elle résolut de s'enfuir sur les terres des Perses pour solliciter leurs secours. Elle monta donc un chameau des plus légers à la course, et gagna l'Euphrate, qui n'étoit qu'à une journée de distance. Mais Aurélien, averti de sa fuite dans le moment, avoit envoyé après elle un détachement de cavalerie, qui fit une telle diligence, qu'il l'atteignit lorsqu'elle se préparoit à passer ce fleuve, et qu'elle étoit déjà dans le bac. Les cavaliers romains se saisirent de sa personne, et l'amenèrent à l'empereur. Lorsqu'elle parut devant lui, ce prince irrité lui demanda comment elle avoit osé insulter les empereurs romains. Elle lui fit une réponse flatteuse, quoique sans bassesse. « Je vous reconnois (lui dit-elle) « pour empereur, vous qui savez vaincre. Gallien et ses « semblables ne m'ont jamais paru dignes de ce nom. » *Treb. Tr. Tyr.* 30.

Il semble, à s'en rapporter au récit de Zosime, que, même après la prise de Zénobie, les Palmyréniens ne furent pas tous d'accord pour se remettre avec leur ville au pouvoir d'Aurélien. Il est plus probable que Zénobie, en partant, les avoit exhortés à tenir jusqu'à ce qu'elle leur eût amené le secours des Perses; et que, lorsqu'ils la virent prisonnière, toute espérance leur manquant, ils embrassèrent l'unique ressource qui leur restoit, et implorèrent la clémence du vainqueur. Aurélien se laissa fléchir à leurs prières, et il leur accorda la vie et la liberté, se contentant de les dépouiller de leur richesses, dont il s'empara. *Zos.*

Maître de Palmyre, et comptant y avoir solidement *Vop. Aur.* 30, *et Zos.*

établi son autorité, Aurélien retourna à Emèse, et là il soumit au jugement d'un tribunal auquel il présidoit Zénobie et ses adhérens. Les soldats romains demandoient la mort de Zénobie; et, si nous en croyons Zosime, elle acheta sa grâce par une lâcheté, et en chargeant ses conseillers et ses ministres de tout l'odieux de la guerre. J'aime mieux en croire Vopiscus, selon le témoignage duquel cette princesse fut redevable de la vie à la générosité d'Aurélien, qui trouvoit de la bassesse à
Treb. Tr. Tyr. 30. faire mourir une femme devenue sa captive. D'ailleurs il pensoit que l'empire romain avoit obligation à Zénobie, dont le courage et la bonne conduite avoient préservé de l'invasion des Perses les provinces de l'Orient. Enfin sa vanité étoit flattée de l'idée de mener en triomphe une si fameuse prisonnière; car il se faisoit un grand honneur de sa victoire, et il se tenoit offensé des discours de ceux qui prétendoient qu'avoir vaincu une femme étoit un médiocre exploit. Une femme telle que Zénobie lui paroissoit avec raison valoir mieux que
Vop. et Zos. bien des hommes. Il conserva donc la vie à cette princesse, et il usa de la même douceur à l'égard de Vabal-
Tillem. lath, le troisième de ses fils. Pour ce qui est des deux aînés, Hérennien et Timolaüs, on varie beaucoup sur ce qui les regarde. Quelques-uns disent, contre toute vraisemblance, qu'ils furent mis à mort par Aurélien; les autres, qu'ils moururent de mort naturelle. Il s'en trouve qui veulent qu'ils aient été menés en triomphe avec leur mère. Tout ce que l'on sait d'eux avec certitude, c'est qu'ils avoient régné avec leur mère, et que Timolaüs fit de grands progrès pour son âge dans l'éloquence latine. Du reste ils sont peu connus, et Vaballath est le seul des fils de Zénobie dont les monumens anciens fassent mention depuis le triomphe d'Aurélien.

Vop. et Zos. Les principaux de la cour de Zénobie, et tous ceux aux conseils desquels on attribua l'entreprise de la guerre, ou dont le ministère avoit été employé pour la

conduire, n'éprouvèrent pas de la part d'Aurélien la même indulgence que leur reine. Ils furent ou envoyés au supplice sur-le-champ, ou réservés pour être noyés dans la mer au passage du Bosphore de Thrace.

Du nombre de ceux qui périrent à Emèse fut le célèbre Longin, dont la mort est une honte pour celui qui l'ordonna. Rhéteur et philosophe, il excelloit dans ces deux genres, et nous avons encore dans le traité du Sublime, bien connu parmi nous, la preuve subsistante de son mérite supérieur. Son crime fut d'avoir composé la lettre par laquelle Zénobie répondit à l'invitation qu'Aurélien lui faisoit de se rendre. Longin étoit-il coupable d'être entré dans l'esprit de la reine, à laquelle il servoit de secrétaire? Il souffrit la mort avec constance, jusqu'à consoler lui-même ceux en qui son triste sort excitoit l'indignation et la pitié.

Pendant qu'Aurélien faisoit la guerre à Zénobie en Orient, il lui avoit enlevé l'Egypte par le ministère de Probus. Ce général, qui fut dans la suite empereur, avoit triomphé de tous les efforts des Palmyréniens, qui s'étoient battus courageusement pour défendre leur conquête, mais qui n'avoient pu résister à la supériorité des forces et du mérite de leur ennemi. Ainsi Aurélien, ayant réuni à l'empire romain tout ce qui avoit reconnu les lois de Zénobie, reprit la route de l'Europe. *Vop. Prob. 9.*

Déjà il avoit passé le Bosphore, et même défait quelques partis de Carpiens qui s'étoient répandus dans la Thrace, lorsqu'il apprit la révolte de ceux de Palmyre. Un certain Apsée, qui, ayant été attaché à Zénobie, avoit échappé aux recherches et à la vengeance d'Aurélien, revenu dans le pays, exhorta les habitans à se délivrer de la servitude, et fut écouté. Ils sondèrent Marcellinus, qui commandoit en Mésopotamie, et ils voulurent l'engager à prendre la pourpre. Celui-ci, fidèle à son prince, éludant leurs propositions par des délais affectés, pendant qu'il donnoit avis de tout à Aurélien, *Vop. Aur. 30, 31, et Zos.*

ils se lassèrent d'attendre sa décision ; et, ayant égorgé la garnison romaine qu'ils avoient dans leur ville avec Sandarion, qui en étoit le capitaine, ils proclamèrent empereur et revêtirent de la pourpre un parent de Zénobie, nommé Achillée par Vopiscus, et Antiochus par Zosime.

Aurélien, toujours actif, rebroussa chemin à cette nouvelle, et il étoit arrivé à Antioche lorsqu'on le croyoit encore en Europe. Les Palmyréniens, surpris par une diligence qui tenoit du prodige, ne firent aucune résistance, et ouvrirent leurs portes à l'empereur. Mais par cette soumission forcée ils ne purent éviter le châtiment rigoureux dont leur rébellion paroissoit digne à Aurélien. La ville fut livrée à la fureur du soldat, qui pilla, saccagea, versa le sang à flots, sans épargner ni les femmes, ni les vieillards, ni les enfans. Il paroît que cette exécution terrible dura plusieurs jours, au bout desquels Aurélien, enfin satisfait, ordonna que l'on cessât de sévir contre les déplorables restes d'un peuple peu auparavant si florissant. Il méprisa assez celui qui avoit usurpé la pourpre impériale pour lui laisser la vie. Quant à ce qui regarde les édifices de la ville, il ne[a] leur fit point porter la peine du crime de leurs malheureux habitans. Il voulut même que l'on rétablît dans toute sa magnificence et sa splendeur le temple du soleil, dont l'avidité du soldat avoit enlevé les ornemens et les richesses. Palmyre ne fut donc point détruite ; mais elle souffrit beaucoup, et elle ne se releva de longtemps d'un si affreux désastre. Elle resta dans un état de ruine et de désolation jusqu'à ce que Justinien la répara et la fortifia de nouveau pour en faire une barrière contre les courses des Sarrasins.

Procop. de ædif. l. 2.

Aurélien, après avoir puni Palmyre, eut encore à

Vop. Aur. 32, et Firm. Zos.

[a] Vopiscus et Zosime disent qu'Aurélien détruisit Palmyre. Mais la lettre d'Aurélien, rapportée par Vopiscus lui-même, exprime positivement que la ville subsista après le carnage de ses habitans.

réduire l'Egypte qui s'étoit révoltée dans le même temps. L'auteur de cette rébellion fut Firmus, ancien ami et allié de Zénobie, et qui, voyant la puissance de cette reine détruite, avoit travaillé pour lui-même, et profité de l'éloignement du vainqueur et de la légèreté des Alexandrins, toujours avides de nouveauté, pour se faire proclamer Auguste. Ses richesses lui facilitèrent le succès de son entreprise. Il possédoit une grande partie des manufactures de papier [a] d'Egypte : il faisoit le commerce de la mer des Indes, et il tiroit de cette double source un très-grand revenu. Il avoit pour alliés les Blemmyes [b] et les Sarrasins, peuples guerriers; et lui-même il étoit homme de tête et de résolution, et capable de conduire de grandes affaires. Aurélien vint de Mésopotamie en Egypte pour le combattre. La guerre ne fut pas longue, ni le succès douteux. Aurélien lui-même, dans un édit adressé au peuple romain, s'en exprime ainsi : « Nous avons mis en fuite le brigand « égyptien Firmus; nous l'avons assiégé, nous l'avons « pris, nous l'avons fait périr dans les tourmens. »

Les dernières paroles du fragment de cet édit, que Vopiscus nous a conservé, sont remarquables, et font connoître que le peuple romain avoit bien dégénéré de sa gloire, et n'étoit plus qu'un amas de gens oisifs et voluptueux. Après avoir annoncé que les provisions du blé d'Egypte, supprimées par Firmus, alloient repren-

[a] Il disoit, au rapport de Vopiscus, qu'avec son papier et sa colle il pourroit nourrir une armée ; ce que M. de Tillemont entend du produit qui lui revenoit de la vente de ces marchandises. Casaubon et Saumaise, dans leurs notes sur Vopiscus, jugeant incroyable une si prodigieuse richesse, interprètent autrement le mot de Firmus. Comme le suc de la plante *papyrus* pouvoit servir de nourriture aussi-bien que la colle de farine, ils pensent que Firmus prétendoit recueillir assez de *papyrus* et employer assez de colle pour en faire subsister une armée à qui il donneroit ces alimens en nature. Mais ce seroit une chétive nourriture que du suc de *papyrus* et de la colle. Ces embarras m'ont empêché de mettre dans le texte le mot de *Firmus*, dont je n'ai pourtant pas voulu priver mes lecteurs.

[b] Peuple qui habitoit sur la frontière de l'Egypte au midi.

dre leur cours, Aurélien ajoute : « Je me[1] charge de « faire en sorte que Rome ne soit troublée par aucune « inquiétude. Occupez-vous des jeux, occupez-vous des « courses de chariots dans le Cirque. Les besoins pu-« blics sont notre affaire ; la vôtre, ce sont les plaisirs. »

Firmus ne peut avoir régné que quelques mois. Son élévation ambitieuse et sa chute sont renfermées dans
An. R. 1024. l'espace de l'année de Jésus-Christ 273, qui est aussi celle de la prise de Zénobie et de la dévastation de Palmyre. On raconte des choses surprenantes de la force de corps de ce tyran, et de la capacité de son estomac pour le boire et pour le manger. Ceux qui seroient curieux de ces menus détails les trouveront dans Vopiscus.

On peut rapporter, soit à la guerre d'Aurélien contre Firmus, soit à celle que Probus avoit faite auparavant en Égypte, la destruction du Bruchium, grand quartier d'Alexandrie, qui, selon Ammien Marcellin, fut ruiné sous Aurélien, et depuis ce temps demeura désert.

Amm. lib. 22. Vop. Aur. 32, et Treb. Tr. Tyr. 24 et 25. Eutrop. Aurel. Vict. Zos. Zon.

Aurélien, vainqueur de Palmyre et de l'Egypte, retourna en Occident pour achever, en se rendant maître des Gaules, la réunion de toutes les parties qui s'étoient détachées de l'empire. Il réussit sans peine dans cette expédition, étant aidé par celui-même contre lequel il faisoit la guerre.

Tétricus régnoit depuis six ans sur la Gaule, l'Espagne, et la Grande-Bretagne, ou plutôt il portoit le titre d'empereur dans ces provinces, sans en avoir l'autorité. En butte à des séditions continuelles de la part de troupes mutines par elles-mêmes, et encore aiguillonnées par un certain Faustinus, qui ne nous est pas connu d'ailleurs, il étoit si las des agitations violentes où il passoit sa vie, et des périls auxquels il se voyoit sans cesse exposé, qu'il soupiroit après le repos de la

[1] *Ego efficiam ne sit aliqua sollicitudo romana. Vacate ludis, vacate circensibus. Nos publicæ necessitates teneant, vos occupent voluptates.* Vop. Firm. 5.

condition privée, et il ne pouvoit se le procurer. Son nom étoit nécessaire aux rebelles, qui affectoient de s'en couvrir; et, tyrannisé par ceux qui se disoient ses sujets, il implora le secours d'Aurélien, employant dans sa lettre un demi-vers de Virgile, *Eripe me his, invicte, malis*. « Prince invincible, délivrez-moi des maux que « je souffre. » Aurélien ne se fit pas presser de venir en Gaule : rien n'étoit plus flatteur pour lui. Tétricus feignit de vouloir le combattre, et les armées se rencontrèrent près de Châlons-sur-Marne; mais, au commencement de la bataille, Tétricus, avec son fils, passa du côté d'Aurélien, et se remit en son pouvoir. Les rebelles, quoique abandonnés de leur chef, poussèrent l'opiniâtreté jusqu'au bout. Ils se battirent, mais avec un furieux désavantage. Bientôt, faute de commandement certain, le désordre se mit parmi eux, et Aurélien, les ayant écrasés ou dispersés, demeura pleinement vainqueur. Le sort de cette bataille décida de la guerre. Tous les pays qui obéissoient à Tétricus se soumirent à Aurélien; et après une espèce de schisme de treize ans, depuis l'usurpation de Postume, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne retournèrent sous les lois de Rome et des empereurs, qui y étoient reconnus.

Les Gaules, recouvrées par Aurélien, furent aussi protégées par lui contre les Germains ou Francs, qu'il rechassa au-delà du Rhin. Ceux de Lyon éprouvèrent un rude traitement de sa part, sans que nous puissions alléguer le motif qui l'avoit irrité contre eux d'une façon particulière. *Aurel. Vict.* *Vop. Proc.*

Aurélien avoit bien rempli le temps de son règne, et il est difficile de citer aucun prince qui en un aussi court espace ait fait d'aussi grandes choses. L'année de son avénement au trône, de Jésus-Christ 270, et la suivante, il fit la guerre aux barbares du nord, et chassa d'Italie les Allemands et leurs alliés. En 272, il passe en Orient, remporte trois victoires sur Zénobie, et l'assiége dans

Palmyre. L'année 273 est si pleine, que l'on a peine à concevoir qu'elle ait pu suffire aux exploits qu'Aurélien y accumula les uns sur les autres. Zénobie, arrêtée dans sa fuite et ramenée prisonnière, Palmyre prise, les Carpiens battus en Thrace, une seconde révolte de Palmyre punie rigoureusement, l'Egypte reconquise sur Firmus, les Gaules réunies à l'empire par la bataille de Châlons [a] et par la soumission de Tétricus, voilà ce que fit Aurélien dans l'espace d'un an. Tant de succès l'éblouirent, et produisirent en lui l'orgueil, qui est la suite ordinaire d'une éclatante prospérité.

Vop. Aur. 45, 46, 49, 50. Au commencement de son règne il avoit été fort modeste dans tout son extérieur, et on voyoit qu'il se souvenoit de l'obscurité de son origine, et de la médiocrité de sa première fortune. Il ne faisoit point consister sa grandeur dans la magnificence de ses équipages; et, devenu empereur, il habilloit ses esclaves comme avant son élévation. Il vouloit que sa femme et sa fille gouvernassent son ménage, et présidassent à l'économie, comme dans une maison privée. Il ne portoit point d'habillement de soie; et l'impératrice ayant désiré d'en avoir une robe, il la lui refusa. « Les dieux [1] me gardent « (dit-il) d'employer une marchandise qui s'achète au « poids de l'or! » car tel étoit alors le prix de la soie. Sur sa table peu de ragoûts, point d'apprêts de luxe : le rôt seul, comme aux temps héroïques, la couvroit communément. Cet esprit de simplicité qu'il observoit par rapport à lui-même et à sa famille, il le portoit dans sa conduite à l'égard des autres, et dans les règlemens qu'il faisoit pour le public. Il donnoit à ses amis, mais avec mesure. Il prétendoit les mettre à l'abri de la pauvreté, mais non les combler de richesses qui attirassent l'envie. Il interdit aux hommes les ornemens

[a] Quelques-uns placent la bataille de Châlons sous l'an 274. Nous suivons l'autorité de M. de Tillemont.

[1] *Absit ut auro fila pensentur.* Vop. 45.

recherchés qu'il permettoit à la foiblesse des femmes pour la parure. Comme les eunuques étoient fort à la mode dans les grandes maisons, et par cette raison devenoient fort chers; il fixa le nombre que chacun pourroit en avoir selon sa dignité. Il eut dessein de défendre que l'on employât l'or en galons et en dorures, qui font périr un métal si précieux à la société.

Ses brillans exploits changèrent en lui cette façon unie de penser. Lorsqu'il se vit vainqueur de Zénobie 28. 29. 30. 46.
et de tous les peuples qui étoient venus au secours de cette princesse, Perses, Arméniens, Sarrasins, il fut enflé de sa gloire; et il montra, dit son historien, plus d'orgueil et d'arrogance. Il imita le luxe et le faste des Orientaux qu'il avoit vaincus. Il prit goût pour la magnificence des vêtemens, et il porta des habits d'étoffe *Vict. epit.*
d'or enrichies de pierreries. Il reçut comme un grand présent une pourpre indienne qui lui fut envoyée par *Vop.*
le roi de Perse, et qui effaçoit par son éclat toutes celles qui se fabriquoient en Occident. Il est à croire que ce fut alors qu'il prit le diadème, inconnu jusque-là aux *Vict. epit.*
empereurs romains, si ce n'est que Caligula et Héliogabale avoient eu la pensée de s'en décorer. Mais on en *Tillem. Aur. art.* 14.
avoit détourné le premier en lui faisant comprendre qu'il étoit bien au-dessus des rois; et le second n'avoit osé s'en servir que dans son palais : au lieu qu'Aurélien paroissoit avec le diadème en public, et se faisoit ainsi graver sur les médailles. Je ne puis me persuader qu'il ait fait usage de la tiare, quoique Vopiscus semble le dire. Mais il est très-probable que ce fut ce même prince qui in- 28.
troduisit dans les armées romaines la coutume d'employer *Lips. de mil. rom.* IV, 5.
pour drapeaux des figures de dragons. Cette forme d'enseignes étoit usitée chez les Perses, et elle put plaire à Aurélien, non-seulement comme ayant un aspect plus terrible, mais comme plus pompeuse que celles de la milice romaine. Il en est souvent fait mention dans les temps postérieurs.

Aurélien, s'étant relâché par rapport à lui-même de sa sévérité première, favorisa pareillement les accroissemens du luxe parmi ses sujets. Il permit et aux sénateurs et aux femmes, et aux soldats même, d'employer sur leurs personnes et dans leurs équipages des ornemens qui leur avoient été auparavant interdits. Les détails ne sont pas de mon sujet.

La hauteur étoit naturelle à ce prince; et il n'est pas étonnant que ses victoires l'aient augmentée en lui. Après que, revenant en Europe, il eut dissipé quelques pelotons de Carpiens dans la Thrace, le sénat lui décerna le surnom de *Carpicus*. Aurélien rejeta avec dédain un titre emprunté d'une nation peu fameuse, pendant qu'il portoit ceux de Gothique, de Sarmatique, de Parthique, [a] de très-grand Palmyrénique, d'Arméniaque, et d'Adiabénique. Il en fit même, en écrivant au sénat, une plaisanterie désobligeante pour cette compagnie, qui avoit prétendu l'honorer. Ajoutons qu'il vouloit être appelé, comme il paroît par ses médailles, *notre seigneur et notre dieu* : usurpation sacrilége, dont Domitien seul entre tous ses prédécesseurs lui avoit donné l'exemple. C'est là sans doute le comble de l'arrogance jointe à l'impiété. Mais les païens étoient accoutumés à traiter leurs dieux si familièrement, qu'il y a peut-être encore plus lieu de s'étonner qu'Aurélien ait foulé aux pieds toutes les bienséances humaines en menant en triomphe Tétricus, romain, sénateur, consulaire, qui à tous ces titres devoit être exempt d'une pareille ignominie, et qui d'ailleurs n'avoit point été réduit par la force des armes, mais s'étoit soumis volontairement à lui, comme à un ami et à un libérateur.

Tillem.

Vop. 32, 34. *Eutrop. Aurel. Vict.*

[a] Il semble qu'Aurélien auroit dû être appelé *Persique*, puisque les Parthes étoient depuis long-temps dépouillés de l'empire, qui avoit passé aux Perses. Mais nous aurons lieu d'observer que les Romains n'étoient pas encore bien accoutumés à distinguer ces deux nations, et qu'ils les nommoient l'une pour l'autre.

Le triomphe étoit bien légitimement dû à Aurélien, et toute la magnificence qu'il y étala n'auroit rien de répréhensible, s'il n'y eût joint l'injustice et la dureté insolente que je viens d'observer à l'égard de Tétricus. Voici la description que Vopiscus nous donne de ce triomphe.

On y voyoit trois chars royaux, dont le premier étoit celui d'Odénat, tout brillant d'or, d'argent et de pierreries. Un autre, de pareille richesse, avoit été donné par le roi de Perse à Aurélien. Le troisième étoit celui que Zénobie, dans le temps de ses plus grandes prospérités, s'étoit fait faire pour s'en servir au jour de son entrée dans Rome. Elle ne prévoyoit pas qu'elle suivroit prisonnière ce char où elle prétendoit monter triomphante. Vopiscus fait encore mention d'un quatrième char, moins magnifique sans doute que les précédens, mais non moins singulier. C'étoit le char du roi des Goths, tiré par quatre cerfs. Aurélien, qui l'avoit conquis dans un combat, voulut, selon les auteurs cités par cet historien, le monter dans son triomphe; et, arrivé au Capitole, il y immola les quatre cerfs, conformément au vœu qu'il en avoit fait. Selon Zonare, le char d'Aurélien étoit attelé de quatre éléphans. *Vop.* 33, 34.

Un grand nombre d'animaux amenés de pays éloignés faisoient partie du spectacle et de la pompe: éléphans, lions, léopards, tigres, élans, chameaux, à la suite desquels marchoient huit cent couples de gladiateurs, destinés apparemment à combattre dans les jeux qui devoient se donner les jours suivans. Pour ce qui est des animaux, l'historien remarque qu'Aurélien après le triomphe les distribua à plusieurs particuliers, afin de ne pas charger le fisc des frais de leur nourriture.

Une longue file d'étrangers de toutes les nations du monde précédoient le char du triomphateur. Mais ces étrangers composoient, autant que l'on peut deviner le

sens d'un auteur qui s'explique fort mal, deux ordres différens, l'un d'ambassadeurs, l'autre de captifs. Les ambassadeurs Blemmyes, Auxumites, [a] habitans de l'Arabie heureuse, Indiens, Bactriens, Sarrasins, Perses, faisoient porter devant eux les présens que leurs maîtres offroient à l'empereur. Les prisonniers, Goths, Alains, Roxolans, Sarmates, Francs, Suèves, Vandales, Germains, marchoient tristement, les mains liées derrière le dos. Dans cette dernière troupe étoient encore quelques Palmyréniens des premiers de la ville, à qui Aurélien avoit fait grâce de la vie, et un nombre d'Egyptiens rebelles. On y comptoit aussi dix femmes, qui avoient été prises combattant en habit d'homme parmi les Goths : on les faisoit passer pour des Amazones. Afin que l'on pût reconnoître et distinguer tant de nations différentes, des tableaux portés en pompe présentoient écrits en gros caractères les noms de tous les peuples vaincus.

Vop. Treb. Tr. Tyr. 24, 25, 30. *Aurel. Vict. Eutrop.*

La marche des prisonniers étoit fermée par Tétricus et Zénobie, tous deux superbement ornés. Tétricus avoit la casaque impériale de pourpre, une tunique couleur d'or, et un haut-de-chausse à la gauloise. Il étoit accompagné de son fils, à qui il avoit communiqué dans la Gaule le titre d'empereur. Zénobie étoit si chargée de pierreries, de diamans, et d'ornemens de toute espèce, qu'elle avoit peine à en supporter le poids; et elle fut obligée souvent de s'arrêter. Les chaînes d'or qu'on lui avoit mises aux pieds, aux mains, et au cou, étoient soutenues par quelques-uns de ses gardes. Ses enfans de l'un et de l'autre sexe marchoient à côté d'elle.

On portoit ensuite les couronnes d'or que les villes et les peuples, suivant l'usage, avoient envoyées au triomphateur.

Enfin paroissoit Aurélien lui-même, monté sur son char, et suivi de troupes lestes et brillantes, et de toutes

[a] Auxume étoit une ville considérable d'Ethiopie.

les compagnies de la ville de Rome avec leurs bannières et les ornemens de leur dignité. Le sénat y tenoit le premier rang, plus rempli d'admiration pour les victoires que d'attachement pour le vainqueur. Les sénateurs savoient qu'en général Aurélien ne leur étoit pas favorable; et l'humiliation de Tétricus, qui étoit de leur corps, leur paroissoit rejaillir sur l'ordre entier.

Une pompe si nombreuse ne pouvoit manquer d'être très-lente. Il étoit la neuvième heure du jour (trois heures après midi) lorsqu'elle arriva au Capitole; et on ne fut de retour au palais qu'assez avant dans la nuit.

Aurélien ayant satisfait sa vanité en menant en triomphe Tétricus et Zénobie, du reste en usa humainement et généreusement à leur égard. Il donna à Zénobie une retraite douce et commode dans le territoire de Tibur, non loin de la maison de plaisance d'Adrien, et elle y passa le reste de ses jours, vivant en dame romaine. Quelques-uns même rapportent qu'il la remaria à un sénateur; et c'est apparemment de ce mariage que sortit la postérité romaine de Zénobie, qui subsistoit encore honorablement au temps où Eutrope écrivoit. On peut cependant croire avec non moins de probabilité que cette postérité lui vint par ses filles, qu'Aurélien maria, selon Zonare, à d'illustres personnages de Rome.

Georg. Sync. et Zon.

Pour terminer ce qui regarde cette princesse, j'ajouterai ici, d'après M. de Tillemont, que S. Athanase l'a crue Juive, de religion sans doute; et que, selon Théodoret, ce fut pour lui complaire que Paul de Samosate, qu'elle protégeoit, embrassa sur la personne de J. C. des sentimens qui ressembloient fort à ceux des Juifs, le regardant comme un pur homme, qui n'avoit rien par sa nature au-dessus des autres, et qui n'en étoit distingué que par une participation plus abondante des grâces divines.

Tillem. Aur. art. 5.

J'ai déjà dit qu'Hérennien et Timolaüs, fils aînés de Zénobie, figurent peu dans l'histoire, et semblent être morts fort jeunes. Il n'en est pas tout-à-fait de même de Vaballath, dont on trouve des médailles où son nom est joint à celui d'Aurélien Auguste : ce qui donne un juste fondement de penser qu'après qu'il eut été mené en triomphe, Aurélien lui accorda un petit état, dont ce prince jouit sous la protection de l'empereur.

Vop. Aur. 38. *Tillem. Aur. art.* 12.

Pour ce qui est de Tétricus, non-seulement Aurélien lui rendit la dignité sénatoriale, mais il le fit[a] visiteur et réformateur de la Lucanie, et même d'une grande partie de l'Italie ; et, en lui conférant cette charge, il lui dit assez agréablement qu'il étoit plus beau de gouverner un canton de l'Italie que de régner en Gaule. Il le traitoit d'ailleurs avec toutes sortes de distinctions, l'appelant son collègue, et quelquefois même lui donnant le nom d'empereur. Tétricus le fils jouit aussi des honneurs qu'il pouvoit légitimement se promettre. Il habitoit avec son père une très-belle maison dans Rome, et ils y firent peindre leur aventure en mosaïque. Aurélien étoit représenté leur donnant la robe prétexte, qui étoit alors l'habillement des sénateurs, et recevant d'eux le sceptre, la couronne, et les autres ornemens de la dignité impériale. On dit que, lorsque l'ouvrage fut achevé, ils invitèrent Aurélien à venir manger chez eux, et à voir cette peinture. Ils furent assez sages l'un et l'autre pour oublier entièrement le haut degré de fortune d'où ils étoient tombés : et le fruit de leur conduite modeste fut qu'ils vécurent tranquillement sans aucun péril, et jouissant même d'une grande considération auprès d'Aurélien et de ses successeurs. Scaliger, fondé sur quelques-unes de leurs médailles qui portent le mot CONSECRATIO,

Vop. 39. *Treb. Tr. Tyr.* 24 *et* 25. *Aurel. Vict. Vict epit.*

Scal. animad. in Eus. chron.

[a] C'est ainsi que je traduis le titre de *corrector*, magistrat introduit sous les empereurs pour le gouvernement, surtout de certaines parties de l'Italie, avec un rang inférieur aux proconsuls, et supérieur à ceux que l'on nommoit *præsides*.

avance qu'on leur décerna les honneurs divins après leur mort. Mais c'est un fait bien peu probable que l'apothéose accordée à des hommes morts dans la condition privée, et qui ne tenoient point à la famille régnante : et je crois la chose sans exemple, au moins de la part du sénat romain. Il n'est pas impossible que quelque peuple de la Gaule, où les Tétricus avoient régné, ait voulu témoigner ainsi sa reconnoissance et son respect pour leur mémoire.

Les jours qui suivirent le triomphe d'Aurélien furent *Vop.* 34. une continuation de réjouissances publiques : courses dans le Cirque, pièces de théâtre, combats de gladiateurs, chasses, imitations de batailles navales. Ce n'est *Vop.* 50. pas que ce prince aimât les spectacles ; il n'y assistoit que rarement. Seulement les pantomimes le divertissoient, et il s'amusoit beaucoup à voir un gourmand de profession faire des excès incroyables de gloutonnerie, manger en un seul repas un sanglier entier, un agneau, un cochon de lait, et boire, avec un entonnoir dans la bouche, un quartaut de vin. Les plaisirs d'Aurélien, comme l'on voit, étoient peu délicats, et sentoient fort le soldat. Mais il s'accommodoit au goût du peuple dans les divertissemens qu'il lui procuroit; et vers ces temps-ci même il établit à perpétuité des jeux et des combats so- *Eus. chron.* lennels en l'honneur du soleil.

Les fêtes de son triomphe furent accompagnées de *Vop.* 35, 45, largesses, et en particulier de distributions de pains 47, 48. substitués au blé, que l'on donnoit auparavant en nature. Voici de quelle manière se fit ce changement. Aurélien, qui avoit apparemment en vue de l'introduire, afin de se rendre agréable au peuple, à qui il épargneroit la façon du pain, promit, en partant pour la guerre d'Orient, que, s'il revenoit vainqueur, il distribueroit aux citoyens des couronnes de deux livres pesant. Le peuple, toujours avide, s'imagina qu'il recevroit des couronnes d'or. Mais toutes les finances de l'état

n'auroient pas pu suffire à une si énorme largesse. Aurélien, à son retour, expliqua sa pensée, et il annonça qu'il feroit distribuer aux citoyens par chaque jour des pains en forme de couronnes, du poids de deux livres, qui seroient de fine fleur de farine. Il paroît que le poids de ces pains répondoit à la quantité de blé des distributions précédemment établies. Aurélien ne tarda pas à y ajouter une once, moyennant un nouvel impôt dont il chargea l'Egypte en verres, lins, papiers, étoupes, et autres marchandises du pays. Il se loue beaucoup de cette augmentation dans une lettre que nous avons de lui. Il la regardoit comme une gloire magnifique pour son règne, et il avoit extrêmement à cœur qu'elle fût fidèlement maintenue : « Car,[1] disoit-il, rien n'est plus « aimable que le peuple romain lorsqu'il est bien « nourri. »

Aurélien établit encore une distribution de chair de porc, et il eut même la pensée de donner du vin. Son plan étoit formé d'acheter, des propriétaires qui voudroient bien vendre, quelques cantons incultes de l'Etrurie, de les planter en vignes, qui seroient façonnées par des prisonniers de guerre des nations barbares qu'il avoit vaincues, et de consacrer le produit de ces vignes à être distribué aux citoyens. Il n'exécuta point ce dessein, soit prévenu par la mort, soit qu'il en ait été détourné par son préfet du prétoire, qui lui représenta que, si on donnoit du vin au peuple, il ne restoit plus qu'à lui fournir encore de la volaille.

Cette observation est très-judicieuse ; et il n'est, je crois, personne qui ne sente que ces abondantes largesses, introduites par la politique des empereurs romains pour se concilier l'amour du peuple, étoient tout-à-fait propres à entretenir la fainéantise et à éteindre l'industrie. Il faut sans doute que le peuple vive ;

[1] *Neque enim populo romano saturo quidquam potest esse lætius.* Vop. 47.

mais il lui est avantageux à lui-même et à l'état qu'il vive en travaillant. Cependant l'abus de ces distributions alla toujours croissant; et, sous les empereurs qui suivirent, le poids du pain qui se donnoit à chaque citoyen par jour fut porté à trois livres ou trente-six onces; car les douze onces faisoient la livre romaine.

Salmas. ad Vop. Aur. 35.

Outre les largesses réglées, Aurélien en fit d'extraordinaires par trois fois. Il donna même des vêtemens, des tuniques blanches avec des manches, ce qui passoit dans les anciens temps pour un usage de mollesse; des tuniques de lin d'Afrique et d'Egypte, et jusqu'à des mouchoirs, dont les citoyens se servissent dans les jeux du Cirque, pour exprimer en les agitant l'intérêt qu'ils prenoient à tel ou tel coureur; au lieu qu'auparavant c'étoit en secouant leurs toges qu'ils manifestoient en ces occasions leurs sentimens.

Vop. 48, et ibi Casaub.

Le peuple de Rome n'éprouva pas seul la libéralité d'Aurélien. Ce prince accorda une remise générale de tout ce qui étoit dû d'ancienne date à l'état; et, pour mettre les débiteurs à l'abri de toute poursuite, il brûla publiquement dans la place de Trajan les titres de créance. Il voulut que sous son gouvernement chacun jouît en pleine tranquillité de ses biens et de ses droits. Il arrêta tout d'un coup, en publiant une amnistie, toutes les recherches que l'on auroit pu faire de ceux qui avoient porté les armes contre lui. Il réprima avec une vigueur extrême les délateurs, qui, sous prétexte de zèle pour les intérêts du fisc, vexoient les particuliers. Il employa les supplices les plus cruels contre les concussionnaires et contre ceux qui se rendoient coupables de péculat. C'étoit un prince juste : il est fâcheux qu'il outrât la sévérité.

Vop. 39. Aur. Vict.

Il s'y portoit, non à regret et par raison de nécessité, mais par inclination et par goût. C'est ce qui paroît, en ce qu'il faisoit châtier devant lui ses esclaves, au lieu de se décharger d'un pareil soin sur quelque officier de

Vop. 49.

sa maison; et en ce qu'il excédoit souvent la proportion entre la faute et la peine, comme lorsqu'il punit de mort l'adultère commis par une femme esclave avec un homme de la même condition. Dans cet état, les lois ne reconnoissoient pas même de mariage. C'étoit un abus, mais qui, étant autorisé, rendoit l'infidélité moins punissable.

Sa sévérité, que l'on pourroit appeler cruauté, ne s'exerçoit pas toujours sur des personnes viles. Les sénateurs en étoient souvent l'objet; et l'on a même accusé Aurélien d'avoir chargé quelquefois des innocens d'imputations injustes de conspiration et de révolte, pour se procurer un prétexte de leur ôter la vie. Ce qui a pu donner lieu à ces discours, c'est peut-être ce que l'historien Jean d'Antioche rapporte, que plusieurs sénateurs furent mis à mort comme coupables d'intelligences [a] entretenues avec Zénobie. La sédition excitée dans Rome par les monnoyeurs peut encore avoir fourni matière aux rigueurs d'Aurélien contre des têtes illustres : car elle devint une guerre; et il est difficile qu'elle ait acquis d'aussi grandes forces que celles qui lui sont attribuées dans l'histoire, si elle n'étoit soutenue par des personnes puissantes.

Vop. 39.

Jean. Ant. ap. Val.

Vop. 38. *Eutrop. Vict. uterque.*

Les monnoyeurs, ayant altéré les monnoies, et craignant sans doute la peine de leur crime, se révoltèrent, ayant à leur tête Félicissime, qui d'esclave de l'empereur étoit devenu garde du trésor impérial. On peut juger combien cette faction se rendit formidable, puisqu'il fallut une armée pour la détruire. Il se livra au-dedans des murs de Rome une bataille sanglante, dans laquelle les séditieux furent vaincus, mais après avoir tué sept mille hommes des troupes de l'empereur. Aurélien punit cette rébellion avec une extrême sévérité, et peut-être enveloppa-t-il dans sa vengeance plusieurs nobles, que

[a] Si ce fait est vrai, il doit être antérieur à la publication de l'amnistie dont nous avons parlé.

leurs amis ont fait passer pour innocens. On lui impute *Vop.* 36, *et* 39.
même d'avoir fait mourir le fils de sa sœur sans cause légitime ; mais on ne s'explique pas davantage. Tous ces faits ne nous sont connus qu'à demi, et par conséquent ils ne nous mettent point à portée ni de justifier Aurélien dans les détails, ni de le condamner absolument. Il faut cependant avouer qu'il a été regardé, et de son vivant et après sa mort, comme un prince cruel et sanguinaire ; qu'en effet il abattit bien des têtes ; et qu'en conséquence il fut redouté et haï du sénat, dont le peuple *Vop.* 37.
l'appeloit le pédagogue.

Ce qui doit, après tout, nous rendre plus réservés à faire le procès à la mémoire d'Aurélien, c'est qu'il s'est montré recommandable, non-seulement par ses exploits dans la guerre, mais par plusieurs traits d'un bon gouvernement dans l'ordre civil. Nous en avons déjà rapporté des preuves ; mais la matière n'est pas *épuisée*. Après qu'il eut étouffé la sédition des mon- *Zos.*
noyeurs, il retira toutes les monnoies altérées, et il en répandit de bonnes dans le public. Il fit aussi plusieurs *Vop.* 35, 49.
règlemens salutaires à l'état ; et quoique la plupart nous soient restés inconnus, néanmoins, outre ceux que j'ai déjà cités, nous savons encore qu'il défendit d'entretenir des concubines de condition libre ; ce qui fait connoître son attention sur la décence des mœurs. Il respectoit l'ordre public jusqu'à soumettre au jugement des tribunaux ordinaires ses propres esclaves, s'ils se trouvoient prévenus de quelques délits. Il eut grand soin de l'appro- 47.
visionnement de Rome ; et pour le rendre plus facile et plus assuré, il établit des compagnies de mariniers sur le Nil et sur le Tibre. Sa capitale lui fut redevable de plusieurs ouvrages utiles aux citoyens. J'ai parlé des murs de Rome qu'il rebâtit et fortifia. Il revêtit de quais les bords du Tibre ; il en creusa le lit dans les endroits où le défaut de profondeur embarrassoit la navigation. Et tout cela s'exécuta dans un règne fort court, et troublé par

des guerres presque continuelles. Il avoit des projets,
45. qu'une mort trop prompte l'empêcha de finir. On cite en particulier des thermes ou bains publics dans le quartier de Rome au-delà du Tibre, et une place dans Ostie qu'il commença, mais qu'il n'eut pas le temps d'achever.

35. 39. 41. *Eutrop. Zos.* Il aimoit la magnificence, et il construisit dans Rome en l'honneur du soleil, sa divinité favorite, un temple superbe, dans lequel il consacra jusqu'à quinze mille livres pesant d'or. Il enrichit de ses offrandes tous les temples de la ville : et le Capitole surtout étoit rempli des dons qu'il tira des barbares vaincus par ses armes. Vopiscus fait aussi mention de revenus et d'émolumens constitués par Aurélien aux pontifes ; et c'est un fait qui n'a rien que de très-probable. Mais je ne puis croire,
Vop. 49. sur la seule autorité de cet écrivain, qu'un prince aussi grave et aussi sévère ait eu dessein de rétablir le sénat de femmes institué par Héliogabale. Une pareille idée ne cadre point avec le caractère d'Aurélien.

Les soins pacifiques que je viens d'exposer ne l'occupèrent que pendant un espace de temps assez court après
Vop. 35. son triomphe. Il ne tarda pas, suivant l'activité de son caractère, à se mettre en mouvement, et il vint en Gaule, où sa présence arrêta bientôt quelques com-
Sync. Zonar. Tillem. mencemens de rébellion qui menaçoient de troubler la province. On croit que c'est dans ce voyage qu'il rebâtit et amplifia l'ancienne ville de Génabum sur la Loire, à laquelle il donna son nom, qu'elle conserve encore aujourd'hui, quoiqu'un peu défiguré. Il l'appela *Aurelianum*, d'où s'est formé par corruption le nom d'*Orléans*. Depuis cette époque, la ville est devenue beaucoup plus importante qu'elle n'étoit dans les anciens temps, où elle ne tenoit que le second rang
Cellar. geog. Ant. II, 2. *Longuerue, description de la France.* entre les places des Carnutes, c'est-à-dire des peuples du pays chartrain. On rapporte au même empereur et aux mêmes circonstances la fondation de Dijon, qui,

dans son origine, n'étoit qu'un château, et non une cité.

Aurélien passa des Gaules dans la Vindélicie, qui étoit infestée par les barbares, peut-être par les Allemands. Il les chassa, rétablit la paix dans le pays, et s'avança en Illyrie, où il fit un arrangement que lui dictoit la prudence, mais auquel il est assez étonnant qu'ait pu se déterminer un prince aussi vaillant et aussi guerrier qu'il l'étoit. Désespérant de pouvoir garder la Dace conquise par Trajan au-delà du Danube, il prit le parti de l'abandonner. Il en transporta les habitans à la droite du fleuve, dans une portion de la Mœsie, qui faisoit précisément le milieu de cette province ; en sorte que la nouvelle Dace d'Aurélien coupoit en deux la Mœsie. C'est dans cette Dace qu'étoit la ville de Sardique, fameuse dans l'histoire ecclésiastique du quatrième siècle par un grand concile. Aurélien resserra donc les bornes de l'empire romain, en consentant que le Danube lui servît de barrière ; et c'est encore ici un exemple à ajouter à ceux que j'ai rapportés ailleurs de la nécessité où le dieu Terme, même au temps de Rome païenne, s'est trouvé de reculer ; et une nouvelle réponse aux invectives que les adorateurs des idoles firent contre le christianisme à l'occasion du traité de Jovien avec les Perses.

Vop. 35, 39. *Eutr.*

On peut croire que parmi les habitans dont Aurélien peupla sa nouvelle Dace étoit un nombre de Carpiens ; car il est dit qu'il transporta sur les terres de l'empire une partie de cette nation, que Dioclétien acheva dans la suite d'y établir tout entière.

Aurel. Vict. in Dioclet.

De là Aurélien se préparoit à passer en Asie et en Orient pour aller faire la guerre aux Perses, sans que nous puissions en alléguer d'autre motif, si ce n'est qu'ayant pacifié et réuni tout l'empire sous son obéissance, il se croyoit en droit de profiter de la situation avantageuse de ses affaires et de ses forces pour venger

Vop. 35.

la captivité et les ignominies de Valérien. Il est vrai que les Perses, en donnant du secours à Zénobie, avoient fourni à l'empereur romain une raison de les attaquer. Mais il falloit bien qu'il eût fait un accord avec eux, puisqu'il reçut de leur roi un char et d'autres présens qui brillèrent dans son triomphe. Dans le temps qu'il vainquit Zénobie, il avoit encore à reconquérir les Gaules; et ce fut sans doute cette considération qui l'engagea à différer son ressentiment contre les Perses. Lorsqu'il eut mis à ses pieds tous ses autres ennemis, il crut qu'il étoit temps de tirer raison de l'injure que le nom romain avoit soufferte de la part de Sapor.

Sync. Ce n'étoit plus ce prince qui régnoit en Perse. Il étoit mort, après trente-un ans de règne, sur la fin de l'an de J. C. 271. Hormisdas, son fils, lui succéda, et n'occupa le trône qu'un an. Il fut remplacé par Vararane, qui régna au moins trois ans. Ainsi c'est contre ce dernier qu'Aurélien se disposoit à faire la guerre lorsqu'une mort funeste mit fin à ses projets.

Vop. 36. *Aurel. Vict. Eutrop. Zos. Zonar.* Sa sévérité redoutable fut l'occasion et le principe de la conjuration qui le fit périr. Il étoit au [a] commencement de l'an de J. C. 275 à [b] Cænophrurium dans la Thrace, entre Héraclée et Byzance, n'attendant que le premier beau temps pour traverser le détroit et se mettre en campagne. Là il eut quelque sujet de mécontentement contre Mnesthée, l'un de ses secrétaires, qui lui devint suspect, non sans cause, d'extorsions et de rapines; et il le menaça de le punir. Mnesthée savoit parfaitement qu'Aurélien ne menaçoit pas en vain, et il résolut de le prévenir. Dans cette vue il imagina une noire fourberie. Il s'étoit habitué à contrefaire la main

[a] Je ne m'exprime pas d'une façon plus précise, parce qu'il y a de l'embarras et de l'incertitude sur les dates de la mort d'Aurélien, de son avénement au trône, et par conséquent de la durée de son règne. On peut consulter les notes 3 et 12 de M. de Tillemont sur Aurélien.

[b] Nom composé de deux mots grecs, qui expriment ce que nous dirions en françois *Neuf-Château*.

de l'empereur, et il dressa, en imitant son écriture, une liste des noms des principaux officiers de l'armée, comme destinés à la mort par Aurélien. Il y mêla les noms de quelques-uns qui avoient de légitimes sujets de craindre la colère du prince, avec ceux de sujets fidèles, dont les services si mal récompensés allumoient l'indignation; et il y ajouta le sien propre, afin d'accréditer son rapport. Ceux qui se virent écrits sur cette liste fatale, préoccupés de l'idée des rigueurs d'Aurélien, n'eurent point de soupçon de la fraude. Ils se concertèrent, et ayant épié un moment où l'empereur sortoit sans être bien accompagné, ils se jetèrent sur lui, et le tuèrent. Mucapor, homme important, comme on peut le juger par une lettre d'Aurélien à lui, que Vopiscus nous a conservée, étoit à la tête des conjurés, et il porta de sa main le coup mortel à son maître. *Vop.* 26.

Ainsi périt par la trahison des siens un prince qui peut être regardé comme un héros; qui en peu d'années acheva le grand ouvrage de la réunion de toutes les parties de l'empire sous un seul chef; qui rétablit parmi les troupes la discipline militaire; qui avoit même des vues grandes et nobles par rapport au gouvernement, et à qui l'on ne peut reprocher que la dureté d'un caractère inexorable. Mais ce seul vice lui attira une mort tragique, et il a nui à sa réputation dans la postérité. Aurélien a passé pour un prince plus nécessaire à l'empire que bon et louable, plus général qu'empereur, au jugement de Dioclétien; et on ne lui donne point d'éloges sans remarquer que la clémence, première vertu d'un souverain, lui a manqué, et sans le taxer de cruauté et d'inclination sanguinaire. J'ai déjà observé que peut-être a-t-on trop chargé le portrait; qu'il est permis de croire que ceux qu'Aurélien fit mourir étoient coupables de projets séditieux. Mais un sang illustre versé imprime toujours une tache sur celui qui le répand, à moins que l'exactitude des formes judiciaires *Vop.* 37. 44.

religieusement observées ne mette le crime en évidence et ne justifie le souverain.

Vop. 37 *et* 41. Le sénat regretta peu Aurélien : le peuple, qui avoit reçu de lui de grandes largesses, fut touché de sa mort : l'armée, au milieu de laquelle il avoit été tué, le vengea. Mnesthée, principal auteur de l'attentat, fut exposé aux bêtes. Parmi les autres conjurés, les soldats faisoient une distinction, et ils ne croyoient pas devoir confondre ceux que de fausses craintes avoient aveuglés avec les méchans dont la volonté criminelle ne souffroit aucune excuse. Plusieurs de ces derniers furent sur-le-champ mis à mort. L'armée épargna ceux que l'élévation de leur rang, ou l'indulgence pour l'erreur qui les avoit séduits, ne sembloit pas permettre d'envoyer au supplice. Mais elle ne put se résoudre à choisir entre eux un empereur, et elle renvoya au sénat cette importante délibération, comme nous le dirons bientôt avec plus d'étendue. *Zos. et Vop.* Elle éleva un tombeau à Aurélien sur le lieu même, et elle demanda au sénat qu'il fût mis au rang des dieux : ce qui fut ordonné sans difficulté.

Vop. 42. Aurélien avoit régné près de cinq ans. Il laissa en mourant une fille unique, dont le fils, de même nom que son aïeul, avoit été proconsul de Cilicie, et vivoit retiré en Sicile au temps où Vopiscus écrivoit, c'est-à-dire, sous Dioclétien.

Eus. hist. eccl. VII, 30. Les chrétiens n'éprouvèrent pas d'abord les rigueurs d'Aurélien. On rapporte même de lui un fait qui prouve qu'il les écoutoit et leur rendoit justice comme à ses autres sujets. Paul de Samosate, évêque d'Antioche, ayant été déposé pour ses erreurs par un concile qui s'étoit tenu dans cette ville même, s'opiniâtra à ne vouloir point sortir de la maison épiscopale, et il s'y maintenoit par force contre Dommus, que le concile lui avoit nommé pour successeur. Les évêques recoururent à Aurélien, afin qu'il fît exécuter leur jugement ; et ce prince, auprès de qui la protection que Zénobie avoit

donnée à Paul de Samosate ne devoit pas être une bonne recommandation, examina l'affaire et la décida fort équitablement. Il ordonna que la maison de l'évêché appartiendroit à celui que reconnoissoient les évêques d'Italie et l'évêque de Rome.

Aurélien changea dans la suite de dispositions à l'égard des chrétiens, et il étoit près de donner contre eux un édit sanglant lorsque sa mort arriva. Il ne paroît pas que cet édit ait été publié. Néanmoins la volonté du prince connue opéra une persécution qui est comptée pour la neuvième, et qui couronna plusieurs martyrs, dont on peut voir l'histoire dans M. de Tillemont. *Tillem.*

Les lettres n'ont produit sous Aurélien aucun écrivain plus célèbre que Longin, dont j'ai suffisamment parlé. Amélius, philosophe platonicien, disciple de Plotin, fort lié avec Porphyre, qui avoit pris les leçons du même maître, acquit aussi de la réputation dans le temps dont il s'agit ici. J'ai cité plus d'une fois Dexippe, comme guerrier et comme historien. Vopiscus témoigne avoir vu un journal de la vie et des actions d'Aurélien, dont il s'est servi pour composer l'histoire de ce prince. Il n'en nomme point l'auteur. *Vop. Aur.* 1.

INTERRÈGNE.

§. III.

Après la mort d'Aurélien, l'armée et le sénat se renvoient mutuellement le choix d'un empereur. Interrègne de six mois sans aucun trouble. Enfin Tacite est élu par le sénat.

An. R. 1026. De J. C. 275.

AURÉLIANUS AUGUSTUS. IV.
...... MARCELLINUS.

Vop. Aur. 40, 41. et Tac. 1, 8. Vict. uterque.

La mort d'Aurélien donna lieu à un événement unique dans l'histoire, c'est-à-dire à un combat de déférence mutuelle entre les armées et le sénat, qui se renvoyoient réciproquement l'élection du chef de l'empire, et en conséquence à un interrègne de plus de six mois, qui ne fut troublé par aucun nuage de dissensions.

Rien n'étoit moins nettement décidé chez les Romains que tout ce qui regardoit le choix d'un empereur : le sénat et les gens de guerre avoient sur un point si important des droits et des prétentions contraires, sans qu'aucune loi ni aucun usage bien établi eût fixé les limites de ces deux puissances. Il falloit que l'autorité du sénat y intervînt. Quelquefois même, comme dans l'élection de Maxime et de Balbin, cette compagnie donnoit le ton, décidoit en chef, et les soldats accédoient par forme de consentement; mais communément le sénat ne jouissoit que du droit de confirmation. Les soldats nommoient : l'empereur élu se mettoit en possession par le fait; et pour acquérir un titre qui ne fût pas uniquement fondé sur la force, il s'adressoit au sénat, qui

accordoit une confirmation qu'il ne pouvoit ni n'osoit refuser : et tel étoit l'état actuel des choses lorsque Aurélien fut tué.

Il étoit bien naturel que les troupes fussent jalouses de se conserver un si beau droit ; et néanmoins l'embarras du choix, les cabales apparemment que faisoient les meurtriers de l'empereur pour lui substituer quelqu'un d'entre eux, et la ferme résolution où les soldats étoient de ne le point souffrir, furent des motifs qui les déterminèrent à se départir de leurs prétentions, et à remettre l'affaire à la décision du sénat. Par une lettre écrite en leur nom à cette première compagnie de la république, ils la prièrent de choisir parmi ses membres celui qui lui paroîtroit le plus digne du rang suprême.

Une si haute modération est bien étonnante de la part d'une armée. Le sénat s'en piqua de son côté. Après que l'on eut fait lecture de la lettre dont je viens de donner le précis, Claudius Tacitus, premier opinant, et qui, comme il parut par l'événement, avoit plus de droit qu'aucun autre de s'attendre à être élu, si l'affaire étoit décidée par les suffrages de la compagnie, commença son discours par un éloge magnifique d'Aurélien : il lui décerna les honneurs divins. Et quant au choix d'un successeur, il fut d'avis de le renvoyer à l'armée, parce qu'autrement, dit-il, ce seroit exposer les électeurs à l'envie, et celui sur qui tomberoit l'élection à de très-grands dangers : et cet avis fut suivi. Le sénat ne se laissa point flatter par l'amorce si douce de faire revivre ses droits abolis, de reprendre son ancienne splendeur. Par délibération de la compagnie l'armée fut laissée maîtresse du choix d'un empereur.

Cette espèce de merveille se répéta jusqu'à trois fois : et pendant que le sénat et l'armée se disputent la gloire de la modération, s'envoient mutuellement des courriers, délibèrent, et attendent la réponse l'un de l'autre, il se passa six mois sans que l'empire eût un chef ; et ce qui

doit augmenter beaucoup l'admiration, c'est que durant cet intervalle tout fut tranquille. Ceux qui étoient en place y demeurèrent, exerçant les fonctions de leurs charges; si ce n'est que le sénat nomma Falconius proconsul d'Asie en la place d'Aurélius Fuscus, dont le temps apparemment expiroit, ou qui demanda son congé. Il ne s'éleva aucun tyran, aucun usurpateur; au lieu que nous en avons vu et en verrons se former sous les plus grands et les meilleurs princes. L'autorité du sénat, du peuple et de l'armée tint tous les esprits dans le devoir. Les membres et les sujets de la république ne craignoient point l'empereur, puisqu'il n'y en avoit point; mais, ce qui vaut bien mieux, ils se craignoient et se respectoient eux-mêmes.

Enfin, le vingt-cinq septembre, le sénat s'étant assemblé sur une dernière réponse de l'armée qui persistoit à s'en rapporter à son jugement, le consul Vélius Cornificius Gordianus représenta qu'il falloit finir, et que les circonstances ne permettoient pas de différer plus longtemps; que les barbares étoient entrés hostilement dans la Gaule, et y avoient fait des ravages dans les campagnes et forcé des villes; qu'il étoit incertain si les troupes répandues dans les différentes provinces de l'empire ne se lasseroient point d'attendre, et ne prendroient point quelque parti contraire à la tranquillité publique. « Ainsi (conclut-il) décidez-vous, messieurs; choisissez « un empereur; ou l'armée reconnoîtra celui que vous « aurez élu; ou, si elle n'est pas contente, elle en « nommera un autre. » Ces dernières paroles du discours du consul me paroissent remarquables, et elles font voir combien le sénat étoit dépendant de l'armée, même dans l'exercice du droit qu'elle lui laissoit.

Claudius Tacitus, dont j'ai déjà parlé, étoit présent. Depuis que l'affaire de l'élection étoit en suspens et occupoit les esprits, non-seulement dans les délibérations publiques, mais dans les conversations particu-

lières, plusieurs avoient jeté les yeux sur lui; et ce sage sénateur, alarmé d'un danger qui auroit paru à d'autres une espérance bien flatteuse, avoit pris le parti de se retirer dans une maison de plaisance en Campanie, où il étoit demeuré tranquille pendant deux mois. On l'avoit néanmoins engagé à revenir à Rome, et à se trouver à l'assemblée du sénat, dont je rends compte ici. C'étoit un vieillard vénérable, quoique j'aie peine à croire, sur le témoignage de Zonare, qu'il eût soixante-quinze ans, âge assurément trop avancé pour faire un aussi pénible apprentissage que celui de souverain : mais ses qualités d'ancien consulaire et de premier opinant dans le sénat prouvent qu'il avoit atteint la grande maturité. Il avoit l'esprit orné et cultivé par les lettres, auxquelles il s'étoit cru obligé de s'adonner par le nom même qu'il portoit, et par l'honneur de compter au nombre de ses ancêtres Tacite l'historien; car il *Vop. Tac.* s'attribuoit cette gloire, dont la ressemblance du nom *10.* n'est pourtant pas une preuve suffisante pour nous. Ses mœurs étoient douces, son caractère grave, modéré, éloigné du faste et de l'ambition, amateur d'une noble simplicité. C'étoit un sage, mais plus propre peut-être à donner de bons conseils à un empereur qu'à remplir lui-même les fonctions impériales.

Lorsque le consul eut cessé de parler, Tacite se disposoit à opiner; mais on ne lui en donna pas le temps, et de toutes parts il s'éleva des voix qui, en le comblant d'éloges, lui déféroient le titre d'Auguste. Ces acclamations durèrent long-temps; et Tacite ayant attendu qu'elles fussent finies, prit la parole, non pour accepter avec joie une offre si haute, mais pour exposer et faire valoir des raisons de refus. Il observa qu'il étoit peu convenable de remplacer un prince guerrier tel qu'Aurélien par un vieillard inhabile à tous les exercices militaires; que les soldats pourroient ne pas approuver un tel choix. « Prenez garde (dit-il) que la démarche que

« vous faites ne soit contraire à vos bonnes intentions « pour la république, et que vous ne me mettiez moi- « même dans le cas de recueillir pour tout fruit de vos « suffrages des disgrâces tragiques, que mon bonheur « jusqu'ici m'a fait éviter. » On ajoute que Tacite proposa Probus; et il ne pouvoit mieux justifier la sincérité de ses refus; car Probus étoit pour lui un concurrent redoutable, et qui pouvoit aisément emporter la balance, vu qu'à une vertu également pure il joignoit peut-être plus d'élévation de génie, et constamment l'avantage de la vigueur de l'âge, et d'une force de corps capable de soutenir toutes les fatigues du souverain commandement.

Vop. prob. 7.

Mais les sénateurs ne firent point ces attentions. Enchantés de la modestie de Tacite, et animés par sa résistance, ils ne furent occupés que de la pensée de réfuter le motif principal sur lequel il s'appuyoit. Ils lui représentèrent, par des cris redoublés, qu'ils ne prétendoient pas choisir un soldat, mais un empereur. Ils lui rappelèrent le mot de Sévère, *que c'est la tête qui commande, et non les pieds.* « C'est votre âme (lui- « disoient-ils) et non votre corps dont nous avons be- « soin. Et qui peut mieux gouverner que celui en qui « les connoissances acquises par l'étude sont dirigées par « la prudence que donne l'âge avancé? »

Après ces acclamations on alla aux voix, on délibéra en règle, et tous, en donnant leur avis par ordre, ratifièrent le vœu qu'ils avoient exprimé d'une façon un peu tumultueuse. Un des plus anciens consulaires, Métius Falconius Nicomachus, termina la délibération par un discours de quelque étendue, dans lequel il prouva la sagesse du choix que le sénat venoit de faire. « Nous « avons nommé (dit-il) un empereur avancé en âge, « qui se regardera comme le père de tous ceux qui seront « soumis à son autorité. Nous n'avons à craindre de sa « part aucune démarche qui ne soit pas suffisamment

« pesée, rien d'inconsidéré, rien de violent; tout en lui « sera sérieux, accompagné de gravité, tel, en un mot, « que la république l'ordonneroit elle-même, si elle « pouvoit se renfermer dans une seule personne; car il « sait quelle conduite il a desirée dans les princes sous « lesquels il a vécu; et il ne peut pas présenter en lui « un autre modèle que celui sur lequel il a souhaité « que se réglassent ceux qui l'ont précédé. » Falconius confirme ce qu'il vient de dire par le tableau contraire des maux qu'a attirés à l'empire la jeunesse des souverains tels que Néron, Commode, Héliogabale; et comme Tacite étoit vieux et n'avoit que des enfans [a] ou petits-fils en bas âge, il lui fait, conséquemment à ses principes, une représentation pleine de liberté sur les vues qui doivent le conduire dans le choix d'un successeur. « Je vous prie et vous conjure, Tacite Auguste « (dit-il), et même j'ose vous interpeller de ne point « faire héritiers de l'empire romain, si les destins vous « enlèvent trop promptement à nos vœux, les jeunes « enfans qui sont de droit les héritiers de votre patri- « moine, et de ne pas traiter la république, le sénat et « le peuple romain sur le même pied que vos métairies « et vos esclaves. Faites un choix : imitez Nerva, Tra- « jan, Adrien. Il est beau pour un prince mourant « d'avoir plus à cœur les intérêts de la république que « ceux de sa famille. » Le discours de Falconius fut applaudi. Les sénateurs s'écrièrent qu'ils pensoient tous de la même façon; et Tacite se rendit enfin, et accepta l'empire, sans néanmoins prendre d'engagement par rapport à un successeur.

Du sénat le nouvel empereur se transporta au Champ-de-Mars, où s'assembla le peuple et ce qu'il y avoit de gens de guerre dans la ville. Là, Tacite étant monté sur le tribunal qui dominoit l'assemblée, le préfet de

[a] L'expression latine n'est point déterminée : *parvulos tuos*.

Rome, Ælius Césétianus, notifia son élection en ces termes : « Soldats [a], et vous citoyens, vous avez un « empereur que le sénat vous a choisi avec l'approba- « tion de toutes les armées : c'est l'illustre Tacite qui, « ayant jusqu'ici servi la république par ses conseils, va « la gouverner par ses lois et ses ordonnances. » Tous ceux qui étoient présens répondirent par des cris de joie et par des vœux pour la prospérité de l'empereur, et on se sépara. L'arrêt du sénat fut dressé et écrit sur un livre d'ivoire dont on se servoit comme d'un registre particulièrement destiné aux sénatus-consultes qui regardoient directement le souverain.

La mention expresse que le préfet de la ville fait dans son discours du consentement des armées donne lieu de penser que l'élection de Tacite avoit été concertée entre elles et le sénat. D'un autre côté, il falloit que Tacite lui-même n'en sût rien, puisqu'il appréhendoit que sa personne ne fût point agréable aux soldats. Les écrivains qui sont ici mes seuls guides, travaillant sans beaucoup de réflexion, laissent ainsi des nuages sur les faits.

[a] Je n'ai point rendu les épithètes *sanctissimi*, très-saints, et *sacratissimi*, très-sacrés, qui dans l'original se trouvent jointes aux noms de soldats et de citoyens, parce que dans nos usages elles auroient paru bien étranges ; et en elles-mêmes, on ne peut les juger que très-déplacées, et propres à faire connoître que le temps où on les employoit étoit grandement infecté d'adulation.

FASTES

DU RÈGNE DE TACITE.

AURÉLIANUS AUGUSTUS. IV. An. R. 1026.
. . . . . . MARCELLINUS. De J.C. 275.

M. Claudius Tacitus élu empereur par le sénat le 25 septembre, donne de grandes marques de considération et de déférence pour cette compagnie, qui, en conséquence, se relève et reprend une partie de son ancien éclat.

Il fait plusieurs sages règlemens : prince modéré, amateur de la simplicité, estimant et cultivant les lettres. Il témoigne un grand zèle pour la conservation des ouvrages de Tacite l'historien, duquel il se disoit descendu.

Il va se mettre à la tête des armées de Thrace.

Il punit les principaux auteurs du meurtre d'Aurélien.

M. CLAUDIUS TACITUS AUGUSTUS. II. An. R. 1027.
. . . . . . ÆMILIANUS. De J.C. 276.

Il passe en Asie, et il en chasse les Scythes ou Goths qui s'y étoient répandus.

Maximin, son parent, qu'il avoit fait gouverneur de Syrie, ayant irrité les troupes par sa dureté et sa violence, est tué; et les auteurs de sa mort, s'étant associé ceux qui restoient de la conspiration contre Aurélien, tuent Tacite lui-même.

Il périt dans les premiers jours d'avril, à Tyane en Cappadoce, ou à Tarse en Cilicie.

TACITE.

§. IV.

Le sénat, sous Tacite, reprend son ancien éclat. Joie des sénateurs à ce sujet. Ils avoient alors occasion de faire révoquer l'ordonnance de Gallien qui leur interdisoit la milice, et ils la manquèrent. Sages règlemens de Tacite. Temple des empereurs divinisés. Il demande le consulat pour son frère, et ne l'obtient pas. Traits louables de son gouvernement. Son goût de simplicité, joint à la libéralité et à la magnificence par rapport au public. Il aima et cultiva les lettres. Son zèle envers Tacite l'historien. Il va se mettre à la tête des troupes de Thrace. Il punit une partie des meurtriers d'Aurélien. Il passe en Asie, et il en chasse les Goths. Une conspiration se forme contre lui, et le fait périr.

Vop. Tac. 9. TACITE, ayant été élu empereur par le sénat, comme je viens de le raconter, se proposa, par reconnoissance, par amour du bien public, de relever l'autorité de cette sage compagnie, à laquelle il étoit redevable de l'empire. Ce sont les sentimens qu'il témoigna dans le premier discours qu'il fit au sénat. « Messieurs (dit-il), ainsi puissé-je « gouverner l'état d'une manière qui réponde à l'honneur « d'avoir été élu par vous, comme il est vrai que je suis « résolu de suivre vos avis, et de me conduire par votre « autorité. C'est à vous d'ordonner, et je me charge du « soin d'exécuter. »

Vop. Tac. 12 *et Flor.* 5, 6. L'empereur voulut en effet que le sénat se regardât comme jouissant du pouvoir suprême, comme arbitre

de la paix et de la guerre, donnant des lois aux nations, recevant les ambassades des rois barbares. Le sénat fut rétabli dans le droit de nommer les proconsuls de toutes les provinces du peuple, droit qui lui appartenoit par l'institution d'Auguste, et dont souvent les empereurs s'étoient emparés. Il fut dit que les appellations des jugemens des proconsuls ressortiroient au tribunal du préfet de la ville, dont le pouvoir étoit subordonné à celui du sénat. En un mot, cette compagnie recouvra toute la splendeur et toute l'autorité dont elle eût jamais joui sous les princes qui lui avoient le plus déféré.

La joie des sénateurs fut extrême. On ordonna des actions de grâces aux dieux : on leur promit des hécatombes; chacun en particulier immola des victimes et donna des repas somptueux. Le sénat en corps annonça l'heureux changement par des lettres adressées à toutes les grandes villes de l'empire : au sénat de Carthage, à ceux de Trèves, d'Antioche, d'Aquilée, de Milan, d'Alexandrie, de Thessalonique, de Corinthe, et d'Athènes; et plusieurs des membres de la compagnie en écrivirent à leurs parens et amis avec des transports d'allégresse. Vopiscus nous a conservé quatre de ces lettres, dans lesquelles voici les traits qui me paroissent les plus remarquables. Le sénat termine celle qu'il envoie au sénat de Carthage par cette observation : « Le changement que « nous vous annonçons par rapport à nous vous en « promet un pareil par rapport à vous-mêmes : car la « première compagnie de l'état ne recouvre ses droits « que pour conserver ceux des autres. » Claudius Capellianus, sénateur, en écrivant à son oncle, débute par exprimer sa joie et la joie publique, et il l'invite à venir y prendre part. Ensuite il ajoute : « Puisque nous avons « commencé à nommer les empereurs, nous pouvons « bien donner l'exclusion à ceux qui seroient nommés « par d'autres. Un homme sage tel que vous entend à « demi-mot. » On voit que ce sénateur, suivant le ca-

ractère de l'esprit humain, faisoit déjà des projets pour l'avenir; et, flatté d'une prospérité présente, il l'étendoit et l'agrandissoit en espérance. Il ne faisoit pas réflexion que le sénat ne devoit le libre exercice de son droit qu'à la modération de l'armée ; et que la modération n'est pas une qualité permanente dans les hommes, surtout lorsqu'ils ont la force en main.

Aurel. Vict. Si les sénateurs eussent pensé sérieusement à prendre des mesures pour rendre solide et durable l'éclat où ils se voyoient rétablis, c'étoit là le moment de faire révoquer l'ordonnance de Gallien qui leur interdisoit le service militaire. On peut croire avec beaucoup de vraisemblance que, si les commandans et tous les principaux officiers de chaque armée avoient été tirés, comme autrefois, du corps du sénat, il ne leur auroit pas été extrêmement difficile de faire revivre parmi les troupes le respect pour l'ordre auguste qui étoit en possession du premier rang dans l'état. L'occasion étoit belle : ils la manquèrent, et elle ne revint plus. Les armées reprirent le droit de nommer les empereurs, et le sénat, concentré dans les fonctions de détail de la police civile, n'influa plus que foiblement dans les affaires générales de l'état ; et loin de conserver sur les gens de guerre l'autorité qui lui étoit due, il en reçut au contraire la loi. Cet effet n'est pas étonnant, s'il est vrai, comme nous l'avons déjà observé d'après Aurélius Victor, que les sénateurs eussent pris goût pour la mollesse, qu'ils se fussent accoutumés à jouir paisiblement et sans embarras de leurs richesses, de leurs plaisirs, de leurs maisons de campagne. Avec de pareilles dispositions on ne peut manquer de s'avilir.

Vop. Tac. 9. L'empereur Tacite, dès sa première harangue au sénat, montra son zèle pour le bon ordre et pour la bonne administration des affaires publiques. Après s'être acquitté du tribut d'honneurs qu'il devoit à la mémoire de son prédécesseur, en lui décernant une

statue d'or dans le Capitole, et des statues d'argent dans le lieu des assemblées du sénat, dans le temple du soleil, et dans la place de Trajan, il proposa et fit passer une ordonnance qui défendoit sous peine de mort et de confiscation des biens, l'altération des métaux par l'alliage de matières étrangères. Les fraudes des monnoyeurs sous Aurélien rendoient nécessaire cette sévérité.

Il fit encore ou plutôt il renouvela un autre règlement très-favorable à la tranquillité des citoyens. Il déclara qu'à l'avenir il ne seroit jamais permis d'interroger les esclaves dans les causes criminelles de leurs maîtres, même lorsqu'il s'agiroit d'accusation de lèse-majesté. C'étoit l'ancien droit, auquel nous avons vu comment Auguste et Tibère portèrent diverses atteintes. Sévère y avoit dérogé par une constitution expresse dans le cas de lèse-majesté; et dans quelques autres. Tacite, en le rétablissant dans toute son étendue se concilioit l'affection publique; et tous les maîtres devoient être charmés de n'avoir plus à craindre de voir leur fortune et même quelquefois leur vie dépendre du témoignage de leurs esclaves.

T. 1, *p.* 187 *et* 431. *Casaub. ad Vop.*

Dans le même discours Tacite voulut, en honorant la mémoire des bons princes, attester la résolution où il étoit de les prendre pour modèles. Il ordonna que l'on construisît dans Rome un temple qui seroit appelé le temple des empereurs divinisés; que l'on y plaçât les statues des bons princes, et qu'on leur offrît des libations au jour anniversaire de leur naissance, et en quelques autres jours de l'année. Il est hors de doute que Tacite n'égaloit pas le nombre des bons empereurs à celui des empereurs divinisés, parmi lesquels il s'en trouvoit plusieurs qui méritoient à peine le nom d'homme. En réduisant le titre de bons princes à ceux qui en étoient réellement dignes, le nombre n'en devenoit pas grand; et un bouffon de ces temps-là avoit raison de dire qu'on pouvoit les graver tous sur la pierre d'une bague.

Vop.

Vop. Aur. 42.

Vop. Tac. 9.

Toutes ces premières démarches de Tacite n'avoient rien qui ne parût louable au sénat. Mais il en ajouta une qui fit voir qu'il n'avoit pas profité de l'avis que lui avoit donné Falconius de se détacher de sa famille. Il demanda le consulat pour Florianus son frère, qui semble avoir été un homme de peu de mérite, dont l'ambition passoit les talens. Le sénat refusa nettement de le nommer consul, alléguant qu'il ne restoit point de place vacante. L'empereur, dont la modération faisoit le caractère, témoigna être content de la liberté dont usoit le sénat à son égard. « Ils savent (dit-il) quel est le prince qu'ils « ont mis en place. »

Pour s'affermir dans la possession du trône, il étoit bon que Tacite allât promptement montrer aux armées d'Illyrie et de Thrace l'empereur à l'élection duquel leur modération avoit donné lieu. D'ailleurs les provinces de l'Asie mineure, infestées de nouveau par les ravages des barbares, imploroient sa présence et son secours. Il ne peut donc pas être demeuré long-temps à Rome depuis qu'il eut été élu; et néanmoins le séjour qu'il y fit est marqué par plusieurs ordonnances qui donnent une idée avantageuse de ses principes de gouvernement.

Vop. Tac. 10 et 11.

Il défendit les lieux de débauche dans la ville; mais la corruption des mœurs, plus forte que toutes les lois, ne permit pas que cette réforme fût de durée. Il ordonna que les bains publics fussent fermés au coucher du soleil, pour prévenir les attroupemens séditieux que la nuit pourroit favoriser. Il interdit aux hommes l'usage des étoffes toutes de soie, comme aussi des bandes de drap d'or sur les tuniques. Il eût voulu proscrire absolument toutes les dorures, et c'étoit lui qui en avoit inspiré la pensée à Aurélien. Apparemment la difficulté de réussir empêcha ces deux princes de porter une loi qui n'auroit pas été exécutée.

Tacite aimoit la simplicité, et il en donnoit l'exemple.

Il ne souffroit point que sa femme portât de pierreries. Lui-même, il se servit des mêmes habillemens, particulier et empereur. Rien n'étoit plus frugal que sa table. La propreté et l'élégance lui suffisoient. Il étoit pourtant curieux et entendu en bâtimens, connoisseur en marbres, ayant du goût pour les ornemens de verre dont les anciens paroient leurs maisons : il se plaisoit aussi à la chasse. Mais il n'est point dit que pour tous ces objets il ait fait aucune dépense qui pût paroître excessive.

Avec cette simplicité pour lui-même il montra de la libéralité et de la magnificence par rapport au public, préférant néanmoins les bienfaits durables aux largesses passagères : car, pendant six mois qu'il régna, à peine peut-on citer de lui une seule de ces distributions de vin et de viande usitées chez les Romains. Mais il fit abattre sa maison pour construire en la place, à ses frais, des bains à l'usage des citoyens. Il donna à la ville d'Ostie cent colonnes de marbre de Numidie, de la hauteur de ving-trois pieds. Il céda au temple du Capitole, pour l'entretien et les réparations des bâtimens, les biens qu'il possédoit en Mauritanie. Il consacra aux repas de religion qui se célébroient dans les temples tout ce qu'il avoit, étant particulier, d'argenterie dans son buffet. Il employa à payer ce qui étoit dû aux soldats les sommes d'argent qui se trouvèrent dans ses coffres lorsqu'il fut élu empereur. Mais j'ai peine à croire qu'il ait abandonné à la république son patrimoine, qui étoit immense, et dont le revenu, si nous en croyons Vopiscus, montoit à trente-cinq millions. Car, si l'empire ne se perpétuoit pas dans sa famille, comme il pouvoit aisément le craindre, que devenoient ses héritiers?

Vop. Flor. 3.

La générosité de Tacite se fit aussi sentir à ses esclaves. Parmi ceux qu'il avoit pour le servir en ville, il en affranchit cent ; et s'il n'alla pas au-delà de ce nombre, c'est qu'une ancienne loi [a] défendoit de le passer.

[a] La loi *Furia Caninia.*

J'ai déjà dit qu'il estimoit les lettres, et même qu'il s'y étoit rendu habile. Pour les cultiver, comme sa journée étoit trop remplie par les affaires, il prenoit sur les nuits; et il n'en passa jamais aucune sans en donner quelque partie à lire ou à écrire. La littérature ne l'avoit cependant pas guéri de la superstition. Il s'abstenoit de toute étude le second jour de chaque mois, qui étoit marqué comme malheureux dans les calendriers des Romains.

Nous devons lui savoir gré de son zèle pour nous conserver les écrits de Tacite l'historien, quoiqu'il n'ait pas été aussi heureux que nous le souhaiterions. Ce prince ordonna que toutes les bibliothèques s'en fournissent, et que, dans le dépôt des archives de l'empire on en transcrivît tous les ans dix exemplaires pour être distribués dans les bibliothèques. De si particulières attentions n'ont pas empêché que nous n'ayons perdu la plus grande partie des ouvrages de cet incomparable historien.

Vop. Tac. 13 *et* 8. Voilà ce que les anciens monumens nous apprennent de plus intéressant au sujet de l'empereur Tacite jusqu'à son départ de Rome pour aller se mettre à la tête des troupes qui étoient en Thrace. Lorsqu'il fut arrivé dans le camp, il semble qu'il lui ait fallu une nouvelle prise de possession. L'armée s'assembla, et ce fut Mæcius Gallicanus, préfet du prétoire, qui ouvrit la séance par un petit discours, dans lequel il annonça aux soldats que le sénat leur avoit donné l'empereur qu'ils avoient demandé, et que cette illustre compagnie avoit déféré aux sentimens et aux désirs des gens de guerre; après quoi il les invita à écouter l'empereur lui-même. Tacite prit la parole; et, comme le préfet du prétoire, il attribua aux soldats la première et principale part dans son élection. « Je me fais honneur (leur dit-il) d'avoir été choisi, « premièrement par vous, justes estimateurs des princes; « et ensuite par les suffrages unanimes du sénat. Je m'ef- « forcerai, et je ferai ensorte, s'il ne m'est pas donné

« de vous animer par des exemples d'actions de vigueur, « au moins de vous conduire par des conseils dignes de « vous, et dignes d'un empereur romain. » Après ce discours, il leur promit les largesses accoutumées dans le cas où il se trouvoit.

Il devoit à la mémoire d'Aurélien et à sa propre sûreté la punition de l'attentat commis en la personne de ce grand prince. Il fit périr dans les tourmens les principaux coupables, et surtout Mucapor, qui l'avoit tué de sa main. Ceux qu'il épargna, soit pour ne les avoir pas connus, soit par une indulgence mal entendue, lui donnèrent bientôt lieu de s'en repentir. *Vop. Tac.* 13, *et Aurel. Vict.*

Tacite, reconnu paisiblement de tout l'empire, se mit en devoir de le venger des insultes des barbares. Il étoit temps que les Romains sortissent de l'inaction où la mort d'Aurélien et la longue vacance du trône les avoit contraints de rester. Les Gaules d'une part, l'Asie mineure de l'autre, étoient attaquées par des ennemis dont les défaites réitérées ne pouvoient ni lasser l'audace, ni épuiser la multitude. Tacite se porta du côté de l'Asie, dont le besoin apparemment étoit plus pressant. *Vop. Tac.* 13. *Zos. et Zon.*

Une nuée de Scythes ou Goths, partis des environs des Palus-Méotides, s'étoient répandus dans le Pont, dans la Cappadoce, dans la Galatie et dans la Cilicie. Quelques-uns d'eux prétendoient avoir été appelés par Aurélien pour lui donner du secours dans la guerre qu'il préparoit contre les Perses. Tacite, joignant la prudence à la force, vint à bout de renvoyer tous ces barbares dans leurs tristes demeures. Il partagea ses troupes, prit le commandement de la principale armée, et donna l'autre à Florien son frère, qu'il avoit fait préfet du prétoire. Tous deux ils remportèrent des avantages signalés sur les ennemis, en tuèrent un grand nombre, chassèrent les autres, et rétablirent la tranquillité et la sûreté dans les provinces de l'Asie. Un si heureux succès ne coûta pas beaucoup de peine ni de temps. Il doit tomber sous

An. R. 1027. les premiers mois de l'année de J. C. 276, dans laquelle Tacite prit un second consulat.

Ce prince vainqueur songeoit à repasser en Europe: il fut prévenu par une conspiration qui lui fit perdre l'empire avec la vie. Il paroît qu'il y avoit fourni occasion en écoutant plus une affection inconsidérée pour sa famille que les maximes du bien public. Il avoit fait gouverneur de Syrie un de ses parens nommé Maximin, le subordonnant néanmoins, selon les apparences, à Probus, qui étoit, comme nous le dirons bientôt, commandant-général de tout l'Orient. Maximin, homme violent et emporté, maltraitant et les officiers et les soldats qui lui étoient soumis, les irrita contre lui au point qu'ils se délivrèrent de sa tyrannie en le tuant. Les auteurs de ce meurtre craignirent d'en être punis; et, s'étant ligués avec ceux qui restoient de la conjuration contre Aurélien, ils se ménagèrent une occasion favorable d'attaquer l'empereur lui-même, et le tuèrent. Ainsi périt, *Aurel. Vict.* après deux cents jours de règne, un prince que sa sagesse sembloit devoir garantir d'une fin tragique. L'histoire ne lui reproche qu'un très-grand désir d'avancer sa famille, foible assez ordinaire aux vieillards, sur qui leurs *Aurel. Vict. et Vict. epit. Vop. For. 2 et 3.* proches prennent aisément l'ascendant. Il fut tué dans les premiers jours d'avril, quelques-uns disent à Tyane en Cappadoce, les autres à Tarse en Cilicice. Sa postérité subsista après lui, mais dans la condition privée. Nous en dirons un mot en parlant, sous le règne suivant, de la mort de Florien son frère.

FASTES

DU RÈGNE DE PROBUS.

M. CLAUDIUS TACITUS AUGUSTUS. II. An. R. 1027.
. . . . . . ÆMILIANUS. De J. C. 276.

Après la mort de Tacite, Florien son frère, qui commandoit un corps de troupes en Asie, s'arroge l'empire comme par droit de succession. Probus, général de l'armée d'Orient, est proclamé empereur par ses soldats.

Florien s'avance contre Probus. Il est abandonné, et même tué par les siens à Tarse en Cilicie, après deux, ou tout au plus trois mois de règne.

Probus est reconnu du sénat et de tout l'empire.

Il maintient et même étend les droits du sénat.

Il venge la mort d'Aurélien et celle de Tacite.

M. AURÉLIUS PROBUS AUGUSTUS. An. R. 1028.
M. AURÉLIUS PAULINUS. De J. C. 277.

Probus vient en Gaule, et il y défait et en chasse différentes nations germaniques, qui commençoient à vouloir s'y faire des établissemens. Il n'accorda la paix à ces nations qu'à des conditions très-onéreuses.

M. AURÉLIUS PROBUS AUGUSTUS. II. An. R. 1029.
. . . . . . LUPUS. De J. C. 278.

Il pacifie la Rhétie, l'Illyrie et la Thrace.

PROBUS AUGUSTUS. III. An. R. 1030.
. . . . . . PATERNUS. De J. C. 279.

Il passe dans l'Asie mineure, et donne la chasse aux

brigands de l'Isaurie. Il prend des mesures pour en purger le pays.

Guerre contre les Blemmyes, qui sont repoussés et subjugués.

Probus entre dans l'Arménie, et fait trembler les Perses. Ambassade de leur roi Vararane II. Simplicité et hauteur des procédés de Probus dans l'audience qu'il donne aux ambassadeurs du roi de Perse. Paix entre les deux empires.

AN. R. 1031. DE J. C. 280. . . . . MESSALA.
GRATUS.

M. de Tillemont place sous cette année les révoltes de Saturnin en Orient, de Proculus et de Bonosus en Gaule. Cette date paroît peu certaine. Il est possible que les guerres de Probus contre les rebelles aient concouru avec celles qu'il fit contre les étrangers. Il est possible aussi, et même assez vraisemblable, que ses exploits contre les ennemis du dehors débordent jusque sur cette année.

C'est pendant qu'il étoit occupé à réduire les rebelles qu'une poignée de Francs, transplantés par lui dans le Pont, courut toute la Méditerranée, passa le détroit, et vint regagner l'embouchure du Rhin et sa patrie.

AN. R. 1032. DE J. C. 281. PROBUS AUGUSTUS. IV.
. . . . TIBÉRIANUS.

Probus triomphe des Germains et des Blemmyes.

Il permet aux Gaulois, aux Pannoniens et aux Espagnols de planter des vignes dans leurs pays.

AN. R. 1033. DE J. C. 282. PROBUS AUGUSTUS. V.
. . . . . . VICTORINUS.

Probus se prépare à aller faire la guerre aux Perses.

Dans un séjour qu'il fait près de Sirmium sa patrie, il occupe les soldats à dessécher des marais voisins de

cette ville. Les soldats se mutinent et le tuent vers le commencement d'août.

Il fut vengé et mis au rang des dieux par Carus son successeur.

Sa famille se retire près de Vérone.

Tyrans sous Probus.

Sex. Julius Saturninus en Orient.

T. Ælius Proculus en Gaule.

Q. Bonosus, pareillement en Gaule.

Un quatrième, qui n'est pas nommé, dans la Grande-Bretagne.

PROBUS.

§. V.

Florien, frère de Tacite, s'attribue l'empire par droit de succession; et Probus est élu par l'armée qu'il commandoit. Florien est tué à Tarse après deux mois de règne. Postérité de Tacite et de Florien. Probus écrit au sénat, qui le reconnoît avec joie. Déclaration de Probus, par laquelle sont maintenus et amplifiés les droits du sénat. Mérite éminent de cet empereur. Sa naissance médiocre. Ses emplois jusqu'à son élévation à l'empire. Sa conduite tout-à-fait louable à l'égard des soldats. Témoignages glorieux que lui rendirent les princes sous lesquels il servit. Devenu empereur, il punit les meurtriers d'Aurélien et de Tacite, et pardonne aux partisans de Florien. Il se transporte dans les Gaules, et en chasse les Germains. Langage modeste et religieux de sa lettre au sénat. Il pacifie la Rhétie, l'Illyrie, la Thrace. Il passe dans l'Asie mineure, et marche contre les Isaures. Siége de Cremna. Mesures que prend Probus pour purger l'Isaurie de brigands. Il repousse les Blemmyes, et les subjugue. Il marche contre les Perses. Simplicité et hauteur de ses manières dans l'audience qu'il donne à leurs ambassadeurs. Lettre fière qu'il écrit à leur roi. La paix se conclut. Revenu en Europe, il transporte un grand nombre de barbares sur les terres de l'empire. Audace incroyable d'une poignée de Francs. Tyrans qui s'élevèrent contre Probus : Saturnin en Orient; Proculus en Gaule; Bonosus pareillement en Gaule. Tyran dans

la Grande-Bretagne. Mouvement d'une troupe de gladiateurs. Triomphe de Probus. Fêtes et spectacles à cette occasion. Il permet de planter des vignes dans les Gaules, dans l'Espagne et dans la Pannonie. Il est tué près de Sirmium par ses soldats. Eloge de Probus. Honneurs rendus à sa mémoire. Sa postérité.

Si l'empereur Tacite eût eu le temps de prendre des arrangemens par rapport au choix de son successeur, on peut croire que, sage et équitable comme il étoit, il se seroit fait un devoir de ménager les intérêts du sénat, par lequel il avoit été nommé, et de conserver à cette compagnie le droit si précieux d'élire son souverain. Mais la mort violente et imprévue de cet empereur étoit une occasion favorable à la licence militaire; et les troupes se remirent en possession d'une prérogative qu'elles n'avoient cédée que par l'instinct d'une modération passagère.

Deux armées se disputèrent l'avantage de porter chacune son chef sur le trône des Césars. L'une, actuellement occupée à serrer de près une bande de barbares acculés dans le voisinage du Bosphore, avoit pour général Florien, préfet du prétoire, et frère utérin de l'empereur : les légions de l'Orient obéissoient aux ordres de Probus, qui avoit été revêtu par Tacite de ce commandement. Florien prétendit que l'empire lui appartenoit par droit héréditaire, et il trouva ses soldats disposés à le seconder. L'armée d'Orient, dont une partie au moins avoit causé la ruine et la mort funeste de Tacite, n'avoit garde de reconnoître son frère; et, ayant un chef en qui brilloient toutes les qualités requises pour former un grand empereur, elle proclama Probus Auguste.

Vop. Flor. 1. Zos. Zon.

Vop. Flor. 4.

Vop. Prob. 7.

La chose ne se fit point par forme de délibération, mais avec l'empressement tumultueux d'une multitude

qui prend subitement son parti, et qui l'exécute sur-le-champ. Quelques-uns en ayant ouvert la proposition dans les cercles, elle plut à tous. Tous s'unirent, et s'écrièrent : « Probus Auguste, puissent les dieux « vous être propices! » On s'attroupe, on élève un tribunal de gazon, on y fait monter Probus, on le revêt d'une casaque de pourpre enlevée dans un temple voisin; et ensuite, au milieu d'acclamations réitérées, on le reconduit au palais de la ville, où se passoit cet événement. Ce pouvoit être Antioche.

Probus ne se prêta qu'avec répugnance à l'ardeur des troupes pour son élévation. Soit qu'il craignît une place environnée de périls, et teinte du sang de tous ceux qui l'avoient remplie depuis près d'un siècle, soit modestie, soit feinte, il disoit aux soldats : « Vous n'y « avez point assez pensé; vous ne vous trouverez point « bien avec moi; je ne sais point vous flatter. » Mais ni le zèle des soldats ne se ralentissoit, ni les circonstances ne permettoient à Probus de reculer. Quiconque, dans ces temps orageux, s'étoit vu appelé au trône, étoit dans la nécessité ou de s'y tenir ferme, ou de périr. Ainsi Probus acquiesça, et se porta pour empereur; mais ce n'étoit pas sans en craindre les suites. « Je n'ai [1] jamais désiré l'empire (écrivoit-il à Capiton, « son préfet du prétoire), et je ne l'ai reçu que malgré « moi. Il ne m'est point permis de me délivrer d'un « éclat qui m'expose étrangement à l'envie. Il faut que « je soutienne le rôle que les troupes m'ont imposé. »

Zos. Zon. Les deux princes élus produisirent un schisme dans l'empire. Rome et l'Occident reconnurent Florien : Probus avoit pour lui la Syrie, l'Egypte et les provinces voisines. De là naquit une guerre civile, mais de peu de durée. Florien, sacrifiant la cause publique

[1] *Imperium nunquam optavi, et invitus accepi. Deponere mihi rem invidiosissimam non licet. Agenda est persona quam mihi miles imposuit.*

à ses intérêts, laissa les Goths pour marcher contre Probus, et les mit ainsi en liberté de se retirer tranquillement. Pour lui, il s'avança jusqu'à Tarse, en Cilicie, plein de confiance, parce qu'une plus grande étendue de pays obéissoit à ses lois. Probus vint à sa rencontre; mais il ne se hâta pas de livrer bataille. Il savoit que la plupart des troupes de son adversaire, étant européennes, ne pourroient pas soutenir les chaleurs du climat où elles se trouvoient transportées. En effet, la maladie se mit parmi elles; et, un léger combat qu'elles tentèrent dans cet état d'affoiblissement leur ayant mal réussi, elles commencèrent à se détacher d'un empereur qu'abandonnoit la fortune. Elles firent alors la comparaison du mérite des deux concurrens, et, en découvrant sans peine toute l'inégalité, elles terminèrent la querelle en tuant Florien, et en se soumettant à Probus. Selon Zosime, Probus eut quelque part à la mort de son rival : et la chose n'est pas difficile à croire.

Florien ne jouit que deux mois ou trois tout au plus du fantôme de grandeur qu'il s'étoit arrogé. L'histoire observe qu'il ressembloit peu à son frère, qui blâmoit en lui le goût de dépense et de prodigalité. Il auroit dû blâmer encore son ambition inconsidérée au lieu de la nourrir, comme il fit en voulant l'élever au consulat, et en le nommant préfet du prétoire. Cette dernière charge, qui touchoit de si près au trône, haussa le cœur de Florien, et lui donna la hardiesse, lorsqu'il vit la première place vacante, de s'en emparer comme de son héritage. Nous avons vu le fruit qu'il en recueillit.

Vop. Flor. 1. Eutrop.

Tacite et Florien laissèrent tous deux postérité, qui subsistoit sous Dioclétien dans un état modeste et sans aucune prétention à l'empire; à moins qu'ajoutant foi à une prédiction d'aruspices, ils ne se flattassent de l'espérance d'y revenir après une révolution de plusieurs siècles. Car le tonnerre ayant brisé et fracassé des sta-

Vop. Flor. 2 et 3.

tues de Tacite et de Florien hautes de trente pieds; que leurs enfans leur avoient dressées sur des cénotaphes construits pour eux dans une portion du territoire d'Intéramna qui leur avoit appartenu, les aruspices, consultés au sujet de ce prétendu prodige, répondirent que dans mille ans (ils prenoient terme comme l'on voit) il sortiroit de la famille de ces princes un empereur qui donneroit des rois aux Perses; qui soumettroit les Francs et les Allemands aux lois des Romains; qui ne laisseroit pas un seul barbare dans toute l'Afrique; qui établiroit un gouverneur dans l'île de Taprobane; qui enverroit un proconsul dans la grande île (expression obscure et susceptible de plusieurs sens); qui seroit le juge et l'arbitre des Sarmates; qui réuniroit sous sa domination toute l'étendue de terre qu'environne l'Océan; et qui, maître de l'univers, en rendroit l'empire au sénat, et, après avoir vécu comme simple citoyen jusqu'à l'âge de six-vingts ans, mourroit sans héritier. Cette prédiction absurde, dont Vopiscus lui-même se moque, est un exemple remarquable de la charlatanerie des interprètes de prodiges chez les païens.

Vop. Prob. 11-13. Probus n'ayant plus de concurrent, et se voyant reconnu par l'armée de Florien comme par la sienne, n'avoit plus besoin que de la confirmation du sénat. Il la demanda en des termes non-seulement modestes, mais soumis, sans se prévaloir de la force qu'il avoit en main, et respectant l'autorité lorsqu'il pouvoit s'en passer. Je rapporterai sa lettre telle que je la trouve dans Vopiscus. « Messieurs (disoit-il), rien n'est plus « conforme à l'ordre que ce qui se passa l'année der- « nière lorsque votre clémence donna un chef à l'uni- « vers, le choisissant dans votre compagnie, qui est « elle-même chef du monde entier, qui l'a été dans « vos prédécesseurs, et le sera dans votre postérité. Plût « aux dieux que Florien eût voulu attendre votre déci- « sion, et qu'il ne se fût pas arrogé l'empire comme par

« droit de succession ! soit que votre majesté l'eût « nommé ou qu'elle en eût nommé un autre, votre « jugement auroit été une loi pour nous. Mais, dans « la nécessité de résister à un usurpateur, mon armée « m'a déféré le nom d'Auguste ; et même les plus sages « d'entre les soldats ont puni son usurpation par la « mort. C'est à vous à juger si je suis digne de l'em- « pire, et je vous prie d'en ordonner tout ce que votre « clémence jugera plus convenable. » Le style de cette lettre, que j'ai eu attention de conserver, est bien un style de dépendance ; et il fait voir combien c'étoit une chose reconnue que la souveraineté résidoit essentiellement dans le sénat.

La compagnie, s'étant assemblée, entendit la lecture de la lettre de Probus ; et le consul proposa d'en délibérer, appelant Probus simplement par son nom, sans y ajouter aucun titre de dignité. On conçoit aisément de quel avis furent les sénateurs. Mille acclamations remplies de louanges et des vœux les plus flatteurs ratifièrent le choix de l'armée. Après quoi Manlius Statianus, premier opinant, prit la parole, et dans un discours suivi il fit un éloge magnifique du prince élu, qu'il termina en demandant aux dieux que [1] Probus gouvernât la république comme il l'avoit servie. Il conclut à lui déférer les noms de César et d'Auguste, le commandement proconsulaire, le titre respectable de père de la patrie, le souverain pontificat, le droit de proposer dans le sénat trois matières différentes de délibération, et la puissance tribunitienne. J'entre à dessein dans ce détail pour faire connoître combien, malgré la confusion que devoient avoir causée tant de soulèvemens de tyrans, et tant d'élections faites tumultuairement par les armées, se conservoient encore dans toute leur vigueur les mêmes principes de gouvernement, et

[1] *Imperet quemadmodùm militavit.*

les mêmes formes établies par Auguste, fondateur de la monarchie des Césars.

Probus se fit une loi de rappeler ces précieuses maximes, et même de les étendre en faveur du sénat. Il se réduisit presque uniquement au commandement militaire, et il laissa au sénat l'administration pleine et absolue dans le civil. Par une déclaration adressée à cette compagnie, il ordonna que les appellations des tribunaux supérieurs dans toute l'étendue de l'empire ressortissent devant elle. Il la rétablit dans le droit de nommer librement des proconsuls pour les provinces du peuple, et il voulut que les magistrats civils dans les provinces mêmes qui étoient directement sous la main de l'empereur reçussent du sénat leur mission et leurs pouvoirs. En cela, suivant la remarque de M. de Tillemont, s'il s'éloignoit de la pratique littérale des réglemens d'Auguste, il en retenoit l'esprit, qui avoit été de laisser le gouvernement civil au sénat, et de se réserver celui des armées. Car, au lieu que du temps de ce premier des empereurs il n'y avoit dans les provinces qu'un seul chef qui réunissoit en lui toute la puissance civile et militaire, et qui étoit en même temps magistrat et général, on voit par l'histoire qu'en celui-ci les troupes avoient partout leur commandant particulier, qualifié *dux*, qui ne dépendoit point du gouverneur de la province. Ainsi Probus ne diminuoit point les droits qui lui appartenoient en qualité de généralissime ; mais il amplifioit pourtant ceux du sénat en accordant à cette compagnie une inspection qu'elle n'avoit jamais eue sur les provinces du ressort de l'empereur.

Tillem. Prob. art. 2.

Il ne faut pas néanmois prendre trop rigoureusement à la lettre ce que je viens de dire du partage des deux genres de pouvoir entre l'empereur et le sénat. L'empereur étoit le chef de cette compagnie, et par conséquent il avoit droit d'influer dans ses délibérations. Mais Probus prétendoit y prendre part comme chef, et

non comme maître ; et renouvelant une pratique abolie apparemment dans les derniers temps, il déclara que son intention étoit que les lois qu'il pourroit faire fussent consacrées (c'est le terme de l'historien) par des décrets du sénat.

Ce début de gouvernement donne une idée bien avantageuse de Probus. Il ne faisoit que marcher sur la ligne qu'il avoit toujours suivie. Et de son vivant, et depuis sa mort, tous ceux qui ont parlé de lui ont pris soin d'observer qu'il possédoit éminemment dans ses mœurs la probité qu'exprime son nom ; et que, s'il n'eût pas porté ce nom, il eût fallu le lui donner. A la probité il joignoit l'élévation de l'esprit et du courage. C'étoit un de ces génies rares dont le mérite universel brille dès la première jeunesse et se soutient constamment. *Vop. Flor.* 3 *et Prob.* 4.

Il naquit à Sirmium dans la Pannonie, vers l'an de Jésus-Christ 232, sur la fin du règne d'Alexandre Sévère. Sa naissance étoit médiocre, plus illustre du côté maternel que du côté de son père, à qui quelques-uns ne donnent d'autre qualité que celle d'amateur des jardins. D'autres disent qu'il se mit dans le service, qu'il devint centurion, et que, s'étant acquitté honorablement de cet emploi, il passa au grade de tribun. Le père de Probus se nommoit Maxime ; il étoit originaire de Dalmatie, et il mourut en Egypte. *Tillem.* *Vop. Prob.* 3, 6. *Vict. epit.* *Vop.*

Probus, fils d'officier, embrassa aussi le métier des armes, et s'y étant distingué par la pureté de ses mœurs et par la droiture de son caractère, autant que par sa bravoure, il fut aisément démêlé par l'empereur Valérien, qui faisoit profession d'aimer et d'estimer la vertu. Ce prince fut tellement frappé de son mérite, qu'il passa en sa faveur par-dessus les lois, et le fit tribun, contre le règlement d'Adrien, dans une grande jeunesse, et lorsque Probus pouvoit n'avoir que vingt-deux ans. Dans cet emploi, Probus augmenta la gloire qu'il s'étoit déjà acquise. Il mérita d'être chargé de dons

militaires, couronnes, hausse-cols, bracelets. Il remporta en particulier l'honneur éclatant de la couronne civique, ayant délivré des mains des Quades Valérius Flaccus, parent de l'empereur. Il se fit ainsi juger digne d'être promu à un grade supérieur. Valérien lui donna le commandement de la troisième légion, à la tête de laquelle il avoit été mis lui-même lorsque déjà il portoit des cheveux blancs. C'est ce qu'il témoigna à Probus, dans la lettre par laquelle il lui annonçoit sa nomination, et qu'il commençoit en ces termes si flatteurs de la part d'un souverain : « Mon [1] cher Probus, je vous « avance bien vite, et, à compter vos services, la récom- « pense ne vient pour vous qu'à pas lents. »

Nous ne sommes pas instruits en détail de toutes les actions de bravoure personnelle par lesquelles Probus se fit la réputation du plus vaillant officier de l'armée romaine, montant le premier sur les murs de villes assiégées, arrachant et forçant les retranchemens des camps ennemis, tuant de sa main dans les batailles tous ceux qui osèrent se mesurer avec lui. Il acquit même de
Vop. Prob. 9. la gloire dans les combats singuliers, et l'histoire cite un certain Aradion, en Afrique, homme d'un courage ferme et opiniâtre, contre lequel Probus se battit, dont il resta vainqueur, et à qui, après l'avoir tué, il dressa un beau monument, pour honorer la valeur de celui qu'il avoit vaincu.

Probus, parvenu par degrés jusqu'au commandement en chef, ne se montra pas moins habile général qu'il avoit paru brave officier. Il fut chargé, comme je l'ai dit, par Aurélien, de reconquérir l'Egypte sur les lieutenans de Zénobie pendant que l'empereur poussoit lui-même la guerre dans l'Orient contre cette reine ; et

[1] *Res tuæ gestæ, Probe carissime, faciunt ut et seriùs tibi tradere majores exercitus [2] videar ; et citò tamen tradam.*

[2] Ce mot *exercitus* ne doit et ne peut signifier ici qu'un *corps de troupes*, et non une *armée*.

il s'acquitta de la commission au gré du prince qui l'employoit. Sa valeur cependant l'emporta d'abord; et, s'étant exposé témérairement, il pensa être fait prisonnier. Mais sa faute lui servit de leçon. Il se corrigea; et, ayant battu les Palmyréniens en plus d'une occasion, il ramena l'Egypte à l'obéissance d'Aurélien.

C'est vraisemblablement peu avant cet exploit qu'il réduisit les Marmarides [a] en Afrique, et qu'appelé à Carthage par une rébellion qui s'y étoit excitée, il y rétablit le calme et la tranquillité.

Le mérite de sa conduite à l'égard des soldats égale celui de ses exploits. Il se fit aimer d'eux par sa justice, sans enfreindre ni amollir la sévérité de la discipline. Mais il étoit leur protecteur déclaré contre les vexations que souvent les officiers exerçoient sur eux: et dans bien des rencontres il apaisa à leur égard la redoutable colère d'Aurélien. Il visitoit chaque compagnie, et se faisoit rendre compte de l'état des habits et de la chaussure du soldat. S'il s'agissoit de partager le butin, Probus, non-seulement équitable, mais généreux, se mit toujours hors d'intérêt. Jamais il ne prit pour lui que des armes, négligeant ce qui n'étoit que riche et précieux. Il fallut que les troupes lui fissent une espèce de violence pour obtenir de lui qu'il acceptât un cheval qui avoit été pris sur les Alains, et qui ressembloit aux chevaux de nos Tartares: petit, mal taillé, mais coureur excellent et infatigable, en sorte qu'il faisoit par jour plus de trente lieues, et continuoit ainsi huit à dix jours de suite. Probus, pour se défendre de le recevoir, dit d'abord qu'un pareil cheval convenoit mieux à un fuyard qu'à un brave. Mais toute l'armée réunie en un vœu unanime le pressa par de si vives instances, qu'enfin il se rendit.

Des sentimens si nobles et un si bel usage de l'au-

[a] Les Marmarides occupoient le pays entre l'Egypte à l'orient, et la Cyrénaïque à l'occident.

torité militaire étoient bien capables de concilier à Probus l'affection des troupes; mais d'un autre côté il ne les flattoit en aucune façon. Souverainement laborieux, il les assujettissoit pareillement à des travaux continuels.
Vop. 20 et 9. Jamais il ne laissa le soldat oisif, et il disoit qu'il ne falloit pas lui faire manger gratuitement le pain que la république lui donnoit. Ainsi, quand il n'y avoit point de guerre, il occupoit les troupes à des travaux publics, à dessécher des marais pour en faire des terres labourables, à rendre plus facile et plus commode la navigation des rivières, à construire des ponts, des temples, des portiques. Il tint cette conduite, et particulier et empereur; et elle lui réussit pendant long-temps. Mais enfin elle aigrit contre lui les esprits; elle changea en haine l'amour qu'on lui portoit; et il lui en coûta la vie, comme nous le verrons, pour avoir voulu rompre la dureté alors indisciplinable des gens de guerre.

On voit, par tous ces traits rassemblés, qu'il ne manquoit rien à Probus pour faire un guerrier et un général accompli : aussi reçut-il de tous les princes sous lesquels il servit les témoignages les plus glorieux. J'ai rapporté ce qu'en pensoit Valérien, sous lequel il commença à paroître.
Vop. 6, 7. Gallien, quoique destitué de toute vertu, rendit néanmoins justice à celle de Probus, et il proteste, dans une lettre que nous avons de lui, qu'il regardoit cet excellent officier comme un second père, qui lui remplaçoit Valérien, que les malheurs de la guerre lui avoient enlevé. Nous savons en général que Claude le
Vop. 3. Gothique estima et employa Probus. Quelques-uns ont dit qu'ils étoient parens. Mais, indépendamment de cette considération, le mérite ne pouvoit manquer d'être une recommandation puissante auprès d'un prince qui en avoit lui-même beaucoup. Aurélien confia au même Probus le commandement de la plus vaillante légion de ses armées, et rien n'est plus honorable ni plus obligeant que la lettre qu'il lui écrivit à ce sujet : la voici. « Aurélien

« Auguste à Probus. Afin que vous sachiez à quel point « je vous estime, recevez le commandement de la dixième « légion que Claude m'avoit donnée à gouverner. Ce corps « est heureux, et il semble que sa prérogative singulière « soit de n'avoir pour commandans que de futurs empe- « reurs. » Ces dernières paroles font connoître clairement qu'Aurélien jugeoit Probus digne de l'empire; et peut-être, comme il n'avoit point d'enfans mâles, s'arrangeoit-il, si une mort violente et précipitée n'eût rompu ses projets, pour en faire son successeur. Il n'est donc point du tout difficile à croire que Tacite l'ait proposé lorsqu'il s'agissoit dans le sénat d'élire un empereur; et ayant été choisi lui-même, il le regarda comme son principal soutien. C'est ce qu'il lui exprime énergiquement dans une lettre, par laquelle il lui annonce qu'il l'a fait commandant de toutes les troupes d'Orient. « J'ai été (lui dit-il) « créé empereur par le sénat, du consentement de l'ar- « mée; mais [1] sachez que c'est sur vous et sur vos talens « que roule la république. » Tacite lui promettoit le consulat par la même lettre. Ainsi, lorsque Probus monta au rang suprême, il ne fit en quelque manière que prendre possession de ce qui lui avoit été destiné par deux empereurs précédens; et rien ne fut plus convenable ni plus juste que l'empressement de l'armée pour l'élire, et celui du sénat pour le reconnoître.

Le premier usage qu'il fit de son autorité fut de venger pleinement la mort d'Aurélien et celle de Tacite. Il restoit encore quelques-uns des meurtriers d'Aurélien qui avoient même pris part à la conspiration contre la personne de son successeur. Probus punit tous ceux qui avoient attenté à la vie de ces empereurs, mais avec quelque modération, et sans ajouter à la mort la rigueur des supplices. Je ne puis croire ce que raconte Zosime, que tous ces criminels furent réunis par artifice, et sous le prétexte d'un repas que l'empereur vouloit leur donner. *Vop.* 13.

[1] *Sciendum tibi est, tuis humeris magis incubuisse rempublicam.*



Cette ruse timide ne me paroît point convenir à un prince aussi magnanime que Probus, et aussi capable de se faire obéir. Il pardonna aux partisans de Florien, les trouvant excusables de s'être attachés au frère de leur empereur.

Vop. 14, 15. Les besoins de l'état appeloient Probus dans les Gaules, qui, depuis la mort d'Aurélien, étoient infestées par les courses des barbares, Francs, Bourguignons, Vandales, et autres nations germaniques, sans qu'il paroisse que personne se mît en devoir de leur résister. Aussi ces peuples ne se contentoient pas de ravager les campagnes : ils s'emparoient des villes, et ils sembloient vouloir se faire dans le pays des établissemens à demeure, comme ils y réussirent enfin dans le cinquième siècle. Probus accourut, et il renversa leurs espérances.

Il nous est impossible de donner un récit circonstancié des exploits de ce prince contre les différens peuples germains. Nous dirons seulement que Zosime fait mention de trois batailles gagnées tant par Probus en personne que par ses lieutenans : l'une sur les Lyges ou Lygions, la seconde sur les Francs, la troisième, près du Rhin, sur les Bourguignons et les Vandales réunis. Mais nous ne croirons pas, sur la foi de cet écrivain, que, dans une occasion où les Romains étoient pressés de la disette, une pluie abondante leur amena du blé qui tomboit du haut des airs avec l'eau, et dont ils firent des pains en une quantité suffisante pour nourrir toute l'armée.

Zos.

Vop. Le résultat général de la guerre n'est pas mal présenté par Vopiscus. Cet écrivain rapporte que Probus, vainqueur en un grand nombre de combats, tua aux barbares près de quatre cent mille hommes, reprit sur eux soixante ou soixante et dix villes qu'ils avoient envahies, leur enleva une grande partie de leur butin ; et, les ayant chassés de toute la Gaule, passa le Rhin, et obligea les débris de leurs armées à se retirer au-delà

du Nèkre et de l'Elbe ; que, s'étant étendu dans tout le pays entre le Rhin et ces deux rivières, il leur rendit ravages pour ravages, et ramassa un aussi grand butin que celui qu'ils avoient fait eux-mêmes dans les Gaules ; que dans ces courses il fut encore tué un très-grand nombre de barbares, dont il payoit chaque tête, à mesure qu'on les lui apportoit, une pièce d'or ; que ces fiers ennemis, subjugués par une guerre qui désoloit leur pays, résolurent de se soumettre, et que neuf de leurs rois vinrent se jeter aux pieds de l'empereur pour lui demander la paix.

Probus eût souhaité les désarmer ; et c'étoit véritablement le seul moyen de réduire au repos ces belliqueuses et inquiètes nations. Mais il comprit en même temps que jamais il n'obtiendroit d'elles qu'elles acceptassent volontairement une condition si humiliante ; qu'il faudroit les y contraindre par la force, et conséquemment ne point discontinuer la guerre qu'il n'eût fait de toute la Germanie une province romaine, dans laquelle il seroit encore nécessaire de laisser beaucoup de troupes pour contenir dans l'obéissance un pays si vaste et si remuant. Ce projet étoit visiblement impraticable, et Probus se renferma dans le possible.

Il exigea des barbares qu'ils rendissent tout ce qui pouvoit rester entre leurs mains du butin fait par eux dans les Gaules ; il les obligea à lui remettre sur-le-champ, sans doute par forme de dédommagement pour les frais de la guerre, leurs blés et leurs bestiaux, qui faisoient toutes leurs richesses, et il leur imposa une redevance annuelle du même genre. Il se fit donner des otages pour assurance de leur fidélité à remplir ces conditions ; et quelques-uns ayant manqué à leurs engagemens par rapport au butin gaulois, et s'en étant réservé une partie, il les en punit rigoureusement, du consentement même de leurs rois. Enfin il ordonna aux Germains de lui fournir seize mille hommes de leur plus

brave et plus florissante jeunesse, pour servir dans les armées romaines. Mais il se donna bien de garde de les tenir réunis. Il les distribua en différentes provinces, et dans différens corps, n'en mettant guère que cinquante ou soixante ensemble. « Il est bon (disoit-il) que nous « tirions du secours des barbares, pourvu que ce secours « se fasse sentir, mais non apercevoir. » Maxime très-sage, et qui, si elle eût été fidèlement observée, auroit épargné bien des malheurs à l'empire.

Probus, par une paix dont les conditions étoient si dures, avoit bien affoibli et appauvri les nations germaniques. Il écrivit au sénat: « Nous n'avons laissé aux « barbares vaincus que le sol de leurs terres : tout ce « qu'ils possédoient est maintenant à nous. Les cam- « pagnes de la Gaule sont labourées par des bœufs ger- « mains; leurs troupeaux servent à notre nourriture; « leurs haras nous fournissent des chevaux pour la re- « monte de notre cavalerie; nos greniers sont pleins de « leurs blés. » Cet empereur prit une dernière précaution pour maintenir les choses dans l'état où il les avoit mises. Il établit des camps et des châteaux dans le pays même des barbares, le long de la frontière romaine, et il y laissa de braves troupes, auxquelles il assigna des terres, des maisons, des greniers, des provisions de toute espèce, afin qu'elles ne manquassent de rien et fussent toujours à portée d'arrêter les soulèvemens dans leur naissance.

Nos auteurs ne nous disent point à quel nombre se montèrent les prisonniers faits dans cette guerre par Probus : mais il doit avoir été très-grand. Zosime nous apprend qu'ils furent tous envoyés dans la Grande-Bretagne, et s'y établirent. On soupçonne qu'il y avoit parmi eux des Vandales, du nom desquels un lieu voisin de Cambridge aura reçu le nom de *Vandelsbourg*, qu'il porte encore aujourd'hui. Le plus grand nombre devoit être de Saxons, si c'est cette peuplade qui a fait donner

Zos.

Tillem.

à une partie des côtes de l'île, comme le pense un savant de nos jours, le nom de *rivage saxonique*, usité dans le quatrième siècle. *M. l'abbé Dubos, mon. franc. l. 1; c. 8.*

De si grands succès et si rapides (car cette glorieuse expédition ne doit avoir guère occupé Probus que l'espace d'un an) n'enflèrent point le vainqueur. Son langage dans la lettre au sénat dont je viens déjà de citer un morceau est modeste, et même religieux. « Messieurs, « dit-il, [1] je rends grâces aux dieux immortels de ce qu'ils « ont confirmé par l'événement le jugement que vous « avez porté de moi. La Gaule est délivrée; la Germanie « subjuguée. Neuf rois sont venus se prosterner à mes « pieds, ou plutôt aux vôtres. Ordonnez donc de solennelles « actions de grâces aux dieux. » L'empereur fait ensuite mention des couronnes d'or que les villes de la Gaule lui avoient offertes en reconnoissance de leur délivrance, et il veut qu'elles soient envoyées au sénat pour être par lui consacrées à Jupiter et aux autres dieux et déesses.

Probus étoit consul l'année qu'il pacifia les Gaules par l'expulsion des Germains. Il avoit pris le consulat au 1er janvier qui suivit son avénement au trône, suivant la pratique ordinaire des empereurs. On voit par les fastes que ce consulat est le premier qu'il ait géré. Ainsi, celui que Tacite lui avoit promis, en même temps qu'il le faisoit général de l'Orient, n'eut point lieu, par quelque raison que ce puisse être. An. R. 1028. *Tillem. not. 3 sur Prob.*

L'année suivante, Probus, consul pour la seconde fois, marcha vers l'Illyrie, qu'inquiétoient et vexoient les Sarmates, et d'autres peuples voisins du Danube. Il passa par la Rhétie, où il rétablit le calme, qui y avoit été apparemment troublé par les mêmes ennemis dont il venoit de délivrer les Gaules. En Illyrie, il reprit presque sans combat tout ce qu'avoient pillé et enlevé An. R. 1029. *Vop. 16.*

[1] *Ago diis immortalibus gratias, P. C. quia vestra in me judicia comprobârunt.*

les barbares, et il les chassa du pays : la victoire le suivoit partout. Arrivé en Thrace, il réduisit au devoir par la seule terreur de son nom tous les différens peuples de la nation des Goths. Mais dans l'Asie mineure les Isaures se montrèrent plus opiniâtres, et lui firent plus de résistance.

J'ai parlé ailleurs de ces montagnards, que la nature de leur pays rendoit brigands de profession, et dont le chef avoit osé se faire empereur sous Gallien. Ce tyran, dont nous avons parlé en son lieu, et qui se nommoit Trébellien, périt dans une entreprise si téméraire. Mais la nation ne fut point domptée : et les armes romaines ayant toujours [a] été occupées depuis ce temps contre des ennemis plus dangereux et plus pressans, les Isaures continuèrent impunément leur métier de voleurs et de pirates, et ils couroient toute la Pamphylie et la Lycie. Probus ayant pacifié l'Occident, et se préparant à aller en Orient pour y faire respecter son nom et ses armes, voulut, en passant, ou soumettre ou détruire ce peuple de brigands, qui au milieu de l'empire en bravoit la puissance.

Nous trouvons nommé dans Vopiscus un Palfurius, chef des Isaures, et dans Zosime un Lydius avec la même qualité. Sont-ce deux hommes différens, ou deux noms du même homme? C'est ce qu'il est difficile et peu important de décider. Je m'attache ici à Zosime, qui nous donne un plus grand détail et plus curieux.

Zos. Lydius, à l'approche des troupes romaines qui marchoient contre lui, sentant bien qu'il ne pouvoit tenir la campagne, se renferma dans la ville de Cremna, dont le nom même marque la situation. [b] Elle étoit

[a] Trébellius, dans la courte histoire qu'il nous a laissée du tyran Trébellien, dit que Claude II fit la guerre aux Isaures. Mais ce prince, dans un règne qui fut très-court, eut assez d'affaires contre les Goths ; et je trouve tout-à-fait vraisemblable la conjecture de Casaubon, qui pense que Trébellius a attribué par erreur à Claude ce qui convient à Probus.

[b] Κρημνὸς en grec signifie *précipice*.

guindée au haut d'un roc, dont la pente étoit roide naturellement, et que l'on avoit pris soin d'escarper encore par des travaux. Probus, ayant ordonné à un de ses lieutenans d'assiéger la place, et de ne la point quitter qu'il ne l'eût prise, Lydius se défendit en brave homme, en homme de ressources; et il est fâcheux que ces qualités estimables soient déshonorées en lui par la scélératesse.

Il avoit du monde avec lui, mais il craignoit la disette des vivres. Pour y remédier, il abattit un grand nombre de maisons, et il mit le sol en état d'être labouré et de porter des grains. Il fit sortir les bouches inutiles : et comme les assiégeans ne voulurent pas recevoir ces malheureux, il les précipita, hommes, femmes et enfans, dans les fondrières qui environnoient la ville. Il creusa une mine qui, passant pardessous les retranchemens des Romains, avoit son issue dans la campagne; et par là il envoyoit des partis, qui enlevoient tout ce qu'ils trouvoient de bestiaux et de blé, et facilitoient ainsi la subsistance de la garnison. Enfin cette ressource lui ayant été ôtée par les Romains, qui découvrirent la mine, il prit la résolution de diminuer encore le nombre de ceux qu'il avoit à nourrir, de ne garder avec lui que des hommes déterminés à toute extrémité, et de passer tout le reste au fil de l'épée. Il ajouta les précautions de l'économie, distribuant le pain et le vin par mesure aux fidèles compagnons qu'il s'étoit réservés. Avec eux il avoit pris son parti de s'ensevelir sous les ruines de la place. Mais la mort qu'il s'attira par une vengeance aussi imprudente qu'inhumaine, mit fin à la résistance des assiégés, et rendit les Romains vainqueurs.

Un tireur excellent, qui avoit la réputation d'atteindre toujours au but, ayant reçu ordre de Lydius de tirer sur quelqu'un des ennemis qui se montroit, manqua

son coup, soit par hasard, soit à dessein. Lydius sur-le-champ le fit fouetter cruellement, le menaçant même de la mort. Cet homme, outré et effrayé, trouva moyen de passer dans le camp des assiégeans; et, ayant été amené au général, il lui fit remarquer dans le mur une petite fenêtre par laquelle Lydius observoit tout ce qui se passoit dans le camp; et il promit de le tuer la première fois qu'il l'y apercevroit. Son offre fut acceptée, et il ne tarda pas à l'exécuter. Lydius, s'étant présenté à l'ouverture que connoissoit le tireur, fut atteint de la flèche meurtrière, et blessé à mort. Il eut encore le temps d'envoyer aux enfers, avant lui, ceux du courage desquels il se défioit; et ayant exhorté les autres à ne se jamais rendre, il expira. La constance, ou plutôt l'opiniâtreté de ses gens, s'éteignit avec lui, et ils reçurent les Romains dans la place.

Vop. Probus prit toutes les mesures imaginables pour purger l'Isaurie de cette race de brigands qui l'occupoit depuis plusieurs siècles. Il visita tous leurs forts, tous leurs nids, toutes leurs retraites, et il se convainquit qu'il étoit plus aisé de les empêcher d'y rentrer que de les en chasser. Il y établit de vieux soldats qui avoient fini leur temps de service, et il leur donna en propriété et les châteaux et les terres, sous la condition que leurs enfans mâles seroient tenus, avant l'âge de dix-huit ans, de prendre parti dans les armées, de peur qu'invités par la situation des lieux, ils n'imitassent les anciens habitans, et ne s'accoutumassent à vivre de brigandage. Mais, malgré ces précautions, le pays se repeupla encore de voleurs, qui donnèrent de l'exercice, comme je l'ai déjà observé, aux empereurs suivans.

Vop. 17 et Zos. Probus marcha ensuite vers l'Orient, dont il vouloit assurer les frontières contre les Perses, qui apparemment avoient fait quelques courses sur les terres romaines; et en même temps, étant instruit que les Blemmyes

répandoient la terreur dans tout le midi de l'Egypte, et s'étoient emparés des villes de Coptos [a] et de Ptolémaïde, il donna commission de pacifier ce pays à un de ses lieutenans. Les deux villes furent reconquises, les Blemmyes eux-mêmes repoussés et subjugués. On fit sur eux un grand nombre de prisonniers, qui furent envoyés à Rome, et leur figure, dit l'historien, y causa beaucoup d'étonnement. Elle seroit, en effet, très-étonnante, si ce qu'on en a dit eût été vrai; s'ils n'eussent point eu de tête, et qu'ils eussent porté leur bouche et leurs yeux sur la poitrine. Mais cette fable absurde n'a pas besoin d'être réfutée. Peut-être ces peuples avoient-ils le cou fort court, et la tête enfoncée dans les épaules. Quoi qu'il en soit, les Blemmyes ne devoient pas être sous Probus entièrement inconnus à Rome: on y en avoit déjà vu au triomphe d'Aurélien. *Plin.* v, 5.

La victoire remportée sur les Blemmyes eut de l'éclat, et elle augmenta la terreur que l'approche de Probus à la tête d'une armée avoit déjà jetée parmi les Perses. Leur roi, Vararane II [b], résolu de conjurer l'orage, envoya des ambassadeurs qui trouvèrent l'empereur romain déjà campé sur des montagnes de l'Arménie d'où l'on découvroit leur pays. L'audience [c] qu'il leur donna est extrêmement singulière; et elle renouvelle l'exemple de la simplicité, de la frugalité rigide, et en même temps de la fierté du courage des Curius et des Fabrices. *Vop.* *Synes.* *deβασιλ.*

Probus, étant arrivé sur la hauteur, avoit commandé à son armée de repaître, sans s'astreindre à ménager

[a] Ces villes étoient situées dans la Thébaïde, ou haute Egypte, sur le Nil. On croit que c'est du nom de *Coptos* que vient celui de *Cophtes*, qui désigne les chrétiens d'Egypte faisant profession d'eutychianisme.

[b] Vopiscus nomme ce roi Narsès. Mais M. de Tillemont prouve dans sa cinquième note sur Probus que cet écrivain s'est trompé, et que c'étoit Vararane II qui régnoit alors en Perse.

[c] Synésius, de qui nous tenons le récit de cette audience, en fait honneur à Carin. Mais c'est une erreur visible, et M. de Tillemont, d'après le P. Pétau, a jugé avec raison qu'un fait de cette nature convient infiniment mieux à Probus.

les provisions, parce que les états des Perses qu'il leur montroit de la main alloient leur fournir des vivres en abondance; et lui-même s'étant assis sur l'herbe, il prit son repas, qui consistoit en une purée de pois avec quelques morceaux de porc salé. En ce moment on lui annonça les ambassadeurs de Perse, et il ordonna qu'on les fît approcher. Ce fut un premier sujet d'étonnement pour ces étrangers, qui, accoutumés au faste de la cour de leur prince, s'étoient imaginé qu'il faudroit attendre long-temps l'audience de l'empereur romain, et qu'ils n'y seroient admis qu'après avoir paru devant les ministres, auprès desquels ils croyoient même qu'ils auroient besoin d'introducteurs. Leur surprise redoubla lorsqu'ils aperçurent Probus dans la situation que je viens de décrire, ayant une casaque de pourpre tout unie, et un bonnet sur sa tête. Mais avec un extérieur si simple il leur tint un langage dont la hauteur menaçante les fit trembler. Il leur dit qu'il étoit l'empereur, et qu'il les chargeoit de déclarer à leur maître que, si dans le jour il ne se mettoit en devoir de réparer les torts qu'il avoit faits aux Romains, il verroit, avant que le mois fût fini, toutes les campagnes de son royaume aussi rases et aussi nues que l'étoit la tête de Probus; et en même temps il ôta son bonnet pour leur montrer sa tête chauve, et sur laquelle il n'y avoit pas un cheveu. Il ajouta que, s'ils avoient besoin de manger, ils pouvoient prendre part à son repas, sinon qu'ils eussent à sortir du camp sur l'heure, parce que leur commission étoit remplie.

Vop. Je ne sais si c'est à cette ambassade ou à une autre du même roi de Perse que l'on doit attribuer ce que je vais rapporter d'après Vopiscus. Vararane avoit envoyé des présens à Probus. Probus les rejeta, et lui répondit par une lettre conçue en ces termes: « Je m'étonne « que sur des possessions qui, dans leur totalité, vont « devenir notre butin, vous ayez prétendu me faire une

« si petite part. Gardez ce que vous avez. Nous savons « les voies de nous en emparer quand nous le vou- « drons. »

La fierté de cette lettre convient à tout le reste de la conduite de Probus. Vararane en fut effrayé; et, si nous en croyons Synésius, il vint lui-même trouver l'empereur romain pour négocier un traité. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y eut point d'hostilités : la paix fut conclue. Les conditions en sont ignorées : tout ce que nous en pouvons dire, c'est qu'elles furent telles que Probus les prescrivit. Il ne renonçoit pas néanmoins au dessein de faire la guerre aux Perses; mais, ayant d'autres affaires qui le commandoient dans le moment, il la différoit. *Synes. et Vop.*

Ces affaires lui étoient suscitées par deux sortes d'ennemis, les barbares du nord, et plusieurs sujets rebelles. Les barbares, Germains, Sarmates, Scythes, Goths, étoient vaincus. Mais Probus connoissoit trop le caractère indomptable de ces nations pour espérer qu'il y eût un autre moyen de les réduire au repos, que de les mettre dans l'impuissance de remuer. Il résolut d'en faire de grandes transplantations sur les terres de l'empire. Arrivé en Thrace, il y établit cent mille Bastarnes, peuple scythique dont il est fait mention dans l'histoire romaine dès le temps de Philippe et de Persée, rois de Macédoine. Cette colonie réussit. Les Bastarnes étoient apparemment un peu plus civilisés que les autres nations de même origine. Ils s'accoutumèrent aux mœurs et aux lois romaines, et devinrent de fidèles sujets. Mais les Gépides, les Vandales, les Francs ne répondirent pas avec la même docilité aux intentions de Probus. Toutes les peuplades de ces différentes nations qu'il transplanta en différens lieux se révoltèrent, coururent les terres et les mers, et exercèrent sa vigilance et son activité. Il en vainquit et tailla en pièces une partie en un grand nombre de combats : les autres s'en retournèrent dans leur pays. *Vop. 18.*

Vop. et Zos. et paneg. Max. Aug. On peut juger de l'attachement prodigieux de ces barbares pour leur liberté, et de leur audace incroyable, par l'exemple d'une poignée de Francs qui avoient été transportés dans le Pont. Ayant trouvé l'occasion de s'emparer de quelques vaisseaux, ils se mirent en mer, traversèrent le Bosphore de Thrace, la Propontide, l'Hellespont; et, étant entrés dans la mer Egée, ils ravagèrent à droite et à gauche les côtes de l'Asie et de la Grèce. Ils vinrent ensuite en Sicile, et pillèrent la fameuse ville de Syracuse. De là, s'étant portés vers l'Afrique, ils reçurent un échec près de Carthage, d'où l'on envoya sur eux une escadre. Mais, sans se décourager, ils continuèrent leur route vers le détroit, faisant souvent des descentes pour fournir à leur subsistance. Ils passèrent ainsi dans l'Océan, et, ayant tourné l'Espagne et côtoyé la Gaule, ils arrivèrent heureusement à l'embouchure du Rhin, et se rendirent à leur patrie.

Au reste, si la sagesse de Probus ne put amollir la dureté des barbares, et les amener au point de vivre en paix sur les terres romaines, la terreur de son nom les contint, et les frontières de l'empire furent tranquilles.

Au-dedans il éprouva, comme je l'ai dit, plusieurs rébellions. L'histoire nomme trois tyrans, dont les entreprises n'ont point de dates certaines. Je vais, par cette raison, les raconter tout de suite.

Vop. Prob. 18 et Saturn. Zos. Zon. Saturnin, Gaulois, ou, selon Zosime, Maure d'origine, se révolta en Orient contre Probus. C'étoit un homme de mérite, et qui, en s'adonnant au métier des armes, n'avoit pas négligé de se cultiver l'esprit par l'étude de l'éloquence. Il se distingua dans les commandemens militaires, et il fit de grands exploits en Gaule, en Afrique, en Espagne. Aurélien, qui l'estimoit beaucoup, lui confia l'importante charge de garder la frontière de l'Orient; mais, comme il le connoissoit en même temps pour un esprit léger et porté à l'ambition, il lui défendit expressément d'entrer jamais en Egypte, de peur

que le concours de l'humeur inquiète et volage du peuple égyptien avec le vice semblable de ce général ne produisît quelque effet funeste et ne l'écartât de son devoir. L'événement prouva combien étoit judicieuse la précaution d'Aurélien ; car, sous le règne de Probus, qui apparemment avoit levé la défense de son prédécesseur, Saturnin étant venu à Alexandrie, le peuple de cette ville, qui étoit accoutumé à ne voir que des préfets, c'est-à-dire des commandans d'un ordre inférieur, fut tellement frappé de l'éclat et de la pompe d'un général d'armée revêtu des titres les plus éminens, qu'il le proclama sur-le-champ Auguste.

Saturnin se conduisit d'abord en homme sage. Sans accepter l'honneur qui lui étoit déféré tumultuairement, il se hâta de sortir d'Alexandrie, et se retira en Palestine. Mais là, faisant réflexion sur ce qui venoit d'arriver, et se persuadant qu'il n'y avoit plus de sûreté pour lui à demeurer dans la condition privée, et qu'il étoit réduit à la nécessité d'être empereur ou de périr, il prit la pourpre, et fut reconnu, ou, pour me servir du terme original, adoré des soldats qu'il commandoit. Cette adoration consistoit à porter à la bouche avec la main et à baiser le bas de l'habit de pourpre dont le prince étoit vêtu. C'est la première fois que je trouve cette expression dans l'histoire des empereurs romains.

On dit que pendant la cérémonie de son installation Saturnin versoit des larmes, et que, prévoyant la catastrophe par laquelle se termineroit cette scène, il disoit : « La république perd aujourd'hui un sujet, s'il m'est « permis de le dire, nécessaire. Je lui ai rendu de grands « services ; mais quel fruit m'en reste-t-il ? Par la dé- « marche que je fais actuellement je ruine tout le « passé. » Ceux qui l'environnoient l'exhortoient à concevoir de meilleures espérances. Mais il n'écoutoit point leurs discours. « Je sais (leur disoit-il) quels sont en « général les dangers de la première place ; mais ici le

« cas est encore bien plus effrayant. En me déclarant le « rival de Probus, dont je dois tenir à honneur d'être « le lieutenant, qui est aimé de tous, et digne de l'être, « je me précipite dans une mort inévitable. Si quelque « chose me console, c'est que je ne périrai pas seul. » Ce langage est bien celui d'un homme inconséquent, combattu de pensées et de sentimens contraires, qui cède à l'impression la plus forte sans étouffer l'autre, et qui ne sait être ni tout-à-fait vertueux, ni tout-à-fait méchant.

Il se faisoit une fausse idée de Probus lorsqu'il le jugeoit inexorable à son égard. Probus l'aimoit, et il étoit si peu disposé à prendre contre lui des préventions fâcheuses, que, si nous en croyons Zonare, il fit mourir celui qui apporta la nouvelle de la révolte de Saturnin, comme un calomniateur. Lorsqu'il ne lui fut plus possible de douter du fait, il écrivit plusieurs lettres au rebelle pour lui promettre sa grâce. Mais les soldats, qui s'étoient rendus complices du crime, ne permirent pas à leur chef de prendre confiance aux promesses de l'empereur. Il fallut donc employer la force et les armes pour réduire des opiniâtres. Les troupes fidèles que Probus avoit en Orient combattirent contre les révoltés. Il y eut plusieurs actions dont le succès ne fut pas avantageux à Saturnin. Il se vit obligé de se renfermer dans le château d'Apamée, où, ayant été forcé et pris, il fut tué par les vainqueurs, sans l'ordre, et même, dit-on, contre les intentions de Probus.

Eusèbe, dans sa chronique, rapporte que Saturnin, avant que de se révolter, avoit commencé à bâtir une nouvelle Antioche. Il ne s'explique pas davantage.

Deux autres tyrans, plus décidés et plus résolus, s'élevèrent successivement dans les Gaules, Proculus et Bonosus.

Vop. Prob. 18 et Proc. Proculus étoit natif d'Albenga en Ligurie, où sa famille tenoit un rang illustre; et il avoit hérité de ses

pères le goût pour le brigandage, dans lequel il s'enrichit beaucoup. Il servit dans les armées romaines, et il y signala sa bravoure, mais dans la petite guerre, pour laquelle il étoit né. On ne cite point de grade plus distingué auquel il soit parvenu, que celui de tribun. Du reste, homme sans mœurs, et qui tiroit vanité de ses exploits de débauche.

Il paroît qu'il appréhenda que ses excès ne l'eussent mis mal dans l'esprit de Probus, qui maintenoit avec sévérité la bonne discipline. Et ceux de Lyon, maltraités par Aurélien, et craignant, sans que j'en puisse dire la raison, les mêmes rigueurs de la part de l'empereur régnant, exhortèrent Proculus à se révolter et à se mettre à la tête des Gaules. A l'appui de ces motifs vinrent les conseils de sa femme, qui étoit d'une ambition et d'une audace au-dessus de son sexe. Lorsqu'il se fut déterminé et arrangé pour l'exécution, le complot éclata à Cologne, dans un repas où cet officier, vainqueur au jeu jusqu'à dix fois, fut proclamé Auguste par un bouffon qui lui mit la pourpre sur les épaules et l'adora. Les convives avoient sans doute le mot, et ils prirent au sérieux ce qui ne paroissoit qu'un badinage. Les troupes qui étoient dans la ville ou aux environs suivirent cette impression ; et de proche en proche la rébellion gagna toute la Gaule, et même les Espagnes et la Grande-Bretagne, qui s'en regardoient alors comme des dépendances. Proculus auroit bien voulu engager aussi dans son parti les barbares qui occupoient les bords du Rhin. Mais ils demeurèrent fidèles à Probus, et ils l'aidèrent même dans la guerre que ce prince fut obligé de faire au tyran. *Eutrop. et Vict. epit.*

Le détail de cette guerre nous est peu connu. Vopiscus nous apprend seulement que Proculus battit les Allemands, dont il n'avoit pu obtenir l'alliance ; mais qu'il ne se soutint pas contre Probus, qui le mit en fuite et le réduisit à aller chercher un asile chez les Francs,

du sang desquels il prétendoit tirer son origine; que les Francs, à qui Vopiscus reproche ici, assez mal à propos, ce me semble, de se faire un jeu de manquer à la foi jurée, livrèrent à Probus, dont ils étoient alliés, un sujet rebelle; et que Proculus, étant ainsi tombé entre les mains de son prince justement irrité, subit la peine de son crime, et fut mis à mort.

Il avoit un fils en bas âge, nommé Herennianus, qu'il se proposoit de déclarer empereur dès que l'enfant auroit cinq ans accomplis. C'est apparemment par ce fils que se perpétua sa postérité, qui subsista honorablement à Albenga, mais dans un état modeste et tout différent de celui de ses auteurs, aussi désabusée des projets téméraires de grandeur, qu'éloignée du métier de brigands.

Vop. Bon. Le funeste sort de Proculus ne fut point une leçon pour Bonosus, qui, marchant sur ses traces, s'attira un pareil malheur. Il avoit fait une fortune considérable, et que ne lui promettoit pas sa naissance. Né en Espagne, originaire de la Grande-Bretagne, fils d'une mère gauloise, il eut pour père un rhéteur, suivant qu'il le disoit lui-même, ou, selon d'autres, un maître de petite école de grammaire. Il perdit son père lorsqu'il étoit encore dans les années de l'enfance, et il fut élevé par sa mère, qui voulut le rendre habile dans les lettres. Mais son goût le portoit à la guerre: il se jeta dans le service; et, ayant obtenu d'abord ce que nous appellerions [a] brevet de capitaine, il parvint ensuite au rang de tribun, et enfin au commandement général des troupes qui gardoient la frontière de Rhétie.

Il avoit un talent singulier: c'étoit celui de boire tant qu'il vouloit sans jamais perdre la raison, et gardant toujours son sang-froid. Aurélien disoit de lui qu'il

[a] L'expression originale est *inter ordinarios*. Ceux que l'on appeloit alors *ordinarii* étoient, selon Saumaise, des officiers qui avoient le rang de capitaines, sans avoir de compagnie à leurs ordres.

étoit né non pour vivre, mais pour boire. Le mot est plus joli en latin, à cause de la ressemblance des verbes *vivere* et *bibere*. Cet empereur se servoit utilement de la force de tête qu'avoit Bonose : et lorsqu'il lui venoit des ambassadeurs de quelque nation barbare, il envoyoit cet officier boire avec eux, et Bonose en les enivrant tiroit d'eux tout le secret de leurs instructions. Aurélien lui fit épouser dans la même vue une prisonnière de guerre du sang royal de la nation des Goths. Cette dame étoit d'une vertu et d'un mérite dignes de sa naissance ; et, respectée des Goths à ce double titre, elle procuroit à son mari des relations avec eux, au moyen desquelles Bonose apprenoit bien des choses dont il étoit bon que l'empereur fût averti.

Sous Probus, Bonose avoit le commandement de la flotille que les Romains entretenoient sur le Rhin. Il arriva qu'apparemment par sa négligence les Germains y mirent le feu et la brûlèrent. Il craignit d'être puni, et il eut recours à la ressource qui étoit devenue alors commune parmi les grands officiers des armées ; il se fit empereur. Ses forces même doivent avoir été considérables, puisque ce ne fut pas sans peine que Probus vint à bout de le vaincre. Mais enfin il le battit si complètement, que Bonose, désespéré, s'enfuit à Cologne, où il se pendit lui-même ; et l'on fit à ce sujet une mauvaise plaisanterie, par allusion à la quantité de vin qu'il avoit coutume de boire. On dit que c'étoit un broc qui étoit pendu, et non un homme. Le vainqueur, modéré et clément, n'étendit point sa vengeance sur la famille du rebelle. Il laissa la vie à ses deux fils : il traita sa veuve avec toute sorte d'honneurs, et il lui conserva la pension dont elle jouissoit sur le trésor impérial. *Eutrop. et Vict. uterque.*

Zosime et Zonare font mention d'une quatrième rébellion dans la Grande-Bretagne, mais sans en nommer le chef. Ils nous apprennent seulement qu'il étoit commandant de l'île, et qu'il avoit obtenu cet emploi par *Zos. Zon.*

le crédit de Victorius, Maure de naissance. Lorsqu'il se fut révolté, Probus en fit des reproches à Victorinus. Celui-ci, se persuadant que contre un traître la trahison étoit permise, se retira de la cour sous prétexte de quelque mécontentement, et il passa dans la Grande-Bretagne, comme pour y chercher un asile auprès d'un ami. Il fut reçu à bras ouverts; et, profitant de la sécurité du tyran, il trouva l'occasion de l'assassiner pendant la nuit, et s'en retourna vers Probus. On ne nous dit point quel jugement porta cet empereur d'une action utile à ses intérêts, mais contraire à tous ses principes.

Zos. Il n'y eut pas jusqu'aux gladiateurs qui ne donnassent de l'occupation à Probus. Quatre-vingts de ces misérables ayant tué leurs surveillans, et s'étant sauvés de l'école où on les tenoit ensemble pour les dresser, vinrent dans les environs de Rome piller et ravager tout ce qui se trouva sous leurs mains. Le succès leur donna des compagnons en grand nombre: et il fallut que l'empereur envoyât des troupes pour dissiper et détruire cette canaille.

Vop. 19. C'est après les guerres de Probus contre les ennemis du dehors et contre les rebelles que Vopiscus place son triomphe, cérémonie qui demande en effet et suppose un intervalle de tranquillité. Ce prince triompha des Germains et des Blemmyes, nation dont l'éloignement du nord au sud est immense, et donne une idée magnifique de la grandeur romaine. Quoique l'intitulé de ce triomphe ne porte que les noms de ces deux peuples, Probus en avoit vaincu beaucoup d'autres, et il en fit paroître et marcher devant son char un grand nombre de prisonniers, partagés en compagnies de cinquante hommes.

A l'occasion de son triomphe il fit, suivant l'usage, des largesses aux soldats et au peuple; il donna des jeux et des spectacles, combats contre les bêtes, combats de

trois cents couples de gladiateurs, qui furent choisis entre les prisonniers qu'il avoit menés en triomphe, Blemmyes, Germains, Sarmates, et Isaures. Il donna aussi au peuple le divertissement d'une chasse dans le Cirque, dont les apprêts nous sont décrits par Vopiscus.

Des arbres déplantés avec leurs racines par les soldats furent apportés dans le Cirque, où on les attacha sur un plancher formé de poutres bien liées ensemble. On recouvrit ce plancher de terre, en sorte que le Cirque parut tout d'un coup changé en une belle et verdoyante forêt. Dans cette forêt factice, on lâcha toutes sortes d'animaux qui se plaisent dans les bois, sans être malfaisans et carnassiers, mille autruches, mille cerfs, mille sangliers, des daims, des chevreuils, des bêtes étrangères que les Romains appeloient brebis sauvages, en un mot, tout ce que l'on avoit pu ramasser de grand gibier. Ensuite on permit au peuple de leur courir sus, et chacun eut la liberté d'emporter sa proie. Les dépenses aussi frivoles qu'exorbitantes de ces jeux étoient d'une nécessité indispensable pour les empereurs, s'ils vouloient satisfaire le peuple de Rome, à qui il ne restoit plus de ses anciens droits que celui d'être amusé par ses maîtres.

Probus procura aux provinces de l'empire un agrément plus solide et plus durable en levant la défense que Domitien avoit faite de planter des vignes. Il permit cette plantation aux Gaulois, aux Espagnols, aux Pannoniens. Ainsi les vins de Bourgogne et de Champagne en France, et ceux de Tokai en Hongrie, lui doivent leur existence: et je m'étonnerois que ce prince n'eût pas été célébré par les buveurs comme un nouveau Bacchus, si les buveurs étoient savans. Il prit soin lui-même de faire planter en vigne par les soldats le mont Alma, près de Sirmium sa patrie, et le mont d'Or dans la Mœsie supérieure, et il donna ces vignobles aux habitans du pays, en les chargeant du soin et des frais de la culture. Il s'étoit fait une maxime, comme je l'ai ob-

Vop. 18. *Eutrop.* *Vict.* *utergue.*



servé, de tenir toujours les troupes occupées, et il exigea d'elles un autre ouvrage qui lui attira une mort funeste.

Vop. 20. *Eutrop.* *Vict. uterque.* Ayant rétabli le calme dans toute l'étendue de l'empire, il se préparoit à aller venger sur les Perses le désastre et la honte de Valérien, et il prit sa route par l'Illyrie, où il fit quelque séjour pendant que ses forces s'assembloient, et qu'il disposoit tout ce qui étoit nécessaire pour son entreprise. Durant ce séjour, il ne voulut pas laisser oisives les troupes qu'il avoit avec lui, et il les fit travailler à dessécher des marais près de Sirmium, en creusant un canal qui en porteroit les eaux dans la Save. Il se proposoit ainsi d'enrichir son pays natal, qui, sans agrandir son territoire, acquerroit de nouvelles terres labourables. Les soldats, à qui ces travaux déplaisoient, se mutinèrent; et ce qui porta leur mécontentement jusqu'à la fureur, fut un mot que l'on attribuoit à Probus, et qui ne me paroît guère vraisemblable. On lui faisoit dire que dans peu l'empire n'auroit plus besoin de soldats. Est-il croyable que Probus tînt ce langage au moment précis où il entreprenoit une guerre très-importante? Ces bruits étoient semés sans doute par quelque ambitieux, et on peut jeter les *Vop. Car.* 6. soupçons sur Carus, qui lui succéda, et qui a été accusé dans le temps même de s'être frayé un chemin au *Zonar.* trône par le crime. Et le témoignage de Zonare s'y rapporte, en ce qu'il résulte du récit de cet écrivain, d'ailleurs chargé de circonstances improbables, que la nomination de Carus à l'empire par les troupes qu'il commandoit précéda la mort de Probus. Quoi qu'il en soit, ce grand et excellent empereur fut attaqué par ses soldats révoltés et furieux. Il voulut s'enfuir dans une tour garnie de fer, qu'il avoit fait construire pour observer lui-même ce qui se passoit dans tout le pays des environs. Les assassins l'atteignirent avant qu'il eût pu gagner cet asile, et ils le tuèrent sur la place.

Julien l'Apostat, en blâmant l'attentat des soldats sur la vie de Probus, prétend d'un autre côté que ce prince donna lieu à son malheur par une sévérité outrée, qui ne connoissoit aucun des tempéramens que la prudence exige. Je ne sais si l'on doit avoir assez bonne opinion du jugement de Julien pour adopter sa censure contre cet empereur, qui, à tous égards, valoit infiniment mieux que lui. *Jul. Cæs.*

Entre tous ceux qui ont occupé le trône des Césars, il est difficile d'en citer aucun que l'on puisse mettre au-dessus de Probus. Constamment victorieux depuis sa première jeunesse jusqu'à sa mort, il réunit les qualités de l'homme de bien aux talens militaires; aussi guerrier qu'Aurélien, mais plus doux; aussi modéré peut-être que Marc-Aurèle, mais plus propre à la guerre; employant les armes par nécessité, et respectant les lois; grand capitaine, et prince attentif à rendre ses sujets heureux, toujours occupé de projets utiles, et faisant servir les travaux de ses soldats aux avantages de la paix. Dans un règne fort court, il rebâtit ou répara soixante-dix villes. Il forma un grand nombre d'habiles généraux, dont quelques-uns devinrent de grands princes, tels que Carus, Dioclétien, Maximien Hercule, Constance Chlore. L'empire, relevé de sa chute par Claude II, rétabli dans sa gloire par Aurélien, parvint sous Probus à la plus grande félicité dont il ait jamais joui; et si le crime des soldats n'eût abrégé ses jours, il auroit fait revivre le siècle d'Auguste. *Vop. 22.* *Eutrop.* *Jul. Cæs.* *Vop. 22.*

Il fut regretté amèrement du sénat et du peuple romain. L'armée même se reprocha sa mort, dont elle étoit cause, et elle lui dressa un tombeau avec cette épitaphe : CI GÎT L'EMPEREUR PROBUS, VRAIMENT DIGNE PAR SA PROBITÉ DU NOM QU'IL PORTOIT, VAINQUEUR DE TOUTES LES NATIONS BARBARES, VAINQUEUR DES TYRANS. Carus, son successeur, le vengea, soit par zèle sincère, soit par politique, et il fit mourir ses assassins dans les tourmens. *Vop. 21.* *Vop. Car. 6.*

Tillem. Il rendit les plus grands honneurs à sa mémoire, et il le mit au rang des dieux.

An. R. 1033. Tillem. Vop. Prob. 2. Probus fut tué vers le commencement du mois d'août de l'an de J. C. 282, ayant régné six ans et quelques mois, et vécu cinquante ans. Sa postérité s'ensevelit volontairement dans l'obscurité, pour ne point irriter la jalousie des princes sous lesquels elle vivoit. Elle alla s'établir dans le territoire de Vérone, vers les lacs de Côme et de Garde.

FASTES

DES RÈGNES DE CARUS

ET DE SES FILS

CARIN ET NUMÉRIEN.

PROBUS AUGUSTUS. V. An. R. 1033.
...... VICTORINUS. De J. C. 282.

Carus, préfet du prétoire, proclamé empereur, peut-être même du vivant de Probus, est reconnu de tout l'empire. Il étoit de Narbonne, et il avoit passé par toutes les charges civiles et militaires, y compris le consulat.

Il notifie son élection au sénat.

Il nomme Césars ses deux fils Carin et Numérien.

Il défait les Sarmates, et assure la tranquillité de l'Illyrie.

M. AURÉLIUS CARUS AUGUSTUS. II. An. R. 1034.
M. AURÉLIUS CARINUS CÆSAR. De J. C. 283.

Carus, prêt à marcher contre les Perses, envoie Carin son fils aîné en Occident, pour contenir les barbares du nord.

Il est à croire qu'il le nomma alors Auguste, aussi-bien que Numérien, son second fils, qu'il menoit avec lui.

Jeux donnés à Rome par Carus. Carin y préside.

Carin remporte quelques avantages sur les barbares : du reste, il se conduit en vrai tyran, mêlant la cruauté à la débauche.

Carus se rend maître de la Mésopotamie, prend les villes de Séleucie et de Ctésiphon.

Il périt au-delà du Tigre, tué, dit-on, par le tonnerre. Mais il est plus que probable que ce fut par les intrigues criminelles d'Arrius Aper, préfet du prétoire, qu'il perdit la vie.

Sa mort tombe sur la fin de cette année, ou au commencement de la suivante.

Il fut mis au rang des dieux.

An. R. 1035.
De J. C. 284.

M. AURÉLIUS CARINUS. II. } AUG.
M. AURÉLIUS NUMÉRIANUS. }

CARIN ET NUMÉRIEN,
EMPEREURS.

Numérien ramène son armée du pays des Perses, et traverse l'Asie.

Il est tué près de Périnthe en Thrace par le même Aper qui avoit fait périr Carus.

Dioclétien est élu empereur par l'armée à Chalcédoine, le 17 septembre. Il tue Aper de sa main.

Numérien est mis au rang des dieux.

CARIN ET DIOCLÉTIEN,
EMPEREURS.

Carin et Dioclétien se préparent à la guerre l'un contre l'autre.

An. R. 1036.
De J. C. 285.

C. VALÉRIUS DIOCLÉTIANUS AUGUSTUS. II.
...... ARISTOBULUS.

Dioclétien avoit eu un premier consulat avant que de devenir empereur.

Carin s'étoit fait consul cette année pour la troisième fois. Mais Dioclétien, resté seul empereur, fit effacer son nom des fastes.

Dioclétien s'avance dans l'Illyrie.

Carin, venant au-devant de lui, défait en Italie, près de Vérone, Sabinus Julianus qui avoit pris la pourpre impériale. Julianus fut tué dans le combat, ou peu après.

Les armées de Carin et de Dioclétien se rencontrent dans la Mœsie supérieure. Bataille de Margum, où Carin vainqueur est tué par les siens, dont il s'étoit attiré la haine par des débauches énormes.

Les poëtes Némésien et Calpurnius ont écrit sous les règnes de Carus et de ses enfans.

Tyran sous Carin.

Sabinus Julianus en Italie.

CARUS ET SES FILS CARIN ET NUMÉRIEN.

§. VI.

Carus élu empereur par les soldats. Naissance et emplois de Carus. Il notifie au sénat son élection. Il fait ses deux fils Césars, et ensuite Augustes. Caractère estimable et aimable de Numérien, le plus jeune des deux. Caractère vicieux de Carin, qui étoit l'aîné. Carus remporte une grande victoire sur les Sarmates. Il marche contre les Perses, et envoie Carin son fils en Occident. Ses succès contre les Perses. Campé au-delà du Tigre, il périt vraisemblablement par la fraude d'Arrius Aper. Il a souffert qu'on lui donnât les noms de seigneur *et de* dieu. *Jeux donnés par Carus au peuple de Rome. Observation sur les noms de* Marcus Aurélius, *portés par plusieurs empereurs.*

Vop. Car. 5. L'HISTOIRE ne marque aucun intervalle pendant lequel l'empire ait été vacant [a] après la mort de Probus : ce qui s'accorde avec le récit de Zonare, qui assure que Carus étoit déjà nommé empereur lorsque Probus fut tué. Il ne lui restoit donc qu'à se faire reconnoître; et c'est à quoi il avoit préparé les voies, si l'on doit croire qu'il ait contribué à la mort de son prédécesseur. Ce qui est certain, c'est qu'il fut proclamé Auguste, sans difficulté et sans délai, par l'armée qu'avoit commandée

[a] Vopiscus, qui a cru Carus innocent du meurtre de Probus, dit qu'il ne fut élu qu'après que son prédécesseur eut été tué. Mais il n'exprime aucun intervalle qui puisse être appelé vacance.

Probus en personne. L'estime que l'on faisoit de son talent pour la guerre, et la charge de préfet du prétoire, qu'il avoit exercée, lui aplanissoient le chemin. Tout l'empire se soumit paisiblement à ses lois; et c'est sans doute une preuve du mérite de ce prince qu'il ait reçu[1] sur ses épaules le poids de l'empire romain, comme un poëte du temps l'en félicite, sans que la révolution qui changeoit l'état de l'univers ait été accompagnée des horreurs de la discorde ni des malheurs d'une guerre civile.

Carus étoit de Narbonne; et comme cette ville avoit rang entre les plus anciennes colonies romaines, c'est sans doute à ce titre qu'il se glorifioit d'être Romain, à la différence de plusieurs de ses prédécesseurs, tels que Claude II, Aurélien et Probus, qui étoient nés en Illyrie. Il s'éleva par tous les degrés des fonctions civiles et militaires, et il parvint, comme je viens de le dire, jusqu'au rang de préfet du prétoire sous Probus. Il paroît qu'il avoit été consul une première fois avant que de devenir empereur, puisque le consulat, qu'il prit au mois de janvier qui suivit son élection à l'empire, est compté, dans plusieurs anciens monumens, pour le second. Il fut aussi proconsul de Cilicie; et nous avons de lui, dans cette magistrature, une lettre qui présente une idée avantageuse des principes par lesquels il se gouvernoit. Il s'étoit choisi pour lieutenant-général un certain Junius, et, en lui écrivant, il l'exhorte à se comporter d'une manière qui fasse honneur à son supérieur. « Car[2] nos « ancêtres (lui dit-il) comptoient, lorsqu'ils étoient en

Vop. Car. 4. 6. Eutrop. Vict. epit.

Tillem.

[1] Scilicet ipse deus (*c'est Carus qu'il faut entendre*) romanæ pondera molis
Fortibus excipiet sic inconcussà lacertis,
Ut non tralati sonitu fragor intonet orbis.
Calpurn. ecl. 1, v. 84.

[2] *Majores nostri, Romani illi principes, in legatis creandis hâc usi sunt consuetudine, ut morum suorum specimen per eos ostenderent quibus rempublicam delegarent.* Vop. 4.

« place, donner un gage et comme un essai de leurs « mœurs et de leur conduite par le choix des personnes « à qui ils confioient une partie de l'autorité publique. » Probus faisoit un très-grand cas de la vertu de Carus ; et, persuadé que son intégrité méritoit récompense, il écrivit au sénat pour ordonner qu'on lui dressât une statue équestre, et qu'on lui bâtît une maison aux frais de l'état.

Vop. Car. 4, et Prob. 24. Cependant, si nous en croyons Vopiscus, la réputation de Carus n'étoit pas fort bien établie dans le public. Le sénat crut tout perdu en tombant entre ses mains au sortir de celles de Probus. L'historien lui-même regarde Carus comme un caractère mal décidé, et qui ne mérite d'être mis, ni au nombre des mauvais, ni au nombre des bons princes. Il est vrai qu'il observe que sa principale tache étoit d'avoir un fils perdu de vices. Mais le père passoit lui-même pour un esprit dur et fâcheux.

Vop. Car. 5. Carus, élu par les soldats, écrivit au sénat, non pas néanmoins de ce ton de déférence et de soumission qu'avoit pris Probus en pareille circonstance. Nous n'avons pas sa lettre en entier ; mais les expressions du fragment que Vopiscus nous en a conservé marquent moins un recours à l'autorité de la première compagnie de l'état pour obtenir sa confirmation qu'une simple notification de ce qui s'est passé. « Vous devez être bien aises « (dit-il aux sénateurs) qu'on ait fait empereur un « membre de votre ordre, un citoyen de votre ville. « Nous nous efforcerons de faire en sorte que des étran-« gers ne vous paroissent pas mieux mériter votre estime « que ceux de votre sang. » Il est incertain si Carus eût vérifié cette promesse : il n'a pas régné assez long-temps pour être mis à l'épreuve.

Vop. Car. 7. Tillem. not. 2 sur Carus. Deux objets l'occupèrent, la guerre et l'établissement de sa famille. Pour commencer par ce dernier article, qui fut aussi son premier soin, dès qu'il se vit empereur

il décora du titre de César, et quelque temps après il éleva même au rang d'Auguste ses deux fils Carin et Numérien; princes qui se ressembloient très-peu, et dont l'un étoit aussi aimable que l'autre se montroit digne de haine et de mépris.

Numérien, le plus jeune des deux, ne témoigna dès son enfance que d'heureuses inclinations. Il aima l'étude, et il y réussit. Il faisoit des vers assez bien pour disputer la palme à Némésien, le meilleur poëte qui fût alors; et, quant à ce qui regarde les exercices de l'éloquence, encore [1] dans les bras de sa mère, suivant l'expression d'un autre poëte contemporain, ses jeux furent des plaidoyers et des discours. Il s'en étoit conservé plusieurs qui marquoient de la facilité et du talent, quoique, suivant le goût du temps, le style se ressentît plutôt de la déclamation que de l'éloquence cicéronienne. Devenu César, il envoya au sénat une harangue qui fut trouvée si belle, qu'on lui érigea une statue avec cette inscription : A NUMÉRIEN CÉSAR, LE PLUS EXCELLENT ORATEUR DE SON SIÈCLE. On soupçonnera aisément que la flatterie entroit pour quelque chose dans un éloge si magnifique; mais, de la façon dont s'exprime Vopiscus, elle n'en faisoit pas seule les frais. Les qualités du cœur l'emportoient dans ce jeune prince sur celles de l'esprit : une conduite sage et modeste, des sentimens dignes de son rang, un respect plein de tendresse pour son père, qui aussi l'aimoit uniquement.

Vop. Car. 7 et Numer. 11.

Carin, son frère aîné, étoit un caractère entièrement opposé, et toute l'histoire n'en parle qu'avec horreur et abomination. On avoit pris les mêmes soins de son éducation; on s'efforça, suivant l'usage pratiqué par rapport à toute la jeune noblesse romaine, de le former à l'éloquence, et surtout sans doute aux bonnes mœurs : mais un sol essentiellement mauvais se refuse à toute culture. Carin, dès ses premières années, se livra aux plus grands

Vop. Car. 7 et Carin. 16 et 17. Suidas in Καρῖνος.

[1] *Maternis causam qui lusit in ulnis.* Calpurn. ecl. 1, v. 45.

excès de débauche et de corruption ; et, lorsque l'élévation de sa fortune le mit en état de développer ses vices, il devint un monstre de tyrannie. Son père le connoissoit bien. En partant pour la guerre contre les Perses, dont je vais parler incessamment, obligé de laisser Carin en Occident pour gouverner l'Italie, la Gaule et les provinces adjacentes, il gémissoit de ce que Numérien, trop jeune encore, ne pouvoit pas être chargé de cet important emploi. Il fit ce qui étoit en son pouvoir pour remédier au mal, en donnant à Carin un conseil composé des meilleures têtes. Mais la fureur du vice renversa aisément ces foibles digues. Carin se porta à de tels excès, que son père, lorsqu'il en reçut les nouvelles, s'écria : « Non, il n'est pas mon fils ; » et il délibéra s'il n'ôteroit pas la vie à un si indigne héritier. La mort le prévint lui-même.

Aurel. Vict. Zonar. Vop. Car. 7 et 9.

Carus eut à faire la guerre contre les Sarmates et contre les Perses. La mort de Probus avoit relevé le courage de tous les barbares ; et les Sarmates en particulier se promettoient d'envahir la Thrace, l'Illyrie et l'Italie même. Carus rabattit bientôt leur arrogance. Il alla à leur rencontre, et, leur ayant livré bataille, il leur tua seize mille hommes, fit sur eux vingt mille prisonniers, et rétablit ainsi le calme et la sécurité dans toute cette partie de l'empire.

Vop. Car. 7 et 8. Zonar. Aur. Vict. Eutrop.

Cette expédition, promptement et heureusement terminée, le mit en état d'aller porter la guerre chez les Perses, et venger [1] enfin Valérien. Déjà deux empereurs, Aurélien et Probus, avoient été tués lorsqu'ils se préparoient à poursuivre cette vengeance. Carus profita du premier moment où il fut libre pour l'exécuter. Ce fut afin de n'être détourné de cette grande entreprise par aucun autre soin qu'il chargea Carin, son fils aîné, actuellement consul avec lui, du soin de défendre l'Italie et les Gaules contre les Germains, perpétuels et infatigables

[1] *Ultus romulei violata cacumina regni.* Nemes. Cyneg. v. 73.

ennemis, pour qui la mort de Probus avoit été une occasion de se remettre en mouvement. Carus marcha donc contre les Perses au commencement de l'année de J. C. 283, menant avec lui son fils Numérien. An. R. 1034.

La conjoncture lui étoit favorable. Les Perses, qu'il alloit attaquer, se détruisoient eux-mêmes par des divisions intestines, dont les causes ne nous sont point expliquées, mais dont l'effet nécessaire étoit leur affoiblissement. Il vainquit sans beaucoup de peine des ennemis dont les forces étoient partagées. Il reconquit la Mésopotamie; il prit même Séleucie et Ctésiphon. On peut croire que ce fut près de l'une de ces deux villes, toutes deux situées sur le Tigre, qu'arriva ce que rapporte Zonare : que, les Romains étant campés dans un endroit creux, les Perses dérivèrent sur eux par un canal les eaux du fleuve, et les mirent en péril d'être submergés; mais que leur courage, animé par la grandeur même du danger, leur devint une ressource, et les rendit victorieux de ceux qui avoient espéré les faire périr.

Ces succès furent le fruit d'une seule campagne, et ils méritèrent à Carus le surnom de *Persique* ou de *Parthique*; car l'un et l'autre titres lui sont attribués dans les monumens anciens, les Romains, comme je l'ai déjà remarqué, confondant encore alors dans leur langage les Perses et les Parthes.

Carus prétendoit pousser plus loin ses victoires. Il étoit campé au-delà du Tigre et de Ctésiphon, et il se proposoit d'aller en avant, s'embarrassant peu de l'opinion superstitieuse qui faisoit regarder la ville de Ctésiphon comme un terme fatal que les destins ne permettoient pas aux Romains de passer. Sa mort, arrivée dans ces circonstances, confirma le préjugé populaire. *Aurel. Vict.*

On a débité qu'il fut tué du tonnerre : mais une lettre écrite par Calpurnius, l'un de ses secrétaires, au préfet de Rome, doit nous donner d'autres idées. Je vais la rapporter. « Notre empereur Carus étant malade, il est sur- *Vop.* 8.

« venu une orage affreux, avec des tonnerres et des éclairs « si violens, qu'ils ont répandu la consternation dans « toute l'armée, et nous ont empêchés de discerner au « vrai ce qui s'est passé. Après un coup de tonnerre plus « furieux que tous les autres, tout d'un coup on s'est « écrié que l'empereur étoit mort, et les valets de cham-« bre, dans la douleur où les jetoit la perte de leur maître, « ont brûlé sa tente. De là est né le bruit que c'est le ton-« nerre qui l'a tué; mais, dans la vérité, il est mort de « sa maladie. » Cet officier en savoit vraisemblablement plus qu'il n'en dit; et voici ce que les circonstances nous donnent lieu de conjecturer.

Carus avoit pour préfet du prétoire Arrius Aper, homme avide de régner, et qui, pour y parvenir, tua, comme nous le dirons bientôt, Numérien, son empereur et son gendre. Vopiscus atteste que ce même Aper avoit machiné la mort de Carus. Cela posé, on voit clair dans l'aventure qui priva ce prince de la vie. Il étoit malade; arrive un effroyable tonnerre: l'ambitieux Aper profite de l'occasion pour se défaire de l'empereur, en rejetant sur le tonnerre la cause de sa mort. Et il est si bien servi par ceux qui approchoient de la personne du prince, qu'ils brûlent sa tente, afin que son corps réduit en cendres ne puisse offrir aucun vestige de la violence meurtrière qu'il a soufferte. Telle est sans doute la vérité du fait.

Tillem. Carus périt, ou sur la fin de l'année 283 de Jésus-Christ, ou dans les premiers jours de la suivante, n'ayant régné que seize à dix-sept mois. Dans ce court espace il a fait preuve de courage et d'habileté dans la guerre. Pour ce qui est du fond de son caractère, nous ne pouvons en rien dire de certain.

On remarque dans le peu que nous savons de sa conduite des preuves de hauteur, et on peut juger qu'il poussa ce vice fort loin, puisque non-seulement les poëtes, nation toujours dévouée à la flatterie, mais quel-

ques-unes de ses médailles lui attribuent les noms de *seigneur* et de *dieu*. Ce faste impie sied mal au successeur de Probus. Après sa mort, il n'est pas étonnant, vu l'usage établi, qu'il ait été mis au rang des dieux.

Une expression du poëte Némésien peut faire soupçonner qu'il y eut sous Carus quelques mouvemens de guerre en Egypte vers le haut Nil. *Nemes. Cyneg. v.* 68.

Ce prince, sans être vraisemblablement jamais venu à Rome durant le cours de son règne, y donna néanmoins des jeux superbes, auxquels présida Carin son fils. Nous en avons une description dans Vopiscus, et le poëte Calpurnius les a chantés. Ceux qui sont curieux de ces magnifiques bagatelles peuvent consulter les écrivains que je viens de citer. Pour moi, j'aime mieux rapporter le jugement qu'en fit Dioclétien, qui, entendant beaucoup louer ces jeux devant lui, dit froidement : « [1] Carus a « donc eu la satisfaction de bien faire rire le peuple ro« main ! » Les dépenses excessives des empereurs en ce genre excitoient une folle émulation dans les particuliers. Vopiscus fait mention d'un Junius Messala son contemporain qui s'y étoit ruiné; et lui reproche avec justice [2] d'avoir frustré ses héritiers de son riche patrimoine pour le dissiper en largesses à des comédiens et à des farceurs. Il faut joindre ce trait à celui que nous avons emprunté du même auteur, sous le règne d'Aurélien, touchant le consul Furius Placidus. *Vop. Carin.* 19, 20. *Calpurn. eclog.* 7.

Carus et ses deux fils portoient les noms de *Marcus Aurélius*. Les monumens historiques donnent ces mêmes noms à Probus et à Claude II. Tacite est appelé aussi *Aurélius* par Vopiscus, dans la vie d'Aurélien; et son prénom étoit constamment *Marcus*. N'y a-t-il pas lieu de penser que c'étoit la vénération pour la mémoire de Marc Aurèle qui rendoit les noms qu'il avoit portés si communs parmi les empereurs? *Vop. Aur.* 41.

[1] *Ergo benè risus est in imperio suo Carus.* Vop. Carin. 20.

[2] *Ille patrimonium suum scenicis dedit, hæredibus abnegavit.*

CARIN ET NUMÉRIEN.

Carin et Numérien succèdent de plein droit à leur père. Numérien sortit des terres de Perse, et revenant avec son armée vers Rome, périt en chemin par les intrigues criminelles d'Aper. Le coupable est arrêté. Dioclétien est élu empereur, et le tue de sa main. L'empire avoit été prédit à Dioclétien par une femme druide. Ere de Dioclétien. Numérien mis au rang des dieux.

Il n'est fait mention dans l'histoire ni d'élection ni d'installation par rapport à Carin et à Numérien. Ils succédèrent de plein droit à leur père, ayant été revêtus, pendant qu'il vivoit encore, du caractère d'Augustes. Leur règne ne fut pas long. Numérien périt le premier par le crime de celui qui avoit déjà ôté la vie à Carus.

Vop. Num.

Eutrop.

Vict. uterque.

Ce jeune prince ne se trouvoit pas dans des circonstances qui lui permissent de continuer la guerre heureusement commencée contre les Perses. Il étoit même absorbé par la douleur de la perte qu'il venoit de faire ; et on dit qu'il pleura son père si long-temps et si amèrement, que l'abondance des larmes lui gâta les yeux, et le réduisit au point de ne pouvoir supporter la lumière. L'armée romaine se retira donc du pays ennemi, et nous ne voyons point qu'elle ait éprouvé de la part des Perses aucune difficulté dans sa retraite. Elle rentra tranquillement sur les terres de l'empire, et s'avança, à travers la Syrie et l'Asie, vers l'occident et vers Rome. On portoit Numérien au milieu des troupes dans une litière bien fermée, et où le jour ne pouvoit pas pénétrer, ni lui blesser la vue : et il paroît que tous les soins du com-

mandement rouloient sur Arrius Aper, son beau-père et son préfet du prétoire.

Cet ambitieux avoit ainsi toutes sortes de facilités pour satisfaire la passion de régner qui le possédoit; et après le premier attentat contre la personne de Carus, un second lui coûta peu. Il fit périr furtivement son empereur et son gendre, par le ministère des officiers de la chambre du prince, et de ceux qui l'approchoient de plus près.

Aper avoit apparemment besoin de quelque temps pour dresser ses batteries, et il convenoit à ses vues de tenir cachée la mort de Numérien. Il y réussit. La litière fut portée durant plusieurs jours, comme de coutume, au milieu de la garde impériale, sans donner aucun soupçon; et la mort du prince ne fut annoncée, dit-on, que par la putréfaction et la mauvaise odeur du cadavre.

Une ancienne chronique témoigne que Numérien fut *Chron. Alex.* tué à Périnthe ou Héraclée dans la Thrace. On verra néanmoins par la suite que le gros de l'armée étoit encore à Chalcédoine en Asie. On peut croire qu'Aper avoit fait prendre les devans à un détachement qui conduisoit et escortoit l'empereur; et son crime n'en aura été pour lui que plus aisé à commettre, par la diminution du nombre des surveillans.

Numérien avoit régné huit à neuf mois depuis la mort *Tillem.* de son père. Il étoit en pleine possession de l'empire avant le 12 janvier, et il périt avant le 17 septembre de la même année 284 de J. C.

La mort de Numérien ayant été connue dans l'armée *Vopis. Num. 12, 13. Eutrop. Aurel. Vict.* de la manière que je viens de raconter, on n'eut pas de peine à deviner qui en pouvoit être l'auteur. On se saisit d'Aper; et en attendant que l'on eût la preuve complète de son crime, on le garda prisonnier auprès des drapeaux. En même temps l'armée s'assembla pour élire un empereur à la place du prince que l'on venoit de perdre.

Il est singulier que l'on ait regardé l'empire comme vacant par la mort de Numérien, qui laissoit un frère jouissant actuellement du titre et des droits d'Auguste. Nos maigres historiens ne nous fournissent aucune lumière sur cette difficulté. Les vices de Carin semblent en donner la solution. Ce prince étoit si décrié, il se faisoit tellement haïr et mépriser par le plus mauvais et le plus détestable gouvernement qui fût jamais, que l'on songea, non à le reconnoître, mais à lui faire la guerre; et que l'on crut avoir besoin d'un nouvel empereur, autant pour punir Carin que pour venger Numérien.

Tous les suffrages se réunirent en faveur de Dioclétien, soldat de fortune, qui, sans aucune recommandation du côté de la naissance, s'étoit élevé par son seul mérite jusqu'à l'un des premiers grades de la milice, et qui commandoit alors la plus noble partie de la garde impériale. J'expliquerai dans la suite plus en détail ce qui regarde ses commencemens.

Dès que Dioclétien fut élu, il monta sur le tribunal de gazon qui avoit été préparé, et, tirant son épée, attestant le soleil qui l'eclairoit, il jura qu'il n'avoit eu aucune part à la mort de Numérien. Ensuite se tournant vers Aper, que l'on gardoit à la tête des drapeaux : « Voilà « (dit-il) l'auteur du crime. » Et sur le champ il descendit du tribunal, courut à lui, et faisant à la circonstance présente l'application d'un vers de Virgile : « Loue « ton sort, Aper (s'écria-t-il), tu meurs de la main du « grand Enée » ; et il le perça et l'abattit à ses pieds.

Vop. Num. 13. Ce n'étoit point le zèle de la vengeance de Numérien qui emportoit Dioclétien en ce moment, et qui l'engageoit à prendre sur soi une exécution sanglante dont il pouvoit charger un soldat. Jamais homme ne fut plus maître de lui-même, ni moins sujet à ces saillies qui préviennent la réflexion, et qui font que l'on agit avant que d'avoir pensé. Dioclétien avoit un motif mêlé d'ambition et de superstition en même temps. Il vouloit

remplir une prédiction qui lui avoit été faite autrefois en Gaule par une femme druïde.

Lorsqu'il étoit encore fort peu avancé dans le service, pendant un séjour qu'il fit à Tongres, la femme dont je parle remarqua qu'il ménageoit sa dépense avec une extrême économie, et elle lui en fit des reproches. « Vous « êtes trop attentif à l'argent (lui dit-elle); vous poussez « l'économie jusqu'à l'avarice. — Je deviendrai libéral « (répondit l'officier) lorsque je serai empereur. » La femme gauloise répliqua avec vivacité : « Ne pré- « tendez pas badiner. Vous serez empereur lorsque vous « aurez tué un sanglier. » Or, il faut remarquer que le nom qui signifie *sanglier* en latin est *aper*. Ce mot fit une profonde impression sur un cœur ambitieux; et les exemples de gens de bas lieu parvenus au rang suprême étoient alors si communs parmi les Romains, que Dioclétien pouvoit se flatter de cette idée sans être taxé de se repaître de chimères. Il tint la prédiction très-secrète; mais il se mit dans le cas d'en procurer l'accomplissement; et allant souvent à la chasse, il s'attachoit à tuer tout autant de sangliers qu'il pouvoit. Le succès pendant long-temps ne répondit pas à ses espérances; et voyant Tacite, Probus, Carus, élevés successivement à l'empire, il disoit : « Je tue le gibier, mais d'autres le man- « gent. » Son élection, après le crime d'Aper, parut au nouveau prince une clef qui lui ouvroit l'intelligence de l'oracle ambigu qu'il avoit reçu. Il voulut le vérifier pour affermir sa fortune, et, après avoir tué Aper de sa main, il s'écria : « Enfin j'ai tué le sanglier auquel étoit « attaché mon destin. » S'il n'eût pas eu ce motif, il disoit lui-même dans la suite que jamais il n'auroit marqué l'instant de son avénement au trône par une action qui pouvoit donner de lui une idée fâcheuse et le faire regarder comme aimant le sang.

Il semble difficile de douter de la vérité de ce fait, que le grand-père de Vopiscus tenoit de la bouche de

Dioclétien lui-même; et il n'est ni impossible ni fort surprenant qu'une rencontre fortuite ait paru vérifier une prédiction témérairement hasardée. Les défenseurs des folies de la divination tiennent registre des événemens favorables, et ils suppriment prudemment le très-grand nombre de ceux qui ont été contraires.

L'élection de Dioclétien se fit, suivant la chronique d'Alexandrie, le 17 septembre, à Chalcédoine, où nous devons par conséquent supposer qu'étoit l'armée. Le nouvel empereur fit son entrée le 27 du même mois à Nicomédie, qui devint comme sa ville impériale, et dont il affectionna durant tout son règne le séjour. Alors il y avoit pour lui une espèce de nécessité, vu que Carin étoit maître de Rome.

Tillem. Le commencement du règne de Dioclétien fonde une époque célèbre parmi les auteurs ecclésiastiques. On la nomme l'ère de Dioclétien et des martyrs, et elle commence l'an de Jésus-Christ 284.

Numérien fut mis au rang des dieux; et il est naturel d'attribuer aux ordres de Dioclétien cet honneur rendu à la mémoire d'un prince qu'il avoit vengé.

CARIN ET DIOCLÉTIEN.

Guerre entre Carin et Dioclétien. Conduite abominable de Carin. Il paroît avoir été habile dans la guerre. Tyran vaincu par lui. Carin, ayant gagné la bataille contre Dioclétien, est abandonné et tué par ses soldats. Deux poëtes dignes de mémoire sous Carus et ses enfans. Némésien. Calpurnius.

PAR l'élection d'un empereur en la place de Numérien l'empire se trouvoit partagé entre deux rivaux, deux ennemis, Carin et Dioclétien, dont l'un possédoit l'Occident, et l'autre l'Orient; mais dont les prétentions réciproques embrassoient tout ce qui obéissoit aux lois de Rome. Les armes pouvoient seules décider cette querelle; et l'on s'y prépara de part et d'autre.

Carin, fils et frère des deux derniers empereurs, avoit à ces titres un grand avantage sur son concurrent. D'ailleurs il ne manquoit pas de bravoure. Mais sa conduite étrangement vicieuse ruina toutes ses ressources, et le précipita dans le dernier des malheurs. C'est une chose qui fait horreur que la description que nous avons dans Vopiscus des excès auxquels se porta ce prince, devenu encore plus effréné depuis la mort de son père. *Vopisc. Carin 16, 17. Suidas, Καρῖνος.*

Carus, ainsi que je l'ai dit, lui avoit formé un conseil composé de personnes choisies. Carin les relégua, et il leur substitua tout ce qu'il connut d'hommes plus méchans et plus pervers. Foulant aux pieds toute bienséance, il éleva un simple huissier au rang de préfet ou gouverneur de Rome. Il tua son préfet du prétoire, et choisit en sa place Matronianus, le ministre affidé de ses infâmes plaisirs. Les premiers magistrats ne recevoient

de lui aucune marque de considération. Il se déclara ennemi du sénat, auquel il écrivit des lettres pleines de hauteur et d'arrogance, et il promit à la plus vile populace les biens des sénateurs. C'étoit pour lui un jeu que de tuer. Il inventoit de fausses accusations, dont il se rendoit le juge, et sur lesquelles il prononçoit des condamnations sanglantes. Les hommes les plus distingués étoient mis à mort pour son plaisir comme on tuoit des poulets pour son repas : c'est l'expression de l'auteur. Ses camarades d'étude se voyoient poursuivis criminellement et condamnés à mourir pour des querelles qu'ils avoient eues avec lui durant son enfance, pour n'avoir pas loué sa bonne mine et sa belle taille, pour n'avoir pas autant admiré qu'il le souhaitoit les déclamations qu'il apportoit à ses maîtres.

La corruption de ses mœurs égaloit sa cruauté. Il n'est point de débauche si abominable à laquelle il ne se livrât. Il remplit le palais de comédiens, de courtisannes, de pantomimes, et de ces misérables qui tournent en trafic et en gain la prostitution de la jeunesse. Dans un espace de temps fort court, il se maria neuf fois, prenant et renvoyant des femmes sans autre règle que son caprice. Aurélien avoit regardé comme une conquête précieuse deux dents d'éléphant de dix pieds de haut, qui s'étoient trouvées dans le trésor de Firmus, tyran d'Egypte ; et il se proposoit d'en faire un trône pour Jupiter dans le temple du soleil. La mort l'ayant empêché d'exécuter son dessein, Carin donna à une de ses concubines cette offrande destinée à Jupiter ; et ce qui devoit servir de trône au plus grand des dieux devint le lit d'une femme impudique.

Le luxe de la table et des vêtemens accompagne et entretient le désordre des mœurs. Les repas de Carin étoient d'une somptuosité infinie, en vins, en viandes, en gibier, en poissons de toutes les espèces, et il y appeloit des convives dignes de lui. On y faisoit litière des amas

de feuilles de roses, et sur sa personne brilloient de toutes parts les pierreries. Chaque agrafe étoit une pierre précieuse. Son baudrier et jusqu'à ses souliers éblouissoient la vue par l'éclat des diamans.

Ce prince si corrompu montra néanmoins de la vigueur dans la guerre. Il avoit, du vivant de son père, remporté des victoires sur les barbares du nord, s'il en faut croire le témoignage d'un poëte; et il est certain par l'histoire que, dans le temps dont je parle ici, il défendit courageusement ses droits attaqués. Un certain Sabinus Julianus, gouverneur de la Vénétie, s'étoit révolté, et avoit pris la pourpre; Carin le vainquit et le tua dans les plaines de Vérone. *Nemes. Cyneg. v. 69. Vop. 18. Vict. uterque.*

Il lui restoit un ennemi plus redoutable. Dioclétien s'avançoit à travers l'Illyrie avec de grandes forces. Carin marcha au-devant de lui; et les armées se rencontrèrent dans la Mœsie supérieure: Il se livra plusieurs combats, dont les succès apparemment se balancèrent. Enfin la bataille décisive se donna près de Margum, entre Viminacium et le mont d'Or. Elle fut vivement disputée, et même Carin eut l'avantage; et il seroit resté pleinement victorieux, s'il eût été autant aimé de ses troupes que vaillant contre les ennemis; mais il en étoit détesté, particulièrement à cause de sa brutale incontinence, qui l'avoit porté souvent à débaucher les femmes des officiers. Les maris offensés nourrissoient depuis long-temps dans leur cœur le désir de la vengeance, et ils en réservèrent l'exécution pour le moment de l'action générale. Voyant qu'il alloit être vainqueur, et ne doutant point que la bonne fortune ne l'enhardît à de nouveaux excès, plus insupportables encore que les précédens, ils le firent abandonner par les soldats qu'ils avoient sous leurs ordres; et un tribun s'étant mis à la tête de ceux qui, comme lui, avoient été outragés par le prince, le tua de sa main. Ainsi les mauvaises mœurs de Carin lui arrachèrent la victoire et la vie; et il est *Vop. Eutrop. Vict. uterque.*

un grand exemple de l'inutilité des armes, quand le vice les décrédite et les rend odieuses. La victoire de Dioclétien et la mort de Carin tombent sous l'an de
An. R. 1036. Jésus-Christ 285; ce qui donne pour la durée de l'empire de Carin un peu plus d'un an, à ne dater même que de la mort de son père.

Depuis Juvénal nous n'avons pu citer aucun poëte latin dans cette histoire. Le règne de Carus et de ses fils nous en fournit deux, qui ne sont point du tout méprisables, Némésien et Calpurnius. Comme ils ne sont pas aussi connus aujourd'hui parmi nous qu'ils l'étoient
Tillem. de nos ancêtres, qui, au rapport d'Hincmar, les faisoient lire aux jeunes gens dans les écoles publiques, je crois que l'on me permettra d'en donner ici une légère idée, et d'en rapporter quelques morceaux.

Némésien dédia aux empereurs Carin et Numérien un poëme sur la chasse, dont il ne nous reste que trois cent vingt-cinq vers. Le début ou exorde en contient cent, dont l'expression et le tour ont de la poésie. Il commence par deux vers élégans et grâcieux : [1] « Je « chante l'art de la chasse diversifié en mille manières, « joyeux travaux, courses légères, combats innocens au « milieu des paisibles campagnes. » Le poëte rend raison de la préférence qu'il donne à cette matière sur toute autre. Elle est neuve, au lieu que les sujets de la fable, dont il fait un dénombrement trop diffus et assez dans le goût d'Ovide, ont été traités et épuisés par les poëtes anciens. « [2] Pour nous (ajoute-t-il), ce sont les forêts

[1] Venandi cano mille vias, hilaresque labores,
Discursusque citos, securi prælia ruris.

[2] Nos saltus, viridesque plagas, camposque patentes
Scrutamur, totisque citi discurrimus arvis,
Et varias cupimus facili cane sumere prædas.
Nos timidos lepores, imbelles figere damas,
Audacesque lupos, vulpem captare dolosam
Gaudemus. *v.* 48 *et seqq.*

« qui nous attirent : nous battons les routes des bois, « les vastes plaines : nous courons toute l'étendue de la « campagne, et à l'aide d'un chien fidèle et docile, nous « prenons différentes sortes de proies. Nous nous faisons « un plaisir de vaincre à la course le lièvre timide et « le daim fugitif, de combattre l'audace du loup, de « tendre des piéges à l'adresse du renard. »

Tels sont les essais d'une muse novice : après lesquels Némésien promet de s'élever à de plus nobles sujets, et de célébrer les victoires de Carin sur les barbares du septentrion, et celles de Numérien sur les Perses. On reconnoît là le langage flatteur de la poésie. Némésien ne fait aucune mention de Carus, le véritable vainqueur des Perses; et il transporte au fils vivant la gloire qui appartenoit au père mort.

Après une invocation à Diane, déesse de la chasse et des bois, le poëte invite à la lecture de ses vers « [1] ceux « qui, comme lui, frappés du goût de la chasse, ont « horreur des procès, fuient le tumulte des affaires et du « barreau, détestent la guerre homicide, et ne sont point « emportés par l'avidité du gain au-delà des mers. »

Outre le poëme de la chasse, nous avons encore quatre églogues attribuées à Némésien, dans lesquelles la pudeur n'est pas toujours assez respectée, et se trouve même quelquefois choquée grossièrement : ce qui prouve autant de mauvais goût et de barbarie que de témérité contre les mœurs. Mais les vers ne sont point mauvais; et la troisième de ces pièces nous offre une description de la première vendange, qui fait tableau, et qui présente des images tout-à-fait propres au sujet.

C'est Pan qui chante les louanges de Bacchus. Il ra-

[1] Huc igitur mecum quisquis, percussus amore
Venandi, damnas lites, avidosque tumultus,
Civilesque fugis strepitus, bellique fragores,
Nec prædas avidus sectatris gurgite ponti.
v. 99 et seqq.

conte sa naissance, et il suppose qu'en même temps que le dieu entra dans sa première jeunesse, la vigne commença à porter son fruit. « [1] Quand les raisins furent « mûrs, Bacchus dit aux satyres: Enfans, cueillez ce « fruit précieux, et foulez sous vos pieds ces grappes « dont vous ignorez la vertu. A peine le dieu avoit-il « prononcé ces mots, que les satyres se mettent à l'ouvrage. Ils cueillent les grappes sur la vigne, ils les transportent dans des paniers de jonc, et les ayant amassées « dans des cuves de pierre, ils se hâtent de les fouler par « le mouvement de leurs pieds agiles. Le raisin pressé se « crève, et rend son aimable jus; la vendange ruisselle « en bouillonnant, et teint en pourpre les corps nus des « vendangeurs. Ils se récompensent les premiers de leur « travail. Leur troupe badine saisit tout ce qu'elle trouve « de vases à boire, tout ce qui peut en tenir lieu. Celui-ci prend une coupe à deux anses; celui-là boit dans « une corne recourbée; un autre forme sa main en « creux, et porte ainsi la liqueur à sa bouche; le plus « avide se penche de tout le corps dans la cuve, et il « puise le doux nectar avec ses lèvres vivement agitées. « On en voit un qui, au lieu de s'amuser à tirer des sons

[1] Tùm deus, O satyri, maturos carpite fructus,
Dixit, et ignotos, pueri, calcate racemos.
Vix hæc ediderat, decerpunt vitibus uvas,
Et portant calathis, celerique illidere plantâ
Concava saxa super properant : vindemia fervet
Collibus in summis, crebro pede rumpitur uva,
Nudaque purpureo sparguntur pectora musto.
Tùm satyri, lasciva cohors, sibi pocula quisque
Obvia corripiunt : quod sors dedit, occupat usus.
Cantharon hic retinet, cornu bibit alter adunco;
Concavat ille manus, palmasque in pocula vertit.
Pronus at ille lacu bibit, et crepitantibus haurit
Musta labris : alius vocalia cymbala mergit.
Atque alius latices pressis resupinus ab uvis
Excipit ad potus; saliens liquor ore resultat
Spumeus, inque humeros et pectora diffluit humor.
Omnia ludus habet. *Eclog.* III, *v.* 39 *et seqq.*

« de la cymbale, la fait * servir de coupe, et en riant la « remplit de vin. Un autre couché sur le dos, et pressant « des raisins entre ses mains, en reçoit dans sa bouche « *le suc* délicieux, qui lui inonde le visage, ruisseau « mousseux qui pétille et qui coule sur son menton, sur « son cou, sur ses épaules. Une gaîté folâtre répand la « licence dans tous les esprits. »

Je me suis assez étendu sur Némésien; je serai plus court sur Calpurnius, dont la poésie se sent un peu de sa mauvaise fortune, tant par les plaintes fréquentes qu'il fait de sa misère, que par un ton moins poli, moins délicat, et plus rustique que celui de son contemporain.

Calpurnius étoit de Sicile; et il adresse les sept églogues que nous avons de lui à Némésien de Carthage, qui est sans doute le poëte dont je viens de parler. On croit que Némésien y est désigné sous le nom de Mélibée, dont l'auteur implore le crédit auprès des princes régnans, et qu'il prie de leur présenter ses vers.

Des sept églogues de Calpurnius, trois, savoir la première, la quatrième et la septième, roulent sur des événemens publics; les autres sont des fictions purement pastorales. La première chante l'avénement de Carus au trône. La quatrième a pour objet, si je ne me trompe, Carin venant prendre possession du gouvernement de l'Occident, pendant l'expédition de son père contre les Perses. La septième contient, comme je l'ai déjà dit, la description des jeux que Carus donna à Rome, et auxquels son fils aîné présida en sa place. Je me contenterai de tracer en peu de mots le plan de la première, dont l'invention a été louée par l'un des plus ingénieux et des plus illustres écrivains de notre siècle.

Deux bergers vont chercher le frais dans un antre consacré à Faune; et pendant qu'ils se disposent à

* La cymbale, dont on se servoit aux fêtes de Bacchus aussi-bien qu'à celles de Cybèle, étoit composée de deux pièces d'airain creuses, que l'on frappoit l'une contre l'autre en cadence.

amuser leur loisir en chantant quelque sujet pastoral, l'un d'eux aperçoit et montre à l'autre des vers récemment gravés sur l'écorce d'un hêtre. La description de cette écriture est élégante. « [1] Voyez-vous (dit l'un des « bergers à son compagnon) comment les fentes qui « forment les lettres sont encore vertes, et n'ont point « eu le temps de s'élargir par le dessèchement des fibres « de l'écorce coupée. » Ils approchent, et ils reconnoissent que c'est le dieu Faune lui-même qui parle dans ces vers et qui prédit à l'empire la paix, la tranquillité, un bonheur parfait sous l'autorité du nouvel empereur. La pièce est assez bien versifiée. Les choses sont vagues, peu caractérisées, ou d'une façon peu convenable aux circonstances. Je remarquerai seulement que les idées de l'ancien gouvernement vivoient encore tellement dans les cœurs, que l'un des avantages annoncés avec pompe par le dieu, c'est le rétablissement du consulat dans toute sa splendeur. « [2] On ne verra plus (dit-il) « un consul qui aura acheté par des dépenses ruineuses « l'ombre vaine d'une dignité surannée et flétrie faire « porter devant lui des faisceaux inutiles, et occuper en « silence un tribunal auquel personne n'ait recours. Les « lois reprendront leur vigueur; la justice de retour « rendra à la place publique sa première majesté, et un « dieu plus favorable bannira tous les vestiges des malheurs passés. »

Je suis bien éloigné de comparer Némésien et Calpurnius à Virgile; mais, quand je lis ces poëtes, ou les

[1] Adspicis, ut virides etiam nunc littera rimas
Servet, et arenti nondùm se laxet hiatu?
Eclog. 1, *v.* 22, 23.

[2] Jam nec adumbrati faciem mercatus honoris,
Nec vacuos tacitus fasces et inane tribunal
Accipiet consul: sed legibus omne reductis
Jus aderit, moremque fori vultumque priorem
Reddet, et afflictum melior deus auferet ævum.

orateurs latins qui ont vécu sous Dioclétien, sous Constantin' et ses enfans, je plains le sort de l'histoire livrée à des mains grossières et malhabiles, dans des temps où la poésie et l'éloquence au moins n'étoient pas entièrement éteintes.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

FASTES

DU RÈGNE DE DIOCLÉTIEN.

An. R. 1035. De J. C. 284.

M. AURÉLIUS CARINUS. II. } AUG.
M. AURÉLIUS NUMÉRIANUS. }

Après la mort de Numérien, Dioclétien est élu empereur le 17 septembre à Chalcédoine.

An. R. 1036. De J. C. 285.

C. VALÉRIUS DIOCLÉTIANUS AUGUSTUS. II.
. . . . . . ARISTOBULUS.

Carin, tué après la bataille de Margum, laisse Dioclétien paisible possesseur de l'empire.

Dioclétien vient à Rome se faire reconnoître, et va passer l'hiver à Nicomédie.

An. R. 1037. De J. C. 286.

M. JUNIUS MAXIMUS. II.
. . . . . . VETTIUS AQUILINUS.

Il s'associe et prend pour collègue Maximien, qui se fit surnommer *Herculius*, fils d'Hercule, et en même temps que Dioclétien s'attribuoit le nom de *Jovius*, fils de Jupiter.

Maximien eut pour son département propre et spécial l'Occident, c'est-à-dire, l'Italie, les Gaules, l'Afrique, etc., etc.

Il dompte les Bagaudes, faction de rebelles dans la

Gaule, qui s'étoit donné pour chefs Ælianus et Amandus, en les proclamant tous deux Augustes.

Martyre de saint Maurice et de sa légion.

Dioclétien oblige, par la terreur de son nom, Vararane II, roi des Perses, de lui demander la paix et d'abandonner la Mésopotamie.

C. VALÉRIUS DIOCLÉTIANUS. III. } AUG.
M. AURÉLIUS VALÉRIUS MAXIMIANUS. } AUG. — AN. R. 1038. DE J.C. 287.

Maximien dissipe et détruit des armées de peuples germains qui couroient et ravageoient la Gaule.

Pirateries des Francs et des Saxons.

Carausius, opposé à ces corsaires, s'acquitte peu fidèlement de sa commission; et ayant appris que Maximien a proscrit sa tête, il se révolte, passe dans la Grande-Bretagne, s'en empare, et prend le titre d'Auguste.

Le triomphe est décerné aux deux empereurs.

MAXIMIANUS AUGUSTUS. II. — AN. R. 1039. DE J.C. 288.
. . . . . . JANUARIUS.

Maximien, le jour même qu'il avoit pris possession de son second consulat à Trèves, sort sur une troupe de barbares qui pilloient le pays, et les met en fuite.

Il passe le Rhin, et fait le dégât au-delà du fleuve. Génobon et Atech, rois des Francs, se soumettent à lui.

Dioclétien fait aussi la guerre avec succès contre les Germains, du côté de la Rhétie.

. . . . . . BASSUS. II. — AN. R. 1040. DE J.C. 289.
QUINTIANUS.

La flotte préparée par Maximien contre Carausius ne réussit pas. Traité de paix entre Dioclétien et Maximien d'une part, et Carausius de l'autre, qui demeure ainsi maître paisible de la Grande-Bretagne.

Victoires de Dioclétien sur les Sarmates, les Juthonges, et autres peuples voisins du Danube.

An. R. 1041. De J.C. 290.

DIOCLÉTIANUS. IV. } AUG.
MAXIMIANUS. III.

Dioclétien va en Syrie, et remporte quelque avantage sur les Sarrasins.

Entrevue des deux empereurs à Milan.

An. R. 1042. De J.C. 291.

...... TIBÉRIANUS.
...... DIO.

Le consul Dion pouvoit être fils ou petit-fils de l'historien de même nom.

Divisions et guerres entre les peuples ennemis des Romains.

Révolte d'Ormiès ou Hormisdas contre Vararane II, son frère.

Francs et Lètes transportés par Maximien sur les terres de ceux de Trèves et des Nerviens.

An R. 1043. De J.C. 292.

...... ANNIBALIANUS.
...... ASCLÉPIODOTUS.

Mouvement des Germains sur le Rhin, des Perses du côté de l'orient, des Quinquegentiens en Afrique. Julianus, tyran en Italie, Achillée en Afrique.

Constance Chlore et Galérius adoptés, l'un par Maximien, l'autre par Dioclétien, sont faits Césars, et reçoivent chacun un département: Constance, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne; Galérius, l'Illyrie et les pays voisins.

Constance étoit marié avec Hélène, de qui il avoit eu Constantin, alors âgé de dix-huit ans. Il répudie Hélène, et épouse Théodora, belle-fille de Maximien. Galérius, ayant pareillement fait divorce avec sa femme, épouse Valérie, fille de Dioclétien.

Les Quinquegentiens sont défaits et soumis par Maximien.

Constance reprend Boulogne sur Carausius, qui en étoit maître.

DIOCLÉTIANUS. V. } AUG. MAXIMIANUS. IV. } AN. R. 1044. DE J. C. 293.

Constance chasse les Francs du pays des Bataves, dont ils s'étoient emparés avec l'aide de Carausius. Il en transporte et établit sur les terres de l'empire un grand nombre de prisonniers.

Forts construits sur les frontières.

Constance donne ses soins au rétablissement de la ville d'Autun, qui avoit été prise et ravagée par les Bagaudes sous Claude II.

Il y fait refleurir les études, et engage le rhéteur Euménius, alors revêtu d'une charge importante dans le palais impérial, à reprendre la profession publique de l'éloquence.

Carausius est tué par Allectus son lieutenant, qui prend le titre d'Auguste, et demeure maître de la Grande-Bretagne.

FLAVIUS VALÉRIUS CONSTANTIUS. } CÆS. GALÉRIUS VALÉRIUS MAXIMIANUS. } AN. R. 1045. DE J. C. 294.

Vararane III succède à Vararane II son père; et, après un règne fort court, il est remplacé par Narsès.

...... TUSCUS.
...... ANULINUS. AN. R. 1046. DE J. C. 295.

La nation des Carpiens, vaincue plusieurs fois par Galérius, est transportée tout entière par Dioclétien sur les terres de l'empire, particulièrement en Pannonie.

DIOCLÉTIANUS AUGUSTUS. VI.
CONSTANTIUS CÆSAR. II. AN. R. 1047. DE J. C. 296.

Narsès ayant renouvelé la guerre contre les Romains, Galérius marche contre lui et se fait battre par son imprudence. Il est très-mal reçu de Dioclétien. Il fait des préparatifs pour prendre sa revanche.

Constance attaque Allectus, qui est défait et tué. La Grande-Bretagne, après dix ans, est réunie à l'empire.

Les Francs, alliés de Carausius, et ensuite d'Allectus, souffrent de grandes pertes et sont battus en divers lieux par Constance. Il va même leur faire la guerre jusque dans le pays d'où ils étoient originaires, et il en transporte des peuplades de captifs dans les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres.

Dioclétien va en personne faire la guerre à Achillée, tyran d'Egypte, qui est vaincu sans peine et tué.

Il resserre les limites de l'empire du côté de l'Ethiopie, et abandonne aux Nobates sept journées de chemin au-dessus d'Eléphantine. Il leur accorde une pension, qui étoit encore payée du temps de Justinien.

An. R. 1048. De J. C. 297.

MAXIMIANUS AUGUSTUS. V.
GALÉRIUS CÆSAR. II.

Maximien fait la guerre contre les Maures avec succès.

Galérius remporte une victoire signalée sur Narsès. Le vaincu demande la paix, et l'obtient en cédant aux Romains cinq provinces sur la rive droite du Tigre. Orgueil de Galérius, à qui le second rang commence à déplaire.

An. R. 1049. De J. C. 298.

ANICIUS FAUSTUS. II.
SÉVÉRUS GALLUS.

Euménius demande la reconstruction des écoles d'Autun, et s'offre à y contribuer en y consacrant ses appointemens, qui étoient de six cent mille sesterces.

Châteaux et forts construits par les ordres de Dioclétien sur toutes les frontières de l'empire.

An. R. 1050. De J. C. 299.

DIOCLÉTIANUS. VII. } AUG.
MAXIMIANUS. VI. }

An. R. 1051. De J. C. 300.

CONSTANTIUS. } CÆS.
GALÉRIUS. III. }

Il y a peu d'événemens connus sous ces deux années.

TITIANUS. II.
NÉPOTIANUS.

An. R. 1052.
De J. C. 301.

Constance, combattant contre les Allemands, est vaincu et vainqueur dans l'espace de six heures, près de Langres.

Il remporte une autre victoire sur des peuples germains près de Vindonissa.

CONSTANTIUS. IV. } CÆS.
GALÉRIUS. IV.

An. R. 1053.
De J. C. 302.

DIOCLÉTIANUS. IV. } AUG.
MAXIMIANUS. VII.

An. R. 1054.
De J. C. 303.

Galérius vient trouver Dioclétien à Nicomédie, et l'engage à persécuter les chrétiens.

Signal de la persécution donné par la destruction de l'église de Nicomédie, le 23 février.

Edit de persécution publié le lendemain.

Révoltes dans la Mélitène en Arménie, et à Séleucie de Syrie. Eugène, proclamé Auguste par cinq cents soldats qui travailloient au port de Séleucie, vient le même jour à Antioche, et y est tué avec tous ceux qui l'accompagnoient. Cruautés de Dioclétien à ce sujet.

Dioclétien vient à Rome célébrer le triomphe qui lui avoit été décerné, à lui et à Maximien, seize ans auparavant, et les fêtes pour la vingtième année de son règne.

Son économie dans cette double célébrité déplaît au peuple romain, qui en fait des railleries. Dioclétien en est offensé, et ayant triomphé le 17 novembre, il sortit brusquement de la ville le 13 décembre suivant. Sa santé, qui étoit déjà affoiblie, souffrit beaucoup du voyage dans une saison si incommode, et il contracta une maladie de langueur dont il ne revint jamais pleinement.

DIOCLÉTIANUS. IX. } AUG.
MAXIMIANUS. VIII.

An. R. 1055.
De J. C. 304.

Dioclétien, ayant pris possession du consulat à Ra-

venne, continue son voyage et se rend à Nicomédie.

Il fut malade pendant toute cette année, et le 13 décembre on crut qu'il alloit mourir : il se remit néanmoins de cette foiblesse.

An. R. 1056.
De J. C. 305.

CONSTANTIUS. V. } CÆS.
GALÉRIUS. V.

Dioclétien se montre le premier mars en public. Il étoit si changé, qu'à peine le pouvoit-on reconnoître.

Galérius, profitant de l'affoiblissement du cerveau de Dioclétien, le force, aussi-bien que Maximien, de renoncer à l'empire.

La cérémonie de l'abdication se fait le premier mai, par Dioclétien à Nicomédie, par Maximien à Milan. Sévère et Maximin Daïa ou Daza, l'un, créature de Galérius, l'autre, son neveu, sont nommés Césars.

Tyrans sous Dioclétien.

Ælianus et Amandus proclamés Augustes par les Bagaudes dans la Gaule.

Carausius dans la Graude-Bretagne.

Allectus, meurtrier de Carausius, et son successeur.

Achillée en Egypte.

Julianus en Italie.

Eugène empereur d'un jour à Séleucie et à Antioche en Syrie.

DIOCLÉTIEN.

§. I.

Idée générale du caractère de Dioclétien. Défaut de mémoires sur l'histoire de son règne. Ses commencemens. Ce que c'étoit que la charge de comte des domestiques *dont il fut revêtu. Son élection à l'empire. Mort de Carin. Dioclétien use noblement de la victoire. Il vient à Rome. Etat de l'empire attaqué à l'orient et à l'occident. Bagaudes. Dioclétien se donne Maximien pour collègue. Ils prennent les surnoms de* Jovius *et d'*Herculius. *Maximien chargé de la guerre en Occident. Il soumet les Bagaudes. Il chasse de la Gaule les nations germaniques qui s'y étoient répandues. Trait brillant de sa valeur. Il passe le Rhin, et soumet une partie des Francs. Pirateries des Francs et des Saxons. Carausius se révolte, et s'empare de la Grande-Bretagne. Il s'y maintient contre Maximien, qui est obligé de faire la paix avec lui. Francs et Lètes transportés en-deçà du Rhin. Murs de Grenoble rebâtis. Dioclétien force par la terreur de son nom le roi de Perse à lui demander la paix. Victoires de Dioclétien sur différens peuples barbares. Entrevue des deux empereurs à Milan. Leur union parfaite. La principale gloire en appartient à Dioclétien. Il se détermine à nommer deux Césars : Constance Chlore, et Galérius. Adoption et nouveaux mariages des deux Césars. Cérémonie de leur installation. Constance, premier César. Départemens assignés à Constance et à Galérius. Inconvéniens de la multiplication des Augustes*

et des Césars. Dureté du gouvernement de Dioclétien. Sa fureur de bâtir. Thermes de Dioclétien à Rome. Maximien soumet les Quinquegentiens. Il détruit le tyran Julien. Dioclétien, après avoir transporté les Carpiens en Pannonie, marche contre Achillée, tyran de l'Egypte, le défait et le tue. Il abandonne sept journées de pays au-dessus d'Eléphantine sur le Nil. Commencemens de Constantin. Constance entre en guerre contre Carausius, et lui enlève la ville de Boulogne. Il recouvre par les armes le pays des Bataves, que les Francs avoient envahi, force ceux-ci à se rendre, et les transplante en divers endroits de la Gaule. Rétablissement de la ville et de l'école d'Autun. Plusieurs autres villes rétablies et relevées dans toute l'étendue de l'empire. Carausius tué par Allectus, qui demeure pendant trois ans maître de la Grande-Bretagne. Constance lui fait la guerre. Allectus est vaincu et tué. L'île rentre sous la domination de ses maîtres légitimes. Constance use noblement de la victoire. Autres exploits de ce prince contre les nations germaniques. Douceur du gouvernement de Constance. Trait remarquable à ce sujet. Galérius fait la guerre à Narsès, roi de Perse, et remporte sur lui une grande victoire. Narsès demande la paix. Elle lui est accordée. Conditions du traité. Cette paix dura quarante ans. Galérius s'enfle d'orgueil. Faits de moindre importance durant un espace de cinq ans.

Dioclétien est un nom odieux aux chrétiens. Il fut l'auteur de la persécution la plus sanglante que l'église de Jésus-Christ ait éprouvée de la part des empereurs romains; et quoiqu'il ne l'ait pas ordonnée de son propre mouvement, mais à la sollicitation d'autrui, quoique dans l'exécution il ait eu la moindre part, vu que son abdication suivit d'assez près l'édit publié contre la

profession du christianisme, c'est néanmoins avec justice qu'on lui en attribue les horreurs, puisqu'il l'a commencée; et qu'ayant la principale autorité, il devoit réformer et réprimer les mauvais conseils de ceux qui partageoient avec lui la puissance, et non en suivre les impressions.

D'un autre côté Dioclétien fut un grand prince, qui gouverna avec beaucoup de sagesse, et qui, sentant ce qui lui manquoit, y suppléa en se donnant des aides et des compagnons de ses travaux, sur lesquels cependant il conserva toujours, au moins tant que sa tête ne fut pas affectée par la maladie, une supériorité toute fondée sur l'éminence du mérite, puisqu'il avoit rendu les titres égaux.

Ce même prince, forcé par un ambitieux et un ingrat à se démettre de l'empire, rendit volontaire, par une modération infiniment rare, ce qui étoit contraint dans son principe : il sut vivre particulier après avoir été empereur; et quoique l'occasion se présentât à lui de recouvrer la grandeur dont on l'avoit dépouillé, il ferma son cœur à une si puissante amorce, et il préféra les légumes de son jardin au trône des Césars.

Avec de si estimables qualités Dioclétien eut de grands vices. Il joignit le luxe à l'avarice : il fut fastueux et arrogant : les païens mêmes lui ont reproché d'avoir imité Domitien et Caligula en se faisant adorer comme eux, et en souffrant qu'on l'appelât *seigneur* et *dieu* [1] : en sorte qu'il a été mis au nombre des exemples qui prouvent que jamais l'insolence n'est portée plus loin que par ceux qui parviennent à une fortune pour laquelle ils ne sont pas nés.

Lact. de mort. pers. c. 7. Aurel. Vict.

Son règne fut long et riche en événemens; mais la disette des monumens le rend pour nous en quelque façon court et stérile. Nulle partie de l'histoire n'a été

[1] *Quis rebus compertum est .... alta accesserunt, superbiâ atque humillimos quosque, maximè ubi ambitione immodicos esse.* Aur. Vict.

plus maltraitée par l'injure des temps que celle qui regarde Dioclétien. Ce ne sont pas seulement les grands écrivains qui nous manquent. L'Histoire Auguste ne va pas jusqu'à lui ; ce que Zosime en avoit écrit est perdu : nous sommes réduits à Zonare, Eutrope, les deux Victor, minces abréviateurs ; et nos sources les plus abondantes sont quelques panégyriques remplis de flatteries outrées, et un ouvrage de Lactance où le zèle peut quelquefois avoir emporté l'auteur au-delà des justes bornes. Nous ne pouvons que faire usage de ce qui nous est administré : nous tâcherons de démêler le vrai, et nous le dirons avec une exacte impartialité, rapportant le bien et le mal tel que nous le recueillerons de nos originaux.

Le premier nom de Dioclétien fut Dioclès. Ce nom lui venoit de la ville où il étoit né, Diocléa *, dans la Dalmatie. Sa mère portoit le même nom que la ville, et s'appeloit pareillement Diocléa. Lorsqu'il fut parvenu à l'empire, il voulut donner à son nom une forme romaine, et il l'allongea, se faisant appeler *Dioclétianus*, au lieu de *Dioclès*. C'étoit là son nom propre, et celui dont on se servoit pour le distinguer. Il portoit encore *Tillem.* ceux de C. Valérius Aurélius, noms purement romains, qui pouvoient lui être communs avec beaucoup d'autres, et qu'il tiroit apparemment de la famille au service de laquelle il avoit été attaché ; car on assure qu'il étoit *Vict. epit.* originairement affranchi d'un sénateur, dont le surnom *Eutrop.* seul nous est connu, Anulinus ; d'autres le disent fils d'un greffier.

Il embrassa le métier des armes ; et il faut qu'il s'y *Vop. Prob. 22.* soit rendu habile, puisqu'il est compté au nombre des bons généraux formés sous la discipline de Probus. Ses *Geog. Syn.* services l'élevèrent au consulat ; et lorsque Numérien

* Cette ville, que l'on trouve aussi appelée *Docléa*, est ruinée aujourd'hui. Elle n'étoit pas bien éloignée de *Narona*, que l'on nomme maintenant *Narenta*.

périt, Dioclétien exerçoit une charge considérable dans le palais du prince : il étoit ce que les Romains appeloient alors *comte des domestiques*. *Vop. Num.* 13. *Aurel. Vict.* *Zos.*

Le mot *comte*, qui dans la langue latine signifie *compagnon*, étoit devenu dans les temps dont je parle un titre d'honneur. Les empereurs romains se faisoient partout accompagner, comme on l'a pu souvent remarquer dans cette histoire, d'un nombre d'illustres personnages choisis entre les plus distingués, soit dans le civil, soit dans le militaire, qui leur formoient un conseil toujours subsistant. On les appeloit, ainsi qu'ils l'étoient en effet, les *compagnons du prince ;* et comme ce titre et les fonctions qui y étoient attachées leur donnoient du crédit et de l'autorité, il passa en titre de dignité et de puissance. Plusieurs des grands officiers de l'état le prirent, et ils y joignirent quelque terme qui marquât le département spécial dont ils étoient chargés. Ainsi le *comte des domestiques* étoit le commandant de la partie de la garde impériale qui faisoit proprement la maison du prince ; car le ministère des cohortes prétoriennes étoit alors réservé pour la guerre, ou tout au plus pour la garde des dehors du palais. Les empereurs craignoient ce corps, après toutes les révolutions qu'il avoit excitées ; et il leur parut nécessaire de créer de nouveaux corps, à qui ils confiassent la défense immédiate de leur personne, et la garde de tout l'intérieur du palais. Ils leur attribuèrent le nom de *domestici*, qui signifie *gens attachés au service de la maison*.

Dioclétien commandoit cette belle troupe lorsqu'il fut élu empereur le 17 septembre de l'an de Jésus-Christ 284. Il achevoit alors sa trente-neuvième année, puisqu'il en avoit soixante-huit lorsqu'il mourut en 313. J'ai raconté comment il fut élevé à l'empire, et comment il s'y maintint par la guerre qu'il fit à Carin, et que termina heureusement pour lui la mort funeste de ce prince détesté. An. R. 1035. *Vict. epit.*

Aurel. Vict. Il usa très-noblement de sa victoire. Il pardonna à tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, estimant avec raison qu'ils n'étoient point coupables pour avoir servi un prince qui avoit un titre aussi légitime que Carin; il fit plus, il conserva dans leurs dignités et dans leurs postes ceux qui y avoient été placés par son ennemi. Aristobule, préfet du prétoire sous Carin, le fut aussi sous Dioclétien, qui lui permit de jouir pareillement des honneurs du consulat, dont il le trouva en *Tillem.* possession. On ajoute que le vainqueur eut les mêmes égards pour C. Ceïonius Varus, préfet de la ville, et préfet du prétoire en même temps. Aurélius Victor a raison de vanter cette conduite. C'est un événement nouveau et inouï, dit cet auteur, qu'après une guerre civile personne n'ait perdu ni les biens, ni l'honneur, ni la vie : pendant que nous louons la douceur et la générosité des princes qui, en pareil cas, mettent enfin quelques bornes aux confiscations, aux exils, et même aux supplices.

Zonar. Il est très-vraisemblable que Dioclétien, devenu seul maître de l'empire par la mort de Carin, vint se faire reconnoître à Rome. Mais il n'en aima jamais le séjour; et il ne peut alors y être resté long-temps, puisqu'il passa l'hiver de cette même année 285 de Jésus-Christ à Nicomédie. C'est là qu'il se donna pour collègue, le pre- *Tillem.* mier avril de l'année suivante, Maximien Hercule, de *An. R. 1037.* la valeur duquel il crut que l'état avoit besoin.

En effet, l'empire étoit attaqué à la fois aux deux extrémités de l'orient et de l'occident. En Orient, les Perses, enhardis par la retraite de Numérien et par les troubles qui suivirent sa mort, avoient reconquis la *Paneg. Maxim.* Mésopotamie, et il étoit à craindre qu'ils ne s'étendissent, comme autrefois, dans la Syrie et dans les provinces voisines. L'Occident n'étoit pas moins agité. *Tillem. Diocl. art. 2.* Nous apprenons, par deux médailles de la seconde année de Dioclétien, qui donnent à ce prince les titres de

germanique et de *britannique*, qu'il y avoit eu des mouvemens de guerre dans la Germanie et dans la Grande-Bretagne; et une rébellion intestine mettoit la Gaule en péril.

Ces rebelles étoient les Bagaudes, dont nous avons déjà parlé sous le règne de Claude II; troupe rustique, que la dureté des exactions avoit réduits à prendre les armes pour se délivrer d'une tyrannie qui leur paroissoit pire que la mort. Nous ne pouvons donner l'étymologie de leur nom, duquel nous avons néanmoins près de Paris un monument dans le village de Saint-Maur-des-Fossés, que l'on appeloit anciennement *le Château des Bagaudes*. Ce que nous savons,[1] c'est que ces laboureurs et ces pâtres, transformés en soldats et en cavaliers, imitoient par leurs ravages les fureurs des barbares, et dévastoient eux-mêmes les campagnes qu'ils auroient dû cultiver. Ils avoient eu sous Claude II des forces considérables, puisque nous les avons vus assiéger pendant sept mois la ville d'Autun, et enfin s'en rendre maîtres par la force. Sous Aurélien et sous Probus il n'en est fait aucune mention. La valeur et l'activité de ces princes guerriers les avoient sans doute tenus en respect. Au temps dont je parle, poussés de nouveau à bout par les injustices, les violences, les cruautés de Carin, ils renouvelèrent leur révolte, qui pouvoit paroître mériter d'autant plus d'attention, qu'ils avoient deux chefs, gens de quelque nom, ainsi qu'il est permis de le conjecturer par la hardiesse qu'ils eurent de prendre le titre d'Augustes. Ils se nommoient Ælianus et Amandus.

Paneg. Maxim. et Const.

Paneg. Maxim.

Aurel. Vict. et Eutrop.

Si Dioclétien eût été grand homme de guerre, il n'y avoit pas là de quoi l'effrayer. Claude II et Aurélien, à leur avénement au trône, s'étoient trouvés dans des positions infiniment plus périlleuses. Mais, quoique ce prince entendît l'art militaire, il ne paroît pas qu'il fût

[1] *Quùm militares habitus ignari agricolæ appetiverunt ..... quùm hostem barbarum suorum cultorum rustieus vastator imitatus est.*

brave. La prudence dans la politique étoit son talent, et elle dégénéroit même chez lui en timidité. Ainsi, pour faire face aux différens ennemis qu'il craignoit, il crut avoir besoin d'un collègue qui partageât avec lui un fardeau trop pénible pour sa foiblesse; et Maximien, son compatriote et son ami, fut celui sur qui il jeta les yeux.

Paneg. Maxim. *Vict. epit.* Maximien étoit né dans la Pannonie, près de Sirmium, de parens d'une condition très-basse, et qui, simples mercenaires, gagnoient leur vie par le travail de leurs mains. Son éducation répondit à sa naissance; et son ignorance étoit si grossière et si publique, qu'un *Paneg. Maxim.* panégyriste citant devant lui les exploits de Scipion l'Africain, et le louant de les avoir imités, ne fait point de difficulté de témoigner le doute où il est si Maximien en a jamais entendu parler. La Pannonie, sa patrie, étoit depuis long-temps, lorsqu'il naquit, le théâtre perpétuel de la guerre. Ainsi, né au milieu des armes, et en ayant embrassé la profession dès son enfance, il s'endurcit de bonne heure le corps et le courage contre les *Aurel. Vict.* fatigues et les dangers. D'abord soldat, ensuite officier, il parvint même à des grades supérieurs que nous ne pouvons désigner distinctement; mais nous savons qu'il *Vop Prob. 22.* fut à portée de se former à l'école d'Aurélien et de Probus, ce qui suppose qu'il approchoit de ces princes, et par conséquent qu'il tenoit un rang illustre dans la *Paneg. Maxim.* milice. Il les suivit dans toutes leurs expéditions, sur le Danube, sur l'Euphrate, sur le Rhin et aux bords de l'Océan. Il devint un guerrier, autant qu'on peut l'être par le courage seul et par l'exercice, sans le secours des connoissances et des vues fines dont son esprit épais *Vict epit.* n'étoit point capable. Il fut toute sa vie un soldat grossier, rustre, violent, perfide, cruel, brutalement débauché. Il avoit apporté en naissant la pente à tous ces vices; et nulle culture ne lui ayant appris à les réprimer, *Eutrop.* il s'y livra avec emportement. Son extérieur même dur et sauvage annonçoit la férocité de son caractère. Si par

ses excès il ne ruina pas l'empire, si même il le servit utilement, on doit en faire honneur à la sagesse de Dioclétien qui lui servoit de frein, et pour laquelle il conserva toujours un très-grand respect.

Ils étoient amis depuis long-temps, et Vopiscus atteste que son grand-père et Maximien furent les seuls à qui Dioclétien fit confidence de la prédiction de la femme gauloise au sujet du sanglier. Ainsi Dioclétien le connoissoit bien, lorsqu'il l'associa à l'empire. Il lui falloit un homme capable de faire la guerre, et Maximien l'étoit. D'ailleurs il savoit quel ascendant il avoit pris sur son esprit. Il crut donc pouvoir sans risque lui communiquer un titre qui, dans les règles ordinaires, ne souffre point de partage; et il ne se trompa point dans son jugement. Maximien lui fut constamment fidèle; et, devenu son égal par les honneurs et par le rang, il lui déféra toujours la supériorité dans le conseil. Dioclétien tiroit même parti des vices de son collègue. Comme il étoit fort curieux de s'acquérir la réputation de clémence, s'il croyoit avoir besoin de faire quelque démarche violente et odieuse, il en chargeoit Maximien, qui se prêtoit volontiers à des exécutions conformes à son caractère. Et en général le contraste de la dureté de l'un rehaussoit la bonté et la douceur que l'autre affectoit de faire paroître.

Vop. Carin. 15.

Eutrop.

Tels furent les motifs qui déterminèrent Dioclétien dans son choix. Il commença par faire Maximien César, et ensuite il le déclara Auguste à Nicomédie, comme je l'ai dit. Depuis ce moment les deux empereurs se traitèrent de frères; et quelque temps après ils prirent de concert des surnoms bien peu convenables à la bassesse de leur origine. Ces enfans de pâtres ou d'esclaves se firent appeler, l'un *Jovius*, comme descendant de Jupiter; l'autre, *Herculius*, comme issu d'Hercule: faste misérable, et preuve de l'aveuglement que produit la fortune. Il est bon de remarquer dans la distribution de

ces surnoms l'attention de Dioclétien à garder la prééminence. Jupiter étoit le plus grand des dieux, Hercule n'en est que le plus vaillant.

C'est dans ce même esprit que Dioclétien se réserva toujours l'avantage d'un consulat par-dessus Maximien. Ils furent souvent collègues dans cette charge, et constamment, avec la différence que je viens de remarquer. L'année qui précéda leur abdication, Dioclétien étoit consul pour la neuvième fois, et Maximien pour la huitième. Cette observation est fortifiée par l'exemple contraire des deux Césars qu'ils établirent dans la suite, Constance Chlore et Galérius, dont les consulats marchent toujours d'un pas égal.

Dioclétien, après s'être associé Maximien, se préparant à marcher contre les Perses, chargea son collègue de la guerre en Occident; et c'est ainsi qu'il faut entendre le partage que l'on dit s'être fait entre eux de l'empire. Chacun d'eux avoit sur une certaine partie une inspection plus spéciale : mais il n'y eut point de division formelle; et il me paroît prouvé par les faits qu'ils possédèrent l'empire en commun et par indivis. L'état étoit parfaitement un, sous deux chefs.

Paneg. Maxim. Maximien justifia le choix que Dioclétien avoit fait de lui par les succès glorieux de ses armes. Il soumit les Bagaudes; et si son panégyriste ne nous trompe point, il employa encore plus la clémence pour regagner ces rebelles que la force pour les réduire. Ce n'est pas que la guerre ait été terminée sans résistance ni combat. *Tillem. Diocl. art. 4.* L'expression de l'orateur n'oblige point de le penser; et au septième siècle, lorsque l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés fut bâtie, la tradition du pays étoit que les Bagaudes, maîtres du château que César avoit fait construire dans la presque'île que forme la Marne en cet endroit, y avoit soutenu un siége contre Maximien; qu'ils en furent délogés par la force, et que le vainqueur rasa le château, ne laissant subsister que les fossés,

desquels l'abbaye prit le surnom qu'elle a porté jusqu'à nos jours. On ne nous dit point ce que devinrent Ælianus et Amandus, chefs des rebelles. Le nom et la faction des Bagaudes se renouvelèrent au cinquième siècle. Salvien en fait mention.

Après que Maximien eut apaisé la rébellion des Bagaudes, les barbares occupèrent sa valeur. Les nations germaniques, toujours acharnées sur la Gaule, s'étoient répandues dans ce riche et beau pays, Bourguignons, Allemands, Chaïbons, Hérules. Maximien, alors consul pour la première fois, fit tête courageusement à cette nuée d'ennemis, et il les vainquit par deux différentes voies. Il s'attacha à couper les vivres aux Bourguignons et aux Allemands; et la maladie, suite infaillible de la famine, s'étant mise parmi eux, l'armée composée de ces deux peuples fut détruite sans que l'empereur romain eût besoin de tirer l'épée. Contre les Chaïbons et les Hérules il fallut combattre; et dans la bataille Maximien signala sa bravoure personnelle, se jetant au plus fort de la mêlée, et semblant se multiplier pour se montrer presqu'en même temps partout où sa présence pouvoit être nécessaire. Les barbares furent taillés en pièces; et s'il n'y a point d'exagération dans l'orateur qui me sert ici de guide, ce ne fut pas quelqu'un d'entre eux échappé du péril, mais la renommée de la gloire de Maximien qui alla porter dans leur pays la nouvelle de leur défaite. An. R. 1038. *Paneg. Maxim.*

On ne peut douter que ce prince ne fût vaillant. Il en donna une preuve éclatante le jour même qu'il prit possession de son second consulat; et pour mettre cette action sous les yeux du lecteur, je le supplie de me permettre d'employer la traduction d'un morceau oratoire, seul monument du fait. On y trouvera en même temps un échantillon de l'éloquence des temps dont j'écris ici l'histoire. « [1] S'il falloit (dit l'orateur) raconter tous vos An. R. 1039.

[1] *Transeo innumerabiles tuas totâ Galliâ pugnas atque victorias. Quæ*

« exploits en Gaule, quel discours pourroit y suffire?
« Mais je ne puis passer sous silence le premier jour de
« votre consulat, ce jour célèbre dont vous avez si glo-
« rieusement changé la destination. Il n'étoit fait que
« pour préluder, et vous l'avez employé à agir; et
« le soleil, dans l'espace de sa plus courte révolution,
« vous a vu commençant les fonctions de consul et rem-
« plissant celles de général. Nous vous avons vu, César,
« en un même jour faire des vœux pour la république,
« et vous mettre dans le cas de les acquiter. Ce qui étoit
« l'objet de vos souhaits pour l'avenir, vous l'avez
« rendu présent; ensorte que l'on peut dire qu'après avoir
« imploré le secours des dieux, vous avez su le prévenir.
« Ce qu'ils avoient promis, vous l'avez exécuté. Nous
« vous avons vu, César, en un même jour porter succes-
« sivement le plus majestueux habillement de la paix,

*enim tot tantisque rebus sufficiet oratio? Illum tamen primum consulatûs tui auspicalem diem tacitus præterire nullo modo possum, quo tu solus omnium consecutus es, ut quod tempus anteà incipiendis tantummodò rebus aptum videbatur, tunc primùm potuerit sufficere peragendis; unoque sol curriculo suo, eoque brevissimo et officia te consulis inchoantem videret, et imperatoris implentem. Vidimus te, Cæsar, eodem die pro republicâ et vota suscipere, et convicta * debere. Quod enim optaveras in futurum, fecisti continuò transactum: ut mihi ipsa deorum auxilia, quæprecatus eras, prævenisse videaris, et quidquid illi promiserant antè fecisse. Vidimus te, Cæsar, eodem die et in clarissimo pacis habitu, et in pulcherrimo virtutis ornatu. Bonâ veniâ deûm dixerim: ne Jupiter quidem ipse tantâ celeritate faciem cœli sui variat, quàm facilè tu ** togam prætextam sumpto thorace mutasti, hastam posito scipione rapuisti, à tribunali temet in campum à curuli in equum transtulisti, et rursùs ex acie cum triumpho rediisti, totamque hanc urbem repentinâ tuâ in hostes eruptione sollicitam, lætitiâ et exultatione, et aris flagrantibus, et sacrificiis, et odoribus accensis numini tuo, implesti. Ita utroque illius diei supremo tempore bis divina res pari religione celebrata est: Jovi, dùm pro futuris vovetur; tibi, dùm pro victoriâ solvitur.*

* J'ai substitué ce mot à *conjuncta*, qui est une faute manifeste. *Convicta vota* sont des vœux que l'événement a mis dans l'obligation d'acquitter.

** Les éditions répètent ici mal à propos le mot *Jupiter*. Je l'ai retranché.

« et le plus brillant ornement du commandement militaire. Que les dieux me permettent de le dire : non, « Jupiter lui-même ne varie pas si subitement la face « du ciel où il règne que vous avez changé l'appareil « de toute votre personne. Vous dépouillez la robe pré-« texte pour prendre la cuirasse : la main qui portoit le « sceptre d'ivoire se charge de la pique ; vous passez en « un instant du tribunal au champ de bataille, de la « chaise curule vous montez à cheval, et avec la même « rapidité vous revenez triomphant du combat. Cette « ville, que votre brusque sortie sur les ennemis avoit « laissée dans l'inquiétude, vous la remplissez d'allé-« gresse et de cris de victoire, d'autels où fume l'encens, « de sacrifices, de parfums qui se consument en l'hon-« neur de votre divinité. Ainsi les deux extrémités de ce « jour ont été consacrées par des cérémonies également « religieuses, qui se sont adressées d'abord à Jupiter « pour lui demander la victoire, ensuite à vous pour « vous en rendre les actions de grâces. »

Les antithèses ne sont pas ménagées dans ce morceau, et l'adulation y est poussée jusqu'à l'impiété. On sent que le plus grand des dieux pour l'orateur n'est pas Jupiter. Mais enfin les tours sont ingénieux, l'expression vive et brillante ; et si les historiens du temps valoient dans leur genre ce que cet orateur vaut dans le sien, nous n'aurions pas tant de sujet de nous plaindre.

Le fait en lui-même est beau et honorable pour Maximien. La ville dont il s'agit est sans doute Trèves, où l'empereur ayant pris possession du consulat le premier janvier, sortit dans le moment sur quelques troupes de Germains qui couroient la campagne, les battit, les dissipa, et rentra victorieux dans la ville.

Maximien ne se contenta pas de cet avantage passager ; il voulut assurer d'une façon durable la tranquillité des Gaules en portant ses armes au-delà du Rhin. Il passa ce fleuve ; il ravagea par le fer et par le feu tout le pays

qui est au-delà. Les barbares, effrayés, recoururent à sa clémence; et l'orateur nomme deux rois des Francs, Génobon et Atech, qui par leurs soumissions obtinrent la paix de l'empereur romain, et se tinrent heureux d'être maintenus par lui dans la possession de leurs états.

Eutrop. Mais il s'en falloit beaucoup que toute la nation des Francs fût domptée. Il y en avoit une partie qui, de concert avec les Saxons, couroit les mers, et rendoit la navigation impraticable par ses pirateries. Maximien opposa à ce mal un remède du succès duquel il eut lieu de se repentir.

Aurel. Vict. Eutrop. Il avoit à son service un excellent officier de marine nommé Carausius, né Ménapien [a], dans le voisinage de la mer, et qui, s'étant exercé dès l'enfance à la manœuvre des vaisseaux, et ayant même dans les premiers temps tiré de ce métier sa subsistance, s'étoit élevé par degrés; et à mesure qu'il perçoit, les occasions lui permettant de développer ses talens, il s'acquit de plus en plus l'estime de Maximien, qui enfin le jugea capable de conduire en chef une entreprise importante. Cet empereur le chargea donc d'assembler une escadre à Boulogne, de donner la chasse aux pirates francs et saxons, et d'en purger les mers. Carausius avoit en effet toute la bravoure et toute l'habileté nécessaires pour s'acquitter parfaitement de sa commission; mais non pas la probité, sans laquelle nul devoir n'est bien rempli. Il regarda l'emploi qui lui étoit confié comme une occasion de s'enrichir; et on le soupçonna, non sans fondement, de laisser passer les corsaires pour les attaquer au retour, lorsqu'ils seroient richement chargés. Il faisoit ainsi de bonnes prises, dont il ne rendoit que peu, soit au trésor impérial, soit aux provinces pillées, et tournoit la plus grosse part à son profit. Maximien, qui

[a] Les Ménapiens occupoient alors le pays qui confinoit à celui des Morins. Les Morins, comme tout le monde sait, habitoient la côte où sont Boulogne, Calais, etc.

ne connut jamais les tempéramens de la douceur et de la prudence, ordonna que l'on tuât sans aucune forme de procès un officier de cette considération. Carausius fut averti à temps, et il passa avec sa flotte dans la Grande-Bretagne. Là, ayant gagné ou intimidé la seule légion romaine qui étoit restée dans l'île, et quelques corps de troupes étrangères qui accompagnoient la légion, il prit la pourpre et se fit reconnoître empereur. Non content d'avoir échappé à Maximien dans le moment, et sûr d'être attaqué, il eut soin de se fortifier dans son nouvel établissement : il augmenta sa flotte par la construction d'un grand nombre de vaisseaux; il invita les barbares, Francs et Saxons, à venir s'attacher à sa fortune, en leur présentant pour amorce le pillage des provinces maritimes de la Gaule. Comme il étoit grand homme de mer, il instruisit par de savantes leçons ces aventuriers qu'il ramassoit de toutes parts; et il se forma ainsi une marine puissante, soit par la multitude des bâtimens, soit par l'habileté de ceux qui les montoient. *Eumen. paneg. Const. Cæs.*

Il eut le temps nécessaire pour affermir par ces moyens un pouvoir naissant : car, lorsqu'il se révolta, Maximien étoit encore occupé de la guerre contre les Germains; et d'ailleurs il se trouvoit sans flotte. Il fallut à ce prince du moins l'intervalle d'une année, pour achever d'une part de pacifier et de soumettre les nations germaniques, et de l'autre faire construire des vaisseaux sur les grandes rivières de la Gaule, dont les embouchures regardent l'île de la Bretagne. Lorsque l'armement naval de Maximien fut prêt, Carausius étoit en état de le bien recevoir. Il avoit même un grand avantage sur son ennemi; car les matelots et les soldats de l'empereur étoient tout neufs sur mer, et sans aucune expérience, soit pour manœuvrer, soit pour se battre sur cet élément. L'orateur Eumène ajoute que les vents et les flots leur furent contraires. Ce qui est certain, c'est que Maximien abandonna son entreprise, et se crut obligé de faire la paix *Mam. paneg. Maxim.* *Eumen.*

Eutrop. et Aurel. Vict. avec Carausius, en lui laissant la jouissance de son usurpation. Ce rebelle demeura donc en possession de la Grande-Bretagne et du titre d'Auguste ; et nous avons *Tillem.* une médaille qu'il fit frapper sur l'événement même dont je parle, et dans laquelle il s'associe avec Dioclétien et Maximien. Elle porte cette légende : LA PAIX * DES TROIS AUGUSTES. Carausius brava ainsi dans son île pendant plusieurs années tout le reste de l'univers, jusqu'à ce qu'il succombât à une trahison domestique. Les auteurs anglois cités par M. de Tillemont disent qu'il rebâtit et fortifia le mur de Sévère, et qu'il remporta quelques avantages sur les barbares.

* PAX AUGGG.

Eumen. paneg. Const. Cæs. Son gouvernement dans le civil fut tyrannique, et digne des voies par lesquelles il s'étoit élevé. Il tint les peuples en captivité ; il lâcha la bride à ses passions et à celles des gens de guerre, qui étoient le seul appui de sa grandeur ; et les Bretons virent leurs femmes et leurs enfans, arrachés d'entre leurs bras, servir de victimes à la débauche de leurs maîtres.

Eumen. paneg. Const. Cæs. Pour ne rien omettre de ce que les monumens anciens nous ont conservé des faits de Maximien dans la Gaule, je dirai que ce prince, ayant réduit à la soumission les nations germaniques voisines du Rhin, en transplanta quelques tribus sur les terres de ceux de Trèves et des Nerviens, qui habitoient le pays auquel répondent à peu près les diocèses de Cambrai et de Tournai. C'étoit une politique sujette à inconvéniens, mais néanmoins souvent mise en usage par les empereurs, que de peupler de barbares les terres que la guerre avoit ravagées aux frontières de l'empire. Nous en verrons encore de fréquens exemples. Les peuples transportés par Maximien sont nommés Francs et Lètes. Ce dernier nom a été diversement interprété par les savans, et il n'est pas encore bien décidé quel sens on doit y attacher. Je me contenterai d'observer que l'épithète [1] qu'y joint Eumène favorise l'opi-

[1] *Lætus postliminio restitutus.*

nion de ceux qui pensent que les Lètes étoient des Gaulois d'origine, qui, ayant autrefois passé dans la Germanie, revenoient dans leur ancienne patrie en recevant des établissemens en Gaule.

Deux inscriptions, qui subsistent encore dans Grenoble, nous apprennent que Dioclétien et Maximien ont bâti et rétabli les murs, et même les édifices intérieurs de cette ville, qui se nommoit alors *Cularo*. *Tillem.*

Tout ce que je viens de raconter de Maximien est renfermé dans un espace de cinq ans, depuis la fin de l'année de Jésus-Christ 286 jusqu'en 291. Durant ces mêmes années, Dioclétien avoit fait aussi différentes expéditions militaires dont je dois maintenant rendre compte.

J'ai déjà remarqué que Dioclétien étoit peu guerrier; et, en effet, le plus grand exploit que l'on cite de lui pendant tout son règne, est d'avoir forcé par la terreur de son nom le roi des Perses à faire la paix avec lui. Vararane II, ainsi que je l'ai rapporté, avoit profité de la mort de Carus, de la retraite de Numérien, et de la guerre civile entre Dioclétien et Carin, pour rentrer dans la Mésopotamie; et il menaçoit la Syrie d'une invasion. Dioclétien n'eut qu'à se montrer, et tout rentra dans le calme. A son approche, le roi de Perse oublia l'orgueil dont il s'étoit enivré; il envoya des ambassadeurs et des présens à l'empereur romain; il lui demanda la paix, et il ne l'obtint qu'en se retirant de la Mésopotamie, et se resserrant au-delà du Tigre. Voilà ce que nous pouvons recueillir des orateurs du temps qui louent Dioclétien[1] comme ayant imité Jupiter son dieu tutélaire, et pacifié l'univers, ainsi que lui, par un signe de tête. Il est vrai que, s'il n'y a point d'exagération dans les faits, un tel exploit est plus glorieux à ce prince que des victoires qu'il auroit achetées par beaucoup de sang. *Mamert. paneg. Maxim.* *Eumen. paneg. Const. Cæs.*

[1] *Hoc, Jovis sui more, nutu illo patrio quo omnia contremiscunt, et majestate vestri nominis, consecutus est.* Mamert.

Mamert. paneg. et genethl. Maxim. Eumen. paneg. Constant. Cæs.

Au reste, il acquit aussi de la gloire par les armes. Les panégyristes citent les Sarrasins chargés par lui de chaînes; ils parlent de victoires qu'il remporta en Rhétie sur les Allemands, dans la Pannonie et les contrées voisines sur les Sarmates, les Juthonges, les Quades, les Carpiens, les Goths. Il ne paroît pas que ces faits d'armes aient été fort considérables en eux-mêmes : mais ils prouvent l'activité de Dioclétien; et ce n'est pas un éloge médiocre que d'avoir su contenir tant de peuples barbares, et les obliger à se renfermer dans leurs limites.

Mamert. genethl. Maxim.

On décerna le triomphe aux deux empereurs pour les exploits que j'ai rapportés de l'un et de l'autre. Ils ne se hâtèrent pas de le célébrer; et, toujours occupés à combattre de nouveaux ennemis, ils en différèrent la pompe de plusieurs années.

An. R. 1041.

En l'année de Jésus-Christ 290, ils eurent une entrevue à Milan. Pour s'y rendre, ils passèrent, en plein hiver, l'un les Alpes juliennes, venant de la Pannonie, l'autre les Alpes cottiennes, venant de la Gaule. L'histoire ne nous apprend point quel étoit le motif de cette entrevue; mais, quand ils n'y auroient eu d'autre objet que de donner à l'univers le spectacle de leur union parfaite, c'étoit de quoi s'attirer une admiration qui n'étoit pas sans fruit, et qui devoit contribuer infiniment à maintenir la paix et la tranquillité dans l'empire. Cette union des deux empereurs est célébrée par Mamertin; et elle me paroît un phénomène si singulier, un sujet si solidement beau, une leçon si utile pour l'exemple, que je ne puis me refuser au désir de transcrire ici quelques-unes des pensées par lesquelles cet orateur en fait sentir tout le prix.

« [1] Quels siècles (dit Mamertin) ont jamais vu une

[1] *Quæ ulla unquàm vidêre secula talem in summâ potestate concordiam? Qui germani geminique fra-* [illegible] *indiviso patrimonio tam æqua-* [illegible]*tuntur, quàm vos orbe ro-* [illegible] *Obtrectant sibi invicem artifices operum sordidorum : est inter aliquos etiam canoræ vocis invidia : nihil denique tam vile, tam vulgare est, cujus participes malignis æmulationis stimulis vacent. Vester verò immortalis animus omnibus opibus,*

« telle concorde dans la possession et l'exercice du pou-
« voir souverain? Où trouve-t-on des frères, même ju-
« meaux, qui usent d'un patrimoine indivis avec autant
« d'égalité que vous usez de l'empire? L'envie infecte les
« cœurs même des plus vils artisans; le talent de mu-
« sicien excite la jalousie entre ceux qui s'en disputent
« la gloire : il n'est rien de si bas, de si vulgaire dont
« la cupidité des copartageans ne fasse une matière
« de querelles et de malignes dissensions. Mais les âmes
« célestes et divines de nos empereurs sont au-dessus de
« toute l'opulence, de toute la fortune; elles sont plus
« grandes que l'immense étendue de l'empire. Le Rhin
« et le Danube, le Nil, et l'Euphrate associé avec le Tigre,
« les deux Océans, oriental et occidental, et tout ce qui
« est contenu de terres, de fleuves, de ports et de ri-
« vages entre ces bornes si reculées, voilà ce qui est pour
« vous un bien commun, dont vous jouissez également
« avec autant de satisfaction que les deux yeux jouissent
« en commun de la lumière du jour. Ainsi votre amitié
« mutuelle double à votre égard les bienfaits des dieux.

omnique fortunâ, atque etiam ipso est major imperio. Vobis Rhenus, et Ister, et Nilus, et cum gemino Tigris Euphrate, et uterque.... Oceanus, et quidquid est inter ista terrarum, et fluminum, et littorum, tam facili sunt æquanimitate communia, quantùm sibi gaudent esse communem oculi diem. Ita duplices vobis divinæ potentiæ fructus pietas vestra largitur; et suo uterque fruitur et consortis imperio. Laurea illa devictis accolentibus Syriam nationibus, et illa rhætica, et illa sarmatica, te, Maximiane, fecerunt pio gaudio triumphantem. Itidem hic gens Cavionum Herulorumque deleta, transrhenana victoria, et domitis oppressa Francis bella piratica, Diocletianum votorum compotem reddiderunt. Dividere inter vos dii immortales sua beneficia non possunt: quidquid alterutri præstatur, amborum est.

Obstupescerent certè omnes homines admiratione vestri, etiam si vos idem parens eademque mater ad istam concordiam naturæ legibus imbuissent. At enim quantò hoc est admirabilius vel pulchrius, quòd vos castra, quòd prælia, quòd pares victoriæ fecêre fratres? Dùm virtutibus vestris favetis, dùm pulcherrima invicem facta laudatis, dùm ad summum fortunæ fastigium pari gradu tenditis, diversum sanguinem affectibus miscuistis. Non fortuita in vobis est germanitas, sed electa. Notum sæpè eisdem parentibus natos esse dissimiles. Certissimæ fraternitatis est usque ad imperium similitudo. Mamert. genethl. Maxim.

« Chacun de vous jouit de ses exploits et des exploits de « son collègue. Les lauriers cueillis par Dioclétien en « Orient, en Rhétie, en Pannonie, ont touché votre « cœur, Maximien Auguste, de la joie la plus vive et la « la plus pure. Et réciproquement les nations germa- « niques détruites en Gaule, la Germanie au-delà du « Rhin dévastée, les guerres des pirates étouffées par la « soumission des Francs, toutes vos victoires, en un mot, « ont mis Dioclétien au comble de ses vœux. Les dieux « ne peuvent partager leurs dons entre vous. Tout ce « qui est accordé à l'un, devient commun à tous deux.

« Ce seroit là une merveille digne de l'admiration de « tous les hommes, quand la nature elle-même, en vous « donnant une même origine, vous auroit inspiré les « principes et les lois de l'union fraternelle. Mais com- « bien la merveille croîtra-t-elle, si l'on fait réflexion « que vous n'êtes que frères d'armes, et que les camps, « les exercices militaires, des exploits de guerre égale- « ment glorieux, et non les liaisons du sang, ont serré « les nœuds de votre concorde ! L'origine étoit diffé- « rente ; mais l'admiration mutuelle pour vos vertus, « les louanges que vous vous donniez réciproquement « pour vos belles actions, une noble émulation qui vous « faisoit tendre d'un pas égal au faîte des honneurs et « de la fortune, de si grandes et de si heureuses ressem- « blances ont produit l'union des cœurs. Vous êtes de- « venus frères par un choix libre, et non par le hasard « de la naissance. Il n'est que trop prouvé par de fré- « quentes expériences que les enfans d'un même père « souvent se ressemblent et s'accordent peu : c'est être « véritablement et parfaitement frères que de porter la « ressemblance et l'union jusqu'à la société de l'em- « pire. »

C'est ainsi que Mamertin loue le concert et la bonne intelligence des deux empereurs; et les circonstances ne lui permettoient pas de mettre aucune différence entre

Dioclétien et Maximien. Mais, quoique cette union fasse beaucoup d'honneur à l'un et à l'autre, il est aisé de sentir que la principale gloire en appartenoit à celui qui en étoit l'auteur et le principe par une supériorité de sagesse toujours imposante, sans avoir de domination à exercer, et substituant l'impression du respect au droit de contrainte dont elle s'étoit dépouillée. Dioclétien comptoit tellement sur cette autorité inhérente à sa personne, qu'il ne craignit point de se donner encore, non pas véritablement deux collègues, mais deux aides, sous le nom de Césars, auxquels il communiqua un très-grand pouvoir, avec l'assurance de la succession à l'empire.

Les dangers multipliés le déterminèrent à multiplier les secours. En l'année de Jésus-Christ 291, Mamertin vantoit le bonheur de l'empire qui n'étoit plus attaqué par les barbares occupés à se détruire les uns les autres. Cet orateur entre même sur ce point en quelque détail. Il dit que les Maures se déchirent par des guerres civiles: il met aux mains les Goths avec les Bourguignons, les Taïfales avec les Vandales et les Gépides. Il ajoute qu'Ormiès ou Hormisdas, frère du roi des Perses, s'étoit révolté, et avoit entraîné dans sa rébellion quelques nations scythiques. Mais si l'empire romain, à la faveur des troubles qui agitoient ses ennemis, jouit de la tranquillité, elle ne fut que passagère et de peu de durée. Dès la fin de la même année 291, et au commencement de la suivante, la scène changea, et les craintes de guerres domestiques et étrangères alarmèrent la prudence de Dioclétien. Outre Carausius qui tenoit toujours la Grande-Bretagne, en Egypte Achilléus prit la pourpre: l'Afrique fut ravagée par les Quinquegentiens, peuple ou ligue dont l'histoire ne fait mention que dans le temps dont je parle: un certain Julianus se révolta en Afrique, ou, selon d'autres, en Italie. Enfin le roi de Perse, apparemment vainqueur de son frère, menaçoit

An. R. 1042.

Eutrop. et Vict. uterque.

d'attaquer les Romains en Orient. Je ne parle point des nations germaniques et scythiques voisines du Rhin et du Danube, que leurs divisions affoiblissoient, mais qui cependant ne laissèrent pas, comme nous le verrons, de donner de l'exercice aux armes romaines.

Il falloit faire face à tant de dangers à la fois, et par conséquent distribuer les forces de l'état sous divers chefs. Il est bien vraisemblable que Dioclétien ne crut pas pouvoir confier en sûreté le commandement des armées à de simples généraux. Sans doute les exemples accumulés d'un si grand nombre de tyrans depuis Gallien l'effrayoient. Il voyoit que dans ces derniers temps il ne s'étoit presque trouvé aucun particulier à la tête d'un corps considérable de troupes qui ne donnât l'essor à ses espérances, et qui n'aspirât à la première place. Il pensa donc qu'étant obligé d'employer pour différentes expéditions plusieurs armées en même temps, il n'en devoit partager le commandement qu'avec des Césars qu'il nommeroit, et en qui l'assurance de succéder au trône par une voix légitime pût prévenir ou réprimer les mouvemens d'une injuste ambition. Son choix tomba sur Constance Chlore et Galérius, que je dois faire connoître au lecteur.

Constance est nommé dans les anciens monumens Flavius Valerius Constantius. Aurélius Victor lui donne le nom de *Julius*. Quant au surnom de *Chlore*, nous ne le trouvons point autorisé dans l'antiquité. Ce mot grec, qui signifie *pâle*, étoit apparemment une épithète qu'il ne s'attribuoit point lui-même, mais qui, reçue dans le public, a passé en usage par la commodité de servir à le distinguer des autres princes de même nom. Son nom propre étoit Constantius, celui de sa famille Flavius. Le nom de Valérius lui vint par l'adoption de Maximien, qui le tenoit lui-même de Dioclétien.

J'ai déjà dit qu'il étoit, par sa mère Claudia, petit-neveu de l'empereur Claude II, et que son père Eutro-

pius tenoit un rang illustre dans la nation des Dardaniens d'Illyrie. Ainsi il a par-dessus les empereurs ses contemporains, qui presque tous étoient des hommes nouveaux, l'avantage de la noblesse.

Il l'emportoit encore sur la plupart d'entre eux par d'autres qualités plus estimables : caractère doux, modéré, plein d'humanité, chéri des soldats, aimant à faire le bonheur des peuples, réglé dans ses mœurs, et respectant la vertu. Il connut même le vrai Dieu, si nous en croyons Eusèbe, et il condamnoit la grossière superstition du polythéisme. Mais, ainsi que plusieurs philosophes des plus éclairés, il se persuadoit apparemment qu'il devoit penser pour lui, et agir comme le vulgaire.

Lact. de mort. persec. 8 et 18. Eutrop. Euseb. vit. Const. 13, 14, 17.

Nous n'avons pas lieu de croire qu'il fût fort instruit dans les lettres ; mais, en grand prince, il les favorisa, il les protégea. C'est de quoi nous verrons la preuve dans la suite.

Aurel. Vict. Eumen. pro schol. instaur.

Son éducation fut toute militaire. Il commença par servir dans les gardes, et il s'éleva par degrés. Il se forma dans l'art de la guerre sous de grands maîtres, Aurélien et Probus ; et pendant que le premier de ces deux empereurs régnoit encore, Constance, revêtu déjà d'un commandement considérable, fit voir qu'il avoit profité de ses leçons, puisqu'on lui attribue l'honneur d'une victoire remportée, vers l'an de J. C. 274, sur quelque nation germanique, près de Vindonissa, aujourd'hui Windisch dans la Suisse. Sous Carus, il étoit gouverneur de la Dalmatie ; et nous avons vu que dès-lors il paroissoit digne de l'empire. Employé par Dioclétien à repousser une irruption des Sarmates voisins du Bosphore cimmérien, il réussit à la satisfaction de son prince ; et peu après il fut fait César, autant aidé de la recommandation de son mérite que de celle de sa naissance.

Tillem. Aurel. Vict. Eumen. paneg. Const. Aug. Vop. Carin. 17. Tillem.

Rien au monde ne ressembloit moins à Constance que le collègue qu'on lui donna. Galérius, né dans la

Eutrop. Vict. uterque.

Lact. 9 et 33. Eus. hist. eccl. VIII, 16.

Dace, de la plus basse origine, occupé dans son enfance à garder des troupeaux de bœufs, étoit brutal, féroce, sanguinaire. Eutrope loue le règlement de ses mœurs. Mais cet éloge paroît difficile à allier avec l'intempérance dans le boire et dans le manger, qui avoit fait de ce prince une masse énorme de chair; et la maladie également cruelle et honteuse qui le fit périr misérablement donne lieu de soupçonner en lui des débauches encore plus criminelles.

Il falloit pourtant qu'il eût quelques bonnes qualités qui lui attirassent l'estime de Dioclétien. On convient qu'il savoit la guerre, ayant passé par tous les degrés de la milice, depuis la condition de simple soldat jusqu'aux emplois les plus importans, dont il s'étoit acquitté avec gloire et avec succès. D'ailleurs on lui attribue quelque amour pour la justice; disposition qui n'est pas incompatible avec la dureté dans les mœurs. Si la bassesse de son origine fut une raison qui influa dans le choix de Dioclétien, si cet empereur regarda Galérius comme sa créature, qui, lui devant tout, ne pouvoit manquer de conserver pour lui de l'attachement et de la reconnoissance, sa prudence le trompa; et il trouva dans Constance, à qui sa naissance donnoit des prétentions au trône, plus de fidélité et de modération que dans Galérius, fils de pâtre, et pâtre lui-même.

Tillem.

Galérius prend dans ses médailles les noms de *C. Galerius Valerius Maximianus*. Galérius étoit son nom propre; il emprunta celui de *Valérius* de Dioclétien, qui l'adopta. Ce même empereur lui donna le surnom de *Maximianus*, comme un avertissement d'imiter la fidélité de Maximien Herculius envers son bienfaiteur. Les écrivains du temps l'appellent quelquefois *Armentarius*, par allusion à son premier état de gardeur de bœufs ou de chevaux. Car le mot *armentum* en latin signifie un troupeau de grands animaux. Pour lui, il n'usoit point de ce nom, qui lui eût rappelé des idées désagréables.

Il n'est point de précautions que Dioclétien ne mît en œuvre pour unir et attacher fortement à lui et à son collègue ceux qu'il prétendoit faire Césars. J'ai déjà parlé incidemment de leur adoption. Galérius fut adopté par Dioclétien, et reçut de lui le surnom de *Jovius*; Constance par Maximien, qui lui communiqua pareillement son surnom d'*Herculius*. De nouveaux mariages cimentèrent l'alliance. Constance et Galérius étoient tous deux mariés; le premier à Hélène, mère du grand Constantin; le nom de l'épouse du second n'est pas connu. Les empereurs exigèrent qu'ils répudiassent leurs femmes. Dioclétien donna Valérie sa fille en mariage à Galérius. Constance épousa Théodora, belle-fille de Maximien, sortie d'un premier mariage de l'impératrice Eutropia.

Eumen. proschol. instaur.

Eutrop. Vict. uterque.

Tous les arrangemens préliminaires étant pris, la cérémonie de l'installation des Césars se fit le premier mars de l'année de J. C. 292. Dioclétien, ayant assemblé les soldats dans un lieu distant de trois mille pas de Nicomédie, monta sur une hauteur, présenta aux troupes Galérius, et de leur consentement le revêtit de la pourpre. Il est très-probable que Constance reçut le même honneur de Maximien dans quelques villes des Gaules et de l'Italie.

Eumen. paneg. Const. Cæs.

AN. R. 1043.

Lact. c. 19.

Tillem.

Les deux Césars, à l'exception du titre d'Augustes qui demeura réservé à Dioclétien et à Maximien, furent décorés de tous les autres qui caractérisoient chez les Romains le pouvoir suprême. Ils eurent la puissance tribunitienne, les dénominations d'empereurs, de pères de la patrie, de souverains pontifes. C'étoit une nouveauté. Ceux qui avoient été Césars avant eux n'avoient pas joui de semblables prérogatives, peu compatibles avec le titre de princes de la jeunesse, qui leur étoit affecté.

Eumen. proschol. instaur.

Le rang entre Constance et Galérius fut réglé, non sur celui de leurs pères adoptifs. Galérius, quoique

adopté par le premier des Augustes, ne fut que le second des Césars. La prééminence étoit due à Constance, à raison de sa noblesse : et peut-être aussi étoit-il plus avancé dans le service. Le fait est que dans les monumens publics il est toujours nommé le premier.

Euseb. vit. Const. c. 18. Tillem.

Il y avoit déjà eu un partage, non de domaines, si je ne me trompe, mais d'inspection et d'administration entre Dioclétien et Maximien. Les deux Augustes en firent un nouveau de même nature avec leurs Césars. Dioclétien assigna à Galérius pour son département l'Illyrie, la Thrace, la Macédoine, la Grèce; et Maximien à Constance les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

Lact. c. 7. Aurel. Vict. Julian. or. 2.

Ce plan étoit bien entendu pour la défense de toutes les parties de l'empire, qui se trouvoient chacune avoir au milieu d'elles leurs princes, attentifs à empêcher les séditions et les soulèvemens au-dedans, et à repousser les attaques du dehors.

Mais ce même plan devenoit une source de guerres civiles, sinon pour le moment actuel, où la sagesse et l'autorité de Dioclétien tenoit tout en respect, du moins pour la génération suivante. Les enfans de tant de princes ne pouvoient manquer de déchirer l'empire par leurs prétentions contraires. Il est vrai que la souveraine puissance n'étoit point héréditaire de plein droit chez les Romains, comme je l'ai souvent remarqué. Mais pouvoit-on se flatter que des fils d'empereurs et de Césars consentissent à passer leur vie dans la condition privée? L'événement justifiera cette réflexion.

Il résultoit encore du nouvel arrangement de Dioclétien un autre inconvénient, qui a été observé par Lactance, et même par Aurélius Victor. Ces quatre princes formoient quatre cours, et chacun d'eux avoit ses officiers, et en particulier son préfet du prétoire, qui avoit encore sous lui des vicaires de l'institution de Dioclétien, distribués dans les différentes provinces du

département général. Chacun de ces princes vouloit avoir à ses ordres autant de troupes qu'autrefois en entretenoit l'empire tout entier réuni sous un seul chef. De là l'oppression des peuples, l'augmentation des impôts, les exactions, les violences. Le mal s'accroissoit encore par le goût qu'avoit Dioclétien pour diviser les provinces et les morceler en quelque façon. Son but étoit apparemment de diminuer l'autorité des gouverneurs subalternes en diminuant leurs départemens, et de les mettre ainsi hors d'état de se révolter. Mais, à proportion qu'il multiplioit les officiers, il multiplioit les dépenses; et l'abus alloit à un tel excès, qu'en mettant [1] d'un côté tous ceux qu'employoient les quatre princes dans le civil et dans le militaire, et de l'autre tous les contribuables qui devoient fournir à leur subsistance et à leur entretien, le nombre des premiers excédoit celui des autres.

En général, le gouvernement de Dioclétien est décrié par Lactance comme dur et tyrannique. Cet écrivain l'accuse d'avidité pour enrichir le fisc aux dépens des peuples, et pour accumuler des trésors sans fin et sans mesure. Il prétend même que la cruauté venoit à l'appui d'une cupidité injuste, et que souvent, pour envahir le bien, on faisoit périr le possesseur. Je ne sais si le zèle du christianisme a emporté trop loin Lactance contre un persécuteur odieux; mais je vois qu'Aurélius Victor, auteur païen, se plaint de l'introduction des tributs en Italie, qui, comme il arrive d'ordinaire, modestes dans leurs commencemens, montèrent dans la suite à un excès pernicieux.

Lactance blâme encore dans Dioclétien la fureur de bâtir, dont souffrit principalement la ville de Nicomédie, séjour ordinaire de ce prince. [2] Ici, dit notre auteur, c'étoit une basilique qu'il construisoit; là, un

[1] *Major esse cœperat numerus accipientium quàm dantium.* Lact.

[2] *Hic basilicæ, hic circus, hic moneta, hic armorum fabrica, hic*

cirque, en un autre endroit un hôtel des monnoies; ailleurs encore un arsenal. Il falloit un palais pour sa femme, un palais pour sa fille. Pour faire place à ces nouvelles constructions, une grande partie de la ville est enlevée à ses habitans. Les citoyens sont obligés de se transplanter avec leurs femmes et leurs enfans, comme si leur patrie eût été prise par les ennemis. Ce n'est pas tout encore. Ces bâtimens, qui se faisoient en grande partie par corvées, étoient à peine achevés, à la ruine des provinces, qu'une fantaisie de l'empereur obligeoit de les détruire. Voilà un mauvais ouvrage, disoit-il; il faut l'abattre, et travailler sur un autre plan. Telles étoient les dépenses folles auxquelles l'engageoit la manie d'égaler Nicomédie à Rome.

On peut se convaincre qu'il n'y a point d'exagération dans le récit que fait Lactance des profusions de Dioclétien pour les bâtimens, si on le compare avec ce que nous savons et ce que nous voyons encore aujourd'hui des thermes de ce prince dans la ville de Rome; édifice immense, et dont le vaste contour, s'il ne peut être comparé sans hyperbole à [1] l'étendue d'une province, au moins surpasse bien des villes en grandeur. Nardini, témoin oculaire, assure que l'espace qu'occupoient ces thermes comprend maintenant l'église, le monastère et le jardin des bernardins; l'église, le monastère, et l'ample jardin des chartreux; deux grandes aires et les greniers de la chambre apostolique; une fontaine appelée *des Thermes*, et plusieurs vignes et maisons de particuliers. En effet, il ne faut pas croire qu'il n'y eût dans ces thermes que les pièces destinées précisément

Nardin. Rom. vet. IV, 7.

uxori domus, hic filiæ. Repentè magna pars civitatis exciditur. Migrabant omnes cùm conjugibus ac liberis quasi urbe ab hostibus captâ. Et quùm perfecta hæc fuerant cum interitu provinciarum, « Non rectè « facta sunt, aiebat : alio modo « fiant. » Rursùs dirui ac mutari necesse erat, iterùm fortassè casura. Ita semper dementabat, Nicomediam studens urbi Romæ coæquare. Lact.

[1] *Lavacra in modum provinciarum exstructa.* Amm. l. XVI.

aux bains. On y trouvoit tout ce qui est nécessaire pour la promenade, pour les exercices du corps, et même pour l'étude, allées d'arbres, portiques, salles d'escrime, et enfin bibliothèques. Dioclétien fit transporter dans ses thermes la bibliothèque Ulpienne, qui avoit été d'abord logée sur la place de Trajan. Un prince qui construisoit de tels édifices ne travailloit pas uniquement pour la commodité du public : l'amour de la magnificence et du faste y entroit pour beaucoup.

Je reviens à l'ordre des faits. Cinq objets d'inquiétude avoient déterminé Dioclétien à nommer des Césars : Carausius, le roi de Perse, les Quinquegentiens, Julien, tyran en Afrique ou en Italie, Achillée en Egypte. Ces différens soins occupèrent les quatre princes pendant un espace de cinq à six ans, et le succès leur fut favorable de tous les côtés. C'est de quoi je dois maintenant rendre compte au lecteur, autant que le permet la disette de mémoires.

Maximien vainquit et dompta les Quinquegentiens. *Eutrop.* Quels que puissent être ces peuples, tout-à-fait inconnus, on a quelque lieu de les regarder comme ayant appartenu à la Mauritanie [a] : car les panégyristes *Paneg.* I, vantent beaucoup les exploits de Maximien, vers ces VIII *et* IX. temps-ci, contre les Maures, et ils ne disent pas un seul mot des Quinquegentiens, nom qui paroît subitement dans l'histoire, et qui s'éclipse de même. Après les temps dont nous parlons, il n'en est plus fait aucune mention.

Ce fut encore Maximien qui délivra l'empire du tyran *Vict. epit.* Julien. Cet usurpateur, se voyant vaincu, se perça lui-même de son épée, et se jeta encore vivant dans les flammes d'un bûcher qu'il avoit fait allumer.

[a] Scaliger, dans ses notes sur la chronique d'Eusèbe, p. 223, incline à penser que les Quinquegentiens sont les peuples de la Libye pentapolitaine. La ressemblance des noms peut appuyer cette conjecture. Car les mots *Πενταπολις* en grec, et *quinquegentes* ou *quinquegentiani* en latin, signifient également *cinq peuples.*

Tillem. *Eutrop.* *Aurel. Vict.* *Amm. lib.* XXVIII. *Jorn. de rebus get. c.* 16.

Dioclétien se chargea de la guerre contre Achillée, et il ne la poussa pas fort vivement, puisque ce tyran régna six ans en Egypte. Durant cet intervalle, je ne puis citer d'autre exploit de l'empereur romain que la transplantation des Carpiens en Pannonie. Aurélien y avoit déjà transporté une partie de cette nation. Dioclétien acheva l'ouvrage : les Carpiens, battus par lui et par Galérius, prirent le parti de se soumettre ; et, établis sur les terres de l'empire, au lieu d'ennemis ils devinrent sujets. Il est encore parlé de châteaux bâtis par Dioclétien dans le pays des Sarmates, vis-à-vis des villes d'Acincum et de Bononia dans la Pannonie. *Tillem.*

An. R. 1047. *Aur. Vict.* *Eutrop.* *Euseb. chron.*

L'an de Jésus-Christ 296, ce prince marcha contre le tyran de l'Egypte, le vainquit dans un combat sans beaucoup de peine ; et, l'ayant réduit à s'enfermer dans Alexandrie, il l'y assiégea. Le siége dura huit moins : au bout desquels Achillée fut pris et tué avec les principaux complices de sa rébellion. Cette juste punition des coupables n'étoit que le prélude d'inexcusables cruautés. Le vainqueur se vengea sur les peuples. Il livra Alexandrie au pillage, si nous en croyons Orose ; et on peut l'en croire, puisqu'il est constant par le témoignage d'Eutrope, auteur païen, que Dioclétien souilla toute l'Egypte de meurtres et de proscriptions. Il fit néanmoins pour le pays divers règlemens dont l'expérience et la pratique prouvèrent l'utilité. *Oros.* VII, 25.

Jo. Antioch. apud Vales.

Je ne donnerois point place ici à ce que nous débite gravement un historien du moyen âge, s'il n'étoit bon de conserver le souvenir des erreurs vulgaires qui ont régné parmi les hommes. Cet écrivain raconte que Dioclétien fit rechercher avec soin les livres des anciens Egyptiens sur l'alchimie, et qu'il les brûla, de peur que le secret de faire de l'or et la facilité de s'enrichir par cette voie ne missent l'Egypte à portée de renouveler ses révoltes. On sait assez aujourd'hui ce qu'il convient de penser touchant cet art mensonger, accrédité

par des charlatans et adopté par des dupes, qui souvent ont dissipé les biens réels qu'ils possédoient pour courir après une vaine fumée.

M. de Tillemont rapporte, avec assez de vraisemblance, à cette expédition de Dioclétien la ruine des villes de Busiris et de Coptos, qui, suivant le témoignage de la chronique d'Eusèbe, s'étant révoltées vers ces temps-ci contre les Romains, furent prises et détruites jusqu'aux fondemens. Ces deux villes, quoique jointes ensemble par l'ancien auteur, étoient fort éloignées l'une de l'autre, Busiris dans le Delta, Coptos dans la Thébaïde.

Il est constant que Dioclétien visita les frontières de l'Egypte du côté du midi, et que, pour en établir la tranquillité, il prit des précautions convenables à son génie, plus porté aux voies de prudence que touché des idées de la gloire. Considérant que l'étendue de pays que possédoient les Romains au-dessus d'Eléphantine sur le Nil, jusqu'à sept journées de distance, leur étoit plus onéreuse qu'utile, et que le revenu qu'ils en tiroient ne suffisoit pas pour la dépense des garnisons qu'il falloit y entretenir, il abandonna ces sept journées de pays aux Nobates, peuples qui habitoient les déserts d'Oasis; et en leur faisant don de cette contrée, bien plus riche et plus abondante que la leur, il les chargea de la défendre contre les Blemmyes, et d'arrêter leurs courses importunes. Il convint aussi d'acheter la paix des uns et des autres par une pension, qui se payoit encore du temps de Justinien, mais sans beaucoup de fruit : la force seule des armes pouvoit contenir l'avidité des barbares.

Procop. de bel. pers. 1, 19.

Constantin accompagna Dioclétien dans la guerre d'Egypte, et il y signala sa valeur naissante par plusieurs belles actions. Il devoit être alors dans sa vingt-troisième année : car il y a lieu de croire qu'il est né l'an de Jésus-Christ 274, et c'est à l'an 296, comme je l'ai dit, que se rapporte vraisemblablement la victoire

Tillem. Const. art. 4.

de Dioclétien sur Achillée. Cet empereur l'avoit pris auprès de lui comme otage, lorsqu'il nomma César Constance Chlore son père: et il paroît que depuis ce temps Constantin ne s'éloigna guère de la personne de Dioclétien, si ce n'est pour suivre Galérius dans ses expéditions, soit sur le Danube, soit contre les Perses. Ainsi ce prince, destiné par la Providence à devenir le protecteur du christianisme, passa toute sa jeunesse sous la main et dans la dépendance des plus violens ennemis du nom chrétien.

Il étoit né à Naïsse, ville de Mœsie, mais anciennement attribuée à la nation des Dardaniens, de laquelle sortoient ses ancêtres paternels; et il avoit pour mère Hélène, à qui quelques auteurs, même chrétiens, ont contesté la qualité d'épouse de Constance Chlore, et ont par conséquent rendu douteuse la légitimité de la naissance de Constantin. Mais, dans la vérité, cette opinion ne paroît fondée que sur ce qu'Hélène [a] étoit d'une condition fort inférieure à son mari. Du reste, tout conspire à nous la faire regarder comme unie à Constance par une alliance légitime: le titre d'épouse, qui lui est accordé par plusieurs écrivains, la considération dont jouit toujours Constantin à la cour de Dioclétien, où il tenoit le premier rang après l'empereur, la qualité même d'otage, qui suppose qu'il étoit cher à son père, comme un fils destiné à lui succéder; enfin les éloges donnés par les panégyristes à la [1] vie chaste

Tillem. not. 1 sur Constant.

[a] S. Ambroise a dit qu'Hélène tenoit hôtellerie, et que telle fut l'origine de ses liaisons avec Constance. C'est un témoin respectable, mais il est seul. Si ce fait eût été connu de Zosime, qui est l'ennemi déclaré de Constantin, qui le traite nettement de bâtard, et sa mère de femme peu vertueuse, il n'auroit pas manqué d'en faire usage.

[1] *Quò enim magis continentiam patris æquare potuisti* (l'orateur adresse la parole à Constantin) *quàm quòd te ab ipso fine pueritiæ illicò matrimonii legibus tradidisti, ut primo ingressu adolescentiæ formares animum maritalem, nihil de vagis cupiditatibus, nihil de concessis ætati voluptatibus in hoc sacrum pectus admitteres?* Paneg. Maxim. et Const.

de Constance, qu'on loue son fils d'avoir imitée en prévenant par un engagement légitime les dangers auxquels l'âge et l'ivresse de la fortune auroient pu exposer sa vertu, et en respectant toujours les lois sacrées du mariage. Par ces raisons nous nous déterminons à suivre le sentiment le plus honorable pour Constantin, et à le reconnoître pour fils légitime de Constance Chlore.

Ce jeune prince montra dès son premier âge ce qu'il devoit être un jour. Il réunissoit les avantages du corps aux belles qualités de l'âme : grand de taille, bien fait de sa personne, brave jusqu'à ajouter aux hasards communs de la guerre ceux des combats singuliers contre les plus courageux des ennemis, généreux, magnanime, sage dans sa conduite privée, et ne connoissant d'autre passion que celle de soutenir l'éclat de son nom, et de se rendre digne de la grandeur à laquelle sa naissance l'appeloit. Son père étoit pour lui un grand exemple; et les exploits que j'ai à rapporter de Constance surpassent de beaucoup ce que nous savons de ceux de Dioclétien et de Maximien. *Tillem. Constant. art. 4.*

Ce prince avoit la Gaule pour département, et par conséquent deux ennemis à combattre, savoir Carausius d'une part, usurpateur de la Grande-Bretagne et du titre d'Auguste : de l'autre, les peuples germains ou francs, qui, favorisés et aidés par ce même Carausius, s'étoient emparés du pays des Bataves.

Carausius possédoit sur la côte de la Gaule la ville de Boulogne; et Constance crut devoir commencer par lui enlever cette place, afin de le renfermer entièrement dans son île. Pour réussir plus sûrement dans son entreprise, il usa de diligence; et à peine nommé César, il partit, et arriva devant Boulogne au moment où on l'attendoit le moins. Il assiégea la ville par terre : mais le port mettoit les assiégés en état de recevoir les rafraîchissemens et les secours que Carausius ne man- *Eumen. paneg. Constant. Aug. et Constant. Cæs.*

queroit pas de leur envoyer. Constance leur ôta cette ressource en fermant l'entrée du port par une estacade qui empêchoit le passage de tout vaisseau. Ainsi la ville fut bientôt obligée de se soumettre; et par un événement qui tient du merveilleux, et que nos aïeux ont vu se renouveler à la prise de la Rochelle, l'estacade, qui avoit résisté aux flots tant que la ville se défendoit, fut renversée par un coup de mer aussitôt que Constance s'en vit le maître. Ceux qui s'étoient soumis à lui n'eurent pas lieu de s'en repentir. Il les avoit réduits par la force, il les conserva par sa bonté.

Pour aller attaquer Carausius dans son île, il falloit une flotte, et Constance n'en avoit point. Pendant qu'on lui construisoit des vaisseaux, il ne demeura pas oisif, et, occupé de son second objet, il tourna ses efforts du côté du pays des Bataves. L'orateur Euménius nous donne ici une description élégante de ce sol singulier, qui ne sembloit pas être fait pour se peupler de villes florissantes, et pour devenir l'entrepôt des marchandises de l'univers. « [1] Cette terre (dit-il) n'est point, à « proprement parler, une terre. Elle est tellement pé« nétrée et imbibée d'eau, que non-seulement les par« ties manifestement marécageuses cèdent sous le pied « qui les presse, et le font plonger, mais les endroits « mêmes qui paroissent plus fermes tremblent et chan« cellent sous les pas, et l'agitation qui se communique « au loin prouve qu'une légère et mince écorce surnage « des amas d'eaux. »

La guerre étoit difficile dans un tel pays; et de plus, à peu de distance, les barbares trouvoient des forêts qui leur servoient de retraites en cas de disgrâce. Constance

[1] *Illa regio..... penè, ut cum verbi periculo loquar, terra non est. Ita penitùs aquis imbuta permaduit, ut non solùm quæ manifestè palustris est cedat ad nixum, et hauriat pressa vestigium, sed etiam, ubi videtur paulò firmior, pedum pulsu tentata quatiatur, et sentire se procul mota pondus testetur.... Subjacentibus innatat, et suspensa latè vacillat.*

triompha de tous les obstacles, et non-seulement il délivra et reconquit la contrée que les Francs avoient envahie, mais il réduisit ces fiers ennemis à mettre bas les armes, et à se soumettre à la loi qu'il voudroit leur prescrire. Il les transporta en corps de nation, hommes, femmes et enfans, dans les cantons de la Gaule qu'ils avoient autrefois dévastés, afin que ce qui étoit devenu désert et inculte par leurs ravages se repeuplât et reprît par leurs services son ancienne fertilité.

L'orateur Eumène exerce son éloquence sur une si belle matière. « [1] Nous pouvons donc (dit-il) insulter à « ceux qui autrefois nous faisoient trembler, et nos « provinces jouissent des honneurs du triomphe. Oui, « le Cauque et le Frison cultivent pour moi la terre: « ce peuple brigand et toujours en course, aujourd'hui « fixé dans un lieu, conduit la charrue et se fatigue dans « les travaux de la campagne: il garnit mes marchés « des bestiaux qu'il a nourris, et le barbare, devenu « laboureur, me procure l'abondance et fait baisser le « prix des vivres: heureux et content si, par les ordres « de nos princes, il est appelé à reprendre pour notre « défense les armes dont il a fait tant de fois usage « contre nous. »

Le panégyriste ne spécifie point ici les pays de la Gaule où furent établies ces colonies de prisonniers francs. Seulement, à la fin du même discours, il nomme les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes et de Langres, comme repeuplés par des essaims de barbares transplantés. Mais comme, outre la transmigration dont il s'agit maintenant, il y en eut encore une autre exécutée quelques années après par Constance, ainsi que nous le rap-

[1] *Insultare, Hercule, communi Galliarum nomine bibet, et quod pace vestrâ loquar, ipsis triumphum assignare provinciis. Arat ergo nunc mihi Caucus et Frisius; et ille vagus, ille prædator, exercitio squalidus operatur, et frequentat nundinas meas pecore venali, et cultor barbarus laxat annonam. Quin etiam, si ad delectum vocetur, accurrit, et obsequiis teritur, et tergo coercetur, et servire se militiæ gratulatur.*

porterons dans la suite, nous ne pouvons pas distinguer ce qui appartient en particulier à chacune de ces deux opérations toutes semblables.

Julian. or. 1.

Nous en disons autant des châteaux que Constance, au rapport de Julien l'apostat son petit-fils, construisit sur les frontières, et au milieu même de la Germanie barbare. C'est une précaution qu'il peut avoir également prise dans l'une et dans l'autre de ses deux expéditions contre les Francs.

La première doit l'avoir occupé au moins trois ans, puisqu'elle remplit seule l'intervalle entre la prise de Boulogne, l'an de J. C. 292, et la guerre portée dans la Grande-Bretagne par Constance en 296. C'est à ce temps que nous devons vraisemblablement rapporter les exploits que cite Euménius au commencement de son panégyrique de Constance; un roi barbare pris au piége qu'il avoit tendu, et réduit en captivité; tout le pays des Allemands désolé et ravagé, depuis le pont sur le Rhin à Cologne jusqu'au Danube. C'est dans ce même espace que nous plaçons aussi, d'après M. de Tillemont, les soins que ce prince, aussi bon que guerrier, donna au rétablissement de la ville d'Autun.

Eumen. ibid. et pro schol. instaur.

J'ai dit que cette ville avoit beaucoup souffert de la première révolte des Bagaudes; que, fidèle à l'obéissance qu'elle devoit à ses légitimes maîtres, elle avoit soutenu un siége de sept mois; et qu'ayant invoqué inutilement le secours de Claude II, occupé alors de la guerre contre les Goths, elle s'étoit vue enfin forcée d'ouvrir ses portes aux rebelles, qui la traitèrent en ville prise d'assaut. Depuis cette époque funeste, elle étoit demeurée pendant vingt-cinq ans dans un état de désolation; les édifices, tant publics que particuliers, détruits ou en mauvais ordre; les campagnes négligées et incultes en grande partie; tout le pays dans une extrême pauvreté.

Constance regarda sans doute comme une espèce de dette de sa maison l'obligation de témoigner de la bonté

à une ville qui avoit montré un attachement si fidèle pour Claude II, son grand oncle, et à qui cette fidélité avoit coûté si cher. Il n'omit aucun des soins qui pouvoient en réparer les malheurs. Il donna des sommes considérables pour acquitter les dettes de la ville, et pour rebâtir les temples, les bains, et même les maisons des particuliers. Il la repéupla en y appelant de dehors des ouvriers de toutes les différentes sortes d'arts, et en invitant les habitans des provinces voisines à venir s'y établir. Il y plaça des légions en quartier d'hiver pour répandre de l'argent dans le pays, et pour fournir des travailleurs aux ouvrages publics qu'il faisoit construire, et en particulier aux aqueducs, par lesquels il procuroit de l'eau en abondance à la ville. Enfin il y rétablit les études et les lettres, dont il sentoit tout le prix, quoique sa vie toute militaire ne lui eût pas permis de s'y rendre fort habile.

Autun étoit de toute antiquité une école célèbre. Sous Tibère, le rebelle Sacrovir y trouva, au rapport de Tacite, toute la fleur de la jeune noblesse des Gaules rassemblée pour l'étude des beaux-arts, et il s'en fit des otages qui lui répondissent de la fidélité de leurs parens. Ce fait incontestable peut autoriser jusqu'à un certain point la tradition du pays, qui suppose que, dès avant l'entrée des Romains dans les Gaules, les druïdes élevoient la jeunesse gauloise dans Autun, et y avoient une maison sur une hauteur, qui en a conservé jusqu'aujourd'hui le nom de *Mont-Dru*, comme qui diroit *Mont des Druïdes*. En ce cas, Auguste n'aura pas été l'instituteur, comme je l'ai dit sous son règne, mais le restaurateur et le bienfaiteur de l'école d'Autun.

Voyez t. I, p. 525.

Hist. univ. Paris, t. I, p. 6 et 25.

Voyez t. I, p. 115.

On n'attend pas de nous une histoire suivie de cette école, pour laquelle, quand même c'en seroit ici le lieu, les monumens nous manquent absolument. Nous rencontrons une grande lacune depuis le temps de Tibère jusqu'au grand-père du rhéteur Euménius, qui, né à

Eumen. pro schol. instaur.

Athènes, et, ayant enseigné à Rome avec réputation, vint s'établir à Autun, et y professa publiquement la rhétorique jusqu'à l'âge de plus de quatre-vingts ans. Le même Euménius nous cite le professeur Glaucus, son contemporain, mais plus âgé que lui, qu'il assure pouvoir être regardé comme [1] Athénien, sinon par la naissance, au moins par la beauté de son talent. Euménius lui-même, né à Autun, enseigna quelque temps l'éloquence dans sa patrie, et ensuite il passa à une charge qui l'attachoit au palais et à la suite du prince. Il fut nommé *memoriæ magister*, charge que l'on compare à celle de *maître des requêtes* parmi nous. Constance, voulant renouveler la gloire des études dans la ville d'Autun, crut que personne n'étoit plus propre qu'Euménius à le seconder dans un pareil dessein, et il l'engagea à reprendre la profession en conservant sa charge dans le palais. La lettre qu'il lui écrivit à ce sujet mérite d'être ici rapportée. Elle porte en tête les noms des deux empereurs et des deux Césars, comme tous les autres actes qui s'expédioient dans toute l'étendue de l'empire; mais il n'est pas douteux qu'elle doive être attribuée proprement à Constance, qui avoit les Gaules dans son département. En voici la traduction.

« Les Gaulois nos fidèles sujets méritent que nous nous « intéressions à l'éducation de leurs enfans, que l'on « élève dans Autun, et que l'on y forme aux lettres et « aux bonnes mœurs. Et [2] par quelle plus solide récom- « pense pourrions-nous reconnoître leur zèle qu'en leur « procurant le seul bien que la fortune ne peut ni donner « ni ôter? Ainsi, comme l'école où on les élève est main- « tenant sans chef, nous n'avons point cru pouvoir plus « dignement remplir la place vacante qu'en jetant les « yeux sur vous, Euménius, qui avez fait preuve d'une

[1] *Non civitate Atticum, sed eloquio.*

[2] *Quod aliud præmium his quàm illud conferre debemus, quod nec dare potest nec eripere fortuna?*

« éloquence non commune, et dont la probité nous est « parfaitement connue par la manière dont vous vous « acquittez de votre charge auprès de nous.

« C'est [1] pourquoi, en vous conservant les honneurs « et prérogatives du rang dont vous jouissez, nous vous » exhortons à reprendre la profession oratoire. Vous « n'ignorez pas que nous nous proposons de relever l'an- « cienne gloire de la ville d'Autun. Concourez-y en « travaillant à inspirer aux jeunes gens, par les belles « connoissances, l'amour de la vertu ; et ne croyez pas « vous dégrader en acceptant l'emploi que nous vous « offrons, puisqu'une profession aussi honorable donne « plutôt du lustre à quelque dignité que ce puisse être « qu'elle n'est capable de l'avilir. Et afin que vous com- « preniez la considération particulière que nous avons « pour votre mérite, nous vous assignons six cent * mille « sesterces de gages. Adieu, notre cher Euménius. »

* *Soixante-quinze mille livres.*

Je ne trouve rien de plus digne d'être observé dans cette lettre que l'attention marquée du prince à établir la vertu pour terme de toutes les belles connoissances. C'étoit bien aussi la façon de penser d'Euménius lui-même, qui déclare [2] qu'il regarde les lettres comme le fondement de la tempérance, de la modestie, de la vigilance, de la patience. « Et lorsque ces heureuses dispo- « sitions (ajoute-t-il) ont passé en habitude dès l'âge le « plus tendre, elles portent leur fruit dans tout le reste « de la vie ; et tous les emplois de la société, jusqu'au

[1] *Salvo igitur privilegio dignitatis tuæ, hortamur ut professionem oratoriam recipias, atque in suprà dictà civitate, quam non ignoras nos ad pristinam gloriam reformare, ad vitæ melioris studium adolescentium excolas mentes; nec putes hoc munere antè partis aliquid tuis honoribus derogari, quùm honesta professio ornet potiùs omnem quàm destruat dignitatem.*

[2] .... *Litteras omnium fundamenta esse virtutum, utpotè continentiæ, modestiæ, vigilantiæ, patientiæ magistras. Quæ universa quùm in consuetudinem tenerâ ætate venerunt, omnia deinceps officia vitæ, et ipsa quæ diversissima videntur militiæ atque castrorum munia convalescunt.*

« métier des armes, qui paroît si discordant avec les « muses, en sont infiniment mieux remplis. »

Ce n'étoient pas là des discours spécieux dans la bouche de cet orateur, et qui fussent démentis par sa conduite. Euménius consacra à la reconstruction des écoles d'Autun, ruinées par les malheurs de la guerre, les six cent mille sesterces qui lui étoient assignés pour ses gages et tel est l'objet du discours d'où j'ai tiré la plus grande partie de ce qu'on vient de lire.

Autun n'est pas la seule ville qui se ressentit des libéralités et du bon gouvernement des princes qui étoient à la tête de l'empire. S'il n'y a point d'exagération dans les expressions d'Euménius, on voyoit de toutes parts et dans toutes les provinces frontières les villes renaître de leurs ruines; et, après avoir été presque couvertes de halliers et converties en forêts qui servoient de repaires aux bêtes, reprendre tout d'un coup leur splendeur, relever leurs murs, et se repeupler de leurs anciens habitans.

Eumen. paneg. Constant. Cæs. Eutrop. Aurel. Vict.

Constance avoit été obligé pendant trois ans, comme je l'ai dit, de s'occuper de tout autre soin que de celui d'attaquer et de reconquérir la Grande-Bretagne. Dès le commencement de cet intervalle, il arriva dans l'île une révolution, qui devenoit pour lui une occasion favorable, s'il se fût trouvé à portée d'en profiter. L'usurpateur Carausius avoit un ministre nommé Allectus, en qui il prenoit confiance, et qui gouvernoit tout sous ses ordres : mais entre méchans il ne peut y avoir de société fidèle. Allectus, ayant commis plusieurs malversations dont il craignoit d'être puni, conspira contre Carausius, le tua, et se fit un titre de son crime pour recueillir la dépouille de celui dont il étoit le meurtrier. Il s'arrogea audacieusement le nom et le pouvoir d'Auguste, et il se maintint en possession de l'île pendant trois ans. Carausius en avoit régné plus de six.

C'étoit une honte pour l'empire que la Grande-Bre-

tagne en demeurât ainsi démembrée depuis dix ans, et qu'un nouveau tyran, qui avoit succédé au premier, jouît de sa fortune usurpée aussi paisiblement que d'un légitime héritage. Enfin Constance, ayant son armement prêt, se disposa à venger la gloire du nom romain. Maximien y concourut avec lui; et, de peur que, pendant le temps de l'expédition contre Allectus, les Germains et les Francs ne fissent irruption dans les Gaules dégarnies, il se transporta sur le Rhin avec assez peu de troupes; mais son nom étoit une puissante barrière pour arrêter les barbares. Constance, voyant ainsi ses derrières assurés, tourna toutes ses pensées et toutes ses forces du côté de la Grande-Bretagne.

Il avoit construit et équipé deux flottes, l'une sur la côte du Boulonois, l'autre à l'embouchure de la Seine, menaçant ainsi l'ennemi d'une double attaque, l'obligeant à partager ses forces, et le tenant dans l'incertitude sur l'endroit précis où il avoit à craindre une descente. Constance se mit lui-même à la tête de la flotte de Boulogne, et il donna le commandement de celle de la Seine à Asclépiodote, préfet du prétoire, habile guerrier, et formé à l'école de Probus et d'Aurélien. Allectus arrangea le plan de sa défense sur celui de l'attaque. Il posta un flotte à l'île de Wigth pour observer les mouvemens d'Asclépiodote, et le combattre au passage, et il se tint lui-même sur la côte de Kent, dans la disposition de faire tête à Constance.

Il est bien difficile de dresser un récit historique d'après une narration oratoire, et c'est pourtant où j'en suis réduit; car je n'ai point ici d'autre guide que le panégyrique d'Euménius. En étudiant avec soin mon original, voici ce que je pense pouvoir en recueillir.

Constance se mit en mer le premier, ayant donné avis à Asclépiodote de son départ. Dès que la nouvelle en fut répandue parmi les soldats de la flotte de la Seine, l'ardeur de partir s'alluma dans leurs cœurs; et quoique

la mer fût grosse, quoiqu'il y eût des signes d'orage et de tempête, ils ne voulurent souffrir aucun délai, et ils forcèrent leurs généraux de lever l'ancre. Un brouillard épais qui s'éleva les déroba à la vue de la flotte qu'Allectus avoit placée en observation à l'île de Wigth. Ainsi ils abordèrent sans aucun obstacle au rivage britannique; et, dès qu'ils eurent pris terre, ils commencèrent par brûler eux-mêmes leurs vaisseaux, afin de s'animer, en s'ôtant toute espérance de retour, à ne connoître d'autre ressource que la victoire.

Constance, quoique le trajet qu'il avoit à faire fût beaucoup plus court, n'arriva pas si promptement. Soit que la flotte commandée par Allectus en personne sur la côte de Kent l'empêchât d'aborder, soit que le mauvais temps l'obligeât à relâcher sur la côte de Gaule, ou l'égarât de sa route, il paroît certain qu'il ne força pas le passage. Mais son ennemi le lui ouvrit. Dès qu'Allectus fut averti du débarquement de l'armée d'Asclépiodote, il courut au lieu où le danger lui paroissoit plus pressant. Alors Constance trouva toute sorte de facilités pour aborder, et il fut reçu comme un libérateur par les naturels du pays, qui, traités par Allectus avec la même dureté et la même insolence qu'ils avoient éprouvée de la part de Carausius, gémissoient depuis dix ans sous une cruelle tyrannie.

Allectús se hâta tellement d'en venir aux mains avec Asclépiodote, qu'il ne se donna pas le temps de rassembler toutes ses forces. Il ne fit point usage dans le combat des troupes romaines qui lui obéissoient. Peut-être aussi ne s'y fioit-il pas pleinement, et appréhendoit-il qu'elles ne se tournassent vers le parti de leur prince légitime, qu'elles voyoient actuellement en état de se faire respecter dans l'île. Ce qui est certain, c'est qu'Allectus ne mena contre l'ennemi que les corps de milice romaine qui, ayant été les premiers auteurs de la révolte, ne pouvoient espérer aucun quartier, et les secours de

Germains et de Francs qu'il tenoit à sa solde. Son armée fut aisément rompue et défaite. Lui-même il voulut prendre la fuite; et, pour se dérober plus sûrement il quitta les ornemens impériaux; mais il ne laissa pas d'être atteint, et tué sur la place sans être reconnu, si ce n'est après sa mort. Le succès fut d'autant plus heureux que, comme les troupes vaincues avec Allectus étoient principalement composées de barbares, la victoire coûta peu de sang romain; et une guerre civile fut terminée, sans que l'état perdît presque aucun citoyen.

L'armée d'Allectus n'avoit pas été entièrement détruite dans la bataille. Un corps de troupes de la nation des Francs s'en étoit échappé, et avoit gagné la ville de Londres, qu'ils se préparèrent à piller, pour s'enfuir ensuite par la Tamise, et retourner dans leur pays avec un riche butin. Un événement fortuit délivra Londres de ce danger. Une partie de la flotte de Constance s'étoit égarée dans le trajet, et avoit été portée par les vents et par les flots à l'embouchure de la Tamise. Elle arriva à la ville de Londres au moment où les Francs commençoient à se répandre pour piller. Les Romains se jettent sur ces barbares et en font un grand carnage. Ainsi la ville fut non-seulement préservée du pillage; mais elle eut la satisfaction de se voir vengée de ses anciens ennemis.

Constance demeura donc vainqueur et maître de la Grande-Bretagne sans avoir combattu en personne; et c'est ce qui a autorisé Eutrope à faire honneur de la réduction de l'île à Asclépiodote, qui n'étoit pourtant que lieutenant du prince, mais qui gagna la seule bataille par laquelle la guerre fut décidée.

La soumission de la Grande-Bretagne après une rébellion de dix ans, quoique objet très-important en lui-même, ne fut pas néanmoins le principal fruit de cette victoire. Le grand avantage qui en résulta, fut le rétablissement de la gloire navale de l'empire, et la sûreté

de la navigation : car c'étoit surtout par les forces maritimes que Carausius et Allectus s'étoient rendus redoutables ; et ils avoient eu pour alliés ou pour mercenaires les corsaires saxons et francs, qui couroient non-seulement la Manche et les mers de Gaule et d'Espagne, mais qui pénétroient souvent, comme nous l'avons vu, dans la Méditerranée, et qui infestoient les côtes de l'Italie et de l'Afrique. Par la défaite d'Allectus, les mers furent purgées de ces pirates, qui n'osèrent de long-temps se remontrer.

Eumen. ibid. et paneg. Constant. Aug. Constance, prince doux et clément, usa noblement de sa victoire. Bien éloigné de confondre les peuples opprimés avec leurs fiers oppresseurs, il ne songea qu'à les consoler et à les remettre de leurs misères passées. Il fit rendre les biens à ceux qui en avoient été dépouillés injustement ; il rétablit l'ordre et les lois ; et la Grande-Bretagne ne sentit le changement de maître que par le recouvrement de sa félicité. Les coupables mêmes et ceux qui s'étoient associés aux rebelles éprouvèrent la générosité du vainqueur. Il leur accorda une amnistie générale, et il n'exigea d'eux que le repentir.

On marque qu'il envoya de la Grande-Bretagne à Autun une recrue d'ouvriers, pour travailler à la reconstruction des édifices de cette ville qu'il rétablissoit actuellement.

La réduction de la grande-Bretagne doit être rapportée, suivant M. de Tillemont, à l'an de J. C. 297. An. R. 1047.

Elle est le plus grand exploit par lequel se soit signalé Constance. Ce prince ne demeura pourtant pas dans l'inaction pendant les années suivantes. Il paroît qu'il poursuivit jusque dans leur ancienne patrie, c'est-à-dire apparemment au-delà de l'Ems, et même du Veser, les Francs qu'il avoit vaincus et dans le pays des Bataves, et dans l'île de la Bretagne. Il en enleva un grand nombre de captifs, qu'il établit, comme ceux dont j'ai

déja parlé, dans les parties de la Gaule qu'ils avoient rendues désertes par leurs ravages.

Un autre fait d'armes de Constance, mais postérieur de quelques années, trouvera ici sa place. Les Allemands s'étoient avancés jusqu'au voisinage de la ville de Langres. Constance fut surpris, et ayant osé hasarder le combat avec une poignée de monde, il courut un très-grand risque de sa personne. Obligé de reculer vers la ville, il en trouva les portes fermées; et il fallut le tirer avec des cordes par-dessus les murs. Mais il ramena bientôt la fortune. Les troupes qu'il avoit mandées sans doute à l'approche des barbares étant arrivées environ cinq heures après le combat, Constance sortit avec elles sur les ennemis, qui se croyoient pleinement vainqueurs; il les tailla en pièces, et leur tua, si nous voulons nous en tenir au nombre le plus vraisemblable, six mille hommes. Eutrope et Zonare enchérissent beaucoup, et portent jusqu'à soixante mille le nombre des morts du côté des Allemands. Constance se vit donc alternativement vaincu et victorieux dans l'espace de six heures. Outre le risque qu'il avoit couru d'être fait prisonnier, on rapporte qu'il fut blessé dans l'un des deux combats. Cette action mémorable est rapportée par M. de Tillemont à l'an de J. C. 310.

Eutrop. et Zonar.

Ан. R. 1052.

Le panégyriste cite encore une victoire remportée par le même prince, vers le même temps, sur les barbares, près de Windisch, lieu déjà célèbre dans sa vie par un exploit dont nous avons fait ailleurs mention.

Eumen. paneg. Const. Aug.

Enfin, comme la disette donne du prix au peu qui nous reste, nous ne croyons pas devoir omettre un dernier fait, quoique moins important, qui nous est administré par le même orateur Euménius. Il raconte qu'une multitude immense de Germains ayant passé le Rhin, actuellement glacé, et s'étant arrêtée dans une île que forme ce fleuve, le dégel survint tout à coup. Dans le moment des barques furent détachées sur les

barbares qu'investissoient les eaux, et ils furent contraints de se rendre à discrétion.

Voilà tout ce que les monumens anciens nous fournissent touchant la gloire militaire de Constance. Mais il en mérite une plus précieuse par sa bonté, par la douceur de son gouvernement, et par ses soins paternels pour faire le bonheur des peuples qui lui obéissoient. *Eus. de vit. Const. 1, 14.* Eusèbe nous a conservé sur ce point un trait tout-à-fait digne de mémoire.

Constance, craignant de fouler ses provinces, ne vouloit point accumuler, et son trésor étoit vide. Dioclétien, qui avoit toujours aimé l'argent, et qui retenoit sur le trône la passion qu'il avoit eue pour les richesses dans un état obscur et serré, trouva blâmable la conduite de Constance, et il envoya quelques personnes de sa cour pour lui en faire des reproches, et lui représenter que la pauvreté ne convenoit point à un prince, et que négliger ses finances étoit négliger le bien public. Constance ne répondit rien à cette remontrance, mais il pria les députés de Dioclétien de demeurer quelque temps auprès de lui, et ensuite il manda les plus riches citoyens de toutes les provinces de son département, et il leur dit qu'il avoit besoin d'argent, et que le temps étoit venu pour eux de lui témoigner par une libéralité toute volontaire l'attachement qu'ils avoient pour son service. La proposition du prince fut reçue avec joie. C'étoit pour ses sujets une heureuse occasion qu'ils souhaitoient depuis long-temps, et qu'ils saisirent avec transport. Tous s'empressèrent de lui apporter or, argent, et toutes sortes d'effets précieux. Il y avoit entre eux une vive émulation à qui feroit de plus grands efforts; et pendant qu'ils se dépouilloient de tout ce qui est parmi les hommes l'objet des plus fortes attaches, la satisfaction et la sérénité étoient peintes sur leurs visages. Le trésor de Constance se trouvant ainsi rempli, il appela les envoyés de Dioclétien, et il leur montra

tout cet amas de richesses, en les chargeant de rendre compte à l'empereur de ce qu'ils avoient vu. Il [1] ajouta qu'il venoit récemment de rassembler tout ce qui paroissoit sous leurs yeux; mais qu'il y avoit long-temps qu'il en étoit le maître. « J'en laissois la garde (dit-il) « aux possesseurs, qui, comme vous le voyez, en étoient « pour moi de fidèles dépositaires. » Les députés s'en retournèrent plein d'admiration; et Constance, bien assuré de trouver une ressource toujours prête dans les cœurs de ses sujets, fit reprendre à chacun ce qu'il avoit apporté.

Des cinq objets que j'ai annoncés comme les motifs de la résolution que prit Dioclétien de créer des Césars, j'en ai traité quatre. Il me reste la guerre contre les Perses, qui fut conduite et glorieusement terminée par Galérius.

Depuis les exploits de Carus en Orient, il n'y avoit point eu d'hostilités caractérisées entre les Romains et les Perses. Mais les deux empires étoient perpétuellement rivaux. L'ambition peut être regardée comme égale des deux parts; et de plus, le désir de la vengeance aiguillonnoit les Romains. La captivité de Valérien étoit un événement qui ne sortoit point de leur mémoire; et Narsès, qui régnoit en Perse au temps dont je parle ici, prince entreprenant et avide de conquêtes, ne permettoit pas de l'oublier.

Narsès avoit succédé, l'an de Jésus-Christ 294, à Vararane III, fils et successeur de Vararane II, à qui Carus avoit fait la guerre. Nous avons fait mention incidemment d'une révolte d'Ormiès ou Hormisdas contre son frère Vararane II. Nous n'en savons point d'autre détail; mais elle n'empêcha pas Vararane III de monter sur le trône après la mort de son père. Il en jouit bien

Tillem. Diocl. art. 7.

[1] Καὶ νῦν μὲν ἀθροῖσαι παρ' ἑαυτῷ ταῦτα· πάλαι δ' αὐτῷ παρὰ τοῖς τῶν χρημάτων δεσπόταις οἷα δὴ ὑπὸ πιστοῖς παρακαταθηκοφύλαξι φυλάττεσθαι.

peu de temps, quatre mois selon les uns, un an selon d'autres. Narsès le remplaça à titre d'héritier ou autrement. Tout ce que nous pouvons dire des droits de ce prince au trône, c'est qu'il étoit issu de Sapor, mais peut-être d'une autre branche que les Vararanes. Il ne se vit pas plus tôt en possession de l'empire, que, se proposant l'exemple de Sapor son aïeul, il songea à s'étendre aux dépens des Romains. Il fit une irruption en Syrie; il tenta de s'emparer de l'Arménie. Dioclétien ne put pas dissimuler de telles entreprises; et, pendant qu'il alloit en Egypte châtier Achillée, il ordonna à Galérius de marcher contre Narsès.

Lact. de mort. pers. c. 8. Amm. Marc. l. XXIII. Aurel. Vict. Eutrop. Sex. Rufus. Oros. VII, 25. Zonar.

La première campagne ne fut pas heureuse aux Romains. Galérius étoit avantageux, et par sa présomption il s'attira des disgrâces. Orose témoigne que ce prince fut battu trois fois par les Perses. Il est constant au moins qu'entre Carres et Callinique en Mésopotamie, ayant attaqué avec une poignée de monde les ennemis, qui étoient beaucoup plus forts, il fut vaincu et obligé de prendre la fuite.

Dioclétien, dont le caractère propre étoit la prudence et la circonspection, sut très-mauvais gré à Galérius d'une défaite causée par sa témérité; et il le lui fit bien sentir. Lorsque le prince, battu par sa faute, reparut devant lui, ce fier empereur le laissa marcher à pied, tout orné de la pourpre qu'il étoit, à côté de son char durant l'espace d'un mille.

C'étoit une forte leçon, et Galérius en profita. Il se montra plein d'ardeur pour réparer sa honte; et, ayant obtenu avec assez de peine la permission d'assembler de nouvelles forces, il retourna à la charge contre son vainqueur; et il se porta du côté de l'Arménie, où la facilité de vaincre étoit plus grande, pendant que Dioclétien tenoit une armée considérable en Syrie pour le soutenir, et aller à son secours dans le besoin.

Galérius fit pourtant encore une action qui est louée

par nos auteurs, mais qui paroîtra, je pense, aux bons juges une preuve qu'il ne s'étoit pas corrigé de sa témérité : car il s'exposa, accompagné de deux cavaliers seulement, à aller reconnoître les ennemis; emploi que non-seulement un prince, mais un général, ne doit jamais prendre sur soi, et qu'il lui convient de laisser à des subalternes, qui peuvent s'en acquitter également, et qui ne risquent pas toute l'armée en leur personne.

Du reste, il se conduisit en sage capitaine; et, s'étant ménagé une occasion pour attaquer les Perses avec avantage, il les défit entièrement, quoiqu'ils le surpassassent beaucoup en nombre, et il remporta sur Narsès une victoire décisive. Le roi de Perse, vaincu et blessé, ne se sauva qu'avec peine par la fuite; son camp fut pris et pillé; toute sa famille resta prisonnière au pouvoir du vainqueur; ses femmes, ses enfans, ses sœurs : un grand nombre d'illustres Persans eurent le même sort; tous les bagages, toutes les richesses de l'armée devinrent la proie des Romains. Le désastre fut si complet, que Narsès, retiré aux extrémités de ses états, n'eut d'autre ressource que de demander humblement la paix.

Galérius, vainqueur, renouvela à l'égard de ses prisonnières l'exemple de modération et de sagesse qui a été tant loué, et avec juste raison, dans Alexandre, par rapport à la femme et aux filles de Darius; et il força les [1] Perses de reconnoître que les Romains leur étoient autant supérieurs par les mœurs que par les armes.

Ammien Marcellin nous a conservé un trait d'un soldat de l'armée victorieuse qui mérite d'être comparé à ce que notre histoire rapporte de la simplicité des Suisses après la bataille de Granson. Ce soldat, ayant *Amm. lib. XXII.*

[1] *Persæ non modò armis, sed etiam moribus superiores esse Romanos confessi sunt.* Sex. Ruf.

trouvé une bourse remplie de perles, jeta les perles comme d'inutiles bagatelles, et garda la bourse, qui étoit d'un cuir bien préparé, bien propre et bien luisant. Galérius avoit dans ses troupes de nouvelles levées, qui lui étoient venues d'Illyrie et de Mœsie : il avoit même des Goths auxiliaires. Il falloit que ce fût quelque soldat de cette espèce qui se montrât si dupe. Un ancien Romain auroit été plus habile.

Tillem.

Petr. Patric. legat.

Les ambassadeurs de Narsès étant arrivés dans le camp des Romains, et ayant été admis à l'audience de Galérius, Apharban, qui portoit la parole, tint le langage d'un suppliant. Il pria le vainqueur de ne vouloir pas, en détruisant l'empire des Perses, arracher un des yeux de l'univers, et priver ainsi l'empire romain même d'un éclat subsidiaire et presque fraternel. Il représenta modestement à Galérius l'inconstance et l'instabilité des choses humaines; et il finit en témoignant la reconnoissance de Narsès pour les bons traitemens qu'avoit reçus sa famille prisonnière, et le désir extrême qu'il avoit de recouvrer ses femmes et ses enfans.

Galérius répondit que les Perses avoient mauvaise grâce à prétendre attirer la commisération sur leurs malheurs, eux qui avoient abusé si insolemment de la fortune en traitant Valérien captif avec une ignominie qui révoltoit l'humanité : que cependant il consentoit à apaiser sa juste colère, non par considération pour les Perses, qui ne la méritoient pas, mais pour se montrer digne des anciens Romains, dont la maxime avoit toujours été de témoigner autant de clémence après la victoire que de fierté contre les ennemis qui osoient leur résister.

Galérius ne pouvoit pas arrêter la paix, ni conclure le traité sans l'avis de Dioclétien. Il alla le trouver à Nisibe, jusqu'où cet empereur s'étoit avancé. Un auteur a écrit qu'il étoit aisé aux Romains de faire des états

Aurel. Vict.

du roi de Perse une province de leur empire, et que l'on ignore pourquoi Dioclétien manqua une si belle occasion. Mais ce sage prince n'avoit garde de se laisser éblouir par un projet plus spécieux que solide. Il ne vouloit pas prendre, comme l'observe M. de Tillemont, ce qu'il ne se voyoit pas en état de conserver; et les efforts inutiles de Trajan pour exécuter ce dessein servirent à Dioclétien d'exemple et d'avertissement.

Il envoya donc Sicorius Probus à Narsès pour lui porter ses propositions, ou plutôt ses ordres. Il exigeoit que le roi de Perse renonçât à toute prétention sur la Mésopotamie, que le Tigre servît de borne aux deux empires, et qu'en conséquence cinq provinces situées sur la rive droite de ce fleuve, vers sa source, et qui avoient jusque-là appartenu aux Perses, fussent cédées aux Romains. Il y a quelque différence entre les différens auteurs sur les noms de ces cinq provinces; mais ils conviennent de la Cordyène, de l'Artazène et de la Zabdiène. Dioclétien demandoit encore que l'Arménie demeurât aux Romains; et il fixoit les bornes de ce royaume du côté de la Médie. Il vouloit que le roi d'Ibérie tînt sa couronne des empereurs romains, et ne relevât plus des rois de Perse; enfin que Nisibe devînt l'entrepôt des marchandises de l'Orient, et le lieu du commerce des deux empires. Narsès étoit si bas, qu'il ne pouvoit se refuser à rien. Seulement il excepta le dernier article qui regardoit Nisibe, sans autre motif, dit l'historien, que celui de faire voir qu'il ne recevoit pas absolument la loi en esclave, et qu'il mettoit quelque chose du sien dans le traité. Les prisonniers ne lui furent point rendus. Dioclétien les garda pour orner son triomphe. *Petr. Patric.*

Cette paix, si avantageuse aux Romains, dura quarante ans. Je suppose que la guerre aura rempli deux campagnes. Il me semble que ce seroit bien presser les faits que de les renfermer en une seule. Ainsi la guerre

ayant commencé l'an de Jésus-Christ 296, aura été finie en 297. De là jusqu'à l'an 337, où Constantin, provoqué par Sapor qui vouloit retirer les cinq provinces cédées à Dioclétien, se préparoit à la guerre contre les Perses, s'il n'eût été arrêté par la mort, l'espace est de quarante ans.

Tillem. La victoire sur Narsès fut très-glorieuse pour l'empire, mais fatale à Dioclétien : elle enfla d'orgueil l'esprit de Galérius, qui en prit les titres fastueux de Persique, d'Arméniaque, d'Adiabénique, de Médique. Il dédaignoit une origine mortelle, et vouloit être appelé fils de Mars. Reçu et traité honorablement par son père adoptif et son empereur, il ne laissa pas de s'ennuyer du second rang. « Toujours César! (disoit-il) jusqu'à « quand ne serai-je que César? » Il parvint à prendre l'ascendant sur Dioclétien ; il l'engagea à persécuter les chrétiens; il le força d'abdiquer l'empire. Mais il lui fallut du temps et plusieurs années pour s'affranchir d'une obéissance dont la longue habitude et le mérite éminent du prince auquel il étoit soumis faisoient un joug difficile à rompre. Entre la paix conclue avec les Perses et la persécution ordonnée contre les chrétiens il se passa cinq ans, sur lesquels nous n'avons que peu de faits à raconter. *Lactant.*

Eumen. proschol. instaur. Ammiam. lib. XXIII. Dioclétien s'occupa principalement durant ce temps du soin de faire fleurir l'empire au-dedans, et d'en assurer toutes les frontières par des châteaux bâtis sur le Rhin, sur le Danube, sur l'Euphrate. Ammien Marcellin fait mention en particulier de Cercusium, dans la Mésopotamie, lieu jusque-là peu considérable, et que Dioclétien fortifia, parce que sa situation au confluent du Chaboras et de l'Euphrate en faisoit un poste important.

Tillem. On rapporte à l'an de Jésus-Christ 302 une distribution très-abondante de blé établie à perpétuité par ce prince pour la ville d'Alexandrie; et cet exemple de

libéralité m'incline à ne recevoir qu'avec quelque circonspection ce que Lactance rapporte d'une cherté de vivres causée par les injustices de Dioclétien, et augmentée par une fixation de prix mal entendue, qu'il fallut bientôt après révoquer. On sait assez qu'en pareille circonstance l'embarras de trouver le remède est grand, et que les princes et les magistrats, avec les meilleures intentions, ont souvent bien de la peine à éviter les plaintes et les murmures. *Lactant.*

C'est dans ce même intervalle de paix et de tranquillité que Dioclétien fit ses grands bâtimens à Nicomédie et à Rome. On parle aussi de thermes construits par Maximien à Carthage. *Euseb. chron.*

Il paroît que durant tout cet espace il n'y eut de mouvement de guerre un peu considérable que du côté du Rhin. J'ai fait mention de la victoire que Constance remporta sur les Allemands l'an de Jésus-Christ 301.

§. II.

Persécution de Dioclétien. Mouvemens de révolte dans la Mélitène et dans la Syrie. Dioclétien vient à Rome pour y célébrer les fêtes de sa vingtième année, et en même temps son triomphe. Il donne des jeux peu magnifiques. Le peuple en est mécontent. Dioclétien part brusquement de Rome. Il tombe dans une maladie de langueur, dont sa tête demeure affoiblie. Galérius profite de la circonstance pour le forcer, lui et Maximien, d'abdiquer l'empire. Abdication de Dioclétien et de Maximien. Sévère et Maximin nommés Césars. Dioclétien vécut content dans sa retraite. Parole remarquable de ce prince sur la difficulté de bien gouverner. Restes encore subsistans du palais de Dioclétien à Spalatro. Il avoit affoibli les prétoriens. Suppression des frumentarii *ou espions publics*

Plusieurs lois de Dioclétien dans le code. Jugement sur son caractère. Etat des lettres et des sciences sous son règne.

An. R. 1054. Dioclétien, au commencement de l'an 303, étoit dans la dix-neuvième année d'un règne toujours heureux. La durée seule de ce règne caractérisoit un bonheur singulier parmi les empereurs romains, qui presque tous depuis un siècle n'avoient fait que paroître rapidement sur le trône pour en être subitement renversés. Toutes les entreprises de Dioclétien lui avoient réussi. Son gouvernement réunissoit la douceur de la paix et la gloire des armes. Forcé par les circonstances de partager l'autorité souveraine avec des collègues, il trouvoit en eux une déférence de sujets; et l'empire, régi par quatre princes, n'avoit qu'un seul chef. Cette éclatante prospérité commença à déchoir du moment qu'il se fut laissé persuader par Galérius de persécuter les chrétiens, qu'il avoit jusque-là non seulement soufferts, mais favorisés et protégés. Voici la description que nous a laissée Eusèbe de l'état florissant auquel étoit parvenue l'église chrétienne à la faveur de la longue paix dont elle avoit joui depuis Valérien : car sous Aurélien il y avoit eu plutôt menace de persécution que persécution réelle.

Eus. hist. eccl. VIII, 1, 2.

« Je ne puis exprimer dignement (dit Eusèbe) avec « quelle liberté s'annonçoit la parole évangélique avant « le dernier orage, et en quel honneur elle étoit auprès « de tous les hommes également, grecs et barbares. Nos « princes donnoient mille témoignages de bonté à ceux « qui en faisoient profession, et ils leur confioient des « gouvernemens de provinces, en les dispensant de la « nécessité d'offrir les sacrifices que la piété leur interdisoit. Les palais impériaux étoient remplis de fidèles « qui se faisoient gloire, avec leurs femmes, leurs en-

« fans et leurs serviteurs, d'adorer sous les yeux de leurs « maîtres le nom de Jésus-Christ ; et ils avoient plus de « part que les autres officiers à la faveur et à la confiance « des empereurs. A l'exemple des souverains, les inten- « dans et les gouverneurs de provinces rendoient toutes « sortes d'honneurs aux chefs de notre religion. Nos « assemblées devenoient si nombreuses, que, les anciennes « églises ne pouvant plus suffire à contenir un peuple « immense, nous en bâtissions de plus spacieuses dans « toutes les villes. Telle étoit, continue l'historien, « notre heureuse position tant que nous méritâmes la « protection divine par une conduite sainte et irrépro- « chable. » Un dernier trait à ajouter au récit d'Eusèbe, et qui fera sentir parfaitement quel progrès le christianisme avoit fait dans le palais, c'est qu'il y a lieu de croire que Prisca, épouse de Dioclétien, et Valérie, fille de ce prince, et mariée à Galérius, étoient elles-mêmes chrétiennes.

Ce n'est pas que l'Eglise, depuis l'avénement de Dioclétien au trône, n'eût souffert aucune persécution. Je dirai bientôt que Galérius maltraitoit beaucoup les chrétiens de ses armées ; et dès l'an 286 Maximien avoit fait plusieurs martyrs, dont les plus illustres sont saint Maurice et la légion qu'il commandoit, saint Denys de Paris et ses compagnons; mais ni Dioclétien ni Constance n'avoient jamais montré de haine contre les chrétiens : les violences de Maximien n'avoient été que passagères, et celles de Galérius n'étoient pas poussées à l'excès. Ainsi l'on peut dire que l'Eglise en général, et surtout celle d'Orient, qui étoit mieux connue d'Eusèbe, jouissoit depuis long-temps de la paix et de la tranquillité. *Tillem. hist. eccl. t. IV et V.*

Ce calme, accompagné même de gloire, avoit produit son effet ordinaire, le relâchement de la discipline et des mœurs. « L'envie, l'ambition, l'hypocrisie, s'introduisirent parmi nous (dit Eusèbe) : divisions entre les « ministres de la religion, divisions entre les peuples. *Euseb.*

« Nous nous faisions la guerre, sinon par les armes, au « moins par les discours et par les écrits. Ceux-mêmes « qui tenoient le rang de pasteurs, méprisant les pré- « ceptes divins, s'irritoient les uns contre les autres par « des querelles, par des animosités, et ils se disputoient « les premières places dans l'Eglise de Jésus-Christ, « comme des principautés séculières. Nos péchés allu- « mèrent donc contre nous la colère de Dieu, et le dispo- « sèrent à nous châtier pour nous ramener à lui. »

Galérius étoit digne de prêter son ministère au châtiment que Dieu vouloit exercer sur les siens, et il en fut, comme nous l'apprenons de Lactance, le principal instrument. Il avoit été nourri dans la haine du nom chrétien par sa mère, femme superstitieuse à l'excès, et qui, offrant souvent des sacrifices dans son village aux prétendues divinités des montagnes, s'étoit tenue offensée de ce que les chrétiens ne vouloient point prendre part aux repas qu'elle y joignoit, et s'adonnoient au jeûne et à la prière pendant qu'elle célébroit des fêtes joyeuses avec les autres habitans du lieu. Galérius, aussi superstitieux que sa mère, et imbu des préventions qu'il avoit reçues d'elle, ne fut pas à portée d'en suivre pleinement l'impression sanguinaire dans les premières années de son élévation. Les guerres l'occupèrent : il se voyoit dans un état de subordination qui ne lui permettoit pas d'ordonner en chef : mais la haine contre les chrétiens vivoit dans son cœur, et il trouva enfin Dioclétien disposé à le seconder à l'occasion que je vais dire.

Lactant. de mort. pers. 10-15.

Dioclétien avoit le foible de désirer de connoître l'avenir, et de se persuader qu'on pouvoit le lire dans les entrailles des animaux. Comme donc il offroit des sacrifices dans cette vue, il arriva que des chrétiens, officiers du palais, qui étoient présens, firent sur leur front le signe de la croix, que Lactance appelle le signe immortel. En conséquence les sacrifices furent troublés, et les prêtres ne trouvèrent plus dans les victimes les

marques auxquelles ils prétendoient reconnoître la volonté des dieux; ou peut-être ils feignirent de ne les pas trouver, pour irriter le prince contre ceux qu'ils haïssoient. Ce qui est certain, c'est qu'ils déclarèrent à l'empereur que la présence d'hommes profanes les troubloit dans leurs fonctions et les empêchoit d'y réussir.

Constantin raconte lui-même dans Eusèbe un fait qui a beaucoup de rapport à celui-ci, et qui est du même temps. Un oracle d'Apollon avoua que les justes qui étoient sur la terre l'empêchoient de donner comme autrefois des réponses qui continssent vérité. Dioclétien demanda à ses sacrificateurs qui étoient ces justes, et ils ne balancèrent point à lui répondre que c'étoient les chrétiens. *Eus. de vit. Const.* II, 50, 51.

S'ils disoient vrai, Dioclétien auroit dû en conclure l'impuissance et la futilité des dieux qu'il adoroit. Ce ne fut point ainsi qu'il raisonna. Il entra en colère contre ceux qui le privoient des connoissances dont il étoit avide, et il ordonna que tous les officiers du palais sacrifiassent aux dieux, et que l'on punît les désobéissans par la flagellation. Il étendit même la rigueur de son ordonnance jusqu'aux soldats, qu'il voulut que l'on contraignît de sacrifier, sous peine d'être cassés. Galérius, qui depuis long-temps faisoit observer la même loi parmi les troupes qu'il avoit directement sous ses ordres, fut charmé de se voir autorisé par Dioclétien; et il résolut de profiter de la circonstance pour pousser les choses à toute extrémité. *Lactant.* *Euseb. hist. eccl. l.* VIII, *p.* 295 *et* 317.

Il vint trouver le vieil empereur à Nicomédie, et il passa l'hiver auprès de lui, ne cessant de le presser de rendre la persécution générale, et d'en aggraver les peines jusqu'au dernier supplice et à la mort. Il lui représentoit que les ordres précédemment donnés étoient insuffisans, et n'avoient pas acquis aux divinités de l'empire un seul adorateur : que les chrétiens engagés dans le service y renonçoient sans difficulté plutôt que *Lactant.*

d'abandonner leur religion, et que l'exemple même de sévérité exercé sur quelques-uns d'entre eux qui avoient été punis de mort étoit demeuré sans fruit, et n'avoit ramené aucun de ces opiniâtres. Dioclétien résista longtemps. Il savoit combien le christianisme s'étoit multiplié, et il ne pouvoit se résoudre à porter le trouble et la désolation dans tout l'empire. Il vouloit que l'on se contentât de purger de chrétiens le palais et les armées. Comme Galérius ne se rendoit point, et qu'au contraire il insistoit avec emportement, on tint un grand conseil, où l'affaire fut mise en délibération. Mais tous les opinans, les uns prévenus de haine contre la religion chrétienne, les autres pour faire leur cour au César qui commençoit à prendre l'essor, se réunirent à son avis. Malgré ce résultat unanime, Dioclétien différa encore; et, soit pour se disculper, soit par superstition, il envoya consulter l'oracle d'Apollon à Milet. C'étoit rendre les prêtres païens juges dans leur propre cause. Apollon ne pouvoit manquer d'ordonner que l'on exterminât les ennemis de son culte. Dioclétien céda enfin, mais sans consentir encore à l'effusion du sang. Du reste, il fut arrêté que l'on tourmenteroit les chrétiens par toutes sortes de violences; et, pour premier acte d'hostilité, on résolut de détruire leur église dans Nicomédie. On fixa cette exécution au jour de la fête du dieu Therme, qui tomboit le 23 février, comme si, par une froide et superstitieuse allusion, ce jour eût dû être heureux pour mener à son dernier terme une religion ennemie.

Le jour venu, de grand matin arrivent des officiers avec main forte. Ils enfoncent les portes de l'église, et ils cherchent d'abord le simulacre du dieu adoré en ce lieu, s'imaginant trouver dans une église de chrétiens quelque chose de semblable à ce qu'ils voyoient dans leurs temples. Ils trouvèrent les saintes Ecritures, qu'ils livrèrent aux flammes, et ils abandonnèrent tout le

reste au pillage de ceux qui les accompagnoient. Les princes examinoient des fenêtres du palais ce qui se passoit, et présidoient ainsi eux-mêmes à l'exécution de leurs ordres; car l'église étoit sur un lieu élevé qu'ils avoient en face. Galérius vouloit qu'on y mît le feu. Dioclétien s'y opposa, craignant un incendie qui pourroit gagner les maisons voisines et causer un grand dégât, et il envoya des soldats prétoriens armés de haches et d'autres instrumens pareils, qui en peu d'heures détruisirent l'édifice et l'abattirent rez pied rez terre.

Le lendemain on afficha dans Nicomédie l'édit de persécution. Cet édit ne portoit point peine de mort; mais, à l'exception de la dernière rigueur, il comprenoit toutes les autres qu'il avoit été possible d'imaginer. Il ordonnoit que l'on abattît dans toutes les villes les églises des chrétiens, et que l'on brûlât leurs livres sacrés dans les places publiques : que tout chrétien fût puni, s'il étoit d'un rang distingué, par la perte de ses dignités et de ses charges; s'il étoit homme du peuple, par celle de sa liberté : qu'ils fussent tous sujets à être appliqués à la question, sans que l'élévation de la naissance ou des emplois pût les en dispenser : que les tribunaux leur fussent fermés, et qu'ils ne pussent y intenter aucune action à leur profit; et qu'au contraire toutes les actions intentées contre eux fussent reçues et jugées à leur désavantage. *Euseb. hist. eccl.* VIII, 2, *et Lactant.*

Telle étoit la teneur du premier édit. On en ajouta bientôt un second, dirigé spécialement contre les évêques et les autres ministres de la religion chrétienne, et qui enjoignoit aux magistrats de s'assurer de leurs personnes, de les constituer prisonniers, et de les forcer par toutes sortes de voies à sacrifier aux dieux.

Ces édits suffisoient pour autoriser les juges à condamner à mort ceux qui résistoient persévéramment; et ils firent réellement remporter à plusieurs la couronne du martyre. Mais dans les déclarations subséquentes la *Tillem. persec de Diocl. art.* 13 *et* 19.

peine de mort fut expressément prononcée, et étendue indistinctement à tous ceux qui faisoient profession de christianisme.

Dioclétien fut amené à cet excès de cruauté contraire à tous ses principes par une suite du premier engagement qu'il avoit contracté. Ayant fait une démarche d'éclat, il ne voulut pas reculer, et il se crut obligé par honneur à soutenir ce qu'il n'avoit ordonné d'abord que par une sorte de contrainte. Deux circonstances, dès les commencemens, contribuèrent à allumer sa haine et à la justifier à ses yeux : l'une, qui fut l'effet du courage indiscret d'un chrétien, l'autre ménagée par le noir artifice de Galérius.

Eus. hist. eccl. VIII, 5, *et Lactant.*

Dès que le premier édit fut affiché, un chrétien zélé alla le déchirer publiquement. Il fut arrêté, livré aux bourreaux, tourmenté dans toute sa personne, étendu sur le gril et consumé par le feu. Il souffrit tous les supplices avec une constance et une sérénité qu'il conserva jusqu'au dernier soupir, et l'on doit croire que le mérite du martyre expia devant Dieu la faute de sa témérité; mais il est aisé de convenir quelle impression fit sur l'esprit d'un prince tel que Dioclétien une action si hardie et si contraire aux règles.

Galérius vint à l'appui par une ruse détestable. Il fit mettre le feu secrètement, par quelques-uns de ses officiers, à une partie du palais impérial, et il chargea de ce crime les chrétiens, qu'il accusa d'avoir voulu, pour se venger et pour se mettre en liberté, se défaire des deux princes qui leur avoient déclaré la guerre. Dioclétien, tout habile qu'il étoit, ne soupçonna point la fraude. Il entra dans une violente colère contre les officiers chrétiens qu'il avoit en grand nombre dans son palais : il les fit tourmenter cruellement en sa présence, et inutilement. Comme ils persévérèrent à rendre témoignage à leur innocence, la vérité ne fut point éclaircie; car personne ne s'avisa d'interroger par la question les officiers de Galérius. Il est

assez singulier que Constantin lui-même, qui étoit alors sur les lieux, n'ait pas connu les coupables, et que dans un discours qu'il prononça long-temps après, et qu'Eusèbe nous a conservé, il attribue au feu du ciel l'incendie dont il s'agit ici. M. de Tillemont fournit une conjecture probable pour concilier les témoignages de Constantin et de Lactance. Le feu aura été mis au palais par le tonnerre, et Galérius aura pris soin de le nourrir et de l'entretenir par le ministère secret de ses officiers. *Euseb. or. Const. c. 25.*

Ce prince renouvela la même noirceur quinze jours après. Le feu reprit subitement. Mais un prompt secours empêcha que le mal ne gagnât; et Galérius, ayant amené les choses au point qu'il souhaitoit, et voyant Dioclétien bien irrité, sortit brusquement de Nicomédie en disant qu'il craignoit d'être brûlé par les chrétiens, et qu'il vouloit mettre sa vie en sûreté. *Lactant.*

C'est apparemment à l'occasion de cette conjuration, faussement imputée aux chrétiens, que Dioclétien donna son second édit, qui remplit d'évêques, de prêtres et de diacres les prisons destinées aux malfaiteurs, pour lesquels on n'y trouvoit plus de place, parce qu'elles étoient entièrement occupées par les saints. Ce fut aussi alors qu'il contraignit, suivant l'expression de Lactance, Prisca sa femme, et Valérie sa fille, de sacrifier aux idoles. Puisqu'il fallut user de contrainte à leur égard, c'est une preuve qu'elles étoient chrétiennes, ou du moins qu'elles avoient du penchant pour le christianisme, et qu'elles en étoient déjà instruites jusqu'à un certain point. *Euseb. hist. eccl. VIII, 6.* *Lactant. 15.*

La persécution fut générale dans tout l'empire; car les édits qui l'ordonnoient furent envoyés à Maximien et à Constance, afin qu'ils les fissent exécuter dans leurs départemens. L'autorité de Dioclétien étoit tellement respectée de ceux qu'il avoit associés à sa puissance, que ce qu'il avoit résolu passoit pour loi auprès d'eux. Maximien, cruel par caractère, et qui depuis long-temps

avoit les mains teintes du sang chrétien, se prêta avec joie à l'exécution des édits. Constance, dont les mœurs et les principes y répugnoient, ne crut pas pourtant pouvoir se refuser entièrement à ce que l'on exigeoit de lui. Il souffrit que les temples fussent abattus; mais il épargna la vie des hommes. Ce n'est pas à dire qu'il n'y ait eu aucun martyr dans toute l'étendue des pays qui lui obéissoient. Le zèle fanatique de quelques gouverneurs et magistrats couronna plusieurs chrétiens dans les Gaules, et surtout en Espagne; et c'est au temps dont nous parlons que doit se rapporter le glorieux combat et le martyre du grand saint Vincent; mais Constance n'eut d'autre part à ces violences que de tolérer ce qu'il n'osoit empêcher, gêné par la rigueur des édits, et par la déférence et le respect qu'il conservoit pour Dioclétien.

Tillem.

Il laissa donc agir quelques forcenés, qui étoient loin de ses yeux. Dans sa cour, il protégea le christianisme; et pendant que les autres princes portoient la première attention de cruauté sur les chrétiens de leur palais, et qu'ils travailloient à faire triompher l'idolâtrie seule autour de leurs personnes, Constance, par une conduite toute contraire, jugea surtout dignes de sa confiance ceux qui avoient un plus fidèle attachement à la religion chrétienne; et, pour les connoître, il les mit à une épreuve que lui suggérèrent les circonstances.

Eus. de vit. Const. l, 13 et 15.

Il avoit beaucoup de chrétiens dans son palais. Il leur témoigna qu'il n'en vouloit plus souffrir aucun, et que par conséquent il falloit que ceux qui faisoient profession de cette religion optassent entre elle et leur fortune, et se déterminassent ou à sacrifier, s'ils vouloient conserver leurs charges auprès de lui, ou à renoncer à leurs charges, s'ils ne vouloient pas sacrifier. Dès-lors tous les chrétiens n'étoient pas saints, et il se trouvoit parmi eux des âmes mondaines, qui avoient plus de goût pour les choses de la terre que pour le ciel. Ainsi plusieurs offi-

ciers du palais obéirent à l'ordre qui leur avoit été signifié, dans la crainte de perdre leurs emplois. D'autres, remplis d'une vraie foi, préférèrent leur religion à toutes les espérances humaines. Lorsqu'ils se furent bien décidés les uns et les autres, Constance manifesta ce qu'il pensoit. Il déclara qu'il ne pouvoit prendre confiance en des hommes qui avoient abandonné leur religion ; car comment espérer que ceux qui manquoient de fidélité à leur dieu en conservassent pour leur prince ? Ainsi il les cassa tous, et les renvoya ignominieusement ; au contraire, il jugea que la persévérance des autres dans leurs engagemens envers Dieu lui répondoit de leur attachement inviolable pour le prince que Dieu avoit mis sur leurs têtes ; et non-seulement il les garda dans le palais, mais il les distingua entre tous ; il les éleva en dignités, et il compta ne point avoir de plus fidèles amis.

Ce témoignage éclatant de l'estime et de l'affection de Constance pour les chrétiens ne permet point de douter que les violences exercées contre eux dans les provinces qui reconnoissoient son autorité n'aient été l'effet de la fureur de quelques gouverneurs particuliers et des ménagemens politiques du prince.

Il n'en étoit pas ainsi dans les autres parties de l'empire, où les princes eux-mêmes enflammoient et récompensoient la cruauté de leurs officiers. Aussi les flots du sang chrétien coulèrent-ils en abondance. Mais les détails de cette persécution, la plus furieuse et la plus longue que l'Eglise ait jamais soufferte, appartiennent à l'histoire ecclésiastique. Je me renfermerai dans quelques circonstances générales, qui peuvent intéresser mon sujet.

Eusèbe nous apprend que la crainte fit plusieurs apostats ; et, par une discrétion peu convenable aux règles de l'histoire, il s'impose la loi de tirer le voile sur des événemens affligeans pour le christianisme. Peut-être *Euseb. hist. eccl.* VIII, 2.

son intérêt propre lui inspiroit-il ce silence prudent. Il est certain qu'il fut mis en prison pour la confession de la foi : il est certain qu'il en sortit sans porter sur son corps aucune marque de la cruauté des persécuteurs ; et d'illustres confesseurs lui ont reproché en plein concile d'avoir acheté sa sûreté et sa liberté par une lâcheté criminelle, et en offrant de l'encens aux idoles.

Tillem.

Les chutes furent très-communes en Orient. Elles le furent aussi en Afrique, où plusieurs, sans prétendre renoncer à la foi, livrèrent, en conformité de l'édit de persécution, les livres saints, et échappèrent par cette lâcheté aux tourmens et aux supplices. Ils furent appelés *traditeurs*, et ils donnèrent lieu au schisme des donatistes, qui fut très-funeste à l'Eglise, et dont l'histoire fait partie de celle de Constantin.

Mais si l'église chrétienne eut sujet de pleurer sur le défaut de courage et de fermété de quelques-uns de ses enfans, et même de ses ministres, la gloire d'un grand nombre de martyrs et de généreux confesseurs l'édifia et la consola. On peut voir dans M. de Tillemont le récit de leurs triomphes, si précieux à la piété.

Euseb. de vit. Const. II, 53.

Un très-grand nombre de chrétiens, pour fuir la persécution, se retirèrent en terre étrangère, et ils trouvèrent chez les barbares un asile contre la cruauté des Romains leurs compatriotes. Nous avons déjà observé en quelques autres occasions que ces dispersions, opérées par la fureur des persécuteurs, devenoient utiles dans les desseins de Dieu pour répandre la bonne odeur de Jésus-Christ parmi des nations qui n'avoient point entendu parler du Sauveur, et que par cette voie son nom commença d'y être connu.

A la persécution de la violence extérieure et des tourmens s'en joignit une d'une autre espèce, et dont l'action étoit dirigée, non contre les corps, mais contre les esprits. Deux philosophes ou gens de lettres, au lieu d'avoir compassion de ce que souffroient les chrétiens,

Lact. inst. V, 2-4.

voulurent aggraver leurs peines en attaquant par des écrits leur religion, et en travaillant à leur ôter la consolation de souffrir pour la vérité. Lactance seul nous fait connoître l'un de ces auteurs, mais en le désignant sans le nommer. C'étoit un philosophe de spéculation, et non de pratique; voluptueux dans ses mœurs, fastueux dans sa dépense, et conséquemment avide d'argent. Son ouvrage fut jugé, selon le témoignage du même Lactance, puéril, misérable, ridicule, et il est tombé dans un oubli total.

L'autre écrivain étoit un magistrat intéressé à justifier la persécution à laquelle il avoit beaucoup contribué par ses conseils sanglans. Hiéroclès, gouverneur de Bithynie, en même temps qu'il employoit le glaive pour exterminer le christianisme, se servit de la plume pour le rendre, s'il eût pu, méprisable et odieux. Dans une partie de son ouvrage qu'il avoit intitulé *l'Ami de la Vérité*, il faisoit, comme je l'ai dit ailleurs, la comparaison d'Apollonius de Tyane avec Jésus-Christ. Eusèbe l'a réfuté sur ce point. Le reste de son écrit relevoit de prétendues contradictions dans nos livres saints. Ce n'étoit guère qu'une répétition des objections de Celse, déjà détruites par Origène. Lactance y répondit, non par une réfutation directe, mais en établissant dans son ouvrage *des Institutions divines* les fondemens solides de la religion chrétienne, et en démontrant l'absurdité du culte des idolâtres. Ni l'écrit du philosophe, ni celui d'Hiéroclès, n'auroient été guère redoutables, s'ils n'eussent été armés de la puissance impériale.

Id. de mort. pers. c. 16.

Eus. in Hierocl.

Lactant. inst.

La persécution ordonnée par Dioclétien fut exercée par lui-même pendant deux ans et deux mois. Après l'abdication de ce prince, elle cessa d'être générale; mais quelques-uns de ses successeurs, et surtout Galérius et Maximin Daza, la continuèrent avec de nouvelles violences pendant un espace de huit années. Ainsi elle a duré dix ans et près de quatre mois, savoir, de-

Lactant. de mort. persec. 12 *et* 48.

puis le 23 février de l'an de Jésus-Christ 303 jusqu'au 13 juin de l'an 313, auquel fut publié dans la ville de Nicomédie l'édit de Constantin et de Licinius pour rendre la paix à l'Eglise. Nous aurons lieu d'en faire encore mention, et d'en insérer dans notre récit quelques circonstances, parce que les intérêts du christianisme devenoient de plus en plus des affaires d'état, surtout après que Constantin en eut embrassé publiquement la profession.

Eus. hist. eccl. VIII, 6. Il semble que l'on puisse conclure de quelques paroles d'Eusèbe que les fureurs de Dioclétien contre les chrétiens furent augmentées par deux mouvemens subits de révolte, dont il voulut apparemment les rendre responsables, quoique leur soumission perpétuelle et constante à l'autorité légitime dût les garantir de tout soupçon à cet égard. Ces mouvemens ne furent considérables ni en eux-mêmes, ni par leurs suites. Sur le premier nous ne savons que ce qu'Eusèbe nous en dit en un mot. Un rebelle qu'il ne nomme point se fit proclamer empereur dans la Mélitène, contrée de l'Arménie, et son entreprise fut aussitôt dissipée que formée. Cet écrivain ne nous instruit pas davantage touchant le second fait; mais nous trouvons dans Libanius de quoi suppléer à son silence. *Liban. orat.* XI, XII *et* XIII.

En Syrie, cinq cents soldats étoient commandés pour travailler à creuser le bassin du port de Séleucie, qui n'avoit pas assez de profondeur. Ce travail, pénible par lui-même, étoit exigé avec une extrême rigueur. On ne leur donnoit pas le temps de préparer ce qui étoit nécessaire pour leur nourriture; et, après une journée remplie de fatigues accablantes, il falloit qu'ils passassent une partie de la nuit à faire cuire leur pain. Poussés à bout, ils secouèrent le joug d'une obéissance si dure, et, se livrant à une manie dont les exemples étoient fréquens dans ce siècle, ils forcèrent l'officier qui les commandoit, et qui se nommoit Eugène, à

prendre la pourpre impériale. Il résista; mais ils lui présentèrent la pointe de leurs épées; et Eugène, ne pouvant éviter la mort, prit le parti au moins de la différer. Antioche n'étoit pas loin; et les séditieux, sachant que cette grande ville n'avoit actuellement aucune troupe, s'y firent mener par leur nouvel empereur. Sur le chemin ils pillèrent, ils ravagèrent: faméliques, et épuisés de travaux et de besoins, ils burent et mangèrent avec excès. Ils arrivèrent ainsi à Antioche sur le soir, presque tous ivres, et en meilleure disposition de dormir que de combattre. Cependant, comme on ne les attendoit point, et qu'ils n'avoient à faire qu'à des bourgeois pris au dépourvu, ils entrèrent dans la ville sans résistance, et coururent au palais pour s'en emparer. Mais, après le premier moment de surprise et d'effroi, les habitans d'Antioche, revenus à eux-mêmes, et considérant le petit nombre et le mauvais état des ennemis qui les attaquoient, se rassemblèrent, s'armèrent de tout ce qu'ils trouvèrent sous leur main: les femmes même se mirent de la partie; et toute la ville réunie vint fondre sur cinq cents soldats à demi vaincus par l'ivresse, par la lassitude, par le désordre où la licence les avoit jetés. Ils furent tous tués sur la place, sans qu'il en échappât un seul. Leur chef lui-même perdit avec la vie un fantôme de grandeur qui n'avoit duré qu'un jour.

Dioclétien devoit des récompenses à la fidélité et au courage des habitans d'Antioche, et il n'avoit aucun lieu de s'irriter contre ceux de Séleucie, dans la ville desquels étoit née la révolte, mais sans qu'ils y eussent contribué en rien. Il fut apparemment trompé par de faux rapports, et il sévit contre les principaux membres du conseil de chacune de ces deux villes, parmi lesquels étoit le grand père de Libanius. L'exécution sanglante de ces hommes innocens rendit son nom si odieux dans toute la contrée, que quatre-vingt-dix ans après on ne pouvoit encore l'y entendre prononcer sans horreur.

Tillem. Ce prince entroit le 17 septembre de l'année de Jésus-Christ 303, qui est celle de l'édit de persécution, dans la vingtième année de son règne; bonheur singulier, comme je l'ai déjà remarqué, et à raison duquel il devoit des fêtes au peuple romain. Il avoit encore à célébrer le triomphe qui lui avoit été décerné et à son collègue seize ans auparavant, et qu'ils avoient depuis ce temps continué de mériter par de nouvelles victoires, remportées par eux-mêmes ou par le ministère de leurs Césars. Il est probable que Dioclétien, économe comme il étoit, et assez peu populaire, joignit ces deux célébrités en une, pour épargner la dépense, et pour se dispenser lui-même de la nécessité de figurer, qui n'avoit jamais beaucoup convenu à son caractère, et qui le fatiguoit *Euseb. or. Const. c. 25.* encore davantage depuis que l'effroi du tonnerre tombé sur son palais à Nicomédie, et de l'incendie qui s'en étoit ensuivi, lui avoit frappé le cerveau, et causé ce que nous appellerions des vapeurs. C'étoit déjà pour lui une peine que l'obligation que le triomphe lui imposoit de venir à Rome, qu'il n'avoit vue durant tout son règne qu'une seule fois, lorsqu'il lui avoit fallu s'y faire reconnoître après la guerre contre Carin et la mort de cet empereur.

Il fit à Rome le moins de séjour qu'il lui fut possible. La solennité de sa vingtième année tomboit, comme je *Tillem.* viens de le dire, au 17 septembre. Il la recula de deux mois, et il la célébra conjointement avec son triomphe le 17 du mois de novembre.

Eutrop. Le triomphe de Dioclétien et de Maximien fut éclatant par les représentations des combats et des victoires sur tant de peuples différens de toutes les parties de l'univers. Mais ce qui en fit le principal ornement, c'étoit la [a] famille captive de Narsès, roi des Perses. Ses

[a] Je prends à la lettre l'expression d'Eutrope. M. de Tillemont a cru devoir la modifier, et supposer que la famille de Narsès ne parut qu'en figure et en représentation au triomphe de Dioclétien. Je ne vois point de raison qui oblige de donner cette interprétation forcée aux termes dont se sert l'auteur ancien.

femmes, ses sœurs, ses enfans furent menés chargés de chaînes devant le char des triomphateurs.

Il ne paroît point que les deux Césars aient eu aucune part à la gloire de ce triomphe, auquel ils avoient néanmoins beaucoup contribué par leurs exploits. Sans doute les deux Augustes regardoient Constance et Galérius comme leurs lieutenans. Or, selon les plus anciennes lois de Rome, le triomphe n'étoit dû qu'à ceux à qui appartenoit le commandement en chef.

La double solennité des vicennales et du triomphe avoit attiré à Rome un concours immense de toutes les nations. On s'attendoit à y voir des jeux d'une grande magnificence. Dioclétien donna effectivement des jeux, mais en évitant un luxe insensé. Il disoit « [1] que la re- « tenue devoit régner dans des fêtes auxquels assistoit « le censeur. » On sait que les empereurs prenoient ce titre, ou du moins en exerçoient le pouvoir. *Vop. Carin. 20.*

Cette sévérité ne fut nullement goûtée du peuple romain, dont alors et depuis long-temps tous les droits et tous les soins se réduisoient à être nourri par les libéralités de ses princes, et amusé par les spectacles.

Le peuple, mécontent de Dioclétien, ne put s'en taire, et il ne lui épargna ni les plaintes amères ni les railleries. Ce prince, qui n'avoit jamais aimé Rome, prit sa capitale encore plus en aversion pour cette liberté de discours à laquelle il n'étoit point du tout accoutumé. On peut conjecturer avec assez de vraisemblance que son premier dessein avoit été d'y rester au moins jusqu'au premier janvier, pour prendre possession dans le Capitole de son neuvième consulat avec Maximien, qui devoit en même temps devenir consul pour la huitième fois. Piqué jusqu'au vif d'une liberté qui lui paroissoit dégénérer en licence, Dioclétien prit brusquement son parti de quitter Rome. Malgré la rigueur de la saison, il partit le 20 décembre, et fit à Ra- *Lactant. de mort. pers. 17.*

[1] *Castiores esse oportere ludos spectante censore.*

venne la cérémonie de la prise de possession du consulat.

Sa précipitation lui coûta cher. Il se hâtoit de retourner à Nicomédie, son séjour chéri. Les incommodités du voyage dans une saison fâcheuse, et avec une santé déjà chancelante, le firent tomber dans une maladie de langueur dont il ne revint jamais pleinement. Après avoir long-temps traîné, se trouvant un peu mieux, il fit un effort pour se remontrer aux yeux du public à l'occasion d'une cérémonie solennelle; et, vers la fin de l'an 304, il célébra la dédicace du cirque qu'il avoit construit à Nicomédie. Mais, soit la fatigue de cette journée, soit la violence du mal, qui n'avoit été que suspendu, lui amena une rechute, et le mit en danger de sa vie. L'alarme fut grande : on fit des prières dans toute la ville pour la conservation du prince; enfin le 13 décembre il tomba dans une foiblesse, où l'on crut qu'il alloit mourir. Cependant il reprit vie, mais il ne recouvra pas la santé; et lorsque après deux mois et demi de convalescence il voulut reparoître le premier mars de l'an 305, il étoit si changé, si abattu, si exténué, que l'on avoit peine à le reconnoître. Ce qu'il y eut de plus fâcheux pour lui, c'est que l'esprit demeura affoibli, non pas jusqu'à une démence totale et absolue, mais de manière qu'il étoit sujet à des accès qui, même lorsqu'ils étoient passés, lui laissoient une impression habituelle d'engourdissement et de pesanteur.

Euseb. hist. eccl. VIII, 13, *et orat. Const. c.* 25.

Ce triste état de Dioclétien étoit bien favorable aux vues ambitieuses que Galérius nourrissoit déjà depuis plusieurs années dans son cœur. Avide du premier rang, il conçut que Dioclétien, dompté par le mal, n'auroit pas la force de s'y maintenir, et ne pourroit pas résister aux instances qu'il lui feroit de l'abdiquer. Pour ce qui est de Maximien, prince qui n'avoit pour tout mérite que du courage dans la guerre, mais nulle fermeté dans la conduite, point de tête, peu d'intelligence et d'esprit, Galérius ne le craignoit pas, et il comptoit plutôt se

faire craindre de lui. Outre l'éclat que lui donnoit sa
victoire sur les Perses, il venoit encore de s'acquérir
tout récemment l'amitié et l'appui d'une nation de bar- *Lactant.* 38.
bares qui, chassée de son pays par les Goths, étoit venue
se réfugier sur les terres romaines, et, reçue par Galérius,
devenoit pour lui un renfort. Ses troupes se trouvoient
donc augmentées, et peut-être y ajoutoit-il même de 19.
nouvelles levées dans les provinces de son district. Il se
trouva ainsi en état de donner la loi: et quoiqu'il fût le
dernier des quatre princes sur lesquels rouloit alors le
gouvernement de l'empire, il forma lui seul le plan du
changement qu'il prétendoit y faire, prenant sur lui
l'exclusion des uns, le choix des autres, selon qu'il con-
venoit à son caprice ou à ses intérêts.

Il vouloit conserver la forme de gouvernement établie
par Dioclétien, deux Augustes et deux Césars. En con-
séquence de l'abdication de Dioclétien et de Maximien,
qu'il avoit résolue, Constance et lui devenoient Augustes.
Restoient deux Césars à nommer: ou plutôt cette nomi-
nation sembloit toute faite par la nature et par les cir-
constances. Maxence, fils de Maximien, et Constantin, fils
de Constance, étoient les seuls auxquels on pût penser;
et le droit que leur donnoit leur naissance paroissoit
d'autant moins incontestable, que Dioclétien n'avoit point
de fils, et que Candidien, fils de Galérius, étoit bâtard,
et âgé alors seulement de neuf ans. Mais aucun de ces 20.
deux princes ne plaisoit à Galérius: et, l'un par ses
vices, l'autre par son mérite, ils lui devenoient égale-
ment suspects. Maxence étoit son gendre, mais un 18.
monstre naissant, en qui se manifestoient les plus mau-
vais penchans, que développa dans la suite la souveraine
puissance, lorsqu'il l'eut envahie. Je ne crois pourtant
pas que c'eût été là un titre absolu d'exclusion auprès
de Galérius, si Maxence ne l'eût indisposé et aigri par
une fierté et une arrogance qu'il portoit jusqu'à refuser
de se soumettre au cérémonial usité alors par rapport



aux empereurs, et de rendre l'hommage que l'on appeloit *adoration* à son père et à son beau-père. Un tel caractère se faisoit en même temps craindre et haïr. Constantin, prince aimable, ainsi que je l'ai dépeint, et rempli de belles qualités, causoit une autre espèce d'inquiétude et d'ombrage à Galérius, qui eût cru, en décorant ses talens d'un titre d'honneur et de puissance,
20. armer contre lui-même un rival. Il méprisoit son père, dont il regardoit la modération comme un effet de pusillanimité; et les projets de Galérius n'alloient à rien moins qu'à dépouiller Constance de l'empire, si la mort ne le délivroit promptement d'un collègue qui lui étoit à charge. Il n'avoit donc garde de le fortifier en nom-
18. mant son fils César. Il vouloit des Césars qui lui dussent leur élévation, qui fussent ses créatures, et qu'il pût tenir dans la dépendance. Par ces motifs il jeta les yeux sur un certain Sévère, qui n'est point connu dans l'histoire jusqu'à ce moment, et sur son neveu Daïa ou Daza.

Tillem. Const. art. 5.

Sévère, qui prenoit les noms de Flavius Valérius, né en Illyrie de parens obscurs, avoit les mœurs aussi basses que la naissance, amateur du vin, de la danse, et de tous les autres excès de même nature, qui faisoit du jour la nuit, et de la nuit le jour. Galérius, en le présentant à Dioclétien, lui attribuoit le mérite de la fidélité dans la dispensation des sommes qu'il lui avoit confiées pour les distribuer aux soldats. Je croirois volontiers que la principale recommandation de Sévère auprès de celui qui le mettoit en place fut la bassesse de son caractère, qui promettoit un esclave sous la pourpre.

Daza étoit fils de la sœur de Galérius, et il avoit, comme ses pères et comme son oncle lui-même, gardé les troupeaux dans son enfance. Depuis peu de temps Galérius l'avoit mandé à la cour, et il lui avoit changé son nom ignoble en celui de Maximien ou Maximin. C'est ce dernier nom qui a prévalu dans l'histoire, et nous l'appellerons toujours Maximin. Les médailles et

les inscriptions le nomment C. Galérius Valérius Maximinus. Il étoit fort jeune alors, sans éducation, sans culture, retenant toute la grossièreté de son pays et de sa naissance, porté à l'ivrognerie, superstitieux à l'excès. Nous verrons dans la suite quels autres vices fera éclore en lui, ou du moins mettra en évidence la grandeur de la fortune et la licence du souverain pouvoir. Galérius ne doutoit point de la soumission aveugle d'un neveu qu'il avoit tiré de la poussière pour l'élever sur le trône. Il se trompoit, comme l'événement le fera voir.

Lorsqu'il eut arrangé son système de la manière qui lui parut la mieux proportionnée à ses vues, il se mit en devoir de l'exécuter.

Il attaqua d'abord Maximien, comme le plus aisé à renverser; et en effet il l'abattit tout d'un coup par la menace d'exciter une guerre civile, si on ne lui accordoit le titre d'Auguste qu'il avoit si bien mérité, et qu'il étoit las d'attendre. Maximien, quoique attaché à la domination et aux grandeurs, céda néanmoins; et la crainte vainquit en lui l'ambition. Il accepta même le César que Galérius lui présentoit; et celui-ci eut l'insolence de lui envoyer Sévère pour le revêtir de la pourpre, avant même que d'en avoir conféré avec Dioclétien. *Lactant.* 18.

Après cette première victoire, Galérius osa passer au second assaut, et il se transporta à Nicomédie, pour essayer de réduire un prince qu'il avoit toujours craint, et dont il ne seroit pas assurément venu à bout, si la maladie ne l'eût affoibli. Il s'y prit d'abord assez doucement, et il lui représenta qu'il étoit vieux (Dioclétien n'avoit pourtant alors que cinquante-neuf ans); que sa santé ne se rétablissoit point de la maladie violente sous laquelle il avoit pensé succomber; que le poids du gouvernement l'écrasoit. Il lui proposa l'exemple de Nerva, qui, suivant une tradition reçue alors, mais dont nous avons prouvé ailleurs la fausseté, avoit abdiqué l'empire, et s'en étoit déchargé sur Trajan. Dioclétien rejeta cette

idée, qu'il jugea indécente, et qui ne lui convenoit en aucune façon. Mais, comme il étoit instruit par une lettre de Maximien de ce qui s'étoit passé entre lui et Galérius, pour tâcher de satisfaire l'audace d'un ambitieux en se relâchant sur quelque chose, il mit en avant un autre projet, et il dit que rien n'empêchoit que le titre d'Auguste ne fût rendu commun entre les quatre princes qui gouvernoient. Ce n'étoit point du tout le plan de Galérius, qui prétendoit se rendre le maître, et qui concevoit qu'il ne le seroit jamais tant que Dioclétien resteroit en place. Il répondit donc qu'il falloit s'en tenir au système établi par Dioclétien lui-même; que la concorde ne laissoit pas d'être difficile à conserver entre deux collègues égaux, mais qu'entre quatre elle devenoit absolument impossible. « Si donc (ajouta-t-il) vous vous obstinez à ne point vous démettre, je saurai prendre mon parti. Car ce n'est pas mon intention de languir toujours dans un poste inférieur, et de n'occuper jamais que le dernier rang. » Dioclétien n'avoit plus assez de tête pour résister à une si forte charge. L'exemple de Maximien l'affoiblissoit encore. Les larmes coulèrent de ses yeux; et, vaincu par une impression qui n'étouffoit ni son inclination ni ses lumières, il donna malgré lui un consentement qu'il n'avoit pas le courage de refuser. Il se rabattit sur le choix des Césars, qui devoit, disoit-il, être réglé par délibération commune des quatre princes. « Qu'est-il besoin (reprit Galérius) de délibération commune? Il faudra bien que ce que nous aurons déterminé entre nous plaise aux deux autres. » Dioclétien répondit qu'en effet leur approbation étoit sûre, parce qu'on ne pouvoit pas nommer d'autres Césars que leurs fils, Maxence et Constantin. « Non (répliqua Galérius), je ne veux point de Maxence : c'est un orgueilleux qui m'a bravé, n'étant encore revêtu d'aucun titre. Que fera-t-il lorsqu'il se verra associé à la souveraine puissance! Vous n'avez rien de pareil à reprocher

« à Constantin, dit Dioclétien. C'est un caractère ai-« mable, et qui annonce un gouvernement plus doux « encore et plus modéré que celui de son père. » Galérius devenoit plus hardi à mesure qu'il gagnoit du terrain. Il se déclara ici nettement. « Je ne serois donc « (dit-il) maître de rien! Il me faut des Césars qui me « soient soumis, qui craignent de me déplaire, et qui « en tout prennent mes ordres. » Il proposa ensuite Sévère et Maximin. Dioclétien eut beau lui représenter qu'il connoissoit l'un trop bien, et l'autre trop peu pour approuver de pareils choix, Galérius insista, et dit qu'il en répondoit. « Faites donc ce qu'il vous plaira « (dit l'empereur vaincu et excédé); c'est votre affaire, « puisque vous allez être à la tête de l'empire. Tant « que j'ai eu en main l'autorité, j'ai fait en sorte que « la république se maintînt dans un état florissant. S'il « lui arrive quelque disgrâce, je n'en serai pas respon-« sable. »

Tout étant ainsi conclu et arrêté, Dioclétien et Maximien s'arrangèrent pour faire leur cession en un même jour, c'est-à-dire le premier mai, l'un à Nicomédie, l'autre à Milan. Nous ne savons aucun détail touchant Maximien, sinon qu'il quitta la pourpre, en revêtit Sévère, qui lui avoit été envoyé par Galérius, et se retira en Lucanie, dans une campagne délicieuse, jusqu'à ce que l'inquiétude de son caractère et les occasions l'en firent sortir pour courir de nouveau après les grandeurs qu'il n'avoit quittées qu'à regret, et pour tenter des aventures qui se terminèrent enfin, comme nous le verrons, à une mort tragique. La cérémonie de l'abdication de Dioclétien nous est racontée par Lactance avec une juste étendue.

Euseb. chron. Eutrop. Lactant. 18. 19.

Ce prince convoqua une assemblée des soldats en un lieu élevé, à trois milles de Nicomédie, où il avoit, treize ans et deux mois auparavant, donné la pourpre à Galérius, et où, pour conserver la mémoire de cet évé-

nement, avoit été élevée une colonne surmontée d'une statue de Jupiter. Il se rendit en pompe à l'assemblée, accompagné de ses gardes; et là, versant des larmes, témoins de sa foiblesse, il fit une courte harangue. Il dit que l'âge et les infirmités ne lui permettoient plus de soutenir le poids de l'empire; qu'il demandoit du repos après tant d'années de travail et de fatigue; qu'il cédoit la souveraine puissance à ceux qui avoient la force nécessaire pour en remplir les devoirs; et qu'en la place de Constance et de Galérius, qui par son abdication et celle de Maximien devenoient Augustes, il alloit nommer des Césars.

Constantin, âgé alors de trente et un ans, étoit à ses côtés, et il avoit pour lui les vœux de toute l'assemblée. On ne doutoit en aucune manière de sa promotion à une dignité à laquelle l'appeloient également sa naissance et son mérite. On fut donc étonné d'entendre Dioclétien prononcer les noms de Sévère et de Maximin. La surprise fut si grande, que plusieurs se demandèrent les uns aux autres si Constantin avoit donc changé de nom. Mais Galérius ne laissa pas long-temps l'assistance dans ce doute, et étendant la main, il prit par le bras Maximin, qui étoit derrière le trône, et il le fit avancer à la vue des soldats. Alors Dioclétien ôta sa casaque de pourpre, et il la mit lui-même sur les épaules du nouveau César : après quoi, simple particulier, il retourna à la ville, qu'il traversa tout entière en carrosse, et tout de suite il continua sa route jusqu'à Salone sa patrie.

On voit par ce récit, tiré de Lactance, que Dioclétien ne renonça à l'empire que par contrainte et malgré lui. Mais ce qui prouve dans ce prince une élévation et une solidité d'esprit peu communes, c'est que, comme je l'ai observé dès le commencement, ayant pris une fois son parti, quoique de mauvaise grâce, il y persista avec une fermeté qui ne se démentit jamais pendant neuf ans

qu'il vécut encore sans se laisser tenter ni par les occasions qui se présentèrent, ni par l'exemple et les invitations de Maximien son collègue, qui reprit la pourpre par deux fois. Tout le monde sait la belle réponse qu'il fit à Maximien et à d'autres anciens amis qui l'exhortoient à sortir de la vie obscure à laquelle il s'étoit réduit, et à revendiquer l'empire. « Plût [1] aux dieux (leur « dit-il) que vous pussiez voir les légumes que je cultive « de mes mains dans mon jardin! vous ne me parleriez « jamais de remonter sur le trône. » *Vict. epit.*

Il sentoit alors toute la difficulté de la science de régner, et reconnoissoit sans doute une partie au moins des fautes qu'il avoit faites dans l'administration du souverain pouvoir. Ceux à qui il s'ouvrit l'entendirent en faire l'aveu équivalemment en ces termes: « Rien [2] n'est plus difficile « que de bien gouverner. Quatre ou cinq courtisans « intéressés se réunissent et dressent de concert leurs « piéges pour tromper le prince. Ils lui montrent les « choses sous la face qui leur convient. Le prince, en« fermé dans son palais, ne peut point connoître la vé« rité par lui-même; il ne sait que ce qu'ils lui disent. « Il met en place ceux qu'il devroit en éloigner; il « destitue ceux qu'il devroit conserver. En un mot, il « arrive, par la conspiration d'un petit nombre de mé« chans, qu'un prince plein de bonté, circonspect, « ayant les meilleures intentions, est trompé et vendu. » *Vop. Aurel. 43.*

Dioclétien embellit sa retraite, et il voulut qu'elle conservât quelques vestiges de son ancienne fortune. Il *Dictionn. de la Martinière.*

[1] *Utinam Salonæ possetis visere olera nostris manibus instituta. Profectò nunquàm istud tentandum judicaretis.*

[2] *Ego* (c'est Vopiscus qui parle) *à patre meo audivi, Diocletianum principem, jam privatum, dixisse nihil esse difficilius quàm benè imperare. Colligunt se quatuor vel quinque, atque unum consilium ad decipiendum imperatorem capiunt: dicunt quid probandum sit. Imperator, qui domi clausus est, vera non novit: cogitur hoc tantùm scire quod illi loquuntur. Facit judices quos fieri non oportet: amovet à republicà quos debebat obtinere. Quid multa! ut Diocletianus ipse dicebat, bonus, cautus, optimus venditur imperator.*

se bâtit un palais superbe à quatre milles de Salone; et les murs en subsistent encore presque entiers dans Spalatro, ville de la côte de Dalmatie, à laquelle peut-être ce palais a donné le nom. Il reste aussi une partie des édifices, où se fait remarquer un goût de recherche et de magnificence.

J'aurai soin de rendre compte des faits qui me restent à raconter de Dioclétien depuis sa retraite, à mesure qu'ils se présenteront dans la suite de cette histoire. Maintenant je dois achever le tableau de son règne et de son caractère, en ajoutant quelques traits qui n'ont pu trouver place jusqu'ici.

Aurel. Vict. Il diminua le nombre des prétoriens, préparant ainsi la voie à Constantin, qui les cassa. Il paroît que la vue de Dioclétien étoit d'affoiblir ce corps, qui avoit tant fait et détruit d'empereurs. Cette précaution lui étoit d'autant plus nécessaire, que, s'étant déterminé à ne point résider dans Rome, il pouvoit craindre qu'il ne s'élevât des troubles et des révoltes dans cette capitale, dont il se tenoit éloigné. Ce fut par le même principe qu'il fit aussi une réforme et un retranchement dans les cohortes de la ville.

Il abolit un ordre d'espions établis par les empereurs sous le nom honnête de *frumentarii*, ou inspecteurs du blé. C'étoient des soldats dont la fonction avoit été d'abord de distribuer à leurs camarades la mesure de blé qui appartenoit à chacun; et comme ce ministère leur donnoit moyen de connoître tous les soldats d'une cohorte, d'une légion, on les avoit chargés d'examiner les caractères, et de dénoncer ceux qu'ils sauroient séditieux et capables d'exciter du trouble. Leur commission s'étendit, et ils furent autorisés à observer, non plus seulement dans les légions, mais dans les villes et dans les provinces, tout mouvement, tout soupçon de révolte, et à en donner avis à la cour. De là naissoient des délations perpétuelles, des calomnies contre des in-

nocens : et plusieurs périssoient sur de fausses accusations de crimes d'état, toujours trop facilement écoutées des princes. Dioclétien s'attira donc un applaudissement universel en cassant les *inspecteurs du blé.* Mais lui ou ses successeurs lui substituèrent des *agens d'affaires*, qui bientôt se rendirent aussi redoutables et aussi pernicieux. Un grand nombre de lois de Dioclétien insérées dans le code prouvent l'estime que ceux qui lui ont succédé dans l'empire ont faite de sa sagesse par rapport à la législation, partie si importante du gouvernement. M. de Tillemont cite une de ces lois qui fait honneur à l'équité du prince. Un certain Thaumase se portoit pour accusateur contre Symmaque, dans la maison duquel il avoit été élevé dès l'enfance. Dioclétien défend de recevoir cette accusation, qu'il [1] traite d'exemple inique et indigne du bonheur de son siècle. *Tillem.*

A tout prendre, ce fut un grand prince, génie élevé, étendu, sachant se faire obéir, et même respecter de ceux de qui il ne pouvoit exiger une entière obéissance; ferme dans ses projets, et prenant les plus justes mesures pour l'exécution; actif et toujours en mouvement; soigneux de placer le mérite, et d'éloigner de sa personne les hommes vicieux, attentif à entretenir l'abondance dans la capitale, dans les armées, dans tout l'empire. Mais avec tant de qualités dignes d'estime, il connut peu l'art de se rendre aimable; et quoiqu'il se fît une gloire d'imiter Marc Aurèle, il s'en faut de beaucoup qu'il ne représentât sa bonté. Outre la persécution cruelle qu'il ordonna contre les chrétiens, nous avons vu qu'en général son gouvernement fut dur, et tendant à fouler les peuples. Toute l'histoire lui a reproché la hauteur, le faste, l'arrogance. Sa [2] prudence même dégénéroit en finesse, et inspiroit la défiance et les soupçons. On a re-

Mamert. genethl. Maxim.
Aurel. Vict.
Capit. M. Aur. 19.

[1] *Iniquum et longè à beatitudine nostri seculi esse credimus, ut, etc.* Cod. lib. IX, tit. 1, leg. 12.

[2] *Diocletiani suspectam prudentiam.* Eutrop. lib. X.

marqué que son commerce étoit peu sûr, et que ceux qu'il appeloit ses amis ne pouvoient pas compter sur une affection véritable et sincère de sa part. Son caractère ressembloit beaucoup à celui d'Auguste; l'un et l'autre ils rapportoient tout à eux-mêmes, et ils ne furent vertueux que par intérêt. Mais la modestie et la douceur établissent une différence bien avantageuse en faveur du fondateur de la monarchie des Césars par-dessus le prince que je lui compare.

En ce qui regarde la guerre, le parallèle ne se dément point. Ils ne l'aimèrent ni l'un ni l'autre; ils n'y excellèrent point, quoique l'on ne puisse pas dire qu'ils y fussent ignorans, ni qu'ils manquassent de courage dans les occasions qui en demandoient. Tous deux ils suppléèrent à ce qu'ils sentoient que l'on pouvoit désirer en eux à cet égard par le choix de bons et habiles lieutenans ou associés.

Dioclétien n'avoit l'esprit nullement cultivé, et je ne vois rien qui nous invite à croire qu'il ait favorisé et protégé les lettres, qu'il ignoroit. Je ne trouve sous son règne de vestige d'éloquence que dans la Gaule et à Rome, où Nazaire, Eumène, Mamertin, en conservoient encore quelque ombre. De quelle façon l'histoire étoit traitée dans temps-là, c'est de quoi l'on peut juger par les écrivains de l'Histoire Auguste, dont j'ai eu tant de fois à remarquer les défauts énormes, et qui tous ont vécu sous Dioclétien. La philosophie se soutenoit mieux, et surtout

Tillem. par le celèbre Porphyre, qui avoit une grande variété de connoissances, et qui, disciple de Plotin, continua la succession de l'école platonicienne. Mais quand il n'auroit pas composé un ouvrage furieux contre le christianisme, sa philosophie en elle-même paroît ne pas mériter une grande estime. Elle se perdoit souvent dans les chimères, et ne s'éloignoit guère de la magie, quoiqu'elle affectât de la condamner.

[1] *Parùm honesta in amicos fides.* Aurel. Vict.

FASTES

DU RÈGNE DE CONSTANCE CHLORE.

CONSTANTIUS. V. } CÆS. dein AUG. AN. R. 1056.
GALÉRIUS MAXIMIANUS. V. } DE J.C. 305.

Constance et Galérius deviennent Augustes le premier mai par l'abdication de Dioclétien et de Maximien.

L'empire romain est véritablement partagé entre eux, mais inégalement. Constance conserve son département, c'est-à-dire, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Galérius gouverne l'Illyrie, la Thrace et l'Asie mineure par lui-même; l'Italie et l'Afrique par Sévère; l'Orient par Maximin.

Bonheur des sujets de Constance. Gouvernement tyrannique de Galérius.

Il retient auprès de lui Constantin, qu'il avoit exclus de la dignité de César, et qui étoit un obstacle à ses projets. Il tente diverses voies de le faire périr.

CONSTANTIUS. VI. } AUG. AN. R. 1057.
GALÉRIUS MAXIMIANUS. VI. } DE J.C. 306.

Constantin s'échappe de Nicomédie, et vient joindre en Gaule son père, qui se préparoit à passer dans la Grande-Bretagne.

Avantages remportés par Constance sur les Pictes, nation dont le nom paroît ici pour la première fois dans l'histoire.

Constance meurt à Yorck le 25 juillet, laissant plusieurs enfans, mais désignant Constantin seul pour son successeur.

Constantin est proclamé Auguste le même jour par l'armée.

CONSTANCE CHLORE.

§. III.

Constance tenoit le premier rang entre les quatre princes qui gouvernèrent après Dioclétien. L'empire véritablement partagé entre lui et Galérius. Bonheur des provinces qui obéissoient à Constance. Galérius au contraire gouvernoit tyranniquement. Projets qu'il rouloit dans son esprit. Constantin s'échappe de Nicomédie et va joindre son père en Gaule. Constance meurt à Yorck. En mourant il désigne Constantin pour lui succéder seul. L'armée proclame Constantin Auguste. Comparaison du sort de Constance avec celui des princes ses contemporains.

Après la cession de Dioclétien et de Maximien, l'empire romain fut gouverné par deux Augustes et deux Césars : Constance, Galérius, Sévère et Maximin! Je mets Constance en titre, parce qu'il étoit le premier de ces quatre princes. Il avoit toujours eu le rang au-dessus de Galérius, comme César, et il le conserva comme Auguste. Dans le consulat qu'ils gérèrent ensemble l'an de Jésus-Christ 306, Constance est nommé avant Galérius.

Mais la primauté dont jouissoit Constance n'étoit qu'une primauté d'honneur. Il s'en falloit beaucoup qu'il eût succédé à l'autorité de Dioclétien comme il succédoit à sa place. L'ambitieux Galérius, qui n'avoit pu supporter la supériorité d'un prince à qui il devoit tout, étoit bien éloigné de se soumettre à celui dont il pouvoit se prétendre l'égal. Il méprisoit même la dou-

ceur de Constance, ainsi que je l'ai remarqué; et, parce qu'il se sentoit plus d'audace, il se croyoit plutôt fait pour lui commander que pour en recevoir des ordres. Constance, de son côté, étoit en garde contre un tel collègue, et le craignoit. Ainsi il n'y avoit nulle union, nul concert entre ces deux princes. Alors, comme l'observe Eusèbe, l'empire fut véritablement partagé pour la première fois, parce que la partie qui obéissoit à Constance, quoique considérée toujours comme membre du corps, n'avoit guère dans le fait plus de communication avec celle qui reconnoissoit Galérius que n'en ont deux états voisins qui sont en paix l'un à l'égard de l'autre.

Eus. hist. eccl. l. VIII, *c.* 13, *et de mart. pal. c.* 13.

Le partage étoit extrêmement inégal. Nous avons vu que Galérius avoit eu la précaution de faire nommer des Césars qui fussent dans sa dépendance. Ainsi, quoiqu'il y ait quelque indice que Sévère étoit destiné à faire, par rapport à Constance, le rôle que Constance lui-même avoit fait à l'égard de Maximien, dans la réalité ce César prenoit les ordres de Galérius. Constance ne conserva que son ancien département, les Gaules, l'Espagne et la Grande-Bretagne. Galérius eut tout le reste, et il gouverna l'Illyrie, la Thrace et l'Asie par lui-même, l'Italie et l'Afrique par Sévère, l'Orient et l'Egypte par Maximin.

Tillem. Const. art. 6.

Eutrop. l. x.

Les peuples soumis aux lois de Constance eurent bien à se louer de leur sort. Il en avoit déjà fait le bonheur pendant qu'il étoit dans un rang qui l'astreignoit à quelque dépendance. Lorsqu'il ne fut plus comptable de ses actions qu'à lui seul, il fit croître la félicité publique en développant pleinement tout ce qu'il avoit de douceur et de bonté dans le caractère. La persécution contre les chrétiens cessa absolument dans les pays qui lui obéissoient; et l'exemple de l'équité de Constance fut suivi par Sévère, qui, croyant apparemment lui devoir cette déférence, ou peut-être ayant par lui-même de l'aversion pour les rigueurs exercées sur tant d'inno-

Eus. de mart. pal. c. 13.

cens, rendit la paix aux églises d'Italie et d'Afrique.

Eutrop. En général, tous les sujets de Constance jouirent d'une situation tranquille et heureuse sous un prince affable, populaire, qui souhaitoit que les villes et les particuliers fussent riches sous son gouvernement, et qui déclaroit en termes exprès qu'il [1] aimoit mieux voir l'argent de l'état distribué en plusieurs mains que renfermé dans un seul coffre. On se rappelle à l'occasion de cette maxime le trait conforme que j'ai raconté de lui sous Dioclétien. Ce bon prince, sûr d'être aimé et respecté pour sa vertu, se tenoit tellement éloigné du faste, et avoit un tel goût de simplicité, que, lorsqu'il lui falloit donner quelque grand repas, il empruntoit l'argenterie de ses amis pour le service de sa table.

Lactant. de mort. persec. 21, 22, 23. Le bonheur de ces provinces fortunées leur devenoit plus précieux par la comparaison avec les maux que souffroient celles où dominoit Galérius. Rien n'est plus affreux que la description que nous trouvons dans Lactance de la tyrannie de ce prince barbare. C'étoit peu pour lui que d'imiter le faste des rois de Perse, et de vouloir comme eux être adoré et ne commander qu'à des esclaves. Au despotisme le plus odieux il joignoit une cruauté qui surpassoit celle de Néron. Les supplices les plus atroces étoient mis en usage par lui pour des fautes légères, et cela sans distinction des rangs ou des personnes. Il sévissoit par la croix et par le feu contre les plus grands seigneurs. Avoir simplement la tête tranchée, c'étoit une grâce qui ne s'accordoit qu'à ceux que d'importans services rendoient recommandables. Des dames illustres étoient enfermées dans des ouvroirs de femmes esclaves pour y être appliquées à des travaux serviles. Galérius trouvoit une joie cruelle à faire dévorer des hommes vivans par des ours d'une grandeur énorme, qu'il avoit rassemblés et que l'on

[1] *Melius est publicas opes à privatis haberi, quàm intra unum claustrum reservari.*

nourrissoit dans son palais. Il s'étoit accoutumé à employer toutes ces horreurs contre les chrétiens, et il les étendoit indistinctement à tous ceux qui avoient le malheur de lui déplaire.

Toutes ces condamnations s'exerçoient sans aucune forme de justice. Les juges qu'il mettoit en place étoient des hommes féroces, sans lettres, nourris dans les armes. L'éloquence étoit étouffée, les avocats réduits au silence, les jurisconsultes bannis. Toute littérature passoit pour art malfaisant; et ceux qui en faisoient profession devoient s'attendre à être traités en ennemis. Une licence arbitraire et affranchie de toute considération anéantissoit les lois, et rendoit inutiles toutes les belles connoissances.

Galérius n'avoit pas moins d'avidité pour l'argent que de cruauté; et au lieu que les supplices ne pouvoient tomber que sur un certain nombre de victimes, par ses exactions il se rendit le fléau de tous ses sujets. Il ordonna un dénombrement général des biens et des personnes dans toute l'étendue des pays de son obéissance; et cette opération, qui ne peut manquer d'être à charge aux peuples, s'exécutoit avec une rigueur qui en faisoit une vraie tyrannie. On [1] arpentoit les terres, dit Lactance, on comptoit les pieds d'arbres et les ceps de vignes; on écrivoit le nombre des bestiaux de chaque espèce; on tenoit registre des têtes d'hommes. Chaque père de famille étoit obligé de se présenter avec ses enfans et ses esclaves; et, pour avoir des déclarations

[1] *Agri glebatim metiebantur, vites et arbores numerabantur, animalia omnis generis scribebantur, hominum capita notabantur...... unus quisque cum liberis, cum servis aderant: tormenta ac verbera personabant: filii adversùs parentes suspendebantur, fidelissimi quique servi contra dominos vexabantur, uxores adversùs maritos. Si omnia defecerant, ipsi contra se torquebantur, et quùm dolor vicerat, adscribebantur quæ non habebantur. Nulla ætatis, (nulla) valetudinis excusatio. Ægri et debiles deferebantur: æstimabantur ætates singulorum; parvulis adjiciebantur anni, senibus detrahebantur. Luctu et mœstitiâ plena omnia.* Lact. 23.

fidèles, les tortures et les fouets n'étoient point épargnés. On maltraitoit les enfans pour les faire parler contre leurs pères, les esclaves contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris; et si ces ressources manquoient, on tourmentoit les possesseurs eux-mêmes pour tirer d'eux des aveux contraires à leurs intérêts, et souvent à la vérité. Vaincus par la douleur, ils accusoient non le bien qu'ils avoient, mais celui qu'on vouloit qu'ils eussent. Les excuses de l'âge, de la mauvaise santé, n'étoient point reçues. On comptoit les malades et les estropiés pour les soumettre aux impositions. On estimoit à la vue l'âge de chacun, et l'on ajoutoit des années aux enfans pour les rendre susceptibles de taxe, ou on en ôtoit aux vieillards pour les empêcher de profiter de la dispense de l'âge. Partout régnoient la tristesse, le deuil, les plaintes amères. Après un premier dénombrement, on n'en étoit pas quitte. De nouveaux commis venoient rechercher ce qui avoit pu échapper aux premiers; et souvent ils grossissoient les rôles sans raison et sans fondement, uniquement afin de ne point passer pour inutiles. La mort même ne délivroit pas du joug; et il falloit souvent payer pour des morts, qu'il plaisoit aux intéressés de réputer vivans. Les [1] mendians ne pouvoient pas être mis au rang des contribuables, et leur misère leur étoit une sauvegarde contre les exactions. Le prince inhumain avoit imaginé un moyen de les soulager du poids de leur indigence. Il les faisoit embarquer par troupes et jeter dans la mer.

Je crains qu'il n'y ait peut-être quelque exagération dans certaines circonstances de ce que je viens de transcrire de Lactance. Mais le fond est vrai. Galérius étoit avide d'argent, et il en avoit besoin pour les projets

Lactant. 20.

1. *Mendici supererant soli à quibus nihil exigi posset, quos ab omni genere injuriæ tutos miseria et infelicitas fecerat. Atqui homo impius misertus est illis, ut non egerent. Congregari jussit, et exportatos naviculis in mare mergi.* Id. ibid.



qu'il rouloit dans sa tête. Il se proposoit de se rendre maître de tout l'empire, et de réunir aux trois parts dans lesquelles il dominoit celle que Constance s'étoit réservée. L'occasion d'y réussir ne lui paroissoit pas devoir se faire attendre long-temps : car son collègue étoit d'une santé qui menaçoit ruine. S'il tardoit trop, si sa mort n'arrivoit pas assez promptement, Galérius avoit la ressource de la guerre et des armes; et en réunissant les forces de Sévère et de Maximin avec les siennes, il comptoit venir aisément à bout d'un rival beaucoup plus foible que lui. Son plan alloit plus loin; car les hommes bâtissent volontiers des chimères. Après qu'il auroit détruit Constance, il prétendoit conférer le titre d'Auguste à Licinius, son ancien ami et son conseil: achever ainsi ses vingt ans de règne, célébrer avec magnificence ses vicennales, et ensuite se démettre en faisant César Candidien, son fils naturel. Suivant cet arrangement, les quatre princes qui auroient gouverné l'empire étoient entièrement à lui : les deux Augustes Licinius et Sévère lui devoient toute leur grandeur; les deux Césars Maximin et Candidien étoient, l'un son neveu, l'autre son fils; et sous leur protection, il se promettoit une douce et heureuse vieillesse. Telles étoient les idées dont ils se repaissoit. Mais, dit Lactance, Dieu, qu'il avoit irrité, renversa tout ce vain système.

Galérius y voyoit lui-même un obstacle en la personne de Constantin, qui n'étoit ni de caractère ni d'âge à se laisser frustrer aisément de la succession paternelle. Il est vrai qu'il avoit ce jeune prince en son pouvoir. Constantin, gardé par Dioclétien comme otage, étoit resté à Nicomédie entre les mains de Galérius, mais non sans lui causer beaucoup d'embarras et d'incertitude. Il n'avoit point droit d'exiger un tel otage de Constance, qui étoit son collègue, jouissant même de la prééminence. Le renvoyer à son père qui le redemandoit, c'étoit leur ouvrir la voie pour traverser ses pro-

Lactant. 24.

jets. Restoit le parti de s'en défaire. Mais il n'osoit y procéder ouvertement, parce que Constantin étoit aimé des soldats. Il tendit des piéges à sa valeur : il l'engagea à combattre contre un lion furieux, il l'exposa aux plus grands dangers dans la guerre qu'il faisoit actuellement aux Sarmates. Tout fut inutile, toutes ses embûches tournèrent à sa honte. La main de Dieu protégeoit Constantin et le réservoit pour de grandes choses. Enfin, Galérius ne pouvant résister à une demande aussi juste que celle de Constance, qui, malade et sentant approcher sa fin, vouloit voir son fils avant que de mourir, feignit de se rendre, et il donna à Constantin la permission de partir, et le brevet nécessaire pour prendre des chevaux dans les postes impériales. Mais une preuve qu'il n'y alloit pas de bonne foi, c'est que, lui ayant fait remettre ce brevet sur le soir, il lui commanda d'attendre au lendemain matin pour recevoir ses derniers ordres. Constantin se douta de la fraude. Il craignit que le dessein de l'empereur ne fût, ou de le retenir encore à Nicomédie sous quelque prétexte, ou de se donner le temps de faire passer à Sévère, par les terres duquel sa route apparemment étoit marquée, un ordre de l'arrêter en chemin. Il partit de nuit, et il prit la précaution d'estropier ou même de tuer les chevaux à chaque poste, après s'en être servi, afin que l'on ne pût pas le poursuivre.

Zonar. et Praxagor. ap. Phot. Lactant.

Zos. l. II. Vict. epit.

Lactant.

L'événement justifia ses craintes. Galérius avoit affecté de rester au lit jusqu'à midi. A son lever il fut très-étonné de ne point voir Constantin ; et, ayant appris qu'il étoit parti, il vouloit que l'on courût après lui. On se mit en devoir de lui obéir ; mais, les chevaux de poste ne se trouvant pas en état de rendre service, il fallut renoncer à l'espérance d'atteindre le prince fugitif, qui avoit pris déjà beaucoup d'avance ; et Galérius ne put qu'exhaler sa colère en plaintes et en menaces vaines.

Constantin fit heureusement sa route, et il arriva bien à propos auprès de son père, qui ne survécut pas long-temps. Constance se préparoit actuellement à passer de la Gaule dans l'île de la Grande-Bretagne, pour aller faire la guerre aux Pictes, nation septentrionale, dont le nom paroît ici pour la première fois dans l'histoire, mais qui pourroit bien être la même que celle contre laquelle l'empereur Sévère avoit, cent ans auparavant, exercé ses armes, et qui, au rapport d'Hérodien, étoit dans l'usage de se taillader le corps et d'y dessiner avec le fer des figures d'animaux, d'où le nom de *picti* ou *peints* leur aura été donné par les Romains. Constantin s'embarqua à Boulogne avec son père, et il le suivit à la guerre contre les Pictes, au retour de laquelle Constance vainqueur mourut entre ses bras à Yorck, le 25 juillet de la même année, qui est la 306 depuis J. C.

Eumen. paneg. Constant. Aug. Anon. Amiano subjunctus.

Eutrop. Tillem.

An. R. 1057.

Ce prince régla en mourant sa succession d'une manière digne de la sagesse qu'il avoit fait paroître dans tout le cours de sa vie et de son règne. Sa famille étoit nombreuse. D'Hélène, sa première femme, il avoit eu Constantin. De Théodora qu'il épousa, comme je l'ai dit, lorsqu'il fut fait César, il lui étoit né trois fils et trois filles. Les fils se nommoient Dalmace, Jule Constance et Annibalien; les filles, Constancie, Anastasie, et Eutropie. Si Constance eût voulu partager ses états entre ce grand nombre d'enfans, c'eût été les exposer à une ruine certaine et les livrer à l'avidité de Galérius. Il prit donc le parti de n'appeler à la succession de la souveraine puissance que le seul Constantin, qui, alors âgé de trente-deux ans, et ayant fait ses preuves de valeur et de toutes sortes d'excellentes qualités, étoit capable de gouverner et de défendre, s'il en étoit besoin, l'héritage paternel, et de servir ainsi d'appui à ses frères et sœurs. Il le désigna son successeur, il le recommanda aux soldats, et il ordonna à ses autres enfans de se contenter de la condition privée.

Tillem. Const. art. 3.

Euseb. vit. Const. 1, 21. Lactant. 24. Julian. or. 1. p. 13. Liban. or. III, p. 105.

Le jugement de l'empereur mourant fut une loi pour sa famille et pour l'armée. Dès qu'il fut mort, les soldats se mirent en devoir d'exécuter ses volontés, et d'élever Constantin à l'empire. Il fit des difficultés. Il vouloit, ou feignit de vouloir que l'on attendît le consentement de Galérius. Il tenta même de s'enfuir, si l'on en doit croire le témoignage d'un panégyriste. Mais sûrement il fut bien aise que l'on arrêtât sa fuite; et, ayant été proclamé Auguste par les troupes, il célébra en cette qualité les funérailles de son père.

Eumen. paneg. Constant. Aug.

Eus. hist. eccl. VIII, 13, *et de vit. Const.* I, 22. *Lactant.* 24, 25.

On rendit au prince mort les honneurs usités avec pompe et magnificence, et il fut mis au rang des dieux.

Tous les écrivains, chrétiens et païens, qui ont parlé de Constance ont comparé son sort à celui des autres princes ses contemporains, et en ont remarqué l'étonnante différence. Constance, après avoir régné avec gloire, mourut paisiblement au milieu d'une famille florissante, et laissant son fils pour successeur : au lieu que tous les autres finirent par des catastrophes ou tragiques, ou du moins très-douloureuses, sans transmettre leur grandeur à leurs héritiers. La cause de cette différence dans la fortune, on la trouve dans la différence de la conduite; et nul n'a mieux traité à mon gré cette observation que Libanius, dont je vais ici transcrire les paroles.

Les [1] autres princes qui ont régné avec Constance, dit ce rhéteur, regardant d'un œil d'envie l'opulence de

[1] Οἱ μὲν ἄλλοι πάντες οἱ κατ' ἐκεῖνον δυναστεύοντες ζημίαν αὐτῶν ποιούμενοι τὸ τοὺς ὑπηκόους ἐν ἀφθόνοις διάγειν, μετῆγον τὰς ἐκείνων εὐπορίας εἰς τὰ βασίλεια· πέρας εὐδαιμονίας κρίνοντες, εἰ στενοχωροῖεν ταλάντοις τοὺς θησαυρούς. καὶ συνέβαινε τοὺς μὲν ἀφαιρεθέντας εν δάκρυσι καὶ πενίᾳ διάγειν, τοῖς δὲ λαβοῦσιν ἀνόητον κεῖσθαι τὸν πλοῦτον. ὁ δὲ πάντα ἄριστος ἐκεῖνος..... ταμιεῖα μὲν ἀσφαλῆ τὰς τῶν κεκτημένων οἰκίας ἐνόμισεν· οὐδαμοῦ γὰρ ἂν ἐν καλλίονι σωθῆναι· καταλαμβανούσης δὲ δαπανημάτων ἀνάγκης, ἤρκει κηρύξαι τὴν χρείαν· καὶ πάντα ἦν χρημάτων μεστὰ, ἑκόντων διδόντων τοῖς πέλας· οὕτω τῷ μὲν ἑκουσίῳ τὸ φιλότιμον προσ-

leurs sujets, s'étudioient à attirer dans leurs trésors toutes les richesses de leurs états; et c'étoit pour eux le comble du bonheur que leurs coffres se trouvassent trop étroits pour contenir les sommes immenses qu'ils s'efforçoient d'y entasser : d'où il arrivoit que les peuples languissoient dans l'indigence et dans les larmes, et que les amas d'or restoient inutiles et enterrés entre les mains des souverains. Mais l'excellent prince dont je parle crut que ses trésors les plus sûrs étoient les cœurs de ses sujets; et s'il survenoit quelque besoin, il lui suffisoit de le faire connoître; aussitôt les richesses couloient comme un fleuve, chacun s'empressant de subvenir aux nécessités publiques et particulières. Car, dans ce qui est libre et volontaire, on se pique d'émulation : au contraire, dès que la contrainte s'en mêle, on ne se porte plus avec affection à obéir. Constance, s'étant gouverné par des maximes si différentes de celles des autres princes, eut aussi un sort différent. On ne le vit point, après avoir abusé des malheurs de ses sujets pour sa propre satisfaction pendant un petit nombre d'années, périr enfin par les embûches de ceux en qui il avoit mis sa confiance. Tant qu'il vécut, la bienveillance de ceux qui lui obéissoient lui fut une sûre garde; et en mourant il laissa sa puissance et sa grandeur à son fils.

ἐστιν, ᾧ δ' ἀνάγκη συνέζευκται, τοῦτο οὐκ εὐμαθῶς ὑπακούειν πέφυκε. καὶ γάρτοι ταύτῃ τῇ γνώμῃ χρησάμενος, οὐ ταυτὸν τοῖς ἄλλοις ἔπαθεν, οὔτε ἐπόνησεν. Liban. or. 3, p. 104.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

FASTES

DU RÈGNE DE CONSTANTIN,

An. R. 1057. C. 306. CONSTANTIUS. VI. GALÉRIUS MAXIMIANUS. VI. } AUG.

Constantin, proclamé Auguste par ses troupes, veut se faire reconnoître en cette qualité par Galérius. Mais celui-ci attribue à Sévère le titre d'Auguste, et réduit Constantin à celui de César.

Courses des Francs réprimées par Constantin, qui, les ayant chassés des Gaules, passe le Rhin, ravage le pays des Bructères par le fer et par le feu, et emmène un grand nombre de prisonniers, qu'il fit exposer aux bêtes.

Maxence, fils de Maximien Hercule, soulève les prétoriens dans Rome, et prend la pourpre le 28 octobre. Sévère, qui étoit en Italie, marche contre lui. Maximien Hercule se met en mouvement comme pour venir au secours de son fils, qui lui rend la pourpre.

Maxence règne durant six ans, sans être jamais reconnu par Galérius. Ces deux princes furent toujours ennemis. De cette division résulta une double nomination de consuls, les uns choisis par Galérius, les autres par Maxence; ce qui met de la diversité et de la confusion dans les fastes. A Rome on reconnoissoit les consuls

de Maxence, et dans le reste de l'empire ceux de Galérius. Nous les énoncerons ici les uns et les autres, en suivant pour guide M. de Tillemont.

M. AURÉLIUS SÉVÉRUS AUGUSTUS. An. R. 1058.
MAXIMINUS CÆSAR. De J. C. 307.

A Rome.

MAXIMIANUS HERCULIUS AUGUSTUS. IX.
MAXIMINUS CÆSAR.

Constantin fut aussi consul cette année, apparemment subrogé à Sévère, qui perdit bientôt le consulat avec l'empire, et même la vie.

Sévère s'étoit avancé près de Rome pour attaquer Maxence. Il fut trahi par les siens, et obligé d'aller s'enfermer dans Ravenne, où Maximien Hercule vint l'assiéger, et le réduisit à se remettre entre ses mains, moyennant promesse de la vie sauve. On ne tint pas parole à Sévère, et il fut contraint de se faire ouvrir les veines.

Maximien passe en Gaule pour s'appuyer de l'alliance de Constantin, à qui il donne sa fille Fausta en mariage, et confère le titre d'Auguste. Constantin avoit déjà été marié à Minervine, et il en avoit eu un fils, l'infortuné Crispus César.

Galérius vient en Italie pour détruire Maxence; et abandonné d'une grande partie de ses troupes, il est trop heureux de pouvoir s'enfuir.

Maximien revient à Rome, et il veut arracher la pourpre de dessus les épaules de son fils.

N'ayant pu réussir, il se transporte en Gaule, puis à Carnonte en Pannonie, où Galérius avoit mandé Dioclétien pour nommer en sa présence et de son consentement Lucinius Auguste. Maximien sollicite inutilement Dioclétien de reprendre la pourpre. Licinius est fait Auguste.

L'Afrique reconnoît Maxence.

An. R. 1059. De J.C. 308.

MAXIMIANUS HERCULIUS. X. } AUG.
MAXIMIANUS GALÉRIUS. VII. }

A Rome.

Point de consuls jusqu'au 20 avril. De ce jour.

MAXENTIUS AUGUSTUS.
ROMULUS CÆSAR.

Romulus étoit fils de Maxence.

Maximin Daïa se fait déclarer Auguste par ses soldats, malgré Galérius, qui, obligé de le reconnoître en cette qualité, ne fait plus difficulté d'accorder le même titre à Constantin.

Maximien Hercule, revenu en Gaule, abdique de nouveau la dignité impériale, et feint de se contenter de la condition privée, nourrissant toujours dans son cœur des projets ambitieux.

Alexandre se révolte en Afrique contre Maxence, et se fait empereur.

An. R. 1060. De J.C. 309.

LICINIUS AUGUSTUS.

Nous ne pouvons point assigner avec certitude le collègue de Licinius, de qui le consulat même n'est pas absolument assuré. Quelques fastes portent *après le dixième et le septième consulat*, dixième de Maximien Hercule, septième de Galérius, comme s'il n'y avoit point eu de consuls cette année dans l'étendue des départemens qui reconnoissoient l'autorité de Galérius.

A Rome.

MAXENTIUS AUGUSTUS. II.
ROMULUS CÆSAR. II.

Mouvemens des Francs sur le Rhin, et en même temps révolte de Maximien Hercule.

Constantin repousse les Francs, et se rend maître de la personne de Maximien dans Marseille. Il lui laisse la vie.

ANDRONICUS. — An. R. 1061. De J.C. 310.

PROBUS.

A Rome.

MAXENTIUS AUGUSTUS, III, seul consul.

Maximien tente d'assassiner Constantin dans son lit; et, pris sur le fait, il est forcé de s'étrangler lui-même.

Ses statues et ses images sont abattues, et conséquemment celles de Dioclétien, qui communément y étoient jointes. Il est mis au rang des dieux par Maxence son fils.

Expédition de Constantin, au-delà du Rhin, contre les Francs.

Galérius est attaqué d'une horrible maladie.

Naissance et commencement du règne de Sapor II, roi des Perses.

MAXIMIANUS GALÉRIUS. VIII. } AUG. — An. R. 1062. De J.C. 311.

MAXIMINUS. II. }

A Rome, depuis le mois de septembre seulement.

RUFINUS.

EUSÉBIUS.

Galérius publie un édit pour faire cesser la persécution contre les chrétiens. Cet édit fut affiché à Nicomédie le 30 avril.

Il meurt à Sardique, et recommande en mourant Valérie sa femme, fille de Dioclétien, à Licinius.

Maximin s'empare de l'Asie, qui avoit été dans le département de Galérius. Les états du même Galérius en Europe restent à Licinius.

La veuve de Galérius, maltraitée par Licinius, passe

avec sa mère Prisca dans les états de Maximin, qui veut l'épouser, et, ne pouvant l'y réduire, la relègue dans les déserts de Syrie.

Maxence reprend l'Afrique sur Alexandre, et la tyrannise.

Il faisoit gémir Rome et l'Italie sous un joug de fer par ses violences et ses horribles débauches.

Bonté et douceur du gouvernement de Constantin. Il visite et rétablit la ville d'Autun.

Maxence provoque les armes de Constantin, qui se prépare à porter la guerre en Italie.

Constantin implore le secours du vrai Dieu, qu'il connoissoit confusément. Croix miraculeuse qui lui apparoît au ciel pendant qu'il étoit encore en Gaule. Il se convertit au christianisme, et se fait instruire par des évêques. Osius paroît avoir eu grande part à sa conversion. Il fait de la croix son principal étendard, *labarum*.

An. R. 1063. De J. C 312.

CONSTANTINUS. II. } AUG.
LICINIUS. II.

A Rome.

MAXENTIUS AUGUSTUS, IV, seul consul.

Constantin force le pas de Suse; et, après avoir remporté plusieurs victoires sur les lieutenans de Maxence, il arrive près de Rome.

Bataille, le 28 octobre, près du pont Mulvius, où Constantin est vainqueur, et Maxence en fuyant se noie dans le Tibre.

Constantin entre triomphant dans Rome, et il fait oublier à cette capitale les maux qu'elle avoit soufferts sous Maxence.

Les prétoriens cassés, et leur camp détruit.

Constantin est déclaré par le sénat premier Auguste.

Arc de Constantin, subsistant encore aujourd'hui dans Rome.

Statue de Constantin tenant en main une croix.

Ce prince donne en son nom et en celui de Licinius un édit en faveur des chrétiens.

Maximin avoit été jusque-là un ardent persécuteur des chrétiens; et même les Arméniens ayant embrassé le christianisme, il leur avoit fait cette année la guerre pour les contraindre d'y renoncer. Cependant la crainte l'obligea de se conformer à l'édit de Constantin.

Ici Eusèbe marque la fin de la persécution ordonnée par Dioclétien.

Commencement des indictions.

CONSTANTINUS. III. } AUG. — AN. R. 1064.
LICINIUS. III. — DE J. C. 313.

Mariage de Licinius avec Constancie, sœur de Constantin, célébré à Milan. Entrevue des deux princes à cette occasion.

Ils donnent de concert un nouvel édit plus circonstancié et plus étendu en faveur du christianisme.

Constantin se transporte sur le Rhin pour combattre les Francs, qu'il défait et rechasse de nouveau au-delà du fleuve.

Dioclétien meurt dans sa retraite de Salone, accablé de chagrins. Il est mis au rang des dieux par Maximin et Licinius.

Maximin attaque Licinius, et entre hostilement dans la Thrace. Il est vaincu près d'Andrinople, repasse en Bithynie, et ne s'arrête que dans la Cappadoce.

Licinius fait afficher dans Nicomédie, le 13 juin, l'édit de Milan, dix ans et environ quatre mois après la publication de l'édit de Dioclétien pour la persécution.

Maximin, forcé par ses malheurs, rend aussi une ordonnance favorable aux chrétiens.

Paix générale de l'Eglise.

Licinius poursuit Maximin, qui s'empoisonne à Tarse en Cilicie, et meurt au bout de quelques jours dans les plus cruelles douleurs.

Sa famille est exterminée par Licinius, qui fit aussi mourir Sévérien, fils de Sévère, Candidien, fils naturel de Galérius, Prisca et Valérie, l'une épouse, l'autre fille de Dioclétien. Ainsi fut détruite toute la race des persécuteurs.

Jeux séculaires omis.

AN. R. 1065. VOLUSIANUS. II.
DE J. C. 314. ANNIANUS.

Concile d'Arles contre les donatistes.

Constantin demande à Licinius un nouveau partage de l'empire, et sur son refus il entreprend de l'y forcer par la guerre.

Bataille de Cibalis en Pannonie, où Licinius est vaincu.

Valens créé César par Licinius.

Bataille de Mardie entre Philippopoli et Andrinople, dont le succès ne fut pas bien décidé.

Paix conclue entre les deux empereurs. Valens mis à mort. Une grande partie de l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce cédées à Constantin.

AN. R. 1066. CONSTANTINUS. IV. } AUG.
DE J. C. 315. LICINIUS. IV.

Loi de Constantin pour abolir le supplice de la croix.
Il célèbre à Rome les fêtes de sa dixième année.

AN. R. 1067. SABINUS.
DE J. C. 316. RUFINUS.

Constantin le jeune naît à Arles.

Loi pour permettre et autoriser les affranchissemens des esclaves dans l'église en présence de l'évêque.

GALLICANUS. An. R. 1068.
BASSUS. De J. C. 317.

Crispus et Constantin, tous deux fils de l'empereur Constantin, et Licinianus fils de Licinius, sont faits Césars.

Naissance de Constance, second fils de Constantin et de Fausta.

LICINIUS AUGUSTUS. V. An. R. 1069.
CRISPUS CÆSAR. De J. C. 318.

CONSTANTINUS AUGUSTUS. V. An. R. 1070.
LICINIANUS CÆSAR. De J. C. 319.

CONSTANTINUS AUGUSTUS. VI. An. R. 1071.
CONSTANTINUS CÆSAR. De J. C. 320.

Loi qui abolit les peines anciennement ordonnées contre le célibat.

Victoire remportée par Crispus César sur les Francs.

Naissance de Constant, troisième fils de Constantin et de Fausta.

CRISPUS. II. } CÆS. An. R. 1072.
CONSTANTINUS. II. } De J. C. 321.

Loi qui ordonne la célébration du dimanche.

Licinius chasse les chrétiens de son palais, et commence ainsi la persécution, aussi artificieuse que cruelle, qu'il exerça contre eux pendant trois ans.

PÉTRONIUS PROBIANUS. An. R. 1073.
ANICIUS JULIANUS. De J. C. 322.

Les barbares voisins du Danube battus par Constantin en divers combats.

SÉVÉRUS. An. R. 1074.
RUFINUS. De J. C. 323.

Courses des Goths repoussées par Constantin.

Ce prince, zélé protecteur des chrétiens, ne pouvoit les voir sans douleur opprimés par son collègue. Licinius, de son côté, les craignoit, comme affectionnés à Constantin. D'ailleurs il étoit brutal, cruel, violent. De ces dispositions naquit la guerre entre les deux empereurs.

Bataille d'Andrinople, où Licinius est vaincu. Il va s'enfermer dans Byzance, que Constantin assiége par terre.

La flotte de Constantin, commandée par son fils Crispus César, détruit celle de Licinius.

Celui-ci sort de Byzance, passe la mer, et vient à Chalcédoine, où il fait de nouveaux préparatifs. Il nomme César le grand-maître de sa maison M. Martinianus.

Constantin passe en Asie. Bataille de Chrysopolis. Licinius vaincu se retire à Nicomédie, et par l'entremise de Constancie sa femme, sœur de Constantin, il obtient sûreté pour sa vie, à condition de quitter la pourpre, et de se soumettre au vainqueur. Il est envoyé à Thessalonique. Le César Martinianus est mis à mort.

Peu après, c'est-à-dire, dès cette année même, ou la suivante, Constantin fit tuer Licinius, qui supportoit impatiemment la condition privée, et tramoit des intrigues avec les barbares. Licinius est déclaré tyran, et ses ordonnances cassées. Son fils le suivit de près, et fut aussi mis à mort, sans que l'on puisse alléguer aucun motif légitime de cette rigueur.

Constance, second fils de Constantin et de Fausta, est fait César.

AN. R. 1075. DE J. C. 324.

CRISPUS. III.
CONSTANTINUS. III. } CÆS.

Constantin, seul maître de l'empire, travaille plus efficacement qu'il n'avoit fait encore à étendre le christianisme, et à amener la ruine de l'idolâtrie.

Premières mesures prises par ce prince par rapport à l'arianisme naissant.

PAULINUS.
JULIANUS.

An. R. 1076.
De J. C. 325.

Concile de Nicée.

Constantin célèbre sa vingtième année à Nicomédie. Il la célébra l'année suivante à Rome.

Edit par lequel il invite tous ceux qui se trouveront opprimés par ses magistrats et officiers à recourir à lui.

Loi qui défend les combats de gladiateurs.

CONSTANTINUS AUGUSTUS. VII.
CONSTANTIUS CÆSAR.

An. R. 1077.
De J. C. 326.

Constantin vient à Rome.

Trompé par les calomnies de Fausta sa femme, il fait mourir son fils Crispus César; et ensuite, ayant découvert la vérité, il punit de mort Fausta elle-même.

Il fait éclater hautement dans Rome son mépris pour les superstitions idolâtriques, et le mécontentement que le sénat et le peuple en témoignèrent par des plaintes et des murmures commença à dégoûter le prince de sa capitale.

CONSTANTIUS.
MAXIMUS.

An. R. 1078.
De J. C. 327.

Constantius, consul de cette année, ne paroît point avoir été de la famille impériale.

Découverte du saint sépulcre et de la croix de Jésus-Christ.

Constantin commence le bâtiment de l'église de la Résurrection à Jérusalem.

JANUARIUS.
JUSTUS.

An. R. 1079.
De J. C. 328.

Mort de sainte Hélène, mère de Constantin.

Commencemens de Constantinople. Constantin avoit voulu d'abord bâtir à Ilion, et même il mit en train l'ouvrage. Mais il renonça bientôt à ce dessein, et se détermina pour Byzance, dont il entreprit de faire une nouvelle Rome.

An. R. 1080. De J. C. 329.

CONSTANTINUS AUGUSTUS. VIII.
CONSTANTINUS CÆSAR. IV.

Il y a des raisons et des autorités pour différer jusqu'à cette année la fondation de Constantinople. Mais le sentiment que nous avons suivi est plus probable.

An. R. 1081. De J. C. 330.

GALLICANUS.
SYMMACHUS.

Dédicace de la nouvelle ville, à laquelle Constantin donne son nom, le lundi 11 mai.

Aucun exercice public du culte idolâtrique dans Constantinople. Son fondateur en fit une ville toute chrétienne.

Eglise des Apôtres.

Les édifices ayant été trop poussés, ne furent pas assez solides.

Constantin décora sa ville des plus beaux priviléges; il y établit un sénat, il s'appliqua à la peupler, et il la rendit en moins de dix ans la seconde ville de l'univers.

An. R. 1082. De J. C. 331.

BASSUS.
ABLAVIUS.

Eglise bâtie par les ordres de Constantin à Mambré.

Edit pour remettre à perpétuité le quart des impôts qui se levoient sur les terres.

On rapporte à cette même année la loi qui permet aux parties plaidantes de se faire juger par les évêques. Elle est suspectée de faux par Jacques Godefroi.

PACATIANUS. An. R. 1083. De J. C. 332.
HILARIANUS.

Les Goths vaincus par le jeune César Constantin.
Les Sarmates contraints de se soumettre.

DALMATIUS. An. R. 1084. De J. C. 333.
XÉNOPHILUS.

Dalmatius, consul de cette année, est ou le frère ou le neveu de Constantin.

Ce qui n'est pas douteux, c'est que Dalmatius le père fut décoré du titre de censeur, et il est le dernier qui l'ait porté.

Ce fut donc en ce temps que Constantin commença à élever en dignité ses frères et neveux, que la prudence de sainte Hélène avoit toujours pris soin de tenir bas.

Constant, troisième fils de Constantin, est fait César.

On peut rapporter à cette année la mort du philosophe Sopâtre.

Ambassades des barbares du nord, de l'orient et du midi, qui viennent faire hommage à la grandeur de Constantin.

L'empereur écrit à Sapor en faveur des chrétiens de Perse.

Il écrit et fait écrire ses enfans à saint Antoine.

OPTATUS. An. R. 1085. De J. C. 334.
ANICIUS PAULINUS.

Les Sarmates, vaincus par leurs esclaves, viennent chercher un asile sur les terres de l'empire.

FLAVIUS JULIUS CONSTANTIUS. An. R. 1086. De J. C. 335.
RUFIUS ALBINUS.

Jules Constance, consul de cette année, étoit frère de Constantin. Il fut père de Gallus César, et de Julien l'Apostat

Constantin célèbre la fête de sa trentième année. Depuis Auguste aucun empereur n'étoit parvenu à ce terme.

Il partage l'empire entre ses trois fils, marquant à chacun son département.

Il nomme César Dalmatius son neveu, et donne à Annibalien, frère de Dalmatius, le titre de roi, lui assignant pour état la petite Arménie, le Pont et la Cappadoce. Dalmatius César devoit avoir la Thrace, la Macédoine et la Grèce. Constantin, par tous ces arrangemens, ne se dépouilloit pas. Il se réservoit la jouissance de tous ses domaines, qui ne devoient être partagés de fait qu'après sa mort.

Révolte de Calocérus dans l'île de Chypre.

An. R. 1087.
De J. C. 336.

NÉPOTIANUS.
FACUNDUS.

Népotianus, consul de cette année, paroît être celui qui prit la pourpre en 350, et qui étoit fils d'une sœur de Constantin.

An. R. 1088.
De J. C. 337.

FÉLICIANUS.
TITIANUS.

Les Perses ayant rompu la paix, Constantin se préparoit à marcher contre eux en personne, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut.

Il est baptisé par Eusèbe de Nicomédie, et meurt le jour de la Pentecôte, dans la soixante-quatrième année de son âge, et la trente-et-unième de son règne.

Tyrans sous le règne de Constantin.

Calocérus en Egypte.

Alexandre régna durant trois ans dans l'Afrique, qu'il avoit enlevée à Maxence.

Valens et Martinianus furent successivement créés Césars par Licinius.

CONSTANTIN.

§. II.

Constantin grand prince, mais non exempt de taches. Lorsqu'il entra en part de la souveraine puissance, Galérius étoit chef de l'empire. Galérius nomme Sévère Auguste, *et oblige Constantin de se contenter du titre de* César. *Maxence prend la pourpre à Rome. Sévère marche contre lui. Maximien Hercule reprend la pourpre. Sévère, abandonné et trahi, se livre à Maximien, et est obligé de se faire ouvrir les veines. Maximien s'allie avec Constantin. Exploits de Constantin contre les Francs. Maximien lui donne en mariage sa fille Fausta, et le nomme Auguste. Galérius vient en Italie pour détrôner Maxence, et il est obligé de s'enfuir avec honte. Maximien veut dépouiller le même Maxence son fils, et manque son coup. Il vient en Gaule, et de là se transporte à Carnonte auprès de Galérius. Il y est témoin de la promotion de Licinius au rang d'*Auguste. *Maximien consul avec Galérius. Embarras sur les consulats des années pendant lesquelles régna Maxence. Maximien revient en Gaule, et abdique de nouveau l'empire. Maximin force Galérius de le reconnoître Auguste, et procure ainsi le même avantage à Constantin. Nouveaux exploits de Constantin contre les Francs. Maximien reprend la pourpre pour une troisième fois. Il en est dépouillé par Constantin. Il tente d'assassiner Constantin, et, pris sur le fait, il se pend lui-même. Il est mis au rang des dieux. Son tombeau. Ses statues et ses images détruites. Violences de Galérius*

contre tous ses sujets, et contre les chrétiens en particulier. Dieu le frappe d'une horrible maladie. Après un an de souffrances, Galérius donne un édit pour faire cesser la persécution. Il meurt. Traits qui le concernent. Jugement sur son caractère. Ses états partagés entre Licinius et Maximin. Quatre princes alors dans l'empire. Maxence, maître de l'Italie, avoit aussi réuni à son domaine l'Afrique, par la victoire remportée sur Alexandre, qui y avoit régné pendant trois ans. Il abuse avec cruauté de cette victoire. Il se dispose à attaquer Constantin. Tableau de ses cruautés. Constantin, guerrier et bienfaisant. La rupture éclate entre Maxence et Constantin. Importance de cette guerre. Conversion de Constantin au christianisme. Constantin entre en Italie, et remporte plusieurs victoires sur les troupes de Maxence. Dernière bataille près de Rome, où Maxence périt. Entrée triomphante de Constantin dans Rome. Noble usage que fait Constantin de sa victoire. Prétoriens cassés; leur camp détruit. Soins de Constantin pour réparer tout le mal que Maxence avoit fait dans Rome. Témoignages de l'affection publique envers Constantin. Statue de Constantin dans Rome tenant en main une croix, avec une inscription religieuse. Édit donné à Rome par Constantin en faveur des chrétiens. Maximin est obligé de s'y conformer, au moins en partie. Fin de la persécution de Dioclétien. Commencement de l'indiction. Entrevue de Constantin et de Licinius à Milan. Mariage de Licinius avec Constancie. Nouvel édit en faveur des chrétiens. Constantin se transporte sur le Rhin, et remporte une victoire sur les Francs. Mort douloureuse de Dioclétien après une suite de cruels chagrins. Etat de l'empire après la défaite et la mort de Maxence. Les chrétiens persécutés par Maximin. Maximin attaque Licinius, et porte la guerre dans ses états. Il

est vaincu, et périt peu après par une horrible maladie. Sa famille et tout ce qui restoit de la race des persécuteurs est exterminé par Licinius. Jeux séculaires omis. Guerre entre Constantin et Licinius. Traité de paix par lequel Constantin agrandit considérablement ses domaines. Cette paix dura huit ans entiers. Licinius persécute les chrétiens, d'abord artificieusement, puis à découvert. La guerre s'allume entre Constantin et Licinius. Bataille d'Andrinople, où Licinius est vaincu. La flotte de Licinius est détruite à l'entrée de l'Hellespont. Il passe de Byzance à Chalcédoine, et est vaincu une seconde fois près de Chrysopolis. Il obtient la vie sauve, et est envoyé à Thessalonique. Bonheur de l'empire réuni sous le seul Constantin. Joie des chrétiens surtout, dont la religion triomphe. Mort de Licinius et de son fils. Constantin fait mourir Crispus son fils aîné, et Fausta sa femme. Fable avancée par Zosime sur le motif de la conversion de Constantin. Constantin irrite les habitans de Rome par le mépris qu'il témoigne pour les superstitions du paganisme. Il en conçoit du dégoût pour Rome, et il prend la résolution de se chercher ailleurs une résidence. Il commence à bâtir près d'Ilion; mais bientôt il préfère Byzance. Fondation de Constantinople. Edifices sacrés. Constantinople ville toute chrétienne. Constantin veut l'égaler à Rome. Sénat de Constantinople. Dédicace de la ville.

En commençant l'histoire du règne de Constantin, je n'ai garde d'imiter l'adulation absurde et impie d'Eusèbe de Césarée, qui n'a pas rougi d'écrire que Dieu seul peut être un digne panégyriste de cet empereur. Je présente au lecteur un prince cher et respectable au christianisme, qu'il a délivré de l'oppression et placé sur le trône; grand par les talens, grand par les vertus, *Eus. de vit. Const. 1, 2.*

mais non pas exempt de taches, depuis même qu'il eut embrassé notre sainte religion. Une politique intéressée, une prévention trop crédule, lui ont fait commettre des fautes inexcusables; et il est un exemple de cette inconséquence trop commune qui, en rendant un hommage spéculatif aux règles, s'en éloigne en bien des actions. Ce qui doit nous consoler, c'est que les dix dernières années de sa vie, toutes remplies d'œuvres inspirées par le zèle du christianisme, ne nous offrent plus le mélange d'aucun vice, et qu'enfin le baptême qu'il reçut en mourant est un bain salutaire qui aura purifié son âme de ses anciennes souillures, et l'aura mis en état de ne point perdre la récompense de ce qu'il a fait pour l'église chrétienne.

Je mets son nom en titre, quoique dans ses commencemens il ne tînt pas le premier rang entre les princes qui gouvernoient l'empire. Cet honneur suprême, après la mort de Constance Chlore, fut dévolu à Galérius; et même Constantin, qui d'abord avoit reçu de ses soldats le nom d'Auguste, fut réduit bientôt par lui, comme nous allons le voir, au degré de simple César. Mais comme il entra dès-lors en part de la souveraine puissance, et qu'il la réunit enfin tout entière en sa personne, la commodité de former un seul tissu d'histoire sans interruption m'a paru préférable à une exactitude scrupuleuse, qui pourroit nuire à la clarté.

Lactant. de mort. persec. 25. La première démarche de Constantin, après qu'il eut été proclamé Auguste par l'armée de son père, fut de demander à Galérius la confirmation de ce que ses soldats avoient fait en sa faveur. Pour cela il lui envoya, suivant le cérémonial établi alors, son portrait couronné de lauriers. Galérius n'étoit point du tout disposé à le recevoir. Ses vues et ses arrangemens étoient tout autres, comme je l'ai dit, et il ne pouvoit pas se promettre beaucoup d'affection et de déférence de la part de Constantin, qu'il avoit cruellement offensé. Aussi

dans un premier mouvement de colère, peu s'en fallut qu'il ne fît brûler et le portrait et celui qui l'avoit apporté. Mais d'un autre côté il pensa que, s'il refusoit son consentement, il falloit en venir à une guerre dont le succès auroit été fort incertain. Le jeune prince étoit reconnu et chéri dans toute l'étendue des pays qui avoient obéi à son père; et si nous en croyons Lactance, il avoit même pour lui le cœur des troupes qui environnoient Galérius : en sorte que ce chef de l'empire n'avoit pas lieu de compter sur leur fidélité, s'il entreprenoit de les employer contre Constantin. Ce fut donc pour lui une nécessité de se plier aux circonstances, et de consentir à ce qu'il ne pouvoit empêcher. Il voulut néanmoins venger au moins en partie les droits de son autorité qui n'avoit pas été assez respectée. Il conféra à Sévère le titre d'Auguste, vacant par la mort de Constance Chlore; et en envoyant la pourpre à Constantin, il lui ordonna de se contenter du nom et des honneurs de César. Constantin, par une modération tout-à-fait louable, acquiesça à ce jugement, et il descendit sans murmurer du second rang au quatrième. *Paneg. Maxim. et Constant.*

Galérius n'étoit pas absolument mécontent de l'état actuel des choses. S'il n'avoit pas tiré de la mort de son collègue l'avantage qu'il espéroit, au moins il n'y perdoit rien de ce qui avoit été précédemment en sa possession. Constantin ne se déclaroit point son ennemi, et même il se soumettoit jusqu'à un certain point à ses ordres. Un nouveau trouble donna à Galérius d'autres alarmes, et devint un mal auquel il ne lui fut pas possible de remédier. *Lactant. 26.*

Il dut s'en imputer la cause. J'ai dit que ce prince avoit ordonné un dénombrement des biens et des personnes dans toutes les provinces de son obéissance, et que cette opération s'exécutoit avec une rigueur qui dégénéroit en tyrannie. Il prétendit soumettre Rome même, et déjà il avoit nommé les officiers qui devoient

aller, sous le prétexte d'un dénombrement, ravager cette capitale de l'empire et de l'univers. Ayant ainsi alarmé et aigri les citoyens, il indisposa encore les soldats; et, continuant ce qu'avoit commencé Dioclétien, il affoiblit les prétoriens par un nouveau retranchement. Maxence, fils de Maximien Hercule et gendre de Galérius, trouvant les esprits dans cette fermentation, profita de la conduite imprudente du souverain pour achever de les révolter, et pour s'élever lui-même à l'empire. Il lui avoit été bien dur de voir Sévère et Maximin passer devant un fils et gendre d'empereurs comme lui, et être nommés Césars à son préjudice. La promotion de Constantin, qui se relevoit d'une pareille injustice qu'il avoit soufferte, fut pour Maxence un nouvel aiguillon. Encouragé [a] par son père, qui regrettoit les grandeurs auxquelles on l'avoit forcé de renoncer, et ayant gagné quelques-uns des principaux officiers du camp et de la ville, il se mit à la tête de ce qui restoit de prétoriens; et, proclamé Auguste par eux, il se rendit maître sans peine de Rome, fit tuer celui qui y commandoit pour Galérius, et quelques autres magistrats, et fut reçu du peuple comme un libérateur. Cette révolution est datée par M. de Tillemont du vingt-huitième jour d'octobre de la même année de Jésus-Christ 306, où nous commençons le règne de Constantin.

Zos. l II.

Aurel. Vict.

Nos auteurs ne marquent point où étoit alors Sévère, qui avoit l'Italie dans son département. Soit négligence de sa part, soit affaires qui l'occupassent ailleurs, son absence de Rome facilita sans doute le succès de l'en-

[a] L'expression originale sembleroit dire que Maximien Hercule s'opposa au dessein de son fils. Mais des écrivains tels qu'Aurélius Victor ne doivent pas être suivis aveuglément. Prenons de lui ce qui est probable, et croyons sans peine que Maximien fut consulté. Dès que ce premier fait est admis, on ne peut pas douter qu'un prince aussi ambitieux n'ait exhorté et aidé Maxence à revendiquer l'empire, dans l'espérance et dans la vue d'y revenir lui-même, comme il arriva.

treprise de Maxence. Dès qu'il en fut instruit, il accourut pour arrêter les suites d'un mouvement qui tendoit à le dépouiller; et, muni de l'autorité de Galérius, qui ne vouloit pas se laisser donner la loi une seconde fois, et qui avoit toujours haï son gendre, il rassembla tout ce qu'il y avoit de troupes en Italie, et marcha vers Rome. Mais ces troupes étoient bien mal disposées à le servir. Elles avoient toujours obéi à Maximien Hercule, et par conséquent elles devoient conserver de l'attachement pour le fils de ce prince. D'ailleurs les délices de la capitale, qu'elles avoient long-temps goûtées, étoient un attrait qui les portoit à désirer plutôt d'y vivre tranquillement qu'à livrer à cette ville des assauts en ennemis. Pour les fortifier dans ces sentimens, Maximien reparut en ce moment sur la scène. *Lactant.* 26.

Ce vieillard inquiet, et possédé d'un désir ardent de remonter sur le trône, avoit voulu probablement tenter l'aventure par son fils; et, voyant qu'elle avoit réussi, il résolut d'en tirer avantage pour lui-même, et de pousser l'affaire aussi loin qu'elle pourroit aller. Il vint donc à Rome sous prétexte de soutenir Maxence et de réunir tous les esprits en faveur du nouveau prince par lequel il avoit été mandé. Dès qu'il fut arrivé, son fils, qui ne se défioit de rien, lui proposa, et le fit prier par le sénat et par le peuple romain de reprendre la pourpre. Il ne fut pas besoin de lui faire violence, et Maximien se revit avec joie en possession d'un rang qu'il n'avoit quitté qu'à regret. Alors il y eut six princes à la fois dans l'empire, Augustes ou Césars : Galérius, Sévère, Maximin, Constantin, Maximien Hercule, et Maxence. On rapporte qu'il ne tint pas à Maximien Hercule que ce nombre ne fût augmenté d'un septième, et qu'il écrivit à Dioclétien pour l'exhorter à imiter sa démarche. Mais il n'ébranla pas cette âme ferme, qui ne se déterminoit pas légèrement, et qui, lorsqu'il s'a- *Paneg. Maxim. et Const. et Lactant.* *Eutrop.*

gissoit de prendre un parti, pensoit aux conséquences.

Aur. Vict. Zos. Lactant. Tout réussit d'abord à Maximien et à Maxence. Sévère s'étant approché de Rome, ses soldats, mal affectionnés, et d'ailleurs gagnés par l'argent de ses ennemis, l'abandonnèrent : en sorte qu'il ne lui resta d'autre ressource que de s'enfuir à Ravenne. Maximien l'y poursuivit, et entreprit de l'assiéger. Mais comme la place étoit forte et bien munie, il appréhenda que, si le siége traînoit en longueur, Galérius n'eût le temps de venir au secours d'un collègue fidèle et soumis. Il recourut donc à la perfidie; et comme il avoit affaire à un esprit crédule et timide, il lui persuada qu'il n'en vouloit point à sa vie, et que, dès qu'il cesseroit d'avoir lieu de le regarder comme un rival, il deviendroit son protecteur. Sévère le crut, vint se livrer entre ses mains, et lui remit la pourpre qu'il avoit reçue de lui deux ans auparavant. *Euseb. chron.* Maximien, en homme religieux, ne voulut point violer son serment; mais il fit agir son fils. *Zos.* A peine le malheureux Sévère étoit-il sorti de Ravenne, et en marche pour se rendre au lieu de sa retraite, qu'une embuscade placée par Maxence se saisit de sa personne. *Vict. epit. Lactant.* On le mena aux Trois-Tavernes, sur le chemin d'Appius; et là, tout ce qu'il put obtenir, ce fut une mort douce. On lui permit de se faire ouvrir les veines. Il laissa un fils nommé Sévérien, qui n'eut pas un meilleur sort que lui, et qui fut tué peu d'années après, comme nous le dirons, par Licinius. La mort *Tillem.* de Sévère doit être arrivée dans les premiers mois de l'an de Jésus-Christ 307.

Lactant. Maximien, délivré de Sévère, craignoit Galérius. Il voulut donc se procurer un appui contre lui en s'alliant étroitement avec Constantin. Ce jeune prince n'avoit pas lieu, non plus que Maximien, d'aimer Galérius; et d'ailleurs il commençoit son règne d'une façon tout-à-fait brillante, aimé au-dedans, redoutable aux ennemis du dehors. Le premier usage qu'il fit de sa puis-

sance, fut d'accorder aux chrétiens le libre exercice de leur religion en [a] révoquant expressément l'édit de persécution, que son père s'étoit contenté de ne point exécuter. Il traitoit tous ses sujets avec la bonté et la douceur dont son père lui avoit laissé l'exemple, et qu'il regardoit comme la plus précieuse portion de son héritage. En même temps il repoussa les courses des Francs, que rien ne pouvoit empêcher d'infester les Gaules, et de chercher à s'y établir. *Lactant.24.* *Eus de vit. Const. 1, 25. Paneg. Maxim. et Const.*

Ces peuples n'avoient pas plus tôt vu Constance passer dans la Grande-Bretagne, que, profitant de son éloignement, ils avoient rompu la paix, et recommencé leurs ravages. Constantin, ayant succédé à son père, marcha contre eux, les vainquit dans la Gaule, fit prisonniers deux de leurs rois, Ascaric et Gaïse; et pour frapper la nation de terreur par l'exemple des rigueurs exercées sur ses princes, il les exposa aux bêtes dans un magnifique spectacle qu'il donna après sa victoire. Non content de cet exploit, Constantin passa le Rhin, et entra dans le pays des Bructères, [b] qu'il mit à feu et à sang; rien ne fut épargné. Les villages furent brûlés, les bestiaux pris et égorgés, les hommes et les femmes massacrés; et ceux qui échappèrent à l'épée et qu'il fit prisonniers eurent encore un sort plus cruel. Comme il les jugeoit incapables de rendre jamais aucun service vraiment utile à cause de leur fierté intraitable et de leur perfidie, ils furent condamnés au même supplice que leurs rois, et livrés aux bêtes, dont ils imitoient la férocité. *Eumen. paneg. Const. Aug.*

Il se proposoit de réduire par cette sévérité inexorable les nations germaniques à un repos forcé. Pensant que ses armes pourroient être appelées ailleurs

[a] C'est ainsi que je concilie les témoignages différens des auteurs, qui attribuent, les uns à Constance Chlore, les autres à Constantin, la cessation de la persécution dans les provinces d'occident.

[b] Ce peuple habitoit près de l'Ems.

par des circonstances qu'il étoit aisé de prévoir, il vouloit assurer la tranquillité de son pays avant que d'être obligé de s'en éloigner. Il prit toutes les précautions possibles pour fortifier la barrière naturelle que le Rhin oppose à la Germanie. Il entretenoit une flotte sur ce fleuve; la rive étoit bordée de forts construits de distance en distance, bien munis, bien gardés. Il commença un pont à Cologne pour se procurer un passage commode et facile toutes les fois qu'il en auroit besoin; et la terreur de cette entreprise fut si grande parmi les peuples germains, que plusieurs d'entre eux vinrent implorer la clémence de Constantin, et lui demander la paix en lui donnant des otages et toutes les assurances d'une inviolable fidélité. Tel étoit l'état des affaires de Constantin lorsque Maximien vint en Gaule rechercher son amitié, au commencement de l'an de Jésus-Christ 307.

Lactant. 27. *Zos.* Il y avoit déjà entre eux de grandes liaisons. Constance Chlore étoit fils adoptif de Maximien, et il avoit épousé la belle-fille de ce même prince, Théodora, qui avoit donné à Constantin plusieurs frères et sœurs. Maximien serra encore plus étroitement les nœuds de cette alliance en concluant le mariage de Constantin avec sa fille Fausta. Ce mariage étoit projeté depuis long-temps, si nous en croyons le témoignage d'un panégyriste; et rien n'empêche que nous n'y ajoutions foi, puisque l'empereur Julien y est conforme, et assure en termes exprès que c'étoit une affaire concertée entre Constance Chlore et Maximien. Constantin avoit pourtant été marié à Minervine, qui n'est point connue d'ailleurs, et il en avoit eu un fils nommé Crispus, qui pouvoit être alors âgé de sept ans, et dont la fin malheureuse est la principale tache de la vie de son père. Peut-être Minervine étoit-elle morte dans le temps dont nous parlons; peut-être fut-elle répudiée pour faire place à Fausta. Ce qui est certain, c'est qu'elle

Paneg. Maxim. et Const.

Julian. or. 1.

Tillem.

avoit été, non pas concubine, mais légitime épouse. Les auteurs païens sont d'accord avec les chrétiens pour louer la chasteté de Constantin, et son éloignement de tout plaisir illicite.

Paneg. Maxim. et Const. et anon. paneg. Const.

Maximien, en même temps qu'il faisoit Constantin son gendre, lui conféra le nom et le rang d'Auguste. Constantin s'en mit alors en possession, comptant que la nomination de Maximien étoit un titre incontestable, et bien plus fort que n'avoit été la proclamation des soldats après la mort de son père. Il ne fut pourtant reconnu en cette qualité par Galérius que l'année suivante.

Paneg. Maxim. et Const.

Pendant que ce qui vient d'être raconté se passoit en Gaule, Galérius étoit entré en Italie pour venger Sévère et détrôner Maxence. Son projet, si nous en croyons Lactance, dont le zèle est toujours vif contre ce prince, n'alloit à rien moins qu'à exterminer le sénat et massacrer le peuple de Rome. C'étoit une entreprise plus aisée à former qu'à exécuter. Galérius menoit une armée nombreuse, mais qu'il n'avoit pas su s'attacher par les liens de l'estime et de l'affection. D'ailleurs il n'étoit point au fait de ce qu'il osoit tenter. Il n'avoit jamais vu Rome, et, comme [1] le Tityre de Virgile, il se figuroit cette ville assez semblable à celles qu'il connoissoit, à quelques légères différences près. Lorsqu'il fut à portée de la considérer, il fut effrayé de son immense étendue, et il commença à douter du succès. Bientôt Maxence, qui étoit habile à débaucher les soldats de ses ennemis, vint à bout de corrompre la fidélité de ceux de Galérius. Gagnés par argent, par promesses, ils se récrièrent sur l'indignité d'une guerre entre le beau-père et le gendre : ils affectoient un respect religieux pour les droits de la patrie; et, Romains, ils se faisoient un scrupule d'attaquer Rome. Ils ne

Lactant. 27. *Zos.*

[1] Urbem quam dicunt Romam, Melibœe, putavi
Stultus ego huic nostræ similem. *Virg. eclog.* 1.

s'en tinrent pas à de vaines clameurs. Déjà des légions entières désertoient et passoient du côté de Maxence. Galérius se vit alors dans une position toute semblable à celle de Sévère ; et il craignit un pareil désastre. Il fléchit son orgueil : il se jeta aux pieds des soldats qui lui restoient, et par ses prières, par ses larmes, par les promesses des plus magnifiques récompenses, il obtint d'eux qu'ils ne l'abandonnassent pas, et qu'ils l'escortassent dans sa retraite. Il prit donc la fuite sans avoir tiré l'épée ni tenté la fortune du combat.

Lactance assure qu'il auroit été facile d'achever de le détruire, si on l'eût poursuivi. Mais Maxence, aussi lâche et aussi négligent qu'il étoit artificieux et fourbe, se trouva heureux d'être délivré de péril, et il laissa Galérius se retirer en toute liberté. Celui-ci, qui ne comptoit pas sur une tranquillité si déplacée, prit une précaution conforme à son génie pour assurer sa fuite. Il permit, et même ordonna à ses troupes de piller et de ravager tout le pays qu'elles traversoient. Cet ordre produisit la désolation d'une grande partie de l'Italie. Il n'y eut point d'excès que ne se permissent des soldats à qui l'on accordoit pleine licence. Galérius en recueilloit deux avantages : il enrichissoit son armée, et il ne laissoit à ceux qui voudroient le poursuivre qu'un pays réduit à la misère, et où ils ne trouveroient aucune subsistance. Il retourna ainsi dans les provinces de son obéissance avec la honte d'une entreprise manquée, et une diminution considérable de ses forces.

Anon. paneg. Const. Aug. Zos.

Maxence, affranchi de toute crainte, et ivre de sa prospérité, se livra à tous les vices de la tyrannie. Il regardoit comme sa proie les biens des citoyens, l'honneur des femmes; et il exerçoit toutes ces violences avec une pleine sécurité. Il ne savoit pas qu'un nouveau danger le menaçoit de la part de son propre père. Maximien, empereur sans états, n'étoit pas de caractère à se contenter d'un vain titre. Son gendre régnoit

dans les Gaules, son fils en Italie : mais leur puissance n'étoit pas la sienne; et il vivoit dans leur dépendance. *Lactant.* 18. Il voulut armer Constantin contre Maxence; et, n'ayant pu y réussir, il se transporta à Rome, mettant toutes ses ressources en lui-même; et résolu, puisque les appuis étrangers se refusoient à ses désirs, d'exécuter seul une entreprise à laquelle son ambition effrénée ne lui permettoit pas de renoncer. Il s'imaginoit que les troupes qui lui avoient autrefois obéi reviendroient avec joie à leur ancien général et empereur; et le mauvais gouvernement de son fils sembloit lui fournir l'occasion la plus favorable d'exciter un soulèvement. Il dressa ses batteries, il manœuvra; et comme il étoit audacieux et téméraire, il se persuada aisément avoir acquis des forces suffisantes. Alors il convoqua une assemblée des soldats et du peuple; et là il invectiva contre les désordres du gouvernement de Maxence, qui étoit présent; il le déclara indigne de l'empire; et il entreprit de l'en dépouiller par voie de fait, en lui arrachant lui-même la pourpre impériale de dessus les épaules.

Zos. Lactant.

Cette violence si étrange a paru à M. de Tillemont autoriser les soupçons que quelques écrivains ont jetés sur la légitimité de la naissance de Maxence. Ils ont dit qu'il n'étoit pas fils de Maximien, mais un enfant supposé par l'impératrice Eutropie, que des vues politiques avoient engagée à ce crime. Une pareille supposition n'est guère probable en soi : l'autorité des écrivains qui l'attestent est médiocre; et dans la réalité, Maxence a toujours joui des droits et de l'état de fils de Maximien. Si ce vieil empereur se porta contre lui à l'excès que je viens de raconter, ce n'est qu'un effet peu surprenant de l'ambition furieuse qui le dévoroit. Maximien étoit bien capable de violer les droits de la nature pour parvenir à régner..

Tillem. Const. art. 9. *Anon. paneg. Const. Aug. Vict. epit.*

Mais il avoit mal pris ses mesures. Maxence trouva *Lactant.*

de l'appui dans les soldats, qui prirent hautement son parti contre un père dénaturé, contre un vieillard turbulent, qui n'avoit pu ni garder l'empire lorsqu'il le possédoit, ni se contenter de la condition privée à laquelle il s'étoit réduit, et qui vouloit reprendre par un crime horrible ce qu'il avoit abandonné ou par inconstance, ou par foiblesse. Maximien courut risque de sa personne : il fut obligé de chercher son salut dans la fuite; et il se vit chassé de Rome, dit Lactance, comme un autre Tarquin le superbe.

Eutrop. *Lactant.* 29. Il se retira désespéré et confus, mais non changé; et il vint en Gaule auprès de Constantin son gendre, à qui il tâcha inutilement de communiquer ses fureurs. Rebuté par ce prince, qui ne voulut ni épouser sa querelle, ni aider sa vengeance, il recourut à Galérius, l'ennemi implacable de son fils. Lactance lui attribue le dessein digne de lui, mais peu vraisemblable dans la circonstance, de tuer Galérius et d'usurper sa place. Il est vrai que l'objet de toutes ses démarches étoit le trône, et que ce désir alloit en lui jusqu'à la frénésie, et le portoit à vouloir détruire tout obstacle qui s'y opposeroit. Mais la puissance de Galérius étoit trop bien affermie pour pouvoir être aisément ébranlée; et les vues de Maximien ne tendoient pas, au moins directement, à la renverser. Il se proposoit, comme nous le verrons, un autre plan, qui échoua; et il ne gagna à son voyage que d'être témoin de la promotion de Licinius au rang d'Auguste.

Galérius ne reconnoissoit point encore Constantin pour Auguste. Il regardoit Maxence comme usurpateur et tyran. Il est plus que probable qu'il tenoit pour irrégulière la démarche que Maximien avoit faite en reprenant la pourpre, et qu'il ne lui attribuoit point d'autre caractère que celui d'ancien empereur. Ainsi la place d'Auguste que Sévère avoit occupée étoit toujours vacante suivant son système; et il y destinoit Licinius,

Licinius étoit son compatriote et son ami de tous les temps; et il lui avoit rendu de grands services dans la guerre contre Narsès, roi des Perses. Il passoit pour habile dans l'art militaire, et savoit maintenir la discipline parmi les troupes. Mais c'étoit là son seul mérite. Du reste, rien n'est plus odieux que le portrait que font de lui les païens mêmes. Ils lui attribuent une avarice honteuse, des débauches infâmes, un caractère dur et prompt à s'irriter; une aversion incroyable pour les lettres, qu'il ignoroit absolument, et que, par cette raison, il méprisoit et haïssoit, jusqu'à les appeler un poison et une peste publique. Il en vouloit surtout à la science du barreau : mais en général quiconque cultivoit son esprit par les belles connoissances lui devenoit suspect; et comme à ses autres vices il joignoit la cruauté, souvent des philosophes, sans autre crime que leur profession, furent condamnés par lui à des supplices que les lois réservoient aux esclaves. Il fut un violent persécuteur des chrétiens, autant qu'il lui fut permis de suivre son inclination; et si, dans certains temps, il les épargna, ou même parut les protéger, ils n'eurent obligation de la douceur dont il usa à leur égard qu'aux vues d'une politique qui savoit s'accommoder aux circonstances. Ce fut une âme féroce, qui porta sur le trône tous les défauts d'une naissance rustique et d'une éducation grossière, quoiqu'il s'attribuât une sorte de noblesse en se faisant descendre de l'empereur Philippe; imagination qui ne faisoit qu'ajouter à la bassesse de son origine le ridicule de la vanité. Il lui resta pourtant de sa première condition une façon de penser estimable dans un prince. Né dans un village de la Dace, et exercé durant son enfance aux travaux de la campagne, il conserva toujours une pente à favoriser ceux qui sont attachés à la culture des terres; portion de l'état trop souvent négligée, et qui en est néanmois la base et le soutien.

Eutrop. *Vict. epit.* *Aurel. Vict.* *Euseb. hist. eccl.* x, 8. *Capit. gord.* III, 34. *Vict. epit.*

Par cette idée du caractère de Licinius on voit qu'il n'y a pas lieu de s'étonner que Galérius le chérît, puisqu'il y retrouvoit presque un autre lui-même. Il avoit depuis long-temps, comme je l'ai déjà remarqué, le dessein de l'élever. Cependant il n'avoit pas voulu, dans le premier changement dont il fut auteur, le proposer pour César à Dioclétien, parce que Licinius, ayant alors plus de quarante ans, lui paroissoit d'un âge à être fait tout d'un coup Auguste. Il avoit pour point de vue la place de Constance Chlore. Mais, son plan ayant été dérangé par la promotion de Constantin, il saisit l'occasion de la mort de Sévère pour exécuter enfin ce qu'il avoit résolu.

Lactant. 20.

L'usurpation de Maxence et l'ambition forcenée de Maximien faisoient encore un obstacle ; et je me persuade que ce fut à raison de ces difficultés que Galérius voulut s'autoriser, dans ce qu'il prétendoit faire, du suffrage de Dioclétien, qui étoit comme le père de tous les princes actuellement régnans, et à qui la dignité de la conduite qu'il tenoit dans sa retraite conservoit toujours une impression de majesté. Galérius le pria donc de se rendre à Carnonte dans la Pannonie, où il étoit alors, afin qu'ils pussent conférer ensemble.

Zos. et Lactant. 29.

Ce fut dans cette ville que Maximien, qui n'étoit ni attendu ni désiré, vint les joindre avec des vues bien différentes des leurs. Il paroît que son dessein étoit d'obtenir de Dioclétien par des instances de vive voix ce qu'il avoit inutilement tenté par lettres, et de l'engager à reprendre l'autorité suprême avec lui, afin d'empêcher, disoit-il, que l'empire, rétabli et conservé florissant par leurs soins et par leurs veilles de tant d'années, ne fût livré à la merci d'une jeunesse imprudente, qui s'immisçoit d'elle-même dans un gouvernement dont elle étoit incapable. Il n'étoit pas difficile à Dioclétien de démêler à travers ces discours spécieux et ces couleurs de bien public le motif d'intérêt personnel qui faisoit

parler son collègue. Mais, sans entrer dans des explications inutiles, il se retrancha à vanter les douceurs qu'il goûtoit dans sa retraite; et il est probable que c'est alors qu'il cita les légumes de son jardin comme préférables à toutes les grandeurs. Ainsi tout se passa paisiblement à Carnonte. Licinius fut déclaré Auguste par Galérius, en présence de Dioclétien et de Maximien, le 11 novembre de la même année 307, où Sévère avoit été tué, et il eut pour son département la Pannonie et la Rhétie, en attendant sans doute l'Italie, lorsque Maxence en auroit été dépouillé. *Vict. epit.* *Tillem.*

Galérius, en nommant Licinius Auguste, avoit confirmé et aggravé la disgrâce de Maximien. Il semble néanmoins qu'il ait voulu le consoler par quelques marques de considération, et qu'il lui ait même permis de conserver les honneurs et le titre d'Auguste, puisqu'il le fit son collègue dans le consulat l'année suivante 308, lui déférant même le premier rang.

Je crois devoir avertir ici que, depuis l'usurpation de Maxence, la confusion qui régna dans l'empire en a introduit une grande dans les fastes; en sorte que les consulats de toutes ces années sont fort brouillés. Maxence ne fut jamais reconnu par Galérius, qui étoit chef de l'empire : et réciproquement Galérius n'étoit pas reconnu dans Rome, où dominoit Maxence. Chacun de ces deux princes nommoit des consuls, et ne vouloit point recevoir ceux qui étoient nommés par l'autre. De là beaucoup de brouilleries, qu'il est souvent bien difficile d'éclaircir. Ce n'est point ici le lieu d'entrer dans ces sortes de discussions. Ceux qui en sont curieux peuvent consulter M. de Tillemont.

Maximien, Auguste quant au titre, et jouissant des stériles honneurs d'un consulat, qui n'étoit pas même reconnu dans Rome, ne s'accommoda pas long-temps du séjour auprès de Galérius. Il revint l'an 308 en Gaule, où Constantin lui tenoit un asile toujours prêt, n'ayant *Lactant.*

pas encore appris à se défier de son beau-père, et de la passion incurable de régner qui dominoit cet ambitieux vieillard. Celui-ci, pour nourrir la crédulité de son gendre, fit une démarche de modération apparente, et quitta une seconde fois la pourpre. Il prétendoit se mettre ainsi à l'abri de tout soupçon, et travailler d'autant plus sûrement à relever sa fortune, que sa manœuvre seroit plus sourde et plus cachée. La facilité de Constantin favorisa les espérances perfides de Maximien. Le jeune empereur ne se contenta pas de faire jouir son beau-père d'une opulence impériale dans la condition privée. Il avoit pour lui une déférence extrême, il vouloit que ses sujets respectassent Maximien, et lui obéissent ; et il leur en donnoit lui-même l'exemple, prenant ses conseils, étudiant ses volontés, jusqu'à se réserver presque uniquement les honneurs du rang suprême et lui en laisser la puissance.

Eumen. paneg. Const. Aug.

Un traitement si généreux auroit satisfait une âme capable de quelque modération ; mais, [1] comme le remarque à ce propos même un orateur que j'ai cité plus d'une fois, il n'est point de dons de la fortune qui puissent remplir l'avidité de ceux dont la raison ne borne point les désirs. Ils ne sentent point leur bonheur, qui ne fait d'eux que des ingrats ; et, toujours pleins d'espérances, toujours vides des biens dont ils pourroient jouir, ils perdent le présent en courant après un avenir incertain et périlleux. Quelle différence, ajoute le même orateur, entre Maximien et son collègue ! Cet homme divin, qui le premier a fait part de l'empire qu'il pouvoit posséder seul, et le premier y a renoncé, ne se

[1] *Nullis muneribus fortunæ explentur, quorum cupiditates ratio non terminat ; atque ita eos felicitas ingrata præterfluit, ut semper pleni spei, vacui commodorum, præsentibus careant, dùm futura prospectant. At enim divinum illum virum qui primus imperium et participavit et posuit, consilii et facti sui non pœnitet, nec amisisse se putat, quod sponte transcripsit. Felix beatusque verè, quem vestra tantorum principum colunt obsequia privatum.* Eumen. paneg. Const. Aug.

repent point du parti qu'il a pris, et il ne compte point avoir perdu ce qu'il a cédé volontairement; véritablement heureux lorsque, simple particulier, il voit les maîtres de l'empire lui rendre des devoirs comme à un supérieur.

Il fallut quelque temps à Maximien pour disposer toutes choses par rapport à ses vues. Ainsi il resta tranquille toute l'année 308, et partie de la suivante.

Au commencement de 308, Constantin ne jouissoit encore du titre d'Auguste que dans les provinces qui lui obéissoient. L'ambition d'un autre lui valut l'avantage d'être reconnu en cette qualité par Galérius, et conséquemment par tout l'empire, si l'on excepte les pays qui étoient sous la loi de Maxence. *Euseb. hist. eccl.* VIII, 13, *et Lact.* 32.

Maximin, qui trois ans auparavant avoit été fait César par Dioclétien sur la présentation de Galérius, ne vit qu'avec un violent dépit Licinius élevé au rang d'Auguste. Il prétendoit être lésé, et ses plaintes n'étoient pas sans quelque fondement. Comme il avoit le droit d'ancienneté qui parloit pour lui, il se croyoit justement autorisé à ne point céder la prééminence à un nouveau venu, et il en écrivit en ces termes à Galérius, qui fut très-piqué de voir son neveu s'élever contre ses volontés. Il l'avoit tiré de la poussière, comptant sur une aveugle obéissance de sa part: mais, à vrai dire, il ne la méritoit pas. Son propre exemple retomboit sur lui; et après la violence qu'il avoit faite à Dioclétien, il n'étoit pas en droit de se plaindre de ne pas trouver de la soumission dans ses créatures. Il vouloit néanmoins être obéi, et il répondit à Maximin que ses arrangemens devoient être respectés, et que d'ailleurs l'âge de Licinius étoit une raison solide de préférence. Maximin insista avec une nouvelle force; la chose tourna en négociation; et Galérius, commençant à se relâcher, proposa d'abolir le nom de *Césars*, et de déférer à Maximin et à Constantin, dont la cause étoit la même, le titre de *fils des Augustes*.

Ce changement étoit une illusion qui laissoit toujours subsister le tort que Maximin prétendoit avoir souffert. Ne pouvant obtenir justice, il se la fit à lui-même. Dans une assemblée de son armée qu'il convoqua, il fut déclaré Auguste, et il en manda la nouvelle à Galérius, supposant que ce qui venoit de se passer à son sujet étoit l'ouvrage des soldats. Je ne me lasse point de faire observer quel étoit alors le pouvoir des gens de guerre dans le gouvernement romain. Galérius céda, et il consentit que le nom et les honneurs d'*Auguste* fussent rendus communs aux quatre princes, lui, Licinius, Maximin et Constantin. Maxence étoit toujours regardé comme rebelle et comme tyran.

De cet arrangement, auquel la force avoit autant et plus de part que les lois, il résulta une contestation pour les rangs entre les Augustes. Galérius étoit indubitablement le premier; mais les trois autres s'opposoient mutuellement des droits contraires et des prétentions respectives. Licinius avoit pour lui la volonté de Galérius. Constantin étoit celui des trois qui le premier avoit porté le nom d'*Auguste*. Maximin se prévaloit d'être le plus ancien César. Cette querelle fut décidée par les événemens.

Eumen. paneg. Const. Aug.

Constantin soutenoit les accroissemens d'honneurs dont il étoit nouvellement décoré par de nouveaux exploits contre les ennemis de l'empire. Les Francs avoient repris les armes, et menaçoient encore les Gaules d'une invasion. Il n'en coûta à Constantin que de se montrer pour arrêter leurs courses: et cela par deux fois dans un espace de temps fort court; car les menées de Maximin Hercule obligèrent le jeune prince à laisser imparfaite sa première expédition; et ayant ainsi donné lieu aux Francs de réitérer leur mouvemens, elles le mirent dans la nécessité de retourner contre eux, et toujours avec le même succès. Dès qu'il parut, tout rentra dans le calme; et comme son éloignement seul avoit inspiré

à ces nations inquiètes la hardiesse de remuer, son retour prompt et inespéré les glaça de terreur, et leur fit tout d'un coup tomber les armes des mains.

Son infidèle beau-père lui donna de plus vives inquiétudes par des intrigues domestiques, qui, mêlées, comme on vient de le voir, avec la guerre contre les Francs, causèrent enfin la perte de leur auteur. *Id. ibid. et Lactant.* 29, 30.

Sur la première nouvelle de la rébellion des nations germaniques, Constantin se disposant à se mettre aussitôt en marche pour aller les réprimer, Maximien lui conseilla de ne mener que la moindre partie de ses forces, comme plus que suffisante contre de pareils ennemis. Cet avis convenoit assez au caractère de Constantin, actif, ardent, plein de feu, et aimant sur toutes choses la célérité de l'exécution. Le perfide vieillard avoit, en donnant ce conseil, une double vue de malignité. D'une part il ne désespéroit pas que son gendre, foiblement accompagné, ne pérît dans quelque combat contre des nations belliqueuses; et de l'autre il se proposoit d'attirer à lui les nombreuses troupes que Constantin laissoit dans l'inaction, et qui, n'étant plus retenues par la présence de leur prince, seroient plus disposées à se prêter à la séduction. Plein de ces pensées, dès qu'il vit Constantin éloigné, il travailla à se faire des partisans parmi les officiers et les soldats; et lorsqu'il le sut entré sur les terres des ennemis, il lève le masque, reprend pour la troisième fois la pourpre, se fait proclamer empereur; et s'étant emparé des trésors du prince, il en fait largesse à tous ceux qui voulurent partager la proie avec lui. Il n'y trouva pas tous les esprits disposés, et la fidélité de plusieurs ne put être ébranlée par ses dons. Ceci se passoit dans le pays que nous nommons *la Provence.*

Constantin, qui étoit alors sur le Rhin, en fut promptement averti; et comme il avoit déjà remporté sur les Francs quelque avantage qui lui promettoit sûreté de

ce côté, il ne perdit pas un moment pour venir remédier à un mal qui le menaçoit de sa ruine. L'ardeur de ses troupes égaloit la sienne; tout retardement leur paroissoit odieux. Des rives du Rhin ils vinrent d'abord à Châlons-sur-Saône, sans prendre aucun repos dans une si longue marche. Là Constantin embarqua ses troupes, et il descendit par la Saône et par le Rhône jusqu'à Arles, où il comptoit trouver Maximien. Mais le vieil ambitieux avoit abandonné la place. Surpris par la diligence de Constantin, et n'ayant pas eu le temps de grossir et de fortifier son parti, sa ressource fut de se sauver à Marseille, où il s'enferma, et se mit en état de défense, se proposant, dit Eutrope, de gagner du temps pour s'enfuir par mer en Italie, et espérant que la qualité de père lui feroit encore obtenir la protection de Maxence. Tout le pays abandonné par lui retourna avec joie sous les lois de son légitime maître; les troupes qui s'étoient laissé séduire s'empressèrent de lui renouveler leur serment. Constantin étoit aimé: et il ne resta à Maximien que les soldats qu'il avoit emmenés avec lui, et qui ne lui étoient guère attachés, comme l'événement le prouvera.

Il ne fut pas difficile à Constantin de réduire un si foible adversaire. En se présentant devant Marseille, il donna d'abord un assaut à la place : mais les échelles s'étant trouvées trop courtes, il fit sonner la retraite, et retint l'ardeur de ses soldats, qui ne connoissoient point d'obstacle, et qui ne jugeoient rien impossible à leur courage. Il paroît qu'il vouloit vaincre à moins de risque et moins de frais, au moyen d'une intelligence qu'il avoit dans la ville; car, Maximien s'étant montré sur le mur, Constantin lia d'en bas une conversation avec lui, et lui fit sur sa conduite des reproches doux, auxquels le vieil empereur ne répondit que par des invectives brutales. Pendant que la conférence duroit encore, ceux de la ville ouvrirent une de leurs portes, par laquelle

entrèrent subitement les gens de Constantin. Maximien, saisi sur-le-champ, fut amené aux pieds de son vainqueur, qui se contenta d'une réprimande en paroles, et lui laissa la vie, par respect pour l'affinité qui les unissoit. Il prit pourtant les précautions nécessaires pour sa sûreté. Il dépouilla le malheureux vieillard de la pourpre impériale, et il le retint auprès de sa personne.

Maximien demeura en repos pendant le reste de l'année 309, à laquelle paroît appartenir la folle entreprise dont je viens de rendre compte. Mais la tranquillité étoit pour lui un état violent. Dès l'année suivante, 310 de Jésus-Christ, il trama une nouvelle trahison, plus noire encore que la précédente, et qui enfin lui attira la mort qu'il cherchoit.

Le crime aveugle, et l'impunité des premiers forfaits est un attrait qui porte un mauvais cœur à en hasarder de nouveaux. Maximien fut assez scélérat et assez insensé pour solliciter sa fille de livrer Constantin à ses fureurs. Par prières, par caresses, par promesses flatteuses, il tâcha de l'engager à laisser ouverte pendant la nuit la chambre où couchoit l'empereur, et à en écarter les gardes. Fausta se trouvoit dans un grand embarras. D'une part elle craignoit sans doute les emportemens de son père, si elle refusoit de se prêter à ce qu'il exigeoit d'elle; et de l'autre elle étoit très-résolue de ne point trahir son mari. Elle promit de faire ce qui lui étoit proposé, et elle rendit compte de tout à Constantin. Il fut convenu entre eux que l'on se mettroit en état de convaincre le criminel et de le prendre sur le fait. Pour cela, on fit coucher dans le lit de l'empereur un eunuque que l'on craignoit peu de sacrifier; une négligence affectée dans tout l'appartement sembloit inviter l'assassin. En effet, au milieu de la nuit Maximien se lève, et voyant la garde ou endormie, ou faisant mal son devoir, il ne douta pas que Fausta ne lui eût tenu parole. Il avance, il s'approche du lit, tue celui qu'il y trouve couché; et,

Zos, l. II. Eutrop. Lactant.

croyant avoir tué Constantin, déjà il se livroit à des transports de joie, lorsque Constantin parut environné de gens armés. Il est aisé de juger quelle fut la consternation du coupable. Une rage muette le rendit immobile. Il s'étoit ôté à lui-même tout moyen de défense, et il ne pouvoit plus espérer de grâce. Constantin crut faire assez que de lui laisser le libre choix du genre de mort; et Maximien termina par une corde, dont il s'étrangla lui-même, une vie souillée de crimes. Il étoit âgé de soixante ans, et il périt à Marseille.

Vict. epit. Eutrop.

Telle fut la catastrophe ignominieuse d'un prince qui avoit régné avec gloire pendant près de vingt ans. Tant qu'il fut guidé par Dioclétien, il jouit d'une fortune heureuse et brillante; abandonné à lui-même, sa vie ne fut plus qu'un tissu d'entreprises téméraires, de crimes et de malheurs : grand éloge pour la sagesse de celui dont l'autorité et les conseils avoient contenu dans les bornes un caractère fait pour donner dans tous les excès.

Tillem.

Maxence, voulant paroître affligé d'une mort qui vraisemblablement étoit pour lui un sujet de joie, ordonna l'apothéose de Maximien, et fit un dieu de ce prince détesté du ciel et de la terre. Constantin ne lui envia point les honneurs de la sépulture, et il lui érigea même un magnifique tombeau. On crut, vers l'an 1054, avoir découvert ce tombeau à Marseille. On l'ouvrit, et le corps, qui fut trouvé entier, fut jeté à la mer par le conseil de Raimbaud, archevêque d'Arles.

Lactant. 42. Eus. hist. eccl. VIII, 13.

Il est assez singulier que Constantin, en même temps qu'il dressoit à Maximien une honorable sépulture, fît partout abattre ses statues et détruire ses portraits. Cette opération, odieuse en soi, le devenoit encore davantage en ce que l'outrage en retomboit sur Dioclétien, dont les statues et les images accompagnoient ordinairement celles de son collègue. Il me semble que Constantin auroit témoigné plus de générosité en épargnant les monumens de Maximien, à cause de Dioclétien, qu'en enve-

loppant dans une disgrâce commune son bienfaiteur avec son ennemi.

La mort de Maximien tombe sous l'an 310. Il avoit été un violent persécuteur des chrétiens; et, comme nous l'avons remarqué, il avoit commencé à exercer sur eux ses cruautés long-temps avant que l'édit de Dioclétien lui en fît une espèce de loi. Comme le premier des persécuteurs, il périt le premier avec toutes les marques de la vengeance divine. Galérius ne tarda pas à le suivre. Il avoit été le principal auteur de la guerre solennellement déclarée aux serviteurs de Dieu; et Dieu le punit immédiatement par lui-même sans employer le ministère des hommes.

Ce prince, plein de sa grandeur, ne pensoit à rien moins qu'au supplice rigoureux qui le menaçoit. Dès les commencemens de l'an 310, il s'occupoit des fêtes de la vingtième année de son règne, qu'il se proposoit de célébrer le premier mars de l'an 312; et comme si les réjouissances du souverain devoient être le malheur des peuples, il n'étoit point de violences qu'il n'exerçât sur ses sujets pour amasser des sommes immenses, et se mettre ainsi en état de faire admirer la magnificence de ses vicennales. Nous avons déjà vu à quelles exactions avoit donné lieu le dénombrement ordonné par lui dans tout l'empire. Cette nouvelle imposition se levoit avec la même rigueur. Partout [1] des soldats qui faisoient plutôt l'office de bourreaux. Inutilement les malheureux contribuables alléguoient-ils leur indigence; il leur falloit ou souffrir mille tourmens, ou payer sur-le-champ *Lactant.* 31.

[1] *Milites, vel potiùs carnifices singulis adhærebant.... Venia non habentibus nulla : sustinendi multiplices cruciatus, nisi exhiberetur statim quod non erat.... Nulla area sine exactore, nulla vindemia sine custode, nihil ad victum laborantibus relictum.... Quid vestis omnis generis? quid aurum? quid argentum? Nonne hæc necesse est ex venditis fructibus comparari? Undè igitur hoc, ô dementissime tyranne, præstabo, quùm omnes fructus auferas, universa nascentia violenter eripias?* Lactant.

ce qu'ils n'avoient point. Nulle aire sans un impitoyable commis, nulle vendange sans gardien : on réduisoit à mourir de faim et de soif les laboureurs et les vignerons, dont le travail fournit aux autres la nourriture et le boire. Outre les fruits de la terre, on exigeoit encore de l'or, de l'argent, des étoffes précieuses pour les décorations des spectacles; en sorte qu'en ôtant aux malheureux sujets de l'empire, par l'enlèvement des richesses naturelles, toute voie d'acquérir, on vouloit néanmoins tirer d'eux ce qu'on les mettoit dans l'impuissance de se procurer. Galérius ruinoit ainsi, pour de frivoles amusemens, tous ceux qui avoient le malheur d'être soumis à ses lois. Mais les chrétiens avoient de plus à souffrir de sa part une persécution violente, qui duroit depuis sept ans, et que la longueur du temps ne faisoit qu'aigrir et rendre de jour en jour plus cruelle.

Eus. hist. eccl. VIII, 16.

Enfin Dieu tira vengeance de cet implacable ennemi de son culte, et il le frappa d'une plaie incurable, dont le siége donne lieu de penser qu'elle avoit été occasionnée, comme je l'ai déjà observé, par la débauche. Eusèbe, et surtout Lactance, nous ont laissé une description de ce mal, qui fait horreur. Je me contenterai de remarquer que le tourment fut très-long, que tout l'art des médecins et toutes les opérations chirurgicales furent inutiles, que la pourriture ayant pénétré dans les entrailles, il en sortit des vers en une multitude effroyable, et que la figure même de toute la personne du malade étoit devenue monstrueuse. Depuis la ceinture en haut, la phthisie et la maigreur l'avoient réduit en squelette; et tout le bas du corps étoit tellement enflé, qu'on n'y distinguoit plus la forme ni des pieds ni des jambes, et que l'on croyoit voir un outre tendu.

Lactant. 33. *Eus. hist. eccl.* VIII, 16.

Ce malheureux prince, souffrant des douleurs incroyables, suivit d'abord la barbarie de son caractère. Pour récompense des services que les médecins et chirurgiens lui rendoient, il en fit mourir plusieurs, et il-

continua la persécution contre les chrétiens avec la même fureur. La longue durée du mal, qui fut d'un an entier, vint pourtant à bout de le dompter, et de lui inspirer des remords sur les cruautés qu'il exerçoit contre tant d'innocens. Rufin rapporte qu'un de ses médecins, qui sans doute étoit chrétien, l'aida à faire cette réflexion, en lui remontrant hardiment que sa maladie étoit manifestement une vengeance divine, et ne pouvoit céder à aucun remède humain. Que depuis longtemps il faisoit la guerre aux serviteurs de Dieu, et que Dieu avoit étendu sa main sur lui. Galérius ne put se refuser entièrement à cette pensée, que la violence de ses maux autorisoit. Nouvel Antiochus, il fut touché d'une sorte de repentir, mais moins vif encore et moins sincère que celui de cet ancien criminel. Son orgueil ne lui permit pas de reconnoître pleinement son tort, et en publiant un édit pour faire cesser la persécution, il voulut sauver l'honneur de sa conduite précédente.

Rufin. hist. ecc. VIII, 16.

Lactant. et Euseb.

Cet édit, quoiqu'il fût son ouvrage, porte avec son nom ceux des empereurs Constantin et Licinius. Maxence n'y est point nommé, parce qu'il n'étoit pas reconnu par les autres princes. On ne voit pas par quelle raison le nom de Maximin n'y est point exprimé. Il y a toute apparence qu'il a été simplement omis par la négligence des copistes. L'édit fut publié en latin, qui étoit la langue de l'empire, et Lactance nous en a conservé l'original.

Euseb. hist. eccl. VIII, 17.

Lactant. 34.

Galérius commence par y vanter les bonnes intentions qu'il a toujours eues de réformer les abus selon l'ancienne discipline des Romains. Il compte au rang des abus la religion chrétienne, et il taxe d'aveuglement ceux qui la suivent, en ce qu'ils ont abandonné les maximes de leurs pères, c'est-à-dire le culte idolâtrique. Il rend témoignage à la violence et à l'inutilité des voies qu'il a prises pour détruire le christianisme, et en même temps à la constance des chrétiens, dont les

uns ont souffert la mort; et les autres, depuis que leurs temples ont été fermés, n'en fréquentent pas plus les temples des dieux de l'empire. Il se dit touché de l'état où ils se trouvent, sans exercice d'aucune religion; et c'est par indulgence et par bonté qu'il leur permet de recommencer à s'assembler pour honorer leur dieu à leur manière. Il finit par leur enjoindre de prier Dieu pour sa conservation.

On voit assez combien une telle déclaration est différente d'un aveu de l'injustice de la persécution. Le mal arrache à Galérius un changement de conduite, mais il ne peut le forcer à condamner ce qu'il a fait. Il en résulta néanmoins un bien. Les églises jouirent de la paix; les particuliers, qui étoient détenus dans les prisons pour cause de christianisme, recouvrèrent la liberté: les
Lactant. 35. temples du vrai Dieu furent relevés; mais Galérius ne méritoit pas récompense pour une paix accordée de si mauvaise grâce. L'édit avoit été affiché à Nicomédie le 30 avril 311; et l'empereur mourut le mois suivant, probablement à Sardique, capitale de la Dace, son pays natal. En mourant il recommanda Valérie, sa femme, et Candidien, son fils naturel, à Licinius, qui, au lieu d'être leur protecteur, comme toutes sortes de raisons l'y engagoient, se déclara, ainsi que nous le rapporterons, leur ennemi, et les fit mourir l'un et l'autre au bout de quelques années.

Aurel. Vict. Il paroît que Galérius considéroit et aimoit Valérie, dont il avoit donné le nom à un petit canton de la Pannonie, qu'il défricha et qu'il rendit habitable en abattant de grandes forêts, et en faisant écouler les eaux du lac [a] Pelson dans le Danube. La Dace, sa patrie, lui fut chère jusqu'à un excès même condamnable, s'il est vrai, comme le dit Lactance, qu'il ait eu la pensée de l'illus-
Lactant. 27.

[a] Si ce lac a été mis à sec par Galérius, il a repris depuis sa première forme. On l'appelle aujourd'hui Neusidler-zée, entre les villes de Vienne et de Rab.

trer, en abolissant le nom de l'empire romain, et y substituant celui d'empire dacique. Tout ce que l'histoire nous raconte de ce prince annonce un caractère extrême, outré, et qui ne savoit garder aucune mesure. Quand il n'auroit pas été ardent et cruel persécuteur des chrétiens, l'ambition, la dureté, l'injustice, qui régnèrent dans sa conduite, nous le feroient toujours regarder comme un méchant prince. Il fut ingrat envers Dioclétien, injuste envers Constantin, tyrannique à l'égard des peuples. Son bel endroit est la guerre; encore n'y réussit-il pas contre Maxence. Il avoit régné dix-neuf ans deux mois et quelques jours à compter depuis qu'il fut fait César, six ans et quelques jours depuis qu'il fut parvenu au rang d'Auguste.

Il n'est point dit qu'il ait fait aucune disposition de ses états. On peut conjecturer néanmoins avec beaucoup de vraisemblance que son plan étoit d'avoir Licinius pour successeur; mais l'Asie mineure, qu'il avoit possédée, étoit trop à la bienséance de Maximin pour ne *Lactant.* 36. pas irriter sa cupidité. Dès qu'il fut instruit de la mort de Galérius, il se mit en devoir de s'emparer de cette belle province; et, profitant des lenteurs de Licinius, qui demeuroit dans l'inaction, il vint jusqu'en Bithynie, reçu partout avec joie, parce que, pour se gagner l'affection des peuples, il abolissoit la loi onéreuse du dénombrement. Licinius enfin s'avança à sa rencontre; et, sur les deux bords du détroit ou Bosphore de Thrace, les deux princes rangèrent leurs troupes, se menaçant mutuellement d'une guerre qu'ils craignoient l'un et l'autre. La querelle fut terminée par un accord. Licinius céda ce que son concurrent, plus diligent que lui, avoit déjà envahi, et il consentit que Maximin joignît l'Asie à l'Orient et à l'Egypte. Pour lui, il resta paisible possesseur de l'Illyrie, à laquelle la Thrace, la Macédoine et la Grèce étoient comme annexées.

Voici donc quel fut alors le partage de l'empire. Con-

stantin, Licinius et Maximin, se reconnoissant tous trois pour Augustes, mais se disputant entre eux la prééminence, régnoient, le premier, dans les Gaules, l'Espagne et la grande Bretagne; le second, en Illyrie; le troisième, dans l'Asie, l'Orient et l'Egypte. Le centre de l'empire, c'est-à-dire l'Italie et l'Afrique, étoient au pouvoir de Maxence, que les trois autres princes traitoient de tyran.

Zos. l. II. Maxence avoit commencé, comme je l'ai dit, par s'emparer de Rome. Ce fut cette année-ci même 311 qu'il réunit à son domaine l'Afrique, qui d'abord avoit refusé de le reconnoître, et où s'étoit ensuite fait proclamer empereur un certain Alexandre, qui en jouit pendant plus de trois ans. Zosime est l'auteur qui nous donne le plus de lumière sur cette révolution, mais avec le mélange de brouilleries et d'obscurités qui ne manque jamais d'accompagner les récits de cet écrivain.

Maxence, sorti avec avantage des attaques que Sévère et Galérius lui avoient livrées, et voyant son pouvoir bien établi en Italie, revendiqua l'Afrique, comme en étant une dépendance, et comme faisant partie des domaines de Sévère qu'il avoit vaincu. Il y envoya donc ses images; c'étoit la forme de la prise de possession. Il paroît que cette démarche opéra une division entre les troupes qui étoient en Afrique. Une partie, et même la plus considérable, se soumit à Maxence. Il s'en trouva cependant plusieurs qui, par attachement pour Galérius, ne voulurent point promettre obéissance à son ennemi. Comme ils étoient les plus foibles, ils résolurent de se retirer à Alexandrie, où la protection de Maximin, qui régnoit en Egypte, les auroit mis en sûreté. Mais on leur coupa le chemin; ils furent obligés de revenir à Carthage, et de subir la loi du plus fort.

Maxence, qui ne comptoit pas beaucoup sur cette soumission forcée, eut la pensée de se transporter en Afrique pour s'y faire reconnoître en personne; d'ailleurs,

cruel et vindicatif, il vouloit punir la résistance de ceux qu'il avoit fallu contraindre par les armes à se ranger sous ses lois ; enfin il se défioit d'Alexandre, qui commandoit en Afrique en qualité de vicaire du préfet du prétoire. Alexandre n'étoit pourtant pas fort redoutable, homme sans courage et sans fermeté, mou et inappliqué par caractère, et en qui ces défauts étoient encore augmentés par les glaces de l'âge ; mais Maxence, à tous égards, valoit encore moins que lui. Une résolution que lui dictoient des motifs si puissans manqua d'exécution par sa crédulité superstitieuse aux réponses des aruspices, ou peut-être par sa lâcheté, qui aima à se couvrir de ce voile favorable. Les sacrificateurs, consultés, lui ayant dit que les entrailles des victimes qu'ils avoient immolées n'offroient point de présages heureux, il renonça au dessein d'aller en Afrique, et il se livra tout entier aux plaisirs de Rome.

Aurel. Vict. et Zos.

Il voulut néanmoins prendre ses sûretés par rapport à Alexandre, et il lui demanda son fils en otage. Alexandre craignit pour cet enfant, qui étoit dans un âge tendre et beau de visage, les honteux et brutaux déréglemens du tyran, et il refusa de l'envoyer. Maxence, irrité, aposta des assassins pour tuer secrètement Alexandre. Mais ce fut précisément cette odieuse démarche qui hâta la révolte. Les assassins furent découverts ; et les soldats, justement indignés, et se rappelant tous les anciens sujets qu'ils avoient de haïr Maxence, secouèrent son joug, et revêtirent leur chef de la pourpre. Ceci se passa l'an de Jésus-Christ 308. Alexandre, malgré son incapacité, ne laissa pas, parce qu'il avoit affaire à Maxence, de jouir paisiblement de la puissance impériale en Afrique pendant plus de trois ans.

En 311, Maxence se réveilla enfin de son assoupissement, et se préparant à faire la guerre à Constantin, il voulut auparavant réduire l'Afrique sous son obéissance. Il ne lui en coûta pas de grands efforts. Il fit par-

tir son préfet du prétoire, Rufius Volusianus, avec un petit nombre de troupes, et il lui donna pour aide et pour conseil un homme peu connu d'ailleurs, mais qui passoit pour habile capitaine : il se nommoit Zénas. Ces deux commandans livrèrent un combat à Alexandre, qui fut défait, pris, et étranglé. L'Afrique rentra ainsi sous les lois de Maxence.

Aur. Vict.

Dans cette petite guerre, ou dans les mouvemens qui l'ont précédée, la ville de Cirte, en Numidie, eut à soutenir un siége, soit pour la cause d'Alexandre, soit contre lui ; car l'expression de l'auteur original est équivoque : elle souffrit beaucoup de ce siége, et, ayant été dans la suite réparée par Constantin, elle prit le nom de son bienfaiteur, et fut appelée Constantine.

Zos. et Aurel. Vict.

Maxence, vainqueur, abusa de la fortune avec toute la cruauté d'une âme basse. Il ruina l'Afrique par des recherches tyranniques, dont la révolte d'Alexandre étoit le prétexte. Les délateurs eurent beau champ, dit Zosime, à accuser d'avoir favorisé ce rebelle tous ceux que leur naissance ou leurs richesses exposoient à l'envie. Aucun ne fut épargné. Plusieurs périrent : les moins maltraités souffrirent la confiscation. Maxence vouloit même détruire Carthage, et priver ainsi l'empire romain d'un de ses plus beaux ornemens. Il en triompha, comme si Carthage eût été encore la rivale de Rome. Mais il n'eut pas le loisir d'achever sa vengeance sur cette malheureuse ville, sans doute parce que la guerre contre Constantin lui parut un objet plus important.

Zos. et Lactant. 43.

Il feignoit, comme je l'ai dit, d'être extrêmement irrité de la mort de son père, et de vouloir en tirer raison. Dans le vrai, le motif qui l'animoit étoit l'ambition et le désir de s'enrichir de la dépouille de Constantin. Il ne se rendoit guère justice en osant se mesurer contre un tel adversaire. Détesté et méprisé, il attaquoit un prince qui étoit l'objet de l'estime et de l'amour de tous ceux qui lui obéissoient.

Ce ne sont pas les seuls écrivains chrétiens qui peignent Maxence avec les couleurs les plus noires. Les païens ne lui sont pas plus favorables. Zosime assure que Maxence exerça toutes sortes de cruautés et de débauches dans Rome et dans toute l'Italie. Aurélius Victor à ces excès odieux ajoute la lâcheté, la timidité, et un engourdissement de paresse, qui, selon un panégyriste du temps, lui permettoit à peine de mettre le pied hors de son palais. Il ne connoissoit nul exercice militaire : le Champ-de-Mars ne le voyoit jamais. Ses exercices étoient de délicieuses promenades dans ses jardins et sous ses portiques de marbre. Se transporter à une maison de plaisance, c'étoit pour lui une expédition ; et il tiroit vanité de cette inaction honteuse. Il ne feignoit point de dire qu'il étoit le seul empereur, et que les autres princes combattoient pour lui sur les frontières. Telle étoit la mollesse de Maxence. Par rapport à ses autres vices, le détail nous en est fourni surtout par un auteur chrétien, mais qui ne fait que développer ce que Zosime et Victor ont renfermé en deux mots.

Anon. paneg. Const. Aug.

Maxence, dit Eusèbe, au commencement qu'il se vit maître de Rome, voulut donner une idée avantageuse de la douceur de son gouvernement, en faisant cesser la persécution contre les chrétiens. Mais cette douceur étoit en lui feinte et masquée ; et si la religion de ses pères ne lui tenoit pas assez au cœur pour aiguillonner sa cruauté, ses passions, auxquelles il lâchoit la bride, le portèrent aux plus horribles violences contre tous ses sujets indistinctement. Brutalement débauché, il enlevoit aux maris leurs épouses, et les leur renvoyoit déshonorées ; et ce n'étoit point aux familles du peuple qu'il s'adressoit : il attaquoit par ses outrages ce qu'il y avoit de plus éminent dans Rome et dans le sénat. Rien n'assouvissoit la fureur de ses désirs, qui toujours, renaissans à mesure qu'ils étoient satisfaits, couroient

Eus. hist. eccl. VIII, 14, et de vit. Const. I, 33 et 34.

d'objet en objet, sans laisser aucune vertu en sûreté. Il échoua pourtant contre celle des femmes chrétiennes, qui, craignant moins la mort que la perte du trésor de la chasteté, bravèrent la violence du tyran. Eusèbe en cite une en particulier, qui par une générosité que la morale du paganisme auroit autorisée, mais que la loi évangélique ne nous permet pas de louer, attenta elle-même sur sa vie pour sauver son honneur.

Sophronie [a], femme chrétienne, mariée à l'un des plus illustres sénateurs, eut le malheur d'attirer les regards de Maxence. Déjà les satellites du tyran se présentoient à la maison pour l'emmener; et le mari, par une lâche timidité, leur permettoit d'enlever leur proie. Elle demanda un moment pour se mettre à sa toilette, et se parer; et lorsqu'elle se vit seule, elle prit un couteau, et se l'enfonça dans le sein. Il n'est point dit si cette aventure tragique causa quelque mouvement dans Rome; mais elle ne corrigea point Maxence, qui, jusqu'à la fin de sa vie et de son règne, persista dans sa tyrannique infamie.

La cruauté chez lui, comme je l'ai dit, alloit de pair. Excitée par la cupidité, elle trouvoit autant de coupables que de riches. Tous ceux dont les possessions avoient de quoi tenter Maxence ne pouvoient éviter la mort. La douceur, la soumission, la patience, ne le désarmoient point; encore moins la dignité des personnes. Il est impossible de compter, dit Eusèbe, le nombre des sénateurs qu'il fit périr sur des prétextes variés selon les circonstances, et toujours faux.

Suivant la maxime des méchans princes, il mettoit *Anon. panég.* tout son appui dans les gens de guerre: aussi les combloit-il de largesses, et il épuisoit pour eux les finances *Euseb. et Aurel. Vict.* publiques. « Jouissez (leur disoit-il), prodiguez, dissi« pez; c'est là votre partage. » Dans une querelle qui

[a] Eusèbe ne nomme point cette dame. C'est de Rufin que nous apprenons son nom.

s'éleva entre le peuple et les soldats, il permit à ceux-ci de faire main basse sur les bourgeois; et le carnage fut grand. En accordant ainsi aux troupes une pleine licence, il s'assuroit des ministres pour l'exécution de toutes ses violences; et non-seulement Rome, mais l'Italie entière étoit remplie des satellites de sa tyrannie. *Anon. paneg.*

Pour fournir aux dépenses énormes par lesquelles il s'attachoit les troupes, le trésor public ne suffit pas long-temps; il fallut y joindre les confiscations injustes, les taxes sur tous les ordres de l'état, et jusque sur les laboureurs, le pillage des temples. La suite d'une si mauvaise administration fut la disette des choses nécessaires à la vie, et une famine si grande, qu'aucun homme vivant ne se souvenoit d'en avoir vu une semblable dans Rome. *Euseb. et Aurel. Vict.* *Euseb.*

Il ne manquoit à Maxence pour être un monstre achevé que l'impiété et la magie. Il ne voulut pas que ce trait de moins rendît le tableau imparfait. Eusèbe l'accuse d'avoir offert, lorsqu'il se préparoit à la guerre contre Constantin, des sacrifices abominables, dans lesquels il immoloit des femmes enceintes et de tendres enfans, pour chercher l'avenir dans leurs entrailles palpitantes, et pour détourner sur ces malheureuses et innocentes victimes les maux dont il pouvoit être menacé.

Après ce portrait de Maxence, il n'est pas besoin d'observer que rien ne lui ressembloit moins que Constantin, qui avoit toutes les vertus contraires, et qui, au moment même que la division entre eux devint une guerre déclarée, se défit de la seule tache qui lui restoit commune avec son ennemi, en renonçant au culte des idoles et en devenant adorateur du vrai Dieu.

Guerrier et bienfaisant, Constantin s'occupoit également du soin de repousser les ennemis du dehors et de celui de rendre heureux ses sujets. Les Francs étoient la perpétuelle matière de ses triomphes. La plupart des peuples qui composoient cette ligue, les Bructères, les *Nazar. paneg. Const. Aug.*

Chamaves, les Chérusques, et d'autres encore, se réunirent l'an 310 pour faire un plus puissant effort, et ils se préparoient à entrer hostilement dans les Gaules, où déjà depuis plus de soixante ans ils travailloient vainement à s'établir. Constantin marcha contre eux, et, avant que de livrer bataille, il fit un acte de bravoure qui dans un prince a plus besoin d'excuse qu'il ne mérite d'éloges. Déguisé, et seulement accompagné de deux des siens, il s'avança jusqu'au camp des ennemis, et lia conversation avec quelques-uns d'entre eux pour tirer des lumières sur leurs desseins. Plus heureux que prudent, il revint sans avoir été reconnu; et ayant ensuite attaqué les Francs à son avantage, il défit entièrement leur armée. Ainsi la réunion des principales forces de la ligue ne servit qu'à abréger à Constantin les voies de la victoire, qui lui auroit coûté beaucoup plus de temps, s'il eût été obligé de vaincre les uns après les autres tous ces peuples séparés en différens corps. M. de Tillemont soupçonne que ce fut à l'occasion de cet important exploit que Constantin prit le surnom de *Maximus* ou *très-grand*, qui lui a été confirmé par la postérité.

Il le méritoit, moins encore par ses succès dans la guerre que par ses attentions de bonté pour les peuples qui vivoient sous son empire. Il réprima les délateurs par des lois sévères, et mit fin aux vexations auxquelles souvent étoient exposés de leur part les plus gens de bien. Il visitoit ses provinces, et partout il réformoit les abus, portoit le bon ordre, et faisoit fleurir tous les biens de la paix. Eusèbe parle d'un voyage que Constantin fit dans la Grande-Bretagne avec cet esprit. Nous apprenons du panégyriste Eumène que Trèves, qui étoit la plus ordinaire résidence de ce prince, et qui avoit souffert beaucoup des courses des barbares dans les temps précédens, se relevoit et s'embellissoit par ses soins; qu'il y bâtissoit un grand cirque, une place, des basiliques, un palais pour rendre la justice. Cet orateur ne

Anon. paneg. Const. Aug.

Eus. de vit. Const. 1, 25.

Eumen. paneg. Const. Aug.

souhaite rien autre chose pour le bonheur d'Autun sa patrie sinon que Constantin daigne y diriger ses pas.

Les vœux de l'orateur furent accomplis. Constantin vint à Autun en l'année 311, et il fut attendri de l'état misérable où il trouva et la ville et la campagne, que les guerres avoient dévastées, et que la rigueur des impositions achevoit de ruiner. Résolu d'apporter au mal des remèdes efficaces, il ne donna pas même le temps au sénat et à tous les ordres de la ville, qui étoient sortis pour le recevoir, de lui représenter leurs besoins. Il les prévint, et leur demanda ce qu'ils jugeoient nécessaire pour leur soulagement. La joie et la reconnoissance les engagèrent à se prosterner à ses pieds. Constantin ne put retenir ses larmes à un spectacle si touchant, larmes salutaires pour nous, dit Eumène, et glorieuses pour le prince qui les versoit. Il s'instruisit de leur situation; et sur-le-champ, sans faire attendre son bienfait, il leur remit ce qu'ils devoient au fisc depuis cinq ans, et il diminua de plus d'un quart l'imposition ordinaire et annuelle. La ville, pour honorer un souverain si bienfaisant, prit son nom et se fit appeler *Flavia* : mais ce nom n'a pu prévaloir sur celui d'*Augustodunum*, qu'elle portoit depuis Auguste, et qui s'est maintenu.

Eumen. grat. act. Flav. nom.

Ce fut dès cette même année 311 que la rupture éclata entre Constantin et Maxence. Jamais ils n'avoient été sincèrement unis, quoiqu'ils ne se fussent jamais fait la guerre, et qu'ils semblent même s'être reconnus mutuellement, au moins pendant un certain temps, pour collègues. Je tire cette conjecture de ce que les statues de Constantin, comme nous le verrons, subsistoient et étoient révérées dans Rome, dont Maxence étoit le maître : mais la différence des caractères et des principes étoit trop grande pour ne pas produire une division réelle des cœurs sous des dehors pacifiques.

Nazar. paneg. Const.

Maxence leva l'étendard de la guerre. Constantin respectoit l'apparence d'union qui arrêtoit les grands éclats.

Anonym. et Nazar. paneg. Const.

Aug. et Zos. Il fit même des avances vers son beau-frère; il l'invita à vivre en concorde et en bonne intelligence. Ses empressemens demeurèrent sans fruit. Maxence, enflé d'orgueil et aussi rempli d'ambition que dénué de talens, rebuta ses offres, rejeta ses propositions. Il se voyoit de nombreuses armées; et, fier de cet avantage, il ne se proposoit rien moins que de conquérir le département de Constantin, et peut-être même celui de Licinius. Il ne déclara pas ouvertement la guerre à ce dernier; mais il provoqua hautement les armes de Constantin, en faisant abattre et traiter ignominieusement ses statues. Cette insulte étoit un acte marqué d'hostilité; et le prince offensé, ne voyant plus aucun jour à conserver la paix, se détermina à pousser vivement la guerre contre un ennemi aussi audacieux qu'il étoit méprisable. C'étoit même pour lui un sujet de joie que de se voir forcé par les circonstances à ne pas souffrir plus long-temps que Rome demeurât asservie à un tyran détesté. Pour se faciliter le succès, il s'assura de l'amitié de Licinius, et dès-lors fut projeté le mariage entre Constancie sa sœur et ce prince. Maxence, de son côté, se lia avec Maximin; mais ni Licinius ni Maximin ne prirent aucune part effective à la querelle qui fut vidée entre Constantin et Maxence.

Euseb. vit. Const. 1, 26.

Ce fut une grande guerre, non pour la durée, mais pour l'importance de l'objet, pour les apprêts formidables, et pour la variété des exploits auxquels elle donna lieu. Ce qui la rend encore infiniment plus considérable pour nous, c'est que le ciel y intervint d'une façon miraculeuse, et qu'elle est l'époque de la conversion de Constantin, qui rendit la paix à l'Église, et qui mit fin aux persécutions continuelles contre lesquelles elle avoit eu à lutter depuis son berceau.

Ceux qui parlent le plus modestement des forces de Maxence lui attribuent cent mille hommes en armes. Zosime fait monter son infanterie à cent soixante-dix

mille hommes, et sa cavalerie à dix-huit mille chevaux. L'armée de Sévère, dont il s'étoit rendu maître, lui avoit fourni un fonds qu'il avoit ensuite augmenté par de nouvelles levées en Italie et en Afrique. Pour la subsistance de ces troupes si nombreuses, il avoit fait de grands amas de blé, qui, réservés aux soldats, laissoient le peuple dans la misère. Selon le même Zosime, Constantin partit de la Gaule avec quatre-vingt-dix mille hommes de pied et huit mille chevaux : et c'est à quoi nous nous en tenons, sans nous arrêter au langage des panégyristes, qui, pour relever l'éclat de la victoire, en diminuant les forces avec lesquelles elle fut remportée, donnent à Constantin moins de troupes que n'en avoit Alexandre lorsqu'il entreprit la guerre contre les Perses, c'est-à-dire moins de quarante mille hommes. Ce que nous croirons sans peine sur leur témoignage, c'est qu'il ne put pas mener contre Maxence tout ce qu'il avoit de monde sur pied, parce qu'il fut obligé d'en laisser une partie dans les Gaules, pour les défendre en son absence contre les courses des Germains. *Lactant.* 44.

Il paroît que Constantin ne laissoit pas d'être frappé de la disproportion de ses forces avec celles de son ennemi ; et Dieu se servit de cette inquiétude pour le détacher du culte des idoles impuissantes et l'amener à sa connoissance. Il l'y préparoit dès long-temps. Né d'un père plein d'estime et d'affection pour les chrétiens, Constantin avoit pris de bonne heure les mêmes sentimens. Les cruautés exercées sur eux par Dioclétien et par les autres princes lui firent horreur. Il se rendit attentif à la vengeance que Dieu tira de Maximien et de Galérius. En conséquence de ces différentes impressions, il fut toujours favorable à ceux qui suivoient la loi du christianisme ; et le premier usage qu'il fit de la puissance impériale, comme nous l'avons dit, ce fut d'abolir tout vestige de persécution : mais néanmoins il n'étoit pas revenu des fausses idées dans lesquelles il avoit été *Eus. de vit. Const.* I, 27-32 ; II, 48-60.

nourri sur la multiplicité des dieux. Il trouvoit bon que chacun adorât le sien ; et, pour lui, il rendoit ses hommages à ceux qu'on lui avoit appris à révérer, ne connoissant point ce caractère du Dieu jaloux qui veut être honoré seul, parce que lui seul mérite notre culte. La grandeur du péril auquel il alloit s'exposer en combattant contre Maxence lui fit faire de sérieuses réflexions. Il savoit que son ennemi employoit les maléfices et les sacrifices magiques pour s'appuyer du secours des puissances de l'enfer. Lui, au contraire, il invoqua ce Dieu, qu'il ne connoissoit encore que d'une manière imparfaite et confuse, et il le pria de se manifester à lui et de se déclarer son protecteur. Dieu exauça sa prière, qui partoit d'un cœur sincère ; et, par une bonté qui n'avoit pas seulement Constantin pour objet, mais dont l'effet devoit s'étendre à toute l'église chrétienne, il lui accorda un prodige signalé, qui, dit Eusèbe, seroit difficile à croire s'il n'étoit puissamment autorisé. Mais j'en tiens le récit de l'empereur lui-même, et il m'en a attesté la vérité avec serment.

Etant en marche avec son armée, après midi, lorsque le jour commençoit à décliner, Constantin vit dans le ciel, au-dessus du soleil, la figure d'une croix lumineuse, qui portoit cette inscription : « Triomphez par « ceci. » Son armée fut témoin comme lui de ce phénomène miraculeux, qui frappa tous les spectateurs d'un grand étonnement. Constantin, quoique vivant au milieu des chrétiens, quoique rempli de bonté pour eux, avoit néanmoins si peu de notion du christianisme, qu'il ne comprit pas ce que signifioit cette croix. Il fallut qu'un songe l'en éclaircît. Pendant la nuit, J. C. se montra à lui avec sa croix, et il lui commanda d'en faire une représentation semblable à ce qu'il voyoit, et de s'en servir dans les combats comme d'une défense assurée contre tous ses ennemis. Constantin obéit. Il ne fut pas plus tôt éveillé, qu'il manda des ouvriers, à qui

il communiqua l'image qui lui étoit restée dans la mémoire; il leur en fit tracer le dessein, et leur ordonna de l'exécuter magnifiquement. Voici la description que nous en donne Eusèbe.

Une longue pique revêtue d'or étoit traversée à une certaine hauteur par une pièce de bois qui en faisoit une croix. Dans la partie supérieure qui s'élevoit au-dessus des bras étoit attachée solidement une couronne brillante d'or et de pierreries, au milieu de laquelle paroissoit le monogramme de *Christ*, formé par deux lettres grecques X et P qui se croisoient en cette façon connue de tout le monde ☧. Des deux bras de la croix pendoit un drapeau de pourpre, tout couvert de broderies en or et de différentes pierreries, dont l'éclat éblouissoit les yeux. Sur la partie inférieure de la croix, au-dessous de la couronne et du monogramme, Constantin fit placer son buste en or et ceux de ses enfans. Ce trophée de la croix devint l'étendard impérial de Constantin. Les empereurs romains avoient toujours eu leur étendard propre, que l'on nommoit *labarum*, et qui, chargé de représentations de fausses divinités, étoit un objet de vénération religieuse pour les armées. Constantin, en substituant sur le *labarum* le nom de J. C. aux images des dieux du paganisme, déshabituoit les soldats d'un culte impie, et les amenoit sans effort à rendre leurs adorations à celui à qui elles sont dues. Ce précieux drapeau étoit confié à cinquante gardes de l'empereur, choisis entre les plus vigoureux de corps, les plus vaillans, et les plus pieux, qui étoient chargés de l'environner, de le défendre, et de le prendre successivement sur leurs épaules, à mesure que celui qui le portoit s'en trouvoit fatigué. Constantin en fit exécuter d'autres sur le même modèle, mais non pas avec la même magnificence, pour servir d'enseignes militaires à tous les corps de troupes qui composoient son armée. Il voulut que les armes mêmes des soldats portassent

Sozòm. I, 4.

Eus. de vit. Const. II, 8.

Id. ibid. I, 31.

IV, 21.

l'empreinte de la croix, et il la fit graver sur leurs boucliers et sur leurs casques.

Tillem. Le lieu précis de l'apparition de la croix miraculeuse à Constantin n'est point connu avec certitude. Mais la suite des faits dans Eusèbe nous détermine, ainsi que M. de Tillemont, à penser que ce fut dans les Gaules que s'opéra ce prodige céleste. La date du temps est certainement l'année 311 de J. C., lorsque Constantin faisoit les préparatifs de la guerre contre Maxence.

La certitude du fait, appuyée sur le témoignage de Constantin lui-même, est au-dessus de toute critique. Il fit éclat; et un orateur du temps, païen de religion, l'indique visiblement, quoiqu'en le racontant il le déguise et l'habille à la façon des fables anciennes. Nazaire assure que l'on avoit vu une armée céleste qui se mit à la tête de celle du prince, et dont les soldats s'exhortoient mutuellement à le secourir. Dans ce récit ainsi altéré paroît néanmoins l'idée d'un secours miraculeusement envoyé du ciel.

Nazar. paneg. Const. Aug.

J'ai déjà observé combien Constantin avoit peu de connoissance des élémens même du christianisme. Aussitôt que le miracle dont je viens de rendre compte lui eut inspiré la résolution d'embrasser notre sainte religion, il appela des évêques auprès de sa personne pour être instruit par eux des articles fondamentaux de la croyance chrétienne. Il est assez étonnant qu'Eusèbe ne nomme point les maîtres d'un si illustre prosélyte. La malignité a porté Zosime à s'expliquer un peu davantage. Cet écrivain, plein de fiel contre Constantin et contre les chrétiens, attribue un changement qu'il traite d'impiété aux leçons d'un Egyptien venu d'Espagne: désignation vague, mais dans laquelle, en démêlant le vrai d'avec le faux, on peut reconnoître Osius, le plus grand homme qui fût alors dans l'Eglise. Osius n'étoit point Egyptien, mais il étoit évêque de Cordoue en Espagne; et les témoignages singuliers d'estime, de con-

Eus. de vit. Const. 1, 32.

Zos.

sidération, de confiance que Constantin ne cessa de lui prodiguer durant toute sa vie, concourent à nous donner lieu de penser qu'il respectoit en lui l'apôtre de sa conversion.

L'empereur, devenu chrétien, amena toute sa famille à la profession de la vraie religion. Il y fit élever ses enfans. Eutropie sa belle-mère, veuve de Maximien Hercule, Fausta sa femme, Constancie sa sœur, embrassèrent le christianisme. Mais sa plus glorieuse conquête en ce genre est Hélène sa mère, qui à la foi en J. C. joignit la pratique exacte des préceptes de l'Evangile, et qui, par une éminente piété, a mérité d'être mise au rang des modèles que l'Eglise honore et propose à ses enfans. *Tillem.*

C'étoit un puissant encouragement pour Constantin, dans la guerre qu'il avoit entreprise contre Maxence, que l'assurance de la protection du ciel. Il avoit d'ailleurs, à l'exception du nombre des troupes, toutes sortes d'avantages sur son rival, soit que l'on comparât leurs qualités personnelles, soit que l'on examinât le droit des parties et la différence des causes. Quand on s'en tiendroit au récit du seul Zosime, il est manifeste que le bien de l'empire demandoit que Constantin demeurât vainqueur.

Il prenoit les voies nécessaires pour le devenir, marchant partout à la tête de ses troupes, pendant que Maxence, tranquillement renfermé dans Rome, ne faisoit la guerre que par ses lieutenans. Constantin se présenta d'abord devant Suse, qui est, comme l'on sait, une clef des Alpes et de l'Italie. Cette place, alors très-forte, et qui avoit une bonne garnison, se refusa à l'invitation qui lui fut faite de se rendre sans combat sous promesse du plus favorable traitement. Constantin ne prétendit pas perdre un temps précieux à assiéger la ville dans les formes. Il fit appliquer les échelles aux murailles; il mit le feu aux portes, et l'incendie gagna *Anon. et Nazar. paneg. Const. Aug.*

avec tant de rapidité et de violence, que les habitans et la garnison implorèrent la clémence de celui dont ils avoient rejeté les offres. Le vainqueur écouta leurs prières. Reçu dans Suse, il donna tous ses soins à éteindre le feu, de peur qu'il ne consumât entièrement la place, et maître du passage de l'Italie, il s'avança vers Turin.

Là, il trouva une armée en bon ordre, qui l'attendoit pour lui livrer bataille. Une troupe de cavaliers bardés de fer à la manière des cuirassiers orientaux en faisoit la principale force. Constantin attaqua avec confiance les ennemis, et il prit son poste vis-à-vis les cuirassiers. Le combat fut rude, et il y eut beaucoup de sang répandu. Il paroît que ce fut la défaite des cuirassiers qui décida du succès général de la bataille. Constantin, qui savoit qu'emprisonnés, eux et leurs chevaux, dans leurs armures, ils ne pouvoient qu'aller en avant, et que le moindre mouvement de côté ou en arrière leur étoit très-difficile, ouvrit ses rangs pour les recevoir, et, les ayant ensuite enveloppés, il les fit assaillir par des soldats armés de massues, qui, frappant à grands coups, hommes et chevaux, les assommèrent comme un troupeau de bêtes, et les tuèrent tous, sans perdre de leur côté un seul homme. Après la destruction de ce corps, en qui l'armée de Maxence mettoit surtout son espérance, le reste ne tint pas. Tous prirent la fuite vers Turin. Mais cette ville leur ferma ses portes : et c'est ce qui occasionna le plus grand carnage des fuyards. Turin reçut avec joie le vainqueur, et donna le signal à toute la Gaule transpadane de se ranger au parti de Constantin. Ce prince entra peu après dans Milan, au milieu des acclamations et des cris de triomphe; et tout le pays à la gauche du Pô depuis Turin jusqu'à Bresse reconnut ses lois. Sa clémence lui facilitoit infiniment ses conquêtes. Ce n'étoit point un ennemi victorieux qui portât partout la terreur et les ravages; les villes qui se sou-

mettoient avoient lieu de bénir leur sort, n'éprouvant de sa part que des traitemens de bonté.

A Bresse, un grand corps de cavalerie vint à sa rencontre, et, bientôt mis en fuite, il se retira à Vérone, où se rassembloit une nouvelle armée par les ordres de Maxence. Ruricius Pompeïanus, chef accrédité, la commandoit, et il se disposoit à arrêter Constantin devant cette place, et à en faire une barrière qui fixât les progrès de ce rapide vainqueur. Il se repaissoit de vaines espérances, et il débuta même par une faute qui prouve en lui peu de capacité. Il devoit garder soigneusement les bords de l'Adige, que l'ennemi étoit obligé de passer pour arriver à Vérone. Il manqua à une précaution si indispensable, et il n'en coûta à Constantin pour cette opération décisive que d'envoyer un détachement vers la partie supérieure du fleuve, qui, moins large, plus foible, et nullement défendue, lui livra le trajet souhaité. Dès qu'il eut passé l'Adige, il vint mettre le siége devant Vérone.

Ruricius tenta plusieurs sorties, qui toutes lui réussirent mal; en sorte que, craignant d'être forcé, il se déroba furtivement de la place pour aller chercher et ramasser d'autres troupes, avec lesquelles il revint, résolu de livrer bataille à Constantin, et de lui faire lever le siége. L'empereur se trouva donc entre la ville qu'il assiégeoit, et une armée ennemie dont les forces étoient considérables. Il forma son plan en brave et habile guerrier, et, laissant dans son camp une partie de ses troupes pour continuer le siége, il alla avec l'autre au-devant de Ruricius. Il avoit moins de monde que son adversaire, et il fut contraint de ranger toute son armée sur une seule ligne pour faire un front égal à celui des ennemis. Mais sa bonne conduite et sa valeur suppléèrent à ce qui lui manquoit du côté du nombre. Lorsqu'il eut donné ses ordres, il se jeta lui-même au plus fort de la mêlée, il se risqua aux endroits les plus dange-

reux : en un mot, il se ménagea si peu, qu'après la victoire ses principaux officiers crurent devoir lui en faire des plaintes. « [1] A quoi pensez-vous, seigneur (lui di« soient-ils), de nous exposer tous en votre personne? « et de quoi vous servent nos bras, si c'est vous au con« traire qui combattez pour nous? » La bataille avoit commencé sur le soir, et elle dura bien avant dans la nuit. Ruricius fut tué sur la place, son armée détruite ou dissipée; et Vérone, n'ayant plus d'espérance ni de ressource, se rendit à la discrétion du vainqueur. Constantin usa modérément de ses avantages. Il n'ôta la vie à aucun de ceux qui s'étoient soumis. Mais il retint les soldats prisonniers de guerre; et comme le nombre en étoit trop grand pour être aisément gardé, il leur fit des chaînes de leurs propres épées battues et reforgées; en sorte [2] que, comme le remarque le panégyriste, leurs armes, qui n'avoient pu servir à leur défense, servirent à assurer leur captivité.

Aquilée d'une part, Modène de l'autre, suivirent l'exemple de Vérone; et tout le pays jusqu'à Rome fut ouvert à Constantin. Mais Rome n'étoit pas une facile conquête, si Maxence se fût obstiné à s'y tenir enfermé. Nul événement n'avoit pu encore le déterminer à en sortir, et sa ressource contre tant de disgrâces accumulées coup sur coup avoit été d'en supprimer, autant qu'il avoit pu, les nouvelles. Aux approches de l'ennemi il changea de résolution, moins par raison que par un aveuglement où les païens mêmes ont reconnu le doigt de Dieu. Il se flattoit de débaucher l'armée de Constantin par les mêmes artifices qui lui avoient réussi pleinement contre Sévère, et en partie contre
Lactant. 43 *et Zos.* Galérius. D'ailleurs les aruspices et les livres sibyllins,

[1] *Quid egeras, imperator? in quæ nos fata projeceras, nisi te divina virtus tua vindicasset! Quæ hæc est impatientia? aut quò tibi manus nostras, si versâ vice pugnas ipse pro nobis?* Anon. paneg.

[2] *Ut servarent deditos gladii sui, quos non defenderant repugnantes.* Id.

qu'il avoit consultés, s'étoient accordés à lui prédire que, dans le combat qui alloit se donner, l'ennemi de Rome périroit. Réponse équivoque, mais qu'il interprétoit en sa faveur, ne doutant point que celui qui venoit attaquer Rome avec une armée ne dût en être regardé comme l'ennemi. Enfin son courage pouvoit être rehaussé par un petit désavantage que Constantin avoit récemment souffert dans une rencontre de peu d'importance. Par ces différens motifs, et encore piqué des cris du peuple qui, dans les jeux du Cirque, lui avoit reproché sa lâcheté, il sortit de la ville à la tête de son armée, et vint se camper le long du Tibre, entre le pont Mulvius et un lieu nommé les Roches rouges. Là il prépara lui-même l'instrument et la cause de sa perte. Il dressa sur le fleuve un pont composé de deux parties qui n'étoient liées ensemble que par des boulons de fer, qu'il étoit aisé de tirer, moyennant quoi le pont se séparoit, et laissoit vide le milieu du courant. Son plan étoit d'attirer Constantin sur ce pont, d'en ôter alors les liens, et de noyer ainsi son ennemi. Mais sa ruse tourna contre lui-même.

Aur. Vict.

Eus. de vit. Const. 1, 38. *Zos.*

Constantin, soutenu de plus justes espérances, animé par les succès précédens, et encore plus par la confiance au Dieu qu'il adoroit, reçut encore une nouvelle preuve de la protection du ciel peu avant le combat. Il fut averti en songe de munir les armes de ses soldats du signe de la croix ou du monogramme de *Christ*, qui jusque-là paroissoit seulement sur le *labarum*; et ce fut alors qu'il établit cette sainte pratique, que j'ai rapportée par anticipation.

Lactant.

Il se félicitoit beaucoup de voir Maxence sorti au-devant de lui, et disposé à confier sa fortune à la décision d'une bataille. C'étoit pour lui avoir vaincu que de pouvoir combattre. Ainsi, dès qu'il fut arrivé près de l'ennemi, il s'arrangea pour en venir aux mains. Maxence s'y étoit préparé; mais il avoit mal pris ses

Panegyr.

mesures. Il s'étoit réservé si peu de terrain, que ses derniers rangs bordoient le Tibre; en sorte que, pour peu qu'ils fussent forcés de reculer, ils périssoient infailliblement, poussés et précipités dans la rivière.

Constantin fit à son ordinaire le devoir de soldat et de capitaine: il disposa avantageusement son armée; il donna de bons ordres; il combattit vaillamment de sa personne; et il fut parfaitement secondé par des troupes toujours victorieuses sous sa conduite. Celles de Maxence étoient nombreuses; elles avoient de la bravoure; mais il leur manquoit un chef. Elles ne trouvoient dans celui qui les commandoit ni habileté, ni courage, ni présence d'esprit, ni ressource. Elles ne purent donc pas disputer long-temps la victoire. Au premier choc elles furent rompues. Les plus vaillans se firent tuer dans le poste qu'ils occupoient; les autres, éperdus et aveuglés, se jetèrent dans le Tibre, et y furent la plupart engloutis. Maxence lui-même gagna son pont. Mais, soit par la multitude de ceux qui le passoient avec lui, soit par quelque autre accident, le pont, qui étoit peu solide, se rompit; tous ceux qui étoient dessus tombèrent dans le fleuve : peu échappèrent à la nage; Maxence fut noyé.

Euseb. et Zos.

Tillem.

An. J.C. 312.

C'étoit le 28 octobre, jour auquel, six ans auparavant, il s'étoit emparé de Rome et de la pourpre impériale. Son malheureux sort, dont il étoit bien digne, entraîna l'extinction, ou du moins l'obscurcissement total de tout ce qui lui appartenoit. Sa femme, soit que ce fût la fille de Galérius, soit une autre, vivoit encore lorsqu'il périt. Il avoit aussi un fils vivant. Depuis sa mort il n'est plus parlé ni de l'un ni de l'autre dans l'histoire. Un fils aîné nommé Romulus, qu'il avoit fait César et deux fois consul, étoit mort avant lui, et nous avons des médailles de ce jeune prince qui nous apprennent son apothéose. C'est tout ce que nous en savons.

Zos.

Le lendemain de sa victoire, Constantin fit son

entrée triomphante dans Rome, où la joie de tous les ordres égaloit la sienne. La terreur du nom de Maxence étoit si grande, que d'abord on n'avoit pas voulu ajouter foi à la nouvelle de sa mort, dans la crainte d'une redoutable vengeance, si le bruit étoit faux et venoit à se démentir. Mais le corps du tyran, qui étoit resté enfoncé dans la vase, ayant été trouvé et reconnu, on lui coupa la tête, et Constantin dans son triomphe la fit porter au bout d'une pique devant lui, comme la preuve et le gage de la délivrance des Romains. Cet objet, affreux en lui-même, fut pour le peuple un objet de félicitations et de transports d'allégresse; et l'on ne contemploit pas avec moins d'empressement cette tête pâle et sanglante que le visage du vainqueur tout rayonnant de gloire. *Panegyr.*

L'orateur Nazaire célèbre la pompe de ce beau jour avec une éloquence qui en relève la splendeur, et qui met en évidence les motifs solides de la joie publique. « [1] Jamais (dit-il) aucun jour, depuis la fondation de « la ville, ne lui a été plus heureux que celui-ci : aucun « des triomphes que l'antiquité nous vante ne peut « entrer en comparaison avec le triomphe de Con- « stantin. On n'a point vu marcher devant le char du « vainqueur des généraux ennemis chargés de chaînes,

[1] *Nullus post urbem conditam dies romano illuxit imperio, cujus tam effusa, tamque insignis gratulatio aut fuerit, aut esse debuerit. Nulli tam læti triumphi, quos annalium vetustas consecratos in litteris habet. Non agebantur quidem ante currum vincti duces, sed incedebat soluta nobilitas. Non conjecti in carcerem barbari, sed deducti è carcere consulares. Non captivi alienigenæ introïtum illum honestaverunt, sed Roma, jam libera. Nihil ex hostico accepit, sed seipsam recuperavit, nec præda auctior facta est, sed esse præda desivit, et (quò nihil adjici ad gloriæ magnitudinem potest) imperium recepit quæ servitium sustinebat. Duci sanè omnibus videbantur subacta vitiorum agmina, quæ urbem graviter obsederant. Scelus domitum, victa Perfidia, diffidens sibi Audacia, et Importunitas catenata, et cruenta Crudelitas inani terrore frendebat. Superbia atque Arrogantia debellatæ, Luxuries coercita, et Libido constricta nexu ferreo tenebantur.* Nazar. paneg. Const. Aug.

« mais toute la noblesse romaine délivrée de celles « qu'elle avoit portées. On n'a point jeté des barbares « en prison, mais on en a tiré les consulaires. Ce ne « sont point des captifs étrangers qui ont fait la déco- « ration de cette fête, mais Rome remise en liberté. « Elle n'a rien acquis sur l'ennemi, mais elle s'est « recouvrée elle-même; elle ne s'est point enrichie d'un « butin nouveau, mais elle a cessé d'être elle-même la « proie d'un tyran; et, ce qui est le comble de la gloire, « en échange de la servitude qu'elle souffroit, elle a « repris les droits de l'empire. Au lieu de prisonniers de « guerre, chacun substituoit dans son esprit une autre « sorte de captifs; on croyoit voir enchaînés les monstres « les plus terribles au genre humain, l'Impiété domptée, « la Perfidie vaincue, l'Audace réduite au désespoir, la « Tyrannie, la Fureur, la Cruauté, l'Orgueil et l'Arro- « gance, la Licence et la Débauche, ennemis furieux, « dont nous avions ressenti les excès, et qui frémissoient « de rage de se voir dans l'impuissance de nous nuire. »

Zos. Tillem.

Constantin mit le comble à sa gloire par le noble usage qu'il fit de la victoire. Zosime écrit qu'il ne punit de mort que les principaux partisans du tyran. Quelques modernes ont pensé que le fils de Maxence fut de ce nombre. Mais le silence de l'histoire sur ce prince enfant n'est point une preuve que Constantin lui ait ôté la vie; et j'aime mieux m'en rapporter au témoignage d'un orateur contemporain, qui assure en termes exprès que [1] l'épée du vainqueur ne sortit point du fourreau après le combat fini, et qu'il épargna les têtes de ceux mêmes dont les cris du peuple romain lui demandoient la mort.

Zos. et Aurel. Vict.

Je ne trouve bien attesté qu'un seul acte de sévérité de la part de Constantin après sa victoire sur Maxence,

[1] *Constantinus victoriæ licentiam fine prælii terminavit; gladios ne in eorum quidem sanguinem destringi passus est quos ad supplicia (Roma) poscebat.* Anon. paneg. Const. Aug.

mais sans effusion de sang, et pour cause très-légitime. Les prétoriens, cette milice corrompue et énervée par les délices de la ville, séditieuse à l'excès, tant de fois souillée du sang de ses empereurs, qui presque jamais n'avoit pu souffrir aucun bon prince, et qui en avoit mis en place un si grand nombre de mauvais, s'étoient en dernier lieu attachés et dévoués au service de Maxence. Constantin les cassa, et détruisit leur camp, bâti autrefois, comme nous l'avons vu, par Séjan sous Tibère. En faisant justice des prétoriens, il travailloit pour le bien de Rome et de l'empire, et il ne se privoit pas lui-même des gardes nécessaires autour de sa personne. Car il y en avoit déjà d'autres corps, ainsi que nous l'avons dit, institués par les précédens empereurs, sous les noms de *protectores* et de *domestici*. Il est à croire que les cohortes de la ville et celles du guet furent conservées pour veiller à la sûreté publique.

Les autres troupes qui étoient restées de l'armée du tyran devoient être suspectes à Constantin. Il ne jugea pas à propos de les tenir près de lui, et il les envoya sur le Rhin et sur le Danube oublier les plaisirs de l'Italie et combattre contre les barbares. Peut-être y incorpora-t-il les prétoriens, qu'il venoit de casser, les réduisant ainsi sur le pied de soldats légionnaires. *Anon. paneg. Const. Aug.*

Le sénat, qui avoit été cruellement maltraité et opprimé par Maxence, trouva en Constantin un libérateur. Nous avons vu l'orateur Nazaire compter pour le plus bel ornement du triomphe de ce généreux vainqueur les chefs de la noblesse, et les consulaires tirés des prisons où les avoit jetés le tyran. Constantin rappela pareillement les bannis; il rétablit en la possession de leurs biens ceux qui en avoient été injustement dépouillés. Outre ces bienfaits envers un grand nombre de particuliers, il témoigna et par ses discours et par ses actions un zèle vif pour l'honneur du sénat en général, auquel il rendit ses anciens droits, et dont il augmenta la *Anon. et Nazar. paneg.* *Eus. de vit. Const. 1, 41 et 43.*

splendeur, en y faisant entrer les plus illustres personnages des différentes provinces, afin que cette auguste compagnie renfermât l'élite et la fleur de tout l'empire.

Il sut se rendre aimable au peuple sans le flatter ni le corrompre. Il fit des libéralités de toute espèce aux indigens. Doux, accessible, affable, il montroit sur son visage la sérénité réunie avec la majesté. Sachant combien Rome étoit avide de spectacles, il donna des jeux, il y assista, poussant la complaisance au-delà des bornes prescrites par le christianisme, dont peut-être il ne connoissoit pas encore toute la sévérité. Mais d'un autre côté il tint la main à réprimer toute licence qui auroit pu troubler la tranquillité de la ville. Il contint le peuple dans le devoir par une fermeté sage, et autant par l'affection et le respect qu'il inspiroit pour lui que par la crainte des châtimens.

Aurel. Vict. et Nazar.

Il donna aussi ses soins à l'embellissement de la ville. Il construisit des bains; il décora de nouveaux et magnifiques ornemens le grand cirque, et plusieurs portiques; dépense modeste, qui se rapportoit à des monumens où il ne pouvoit paroître qu'en second.

Un des traits les plus détestés de la tyrannie de Maxence avoit été une débauche effrénée, qui ne respectoit aucune loi, et qui ne faisoit point scrupule d'employer la violence, lorsque la séduction ne suffisoit pas. Constantin, toujours sage, toujours chaste, ne connoissoit que les plaisirs permis. Sous son [1] empire aucune femme qui eût des grâces dans sa personne n'eut à se repentir du présent que lui avoit fait la nature. La beauté n'étoit point pour lui un attrait de licence, mais l'ornement de la pudeur.

Tillem. Const. 27 et 31.

J'ai dit que Constantin avoit déjà donné une loi contre les délateurs. C'étoit une belle occasion pour

[1] *Nullam matronarum cujus forma emendatior fuerit, boni sui piguit, quùm sub abstinentissimo imperatore species luculenta non incitatrix licentiæ esset, sed pudoris ornatrix.* Nazar.

cette race d'hommes malfaisans qu'une révolution opérée par une guerre civile. Combien de recherches, combien d'accusations, si le vainqueur eût été disposé à y prêter l'oreille! Constantin alla au-devant du mal, qui ne demandoit qu'à renaître, par des lois plus sévères que les précédentes, et qui condamnoient les délateurs à mort, s'ils ne prouvoient juridiquement ce qu'ils auroient avancé.

Une autre loi, bien digne de la justice et de l'humanité d'un grand et bon prince, pourvoyoit au soulagement des pauvres, que les préposés à la levée des deniers publics chargeoient souvent outre mesure à la taille pour favoriser les riches. Constantin fit un règlement pour prévenir cette odieuse et tyrannique inégalité.

Par une conduite si sage dans toutes ses parties, il répara [1], si nous en croyons un panégyriste, dans un séjour de deux mois les maux d'une tyrannie de six ans; ou, s'il y a de l'exagération dans cette expression, au moins ne peut-on lui refuser la louange d'avoir remis Rome sur les voies de reprendre l'état florissant qui convenoit à la capitale du monde.

Tant de vertus, remplaçant l'assemblage de tous les vices, ne pouvoient manquer d'attirer à Constantin l'admiration, le respect, l'amour des peuples. Aussi accouroit-on de toutes les parties de l'Italie pour voir de ses yeux le bienfaiteur et le libérateur de l'empire, en qui les qualités estimables de l'esprit et du cœur étoient accompagnées des avantages du corps; une taille héroïque, un visage gracieux, des manières populaires avec dignité, une vigueur mâle sans dureté, et conservant encore l'éclat de la jeunesse. *Anon. et Nazar. paneg.*

L'Afrique, que Maxence, comme je l'ai rapporté, avoit reconquise et réunie à son domaine l'année qui

[1] *Quidquid mali sexennio toto dominatio feralis inflixerat, bimestris ferè cura sanavit.* Nazar.

précéda sa chute, passa avec joie sous les lois de Constantin. On y envoya la tête du tyran qui l'avoit dévastée par ses vexations et ses cruautés. Ce fut pour cette malheureuse province un doux spectacle, et une invitation à se ranger volontiers sous l'obéissance du prince qui l'avoit vengée.

Lactant. 44. Le sénat témoigna sa reconnoissance envers Constantin en lui assignant le premier rang entre les Augustes. Maximin pouvoit y prétendre, comme plus anciennement associé aux honneurs de la dignité impériale. Mais les vertus de Constantin parurent au sénat avec raison décider la question en sa faveur.

Ce ne fut pas là le seul gage de l'affection publique *Aurel. Vict.* envers ce prince. Tout fut prodigué pour en éterniser la mémoire; statues, boucliers, et couronnes d'or et d'argent; édifices consacrés à son nom et à sa gloire, quoique bâtis par Maxence. J'ai déjà dit que la ville de Cirte, en Afrique, qu'il aidoit à se relever des maux qu'elle avoit soufferts de la part de ce même tyran dans la guerre d'Alexandre, prit le nom de Constantine. Mais le monument le plus beau et le plus durable de la victoire remportée sur Maxence est l'arc de triomphe que le sénat et le peuple romain dressèrent à Constantin, et qui subsiste encore aujourd'hui. L'inscription mérite d'être rapportée.

Antiquité expliquée, t. IV, et Nardini Roma vetus, VI, 15.

IMP. CÆS. FL. CONSTANTINO MAXIMO
P. F. AUGUSTO S. P. Q. R.
QUOD INSTINCTU DIVINITATIS MENTIS
MAGNITUDINE CUM EXERCITU SUO,
TAM DE TYRANNO QUAM DE OMNI EJUS
FACTIONE, UNO TEMPORE JUSTIS
REMPUBLICAM ULTUS EST ARMIS,
ARCUM TRIUMPHIS INSIGNEM DICAVIT.

C'est-à-dire : *A la gloire de l'empereur César Flavius Constantin Auguste, le très-grand, le pieux, l'heureux,*

qui, par l'inspiration de la Divinité et par la grandeur de son courage, aidé de la vigueur de son armée, a vengé la république et, faisant triompher ses armes, aussi justes que puissantes, l'a délivrée en même temps du tyran et de toute la faction qui le soutenoit. En reconnoissance de ce bienfait, le sénat et le peuple romain lui ont dédié cet arc triomphal.

Sur l'un des côtés de la grande arcade sont écrits ces mots : LIBERATORI URBIS, *au libérateur de la ville;* sur l'autre : FUNDATORI QUIETIS, *à l'auteur de la tranquillité publique.*

Il est à remarquer que l'on ne voit point paroître dans l'inscription les anciens titres que prenoient les empereurs. Il n'y est fait mention ni de puissance tribunitienne, ni de puissance proconsulaire, ni même des consulats de Constantin. C'est ce qui rend moins considérable l'omission de la qualité de grand-pontife, qui sans cela mériteroit attention.

Le soin de nommer l'armée, et de la faire entrer en part de la gloire de l'exploit et du monument, est la suite et l'effet du pouvoir énorme que les gens de guerre avoient pris dans l'empire.

Les antiquaires et les curieux observent que cet arc porte des bas-reliefs et des ouvrages de sculpture de deux goûts très-différens. Ceux d'en haut sont bons, et leur semblent avoir été empruntés et transportés de la place de Trajan. Ils prétendent y reconnoître cet empereur et quelques-uns de ses exploits. Les autres sont du temps même où l'arc a été consacré à Constantin ; et ils prouvent par leur grossièreté qu'alors les arts étoient beaucoup déchus.

Le décret pour ériger l'arc a été sans doute rendu aussitôt après la défaite de Maxence. Mais il paroît par le monument même qu'il n'a été achevé et dédié que dans la dixième année du règne de Constantin, c'est-à-dire en 315 ou 316.

Euseb. hist. eccl. IX, 9.

Il manqueroit l'essentiel à la gloire d'un prince chrétien, s'il n'eût pas rapporté à Jésus-Christ une victoire dont il étoit redevable à sa protection divine. Constantin s'acquitta fidèlement de cette obligation. Il ne fut point enflé ni des éloges infinis qu'il recevoit, ni des honneurs dont on s'efforçoit de le combler; et, pour les faire remonter à leur source, il voulut qu'une statue qu'on lui érigeoit dans le lieu le plus fréquenté de la ville tînt en sa main droite une croix avec cette inscription, dans laquelle il adressoit lui-même la parole aux Romains: PAR CE SIGNE SALUTAIRE, TROPHÉE DE LA VRAIE VAILLANCE, J'AI DÉLIVRÉ VOTRE VILLE DU JOUG DU TYRAN, ET J'AI RÉTABLI LE SÉNAT ET LE PEUPLE ROMAIN DANS LEUR ANCIENNE SPLENDEUR.

Nous rapporterions volontiers cette inscription dans sa langue originale; mais nous n'en avons que la traduction en grec qu'Eusèbe en a faite.

C'étoit aussi un devoir de religion pour Constantin que de tirer les chrétiens ses frères de l'oppression sous laquelle ils gémissoient depuis dix ans. Il leur avoit dès le commencement de son règne accordé la liberté de conscience dans ses états. Il les trouva en possession du même droit dans ceux qu'il conquit sur Maxence; et Licinius, actuellement son allié et son ami, ne pouvoit manquer de les protéger sur sa recommandation. Restoit Maximin, qui, ayant interrompu la persécution contre eux en conséquence de l'édit de Galérius, l'avoit bientôt après renouvelée avec fureur, ainsi que je le raconterai dans la suite plus amplement. D'ailleurs Constantin le regardoit comme son ennemi caché; et les papiers de Maxence lui avoient découvert le secret de leur intelligence mutuelle. Cependant on dissimuloit de part et d'autre, et les dehors de l'amitié subsistoient toujours. Ainsi Constantin ne douta point que la bienséance et la crainte n'obligeassent Maximin à se conformer au vœu de ses collègues.

Lactant. 43, 44.

Dans cette pensée, étant encore à Rome, il donna, en son nom et en celui de Licinius, un édit par lequel, amplifiant les faveurs précédemment départies aux chrétiens, il leur permettoit de tenir publiquement leurs assemblées et de bâtir des églises. *Euseb. hist. eccl.* IX, 9.

Il envoya son édit à Maximin, qui en fut très-mortifié. Ce prince haïssoit les chrétiens, et il n'aimoit pas à se voir forcé par des collègues, qui lui sembloient plutôt des rivaux, d'agir dans ses états d'une façon contraire à son inclination. D'un autre côté, ne leur rien accorder, c'étoit leur déclarer la guerre. Il prit un parti mitoyen; et dans un rescrit adressé à Sabinus, son préfet du prétoire, après avoir rappelé le souvenir de Dioclétien et de [a] Galérius, qu'il qualifie ses seigneurs et pères, il témoigne d'abord vouloir, à leur exemple, maintenir le culte des dieux de l'empire. Mais, comme les chrétiens sont en trop grand nombre, et qu'en les proscrivant et les exilant on prive l'état de sujets utiles, il défend qu'on leur fasse souffrir aucun mauvais traitement, et il déclare que son intention est qu'on les ramène, par les caresses et par la douceur, à ce qu'il appelle la bonne voie. Tel fut l'adoucissement que la piété de Constantin procura aux chrétiens d'Asie et d'Orient. On cessa de leur faire la guerre, mais ils ne jouissoient point de la liberté d'exercer leur culte religieux; et même ils ne furent pas totalement exempts du danger d'une mort violente. Si *Lactant.* 38. Maximin trouvoit l'occasion de faire jeter secrètement quelque chrétien dans la mer, il ne la manquoit pas. Cependant, comme les exécutions publiques cessèrent, et que les lois étoient formelles pour interdire au moins toute violence contre les chrétiens, Eusèbe compte cette année (312 de J. C.), qui est la dixième de la persécution ordonnée par Dioclétien pour la dernière, et pour l'é- *Eus. hist. eccl.* VIII, 16.

[a] Le texte porte Maximien. Mais je ne doute point que l'on ne doive entendre Maximien Galérius, et non Maximien Hercule, que Maximin ne pouvoit pas nommer son père.

poque de la paix rendue à l'Eglise. Lactance en recule le terme jusqu'au temps de la ruine de Maximin.

Tillem. Cette même année (312) est celle où commence, selon plusieurs savans, l'indiction romaine, dont nous laissons l'origne et l'usage à examiner à ceux qui traitent de la chronologie.

Constantin, après un séjour d'un peu plus de deux mois dans Rome, où il est vraisemblable qu'il prit possession de son troisième consulat, le premier janvier 313, se transporta à Milan pour la célébration du mariage de sa sœur avec Licinius. Ces deux empereurs avoient jusque-là toujours vécu en bonne intelligence; et ils furent bien aises de serrer encore plus étroitement le nœud de leur union par une alliance domestique et personnelle.

Lactant. 45, *Zos.*

Euseb. x, v. Pendant qu'ils étoient ensemble à Milan, ils donnèrent un nouvel édit en faveur des chrétiens pour expliquer et étendre celui qui étoit daté de Rome. Ils y ajoutèrent un important article, leur permettant de rentrer de plein droit, et sans rien payer, en possession de leurs églises et de leurs cimetières, dont on les avoit dépouillés; et comme ces lieux avoient passé par vente ou par donation des empereurs, entre les mains de divers particuliers, l'édit charge le fisc d'indemniser les propriétaires qui se trouveront dépossédés.

Au reste, cet édit ne fait pas mention des seuls chrétiens; il accorde liberté de conscience à tous ceux qui font profession de quelque religion que ce puisse être. On y trouve même des expressions assez peu orthodoxes, et plus conformes aux incertitudes des païens sur la nature divine qu'au système décidé du christianisme. Il résulte de là que Constantin étoit encore peu instruit, et qu'il croyoit pouvoir pousser bien loin la complaisance pour un collègue qui ne fut jamais chrétien, et pour des sujets dont le plus grand nombre tenoit fortement aux anciennes erreurs.

Constantin ne s'arrêta pas long-temps à Milan. Dès le commencement du printemps il étoit sur les bords du bas Rhin, où l'appela un nouveau danger de la Gaule; et son arrivée empêcha les Francs de passer le fleuve. Mais son plan n'étoit pas de rester vis-à-vis d'eux pour le garder. Il vouloit leur donner une forte leçon, qui leur ôtât, au moins pour un temps, l'envie de faire des courses sur les terres de l'empire. Dans cette vue, il leur tendit un piége. Il répandit le bruit qu'un mouvement subit sur le haut Rhin l'obligeoit d'aller y porter remède, et en effet il s'éloigna à quelque distance, laissant sur les lieux des troupes qui avoient ordre de se tenir à l'écart et cachées autant qu'il seroit possible. Les Francs, trompés par les apparences, et croyant avoir le champ libre, passent le fleuve et commencent leurs ravages dans le plat pays. Aussitôt Constantin, qui avoit une flotte toute prête, descend à eux par le Rhin : les troupes embusquées leur livrent un rude combat; et les pillards, enveloppés, n'ayant de ressource ni sur terre, ni sur eau, sont taillés en pièces. Outre un grand nombre de morts qu'ils laissèrent sur la place, les Romains firent beaucoup de prisonniers, envers lesquels Constantin renouvela la même rigueur dont il avoit déjà usé en pareille occasion. Il les exposa aux bêtes : traitement cruel, s'il n'étoit pas absolument indispensable. *Anon. paneg. Const. Aug. Zos.*

Pendant que Constantin triomphoit et des tyrans et des barbares, Dioclétien subit enfin la punition de sa haine contre le christianisme, et il finit par une mort douloureuse, une vie toujours remplie de chagrins depuis l'édit fatal par lequel il avoit allumé la persécution contre les adorateurs du vrai Dieu. C'est depuis cette époque qu'il éprouva une longue et triste maladie, dont il ne revint jamais entièrement. Obligé ensuite de se dépouiller malgré lui de l'empire, sa retraite sembloit au moins lui promettre de la tranquillité. Il n'y éprouva qu'amertumes. Ses statues renversées avec celles de Maxi- *Lactant. 42.*

mien Hercule, auxquelles elles étoient jointes, furent pour lui un premier sujet d'affliction. Mais le malheureux sort de sa femme Prisca et de sa fille Valérie l'accabla de la plus vive douleur.

Elles avoient joui des honneurs dus à leur rang pendant la vie de Galérius, dont Valérie étoit l'épouse, et à la cour duquel il paroît que Prisca étoit demeurée avec
35. sa fille. Galérius, en mourant, recommanda sa femme à Licinius, en qui il avoit une grande confiance sur la foi de ses bienfaits. Mais Licinius étoit un mauvais cœur, qui, au lieu de respecter la veuve de celui à qui il devoit
50. tout, eut avec elle des discussions sur ses reprises, et voulut même, autant qu'on peut le conjecturer par la
39-41. suite et la liaison des faits, la forcer de l'épouser. Valérie crut trouver plus de sûreté auprès de Maximin, qui étoit marié; et elle se sauva dans les états de ce prince avec sa mère, avec Candidien, fils naturel de son mari, qu'elle avoit adopté, et avec Sévérien, fils de Sévère. Elle se trompoit beaucoup dans ses espérances. Maximin, dont les passions ne connoissoient point de frein, et qui d'ailleurs se proposoit peut-être de faire valoir les droits que la fille de Doclétien pouvoit prétendre sur tout l'empire, ne la vit pas plus tôt arrivée à sa cour, qu'il la sollicita de s'allier avec lui par le mariage, offrant à cet effet de répudier sa femme. Valérie, princesse vertueuse, et qui de son ancien attachement au christianisme avoit du moins conservé la sévérité des mœurs, sentit toute l'indécence de la demande de Maximin. Elle répondit avec fermeté qu'une proposition de mariage étoit bien peu convenable dans le temps qu'elle portoit encore le deuil de son époux, père adoptif de celui qui prétendoit le remplacer; que l'offre de répudier sa femme marquoit dans Maximin une dureté de sentimens qui lui annonçoit à elle-même une pareille disgrâce, si elle se mettoit dans le cas de l'épouser; en un mot, qu'une princesse de son rang ne passoit point à de secondes noces. Maxi-

min fut outré du refus de Valérie, et il s'en vengea en tyran. Il la dépouilla de ses biens : il lui ôta les dames qui l'accompagnoient, et il fit même condamner au dernier supplice, sur une fausse accusation d'adultère, celles pour qui elle avoit le plus d'affection et de confiance : il livra aux plus cruels tourmens les eunuques qui la servoient : enfin il la relégua elle-même avec sa mère, changeant perpétuellement le lieu de leur exil. Valérie, du fond des déserts de Syrie, instruisit son père de ce qu'elle souffroit. Dioclétien y fut très-sensible. Il demanda, et par lettres et par députés, qu'on lui renvoyât sa fille, et il ne put rien obtenir. Il eut la douleur de se voir dans l'impuissance de tirer de la misère et de la captivité ce qu'il avoit de plus cher au monde.

A ce chagrin, qui ne pouvoit manquer d'être violent, s'en joignit un nouveau qui acheva de l'abattre. Constantin et Licinius l'ayant invité à venir à Milan pour la cérémonie du mariage de Constancie, il s'en excusa sur sa vieillesse et ses infirmités. Ses excuses furent mal reçues. Les deux princes lui écrivirent des lettres menaçantes, où ils l'accusoient d'avoir favorisé Maxence, et d'être actuellement lié d'intérêt avec Maximin. Ces reproches n'ont aucune couleur de vraisemblance, et je souhaite qu'il soit possible d'en faire tomber l'injustice plutôt sur Licinius que sur Constantin. Dioclétien en fut alarmé ; il craignit pour sa vie. Sa tête, affoiblie par l'âge et par la maladie, ne put supporter ce rude coup. Il tomba dans une agitation horrible, qui de l'esprit se communiquoit au corps. Il ne prenoit de repos ni jour ni nuit. Il se rouloit tantôt dans son lit, tantôt par terre. Il passoit tout le temps à soupirer, à gémir, à verser des larmes. Une situation si cruelle pouvoit bien mener au tombeau un foible vieillard. Selon plusieurs auteurs, il n'en attendit pas l'effet ; et il se fit mourir, soit de faim, ou par le poison : exemple mémorable qui auroit dû guérir à jamais les souverains de la pensée

Vict. epit.

Lactant. 42.

Euseb. hist. eccl. VIII, 17. *Lactant* et *Vict. epit.*

d'abdiquer leur puissance. Au jugement des hommes, il peut sembler que l'on doive plaindre le sort de Dioclétien : aux yeux de Dieu, ce prince étoit digne d'une profonde humiliation par son orgueil, et d'une mort funeste par ses cruautés exercées contre les saints.

Vict. epit. Il mourut dans sa retraite de Salone, la neuvième année depuis son abdication, âgé de soixante-huit ans, l'an de Jésus-Christ 313. On rendit de grands honneurs à sa mémoire; on lui dressa un tombeau magnifique, *Amm. Marc. l.* XVI. qui étoit encore couvert de pourpre au temps de Constance fils de Constantin. Il fut même mis au rang des *Eutrop.* dieux; prérogative unique, dit Eutrope, par rapport à un homme mort dans la condition privée. Cette apothéose, aussi déplacée qu'irréligieuse, ne peut point être mise sur le compte de Constantin, qui faisoit alors profession de christianisme. Elle doit être attribuée à Licinius et à Maximin, qui avoient offensé Dioclétien vivant, mais à qui il ne coûtoit rien de l'honorer après sa mort.

C'est peut-être la dernière démarche que ces deux princes aient faite de concert. Bientôt la guerre éclata entre eux, et apporta un nouveau changement dans l'empire, dont il est à propos de se rappeler ici l'état actuel.

Par la défaite et la mort de Maxence, l'empire romain se trouva partagé entre trois maîtres : Constantin, qui possédoit tout l'Occident, à la réserve de l'Illyrie; Licinius, qui régnoit dans l'Illyrie, sous laquelle la Thrace, la Macédoine et la Grèce étoient comprises; Maximin, qui tenoit sous sa puissance l'Asie mineure, la Syrie et l'Egypte. Constantin et Licinius étoient alliés. Maximin feignoit de vouloir entretenir la bonne intelligence avec ses collègues : mais au fond ils les haïssoit, et leur étoit suspect. Outre ses liaisons avec Maxence, d'autres causes d'inimitié opéroient entre eux une division subsistante malgré les dehors de bienveillance que

la politique les engageoit à garder réciproquement. On se souvient que Maximin avoit été fait César au préjudice de Constantin, et que Constantin à son tour venoit d'être déclaré par le sénat premier Auguste au préjudice de Maximin. La succession de Galérius avoit presque allumé la guerre entre Maximin et Licinius, et le traité de partage conclu entre eux par nécessité et par l'effet d'une crainte mutuelle n'avoit éteint ni leurs prétentions ni leurs animosités. Le christianisme même étoit pour les trois princes une occasion et une semence de haine. Constantin le professoit, Licinius le protégeoit, et Maximin s'en montra l'implacable ennemi. Ce dernier article demande ici de moi quelque détail et quelque éclaircissement.

Eus. hist. eccl. VIII, 12, 14, *et* IX, 1-9. *Lactant.* 36-38.

Maximin, neveu et créature de Galérius, ne pouvoit manquer d'épouser les sentimens de son oncle et bienfaiteur. Par lui-même il étoit porté à la superstition jusqu'à créer de nouveaux prêtres et de nouveaux pontifes dans toutes les villes et bourgades de ses états, jusqu'à donner sa confiance avec une aveugle crédulité aux devins et aux astrologues, dont il remplit sa cour. En voilà sans doute plus qu'il n'en falloit pour faire un ardent persécuteur des chrétiens, dont la vertu d'ailleurs lui étoit nécessairement odieuse, parce qu'il réunissoit en lui-même tous les vices, l'avidité dans les exactions qui ruinoient les provinces; les excès du vin qui lui troubloient la raison, et l'amenoient souvent à donner des ordres dont il se repentoit le lendemain; une débauche effrénée et tyrannique, qui le portoit à des excès qu'une plume chaste n'ose rapporter. Couronnant donc dignement tant de mauvaises qualités par un attachement insensé au culte idolâtrique, il versa d'abord à flots le sang des justes et des saints. Ensuite, voyant que les supplices et les genres de mort les plus cruels multiplioient le christianisme au lieu de le détruire, il prit un parti dont il vantoit la douceur et l'indulgence, et

qui consistoit à créver l'œil droit aux chrétiens détenus dans les prisons, à leur couper ou brûler le nerf du jarret gauche, et à les envoyer en cet état travailler aux mines, où on les matoit par les plus rudes traitemens. L'édit donné par Galérius, aux approches de la mort, pour faire cesser la persécution, contraignit Maximin d'accorder aux chrétiens quelque relâche; mais ce ne fut pas pour long-temps. Rétabli par la mort de cet empereur en liberté de suivre son penchant, il renouvela contre eux ses fureurs, observant néanmoins, pour ne pas se contredire lui-même, de se ménager des prétextes, et de couvrir la violence par l'artifice.

Pour diffamer le christianisme dans son auteur, il publia avec affectation de faux actes de la mort de Jésus-Christ qui venoient d'être récemment fabriqués avec tant d'audace et d'ignorance, que la mort du Sauveur ordonnée par Pilate y étoit datée du quatrième consulat de Tibère, c'est-à-dire d'une année qui précède de cinq ans entiers l'entrée de Pilate dans la Judée. Cependant, comme ces actes étoient remplis d'injures et de blasphèmes contre Jésus-Christ, ils devinrent précieux à Maximin. Il commanda qu'on les affichât dans tous les lieux publics à la ville et dans les campagnes, et que les maîtres de grammaire les fissent apprendre par cœur à leurs jeunes disciples.

Dans le même temps un duc, ou général des troupes romaines en Syrie, ayant enlevé de la place publique de Damas deux femmes de mauvaise renommée, les força par la crainte des tourmens de déposer qu'elles avoient été chrétiennes, et en cette qualité témoins des abominations que les chrétiens commettoient dans leurs assemblées. Il dressa procès-verbal de cette déclaration, et l'envoya à l'empereur, qui en triompha, et voulut qu'elle fût publiée dans toute l'étendue de son empire.

Des hommes ainsi décriés pouvoient paroître de dignes objets de la vindicte publique. Cependant Maxi-

min, continuant à jouer le rôle d'une feinte douceur, ne voulut pas agir contre eux de son propre mouvement. Mais il suscita les villes pour demander l'expulsion des chrétiens, dont le commerce les souilloit. Celle d'Antioche donna l'exemple, qui fut bientôt suivi de toutes les autres. C'étoit la voie de plaire au souverain. Maximin répondit favorablement à ces requêtes, dont il étoit l'auteur secret, et il rendit en conformité une ordonnance qui, gravée en bronze, afin d'éterniser l'opprobre de ceux qu'il haïssoit, fut affichée par toutes les villes.

Dans cette ordonnance, qu'Eusèbe nous a conservée, le prince vantoit le bonheur de son règne, qu'il regardoit comme la récompense de son zèle pour le culte des dieux. Il s'applaudissoit de la fidélité des terres à rendre avec usure les semences qui leur avoient été confiées; de l'ordre constant des saisons qui ne souffroient aucun dérangement nuisible à la santé des corps; de la paix profonde dont jouissoient ses états. Et la divine Providence se plut à démentir et à confondre ce langage superbe et impie, en envoyant la stérilité et la famine qui désolèrent le pays; une maladie contagieuse qui en acheva le dépeuplement, et qui attaquoit particulièrement les yeux, pour venger d'une manière caractérisée tant de chrétiens privés de l'œil droit par le tyran; enfin une guerre malheureuse, à laquelle la témérité de Maximin donna elle-même naissance, et dont le mauvais succès n'étoit que le commencement de ses malheurs.

Cette guerre a un caractère singulier. Elle est la première qui ait été entreprise pour cause de religion: plût à Dieu qu'elle eût été la dernière! Maximin, par une bizarrerie extravagante, non content de persécuter les chrétiens de son obéissance, étendit son zèle furieux jusque sur un peuple qui n'étoit pas sujet de l'empire. Le christianisme florissoit chez les Arméniens, sans que nous puissions dire au juste quand et comment il s'y étoit introduit. L'empereur romain leur déclara la guerre

pour les forcer de revenir au culte des idoles. Il n'y gagna que des fatigues et des disgrâces pour lui et pour son armée; et il fut obligé d'interrompre son expédition, apparemment par la crainte que lui inspiroit l'union de Constantin et de Licinius, et par la nécessité où il crut être de travailler à les détruire, s'il ne vouloit périr lui-même.

Les fléaux de la colère céleste ne vengèrent pas seulement les chrétiens, mais tournèrent à leur avantage et à leur gloire, par les œuvres de charité secourable qu'ils leur donnèrent lieu d'exercer. Dans les horreurs de la famine et de la peste, seuls ils montroient des cœurs tendres et sensibles, ensevelissant ceux qui étoient morts de la maladie, distribuant du pain aux pauvres qui souffroient la faim; et par cette conduite ils portèrent les païens mêmes à louer et à bénir le Dieu dont les adorateurs remplissoient si bien les devoirs de l'humanité.

Ainsi les choses s'adoucissoient et se disposoient à la délivrance des chrétiens; et ce fut dans ces circonstances que leur persécuteur, ayant reçu de la part de Constantin et de Licinius l'édit donné à Rome en leur faveur, se crut obligé de s'y conformer, au moins en partie, comme il fit par l'ordonnance dont j'ai rapporté plus haut le précis. C'étoit bien malgré lui qu'il tempéroit ses rigueurs; et il compta pour une nouvelle injure la nécessité que lui imposoient ses collègues à cet égard. Il dissimula néanmoins, faisant sourdement ses préparatifs pour attaquer tout d'un coup Licinius, et le prendre, s'il lui étoit possible, au dépourvu.

Eus. IX, 10. *Lactant.* 45-47.

Peu s'en fallut qu'il ne réussît. Pendant que Licinius étoit à Milan pour la cérémonie de son mariage, Maximin, ayant assemblé en Bithynie une armée de soixante-dix mille hommes, se met à la tête, passe le détroit sans trouver d'obstacle; et, s'étant emparé de Byzance après un siége de onze jours, ayant forcé pareillement Héraclée de se rendre, il alloit en avant, lorsque Lici-

nius vint à sa rencontre. Ce prince, averti du danger, s'étoit hâté de quitter l'Italie, et il se rendit d'abord à Andrinople avec fort peu de monde. De là il donna ses ordres pour rassembler en diligence les troupes les plus voisines; et, ayant mis ensemble trente mille hommes, il se présenta avec des forces si inégales, moins pour combattre que pour arrêter son ennemi.

Maximin étoit plein de confiance. Le nombre de ses troupes, ses premiers succès lui enfloient le courage. Mais surtout il comptoit sur les prédictions de ses prêtres et de ses devins, qui lui promettoient une victoire assurée; et, dans l'enthousiasme de sa joie superstitieuse, il fit vœu à Jupiter d'exterminer le christianisme après qu'il auroit vaincu Licinius. Il se flattoit même qu'il n'auroit pas besoin de combattre. Comme il étoit prodigue envers les soldats, au lieu que Licinius les gouvernoit plus sévèrement, il espéroit que l'armée de son adversaire se rangeroit d'elle-même sous ses enseignes. Et ses projets ne s'en tenoient pas là. Après avoir détruit Licinius, il prétendoit passer à Constantin, le dépouiller, et se rendre ainsi maître de tout l'empire.

Mais Licinius étoit protégé du ciel; c'est de quoi l'on ne peut douter, puisqu'il demeura victorieux. Si l'on doit croire, sur la foi de Lactance, qu'un ange lui apparut en songe et lui dicta une formule de prière qu'il retint, qu'il fit apprendre par mémoire aux officiers et à tous les soldats de son armée, et qui, récitée avant le combat lui en rendit le succès favorable, c'est sur quoi je n'ose prononcer. Une grâce si éclatante auroit quelque chose de bien étonnant à l'égard d'un prince païen, et que nous verrons bientôt devenir un cruel persécuteur du christianisme.

Ce qui est certain, c'est que, la bataille s'étant engagée le dernier jour d'avril dans la plaine dite *Sérène*, entre Andrinople et Héraclée, Licinius, malgré l'inégalité des forces, remporta une victoire complète. La plus grande

partie de l'armée de Maximin périt; le reste l'abandonna : et ce malheureux prince, réduit à se déguiser en esclave pour cacher sa fuite, ne se crut en sûreté que lorsqu'il eût mis la mer entre lui et son vainqueur, et qu'il fut arrivé à Nicomédie. Encore n'y séjourna-t-il pas; et, continuant sa route vers l'orient, il ne s'arrêta qu'en Cappadoce, où il rassembla quelques troupes, avec lesquelles il se crut en état de tenter de nouveau la fortune.

Lactant. 48. Licinius passa en Bithynie; mais il ne s'attacha pas à poursuivre vivement un fugitif qui ne pouvoit lui échapper. Il étoit encore à Nicomédie le 13 juin, jour auquel il fit afficher l'édit qu'il avoit donné avec Constantin, à Milan, pour accorder la liberté de conscience à tous les sujets de l'empire, et qui, par rapport aux chrétiens en particulier, contenoit les dispositions les plus avantageuses. Il y avoit dix ans et environ quatre mois que Dioclétien avoit fait afficher dans la même ville son premier édit de persécution.

Euseb. La paix de l'Eglise fut alors pleine et générale; car Maximin, de son côté, reconnoissant que les prêtres de ses dieux l'avoient trompé, déchargea d'abord sur eux sa colère, et massacra ceux qui étoient auprès de sa personne. Ensuite il rendit justice aux chrétiens, et publia un édit qui leur étoit tout-à-fait favorable.

Mais sa pénitence étoit aussi fausse que celle de Galérius, et elle eut le même sort. Elle ne put désarmer la vengeance d'un Dieu trop justement irrité. Aux approches de Licinius, qui s'étoit mis en mouvement pour achever la ruine de son adversaire, Maximin se retira à Tarse en Cilicie, laissant ce qu'il avoit de meilleures troupes à la garde des passages du mont Taurus. Il n'eut pas le courage de se mettre à la tête de ce corps, qui faisoit sa dernière ressource; et lorsqu'il en eut appris la défaite, il se livra au désespoir, il n'envisagea plus que la mort; et, s'étant rempli de vin et de viandes,

Lactant. 49, *et Eus.*

comme pour dire un dernier adieu aux plaisirs, il prit du poison. La nourriture dont il avoit chargé son estomac empêcha que l'opération du poison ne fût prompte; mais elle ne fit qu'en amortir l'effet, et différer la mort pour prolonger les douleurs. Pendant plusieurs jours il sentit un feu dans ses entrailles qui le dévoroit, et qui agissoit avec tant de violence, que, desséché et comme brûlé, il devint un vrai squelette. Afin que sa punition eût un rapport plus sensible avec les crimes qu'il avoit commis, les yeux lui sortirent de la tête; et, devenu aveugle, il croyoit voir Jésus-Christ qui se préparoit à le juger. Il lui demandoit grâce, il le prioit de l'épargner; et ce fut au milieu de ces horribles tourmens du corps et de l'esprit qu'il expira vers le mois d'août de l'an de Jésus-Christ 313. *Tillem.*

Licinius vainqueur extermina la famille de ce malheureux prince, et tout ce qui restoit de la race des persécuteurs. La femme de Maximin fut noyée dans l'Oronte, et subit ainsi le même supplice qu'elle avoit fait souvent souffrir à des dames innocentes et vertueuses. Son fils, âgé de huit ans, et sa fille, qui n'en avoit que sept, et qui dès-lors étoit promise en mariage à Candidien, fils de Galérius, furent mis à mort. Candidien lui-même et Sévérien, fils de Sévère, perdirent pareillement la vie, s'étant rendus suspects de mouvemens et d'intrigues pour faire valoir les prétentions qu'ils pouvoient avoir à l'empire. Enfin Prisca et Valérie, l'une veuve, l'autre fille de Dioclétien, cherchées et poursuivies pendant quinze mois, et changeant perpétuellement de retraites pour éviter de tomber entre les mains de leur implacable ennemi, ne purent échapper à la vengeance céleste, dont Licinius n'étoit que l'instrument. Elles furent découvertes à Thessalonique, condamnées et exécutées publiquement, et leurs corps jetés à la mer. *Lactant.* 50, *et Euseb.* IX, 11.

On ne nous dit point quel crime leur étoit imputé. Il est

vraisemblable qu'elles furent accusées et convaincues d'intelligence avec Candidien et Sévérien, en qui elles pouvoient prendre plus de confiance qu'en Licinius, qui les avoit toujours maltraitées. Le véritable crime de ces princesses devant Dieu étoit d'avoir eu la foiblesse de renoncer à la vérité après l'avoir connue, et de s'être souillées, contre les lumières de leur conscience, par des sacrifices idolâtriques. Il ne paroît point qu'elles se soient relevées de cette chute, et il y a tout lieu de croire qu'elles firent profession jusqu'à la mort de l'impiété païenne.

Maximin fut privé même du foible avantage qu'avoient eu les autres princes persécuteurs d'être honorés après leur mort. Comme il eut pour successeur celui par les armes duquel il avoit été vaincu, sa mémoire fut notée par les décrets les plus flétrissans. Il fut déclaré tyran et ennemis public : ses honneurs furent détruits, ses monumens rasés, ses statues renversées, ses portraits effacés ou noircis; il n'est sorte d'ignominie dont on ne s'efforçât de le couvrir; et il méritoit mieux ce traitement qu'il ne s'étoit montré digne des grandeurs, pour lesquelles il n'étoit pas né, et dont il avoit abusé.

Zos. l. II. Zozime observe que dans l'année du troisième consulat de Constantin et de Licinius, qui est celle de la défaite et de la mort de Maximin, devoient être célébrés les jeux séculaires, cent dix ans après ceux que Septime Sévère avoit donnés. Cet auteur ne fait point mention de ceux de l'empereur Philippe, que peut-être ignoroit-il. En idolâtre zélé, il sait très-mauvais gré à Constantin de l'omission de cette importante cérémonie, à laquelle il prétend qu'étoit attaché le bonheur de l'empire romain; et il rend ainsi témoignage à la piété de Constantin qui abolissoit ou laissoit s'abolir les fêtes les plus solennelles du paganisme.

Aurel. Vict. Par la ruine de Maximin, il ne resta plus que deux princes dans l'empire, Constantin et Licinius, qui jus-

que-là avoient été fort unis; mais que l'opposition des caractères et des intérêts divisa bientôt. Zosime atteste que Constantin demanda à Licinius un nouveau partage, et je ne vois rien dans cette prétention ni de difficile à croire, ni même de déraisonnable. Comme ils n'étoient plus que deux Augustes, leurs départemens devoient être égaux. Or, si Licinius joignoit les pays qui avoient obéi à Maximin, c'est-à-dire l'Asie mineure, l'Orient et l'Egypte, à l'Illyrie, prise dans l'étendue que j'ai déjà remarquée plus d'une fois, ce lot excédoit de beaucoup celui de Constantin, qui n'avoit que l'Italie, l'Afrique, et la Gaule, avec la Grande-Bretagne et l'Espagne. Et inutilement Licinius auroit-il allégué en sa faveur le droit de conquête. Outre que Constantin pouvoit prétendre avoir eu part à la victoire, parce qu'il avoit assuré la tranquillité des opérations de Licinius en défendant les frontières de l'empire contre les barbares du nord, le fond de son droit résidoit dans la nature même et la constitution de l'état. Ils n'étoient point, lui et Licinius, princes alliés, mais collègues. Leurs domaines n'étoient point isolés. Quoique avec beaucoup moins de rapports et de communication que n'en avoient eu Dioclétien et Maximin, ils étoient pourtant deux chefs d'un seul empire. Par conséquent il falloit que tout fût égal entre eux; et celui dont le partage se trouvoit le plus foible avoit non-seulement intérêt, mais droit réel à demander une augmentation qui rétablît l'équilibre. Je ne vois donc pas que Zosime soit fondé à accuser ici Constantin d'injustice et de perfidie; à moins qu'il n'y ait eu des conventions précédentes que cet auteur n'explique point.

Licinius ne goûta point du tout les raisons de Constantin; il se tint offensé de la seule proposition de diminuer ses domaines; et comme il étoit brave et expérimenté dans l'art militaire, il ne fut point effrayé de la nécessité de se défendre par les armes.

Voilà sans doute la vraie cause de la guerre qui éclata entre Constantin et Licinius, dès l'année qui suivit la mort de Maximin. On ajoute que Licinius favorisa une conspiration tramée en Italie contre son collègue. Ce sera un nouveau motif qui justifiera d'autant mieux Constantin.

Anon. Vales. ap. Amm.

Zos.

Les deux empereurs, chacun à la tête de leur armée, se rencontrèrent près de Cibalis en Pannonie. Cette ville étoit située entre la Dave et la Save, à peu de distance de Sirmium. On voit par cette position que Licinius s'étoit laissé prévenir et avoit reçu la guerre dans son pays. Il avoit affaire à un ennemi plein de feu, et dont l'activité suffisoit tellement à tout, que, pendant qu'il entreprenoit et conduisoit en personne une guerre difficile et périlleuse, il faisoit tenir un concile à Arles pour l'affaire des donatistes ; mais ce dernier fait n'entre point dans le plan que je me suis formé. Je me renferme dans mon objet.

Les deux armées ennemies ne tardèrent pas à se choquer, et la bataille fut vive et opiniâtre : elle dura depuis le matin jusqu'à la nuit. Enfin l'aile droite de Constantin, étant devenue victorieuse, entraîna la décision générale de l'action. Licinius vaincu, et ne voyant aucune ressource, prit la fuite, et se sauva à Sirmium, d'où, après avoir rompu le pont qui étoit dans cette ville sur la Save, il gagna Andrinople, résolu de rassembler de nouvelles forces pour arrêter les progrès de l'ennemi.

Constantin, maître du champ de bataille et du camp des vaincus, vint à Sirmium, rétablit le pont rompu par Licinius, et se mit, sans perdre de temps, à le poursuivre. Il traversa la Mœsie supérieure et la Dace d'Aurélien, reçu partout comme vainqueur, et il vint à Philippopolis en Thrace, où Licinius lui envoya un ambassadeur pour lui proposer de terminer leurs différends par un accord. Mais il y avoit opposé lui-même un nouvel obstacle par une démarche tout-à-fait extraor-

Anon. Vales.

dinaire, dont le motif n'est pas aisé à deviner, et qui devoit souverainement irriter Constantin. Licinius, depuis la bataille de Cibalis, avoit nommé un César, et son choix étoit tombé sur Valens, homme peu connu d'ailleurs, de qui Constantin, dans une réponse que nous a conservée Pierre Patrice, parle avec le dernier mépris, et qui étoit apparemment sans aucune recommandation, au moins du côté de la naissance. La destitution d'un tel rival fut un préliminaire qu'exigea Constantin avant que d'entendre parler de paix; et sur le refus de Licinius, on en vint à une seconde bataille, qui se donna près d'un lieu nommé Mardie, entre Philippopolis et Andrinople.

Zos.

Petr. Patric. leg. in corpore hist. byz.

Anon. Vales.

Le succès de cette action ne fut point net ni décidé. Aucun des deux partis ne put se prétendre vainqueur; aucun ne fut vaincu; et les avantages balancés facilitèrent l'accommodement.

Zos.

Au reste, Constantin donna la loi. Valens fut déposé, et même tué par ordre de Licinius, qui l'avoit mis en place pour en tirer du service, et qui le sacrifia sans peine dès qu'il le vit devenu nuisible à ses intérêts. Il fut sans doute plus amer à ce prince de céder la plus grande partie de ce qu'il possédoit en Europe. Par le traité il ne se réserva en-deçà de la mer que la Thrace, la Mœsie inférieure et la petite Scythie, vers les embouchures du Danube, et il abandonna tout le reste à Constantin, qui remporta ainsi de la guerre un accroissement considérable de puissance, une grande partie de l'Illyrie, la Macédoine et la Grèce.

Zos. et Eutrop.

Cette paix, quoique conclue à des conditions très-inégales, n'eut point le sort des paix forcées, qui ne sont le plus souvent qu'un intervalle court de préparation à renouveler la guerre. Elle dura huit ans entiers, et donna ainsi le temps à l'empire romain de se remettre des agitations et des secousses continuelles qu'il avoit souffertes depuis la mort de Constance Chlore. Les deux

empereurs étoient assez puissans pour se respecter et se craindre mutuellement, et ils parurent vivre en parfaite intelligence pendant un assez long temps. Trois ans après la paix d'Andrinople, c'est-à-dire l'an de Jésus-Christ 317, ils se concertèrent de bonne grâce pour élever leurs fils à la dignité de Césars. Constantin en avoit deux, Crispus, né de Minervine sa première femme, et qui commençoit alors à entrer dans l'âge d'adolescence; et Constantin, l'aîné des enfans qu'il eut de Fausta, et dont on croit devoir rapporter la naissance à l'année précédente 316. Du mariage de Licinius avec Constancie étoit sorti un fils qui n'avoit encore que vingt mois. Ces trois jeunes princes, dont les deux derniers n'étoient que des enfans au berceau, furent nommés Césars, et désignés consuls pour les trois années suivantes: et afin de mieux signaler l'union des deux familles impériales, Licinius voulut gérer le consulat avec Crispus César, et Constantin avec le fils de Licinius.

Tillem. Const. art. 41.

L'an 321 la concorde commença à s'altérer. J'en juge par le changement de la conduite de Licinius à l'égard des chrétiens. Jusque-là il les avoit protégés. Alors il les chassa de son palais : et c'est une preuve qu'il ne se faisoit plus une affaire de conserver l'amitié de Constantin, dont il connoissoit le zèle pour sa religion, et l'affection tendre pour tous ceux qui la professoient. Et en effet cette considération-là même inspiroit des soupçons à Licinius contre les chrétiens. Il s'imaginoit que ceux qu'il avoit dans ses états étoient attachés de cœur à Constantin, qu'ils faisoient des vœux pour lui, qu'ils désiroient de l'avoir pour maître. Il ne pouvoit pourtant leur reprocher ni sédition, ni révolte. Il n'est point dit dans l'histoire qu'aucun chrétien ait conspiré contre Licinius, ou lui ait refusé l'obéissance dans les choses purement temporelles. Mais ce prince vouloit se persuader qu'ils le haïssoient dans l'âme, et en conséquence il les haïssoit lui-même, et il leur auroit déclaré une

Euseb. chron. et de vit. Const. I, 49-56; et II, 1, 2.

guerre ouverte, si la crainte de Constantin ne l'eût retenu. Ainsi, balancé entre deux sentimens qui se combattoient, il prit un parti mitoyen; et, n'osant pas enfreindre la loi qu'il avoit portée lui-même avec son collègue pour accorder aux chrétiens le libre exercice de leur religion, il résolut, sans ordonner une persécution, de les fatiguer par des chicanes qui produisissent le même effet.

Dans cet esprit il publia une loi par laquelle il interdisoit aux évêques tout commerce entre eux, et leur défendoit de se visiter les uns les autres, et surtout de tenir des assemblées et des conciles pour délibérer sur les affaires communes de leurs églises. « C'étoit là (dit « Eusèbe) une ruse très-bien inventée pour avoir un « prétexte de nous persécuter. De deux choses l'une : « il falloit ou que, contrevenant à cette ordonnance, « nous nous missions dans le cas d'être punis, ou qu'en « nous y soumettant, nous violassions les lois de l'Eglise : « car il n'est pas possible que les grandes questions qui « s'élèvent soient autrement terminées que par la voie « des conciles. »

Licinius éloigna en même temps de sa personne et de son palais, comme je l'ai dit, tous ceux qui faisoient profession de christianisme. D'anciens officiers, apparemment eunuques ou affranchis, à qui leurs longs services avoient mérité des postes importans, étoient non-seulement chassés avec ignominie, mais dépouillés de leurs biens, que le prince confisquoit à son profit, et même donnés pour esclaves à des maîtres particuliers, sous qui ils souffroient toutes les indignités de la servitude.

Pour autoriser les calomnies infâmes que l'on débitoit contre les chrétiens, cet empereur, livré aux plus horribles débauches et souillé d'une infinité d'adultères, feignit un zèle rigide pour la pureté des mœurs, et entreprit de réformer ce qui n'avoit nul besoin de réforme.

Par une seconde loi, il défendit que les femmes chrétiennes s'assemblassent dans les mêmes églises avec les hommes, et allassent aux mêmes instructions : il vouloit que les évêques, au lieu de leur expliquer par eux-mêmes les dogmes et les mystères de leur religion, choisissent des femmes pour catéchiser les femmes. Ce règlement étoit visiblement impraticable, et tendoit à priver des connoissances les plus nécessaires la moitié du genre humain. Il ne fut donc pas plus respecté que le premier : ce qui n'empêcha pas Licinius d'ajouter une troisième loi semblable aux deux précédentes, et d'ordonner, par égard, disoit-il, pour la commodité publique, que les assemblées des chrétiens se tinssent, non au-dedans des villes et dans des lieux fermés, mais à la campagne et en plein air.

L'inobservation de ces différentes ordonnances fournit à Licinius le prétexte qu'il cherchoit pour lever le masque et sévir avec plus de rigueur. Il commença par ceux qui formoient la milice des villes, auxquels il commanda de sacrifier aux idoles, sous peine d'être cassés. Il attaqua ensuite les évêques, non pas par une persécution générale et ouverte, mais, sans paroître lui-même, il suscitoit contre les plus illustres d'entre eux les gouverneurs de provinces, qui, sur des accusations également atroces et calomnieuses, les maltraitoient, les faisoient mettre en prison, souvent même les condamnoient à la mort. Et on ne se contentoit pas à leur égard des supplices ordinaires : on coupoit leurs corps par morceaux, que l'on jetoit à la mer, pour servir de pâture aux poissons. Après la mort du pasteur les brebis se dispersoient, et les forêts, les antres, les solitudes redevenoient, comme sous la persécution de Dioclétien, les asiles des saints. C'est principalement dans le Pont que ces cruautés furent exercées ; et en même temps que l'on versoit le sang des évêques, on fermoit ou même on démolissoit les églises. C'est aussi à ce même temps

que se rapporte la glorieuse victoire des quarante martyrs à Sébaste en Arménie.

Il est important de remarquer que les chrétiens n'eurent pas seuls à se plaindre du gouvernement de Licinius. Il fit le malheur de tous ses sujets. Tous les vices le dominoient, l'impudicité, l'avidité, la cruauté. De là mille vexations odieuses sur les peuples, violences commises contre des femmes recommandables par leur vertu et par leur rang, condamnations et proscriptions des premières têtes de l'état. Ce prince barbare poussa l'oubli de tout sentiment d'humanité jusqu'à punir la compassion pour les malheureux. Par une loi expresse il soumit à des peines ceux qui procuroient du soulagement et portoient de la nourriture aux prisonniers.

Un prince de ce caractère, qui avoit entrepris la destruction du christianisme, n'étoit pas disposé à s'arrêter en chemin. Après y avoir travaillé durant trois ans, il se préparoit, au commencement de l'an 323, à porter le dernier coup, et à donner un édit de persécution semblable à ceux de Dioclétien, ou plus rigoureux, lorsque la guerre s'alluma entre lui et Constantin.

Il est difficile de dire qui des deux fut l'agresseur. A s'en tenir aux expressions et au langage d'Eusèbe, ce fut Constantin qui, après avoir plusieurs fois et inutilement averti Licinius d'épargner ses fidèles sujets, se détermina enfin à prendre en main la défense des serviteurs de Dieu persécutés et opprimés. Selon un autre écrivain du temps, Licinius rompit le premier l'amitié feinte dont il avoit long-temps gardé les dehors; il trouva mauvais que Constantin, pour repousser une incursion des Goths, fût entré en armes sur ses terres, ou du moins s'en fût approché de trop près avec une armée; il s'en plaignit comme d'une infraction des traités, et s'opiniâtra à vouloir tirer raison de cette prétendue injure. Ce motif seroit bien foible, s'il eût été seul. Disons plutôt que les deux princes vouloient la

Eus. de vit. Const. II, 3.

Anon. Vales. apud Ammianum.

guerre, que le zèle de l'un, les craintes de l'autre, la politique de tous les deux, concouroient à rendre la rupture inévitable, et qu'il importe peu de savoir lequel a commencé ce que l'un et l'autre désiroient également.

Il ne paroît pas que Licinius eût fait aucune guerre depuis le traité d'Andrinople. Constantin, durant ce même intervalle, s'étoit aussi principalement occupé d'opérations pacifiques. Il avoit célébré à Rome, l'an 315, les fêtes de sa dixième année, dans lesquelles Eusèbe atteste que, laissant au peuple les réjouissances profanes, ce pieux prince adressoit son culte et rendoit ses actions de grâces au seul Dieu vivant et véritable. Il avoit porté un grand nombre de lois, dont nous pourrons rendre compte dans la suite. Mais ses armes n'étoient pourtant pas absolument restées oisives, ni ses troupes sans exercice. En l'année 320, Crispus César, son fils, remporta une victoire sur les Francs. Lui-même, deux ans auparavant, il combattit plusieurs fois, et toujours avec avantage, dans la Pannonie et dans la Mœsie, contre les Sarmates, qui avoient passé le Danube; et, les ayant obligés d'abandonner les terres romaines, il passa ce fleuve après eux, et les défit dans leur propre pays. J'ai parlé de son expédition contre les Goths, qui peut-être couvroit un plus grand dessein. Ce qui est certain, c'est qu'au commencement de l'année 323, tous ses préparatifs étoient faits pour la guerre contre Licinius.

Euseb. 1, 48.

Nazar. paneg. Const. Aug.

Zos.

Comme il connoissoit la grandeur et l'importance des forces navales de son adversaire, qui avoit dans son département l'Egypte et la Phénicie, pays où la marine avoit été de tout temps florissante, il s'étoit mis en état de lui disputer l'empire de la mer en lui opposant une flotte considérable. Il ramassa ce qu'il avoit de bâtimens, il en construisit de nouveaux; et sa flotte, réunie au port de Pirée, qui étoit le rendez-vous général, se trouva composée de deux cents vaisseaux de guerre et de deux mille barques de charge. Son armée de terre

s'assembla autour de Thessalonique, où il étoit lui-même, et elle se montoit à six-vingt mille hommes de pied et dix mille chevaux. Ces troupes nombreuses et aguerries étoient bien capables d'enfler le courage d'un prince moins religieux. Mais Constantin mettoit sa principale confiance dans le trophée de la croix, qu'il *Euseb.* II, 4, 5.
faisoit porter à leur tête; et il voulut être accompagné dans cette guerre de ministres sacrés et d'évêques, qu'il regardoit, suivant l'expression d'Eusèbe, comme les gardiens de son âme.

Licinius, au contraire, redoubla de zèle pour l'idolâtrie. Il multiplia les sacrifices; il consulta les prêtres de ses faux dieux, les devins, les oracles, les magiciens. Il fit de sa querelle une querelle de religion; et, ayant assemblé dans un bois sacré les principaux officiers de ses troupes, pendant qu'il faisoit couler le sang d'un grand nombre de victimes, il déclara, par un discours que rapporte Eusèbe, qu'il prétendoit venger les dieux de l'empire outragés, et qu'il prenoit le succès de la guerre pour arbitre et pour juge entre eux et le dieu de Constantin. Il croyoit pouvoir d'autant plus sûrement porter au christianisme cette espèce de défi, qu'il *Zos.*
étoit plus fort en nombre que son adversaire. Sa flotte se montoit à quatre cent cinquante vaisseaux de guerre, et son armée de terre à cent cinquante mille hommes d'infanterie et quatorze mille chevaux. Il posta sa flotte à l'entrée de l'Hellespont, et il se rendit lui-même à Andrinople à la tête de ses troupes de terre.

Il y trouva ou y attendit Constantin, qui, toujours ardent à porter la guerre sur les terres de l'ennemi, s'avança de Thessalonique jusqu'à cette ville avec son armée. Licinius étoit campé sur une hauteur qui couvroit Andrinople, ayant l'Hèbre devant lui, et il se tenoit sur la défensive. Constantin vouloit l'attaquer; mais le fleuve étoit un obstacle, et les deux armées restèrent en présence pendant plusieurs jours sans en venir aux



mains. Cette inaction mettoit à la gêne la vivacité et le feu de Constantin. Il résolut d'employer la surprise et de tromper l'ennemi.

Il fit couper des bois et préparer de gros câbles, comme s'il eût eu dessein de jeter un pont sur l'Hèbre; et pendant que les gens de Licinius s'occupoient uniquement de la pensée d'empêcher ce travail, il gagna avec un petit détachement la partie supérieure du fleuve, où il s'étoit assuré de trouver un gué : il le passa lui-même, et le fit passer ensuite à toute son armée. Licinius, pris au dépourvu, ne put reculer, et la bataille s'engagea.

Il paroît que les troupes de Licinius ne firent que médiocrement leur devoir. Elles étoient à demi déconcertées par la honte et la confusion de s'être laissé surprendre; et, au contraire, le succès du passage animoit celles de Constantin, et leur sembloit un gage de la victoire. L'événement y répondit. L'armée de Licinius fut rompue et entièrement défaite, son camp pris et forcé; et le prince, vaincu, s'enfuit à toute bride à Byzance, laissant trente-quatre mille des siens sur la place, et le reste dispersé dans les montagnes et dans les forêts voisines du champ de bataille. Le lendemain *Eus.* II, 10. et les jours suivans tous ces malheureux fugitifs vinrent se rendre au vainqueur, qui les reçut avec bonté.

Zos. et Anon. Vales. Constantin savoit vaincre, et il ne donna aucun relâche à son ennemi. Il se mit à sa poursuite, l'enferma par terre dans Byzance, et en même temps envoya ordre à sa flotte que commandoit Crispus César, et qui du Pirée s'étoit rendu dans les ports de la Macédoine, d'aller chercher la flotte ennemie pour la combattre. Elle se porta à l'Hellespont, où étoit resté Abantus, amiral de Licinius. On se disposa de part et d'autre à une action; et comme l'espace étoit étroit, les généraux de Constantin crurent qu'il suffisoit de faire agir quatre-vingts de leurs meilleurs vaisseaux, et qu'un plus grand nombre ne serviroit qu'à embarrasser le combat. Aban-

tus vint sur eux avec deux cents bâtimens, méprisant l'ennemi et comptant l'envelopper sans peine. Mais la précipitation et le désordre, suites ordinaires de la présomption, et la difficulté des évolutions dans un canal de peu de largeur, tournèrent contre les gens de Licinius l'avantage de leur multitude. Ils heurtoient leurs bâtimens les uns contre les autres; ils se brisoient mutuellement leurs rames, et ils sembloient se livrer d'eux-mêmes aux ennemis, qui s'étoient avancés en bon ordre, et que rien ne gênoit dans leurs mouvemens. Plusieurs des vaisseaux de Licinius périrent, et furent coulés à fond avec les soldats qu'ils portoient. Cependant il n'y avoit pas encore de décision bien marquée, lorsque la nuit survint et sépara les combattans, qui se retirèrent, les uns à Eléus, ville de la Chersonèse, les autres dans le port d'Ajax, du côté de l'Asie.

Le lendemain Abantus voulut prendre sa revanche, et il partit par un vent du nord pour engager un nouveau combat. Les amiraux de Constantin ne s'écartèrent point de la rade d'Eléus, peut-être parce qu'ils prévoyoient ce qui alloit arriver. En effet, vers le milieu du jour le vent tourna du nord au midi, et excita une tempête horrible, qui ruina entièrement la flotte de Licinius. Cent trente vaisseaux furent fracassés, cinq mille soldats noyés; et la flotte de Constantin, pour qui les vents avoient combattu, n'ayant plus d'obstacle qui arrêtât son passage, cingla vers Byzance pour enfermer Licinius du côté de la mer, comme il étoit déjà assiégé par terre.

Constantin avoit poussé le siége avec vigueur. Il avoit fait de grands ouvrages, une terrasse qui égaloit la hauteur du mur de la ville, plusieurs tours de bois, qui, placées sur la terrasse et remplies d'archers et de frondeurs, ne permettoient à aucun des assiégés de paroître sur la muraille; en sorte qu'il se préparoit à battre en brèche. Licinius, dans un si extrême péril, voyant que,

s'il attendoit l'arrivée de la flotte ennemie, sa perte étoit infaillible, prit l'unique parti qui lui restoit, et il se sauva à Chalcédoine avec ce qu'il avoit de meilleures troupes, ne désespérant pas de rassembler encore d'assez grandes forces en Asie pour ramener la fortune.

Vict. uterque. Il voulut aussi se procurer de l'appui en créant César M. Martinianus, qui étoit grand-maître [a] de sa maison; et dès qu'il l'eut associé au pouvoir suprême, il l'envoya à Lampsaque pour empêcher ou du moins retarder le passage des ennemis. Il se proposoit de gagner ainsi du temps, afin de pouvoir se reconnoître, et se mettre en état de soutenir un nouveau choc; et il paroît que ces précautions ne furent pas inutiles, puisqu'il se vit à la tête d'une armée de cent trente mille hommes lorsque son adversaire passa le détroit.

Constantin n'avoit pourtant pas perdu de temps. Dès qu'il sut la retraite de Licinius en Asie, il ne s'occupa que de la pensée de l'y suivre. Il fit tous les apprêts nécessaires; il rassembla auprès de lui toute sa flotte, sur laquelle il embarqua son armée; et, laissant le siége de Byzance, qui n'étoit plus de la même importance pour lui, il vint aborder au promontoire Sacré, situé à l'entrée du Pont-Euxin, à deux cents stades ou vingt-quatre milles au-dessus de Chalcédoine. Là il rangea ses troupes, présentant la bataille à l'ennemi.

Eus. de vit. Const. II, 15. Licinius, si nous ajoutons foi au témoignage d'Eusèbe, fit alors des propositions d'accommodement; et, ce qui est plus difficile à croire, Constantin y consentit. Cet écrivain n'explique point quelles devoient être les

[a] Le titre de cette charge étoit *magister officiorum*. On entendoit par *officia* tous les ministères qui se rapportoient au service du prince, même dans le militaire. Ainsi cet officier, outre l'inspection sur l'intérieur du palais, avoit aussi le commandement des différens corps destinés à la garde de l'empereur. Son autorité s'étendoit même sur les troupes des frontières et sur ceux qui les commandoient. Comme il n'existe point en France de charge pareille, nous n'avons point de terme pour l'exprimer. J'ai employé un titre qui en approche, et qui y a quelque rapport.

conditions de l'accord, et il n'est pas aisé de les deviner, dans une position où l'un des deux princes étoit en droit de tout exiger, et où l'autre n'étoit pas encore assez abattu pour tout abandonner. Ce même auteur ajoute que Licinius agissoit de mauvaise foi, et que ce fut par sa faute que la négociation se rompit. Je ne puis m'empêcher d'observer que tout l'ouvrage d'Eusèbe sur la vie de Constantin est un panégyrique, et qu'il est besoin d'une critique attentive pour y démêler l'exacte vérité des faits. Je ne vois, par exemple, aucune raison de douter de ce qu'il raconte touchant la pratique religieuse de Constantin, qui faisoit dresser hors du camp une tente pour la croix, et qui, aux approches d'une action, s'y enfermoit pour passer un temps considérable en prière. Mais se persuadera-t-on, sur la parole d'Eusèbe, que ce prince, sur la vie duquel nous remarquerons bientôt des taches énormes, reçut dans l'oraison des faveurs singulières du ciel, et des révélations prophétiques? Il est fâcheux qu'un écrivain précieux à tant de titres n'ait pas joint à tous les secours qu'il avoit pour composer une bonne histoire le mérite essentiel d'une scrupuleuse fidélité. Après tout, telle qu'a été sa vie, tels sont ses ouvrages. L'ambition et la flatterie qui régnèrent dans sa conduite ont aussi gouverné sa plume.

Quoi qu'il en soit de la prétendue négociation entre les deux princes pour parvenir à la paix, il est certain que ce furent les armes qui décidèrent la querelle. Licinius, voyant que toute la Bithynie se rangeoit sous les lois de Constantin, rappela Martinianus de Lampsaque, et, plutôt que de périr sans tirer l'épée, il aima mieux risquer une bataille. Les armées se choquèrent près de Chrysopolis, qui étoit comme le faubourg et l'arsenal de mer de Chalcédoine, et Licinius fut vaincu complètement. De cent trente mille hommes qu'il avoit, cent mille furent pris ou tués : le reste se dispersa, et lui-même il s'enfuit à Nicomédie, n'ayant plus d'autre res-

Zos.

Socrat. I, 4.

Zos.

source que l'espérance très-douteuse de fléchir son vainqueur par les prières.

Il employa à ce dessein le crédit et les sollicitations de sa femme, sœur de Constantin. Il ne demandoit que la vie sauve, et elle lui fut promise, à condition qu'il renonceroit à toutes ses prétentions à l'empire, et qu'il se remettroit au pouvoir de son beau-frère, devenu son seigneur : l'accord fut exécuté. Constantin s'étant approché de Nicomédie, Licinius sortit au-devant de lui sans aucune marque de la dignité impériale, l'appelant son seigneur et son maître, et demandant grâce. Constantin lui réitéra la promesse qu'il lui avoit faite, et l'envoya à Thessalonique. Il épargna à plus forte raison la vie du jeune Licinius, mais en le dépouillant du titre et des honneurs de César. Pour ce qui est du nouveau César Martinianus, il le fit tuer. Cet acte de rigueur est le seul qu'il ait exercé après sa victoire, et on peut le regarder comme nécessaire. Du reste, il paroît que Constantin usa de clémence envers les vaincus. C'est ce qui est attesté non-seulement par Eusèbe, mais par Aurélius Victor, qui assure que le vainqueur reçut avec bonté et protégea tous ceux qui avoient porté les armes contre lui, leur conservant même la possession de leurs dignités et de leur fortune.

La générosité de Constantin contribua sans doute beaucoup à lui soumettre tous les cœurs. Byzance et Chalcédoine lui avoient ouvert leurs portes aussitôt après la bataille de Chrysopolis, et tous les peuples de l'Asie et de l'Orient ne tardèrent pas à le reconnoître.

Eus. hist. eccl. VIII, 15, et X, 9.

Il dut être bien doux pour les Romains de voir enfin les guerres civiles terminées, et tout l'empire réuni dans une heureuse paix sous un seul prince. J'ai déjà observé que depuis la mort de Constance Chlore jusqu'à la ruine de Maxence, et ensuite de Maximin, c'est-à-dire pendant sept ans entiers, tout avoit été en combustion : l'état déchiré par des partages entre princes jaloux ou

même ennemis; interruption du commerce d'un département à l'autre; nulle sûreté pour voyager ni sur terre ni sur mer; guerres continuelles, ou préparatifs de guerres, fabriques d'armes, équipemens de flotte, vexations de toute espèce, combats, morts tragiques des princes, suivies du désastre de ceux qui leur avoient été attachés: il n'est sorte de calamité que l'empire n'éprouvât dans ce malheureux temps. A la mort de Maximin, il ne resta plus que deux empereurs, qui paroissoient même unis, Constantin et Licinius; et les peuples commencèrent à respirer. Mais la bonne intelligence de ces princes, et la tranquillité publique qui en étoit le fruit, ne furent pas et ne pouvoient pas être de longue durée. Une guerre ouverte, ou une paix suspecte et insidieuse, remplirent les dix ans qu'ils jouirent ensemble de l'empire; et la ruine seule de Licinius amena enfin un calme parfait. Alors Constantin, n'ayant plus de concurrent, et embrassant sous sa domination, comme les anciens empereurs, toute l'étendue de terres et de mers qui reconnoissoit les lois de Rome, fit goûter à tout l'univers les douceurs d'une paix stable et assurée. Alors les maux anciens furent oubliés; et les peuples, par des réjouissances aussi sincères qu'elles étoient vives et animées, exprimoient à l'envi leur reconnoissance envers un prince né pour les rendre heureux. C'étoit surtout pour les chrétiens un grand sujet de joie que le triomphe complet de leur sainte religion, qui alloit s'exercer sans crainte d'un bout à l'autre de l'empire. Ceux d'Occident jouissoient de la paix depuis quelques années. Mais nous avons vu avec quelle rigueur Licinius avoit traité en dernier lieu les chrétiens des provinces d'Orient, et comment il avoit renouvelé à leur égard les violences et les cruautés des Dioclétiens et des Dèces. Constantin ne se contenta pas de mettre fin à la persécution; il voulut, autant qu'il étoit possible, réparer les maux qu'elle avoit faits, et il publia pour cet effet un

édit qui donnoit lieu aux fidèles d'Orient de se réjouir pour les années durant lesquelles ils avoient été humiliés.

Euseb. vit. Const. II, 33. Cet édit, qu'Eusèbe nous a conservé, renferme les dispositions les plus favorables aux confesseurs du nom de Jésus-Christ. L'empereur témoigne d'abord une vénération profonde pour leur vertu. « Je sais (dit-il) « que ceux qui se proposent les espérances célestes, et « qui en ont établi les solides fondemens dans la cité « sainte et éternelle, n'ont pas besoin des faveurs hu- « maines, et qu'ils jouissent d'une gloire d'autant plus « grande, qu'ils se sont plus élevés au-dessus des foi- « blesses et des affections terrestres. Mais c'est moi qui « ai intérêt à les protéger; et il seroit honteux qu'après « qu'ils ont tant souffert sous les ennemis de la vraie « religion, un prince qui se reconnoît pour le ministre « et le serviteur de Dieu ne s'efforçât pas de les dédom- « mager par les honneurs et les avantages qui sont en « sa main. »

Constantin révoque donc toutes les condamnations prononcées contre les confesseurs, soit qu'ils aient été exilés ou enfermés dans des îles, ou envoyés aux mines, ou enfin soumis à des travaux pénibles et serviles. Il veut que ceux qui, étant dans le service militaire, ont été cassés pour raison de profession du christianisme, aient la liberté de le reprendre ou de jouir, avec un congé honorable, d'une vie douce et tranquille, si elle est plus de leur goût. Il leur rend à tous la possession de leurs biens; en un mot, il les rétablit dans tous les droits et priviléges dont ils ont été injustement dépouillés.

Comme plusieurs étoient morts par le martyre ou par les divers accidens de la vie humaine, Constantin pourvoit à leur succession, et ordonne qu'elle passe à ceux à qui elle appartient par les lois, ou que, s'il ne se trouve point d'héritiers, elle tourne au profit des églises des lieux où les biens seront situés. Les possesseurs de

ces biens, à quelque titre qu'ils les aient acquis, doivent en faire leur déclaration, et s'en dessaisir, sans être néanmoins tenus à la restitution des fruits, qui pourroit leur devenir trop onéreuse. Le fisc n'est pas traité sur ce point plus favorablement que les particuliers. On avoit réuni au domaine impérial plusieurs fonds enlevés aux églises, terres, jardins, édifices. L'intention de l'empereur est que le tout soit restitué, singulièrement les lieux consacrés par la sépulture des martyrs; et si quelqu'un a acheté du fisc ou a reçu en don des biens de cette nature, quoique l'empereur blâme la cupidité de ces acquéreurs, il promet néanmoins d'user d'équité et de douceur à leur égard.

Le christianisme devint donc universellement floris-
sant. On rendoit aux chrétiens tout ce qui leur avoit 46.
appartenu, soit en particulier, soit en commun. Encouragés et aidés par le prince, ils réparoient leurs églises détruites ou endommagées; ils en bâtissoient de nouvelles et plus grandes, à proportion de la multitude des prosélytes que leur attiroit la liberté dont ils jouissoient; et, comparant cet état tranquille et heureux à la tyrannie sous laquelle ils avoient gémi, ils ne pouvoient se lasser de louer premièrement Dieu, auteur de leur délivrance, et ensuite celui que la miséricorde divine en avoit rendu le glorieux instrument.

Je ne sais si cette grande prospérité éblouit Constantin et lui fit perdre de vue les maximes de modération qu'il avoit pratiquées jusqu'alors; mais le haut éclat de sa gloire fut suivi d'assez près d'actions qui la ternissent, et que la fidélité de l'histoire nous oblige de rapporter.

Il ne laissa pas Licinius jouir long-temps de la vie *Zos.*
qu'il lui avoit accordée après l'avoir vaincu; et dès l'année suivante au plus tard il le fit étrangler. Zosime et Eutrope l'accusent en ce point de perfidie, et saint Jérôme, dans sa chronique, n'a pas fait difficulté de
copier les termes de ce dernier. Socrate nous fournit un *Socrat.* l, 4.

moyen de défense en faveur de Constantin. Il rapporte que Licinius, dans son exil, tramoit des intelligences avec les barbares pour remonter sur le trône. La chose en soi n'a rien que de vraisemblable; et l'autorité de Socrate peut bien contre-balancer celle de Zosime et d'Eutrope. Il est néanmoins une circonstance fâcheuse pour la réputation de Constantin (car nous instruisons le procès à charge et à décharge). On se persuadera aisément qu'en ordonnant la mort de Licinius, il suivit les impressions d'une politique ombrageuse et cruelle, si l'on considère qu'après le père il tua le fils, qui étoit son neveu, jeune prince sur qui l'histoire ne jette aucun soupçon, et que son âge même justifie pleinement, puisqu'il n'avoit encore que onze ans lorsqu'il fut mis à mort. Licinius le jeune périt l'an de Jésus-Christ 326, et délivra ainsi la maison de Constantin du seul rival qui lui restât.

Tillem.

La funeste catastrophe de Licinius est un exemple que Lactance auroit ajouté au catalogue qu'il a dressé des morts tragiques des persécuteurs du christianisme, s'il avoit poussé son ouvrage jusqu'à ce temps. Le désastre de ce malheureux prince ne finit pas même entièrement à sa mort, et sa mémoire fut flétrie par une loi de Constantin, qui le traite de tyran et qui casse ses ordonnances.

Le vainqueur auroit sans doute pu montrer plus de générosité envers un ennemi qui avoit été son collègue et son beau-frère: mais enfin c'étoit un ennemi de la part duquel il devoit attendre le même traitement s'il eût eu le malheur d'être vaincu. Ce qui est absolument inexcusable, ce sont les cruautés que Constantin exerça dans sa propre famille, et la mort violente qu'il fit souffrir à son fils aîné et à sa femme, sans se donner le temps, par rapport à des personnes si chères, soit d'approfondir les accusations, soit de revenir d'un premier transport de colère.

Zos. Philostorg. II, 4. Eutrop. Vict. uterque.

En l'année de Jésus-Christ 326, Constantin avoit quatre fils, Crispus, né de Minervine sa première femme, Constantin, Constance et Constant, sortis de son second mariage avec Fausta, fille de Maximien Hercule. De ces quatre princes, les trois aînés étoient Césars. Crispus et Constantin avoient été décorés ensemble de ce titre l'an de Jésus-Christ 317. Constance avoit reçu le même honneur en 323. Constant n'y parvint qu'assez long-temps après.

Une famille si nombreuse et si florissante sembloit devoir faire le bonheur comme l'appui du prince qui en étoit le chef et le père; mais la différence des mères, et l'incertitude de la succession au trône, qui étoit presque la proie du premier occupant, introduisirent dans la maison de Constantin les ombrages, les jalousies et tous les crimes qui viennent à la suite, lorsqu'un grand intérêt anime ces passions malfaisantes.

Crispus étoit inférieur à ses frères du côté de sa mère, femme sans nom; mais, à tout autre égard, il avoit sur eux une supériorité bien marquée. Il étoit plus âgé de seize ans que l'aîné des enfans de Fausta, et il avoit signalé sa valeur, soit dans les guerres contre les Francs, soit dans celle qui, en détruisant Licinius, réunit tout l'empire sous le pouvoir de Constantin. Il paroît que le caractère de ce jeune prince étoit aimable et promettoit de grandes choses. Il avoit été élevé avec grand soin dans les lettres, sous la discipline du fameux Lactance, *Euseb.* le plus habile maître de son siècle. Il est loué par *chron.* Eusèbe et par l'orateur Nazaire; et l'histoire ne le charge d'aucun reproche, au moins qui soit prouvé.

Ce fut précisément son mérite qui causa sa perte. Fausta, dont le fils aîné n'avoit encore que dix ans, trouvoit qu'un tel frère étoit plutôt pour ses enfans un rival redoutable. Elle entreprit de le ruiner dans l'esprit de son père, en jetant sur lui les soupçons les plus

odieux. Elle l'accusa d'avoir voulu la corrompre, et se frayer par l'inceste la voie du trône. Fausta pouvoit être encore assez jeune pour que ce soupçon ne fût pas absolument destitué de vraisemblance. Constantin le reçut avec une crédulité qui ne souffre point d'excuse. Il étoit alors à Rome, où l'avoit amené le désir de célébrer dans sa capitale la vingtième année de son règne. Il *Amm. Marc. l. XIV.* relégua son malheureux fils à Pola en Istrie, et peu de temps après il l'y fit périr par le fer ou par le poison.

Ce premier acte de cruauté en amena un second. Hélène, mère de Constantin, fut extrêmement affligée de la mort violente et injuste de son petit-fils. Elle en approfondit les causes; et, ayant découvert la manœuvre criminelle de Fausta, elle en instruisit l'empereur. Cette découverte donna lieu d'examiner la conduite personnelle de Fausta; et l'on trouva que, pendant qu'elle affectoit un zèle si amer contre un prétendu projet d'inceste, elle se rendoit elle-même réellement coupable d'adultère avec les plus vils officiers du palais. Constantin entra dans une indignation furieuse; et, ne sachant point se modérer, il porta la vengeance à l'extrême. Fausta, par son ordre, fut mise dans un bain que l'on avoit chauffé outre mesure, et dont la vapeur brûlante l'étouffa. Ainsi périt cette princesse, fille, femme, sœur d'empereurs, et mère de trois princes qui parvinrent à l'empire. Mais la famille dont elle sortoit étoit aussi souillée de crimes que comblée de grandeurs; et dans l'intrigue détestable qui lui mérita la mort on reconnoît la fille de Maximien Hercule et la sœur de Maxence.

Il n'étoit pas possible qu'une scène aussi tragique se passât dans la maison impériale sans y faire bien des coupables. Aussi Eutrope rapporte-t-il qu'il en coûta la vie à plusieurs des amis de Constantin; et il courut dans le public un distique sanglant qui taxoit en même

temps le prince de luxe et de cruauté, et dont le sens est : « [1] Pourquoi désirerions-nous le siècle d'or de Saturne? celui où nous vivons est de perles, mais dans « le goût de Néron. » Il est fâcheux que dans la vie du premier empereur chrétien il se trouve des actions aussi contraires, non-seulement à la sainteté du christianisme, mais aux lois d'une vertu tout humaine. Telle est l'imperfection de notre nature, que la religion ne réforme pas dans ceux qui se contentent d'en embrasser les dogmes et les pratiques extérieures sans en prendre l'esprit. L'attachement de Constantin au christianisme paroît, dans les discours et dans les lettres qu'Eusèbe rapporte de lui, très-dépendant des prospérités temporelles que Dieu lui avoit accordées. Il y insiste souvent et fortement sur la punition visible des princes persécuteurs; et l'on y remarque peu de traces des vertus intérieures, qui sont l'âme de notre sainte religion. A Dieu ne plaise néanmoins que je prétende juger un prince à la piété duquel tout chrétien doit de la reconnoissance; et j'ai déjà observé que la vertu des eaux du baptême, qu'il reçut à la fin de sa vie, est assez efficace pour en avoir lavé toutes les souillures.

Il y a même fondement de penser que Constantin fit pénitence du plus inexcusable des crimes qu'il avoit commis, c'est-à-dire de la mort de son fils. Un Grec moderne, mais qui cite des témoins plus anciens, rapporte que Constantin, se reprochant son injustice envers un fils innocent, jeûna, pria, versa des larmes, et qu'il fit l'aveu public de sa faute en lui dressant une statue avec cette inscription : « C'est ici mon fils innocent et « malheureux. » Je ne trouve rien dans tout cela que de très-vraisemblable; et il est trop bien prouvé par le supplice de Fausta que la mort de Crispus fut pour *Codin. orig. C. P.*

[1] Saturni aurea secla quis requirat?
Sunt hæc gemmea, sed neroniana.
Sid. Apoll. v, *ep.* 8.

Constantin le sujet d'une douleur amère. Le silence d'Eusèbe n'est point une objection contre le récit de Codin; on en devine la raison aisément; et pour ce qui est des autres écrivains contemporains, ils sont ou trop abrégés ou peu exacts.

Zos. l. II, Sozom. I, 5. Je ne tiens compte de réfuter la fable alléguée par Zosime, qui a été détruite il y a bien des siècles par Sozomène. Zosime, dont la plume envenimée cherche toujours à répandre son fiel sur Constantin et sur le christianisme, dit que ce prince, se sentant coupable d'aussi grands crimes que ceux qui viennent d'être rapportés, s'adressa aux prêtres païens pour leur en demander l'expiation; et que, sur la déclaration qu'ils lui firent qu'ils ne trouvoient rien dans leur religion qui fût capable d'expier de tels forfaits, il recourut aux chrétiens, qui se rendirent plus traitables; et telle est, selon cet historien, l'origine de la conversion de Constantin au christianisme. Tout est faux dans ce récit. Le paganisme promettoit l'expiation des crimes les plus atroces, et la fable en fournit des exemples. Mais ce qui porte jusqu'à l'évidence la fausseté de la narration calomnieuse de Zosime, c'est qu'il y avoit quatorze ans que Constantin étoit chrétien lorsque arriva la mort de Crispus. Cette grossière bévue est digne d'un écrivain qui confond le Tanaïs avec le Danube, et qui fait mourir Maximien Hercule à Tarse en Cilicie.

Zos. Ce qui peut avoir fourni quelque légère occasion à Zosime de se tromper sur la date du christianisme de Constantin, c'est que ce prince, dans le séjour qu'il fit à Rome en 326, manifesta avec éclat son zèle contre les pratiques de l'idolâtrie. Dans une fête solennelle, peut-être celle de sa vingtième année, qu'il célébra alors comme je l'ai dit, c'étoit l'usage des païens que les troupes de la garde de l'empereur montassent en pompe au Capitole pour y aller offrir des sacrifices à Jupiter. Constantin non-seulement s'abstint de ces superstitions

impies, mais il s'en moqua ouvertement; et, pour me servir de l'expression de Zosime, il affecta de les fouler aux pieds. Par là il s'attira la haine du sénat et du peuple de Rome, qui étoient fort attachés à leurs vieilles erreurs. On murmura contre l'empereur; on ne lui épargna pas les épithètes odieuses. Il en fut instruit, et il en conçut du dégoût pour Rome, à laquelle il ne tenoit que par des liens assez foibles, et peu capables d'arrêter l'effet de son mécontentement et de sa colère.

Il étoit né à Naïsse dans la [a] Mœsie. Il avoit passé la plus grande partie de sa jeunesse à la cour de Dioclétien en Orient. Ce fut dans l'île de la Bretagne que l'armée de son père le proclama empereur; et presque dans le même temps l'Italie fut envahie par Maxence. Ainsi Constantin vit peut-être Rome pour la première fois lorsqu'il y entra vainqueur de ce tyran. Il y fit alors quelque séjour : mais jamais il n'y établit sa demeure; et depuis cette époque jusqu'à sa vingtième année, soit en temps de guerre, soit même en pleine paix, on le voit, par les dates des lois et par les autres monumens historiques, tantôt à Milan, tantôt à Arles, le plus souvent en Illyrie; et s'il fit quelque voyage à Rome, ce ne fut que pour s'y montrer rapidement. Il suivoit en cela l'exemple de ses derniers prédécesseurs, pour qui leur capitale avoit paru devenir indifférente et presque étrangère. Il est donc peu surprenant que l'acharnement des habitans de Rome pour l'idolâtrie ait achevé de détacher Constantin d'une ville qu'il ne se sentoit guère porté d'ailleurs à aimer, et l'ait déterminé à se chercher une résidence qui n'offensât plus ses yeux par un culte impur dont il ne pouvoit souffrir l'image. Et comme il avoit du goût pour la magnificence, il ne se proposa rien moins que de faire une seconde Rome,

[a] La Dardanie, à laquelle appartenoit proprement la ville de Naïsse, faisoit partie de la Mœsie.

qui égalât l'ancienne en grandeur et en beauté, ou qui du moins ne lui restât pas beaucoup inférieure.

Si ce dessein étoit conforme aux vues d'une saine politique, c'est ce que je n'entreprendrai pas de décider. L'empire romain portoit en lui-même de grandes semences de divisions intestines; et c'étoit visiblement en ajouter une nouvelle que de lui donner deux capitales. Un inconvénient, trop éloigné alors pour être prévu, mais qui devint dans la suite très-réel, regarde le gouvernement ecclésiastique. Les évêques de la nouvelle Rome ne purent se voir sans dépit et sans jalousie soumis aux évêques de l'ancienne. De là naquirent des contestations, des querelles, des ruptures d'abord passagères, et qui enfin ont abouti à un schisme déplorable entre les églises grecque et latine.

Zos. et Sozom. II, 3.

C'est à quoi Constantin ne pensoit en aucune façon. Occupé de son idée, qu'il croyoit même utile au christianisme, il commença à bâtir dans la plaine entre l'ancienne Ilion et la mer, à l'endroit même où les Grecs qui assiégèrent Troie avoient établi leur camp. On ne nous explique point les motifs du choix qu'il avoit fait de cet emplacement. Outre la beauté du climat et les avantages de la situation, on peut conjecturer que, regardant la Troade comme le berceau de la nation romaine, il ne prétendoit qu'exécuter un projet formé autrefois par Jule César, et que l'on supçonne [a] Auguste d'avoir voulu réaliser. Un intérêt même plus direct et plus personnel pouvoit toucher Constantin. Il tiroit son origine paternelle de la Dardanie en Europe, où son grand-père Eutropius avoit tenu le premier rang; et lui-même il y avoit pris naissance. Or les Dardaniens d'Europe peuvent passer pour une colonie de ceux de Phrygie. Nous avons même observé que quelques fabricateurs de généalogies avoient voulu faire descendre

Hist. rom. t. VIII, *p.* 33.

[a] Il est très-probable que c'est ce soupçon qui fournit à Horace l'idée de l'ode 3 du troisième livre, *justum et tenacem.*

de l'ancien Dardanus Claude II, premier auteur de l'élévation de la maison régnante. Ainsi Constantin, en bâtissant près d'Ilion, élevoit un monument qui réunissoit l'origine de sa famille et celle de Rome, et qui rafraîchissoit les anciens titres de parenté entre l'empereur et la nation. Qui pensera combien les grands et les princes sont communément sensibles à ces sortes de chimères, ne trouvera peut-être pas ma conjecture destituée de vraisemblance.

Ce plan n'eut pas néanmoins son exécution. Déjà on avoit jeté les fondemens, élevé les murs, construit quelques-unes des portes, lorsque Constantin prit le parti de laisser l'ouvrage imparfait, Byzance lui ayant plu davantage avec raison. Il dit, dans une loi du Code, qu'il agit en cette occasion par l'ordre de Dieu. Mais cette expression vague et susceptible de plusieurs sens ne nous portera pas à croire, sur la foi de Sozomène, que Dieu ait averti ce prince en songe de préférer Byzance. Les Grecs postérieurs à la fondation de Constantinople ont été passionnés pour la grandeur et l'éclat de cette ville, et ils ont pris plaisir à en relever la gloire par des miracles. C'est ainsi que Philostorge raconte que Constantin, traçant lui-même l'enceinte de la ville, comme ceux qui marchoient à sa suite trouvoient qu'il en reculoit trop les bornes, l'un d'eux lui dit: « Seigneur, jusqu'où prétendez-« vous aller? » et que Constantin répondit, « Jusqu'où ira « celui qui marche devant moi; » comme si un ange l'eût guidé dans cette opération. En écartant ces fables, il nous reste un motif de préférence en faveur de Byzance, savoir l'agrément et les commodités infinies d'une situation la plus belle peut-être qui soit au monde.

Cod. Theod. lib. XIII, *tit.* V, *l.* 7.

Philost. III, 9.

Cette ville occupe, comme tout le monde sait, l'entrée du canal par lequel le Pont-Euxin se décharge dans la Propontide. Ainsi elle est à portée de trois mers, et en état de recevoir également les marchandises de l'Asie et celles de l'Europe. Son port est admirable; le circuit

Procop. ædif. I, 5.

en est, selon Procope, de quarante stades, ou cinq mille pas. L'ouverture regarde l'orient, et il est pleinement à l'abri de tous les autres vents, en sorte que les vaisseaux y jouissent d'une parfaite tranquillité dès que le vent d'est ne souffle point. Procope ne met pas même la restriction que nous opposons ici; et, entrant dans une espèce d'enthousiasme, qui diminue un peu le poids de son témoignage, il assure que le bassin qui forme le port jouit d'un calme perpétuel, et n'éprouve jamais aucun trouble. L'agitation des flots, dit-il, semble respecter les bornes qui l'arrêtent à l'entrée, et s'abstenir, comme par respect pour la ville, de se communiquer au-delà. Quand même, ajoute-t-il, la mer seroit grosse au-dehors, et les vents irrités, dès que les vaisseaux ont touché l'entrée du port, ils avancent sans avoir besoin d'être gouvernés, et abordent sans précaution. Le bassin est port partout, partout les vaisseaux y sont à flot, et ils approchent tellement de la côte, que, pendant qu'ils ont la poupe à l'eau, leur proue pose sur la terre; comme si les deux élémens se disputoient la gloire de rendre service à la reine des cités.

En retranchant ce que l'imagination de l'écrivain a ajouté d'embellissemens à la chose, il résulte néanmoins de ses expressions que le port de Constantinople est excellent, et cela par le bienfait de la nature; et c'est principalement cet avantage si précieux qui a donné naissance au conte que l'on a débité dans l'antiquité au sujet des fondateurs de Byzance. On dit que, comme ils consultoient l'oracle d'Apollon sur le lieu où ils devoient s'établir, il leur fut répondu qu'ils allassent bâtir vis-à-vis d'une ville d'aveugles. C'étoient les Chalcédoniens qui étoient ainsi désignés, parce qu'étant venus les premiers dans ces contrées, et s'étant trouvés les maîtres de choisir, ils avoient pris le pire : car il n'y a nulle comparaison entre la situation de Chalcédoine en Asie et celle de Byzance en Europe.

Byzance fut toujours une ville considérable, et il en est souvent fait mention dans l'histoire grecque et dans l'histoire romaine. Nous avons raconté le siége qu'elle soutint contre Sévère, et Constantin lui-même l'avoit assiégée dans la guerre contre Licinius. Elle étoit donc une place importante, mais non pas du premier ordre; et il falloit qu'un grand prince, en en faisant l'objet de sa complaisance, la mît en état de jouir de tous les avantages qu'une heureuse situation pouvoit lui procurer.

Constantin en agrandit l'enceinte. L'ancienne Byzance ne remplissoit que la pointe du promontoire qui donne sur le canal, et qu'occupe actuellement le sérail du grand seigneur. Elle étoit donc toute sur le Pont-Euxin. Constantin en prolongea les murailles de quinze stades pour atteindre jusqu'à l'autre mer, fermant ainsi entièrement le col de l'isthme. Cette enceinte fut encore amplifiée par ses successeurs. On bâtit même dans la mer sur pilotis; et, par des accroissemens rapides, Constantinople devint bientôt ce qu'elle est actuellement, une des plus grandes villes de l'univers. *Zos. et Sozom.* II, 3.

En même temps que Constantin en élevoit les nouveaux murs, il bâtissoit les dedans. Il y construisit un magnifique palais pour lui, une place publique environnée de portiques, un cirque ou hippodrome pour les courses de chariots, des fontaines, et tous les édifices nécessaires pour l'embellissement et la commodité d'une capitale. Il bâtit même dans les différens quartiers de belles maisons particulières, dont il fit présent aux plus illustres personnages de sa cour, afin qu'ils vinssent s'y établir avec leurs familles. Il n'est point de voie qu'il n'employât pour attirer à sa ville chérie un grand nombre d'habitans. Il prodigua les priviléges, les largesses, les distributions journalières de blé, d'huile, de viande. On distribuoit par jour dans Constantinople quatre-vingt mille boisseaux de blé, qui y étoient amenés d'Alexandrie : car Constantin délégua la flotte *Socrat.* II, 13. *Tillem.*

d'Alexandrie pour l'approvisionnement de la nouvelle Rome, ne laissant à l'ancienne que celle d'Afrique. Il avoit tellement à cœur de peupler cette ville naissante, qu'il ne se contenta pas de grâces et de faveurs qui en fissent aimer le séjour; il y joignit les peines, et par une loi, assurément très-rigoureuse, il ordonna que les habitans de l'Asie proprement dite et du Pont ne pourroient transmettre leurs possessions en fonds de terre à leurs héritiers, s'ils n'avoient une maison dans Constantinople. Cet assujettissement eut lieu pendant cent ans; jusqu'à ce que, la ville jouissant d'une splendeur qui n'avoit plus besoin de pareils appuis, Théodose le jeune, par une constitution expresse, abrogea une si dure loi.

Cod. Theod. nov. tit. 12, p. 7.

Socrat. I, 16. Sozom. II, 3. Eus. de vit. Const. III, 48, 49, 54, et IV, 56, 59, 60.

Parmi les édifices qui devoient servir à décorer la nouvelle ville, la piété de Constantin n'avoit garde d'oublier ceux qui se rapportent au culte de la religion. Ce prince convertit les temples d'idoles qu'il trouva dans l'ancienne Byzance en églises du vrai Dieu; il amplifia l'église de [a] la Paix, ou de Sainte-Irène, qui subsistoit déjà, mais petite et mal ornée; et il bâtit à neuf celle des Apôtres avec une magnificence extraordinaire. Il l'environna de portiques, où il choisit sa sépulture, voulant, dit Eusèbe, participer encore après sa mort aux prières que l'on adresseroit aux saints prédicateurs de la foi évangélique, pour lesquels il avoit toujours eu une singulière vénération. Il éleva encore plusieurs autres édifices sacrés. Dans le plus beau salon de son palais, au milieu d'un plafond tout doré, il fit représenter en pierres précieuses la croix du Sauveur, qu'il regardoit comme sa protection et sa sauvegarde. La croix brilloit en plusieurs endroits de la ville. On y voyoit aux fontaines des images du bon Pasteur, Daniel dans

[a] *Irène* est un mot grec, εἰρήνη, qui signifie *la paix*. C'est aussi le nom d'une illustre martyre, qui souffrit la mort à Thessalonique pour J. C. dans la seconde année de la persécution de Dioclétien. Rien ne détermine ici clairement à l'un de ces sens plutôt qu'à l'autre.

la fosse aux lions. En un mot, le fondateur de Constantinople en fit une ville toute chrétienne. Si tous les habitans n'abjurèrent pas d'abord leurs vieilles superstitions, au moins le prince y abolit entièrement le culte idolâtrique. On n'y voyoit ni simulacres des faux dieux honorés dans des temples, ni autels ruisselans de sang, ni victimes consumées par le feu, ni aucune fête païenne. Jamais Constantinople ne fut souillée de ce rit impur, si ce n'est pendant le peu de temps que Julien régna.

Cette attention de Constantin à purger sa nouvelle ville de tout vestige d'idolâtrie fortifie beaucoup ce que nous avons dit, d'après Zosime, touchant le principal motif qui dégoûta de Rome ce prince religieux.

Il voulut même que les vains et frivoles objets de la superstition ancienne vinssent relever le triomphe du christianisme. Il transporta à Constantinople plusieurs statues de fausses divinités, mais dont il changeoit la forme aussi-bien que l'usage. Zosime, en zélé païen, déplore une Cybèle défigurée par l'ordre du prince, les images de César et de Pollux tirées de leur temple détruit, et employées à l'ornement de l'Hippodrome, aussi-bien que les trépieds de Delphes. Eusèbe parle d'Apollon Pythien, d'Apollon Sminthien, exposés dans Constantinople, non plus au culte, mais à la risée des peuples. C'est ce qui a donné lieu de dire que Constantin avoit dépouillé toutes les villes de l'empire pour orner celle qui étoit son ouvrage; et il est assez singulier que S. Jérôme, dans sa chronique, ait adopté cette expression.

Le dessein du prince étoit d'égaler en tout sa ville à l'ancienne Rome; et, pour cela, aux avantages qui ne regardent que le matériel il joignit les droits et les priviléges honorifiques. Il voulut que les habitans de Constantinople jouissent des mêmes exemptions et immunités que ceux de Rome : au lieu que Byzance, ville grecque, s'étoit jusqu'alors gouvernée par ses lois, il y

Tillem. Const. art. 67.

substitua le droit civil romain, par lequel il ordonna que fussent décidées toutes les affaires : la police générale de la ville, la magistrature, les tribunaux, tout fut réglé sur ce qui se pratiquoit à Rome; enfin Constantinople eut un sénat, que son auteur revêtit des mêmes titres et des mêmes honneurs que le sénat de Rome, mais qui n'atteignit pourtant jamais à la même splendeur. Dans la suite, lorsque le partage en empire d'Orient et en empire d'Occident fut bien établi, le consulat fut aussi partagé entre les deux villes impériales. Rome fournissoit un consul, et l'autre étoit tiré de Constantinople.

La grandeur de Constantinople, telle que je l'ai représentée dans la courte description que je viens d'en donner, fut l'ouvrage d'un grand nombre d'années et de plusieurs princes. Mais tout ce qui put en être exécuté dans le temps de sa fondation fut poussé avec une extrême diligence. Les fondemens de la muraille qui devoit fermer la ville du côté des terres avoient été posés en l'année 328, peut-être déjà fort avancée; et la ville fut dédiée solennellement le lundi 11 mai 330. Constantin, suivant la méthode des princes, vouloit jouir. Mais il ne put pas forcer les lois de la nature. Ses édifices trop hâtés manquoient de solidité; et l'église des Apôtres, vingt ans après sa construction, avoit déjà besoin d'être réparée.

Zos. l. II. Tillem. art. 64.

La cérémonie de la dédicace fut tout à la fois religieuse et civile. Eusèbe dit que Constantin, par les églises qu'il bâtissoit dans Constantinople, en même temps qu'il honoroit la mémoire des martyrs, consacroit sa ville au dieu des martyrs. C'est ce qui fut solennellement accompli dans la fête de la dédicace. Et les réjouissances publiques marchèrent à la suite. Le prince donna, à cette même occasion, des jeux de cirque, et fit distribuer des vivres au peuple. La mémoire de ce grand jour fut célébrée à perpétuité, et dans l'église par un

Eus. de vit. Const. III, 48.

Tillem. art. 67.

office, et dans la ville par des courses de chariots et par la cessation de toute procédure judiciaire.

Ce fut sans doute dans la solennité de la dédicace que Constantin changea l'ancien nom de *Byzance*, et lui donna le sien, l'appelant *la ville de Constantin*, Κωνςαντίνȣ πόλις, d'où nous avons fait *Constantinople.* Il voulut aussi qu'elle fût nommée *la nouvelle* ou *la seconde Rome*, et il en fit une loi expresse, qui fut gra- *Socrat.* 1, 16.
vée sur une colonne de pierre, que l'on dressa dans un des lieux les plus apparens de la ville, à côté de sa statue équestre.

J'ai tracé jusqu'ici la suite des agrandissemens de Constantin depuis le premier degré de son élévation jusqu'au faîte de la puissance où il parvint par ses vertus et par la protection divine. Ce prince ne fut pas seulement guerrier; il réunit en lui toutes les qualités qui convenoient à son rang sublime. Il fut sage législateur; il fut zélé pour la propagation du christianisme et pour la destruction de l'idolâtrie. C'est sous ces différens points de vue que je dois le peindre maintenant.

§. II.

Lois de Constantin contre les malversations des juges et des officiers; par rapport aux devoirs des juges; contre l'avidité des avocats; pour le maintien de l'ordre judiciaire et des lois; contre la rigueur des formules testamentaires. Lois sévères touchant la punition des crimes: contre les libelles diffamatoires; contre les délateurs; contre les concussions; pour interdire les traitemens trop rigoureux contre les débiteurs du fisc; pour diminuer et égaler les impositions; pour adoucir la rigueur des confiscations; pour ordonner que les prisonniers soient traités avec humanité. Tous les prisonniers mis en liberté à l'occasion d'une réjouissance publique. Loi contre les accusateurs téméraires

en matière de crime de lèse-majesté. Lois pour modérer les usures, et pour abolir une nature de contrats tendant à depouiller le débiteur; pour protéger les travaux de la campagne. Lois en faveur des mineurs, des veuves, des foibles. Attention d'humanité pour les esclaves. Loi pour prévenir les meurtres des enfans que leurs pères ne peuvent nourrir. Lois en faveur de la liberté. Loi pour maintenir la pureté des mœurs. Lois qui regardent les gens de guerre. Il affoiblit l'autorité de la charge de préfet du prétoire. Frontières dégarnies, si l'on en croit Zosime. Goût de Constantin pour les sciences et les arts. Lois en faveur de ceux qui les professent. Piété chrétienne de Constantin. Il fit gloire de la profession publique du christianisme. Il abolit le supplice de la croix. Il défend de marquer au front les criminels. Il bâtit une église magnifique sur le S. Sépulcre, que la piété d'Hélène sa mère avoit découvert. Invention de la croix. Eglises bâties par sainte Hélène à Bethléem et sur le mont des Oliviers. Charité et humilité de sainte Hélène. Sa mort. Elle fut princesse prudente et habile. Honneurs rendus à sa mémoire. Eglise construite par ordre de Constantin à Mambré. Respect de ce prince pour l'épiscopat. Protection accordée par lui à l'Eglise. Il comble les ecclésiastiques de priviléges et de faveurs. Loi pour ordonner la célébration du dimanche. Loi qui soustrait le célibat aux peines prononcées par l'ancien droit. Loi pour défendre les combats de gladiateurs. Ménagemens que Constantin garde, et qu'il pousse très-loin, par rapport aux superstitions qu'il trouva dominantes. Il entreprit néanmoins et avança beaucoup la ruine de l'idolâtrie. Destruction des temples d'Héliopolis, d'Aphaque, et d'Eges en Cilicie. Grand nombre d'idolâtres désabusés. Toise du Nil transportée du temple de Sérapis dans l'église chrétienne d'Alexandrie. Heureux et rapides accroisse-

mens du christianisme. Conversion des Ibériens. Lettre de Constantin à Sapor en faveur des chrétiens de la Perse. Hormisdas, frère aîné de Sapor, fugitif de sa patrie, retiré auprès de Constantin, et chrétien. Conduite personnelle de Constantin réglée par la piété. Pardon des injures. Aversion pour les louanges immodérées. Remontrance de Constantin à un courtisan avide. Il pécha par trop de bonté. Il doit être regardé comme un grand prince. Injustice des reproches que lui fait Julien l'Apostat. Hommages rendus à la grandeur de Constantin par les étrangers et les barbares. Rébellion de Calocérus promptement étouffée. Fête de la trentième année de Constantin. Il meurt comblé de gloire. Sa mémoire a toujours été en bénédiction. Ecrivains qui ont fleuri sous son règne. Constantin lui-même. Eusèbe de Césarée. Lactance. Les écrivains de l'Histoire Auguste. Euménius et Nazaire, orateurs. Optatien, panégyriste. Commodien et Juvencus. Aversion de Constantin pour les philosophes. Sopâtre mis à mort. Conclusion de tout l'ouvrage.

En entreprenant de faire connoître la sagesse de Constantin dans la législation, je ne prétends pas accumuler ici toutes les lois que ce prince a publiées pendant un règne de plus de trente ans, et dont plusieurs entrent dans des détails qui sont plus du ressort de la jurisprudence que de l'histoire. Je saisirai ce qu'il y a de plus général, et ce qui se rapporte aux grandes vues du gouvernement et du bien commun de la société.

L'amour de la justice et le zèle contre les oppresseurs des peuples sont les premières qualités d'un souverain qui connoît ses devoirs. Je ne sais si jamais aucun prince a exprimé ces sentimens d'une façon plus énergique que ne l'a fait Constantin dans une loi de l'an 325, adressée *Cod. Theod. lib. IX, tit. 1, leg. 4.*

à tous les sujets de l'empire. [1] « Si quelqu'un (dit-il), « de quelque rang ou condition qu'il soit, se croit en « état de prouver manifestement quelque injustice com« mise par qui que ce puisse être de ceux qui exercent « l'autorité en mon nom, juges, comtes, ministres ou « officiers de mon palais, qu'il se présente avec con« fiance, qu'il s'adresse directement à moi: j'écouterai « tout par moi-même, je prendrai moi-même connois« sance de tout; et si le fait est prouvé, je me ven« gerai de ceux qui m'auront trompé par de faux dehors « d'intégrité; et au contraire je récompenserai par des « largesses, j'éleverai en honneur celui qui aura dé« couvert et prouvé le crime. Ainsi puisse la Divinité « souveraine m'être toujours propice, et continuer de « me protéger, en maintenant pareillement la répu« blique dans un état florissant! »

Telle étoit donc l'intention du prince, attestée même avec serment, par rapport aux officiers du premier ordre, qui ne relevoient que de lui. Quant à ce qui regarde les ministres subalternes de la justice, qui souvent n'exercent pas de moindres vexations, et même avec moins de pudeur, Constantin charge d'abord leurs supérieurs de les réprimer; mais, en cas de négligence de la part des magistrats, il ouvre le recours à son autorité suprême. Les termes de la loi sont très-remarquables, et annoncent la plus grande sévérité. « Que les officiers « destinés à servir les tribunaux cessent d'exercer leurs

Cod. Theod. lib. 1, tit. 7, leg. 1.

[1] *Si quis est, cujuscumque loci, ordinis, dignitatis, qui se in quemcumque judicum, comitum, amicorum, vel palatinorum meorum, aliquid veraciter et manifestè probare posse confidit, quod non integrè atque justè gessisse videatur, intrepidus et securus accedat, interpellet me: ipse audiam omnia, ipse cognoscam; et si fuerit comprobatum, ipse me vindicabo.....de eo qui me usque ad hoc tempus simulatá integritate deceperit: illum autem qui hoc prodiderit et comprobaverit, et dignitatibus et rebus augebo. Ita mihi summa Divinitas semper propitia sit, et me incolumen præstet ut cupio, felicissimá et florente republicá!*

« rapines : qu'ils cessent dès ce moment, ou la mort sera « leur salaire. Qu'ils n'exigent rien des plaideurs pour « les audiences publiques ou particulières du magistrat. « L'accès auprès du juge doit être également libre au « riche et au pauvre. Que l'avidité de ceux qui délivrent « les actes se renferme dans les bornes d'un modique « salaire. S'il se commet quelque malversation en ces « différens genres, ceux qui se trouveront lésés s'adres- « seront en premier lieu au chef du tribunal. S'il néglige « d'y mettre ordre, nous permettons à tous de porter « leurs plaintes au commandant de la province, ou au « préfet du prétoire, afin qu'instruit nous-même du « crime par l'un ou par l'autre, nous ordonnions le « supplice du coupable. »

L'administration de la justice demande des soins, de la vigilance. Constantin le savoit, et rien n'est plus beau que les lois qu'il prescrit aux juges dans l'exercice de leur ministère. Il veut que le juge prête aux plaideurs une patience qui ne sache point se lasser; qu'il les écoute, qu'il leur donne tout le temps de s'expliquer; qu'il les interroge même pour tirer d'eux de plus amples éclaircissemens. Mais il ne requiert pas moins la célérité, qui étoit d'autant plus necessaire alors, que le droit romain marquoit pour l'instruction de chaque affaire un terme fatal au-delà duquel il n'étoit plus permis de produire, et le jugement se rendoit par forclusion. Si ce retardement étoit arrivé par le fait de la partie, elle ne pouvoit s'en prendre qu'à elle-même; mais si la faute venoit du juge, Constantin veut et ordonne que l'on prenne sur les biens de ce juge négligent de quoi dédommager la partie qui en a souffert.

Lib. II, *tit.* 18, *leg.* 1.

Tit. 6, *leg.* 2.

Il a été souvent fait mention dans cette histoire d'efforts tentés pour mettre un frein à l'avidité des avocats, qui même, dans la règle austère, ne devoient absolument rien recevoir de leurs cliens. Cette règle étoit de difficile exécution, et peut-être impraticable dans sa rigueur.

Aussi Constantin ne prétendit-il pas la faire revivre. Mais il tonne contre les conventions infâmes des avocats, qui, examinant, non le droit, mais les biens de ceux qui avoient besoin de leurs secours, les obligeoient de leur céder par acte ce qu'ils possédoient de meilleur, soit en fonds de terre, soit en bestiaux ou en esclaves. L'empereur déclare les avocats qui feront cet odieux trafic de leur talent indignes d'être admis dans le commerce des honnêtes gens, et il les exclut du barreau.

Tit. 10, *leg.* 1.

On voit par ces dispositions quelle étoit l'attention de Constantin à maintenir l'ordre judiciaire et l'observation des lois. Il respectoit ce double objet au point de ne pas souffrir que les rescrits mêmes des princes pussent y donner atteinte. C'est ce qu'il témoigne solennellement dans deux constitutions, par l'une desquelles il ordonne que ces sortes de rescrits, lorsqu'ils sont contraires aux lois, n'aient aucune force, de quelque manière qu'ils aient été obtenus, parce que les juges doivent plutôt se conformer aux lois publiques et générales; par l'autre il défend d'admettre les rescrits contre les choses jugées, et il veut que celui qui les a obtenus ne soit pas même écouté.

Lib. I, *tit.* I, *leg.* 1.

Lib. IV, *tit.* 16, *leg.* 1.

Pour simplifier les affaires et obvier aux chicanes, Constantin commença à dénouer les liens des formules de l'ancien droit, qui étoient toutes de rigueur, en sorte que l'erreur d'une syllabe rendoit un acte invalide. Ce prince dispensa les testateurs de cette nécessité gênante, et il ordonna que les volontés des mourans, même exprimées en langage ordinaire et commun, seroient exécutées. Les successeurs de Constantin entrèrent dans son esprit; et les formules furent abolies par l'autorité de Constance, et encore plus expressément par Théodose le jeune.

Euseb. de vit. Const. IV, 26.

Cod. Justin. lib. II, *tit.* 58.

Rigide vengeur du crime, Constantin renouvela l'ancien supplice des parricides, dont l'usage avoit été aboli par une loi de Pompée; et par rapport aux crimes de

Cod. Theod. lib. IX, *tit.* 15, *leg.* 1, *et tit.* 1, *leg.* 1.

rapt ou d'usurpation violente du bien d'autrui, il voulut que la peine ne pût en être éludée, ou même différée sous prétexte de la qualité de ceux qui s'en seroient rendus coupables. Il ordonna par une loi expresse que les sénateurs qui auroient commis de semblables forfaits dans la province fussent jugés et punis sur les lieux par les juges ordinaires, sans pouvoir profiter du privilége accordé à leur dignité, de n'être justiciables que du préfet de la ville de Rome.

Ses dispositions contre les libelles diffamatoires sont très-rigoureuses. Il ne se contente pas de déclarer que ces ouvrages de ténèbres ne pourront nuire à la réputation de ceux qu'ils attaquent; il veut qu'on les livre aux flammes, et que les auteurs, si on les découvre, soient forcés par les magistrats à prouver ce qu'ils ont avancé, sous peine, s'ils ne peuvent y réussir, d'être traités comme calomniateurs; et, supposé même qu'ils aient à alléguer des preuves suffisantes, il ne les exempte pas de la punition qui est due à leur malignité et à leur audace. *Tit.* 34, *leg.* 1-4.

J'ai déjà parlé des lois publiées par Constantin contre les délateurs. Les poursuites de ces hommes malfaisans avoient deux objets. Quelquefois ils accusoient les personnes; dans d'autres occasions ils dénonçoient des biens appartenant au fisc, et injustement possédés, à ce qu'ils prétendoient, par des particuliers. Ils coloroient leurs vexations du prétexte d'amour du bien public, ou de chaleur pour les intérêts du prince. Leur vrai motif étoit l'avidité du gain, et l'espoir d'une proie souvent sanglante. Le zèle de l'empereur contre ces odieux brigands égale celui du citoyen. Il qualifie les délateurs de monstres exécrables que l'on doit avoir en horreur, comme l'un des plus grands fléaux de la vie humaine. Il veut que, lorsqu'ils accusent, faute par eux de prouver leurs allégations, le juge leur fasse couper la langue, et les envoie au supplice. Pour ce qui est des affaires où il s'agiroit de *Lib.* x, *tit.* 10, *leg.* 1-3.

revendiquer au domaine du prince des possessions qui en auroient été distraites sans titre, il ordonne qu'elles soient poursuivies par les avocats du fisc, et que les délateurs ne soient pas écoutés, mais punis.

Tit. 15, *leg.* 1. Il paroît par ce dernier article que l'intention de Constantin étoit que les deniers du fisc ne fussent ni négligés par ceux qui devoient en prendre soin, ni exigés avec rigueur et injustice. Ailleurs il menace de châtiment les avocats du fisc, s'ils ne remplissent diligemment leurs fonctions; mais en même temps il leur défend étroitement de tourmenter les particuliers par des procès intentés sans cause légitime; et si le cas arrive, il invite les parties lésées à s'en plaindre, en leur promettant bonne justice de leurs oppresseurs. *Lib.* VIII, *tit.* 10, *leg.* 1.

Assurer aux citoyens la possession tranquille de leurs biens étoit pour lui un objet capital, auquel il sacrifioit ses propres intérêts. C'est dans cet esprit qu'à l'occasion des fêtes de sa dixième année il publia une constitution par laquelle il maintenoit les possesseurs de bonne foi en pleine et paisible jouissance de tout ce qu'ils pouvoient avoir acquis des dépendances du domaine, soit par donation des princes, soit à quelque autre titre; et quatre ans après il défendit de faire revivre les actions et prétentions même légitimes que le fisc auroit à exercer contre des particuliers, si l'on avoit une fois laissé passer le temps de les poursuivre; et, pour les abolir sans ressource, il ordonna que l'on en brûlât toutes les pièces. Il se faisoit un devoir si essentiel de protéger ses sujets contre les concussions, que l'on peut dire qu'il a même outré la sévérité contre les concussionnaires; car si quelqu'un de ses intendans étoit convaincu de ce crime, il le condamnoit par une loi expresse à la peine du feu, autorisant cette rigueur par une raison remarquable: « Ceux [1] qui nous appartiennent (dit-il) sont plus

Lib. IV, *tit.* 13, *leg.* 1.

Lib. X, *tit.* 1, *leg.* 3.

Tit. 4, *leg.* 1.

[1] *Gravior pœna constituenda est in hos qui nostri juris sunt, et nostra debent custodire mandata.*

« obligés que les autres à observer nos ordonnances, et « plus coupables lorsqu'ils y manquent. »

C'est dans la levée des tributs qu'il y a plus de facilités d'exercer les concussions. On voit par différentes lois que Constantin est très-attentif à empêcher que les financiers et leurs commis n'exigent des peuples plus qu'il n'est dû, et à punir les contrevenans. *Lib. XI, tit. 1, leg. 3, et tit. 7, leg. 1.*

L'insolence des juges, suivant qu'il s'exprime lui-même, avoit mis en usage des rigueurs tortionnaires, les emprisonnemens, les fouets, et autres peines corporelles, contre les débiteurs trop lents à payer les droits du prince. Constantin condamne et défend toutes ces violences. « Les prisons (dit-il) sont pour les criminels. « Si quelqu'un refuse opiniâtrément de contribuer aux « besoins de l'état, on peut le mettre à la garde d'un « soldat, ses biens répondront de ce qu'il doit : mais sa « personne sera exempte de tout mauvais traitement ; « et nous espérons que l'indulgence dont nous usons « sera un motif pour nos sujets de se porter d'autant « plus volontiers à nous aider à soutenir les charges « publiques. » *Tit. 7, leg. 3.*

Cette loi détruit une des calomnies de Zosime qui accuse Constantin d'avoir employé les plus dures et les plus criantes vexations, et même les tourmens, pour la levée d'un impôt fameux dans l'histoire, sous le nom de *chrysargyre*. C'étoit un droit qui se levoit de quatre ans en quatre ans sur tous ceux qui exerçoient le commerce. Zosime a encore suivi son penchant à décrier Constantin, lorsqu'il assure que ce prince fut l'inventeur de cet impôt, dont l'antiquité paroît remonter jusqu'au-delà du temps où régnoit Alexandre Sévère. Constantin avoit plus d'inclination à soulager les peuples qu'à les surcharger. Un grand nombre de ses lois respirent l'indulgence ; et je vais en ajouter quelques exemples à ceux que j'ai déjà rapportés. *Lamprid. Al. Sev. c. 32.*

Euseb. de vit. Const. 2, 5.

Ainsi, par un règlement fait à perpétuité, il diminua d'un quart les impositions sur les terres; et comme cette espèce de taille réelle se levoit d'après un cadastre dans lequel plusieurs se plaignoient d'être traités avec injustice, il ordonna en faveur des complaignans un nouvel arpentage qui ramenât toutes choses à l'égalité.

Cod. Theod. lib. IX, *tit.* 42, *leg.* 1.

Il modéra l'effet des confiscations prononcées contre les criminels. Nous avons dans le code Théodosien une loi de ce prince qui déclare non sujettes à la confiscation les possessions particulières des femmes de ceux qui ont été condamnés pour crime, et même les donations qu'ils leur ont faites avant que d'être accusés. Il étend la même faveur à leurs enfans émancipés; et s'ils les ont encore en leur puissance, l'empereur veut qu'on l'instruise du nombre et des prétentions de ces enfans malheureux, sans doute afin de pouvoir procurer quelque adoucissement à la calamité où les réduit le crime de leurs pères.

Lib. IX, *tit.* 3, *leg.* 1.

L'humanité de Constantin se manifeste encore dans une loi qui regarde les prisonniers détenus pour raison de quelque crime dont on les accuse. Il veut que l'on hâte l'instruction de leur procès, parce que la mort dans les prisons est cruelle pour un innocent, et trop douce pour un coupable. Pendant que l'on instruit leur affaire, il défend de les enfermer dans des cachots où ils soient privés de la vue du soleil et de la jouissance de la lumière. Il défend pareillement qu'on leur fasse porter des chaînes qui les serrent, qui les tourmentent, qui entrent dans les chairs. Une chaîne lâche suffit pour s'assurer de la personne du prisonnier; et elle n'est pas un supplice. Enfin, la même loi ordonne des peines contre les geôliers qui traiteront avec cruauté les prisonniers commis à leur garde.

Tit. 38, *leg.* 1.

Les sentimens de commisération vainquirent même dans Constantin, à l'occasion d'une réjouissance publi-

que, l'attention à maintenir la sévérité des lois. Crispus son * fils, et Hélène sa mère, se disposant à venir à Rome, on leur préparoit une fête; et, pour en augmenter la joie, l'empereur ordonna que l'on mît en liberté tous les prisonniers, à l'exception seulement des meurtriers, des empoisonneurs et des adultères.

Il n'excepte point de la grâce, comme l'on voit, les criminels de lèse-majesté. Ce genre d'accusation, qui avoit donné lieu sous les premiers empereurs à tant d'injustices et de cruautés, ne paroissoit pas à Constantin un objet privilégié, pour lequel nulle rigueur ne fût excessive. Son intention étoit sans doute, et devoit être que ce crime fût puni lorsqu'il étoit prouvé. Mais il eut assez de confiance et de noblesse de sentimens pour en rendre la poursuite difficile et périlleuse à ceux qui l'entreprendroient. Comme en cette matière les accusés étoient soumis à la question, de quelque condition et dignité qu'ils fussent, Constantin, par une nouvelle loi, y soumet les accusateurs eux-mêmes, s'ils n'apportent pas des preuves suffisantes; et, pour ce qui est des esclaves et des affranchis qui se rendroient dénonciateurs contre leurs maîtres ou leurs patrons, il veut que, sans les écouter, on les envoie au supplice. *Tit. 5, leg. 1.*

La condition des débiteurs étoit très-dure selon les lois romaines, ainsi qu'on a pu le voir en plus d'un endroit de l'histoire de la république; et les riches qui prêtoient ne se contentoient pas même des avantages qui leur étoient accordés par la loi; ils exigeoient des usures criantes; et d'ailleurs ils avoient mis en usage une sorte de contrat par lequel l'emprunteur engageoit ses biens-fonds, ou en tout ou en partie, pour sûreté de l'argent qu'il recevoit, sous cette clause ri- *Lib. II, tit. 33, leg. 1; et lib. III, tit. 2, leg. 1.*

* Par rapport à l'événement qui donna lieu à la fête publique dont il est parlé dans la loi, je suis l'interprétation de Jacques Godefroi, qui souffre quelque difficulté, mais qui paroît être tout ce qu'on peut dire de plus vraisemblable.

goureuse que, faute par lui de payer au terme préfix, les biens engagés passoient au pouvoir du créancier. Constantin mit ordre à ce double abus, autant que les circonstances le permettoient. Il ne crut pas sans doute possible d'interdire absolument l'usure autorisée de tout temps par les lois de l'état; mais il rappela et rétablit l'ancien taux, qui fixoit les intérêts de l'argent prêté à douze pour cent. Quant à ce qui regarde les engagemens des biens-fonds pour sûreté de la dette, il abolit entièrement les contrats iniques qui tendoient à faire passer tous les fonds en un petit nombre de mains; et il ordonna que, malgré l'expiration du terme fatal, le débiteur seroit toujours en droit de revendiquer son gage en représentant la somme qu'il avoit reçue.

Cette nature de règlemens, en soulageant les particuliers, faisoit aussi l'avantage de l'état, qui ne peut manquer de souffrir de la répartition trop inégale des biens entre les citoyens. Il est de l'intérêt public que les petits ne soient pas entièrement dépouillés. C'est sur eux que roulent tous les travaux les plus nécessaires à la société; et ils ne peuvent pas y suffire s'ils sont réduits à la misère. Sous ce point de vue, nuls citoyens ne méritent mieux d'être ménagés que ceux qui s'occupent de la culture des terres. Aussi Constantin témoigne-t-il dans différentes lois une grande attention à empêcher l'interruption de leurs travaux. Il défend de saisir, même pour deniers impériaux, les bœufs du labourage et les esclaves de charrue. Il défend pareillement à ceux qui voyageoient par autorité publique de prendre ces mêmes bœufs pour le service de leurs voitures, et il veut qu'ils y emploient uniquement ceux des messageries. Enfin, si l'on impose des corvées aux habitans de la campagne, il excepte les temps des semailles et de la récolte, pendant lesquels il entend que l'on respecte des occupations si importantes au genre humain.

Lib. II, *tit.* 30, *leg.* I *et* VIII, 5, I; *et* XI, 16, 4.

Tous ceux dont les personnes ou les causes sont favorables suivant les principes de l'équité naturelle éprouvent les attentions bienfaisantes de Constantin dans les lois dont il est auteur. Ainsi, par un nouveau règlement il augmente les ressources et les moyens de défense des mineurs contre les fraudes de leurs tuteurs. Par une autre loi il ordonne que les pupilles, les veuves, les infirmes, s'ils ont des procès, ne puissent être obligés de venir plaider devant le prince, mais qu'ils soient jugés sur les lieux; et au contraire il leur accorde le droit de porter leurs causes au pied du trône, s'ils craignent la puissance de leurs parties adverses dans la province où ils habitent. Lorsqu'il s'agit de nouvelles impositions, il veut que la répartition en soit faite dans chaque ville, non par les premiers citoyens, mais par le magistrat de la province, de peur que le crédit des riches ne fasse tomber sur les foibles la plus grande partie du fardeau.

Cod. Theod. II, 16, 1, *et Cod. Just.* V, 37, 22.

Cod. Theod. I, 10, 2.

XI, 16, 3.

Il n'est pas jusqu'aux esclaves que ne juge digne de ses soins la bonté de Constantin. Dans les partages des terres, que suivoit nécessairement le partage des esclaves, il défend de séparer les maris de leurs femmes, les pères et mères de leurs enfans : et si l'on a manqué à cette attention d'humanité, il charge l'officier public de remédier à ce désordre, et de réunir par l'habitation ce que des liens sacrés ont uni par le droit de la nature.

II, 25, 1.

Une loi très-importante, parce qu'elle regarde un objet infiniment touchant, est celle par laquelle il assure la vie aux enfans qui naissent de parens pauvres, et épargne un crime à leurs pères. On sait que les lois romaines donnoient aux pères le droit de vie et de mort sur leurs enfans; et souvent ce droit étoit impitoyablement exercé sur des enfans qui venoient de naître; et leurs pères, hors d'état de les nourrir, avoient la barbarie de les tuer. Constantin, pour prévenir ces parricides,

XI, 27, 1.

pour conserver des citoyens à l'état, ordonne au préfet du prétoire, dès qu'on lui aura présenté un enfant que son père ne peut point nourrir, de hâter le secours, parce que les besoins des premiers momens qui suivent la naissance ne souffrent point de délai; de lui fournir sur-le-champ les alimens et tout ce qui lui est nécessaire : et il affecte à cette dépense, que la charité et la politique recommandent également, et le trésor impérial, et son domaine particulier.

v, 6, 1. Constantin signale aussi, dans diverses lois, son zèle à protéger la liberté des citoyens. Non-seulement il rétablit dans la jouissance d'un droit si précieux ceux qui l'avoient perdu sous la tyrannie de Maxence (on pourroit croire que son intérêt propre avoit autant de part à cette disposition que l'équité); mais, dans des iv, 8, 1 *et* 2. lois postérieures, il procure toutes les facilités imaginables à tous ceux qui sont réduits injustement en servitude, pour revendiquer la liberté qui leur appartenoit par le droit de la naissance. Il ne veut pas que *Cod. Just.* vii, 22. dans les causes de cette nature on puisse opposer la prescription même de soixante ans.

Ce prince, qui respectoit et pratiquoit les règles de la chasteté dans sa conduite personnelle, ne pouvoit manquer de manifester, dans les lois qu'il a portées, son zèle pour cette vertu, et d'employer son autorité pour empêcher les désordres contraires. Nous avons déjà observé qu'en accordant grâce, l'an de Jésus-Christ 322, à tous les criminels, il excepte les adultères, qu'il met de niveau dans sa loi avec les meurtriers et les em-*Cod. Theod.* ix, 24, 1. poisonneurs. Il augmenta la peine du crime de rapt, et il ne se contenta pas de soumettre le ravisseur au supplice le plus rigoureux. Il y condamna pareillement la personne enlevée, si elle avoit donné son consentement; et supposé que ce consentement ne fût pas prouvé, se persuadant néanmoins difficilement qu'elle puisse être absolument innocente, il la prive de la

succession de ses père et mère. Il étend la sévérité jusque sur les confidentes, sur les esclaves qui auront favorisé l'enlèvement; sur les parens même qui seroient négligens à en poursuivre la vengeance. Seulement il diversifie les peines, selon le degré de la faute et la qualité des personnes. Il renouvela et aggrava l'ancienne et salutaire rigueur de l'arrêt du sénat rendu, sous l'empereur Claude, contre les femmes qui s'abandonnoient à des esclaves. Il établit la peine du [a] bannissement perpétuel et de la confiscation des biens contre le tuteur qui auroit corrompu une pupille confiée à ses soins. Il défendit qu'aucun homme marié osât entretenir une concubine. Il entreprit d'abolir le crime contre nature, souvent toléré par les plus sages de ses prédécesseurs; et s'il ne put réussir à en effacer tout vestige, au moins il en réprima la licence par l'atrocité du supplice. Sa vigilance se porta à tout ce qui peut intéresser la pudeur. Il ordonna que dans les prisons les différens sexes fussent séparés par la différence des logemens et des quartiers. Il défendit que les femmes, pour causes de dettes, même publiques, pussent être tirées de leurs maisons, qui sont comme un sanctuaire où la modestie de leur sexe leur apprend à se renfermer; et il décerna la peine de mort contre les juges qui ordonneroient et feroient exécuter une pareille violence.

IV, 9, 1.

IX, 8, 1.

Cod. Just. V, XXV, 26.

Tillem. Const. art. 56.

Cod. Theod. IX, 3, 3.

I, 10, 1.

Dans toutes ces différentes lois, si pleines de sagesse, d'équité, de zèle pour la justice et pour la pureté des mœurs, il est aisé de sentir une impression de l'esprit

[a] Je n'ai pas voulu me servir du mot *déportation*, qui est le terme propre, mais moins connu que celui de *bannissement perpétuel*. Il y a pourtant de la différence entre ces deux peines. Par la *déportation* le criminel étoit renfermé dans une île; et le *bannissement* laisse celui qui y est condamné en liberté d'aller où veut hors le pays d'où il est banni: Mais ces mêmes peines se ressemblent en ce point essentiel, qu'elles sont les plus rigoureuses de leur genre, et qu'elles emportent l'une et l'autre confiscation des biens et privation de tous les droits de citoyen.

du christianisme, dont Constantin faisoit profession lorsqu'il les porta. D'autres lois du même prince ont un rapport plus direct et plus immédiat à la religion; et je dois en rendre compte au lecteur, après néanmoins que j'aurai dit un mot de celles qui regardent les gens de guerre et les gens de lettres.

On sait combien l'affection des troupes étoit nécessaire aux empereurs romains, dont le pouvoir tout militaire se soutenoit plus par les armes que par les lois. Il est remarquable que dans ce grand nombre de guerres civiles que Constantin eut à soutenir ou à entreprendre, il ne se soit élevé dans ses armées aucune sédition, aucune révolte, excepté celle qu'excita Maximien Hercule son beau-père en son absence, et qui fut calmée dès qu'il reparut. Il fut redevable de la tranquillité dont il jouit à cet égard, premièrement à ses grandes qualités, qui lui attirèrent l'estime et l'admiration des officiers et des soldats, et de plus à la conduite qu'il tint par rapport à eux, mêlée d'indulgence et de fermeté. On voit par
VII, 20, 2-5. plusieurs lois du code Théodosien qu'il fut très-attentif à conserver et même à étendre les priviléges des vétérans, à leur assurer des établissemens, à leur accorder bien des grâces et des immunités, soit qu'ils s'adonnassent à l'agriculture ou au commerce. Mais on n'y voit aucune trace de basse complaisance, ni de flatterie, telle que l'avoient pratiquée quelques-uns de ses prédécesseurs, qui, se rendant odieux aux peuples par un gouvernement tyrannique, mettoient toute leur ressource dans les gens de guerre.

Les fils des vétérans jouissoient des mêmes priviléges que leurs pères, mais pourvu qu'ils fissent la même profession. Souvent ils auroient bien voulu, en s'épargnant les fatigues militaires, retenir les prérogatives de
VII, 22, 1, cet état. Constantin veille, dans plusieurs lois, à empêcher
2, 4, 5. un abus qui, en augmentant le nombre des privilégiés, alloit à la foule des peuples. Il veut que les fils de vété-

rans, qui, parvenus à l'âge de seize ans, n'auront pas embrassé le parti des armes, soient compris dans les rôles des contribuables, et qu'ils partagent les fardeaux publics avec leurs concitoyens.

Ce prince, dans une autre loi, prive les officiers de guerre d'un avantage qu'ils se procuroient contre les règlemens, et qui tournoit à la charge des provinces. Au lieu de recevoir leurs étapes en nature, ils les demandoient en argent; d'où il résultoit un double inconvénient. Il falloit imposer une taxe pécuniaire sur les peuples; et d'ailleurs les provisions, restant dans les magasins, s'y gâtoient, et, pour les renouveler, on exigeoit une seconde fois ce qui avoit déjà été fourni. Constantin défend absolument de payer aux officiers les étapes en argent; et ce qu'ils auront laissé dans les magasins, il l'adjuge au profit du fisc. VII, 4, 1.

On peut juger de la sévérité avec laquelle ce prince maintenoit la disciplice militaire dans ses armées par une loi concernant les congés donnés aux soldats qui gardoient les frontières de l'empire. Cette loi condamne à la mort l'officier qui aura accordé le congé, si dans le temps il s'est fait quelque mouvement de la part des barbares; ou au bannissement perpétuel, dans le cas même que la tranquillité de la frontière n'aura été troublée par aucune incursion. VII, 12, 1.

Il fit plusieurs changemens dans la milice, dont je n'entreprendrai point de donner ici le détail, parce qu'ils sont liés avec l'histoire des temps postérieurs, qui n'est pas de mon plan. Mais je ne puis me dispenser d'observer l'attention qu'il eut d'affoiblir l'autorité de la charge de préfet du prétoire, qui avoit été si souvent funeste aux empereurs.

Les préfets du prétoire étoient, comme je l'ai fait reremarquer en d'autres occasions, les lieutenans du souverain, dans le civil comme dans le militaire; et se trouvant si près du trône, c'étoit pour eux et une amorce

séduisante, et une très-grande facilité pour passer du second rang au premier, auquel ils touchoient dejà. Constantin employa deux moyens pour diminuer le crédit de ces officiers redoutables. Il en augmenta le nombre, et il resserra l'étendue de leur pouvoir.

Zos. l. II.

Le préfet du prétoire, dans l'origine, étoit unique. Dans la suite, l'usage s'étoit introduit d'en créer deux assez communément; et nous avons vu Commode en établir trois. Mais c'étoit une singularité qui ne tira pas à conséquence. Constantin en porta le nombre à quatre; et au lieu qu'anciennement ces officiers, lors même qu'ils étoient plusieurs, exerçoient l'autorité de leur charge en commun et par indivis sur tout l'empire, il leur assigna quatre départemens ou diocèses différens: les Gaules, sous lesquelles étoient comprises l'Espagne et la Grande-Bretagne; l'Italie avec l'Afrique et les îles intermédiaires; l'Illyrie, prise dans toute son étendue, que nous avons plus d'une fois marquée; et enfin l'Orient, qui embrassoit l'Asie mineure, la Syrie, et l'Egypte. Cet arrangement étoit une nouveauté: mais en l'établissant Constantin avoit néanmoins l'avantage de pouvoir s'autoriser de ce qui s'étoit pratiqué avant lui. Sous Dioclétien, l'empire avoit été gouverné par quatre princes, qui avoient chacun leur préfet du prétoire: et nous voyons dès le temps de Valérien un Carus préfet de l'Illyrie et des Gaules, et par conséquent attaché à un département particulier.

Treb. Tr. Tyr. 18.

Constantin démembra encore d'une autre façon une charge qui lui étoit justement suspecte, et il la priva du pouvoir sur les troupes, ne lui laissant que le soin général de la justice et des finances. Par ce changement il la dénatura. Elle étoit toute militaire dans son établissement, et il la rendit purement civile. Pour la remplacer dans le commandement des armes, il créa les maîtres de la milice, qui n'avoient aucune autorité dans le civil. Ainsi la plénitude de la puissance ne se trouva

plus réunie que dans la personne du souverain, et il n'y eut plus d'officiers qui le représentât complètement. Zosime blâme aigrement cette réforme, comme contraire au bien du service dans le maintien de la discipline et dans les opérations de la guerre. Mais les exemples de tant de révoltes, de tant d'empereurs détrônés, paroissent justifier suffisamment les précautions que Constantin se crut obligé de prendre.

Le même écrivain lui reproche d'avoir retiré les troupes des châteaux qui gardoient les frontières, pour les loger dans les villes qui n'en avoient nul besoin, et d'avoir par cette mauvaise politique ouvert l'entrée de l'empire aux barbares. Si le fait étoit avéré, il seroit peut être difficile d'y trouver une excuse légitime. Mais Zosime montre une haine si envenimée contre un prince à qui il ne peut pardonner la destruction de l'idolâtrie, qu'il mérite peu d'être cru dans le mal qu'il dit de lui.

Constantin, ainsi que tous les grands princes de tous *Vict. epit.*
les âges et de tous les pays, aima et favorisa les lettres. Il les cultivoit lui-même, et il s'occupoit volontiers, dit un auteur du temps, à lire, à écrire, à méditer. Eusèbe *Eus. de vit.*
nous a conservé plusieurs monumens de l'esprit et du *Const.*
savoir de ce prince, lettres, ordonnances, discours, qui tous roulent sur la religion ou sur des matières qui s'y rapportent. Constantin dressoit lui-même, suivant le IV, 55.
témoignage de cet historien, ses édits et ses lettres les plus importantes. Il composoit lui-même ses harangues. Il les écrivoit en latin, dont l'usage lui étoit plus famil- 32.
lier; et des interprètes les traduisoient en grec. Connoissant par sa propre expérience quels avantages un prince retire des belles connoissances, il eut grand soin d'en orner l'esprit de ses enfans. Il leur donna une édu- *Tillem.*
cation digne de leur naissance et du rang sublime auquel *Const. art.*
ils étoient destinés. Il leur choisit les maîtres les plus *85.*
excellens dans tous les genres, et il étoit lui-même leur premier maître. Il les instruisit dans la piété chrétienne,

dans la science du gouvernement, dans tous les exercices militaires. Il prit soin de leur apprendre à goûter de bonne heure le plaisir de faire du bien, en employant leurs tendres mains, dès qu'ils surent écrire, à signer les brevets de récompenses et de gratifications. Il voulut que ce riche fonds fût relevé et assaisonné en eux par l'étude des lettres et de l'éloquence. Nous ne connoissons que deux des maîtres auxquels il confia l'instruction de leur enfance, et ce sont des noms qui font grand honneur au discernement de Constantin. Lactance, le plus bel esprit de son siècle, fut précepteur de Crispus César; et Æmilius Arborius, célèbre professeur de rhétorique à Toulouse, fut mandé à Constantinople pour donner des leçons [a] à l'un des trois princes enfans de Fausta.

Nazar. paneg. Const. Aug.

Euseb. chron.

Auson. prof. 16.

Tout ce détail sur le goût personnel de Constantin pour les sciences et pour les beaux-arts nous fait comprendre combien il se porta volontiers à les favoriser et les protéger comme législateur. Il prodigua les immunités et les priviléges aux médecins et aux professeurs de grammaire et des autres parties de la littérature. Par différentes lois il les exempte, eux et leurs biens, de toute charge publique dans les villes où ils habitent, et il leur permet néanmoins d'en posséder les honneurs. Il les dispense du service militaire, et de la nécessité de loger dans les passages des troupes: et il étend toutes ces exemptions à leurs femmes et à leurs enfans. Il défend qu'on les vexe par des chicanes odieuses; et si quelqu'un leur fait un mauvais procès ou les maltraite en quelque façon que ce puisse être, il veut que l'injuste agresseur soit condamné à une amende de cent mille sesterces, dont il rend responsables les magistrats eux-mêmes, s'ils négligent de l'imposer et de la faire payer. Telle est

Cod. Theod. XIII, 3, 1-3.

[a] Ausone ne désigne que par le nom vague de *César* celui des trois princes qu'Arborius instruisit dans l'éloquence. C'est ce qui m'a obligé d'employer aussi une expression indéterminée.

la protection qu'il croit devoir [1] aux gens de lettres, afin qu'ils puissent librement vaquer à leurs études, et communiquer aux autres les connoissances qu'ils ont acquises.

L'architecture est par elle-même un art tout à-fait digne de l'estime et des bienfaits du souverain. Mais la construction de plusieurs basiliques sacrées, et surtout la fondation de Constantinople, rendoit les architectes singulièrement précieux à Constantin. C'est sans doute sur ce motif qu'est fondée une de ses lois par laquelle il invite les jeunes gens qui ont du génie et des lettres à étudier l'architecture, et les habiles dans cet art à l'enseigner publiquement; accordant aux uns l'immunité de toutes charges personnelles, pour eux et pour leurs parens, et assignant aux autres un salaire convenable. XIII, 4, 1.

Il nous reste maintenant à parler de la piété chrétienne de Constantin, dont nous avons déjà mis en œuvre plusieurs traits, à mesure que l'occasion s'en est présentée. Mais c'est un objet assez important pour mériter un article séparé et étendu.

J'observerai d'abord qu'il ne fut point de ceux qui rougissent de Jésus-Christ et de sa croix. Au contraire, il en faisoit toute sa gloire, et il professa hautement la foi qu'il avoit dans le cœur. Il l'annonçoit et par ses discours, et par ses actions, et par des monumens publics et multipliés. Il s'étoit fait représenter à l'entrée de son palais, ayant la croix au-dessus de sa tête, et à ses pieds le dragon infernal percé de coups et précipité dans les abîmes; et en général, de quelque manière que l'on exprimât sa ressemblance, soit en statue ou sur la toile, en grand ou en petit, il voulut qu'on lui donnât l'attitude d'un homme qui prie, les yeux élevés au ciel, et les mains étendues. Il nous reste encore des médailles de Constantin qui autorisent sur ce point le témoignage de l'histoire.

Eus. de vit. Const. III, 2 *et* 3; *et* IV, 15; *et Sozom.* I, 8.

Tillem. Const. art. 86.

[1] *Quò faciliùs liberalibus studiis et memoratis artibus multos instituant.*

Aurel. Vict. et Sozom.

Le respect de ce prince pour la croix du Sauveur le porta à abolir ce genre de supplice, qui de tout temps étoit usité chez les Romains et chez les Grecs, particulièrement contre les esclaves. Il ne voulut pas que l'instrument de notre salut fût déshonoré par un usage non-seulement profane, mais capable d'en inspirer de l'horreur. Il trouvoit indécent et irréligieux de se servir de la croix pour la punition des plus vils criminels, pendant qu'il l'érigeoit lui-même en trophée, et qu'il en faisoit le plus bel ornement de son diadème et de ses drapeaux militaires. Le texte de cette loi, si digne de la piété du premier empereur chrétien, ne nous a point été conservé. Mais elle est attestée par un écrivain païen, et la pratique de tous les princes et de tous les peuples qui font profession du christianisme y est conforme. Par une conséquence du même sentiment religieux, Constantin interdit aussi l'usage de briser les jambes des criminels, sorte de supplice qui étoit assez souvent un accompagnement de celui de la croix, comme il paroît par l'exemple des deux voleurs crucifiés avec Jésus-Christ.

Cod. Theod. IX, 40, 2.

Il regarda comme un devoir de religion pour lui l'attachement à [1] faire respecter dans le visage humain ce rayon de beauté divine que la main du Créateur y a imprimé. On marquoit sur le front avec un fer chaud ceux qui étoient condamnés aux mines ou à être enfermés avec les gladiateurs, afin que, s'ils vouloient s'enfuir, ils portassent partout la preuve écrite de leur état, et fussent partout reconnus. Constantin abolit cette coutume par une loi que nous avons, et il allègue lui-même la raison que j'ai énoncée. Mais il y ajoutoit sans doute dans son esprit un autre motif, qui n'eût pas également frappé ses sujets, païens pour la plupart. Il ne vouloit point que l'on soumît à l'ignominie une partie du corps

[1] *Quò facies, quæ ad similitudinem pulchritudinis cœlestis est figurata, minimè maculetur.*

sur laquelle les chrétiens ont toujours été dans l'usage de recevoir et d'imprimer eux-mêmes le sceau de la croix.

J'ai raconté avec quel éclat Constantin fit paroître sa vénération pour la croix dès qu'il en eut vu le symbole au ciel, et qu'en conséquence il se fut converti à la foi chrétienne. Mais, quand ce gage sacré de la rédemption du genre humain eût été découvert en nature par la piété d'Hélène, mère de l'empereur, ce fut alors qu'il déploya toute sa magnificence pour honorer les mystères de l'humiliation du Sauveur.

Euseb. de vit. Const. III, 25-43. *Socrat.* I, 17. *Sozom.* II, 1, 2. *Theodor.* I, 16-18.

Il avoit pris la résolution d'élever un temple à Jésus-Christ sur le Calvaire; et Hélène, pour seconder ce pieux dessein, se transporta à Jérusalem, et entreprit de découvrir le lieu du crucifiement, la croix sur laquelle Jésus-Christ avoit souffert la mort, et la caverne de son sépulcre. Cette recherche n'étoit pas aisée, parce qu'Adrien, près de deux cents ans auparavant, avoit, comme je l'ai rapporté, pris plaisir à cacher et à profaner les lieux consacrés par les derniers mystères de Jésus-Christ. Il avoit exhaussé par de grands amas de terre l'endroit de la caverne, qui n'étoit pas loin de celui du crucifiement; et ayant ainsi formé une plate-forme, qu'il pava de pierres, il y avoit bâti un temple de Vénus, et placé une statue de Jupiter au-dessus du sépulcre. Il fallut donc commencer par renverser tout cet édifice d'impiété, détruire le massif de pierres qui y avoit servi de fondement, et creuser bien avant jusqu'à ce que l'on trouvât l'ancien sol. Après que l'on eut emporté une grande quantité de terres, qui furent jetées au loin, comme souillées et impures, aussi-bien que les matériaux et les décombres du bâtiment, enfin on découvrit la grotte sacrée dans laquelle avoit reposé le corps du Seigneur, et d'où il étoit sorti triomphant; et, en poussant la fouille un peu plus avant, on aperçut trois croix. Tout

le monde sait (car [a] nul événement n'est plus célèbre parmi les chrétiens) par quels miracles Dieu distingua la croix de son fils de celle des deux voleurs crucifiés avec lui. La guérison d'une femme mourante, la résurrection d'un mort, opérées par l'attouchement de l'une des trois croix, et refusées aux deux autres, manifestèrent quelle étoit celle sur laquelle s'étoit accompli le salut du genre humain. La pieuse impératrice, qui avoit présidé à tout le travil, fut transportée de joie lorsqu'elle se vit en possession d'un trésor qu'elle préféroit à toutes les richesses de l'empire. Elle fit couper la croix sacrée en deux parties, dont elle laissa la plus grande à Macaire, évêque de Jérusalem, après l'avoir enfermée dans une châsse d'argent, et elle envoya l'autre à son fils, comme un présent d'un prix inestimable. L'empereur en jugea ainsi, et il voulut faire de ce gage si cher à sa piété la sauvegarde de sa ville impériale et de son palais. Il commença peu après à bâtir Constantinople; et lorsque les édifices furent en état, le bois sacré ayant été scié par son ordre en deux portions, il déposa la plus considérable dans son trésor, où elle fut conservée religieusement par ses successeurs; et il enferma l'autre dans sa statue, qui occupoit le milieu de la grande place de la nouvelle ville. Il fit un usage semblable des clous teints du sang adorable de Jésus-Christ, qui avoient été trouvés avec la croix, et qu'Hélène lui avoit transmis. Il les inséra partie dans son casque, partie dans la bride de son cheval de guerre, afin qu'ils lui servissent de défense et de protection dans les hasards des combats.

Paulin. ep. ad Sev.

Duguet, explic. de la Pass. tom. x, ch. 16, art. 2.

[a] Eusèbe ne fait point une mention expresse de l'invention de la croix; et son silence a donné lieu à des esprits hardis de révoquer en doute la vérité du fait. Mais les témoignages positifs et infiniment respectables qui nous en assurent sont trop forts pour céder à un argument négatif, auquel on donne plus d'étendue qu'il n'en a réellement. On peut voir ce qu'ont répondu à cette objection M. de Tillemont, *hist. eccl. t.* VII, *not.* 2, *sur sainte Hélène*, et surtout M. Duguet, *explic. de la Pass. t.* x, *ch.* 14, *art.* 2.

Aussitôt que le saint Sépulcre eût été découvert, Constantin se mit en devoir d'accomplir ce qu'il avoit projeté, et il donna ses ordres pour la construction d'une basilique digne, s'il étoit possible, de la sainteté des lieux et de sa magnificence. Il écrivit aux grands officiers de la province pour leur commander d'assembler les matériaux les plus précieux, et des ouvriers pour les mettre en œuvre. Il donna l'intendance de tout l'ouvrage à Macaire, évêque de Jérusalem, et nous avons la lettre qu'il lui adressa à ce sujet.

Cette lettre est remplie de l'esprit de religion et de foi. L'empereur y témoigne d'abord son admiration sur l'économie de la divine Providence qui avoit tenu cachés et ensevelis sous terre pendant près deux siècles les monumens sacrés des souffrances et de la résurrection du Sauveur, et qui les mettoit en évidence et en gloire dans le temps que le règne du démon se détruisoit. En effet, si ces sacrés monumens avoient été vus et à portée de la main des hommes durant les persécutions violentes que l'Eglise a souffertes, il n'est pas douteux que la fureur des ennemis du christianisme les auroit anéantis, comme elle s'efforça d'abolir les livres saints. Mais ils avoient été mis en sûreté précisément par les soins que l'impiété avoit pris pour en effacer absolument le souvenir et la connoissance; et ils reparoissoient au moment où la dévotion des fidèles, appuyée de la puissance séculière, pouvoit les vénérer avec une entière liberté. Constantin continue, et il marque le fruit que l'on doit tirer de ce bienfait du ciel. « Mon premier et « mon unique vœu (dit-il) a toujours été que, de même « que la preuve de la vérité se manifeste de jour en jour « par de nouvelles merveilles, ainsi nos âmes s'embra- « sent toutes d'un nouveau zèle pour la loi divine, et « qu'elles en expriment de plus en plus en elles-mêmes « la sainteté par une parfaite pureté de mœurs, et par « le concert d'une charité unanime. » Il explique ensuite

ses intentions sur le temple qu'il veut construire, et dont il prétend que la magnificence surpasse tout ce qui se voit de plus beau et de plus riche en quelque ville que ce puisse être; et il ordonne à Macaire de choisir lui-même tout ce qu'il connoîtra de plus éclatant et de plus parfait en matériaux, promettant de les lui faire fournir à sa volonté.

L'effet suivit des ordres si précis. Une grande et vaste basilique fut élevée, tout incrustée de marbres, toute brillante de dorures. Elle embrassoit dans son étendue, et le lieu du Sépulcre, qui fut orné et embelli singulièrement, et le lieu du crucifiement. C'est pourquoi elle se trouve appelée *le Martyre*, *l'église du Calvaire*, *l'Anastasie* ou *l'église de la Résurrection*, et *l'église de la Croix*. Tous ces objets étoient réunis dans une même enceinte, ayant pourtant chacun leur sanctuaire particulier.

Tillem. hist. eccl. t. VII. Sainte Hélène, art. 5.

La construction d'un tel édifice étoit une dépense qui ne convenoit qu'à l'empereur. Sainte Hélène voulut aussi satisfaire sa piété par des monumens proportionnés à son état, mais non moins religieux. Elle détruisit à Bethléem le temple d'Adonis, par lequel Adrien avoit profané le lieu où Jésus-Christ a pris naissance, et elle y éleva une église consacrée au fils de Dieu incarné. Elle en bâtit pareillement une sur la montagne des Oliviers, à l'endroit où le Sauveur a terminé son séjour sur la terre par son ascension glorieuse. Dans ces deux ouvrages elle fut aidée des libéralités de son fils; mais ce fut elle qui eut la première part au dessein et à l'exécution.

Eus. III, 43-47.

Elle honoroit ainsi Jésus-Christ en impératrice. Mais elle savoit bien que ces pieuses magnificences, quoique très-conformes à l'esprit de la religion, n'en sont pas néanmoins la partie la plus essentielle, et que les bonnes œuvres envers les temples vivans du Dieu de miséricorde sont infiniment plus agréables à ses yeux que

Socr. Soz. Theod. ubi suprà.

la construction des temples matériels élevés à sa gloire. Elle soulageoit par d'abondantes largesses les pauvres, les orphelins et les veuves. Elle avoit une tendresse particulière pour les vierges consacrées à Dieu ; et l'on rapporte qu'un jour ayant rassemblé toutes celles de Jérusalem, elle leur donna un repas dans lequel elle voulut les servir elle-même. Elle aimoit la simplicité, et dans les prières communes elle se confondoit avec les autres femmes sans prendre de place distinguée. Elle visita les principales églises de l'Orient, et partout elle laissa des preuves de sa libéralité chrétienne et religieuse. Elle pouvoit suffire à toutes ces dépenses que sa charité lui prescrivoit, parce que l'empereur son fils avoit assez de confiance en elle pour lui permettre de tirer du trésor impérial toutes les sommes dont elle croyoit avoir besoin.

Elle ne survécut pas long-temps à son voyage de Jérusalem, que l'ardeur de son zèle lui avoit fait entreprendre malgré le poids des années; car elle étoit dans une grande vieillesse lorsqu'elle visita les saints lieux, puisqu'elle mourut peu après âgée de quatre-vingts ans.

Tillem. hist. eccl. t. VII. Sainte Hélène.

Sa vie avoit été constamment heureuse, au moins depuis l'élévation de son fils sur le trône des Césars. Elle vit ce fils unique réunir sous sa puissance toute l'étendue de la domination romaine, et trois petits-fils sembloient lui promettre que l'empire se perpétueroit dans sa postérité. Ajoutez une santé ferme, et la vigueur de l'esprit conservée pleinement dans un âge fort avancé. Tant de prospérités ne furent pas pour elle, comme il est trop ordinaire, une séduction, mais l'aliment de sa reconnoissance et de sa piété envers Dieu. Elle a été long-temps engagée dans la superstition de l'idolâtrie, et ce fut la conversion de son fils dont Dieu se servit pour l'amener elle-même au christianisme. Elle l'embrassa avec un cœur sincère et un esprit éclairé ; et, comblée de mérites devant Dieu et devant les hommes, elle mourut entre

les bras de son fils, qui lui rendit dans ses derniers momens tous les devoirs de la piété filiale, comme il s'en étoit toujours jusque-là fidèlement acquitté. La tendresse et le respect de Constantin pour une si digne mère est sans doute un des beaux endroits de la vie de ce prince.

Hélène fut recommandable par sa prudence et par l'habileté de sa conduite. C'est ce qui paroît par l'autorité qu'elle conserva toujours sur son fils; et l'attention qu'elle eut à tenir bas les frères de Constantin en est encore une preuve. Ils étoient trois, Jule Constance, Dalmace, et Annibalien, et ils avoient sur leur frère aîné, comme je l'ai remarqué ailleurs, l'avantage de la noblesse du côté de leur mère, qui étoit belle-*fille* de Maximien Hercule. D'ailleurs il étoit sans exemple que des fils d'empereurs fussent restés dans la condition privée. Ils n'avoient pourtant pas un droit acquis à l'empire, puisqu'il étoit électif; et le bas âge où leur père les laissa en mourant, l'inconvénient de partager le domaine de Constance Chlore, qui ne faisoit déjà que la quatrième partie de l'empire romain, c'étoient là des raisons légitimes pour réunir toute la succession paternelle sur la tête du seul Constantin, qui se trouvoit en état de la défendre contre l'avidité et l'injustice de Galérius. Il ne paroît point qu'Hélène ait pu avoir aucune part à ce premier arrangement, puisqu'elle ne devoit point être à la cour de Constance Chlore, qui l'avoit répudiée. Mais elle sut le maintenir par des précautions de prudence. Craignant que les jeunes princes, ou par eux-mêmes, ou par de mauvais conseils, ne se portassent à des intrigues contraires à leur devoir et à la tranquillité de l'état, elle les tint toujours éloignés de la cour et des emplois; tantôt à Toulouse, tantôt en quelque autre ville, et enfin à Corinthe, où elle fixa leur séjour. Julien l'Apostat, fils de Jule Constance, taxe cette conduite de ruse artificieuse d'une belle-mère. M. de Tille-

Auson. prof. 16.

Julian. Ap. lib. or. VII, *p.* 217.

mont n'y voit qu'une sage politique, en supposant, comme il est vrai, que le droit d'hérédité dans les fils d'empereur n'avoit de force qu'autant qu'il étoit reconnu et appuyé des suffrages du sénat et des armées. Après la mort d'Hélène, Constantin éleva ses frères et leurs enfans en dignité. Il en décora[a] deux du consulat. Il renouvela pour Dalmace le titre de censeur, qui n'avoit point été en usage depuis Valérien, et dont il n'est plus fait aucune mention après Dalmace. Il créa pour Jule Constance la dignité de *patrice*, qui étoit un simple titre d'honneur, mais qui donnoit rang au-dessus des préfets du prétoire, et immédiatement après les consuls. Il établit en faveur du même Jule Constance et d'Annibalien le titre de *nobilissime*, qui emportoit le droit d'user de la robe de pourpre brodée d'or. Enfin Dalmace son frère, étant mort avant lui, et ayant laissé deux fils, Dalmace et Annibalien, Constantin donna à ses deux neveux part dans sa succession. Il fit l'aîné César, en lui assignant pour département la Thrace, la Macédoine et la Grèce, que l'on nommoit alors Achaïe; et il nomma l'autre roi de Pont, de Cappadoce, et de la petite Arménie. L'événement fit voir que la sévérité d'Hélène étoit plus avantageuse à ces princes eux-mêmes que l'indulgence de Constantin. En les élevant, il donna de l'ombrage à ses fils, qui ne se virent pas plus tôt maîtres de l'empire par la mort de leur père, qu'ils firent massacrer leurs oncles et leurs cousins[b]. *Tillem. Const. art. 85.*

L'histoire ne marque point quel fut le lieu de la mort d'Hélène, mais seulement celui de sa sépulture. Constantin fit porter son corps à Rome dans le tombeau des *Tillem. hist. eccl. t. VII, et Const. art. 63.*

[a] Voyez les fastes du règne de Constantin.

[b] Quoique Constance, second fils de Constantin, soit nommé seul par Zosime comme auteur de cet horrible carnage, il est très-vraisemblable que ses frères, qui n'étoient pas meilleurs que lui, et qui avoient le même intérêt, n'en étoient pas innocens.

empereurs. Il témoigna un zèle vif pour conserver et faire passer aux âges futurs le nom de sa mère. Il érigea en ville la bourgade de Drépane en Bithynie, où il paroît qu'elle étoit née; et il en changea l'ancien nom en celui d'Hélénopolis. Il donna le même nom à une autre ville dans la Palestine. Il sépara du royaume de Pont une petite province, qu'il nomma Hélénopont. L'Eglise a accordé à cette pieuse princesse des honneurs plus précieux et plus durables, par le culte qu'elle lui rend dans son office public. M. de Tillemont place la mort de sainte Hélène sous l'an 328, et en 326 son voyage à Jérusalem, et par conséquent la découverte du saint Sépulcre et de la croix du Sauveur.

Euseb. de vit. Const. III, 50-53. *Socr.* I, 18. *Sozom.* II, 4.

Outre la basilique de la résurrection à Jérusalem, et les églises de sa nouvelle ville de Constantinople, le pieux empereur en édifia encore plusieurs autres, comme à Nicomédie, à Antioche, et ailleurs. Mais celle de Mambré exige une attention particulière par la singularité des circonstances. La vallée de Mambré est célèbre dans la Génèse par la résidence qu'y fit long-temps Abraham, et par l'apparition des anges qui lui annoncèrent un fils. Comme le nom d'Abraham étoit grand dans tout l'Orient, le lieu qui rappeloit sa mémoire attiroit un très-grand concours, non-seulement de Juifs et de chrétiens, mais de gentils; et ceux-ci l'avoient même profané en prétendant l'honorer par un autel consacré aux faux dieux, et par des sacrifices idolâtriques qu'ils étoient dans l'usage d'y offrir. Constantin fut averti de ce désordre par Eutropie, sa belle-mère, veuve de Maximien Hercule, qui, devenue chrétienne, et voyageant dans la Palestine par dévotion pour les saints lieux, avoit été blessée de ce qu'elle avoit vu à Mambré. Constantin ne fut pas moins sensible à la profanation d'un lieu si respectable. Il en écrivit à Macaire de Jérusalem et à Eusèbe de Césarée, leur faisant avec douceur des reproches sur leur indifférence pour un objet qui tou-

choit à la religion, et il leur ordonna de bâtir une église chrétienne à Mambré ; ce qui fut exécuté.

Le zèle vif et tendre de Constantin pour le culte de Dieu le portoit, par une suite naturelle, à honorer les personnes consacrées au saint ministère. Il appeloit les évêques ses frères; il les faisoit manger avec lui : au lieu de concevoir du mépris pour l'air simple et souvent pauvre que plusieurs conservoient encore, c'étoit précisément ce qui les lui rendoit plus respectables; ceux d'entre eux qui avoient souffert des traitemens rigoureux dans les dernières persécutions, et qui portoient sur leurs corps les marques glorieuses de la confession du nom de Jésus-Christ, attiroient singulièrement sa vénération: il baisoit les cicatrices de leurs plaies sacrées, qu'il regardoit comme des sources de bénédiction. C'est ce que l'on rapporte en particulier de saint Paphnuce, évêque dans la Thébaïde, qui avoit eu l'œil droit crevé dans la persécution de Maximin. *Euseb.* 1, 42. *Theod.* 1, 11. *Socr.* 1, 11.

Rien n'est plus sage ni plus respectueux pour l'épiscopat que l'usage que fit ce prince des mémoires qui lui avoient été présentés par des évêques contre quelques-uns de leurs confrères. C'étoit à l'ouverture du concile de Nicée que certains prélats, fauteurs secrets de l'impiété d'Arius, voyant que leur doctrine alloit être anathématisée dans cette sainte assemblée, cherchèrent à y porter le trouble et à faire diversion par des délations et des querelles personnelles dont ils vouloient que l'empereur se rendît le juge. Constantin reçut leurs mémoires, en fit une liasse, et les brûla sans les avoir lus; après quoi, étant entré au concile, il invita les pères assemblés à la concorde; il déclara que c'étoit à Dieu, et non à un homme mortel, à les juger ; et il ajouta que l'on ne devoit point faire éclater dans le public les fautes des évêques, s'ils en commettoient quelqu'une, de peur que leur exemple ne semblât autoriser le simple peuple *Socrat.* 1, 8. *Sozom.* 1, 17. *Theod.* 1, 11.

à pécher; que, pour lui, s'il étoit témoin de quelque scandale donné par un évêque, il le couvriroit de son manteau, pour en dérober, s'il étoit possible, la connoissance à tout le monde.

A ces témoignages de déférence et de respect pour la religion et pour ses ministres Constantin joignit une protection réelle, dont l'Eglise chrétienne n'eut de son temps que trop de besoin, non-seulement contre les ennemis du dehors, mais par rapport aux divisions qui la déchirèrent au-dedans. Ces divisions n'ébranlèrent point la fermeté de sa foi, mais elles lui causèrent une vive douleur. « Il est bien triste (disoit-il) que ceux qui devroient observer entre eux une charité fraternelle se « fassent une guerre honteuse et même impie, et que, « par leurs haines scandaleuses ils fournissent aux in- « crédules une occasion de risée et d'insulte. » C'est ainsi qu'il s'exprimoit au sujet du schisme des donatistes, pour l'extinction duquel il convoqua deux conciles, l'un à Rome, en 312, l'autre très-nombreux à Arles, en 314, dans un temps où la guerre contre Licinius sembloit devoir lui causer d'autres inquiétudes.

Euseb. hist. eccl. x, 5.

L'hérésie d'Arius excita de bien plus violentes tempêtes, et ce fut dans la vue de les calmer que Constantin assembla le concile de Nicée. Il y remplit parfaitement les fonctions du titre qu'il s'attribuoit lui-même d'*évêque du dehors*. Persuadé qu'il devoit faire servir sa puissance à la gloire de celui de qui il l'avoit reçue, mais la renfermant dans ses justes limites, il assista au concile en personne; il y protégea la liberté des suffrages, il en fit exécuter les décrets, et il y fut inviolablement attaché toute sa vie : heureux s'il eût pu aussi bien se tenir en garde contre les flatteries des évêques ariens que contre leurs erreurs. Séduit par sa facilité et par sa bonté, il tomba dans leurs piéges; et, par une inconséquence des plus étranges, il donna sa confiance à

Eus. de vit. Const. IV, 24.

des hommes qui avoient dans le cœur le dessein de détruire la foi qu'il professoit, et il devint le persécuteur de ceux qui tenoient la même foi que lui.

J'indique seulement ces grands faits, dont les suites s'étendent fort au-delà des bornes que je me suis prescrites, et je n'en prends que ce qui est propre à donner une idée de la conduite de Constantin par rapport aux affaires de l'Eglise.

Il combla les ecclésiastiques de priviléges et de faveurs. Il les exempta de toutes ces fonctions civiles qui étoient, comme je l'ai remarqué ailleurs, si onéreuses; et il allègue la raison de la grâce qu'il leur accorde. « C'est[1] (dit-il) afin que rien ne les détourne du culte » divin auquel ils sont consacrés. » *Euseb. hist. eccl.* x, 7. *Cod. Theod.* xvi, 2, 2.

Il exerçoit à leur égard de grandes libéralités, non-seulement passagères, mais d'une façon stable et perpétuelle. Il leur donna des biens-fonds. Toutes les églises recevoient chaque année, par son ordre, une certaine quantité de blé et d'autres vivres, qui devoit être fort abondante, puisque, réduite au tiers, comme elle l'étoit du temps que Théodoret écrivoit, elle est encore représentée par cet historien comme considérable. *Euseb. de vit. Const.* iv, 28. *Theod.* i, 11.

Il permit et valida par une loi expresse les donations testamentaires faites aux églises; et il gratifia toutes leurs possessions d'une immunité, qui a reçu diverses atteintes sous ses successeurs, moins zélés que lui peut-être, ou plus frappés des dommages que l'état en pouvoit souffrir. *Cod. Theod.* xvi, 1, 4 xi, *l.* 1.

Constantin, ne croyant pas pouvoir assez honorer l'épiscopat, communiqua même aux évêques une partie de la puissance civile, et il les érigea en quelque façon en magistrats. Ainsi il publia trois lois, dont deux nous restent, l'une adressée à Protogène, évêque de Sardique, l'autre au grand Osius de Cordoue, par lesquelles il donna aux évêques le droit d'attester et d'autoriser *Cod. Justin.* i, 13, 1, *et Cod. Theod.* iv, 7, 1.

[1] *Ne...à divinis obsequiis avocentur.*

les affranchissemens qui se feroient dans l'église en leur présence, sans qu'il fût besoin que le magistrat civil y intervînt; et il voulut que ces sortes d'affranchissemens eussent la vertu des affranchissemens les plus solennels, et opérassent en faveur de l'esclave affranchi une pleine et entière liberté, qui emportoit la qualité de citoyen romain.

Sozom. I, 9. Bien plus, il constitua les évêques juges de toutes les affaires que les parties plaidantes voudroient porter devant eux, en déclinant les tribunaux séculiers; et il ordonna que les jugemens qu'ils rendroient fussent sans appel, comme s'ils étoient émanés de l'empereur lui-même, et que, pour l'exécution, les magistrats et leurs officiers fussent obligés d'y tenir la main.

Voilà ce que rapporte Sozomène; et c'en seroit déjà beaucoup quand même nous nous en tiendrions à son récit. Mais si nous recourons au texte de la loi même, telle *Cod. Theod.* XVI, 12. qu'elle se trouve à la fin du code Théodosien, nous serons étonnés de voir que l'historien n'a pas tout dit. Cette loi permet à l'un des plaideurs de traduire l'autre, même malgré lui, au tribunal de l'évêque; et cela en quelque état que soit l'affaire, et dans le cas même où elle seroit déjà liée et instruite devant le tribunal ordinaire. Elle veut qu'un évêque soit cru en justice sur son seul témoignage, et défend d'écouter aucun témoin qui voulût le contredire: privilége inouï et sans exemple. Jacques Godefroi, frappé de ces difficultés et de quelques autres, suspecte la légitimité de la loi, et il l'argue ouvertement de faux. M. de Tillemont la soutient, et la croit vraie. Ce n'est pas à moi à entrer dans une pareille discussion. Mais si cette loi a été donnée par Constantin telle que nous l'avons, on ne peut se dispenser d'y reconnoître un zèle bien vif, auquel l'événement n'a pas répondu, et dont il a été nécessaire de restreindre les effets.

Cod. Justin. III, 12, 3. Constantin témoigna sa piété par d'autres lois, qui sont louables sans exception et sans réserve. Telle est

celle par laquelle il ordonna dans tout l'empire la célébration du dimanche, avec cessation de toute affaire publique et particulière, des travaux manuels, des jugemens dans les tribunaux. Il excepta seulement les ouvrages nécessaires de la campagne, soit pour les semailles, soit pour les récoltes; et, par une autre loi qui suivit de près la première, il ajouta une nouvelle exception en faveur des actes de juridiction gracieuse, comme les émancipations et les affranchissemens. Il est remarquable que, dans ces deux lois, Constantin n'emploie pas le terme de *jour du Seigneur*, mais celui de *jour du soleil*. Cette dernière dénomination étoit autorisée par l'usage; et d'ailleurs, comme les lois dont il s'agit s'adressoient à tous indistinctement, païens aussi-bien que chrétiens, il falloit parler un langage intelligible pour tous. Je soupçonne même en cela une attention de prudence. Le prince ménageoit les esprits de ceux qui demeuroient encore attachés à l'ancienne superstition; et c'est aussi sans doute par ce motif que, traitant de vénérable le jour qu'il ordonne de fêter, il garde le silence sur les raisons de la vénération.

Cod. Theod. II, 8, 1.

Une loi bien digne encore d'un empereur chrétien, est celle par laquelle il exempta le célibat des peines auxquelles il avoit été soumis par des princes qui ne le regardoient que comme un obstacle à la multiplication de leurs sujets, et qui, vu les mœurs de leur temps, pouvoient même le juger plutôt une occasion de licence qu'une pratique de vertu. Constantin savoit par quels principes se conduisoient ceux des chrétiens qui s'abstenoient du mariage; et toujours amateur et observateur de la chasteté, il n'avoit garde de souffrir que l'héroïsme de cette vertu, c'est-à-dire la continence, privât ceux qui s'y dévouoient des avantages accordés par les lois aux autres citoyens. Il rendit donc les célibataires, contre la rigueur de l'ancien droit, habiles à recevoir tout ce qui leur seroit laissé par testament. Il fit cesser

Euseb. de vit. Const. IV, 26, et *Sozom.* I, 9.

Cod. Theod. VIII, 16, 1.

l'injustice à leur égard, sans ôter néanmoins aux pères de plusieurs enfans les priviléges qui étoient de pure faveur.

Les instructions salutaires du christianisme lui ouvrirent pareillement les yeux sur l'abus sanguinaire et inhumain des combats de gladiateurs. Les sages entre les païens en avoient senti toute l'horreur. « [1] Quelle honte (s'écrie « Sénèque)! La nature et la vie de l'homme sont quel« que chose de sacré, et on le tue par forme de jeu, et « pour l'amusement de ses semblables! » Marc Aurèle avoit apporté à ces cruels plaisirs quelques tempéramens qui en adoucissoient la barbarie. Mais il étoit réservé à la religion du Sauveur des hommes d'abolir des jeux si contraires à l'humanité. Constantin eut le premier la gloire de les prohiber; et il ordonna que les criminels qu'il étoit d'usage de condamner au métier de gladiateur fussent dorénavant envoyés aux mines. Toute sa puissance néanmoins ne suffit pour détruire tout d'un coup un désordre trop enraciné. Les combats de gladiateurs subsistèrent encore quatre-vingts ans après lui, jusqu'à ce que Honorius réussit enfin à extirper sans retour ce brutal et féroce divertissement.

Tom. IV, *p.* 492.

Cod. Theod. XV, 12, 1.

Constantin, quoique plein de zèle pour tout ce qui intéressoit la sainte religion qu'il professoit, savoit cependant garder des ménagemens avec des préjugés trop anciens pour céder sans peine la place à une réforme, et il évitoit de gâter par indiscrétion ce qui avoit besoin d'être mené avec douceur. J'ai déjà remarqué le nom de *jour du soleil* conservé dans la loi par laquelle il ordonna la célébration du dimanche. Il usa d'une semblable réserve dans les deux lois que j'ai rapportées ensuite. Le vrai motif de celle qu'il donna en faveur des célibataires étoit sans doute son respect pour la vertu de continence. Il honoroit singulièrement ceux qui s'étoient dévoués à la philosophie divine, suivant l'expression

[1] *Homo, sacra res, homini jam per lusum et jocum occiditur.* Sen. ep. 95.

d'Eusèbe, c'est-à-dire ceux qui embrassoient la vie solitaire, dont le premier engagement étoit le renoncement au mariage. Il révéroit les vierges consacrées à Dieu, comme les temples vivans de celui à qui seul elles réservoient tous les sentimens de leur cœur. C'est de quoi néanmoins la loi ne fait aucune mention; et Constantin n'y semble occupé que de la pensée de réparer une injustice. Il en est de même de la loi qui tend à abolir les gladiateurs. « Des spectacles sanglans (dit l'empereur) « ne conviennent pas à l'heureuse tranquillité de nos « temps. » Voilà une raison bonne à présenter à tous; mais tous n'auroient pas été capables d'entrer dans celles qui se déduisent de la douceur du christianisme.

Euseb. de vit. Const. IV, 28.

Constantin poussa encore plus loin les ménagemens de prudence; et certains abus qu'il ne pouvoit point espérer de détruire, il se contenta de les restreindre : c'est ce que l'on a vu par rapport à l'usure. Il traita avec la même sagesse ce qui regarde les divorces, qui n'ont jamais été défendus que par la seule loi du christianisme. Vouloir soumettre les hommes sans préparation à une ordonnance si sévère, et qui avoit effrayé les apôtres lorsque leur divin maître la proposa, c'eût été une entreprise capable de révolter tous les esprits. Mais la licence des divorces étoit portée chez les Romains, depuis plusieurs siècles, à un excès intolérable. Il y avoit long-temps que[1] Sénèque s'étoit plaint de ce que les femmes comptoient leurs années, non par les consuls, mais par le nombre de leurs maris. Cette indécente multiplication de mariages différoit peu de la débauche; elle troubloit les familles, et embarrassoit les successions de mille difficultés. Ainsi l'on ne pouvoit qu'approuver le zèle du prince qui se proposeroit d'y mettre ordre : et c'est ce que fit Constantin en diminuant le nombre des cas où le divorce seroit

Cod. Theod. III, 16, 1.

1 *Numquid jam ulla repudio erubescit, postquàm illustres quædam ac nobiles feminæ, non consulum numero, sed maritorum, annos suos computant?* Sen. de benef. III, 16.

permis, et en aggravant la peine des divorces injustes et sans cause. Par là il disposoit de loin les choses à une réforme plus parfaite, et entièrement réglée sur les maximes de la sévérité évangélique.

Peut-être porta-t-il trop loin la condescendance pour les païens en n'abolissant point par rapport à lui l'usage des termes d'éternité, d'adoration, et autres semblables, que l'orgueil des princes idolâtres et la flatterie basse et impie des courtisans avoient introduits. On ne peut douter que ce langage profane ne lui déplût, et il ne l'employoit point lui-même. Mais il souffroit que ceux aux préjugés desquels il s'assortissoit continuassent de s'en servir, et sa piété devoit l'engager à en témoigner de l'horreur et à le proscrire. Ses successeurs ont été encore moins scrupuleux que lui sur cet article.

Si Constantin toléra ces expressions païennes, ce n'est pas assurément qu'il manquât de zèle contre l'idolâtrie. Il lui porta des coups mortels, il s'efforça de la détruire; et s'il laissa une partie de l'ouvrage à achever à ceux qui viendroient après lui, c'est qu'il n'étoit pas possible de faire en peu de temps un si grand changement dans l'univers.

Eus. de vit. Const. II, 47-60.

Il employa la voie d'exhortation. Nous avons un édit de ce prince, et composé par lui-même, qui contient une invitation à tous les peuples soumis à ses lois de renoncer à leurs vieilles superstitions, et d'embrasser la vraie foi, à laquelle Dieu donnoit actuellement un si grand éclat par la vengeance exercée sur les persécuteurs du christianisme, et par l'exaltation du prince qui s'en déclaroit le protecteur. Du reste, il laisse la liberté de conscience. Il témoigne désirer ardemment que tous embrassent la seule religion véritable; mais il interdit la contrainte. « Que chacun (dit-il) suive ce qu'il croit être « la vérité, sans prétendre dominer sur les autres. Que « celui qui est éclairé tâche, s'il est possible, de se rendre « utile à son prochain en lui communiquant les mêmes

« lumières; s'il ne peut y réussir, qu'il le laisse en paix. » Cet édit paroît donné peu après la ruine de Licinius, et la réduction de tout l'empire sous l'obéissance de Constantin. Ce prince pratiqua constamment la maxime qu'il prescrivoit aux autres. Il protégea sans doute les chrétiens contre la violence que les païens, dans les endroits où ils étoient encore les plus forts, vouloient quelquefois leur faire pour les obliger de prendre part à des cérémonies profanes; mais je ne vois point qu'il ait jamais employé la force pour contraindre aucun païen d'embrasser le christianisme.

Quant à ce qui regarde l'exercice de la superstition idolâtrique, des sacrifices, des divinations, il n'eut pas la même indulgence que pour les personnes. Il interdit d'abord tout acte de cette espèce qui se passeroit dans le secret, laissant pourtant subsister le culte public, et les cérémonies qui s'exécutoient dans les temples et à la vue du soleil. C'est ce qui paroît par trois lois datées des années 319 et 321. *Cod. Theod.* IX, 16, 1, 2; *et* XVI, 10, 1.

Il alla ensuite plus loin, et il défendit à tous ceux à qui il faisoit part de son autorité toute célébration de sacrifices. Il mettoit des chrétiens en place, autant qu'il lui étoit possible. Mais, comme la nécessité le forçoit d'employer aussi des idolâtres, ce n'étoit que sous la condition expresse qu'ils s'abstiendroient de sacrifier; et cette défense s'étendoit jusqu'aux préfets du prétoire. *Eus.* II, 44.

On ne peut pas douter qu'encouragé par les premiers succès, et acquérant plus d'autorité à mesure que s'étendoit la durée de son règne, et que ses prospérités croissoient, il n'ait interdit en général les sacrifices des païens. Le témoignage d'Eusèbe, suivi de plusieurs autres, y est formel; et Constant, fils de Constantin, qui dans une loi assure la même chose, donne à ce fait une certitude au-dessus de toute critique. D'un autre côté, il n'est pas moins certain que dans Rome les sacrifices et les autres cérémonies idolâtriques y subsistèrent encore 45. *Cod. Theod.* XVI, 10, 2.

Liban. de templ. long-temps; et Libanius, déposant de ce qu'il a vu, atteste que dans tout l'empire les temples avoient été dépouillés par Constantin, mais non pas fermés; que ce prince ne changea rien aux pratiques de l'ancienne religion de l'état; et qu'à la magnificence près, qui n'y étoit plus, tout le culte public s'exécutoit dans les temples à la façon accoutumée.

Il est un moyen de concilier cette contradiction apparente. Constantin défendit les sacrifices; mais il ne tint pas la main avec sévérité à l'exécution de ses lois, qui exprimoient plutôt son vœu qu'une résolution ferme de se faire obéir. Il enleva des temples leurs statues, et il empêcha que l'on n'en fabriquât de nouvelles; il en enleva les richesses; mais il laissa subsister les édifices; il toléra l'exercice du culte; et la crainte des troubles et des émeutes populaires ne lui permit pas de lutter contre l'obstination de ceux qui s'endurcissoient dans

Eus. de vit. Const. IV, 16. leur aveuglement. Il s'abstint néanmoins avec scrupule de tout acte qui pourroit paroître autoriser l'idolâtrie, et il défendit que l'on plaçât ses images dans aucun lieu consacré aux fausses divinités. Il détruisit même certains temples fameux; mais ce furent surtout ceux dans lesquels la débauche, se joignant à l'impiété, animoit son zèle par un double aiguillon, et ôtoit tout prétexte aux défenseurs du paganisme, s'ils conservoient encore quelque sentiment d'honneur et de raison.

Eus. de vit. Const. III, 58. *Socrat.* I, 18. Tels étoient les temples d'Héliopolis et d'Aphaque en Phénicie. Les habitans d'Héliopolis adoroient Vénus, et leurs mœurs étoient dignes du culte qu'ils rendoient à la déesse de l'impudicité. Toutes les femmes communes entre tous, la prostitution des jeunes filles aux étrangers qui passoient, et cela par principe de religion, voilà quelle étoit la loi du pays. Constantin détruisit le temple qu'il regardoit comme la source de ces abominations. En la place du culte impur qu'il abolissoit il établit celui du christianisme en bâtissant une église, et

envoyant dans cette ville un évêque et un clergé, dont les instructions et les exemples pussent amener à la vertu une multitude nourrie dans l'école du vice. Mais une corruption invétérée ne se déracine pas aisément. Elle résista aux efforts de Constantin; et sous le règne de Julien l'Apostat elle porta les habitans de cette ville criminelle à des excès horribles de cruauté et d'infamie contre les vierges chrétiennes.

Dans Aphaque le désordre régnoit avec encore plus d'impudence qu'à Héliopolis. La situation du lieu sur le mont Liban, loin du commerce et de la vue des hommes, favorisoit la débauche et en bannissoit toute retenue. Vénus y étoit honorée sous le beau nom d'*Uranie* ou *Céleste*, qui étoit fondé sur ce que l'on voyoit de temps en temps en cet endroit des feux s'allumer en l'air et aller s'éteindre dans le fleuve Adonis qui couloit à peu de distance. A ce prétendu prodige, qui ne consistoit qu'en quelques feux follets, dont l'exemple n'est pas rare, Zosime en ajoute un autre plus capable d'étonner. Il dit que près du temple étoit un lac dans lequel on jetoit les offrandes que l'on faisoit à la déesse, en or, en argent, en étoffes précieuses, et que ces offrandes, fussent-elles d'or, surnageoient, si la déesse ne les agréoit pas. Dans ce récit exagéré, et chargé sans doute de fausses circonstances, il est aisé de reconnoître une propriété naturelle d'une eau semblable à celle du lac Asphaltite, dont la pesanteur spécifique soutient ce qui enfonce dans l'eau commune. De telles merveilles, aidées de l'industrie des prêtres qui en faisoient leur profit, imposoient au vulgaire; mais les chrétiens, quoique peu habiles alors en physique, savoient à quoi s'en tenir sur tout ce que l'on employoit pour appuyer l'idolâtrie et la dépravation des mœurs. Constantin s'embarrassa peu de tous ces faux miracles, et il détruisit de fond en comble le temple et le culte qui s'en autorisoient.

Euseb. III, 55. *Socrat.* *Sozom.* II, 5.

Zos. l. I.



Eus. III, 56. Socrat. Sozom. Les sages entre les païens rougissoient eux-mêmes de la honteuse dissolution qui se pratiquoit dans les temples d'Héliopolis et d'Aphaque; mais ils vantoient avec complaisance les cures miraculeuses qu'Esculape opéroit dans son temple d'Eges en Cilicie. Nous en avons parlé à l'occasion du séjour que fit en ce lieu Apollonius de Tyane. Constantin avoit donc lieu de regarder le temple d'Eges, accrédité par mille fables, comme un des plus dangereux piéges du démon, et comme le plus ferme appui de l'idolâtrie dans toutes les contrées qui l'environnoient: il l'abattit et le rasa, sans en laisser de vestige; et Esculape, comme le dit assez agréablement Eusèbe, fut frappé pour cette fois d'un foudre plus redoutable que celui de Jupiter, qui, lui ayant ôté la vie, ne l'avoit pas empêché de conserver la gloire et l'état de demi-dieu.

Eus. III, 57. Ces démolitions de temples fameux, et les enlèvemens d'un grand nombre d'idoles des plus révérées furent très-utiles à la propagation du christianisme, en détrompant les peuples des fausses idées qu'ils s'étoient forgées de la puissance et de la nature de leurs dieux. Ils étoient tout étonnés de voir que ces statues si belles, et en qui ils croyoient que résidoit une vertu divine, ne contenoient au-dedans d'elles-mêmes que des ossemens de morts, des crânes desséchés, des haillons, du foin, de la paille et toutes sortes d'ordures. Ces sanctuaires inaccessibles, d'où partoient des oracles, ne présentoient à ceux qui y entroient et qui les visitoient ni dieu, ni génie, ni au moins quelque fantôme qui parût surnaturel et au-dessus de l'humain. Ainsi les adorateurs des idoles, convaincus par leurs yeux de l'impuissance et de la futilité de tout ce qu'ils avoient craint et révéré, ne pouvoient s'empêcher de condamner leurs superstitions et celles de leurs pères, et ils venoient en foule s'enrôler dans la société sainte qui les désabusoit de leur erreur.

Eus. IV, 25. En Egypte le temple de Sérapis subsista. Constantin

ne crut pas apparemment que la prudence lui permît d'attaquer ce monument magnifique, qui étoit l'objet de religion le plus cher à la ville d'Alexandrie et à toute l'Egypte. L'honneur de le détruire étoit réservé à Théodose. Constantin fit néanmoins une brèche au culte de Sérapis, et il donna aux Alexandrins une leçon semblable à celle que recevoient les peuples des autres provinces par la ruine de leurs temples. Le temple de Sérapis étoit un asile des plus horribles infamies, pratiquées comme cérémonies religieuses. Constantin en abolit l'usage. De plus, on gardoit dans ce même temple la colonne sur laquelle se mesuroient les accroissemens du Nil dans ses débordemens. L'empereur fit transporter cette colonne dans l'église chrétienne d'Alexandrie. Aussitôt toute l'Egypte se persuada que Sérapis se vengeroit, que le Nil ne croîtroit point, et que par conséquent le pays seroit frappé de stérilité. L'événement leur fit voir que leurs craintes étoient vaines. Cette année même et les suivantes le Nil monta à la hauteur nécessaire pour fertiliser les terres, et les Egyptiens furent à portée d'apprendre que ce n'étoit point à Sérapis, mais à la providence du Dieu vivant qu'ils étoient redevables des biens dont les enrichissoit l'accroissement de leur fleuve.

Socrat. I, 18. *Sozom.* I, 8.

Les conversions devinrent donc très-fréquentes, et le christianisme se multiplia infiniment sous un prince qui mettoit sa gloire à le protéger et à l'étendre. Non-seulement des particuliers en grand nombre, mais les villes entières, saisies d'un saint transport de zèle, abattoient volontairement leurs idoles, détruisoient les temples profanes et élevoient des églises pour le culte du vrai Dieu. Maiume, port de Gaza dans la Palestine, se signala par son ardeur pour cet heureux changement; et Constantin l'en récompensa en l'érigeant en ville, au lieu qu'elle n'étoit auparavant qu'une simple bourgade, et en lui faisant porter le nom de Constancie sa sœur. Eusèbe nomme encore la ville de Constan-

Eus. IV, 38, 39. *Sozom.* I, 5.

tine en Phénicie, dont les habitans embrassèrent le christianisme d'un commun accord et avec un consentement aussi libre qu'unanime. Il assure qu'il en fut de même de plusieurs autres dans toutes les provinces. Rome, attachée à ses vieilles maximes, et ne pouvant se résoudre à abandonner des dieux auxquels elle avoit pendant tant de siècles attribué sa fortune et sa grandeur, fut, de toutes les villes de l'empire, celle où l'idolâtrie se soutint le plus long-temps et avec le plus d'éclat.

Eus. 1, 8. L'ardeur de Constantin pour la propagation du christianisme ne se renfermoit pas dans les bornes de son empire, tout vaste qu'il étoit. Les nations qui, sans être soumises à ses lois, respectoient sa grandeur et sa puissance, touchoient sa charité chrétienne, et en quelque façon apostolique, et il profitoit de toutes les occasions qui pouvoient se présenter pour les inviter à renoncer à leurs superstitions et à embrasser la religion de Jésus-Christ. Il eut la satisfaction de voir ses désirs accomplis par rapport aux Ibériens qui habitoient entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne. La conversion de ce peuple, dont on peut voir l'histoire édifiante dans M. de Tillemont, ne fut pas le fruit du zèle de l'empereur. Dieu se servit pour cette œuvre du ministère d'une simple captive : mais, comme la nation convertie avoit besoin de ministres évangéliques qui achevassent l'ouvrage heureusement commencé, Constantin, à qui le roi du pays en demanda, se fit une grande joie de mettre la dernière main à cette pieuse conquête, et il eut soin de choisir pour cette mission un évêque plein de l'esprit de Dieu, et de saints ecclésiastiques dont les leçons et les exemples affermirent dans l'Ibérie la foi que la captive y avoit plantée. Le christianisme est encore aujourd'hui la religion dominante de cette contrée, mais défiguré, et altéré encore plus par les mauvaises mœurs que par l'erreur et par le schisme.

Tillem. Const. art. 89.

Constantin se regardoit comme le protecteur universel de tous les sectateurs de la vraie foi, en quelque région qu'ils habitassent. Sapor, roi des Perses, lui avoit envoyé une ambassade pour lui demander son amitié. L'empereur romain, sachant qu'il y avoit beaucoup de chrétiens dans les états de ce prince, mais qu'ils y gémissoient sous une dure oppression, prit cette occasion de lui écrire en leur faveur. Il commence sa lettre, qu'Eusèbe et Théodoret nous ont conservée, par exposer en style magnifique les avantages du christianisme sur toute autre religion. Il observe que les empereurs romains qui ont persécuté les chrétiens en ont tous été punis par une fin malheureuse; et il cite en particulier l'exemple de Valérien, qui étoit bien présent à la mémoire des Perses. Enfin il recommande les chrétiens à la bienveillance de Sapor, mais en ménageant la délicatesse d'un souverain puissant et jaloux de son autorité, et il se donne bien de garde de lui faire des reproches ou même de paroître instruit des mauvais traitemens qu'ils éprouvoient dans ses états. « Je suis « charmé d'apprendre (dit-il) que les plus belles par- « ties de la Perse comptent parmi leurs ornemens un « grand nombre de chrétiens qui les peuplent. Je sou- « haite qu'ils partagent la prospérité de votre règne. En « les protégeant, vous vous rendrez propice le Dieu « père et maître de l'univers. Je les mets sous votre « puissante sauvegarde; j'implore pour eux votre piété. « Aimez-les d'une façon qui réponde à la bonté et à la « douceur de votre gouvernement. En agissant ainsi, « vous ferez votre propre bien, et vous vous acquerrez « de ma part une parfaite reconnoissance. » Cette lettre si chrétienne et si pressante eut peut-être son effet dans le temps; mais ensuite la guerre s'étant allumée entre les Romains et les Perses, la haine de Sapor contre les chrétiens n'eut point de frein, et même redoubla, et ce prince les persécuta dans son empire avec fureur. Cette

Eus. IV, 8-13. *Theod.* I, 24, 25.

guerre et la persécution à laquelle elle donna lieu appartiennent au règne de Constance; car la mort prévint Constantin lorsqu'il se préparoit à marcher contre Sapor.

Tillem. art. 51. Le frère du roi de Perse avoit mieux profité que lui de la lumière du christianisme, qui se répandoit de plus en plus; mais il y fut amené par ses malheurs : il étoit petit-fils de Narsès, dont nous avons rapporté la défaite par Galérius. Narsès étant mort l'an de Jésus-Christ 302, eut pour successeur son fils Hormisdas II. Celui-ci fut père d'Hormisdas dont il est ici question, et de Sapor. *Zos. l. II. Agath. l. IV.* Il mourut en 309, et le trône appartenoit de droit à Hormisdas son fils aîné, et non pas à Sapor, qui même n'étoit pas encore né; mais le jeune prince avoit irrité les grands par des hauteurs, par des duretés, par des menaces atroces. Ils s'en vengèrent; et, au lieu de le proclamer roi après la mort de son père, ils se saisirent de sa personne, l'enfermèrent chargé de chaînes dans un château; et sur la prédiction qui leur fut faite par les mages que l'enfant qui naîtroit de la reine actuellement grosse seroit un prince, ils mirent la couronne sur le ventre de la mère, et déclarèrent qu'ils reconnoissoient pour roi le fils dont elle étoit enceinte. Le hasard voulut que la promesse témérairement faite par les mages fût vérifiée par l'événement, et Sapor naquit déjà roi couronné. Hormisdas languit plusieurs *Zos.* années dans les fers. Enfin il fut délivré par le zèle ingénieux de sa femme, qui lui envoya une lime enfermée dans le ventre d'un poisson : en même temps elle donna aux gardes un grand festin où le vin le plus excellent fut prodigué. Les gardes s'enivrèrent, et Hormisdas s'étant servi de la lime pour user ses chaînes et *Zonar.* les rompre, se sauva d'abord chez le roi d'Arménie son allié et son ami. De là il se rendit, vers l'an 323, auprès de Constantin, et il lui fut toujours fidèlement attaché et à ses enfans et successeurs. En Perse on ne fut pas

fort affligé de sa fuite, que Sapor et ses ministres regardèrent plutôt comme l'éloignement d'un rival dangereux. Ils ne le redemandèrent jamais, et ils lui renvoyèrent même sa femme avec un cortége honorable et digne de son rang. Comme le christianisme étoit dès-lors fort répandu en Perse, Hormisdas avoit pu en prendre des leçons, surtout dans le temps de sa prison. Ce qui est certain, c'est que parmi les Romains il vécut chrétien, et chrétien courageux. L'apostasie de Julien n'ébranla point sa foi, et il se recommandoit aux prières de ceux qui, sous cet empereur, souffroient pour le nom de Jésus-Christ. Constantin aima et chérit un prosélyte de cette importance; il le combla d'honneurs et de richesses; et Constance se servit utilement de lui dans la guerre contre Sapor.

Par tout ce que je viens de rapporter on doit être convaincu de la sincérité et de l'ardeur du zèle de Constantin pour la splendeur et la gloire de la sainte religion qu'il avoit embrassée. Ce seroit peu, et il auroit été utile aux autres et non à lui-même, s'il avoit borné sa piété à ces œuvres d'éclat, et s'il n'eût pas réglé sa conduite personnelle sur les maximes de l'Evangile qu'il *Eus. de vit.*
faisoit triompher. Eusèbe atteste qu'au milieu des soins *Const.* IV, 17.
infinis d'un si grand empire ce prince se rendit très-exact aux devoirs de religion. Il avoit établi dans son palais comme une espèce d'église où se faisoient les lectures de l'Ecriture sainte, où l'on récitoit l'office divin; et l'empereur assistoit à tout avec sa cour, à laquelle il donnoit l'exemple. Les exercices publics ne suffisoient pas encore à sa piété. Il consacroit des temps 22.
réglés dans la journée à méditer seul devant Dieu sur les vérités du salut, à le prier, à lui demander ses lumières et ses secours. Il joignoit le jeûne à la prière, soit dans les temps où l'Eglise l'ordonne, soit dans les occasions par- II, 14.
ticulières de danger et de besoins pressans qui augmentoient sa ferveur. Dans les momens de retraite qu'il se

ménageoit, il composoit des discours sur la religion, et
IV, 29. il les prononçoit ensuite en forme d'exhortations à ceux qui l'environnoient. C'étoient de vrais sermons, dans lesquels tantôt il montroit les absurdités du polythéisme; tantôt il exposoit l'économie du mystère de Jésus-Christ. Il traitoit aussi des dogmes de la religion naturelle, de la Providence, des récompenses et des peines de la vie future. Il entroit dans les détails de la morale, et parloit avec force contre l'avidité de s'enrichir, contre l'injustice et les rapines, vices trop ordinaires dans toutes les cours. On peut bien croire qu'un prince qui se donnoit la peine de prononcer des discours de sa composition ne manquoit pas d'auditeurs. On accouroit en foule pour l'entendre; on l'interrompoit souvent par des applaudissemens. Il rejetoit ces louanges, et il avertissoit de les réserver pour le roi céleste et immortel. Mais il eut bien souhaité que ceux qui l'écoutoient, et dont il dépeignoit quelquefois les vices par des portraits caractérisés et ressemblans, eussent profité de ses instructions pour se réformer; et c'est ce qu'il obtenoit peu. Il est sans comparaison plus facile de louer le bien que de le pratiquer. Nous avons un de ces discours de Constantin qu'Eusèbe a placé à la suite de la vie de cet empereur pour fournir la preuve et l'exemple de ce qu'il y avoit avancé. Ce discours roule à peu près sur les objets que nous avons marqués, si ce n'est qu'il renferme peu de morale.

Un prince si pieux sentoit le besoin continuel où il
14. étoit du secours du ciel; et pour l'obtenir il avoit grande confiance aux prières des évêques et des saints. Il écrivit
Athan. de vit. Anton. 81. même et fit écrire ses enfans pour ce sujet à saint Antoine, qui, enfoncé dans les déserts de la Thébaïde, séparé du commerce des humains qu'il avoit fui, n'étoit et ne pouvoit être un homme précieux qu'aux yeux de la vertu. Le saint solitaire fut peu flatté de cette marque de considération qu'il recevoit de la part de son souverain. Il douta s'il feroit réponse, et il fallut que ses disci-

ples lui représentassent le danger d'indisposer des princes zélés pour l'honneur du nom chétien. Il répondit donc; mais sa lettre, au lieu de complimens et d'éloges, ne contenoit que des avis. Après les avoir félicités sur le bonheur qu'ils avoient d'adorer Jésus-Christ, il les exhortoit à compter le présent pour peu de chose, et à s'occuper plutôt du jugement à venir; à bien graver dans leur cœur cette pensée, que Jésus-Christ est le seul à qui la puissance soit donnée pour toujours dans le ciel et sur la terre. Il leur recommandoit ensuite la douceur et la bonté envers les hommes, le soin de la justice et l'amour des pauvres. Constantin reçut avec joie cette réponse si simple, si chrétienne, qui lui prescrivoit ce qu'il se faisoit gloire depuis long-temps de pratiquer.

La guerre même n'interrompoit pas les exercices de piété de Constantin; et pour ses campagnes, il avoit fait construire comme une église portative, dans laquelle il se retiroit souvent pour prier avec les évêques dont il étoit accompagné. Il établit le même usage parmi les légions, et il voulut que chacune eût sa chapelle, avec les prêtres et les diacres nécessaires pour la desservir. Cette chapelle étoit pour l'usage des soldats chrétiens. Mais les païens mêmes que Constantin avoit dans ses troupes portoient la croix sur leurs armes, ainsi que je l'ai rapporté; et ils étoient assujettis à l'observation du dimanche. On les assembloit dans une plaine, et là ils prononçoient une prière que l'empereur leur avoit dressée et fait apprendre par mémoire, et qui contenoit une invocation du seul Dieu véritable, seul arbitre des événemens, seul auteur des succès et des victoires. L'unité de Dieu et sa providence sont des dogmes si conformes à la raison, qu'il n'est pas nécessaire d'être chrétien pour les professer; et ce premier pas pouvoit conduire ceux qui l'avoient fait à une pleine connoissance de la vérité.

Euseb. de vit. Const. II, 4 *et* II; *et* IV, 56; *et* *Sozom.* I, 8.

Eus. IV, 19, 20.

Les aumônes que Constantin faisoit distribuer à

toutes sortes de personnes dont la situation demandoit du soulagement étoient immenses. C'est ce qui est attesté par Eusèbe en plusieurs endroits, et cet écrivain nous en a conservé un monument authentique. Il a inséré dans le dixième livre de son histoire ecclésiastique une lettre de Constantin à Cécilien, évêque de Carthage, par laquelle ce prélat est autorisé à se faire remettre entre les mains, par l'intendant général des domaines et des revenus impériaux en Afrique, une somme de trois millions de [a] sesterces, qui font trois cent soixante-quinze mille livres de notre monnoie, pour être distribuée aux ministres des églises catholiques de sa métropole, suivant l'état dressé par Osius: et si cette somme n'étoit pas suffisante, l'empereur ordonne à Cécilien de demander le supplément qu'il croira nécessaire. L'inclination de Constantin le portoit à la libéralité, et cette vertu avoit en lui plutôt besoin de frein que d'aiguillon. C'est, par exemple, une pratique assez singulière que celle qu'il suivoit, au rapport d'Eusèbe, dans les procès qu'il jugeoit par lui-même. Il dédommageoit à ses dépens celui qu'il avoit été obligé de condamner, et il le consoloit soit par une gratification en argent, soit par le don de quelque bien-fonds. Sa raison étoit qu'il ne vouloit point qu'aucun de ceux qui paroissoient devant lui sortît mécontent. Ce sentiment est sans doute plein de bonté; et il étoit placé, supposé que celui qui avoit perdu son procès eût plaidé de bonne foi. Mais si l'intérêt seul et l'opiniâtreté, comme il est trop ordinaire, l'avoient guidé dans l'action qu'il avoit intentée ou soutenue, en ce cas la libéralité du souverain devenoit une amorce de cupidité.

Eus. hist. eccl. x, 6.

Euseb. de vit. Const. IV, 4.

S'il donnoit magnifiquement, il faisoit encore une

[a] Le mot *follis*, employé dans l'original, équivaloit au *sestertium*, ou grand sesterce des anciens temps, comme le prouve Gronovius *de pec. vet. l.* IV, *c.* 16. Ainsi trois mille *folles* font trois mille grands sesterces, ou trois millions de petits.

autre sorte de grâce, qui coûte quelquefois davantage aux princes : il pardonnoit les injures. Dans une sédition, arrivée probablement à Alexandrie, la populace mutine s'étoit portée jusqu'à outrager les statues de l'empereur. On instruisit Constantin de ces excès; et pour aggraver le crime des séditieux, on lui disoit qu'ils n'avoient pas même respecté le visage de leur prince, qui portoit les marques des coups de pierres dont on l'avoit assailli. Constantin sourit, et passant doucement la main sur son visage, il dit : « Je ne suis point blessé. » Cette parole magnanime mérite assurément toute sorte de louanges; et c'est avec grande raison que saint Flavien la cita en exemple à Théodose, lorsqu'il imploroit sa clémence pour les habitans d'Antioche. Constantin agit en conformité. Il eut pitié de la frénésie de ceux qui lui avoient manqué de respect, et il se contenta de prendre des mesures pour empêcher à l'avenir de semblables désordres.

Euseb. 11, 4.

Chrys. hom. 20, *ad pop. Ant.*

Il paroît qu'il s'étoit fait une loi de regarder comme dignes de risée plutôt que de châtimens ces fougues passagères d'une multitude imprudente, qui ne prévoit pas les conséquences de ce qu'elle fait. Le peuple de Rome, à qui il étoit peu agréable, comme je l'ai observé ailleurs, s'étoit élevé contre lui par des cris insolens. Ce sont les termes de l'écrivain original. Constantin, ayant alors avec lui deux de ses frères, leur demanda leur avis sur la conduite qu'il devoit tenir en cette occasion. L'un d'eux lui conseilla d'envoyer des troupes pour punir les mutins, et il s'offroit pour être le ministre de sa vengeance; l'autre, au contraire, pensa qu'il valoit mieux paroître ignorer ce qui ne méritoit que le mépris. Constantin se déclara pour ce dernier avis; et même, si nous en croyons Libanius, de qui nous tenons ce récit, il éleva en dignité celui qui lui avoit donné un conseil de douceur, et il laissa l'autre dans un état d'abaissement. On ne trouve dans l'histoire aucune trace de cette diversité

Liban. or. 14, *p.* 393.

de conduite de Constantin à l'égard de ses frères. Mais le fond du fait nous suffit pour prouver sa patience dans les injures.

Euseb. IV, 48. D'une autre part il rejetoit avec indignation les louanges immodérées. Après qu'il eut bâti l'église de la Résurrection à Jérusalem, un évêque osa, c'est l'expression d'Eusèbe, lui dire en face qu'il le jugeoit bienheureux, puisqu'en cette vie il possédoit la puissance souveraine, et que dans la vie future il devoit régner avec le fils de Dieu, dont il honoroit les mystères avec tant de magnificence. Constantin reprit sévèrement cet évêque adulateur. « Ne me tenez jamais (lui dit-il) un « pareil langage; mais plutôt priez pour moi, afin que « dans le siècle présent et avenir je sois trouvé digne « d'être appelé le serviteur de Dieu. »

Eus. IV, 30. Il n'étoit point, comme l'on voit, enivré de sa grandeur. Il disoit souvent, peut-être même avant que de faire profession du christianisme, que d'être empereur c'étoit un don de la fortune, mais que l'important et le difficile consistoit à se conduire en bon et sage prince. Ces sentimens se fortifièrent et se perfectionnèrent sans doute en lui à l'aide de la lumière de l'Evangile; et l'on a lieu de croire qu'il s'occupoit beaucoup du néant de tous les biens humains, si l'on en juge par la leçon qu'il fit un jour à un de ses courtisans, que possédoit la fureur d'accumuler. « Jusqu'où (lui dit-il) porterons- « nous la cupidité? et ne saurons-nous jamais y mettre « des bornes? » Ensuite avec une demi-pique, qu'il se trouvoit par hasard tenir à la main, il traça sur la poussière à peu près la figure et l'étendue du corps d'un homme; et reprenant son discours : « Que vous en « semble (dit-il)? Quand vous auriez amassez toutes les « richesses de l'univers, et que vous seriez maître de « toute la terre, n'est-il pas vrai que bientôt vous n'oc- « cuperez plus que ce petit espace que je viens de cir- « conscrire? encore supposé qu'on vous l'accorde. »

Il eût été à souhaiter que Constantin ne se fût pas contenté de faire de pareilles remontrances à des hommes injustes et avides; mais qu'il eût employé la puissance dont il étoit revêtu à réprimer leurs injustices et leurs vexations. Nous avons vu quel zèle il témoigne dans quelques-unes de ses lois contre les malversations des officiers et des magistrats, et avec quelle énergie d'expressions il exhorte les peuples opprimés à lui en porter
leurs plaintes. Il s'en tenoit là. Bon et facile par carac- 31.
tère, il ne savoit ce que c'étoit que de punir ceux qu'il mettoit dans les premières place; et ceux-ci, usant de la même indulgence à l'égard de leurs subalternes, vicieux comme eux, il en résultoit que sous un prince amateur de l'équité et des lois les provinces étoient au pillage.

Il ne faut rien outrer. La bonté même, si estimable dans un souverain, devient une source de malheurs pour
les peuples, si elle est poussée trop loin. Une autre qualité 54.
excellente dans Constantin se tournoit encore en piége pour lui, et occasionnoit de grands maux. Il étoit très-attaché à sa religion; et des hypocrites, empruntant les dehors du christianisme, parce que c'étoit le moyen de plairè et de faire sa cour, gagnoient ainsi la confiance du prince, et conséquemment acquéroient la licence de tout faire et de tout oser sans en craindre les suites.

Eusèbe, qui nous fournit cette observation, en est lui-même la preuve et l'exemple. Ambitieux, et attentif à conserver son crédit à la cour, quoiqu'il favorisât dans le cœur l'arianisme, il prit les dehors de l'orthodoxie; et par là non-seulement il se maintint en faveur, mais il abusa de la crédulité du prince pour le prévenir et l'irriter contre les vrais défenseurs de la foi de Nicée, et en particulier contre le grand S. Athanase, qui fut opprimé, déposé, et envoyé en exil.

L'aveuglement de Constantin par rapport à Eusèbe de Nicomédie a quelque chose encore de plus surpre-



Theod. I, 19, 20, 21.

nant. Ce prélat devoit lui être odieux à toutes sortes de titres. Il avoit appuyé contre lui les armes de Licinius; il n'avoit souscrit qu'avec une répugnance infinie le décret du concile de Nicée touchant la consubstantialité du Verbe, et depuis la séparation du concile il avoit continué d'entretenir ses anciennes liaisons avec les sectateurs déclarés de l'hérésie d'Arius, montrant évidemment le dessein de relever ce parti de sa chute, et d'en rendre inutile la condamnation. Pour ces crimes l'empereur le bannit; et dans une lettre adressée aux fidèles de Nicomédie, il expose les sujets de plaintes atroces qu'il a contre leur évêque, et proteste que, si quelqu'un ose lui parler en faveur de ce misérable, il s'attirera son indignation. Cependant au bout de trois ans *il le* rappela d'exil, et le rétablit sur son siége; guidé par ses conseils il persécuta les prélats, orthodoxes, chassa saint Eustathe d'Antioche, et, comme je viens de le dire, saint Athanase d'Alexandrie; et enfin, en mourant, il reçut le baptême des mains de ce prélat ennemi de Dieu et de l'Eglise.

Explic. des livres des Rois, t. II, *p.* 431.

Plaignons l'humanité, plaignons le sort des souverains que leurs bonnes qualités mêmes exposent souvent à la séduction. Je ne trouve rien de mieux pensé sur ce point que ce qu'a écrit un illustre auteur au sujet de David trompé par les artifices d'un fourbe, et commettant en conséquence contre le fils de Jonathas une injustice, qu'il ne répara même qu'à demi lorsque la vérité fut éclaircie. « Il ne faut pas espérer (dit ce pieux « et sage écrivain) que les meilleurs princes ne se laissent « point surprendre par la calomnie, parce que la pré- « cipitation à croire les faux rapports flatte les deux « plus grands foibles de la grandeur, la paresse et l'or- « gueil. Il ne faut pas même s'attendre qu'après avoir « découvert la calomnie, ils réparent entièrement le « mal qu'elle les avoit engagés de faire, parce qu'ils « sont souvent moins touchés du désir d'être justes que

« de cacher la honte de s'être trompés. Mais il faut être « assez équitable pour leur pardonner cet abus de leur « pouvoir, par la compensation des grands avantages « que la société tire d'ailleurs de leur autorité, et par « la compassion pour la foiblesse commune de notre « nature, qui se défend difficilement des tentations qui « sont inséparables de la grandeur. »

Il y auroit donc de l'injustice à conclure des fautes qui se remarquent dans le gouvernement de Constantin qu'il faille lui refuser notre estime. Malgré ce qu'il a eu de répréhensible, il fut un grand prince, vainqueur de tous les ennemis qu'il lui fallut combattre, soit Romains, soit étrangers, zélateur de la vertu, protecteur de la religion, aimant les hommes, et servant Dieu d'un cœur sincère et fidèle. C'est sa piété qui lui a mérité le mépris et la haine de Julien son neveu. Ce prince apostat ne pouvoit lui pardonner d'avoir fait du christianisme la religion dominante de l'empire, et mis l'idolâtrie sur le penchant de sa ruine. De là cet acharnement indécent à décrier un prince à qui il tenoit de si près, à le peindre des plus fausses couleurs, à le représenter comme livré à la mollesse, et noyé dans les délices. Certainement jusqu'à l'âge de cinquante ans Constantin n'eut pas le loisir de s'endormir dans l'inaction; et depuis que la victoire remportée sur Licinius l'eut établi en pleine et paisible possession de tout l'empire, on le voit occupé de soins dignes de son rang. La construction d'une grande ville, des temples magnifiques élevés en l'honneur de Dieu et de Jésus-Christ, de sages lois publiées, l'attention vigilante à empêcher les dissensions et les schismes dans l'Eglise, voilà les monumens du repos de Constantin. S'il usa du diadème, s'il l'orna de perles et de pierreries, d'autres empereurs lui en avoient donné l'exemple; et sans vouloir excuser de blâme ce goût de luxe, sans doute peu séant, je ne crains point

Jul. Caes.

Vict. epit.

de dire qu'il a racheté ce foible par toutes les grandes choses qu'il a faites.

Eus. de vit. Const. IV, 5, 6. *Anon. Vales. ap. Amm.*

La gloire même des armes ne manqua pas à ses dernières années. En 332, il fit la guerre avec succès contre les Goths, qui dès auparavant avoient éprouvé sa vigueur et sa puissance. Mais cette première leçon n'ayant pas suffi pour les rendre sages, et les Goths ayant recommencé leurs hostilités, il envoya contre eux, dans le temps dont je parle, son fils aîné, qui les vainquit en divers combats, et en fit périr près de cent mille par l'épée, par la faim, par la misère. Constantin profita de ses avantages en prince habile et modéré. Ayant abattu la fierté des Goths par la force et la terreur, il ne refusa pas d'entrer avec eux en négociation; et comme cette nation étoit composée de plusieurs peuples, qui n'avoient pas tous pris part à la guerre, en traitant avec tous il suivit des plans différens, suivant la différence des causes. Il soumit à des conditions plus dures ceux qu'il avoit fallu vaincre; il exigea d'eux des otages, et entre autres le fils de leur roi Ariaric. Les autres furent invités et engagés à reconnoître la majesté de l'empire sous le nom d'amis et d'alliés. Les fruits de cette victoire, et de la paix qui la suivit, furent grands en même temps pour le vainqueur et pour les vaincus. Constantin s'affranchit du tribut honteux que ses prédécesseurs avoient payé à ces barbares, et il assura sa frontière du côté du Danube. Les Goths, par un commerce plus étroit avec les Romains, commencèrent à adoucir leurs mœurs sauvages, et à devenir des hommes.

Les Sarmates donnèrent aussi dans ce même temps de l'exercice aux armes de Constantin. C'étoit pour eux qu'il avoit entrepris la guerre contre les Goths; et, peu reconnoissans de ce bienfait, les Sarmates osèrent faire des courses sur les terres romaines. Mais bientôt et aisément vaincus, ils rentrèrent dans le devoir.

Deux ans après ils furent réduits, par une aventure singulière, à venir non plus ravager les terres de l'empire, mais y chercher un asile. La guerre s'étant rallumée entre eux et les Goths, ils furent battus. Ils s'avisèrent d'une ressource qui devint pire que le mal. Ils armèrent leurs esclaves; et ceux-ci, qui étoient en plus grand nombre que leurs maîtres, se voyant la force en main, les chassèrent du pays. Les Sarmates, au nombre de trois cent mille hommes, femmes et enfans, se réfugièrent dans les états de Constantin, et implorèrent sa bonté. L'empereur reçut leur prière; il enrôla dans ses troupes ceux d'entre eux qui étoient en état de servir, et il assura aux autres leur subsistance en leur donnant des terres à cultiver dans la Thrace, dans la petite Scythie, dans la Macédoine, et jusqu'en Italie.

Constantin s'étoit si peu amolli, et il conserva si bien jusqu'à la fin le goût de la guerre, qu'âgé de plus de soixante ans il se préparoit à marcher à la tête de ses armées contre les Perses, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut. Ainsi nous ne pouvons attribuer qu'à malignité le reproche de mollesse par lequel Julien a voulu ternir la gloire de son oncle.

La grandeur de Constantin lui attira les hommages non-seulement de ses sujets, mais de toutes les nations barbares qui environnoient son empire, au nord, à l'orient, au midi. Eusèbe témoigne avoir vu dans le palais impérial une multitude d'ambassades venues de toutes ces contrées si distantes les unes des autres. C'étoit assurément un beau spectacle, et bien glorieux pour le prince, que cet assemblage de Germains, de Goths et de Sarmates, d'Indiens, d'Ethiopiens et de Blemmyes, aussi différens par l'air du visage, par la couleur du teint, par la taille, en un mot, par toute leur personne, que par les parures et les vêtemens, et qu'il réunissoit tous en un sentiment commun d'admiration et de vénération pour lui seul. Le palais de Constantin étoit comme

Eus. IV, 7, et 50.

l'abrégé de l'univers. Ces ambassadeurs, suivant la variété des pays et des climats, lui apportoient une grande variété de présens, des couronnes d'or, des diadèmes enrichis de pierreries, des étoffes précieuses, de jeunes esclaves, des chevaux, des animaux rares, des armures de toute espèce. Il recevoit ces présens avec bonté, et il leur en rendoit de bien plus riches.

Quelques-uns de ces étrangers, frappés de l'éclat de sa cour, charmés de son accueil gracieux et affable, et surtout concevant, à proportion qu'ils le voyoient de plus près, plus d'estime pour sa vertu, s'attachèrent à lui et oublièrent leur patrie. Ils n'eurent pas lieu de s'en repentir. Constantin, non-seulement les combla de biens, mais revêtit des premières dignités de l'empire ceux d'entre eux qui se distinguoient par leur mérite. *Ammian. l. xxi.* Julien, toujours injuste à son égard, l'a blâmé d'avoir élevé des barbares au consulat; et lui-même il en fit autant, avec cette différence que Névitta, qu'il nomma consul, barbare de mœurs aussi-bien que de naissance, n'étoit en rien comparable à ceux que Constantin avoit mis en place.

J'ai déjà remarqué que le bon gouvernement de ce sage prince et le respect pour ses grandes qualités tinrent les troupes dans la soumission pendant tout son règne. Nous ne voyons point non plus s'élever contre lui des tyrans comme sous les empereurs qui l'ont précédé *Aurel. Vict.* et suivi. Il faut en excepter seulement un certain Calocérus, à qui l'histoire ne donne d'autre titre que celui d'intendant des chameaux, et qui eut la folie de vouloir se faire empereur. Il s'empara réellement de l'île de Chypre. Mais ce mouvement ne fut qu'une étincelle légère qui disparut dans l'instant. Bientôt vaincu et pris, Calocérus subit le supplice des esclaves. M. de Tillemont *Tillem. Const. art. 75.* soupçonne qu'il pouvoit être le même que ce Philumène, d'ailleurs inconnu, à qui saint Athanase fut accusé faussement d'avoir fourni de l'argent pour une révolte.

Constantin jouit d'un bonheur qui ne se démentit jamais, et dont une circonstance remarquable est la durée de son règne. A compter de sa première proclamation dans la Grande-Bretagne, aussitôt après la mort de son père, il jouit des honneurs du rang suprême pendant plus de trente ans, terme auquel n'avoit atteint aucun de ses prédécesseurs depuis Auguste. Il célébra sa trentième année à Constantinople avec une grande magnificence, et Eusèbe prononça à cette occasion un panégyrique du prince qui s'est conservé jusqu'à nous. *Eus.* IV, 40.

Deux ans après, il mourut en paix dans le château d'Achyron, non loin de Nicomédie ; et de même que sa vie avoit été environnée de gloire, sa mémoire a été en bénédiction dans toute la postérité. Il s'étoit proposé pour modèles les meilleurs princes qui eussent gouverné l'empire, Constance Chlore son père, Claude II son grand-oncle, Tite Antonin et Marc Aurèle ; et il leur est certainement comparable à bien des égards : mais il les a surpassés par l'avantage précieux et inestimable de la piété chrétienne, qu'ils avoient tous ou méconnue, ou même persécutée. *Aurel. Vict.* *Lamprid. Heliog.* 2.

A la tête des écrivains qui ont fleuri sous le règne de Constantin il doit être mis lui-même. Nous avons de lui, outre plusieurs lettres, un discours adressé à l'assemblée des saints, où l'on trouve du savoir, du zèle, et un témoignage éclatant de sa foi.

Eusèbe de Césarée fut, sans contredit, le héros de la littérature de ce siècle. Il embrassa l'érudition sacrée et profane. Il est le père de l'histoire ecclésiastique ; et nous lui avons l'obligation de nous avoir conservé ce qui reste de plus précieux monumens des premières antiquités de l'église chrétienne. Génie vaste et aisé, il s'exerça dans tous les genres, histoire, dissertations, ouvrages polémiques, éloges oratoires. Mais il faut avouer que l'éloquence ne fut point son talent. Ses longues périodes, son style chargé, ses métaphores souvent peu naturelles

et accumulées sans mesure seroient assurément de méchans modèles pour ceux qui aspirent à devenir orateurs. Pour ce qui regarde sa personne, j'ai déjà eu lieu d'observer plus d'une fois qu'il fut bien moins estimable comme évêque que comme écrivain. Son ambition, ses basses flatteries, sa foi au moins suspecte sur l'article essentiel de la consubstantialité du Verbe, ses liaisons avec les ariens déclarés, la part qu'il prit à leurs injustices contre les défenseurs de la foi de Nicée, tout cela nous donne lieu de déplorer le sort d'un homme qui, pouvant être la gloire du christianisme et de l'épiscopat, a mieux aimé, en se livrant à l'esprit du monde, perdre tout le fruit des connoissances salutaires dont il étoit rempli.

Lactance a écrit et est mort sous Constantin. Ses ouvrages, consacrés à la défense de la religion chrétienne, sont précieux à l'Eglise, quoique mêlés de quelques erreurs légères qui n'altèrent pas la substance de la doctrine. Sa latinité est pure et élégante ; et en le comparant avec Capitolin et Lampride, ses contemporains, on sera étonné de la différence des styles. Il mourut pauvre ; ce qui ne feroit pas d'honneur à l'empereur, dont il avoit instruit le fils, à moins que l'on ne suppose que la funeste catastrophe de l'infortuné Crispus ait entraîné la disgrâce de son précepteur.

Je viens de nommer Lampride et Capitolin, auxquels on doit ajouter Spartien, tous auteurs de l'Histoire Auguste, qui ont dédié à Constantin quelques-unes des vies d'empereurs dont ce recueil est composé. Les autres auteurs qui achèvent la collection vivoient aussi du même temps, ou peu auparavant.

L'éloquence latine fut mieux traitée sous ce règne que l'histoire. On en peut juger par les morceaux que nous avons extraits des orateurs Euménius et Nazaire.

Tillem. Const. art. 6.

Porphyrius Optatianus a composé en vers latins un éloge de Constantin ; et s'il est vrai qu'il en ait été ré-

compensé, il faut ajouter son exemple à celui de Chérile, bien payé par Alexandre pour de très-méchans vers.

Commodien et Juvencus sont des poëtes chrétiens, dont le dernier a mis en vers l'Histoire des évangiles.

Les philosophes, alors tous païens et ardens défenseurs de l'idolâtrie, ne furent pas traités favorablement par un prince plein de zèle pour le christianisme. Nous avons une lettre de Constantin dans laquelle Porphyre et ses écrits sont cités avec horreur; et l'empereur, voulant flétrir les ariens, ne croit pas pouvoir leur donner un nom plus ignominieux que celui de *porphyriens*. *Socrat.* I, 9.

Jamblique fut disciple de Porphyre, et maître de Sopâtre. Ce dernier fait un personnage considérable dans l'histoire de Constantin, si nous admettons le récit des auteurs païens. Ce fut lui, disent-ils, à qui ce prince s'adressa d'abord pour trouver un moyen d'expier le meurtre de son fils. Mais nous avons réfuté cette fable, qui est détruite par des preuves de fait. Ce qui paroît vrai, c'est que Constantin fit mourir Sopâtre. Le motif de cette rigueur est mal expliqué. On nous dit d'une part que ce philosophe vint à Constantinople pour s'opposer à la ruine du culte idolâtrique à laquelle travailloit l'empereur; et de l'autre que ce même empereur lui donna des accès si familiers auprès de sa personne, que la faveur de Sopâtre excita la jalousie des courtisans, et en particulier d'Ablave, préfet du prétoire, dont le crédit étoit très-grand. Il n'est point de lecteur qui ne sente combien les deux parties de ce récit s'accordent mal ensemble. On ajoute que dans une disette de blé le peuple de Constantinople s'émut, et qu'il attribua la famine qu'il commençoit à souffrir aux prestiges magiques de Sopâtre; et qu'en conséquence Constantin livra son favori à la fureur de la multitude, qui, animée encore par Ablave, mit le philosophe en pièces. Quelle superstition, ou quelle foiblesse impute-t-on ici à Con- *Tillem. Const. art.* 71.

stantin ! D'autres ont écrit que ce prince voulut par la mort de Sopâtre prouver son aversion pour le paganisme : comme si toute sa conduite ne l'eût pas assez évidemment manifestée. S'il faut hasarder une conjecture, je trouve bien plus vraisemblable que le philosophe protecteur de l'idolâtrie voulut profiter de l'émotion populaire occasionnée par la disette pour augmenter le trouble et le porter aux derniers excès, et qu'il fut puni comme séditieux.

Me voici arrivé, avec la grâce de Dieu, au bout de la carrière que je m'étois proposé de remplir, et je ne pouvois finir mon travail par une époque plus chère à un cœur chrétien que l'élévation du christianisme sur le trône, et la destruction de l'idolâtrie. Les hérésies et les schismes déplorables qui déchirèrent l'Eglise dans le plus grand éclat de sa prospérité temporelle sont des objets tristes et dans lesquels je n'ose m'engager. Ce n'est pas qu'ils ne présentent une belle matière à l'écrivain ; variété d'événemens, exemples de vertu et de courage magnanime dans les défenseurs de l'orthodoxie, conclusion heureuse, et triomphe remporté enfin par la vérité, suivant les promesses divines, sur l'erreur et le mensonge. Mais je ne pourrois entamer ce grand sujet sans être mené par la suite des faits au-delà du terme que je me suis prescrit. Il me suffit d'avoir témoigné mon zèle pour servir le public, et pour lui fournir, en me proposant pour modèle un maître respectable, des leçons de vertu. C'est à la vertu que j'ai consacré ma plume : c'est elle seule que j'ai tâché de rendre aimable, soit par les tableaux que j'en ai faits, soit par le contraste odieux des vices qu'il m'a fallu trop souvent peindre. Puisse mon travail être utile aux hommes, et agréable à celui qui doit être la fin unique de toutes nos entreprises !

FIN DU SIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE GÉNÉRALE

DES MATIÈRES.

TABLE GÉNÉRALE
DES MATIÈRES
CONTENUES
DANS L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

(Les chiffres romains indiquent le volume, et les chiffres arabes la page.)

A.

B.

C.

D.

F

J.

O.

R.

V.

FIN DE LA TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

TABLE

DU SIXIÈME VOLUME DE L'HISTOIRE DES EMPEREURS.

LIVRE VINGT-SEPTIÈME.

CLAUDE II, OU LE GOTHIQUE.

AURÉLIEN.

INTERRÈGNE.

TACITE.

PROBUS.

CARUS.

CARIN ET NUMÉRIEN.

CARIN ET DIOCLÉTIEN.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

DIOCLÉTIEN.

CONSTANCE CHLORE.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

CONSTANTIN.

FIN DE LA TABLE.





